LE THERMOGÈNE

combat merveilleusement les Bronchites, Maux de Gorge et de Reins, Toux, Rhumatismes, Points de Côté, Torticolis et toutes les affections inflammatoires causées par un brusque refroidissement de la peau.
C'est un remède sûr, facile, prompt. Il n'impose aucun repos ni régime. Il suffit d'appliquer la ouate Thermogène sur le mal, de façon qu'elle adhère bien à la peau.
Dans toutes les Pharmacies, *la boîte* 3.75 *impôt de 0.50 compris*
L'image du « PIERROT CRACHANT LE FEU » doit se trouver au dos de chaque boîte.

Draps de Lit
POUR QUINZE JOURS SEULEMENT
GRANDE BAISSE AVEC PRIMES
AVIS. Nous expédions de **beaux draps** de lit en forte toile de coton de Rouen, première qualité, ourlet à jour échelle

Dimension	160 x 250	le drap	34,50
—	200 x 250	—	39,50
—	200 x 300	—	44,50
—	220 x 320	—	49,50

BELLE TOILE DU NORD
mi-fil, sans couture, ourlet à jour

Dimension	160 x 250	le drap	41,50
—	200 x 300	—	52,50
—	220 x 300	—	56,50
—	220 x 320	—	59,50

Envoi franco contre remboursement

PRIMES. Pour toute commande de quatre draps la Maison donne gratuitement pendant 15 jours à primes : 1. une couverture mi-laine avec rayures ; 2. une riche descente de lit avec franges ; 3. six jolis mouchoirs ; 4. trois belles serviettes toilette. — Écrire Manufacture de draps de lit, 23, rue [illegible] MARSEILLE.

Mort violente de la Sauvagine par les TUBES REBOUL. Vie de la Maille contre [illegible] — Dr E. REBOUL, 15 [illegible] Marseille.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement et au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

MAROC
VIENT DE PARAITRE :
Le PREMIER
ANNUAIRE DES COLONS
Tous les noms — Toutes les adresses
Prix : Cinq francs
CHEMNEAU, 5, bd Montmartre, PARIS

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

PRIME A NOS LECTEURS

Le Petit Bastiais
OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS
Un Magnifique Portrait

d'une réelle valeur artistique **24** sur **30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyrosculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30** sur **40** centimètres de haut sans cadre au même prix.

Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de

29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.
35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.

Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SÉPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en buste ou en pied sans modification.

Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.

Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

MinervA
Le plus moderne, le plus complet des Journaux consacrés à la femme.
12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens tirées en héliogravure et en typographie.
10.000 lignes de texte inédit, 120 clichés photographiques 1 Roman inédit, 2 nouvelles, de nombreux concours.
Le numéro
2, Rue de Clichy, 2 - Paris.
F. POUSSARIGUES
Directeur général

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours.
Multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr.
Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia
PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarine » *Marque déposée.*
PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.
PAR l'assortiment unique de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.
PAR leurs prix minutieusement étudiés
OFFRENT les meilleures garanties d'achat
ASSUREZ-VOUS EN ! !

IL N'Y A QUE
Chiffons
qui
paraissant tous les 15 jours
puisse vous donner
Le dernier cri de la Mode actuelle
Le premier cri de la Mode à venir

ALMANACH HACHETTE
ÉDITION 1927
Broché : 6 fr. (Par poste : 6 fr. 05)
Cartonné : 6 fr. 75 (Par poste : 7 fr. 80)

— APPAREILS SANITAIRES —
CHARLES BLANC
VENTE DE BAIGNOIRES ::: :::
CHAUFFE-BAINS, LAVABOS, :::
GLACES :: CABINETS :: ::
Agent général pour la Corse : Marcel LEVIE
Dépôt et Magasins :

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! LE PLUS FETIPE

Publications de Modes
* GASTON DROUET, Éditeur *
29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er

PARIS-ÉLÉGANT
SPÉCIAL POUR MODÈLES HABILLÉS
Le N° 7 fr.
PARIS-MODE
SPÉCIAL POUR MODÈLES SIMPLES
Le N° 5 fr.
PARIS-CHAPEAUX
Le N° 7 fr.
PARIS-TAILLEUR
PARAIT QUATRE FOIS PAR AN
Le N° 12 fr.
TOUTE LA MODE
TOUT CE QUI SE FAIT EN MODE
Le N° 5 fr. 50
En vente dans les principales Librairies
Pour nos patrons, prix spéciaux pour Abonnés [illegible]

POUR ARRETER VOTRE
COMPTABILITÉ
FAIRE VOTRE INVENTAIRE
ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES
ADRESSEZ-VOUS
A JAMET-BUFFEREAU
Experts-Comptables près des Tribunaux
28, Bd PAOLI - BASTIA

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

52e ANNÉE. — N° 65

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

Lundi 28 fév. et Mardi 1er mars 1927

00101

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHEMNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 1-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS
[illegible]
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Le recours aux Prestations en Nature doit réussir

Un dernier bulletin a expliqué le mécanisme, compliqué en apparence, simple en réalité, du recours aux prestations en nature. Il en est résulté que les entreprises qui seraient chargées d'exécuter des grands travaux en Corse seraient payées en argent, non en nature.

On sait également que ces dépenses sont « hors budget ».

Cela explique pourquoi si forte que soit la somme demandée par nos représentants pour la mise en valeur de la Corse, M. Poincaré ait donné son approbation à la proposition.

Mais cette approbation qui nous vaudra sinon 600 millions en dix ans, du moins la plus grande partie de cette somme, a été entraînée par une autre circonstance, d'une certaine gravité.

Voici ce que l'Allemagne devait ou doit aux Alliés au compte des prestations en nature :

1924 - 1925 : un milliard de marks-or.
1925 - 1926 : 1.220.000.
1926 - 1927 : 1.200.000.
1927 - 1928 : 1.700.000.
1928 - 1929 : 2.500.000, annuité qui peut être accrue, mais non réduite.

On sait que le mark-or vaut six francs.

Sur ces prestations, la France a droit à 54 p. cent.

Ne considérons que les prestations dues de 1927 à 1929.

On voit tout de suite qu'il sera très difficile, sinon impossible à la France d'absorber sa part de prestations.

L'industrie française, on le sait, ne considère pas sans appréhension l'entrée en France d'une pareille masse de prestations. Elle réclame déjà et ses réclamations produisent une situation tendue, aggravée par la crise de chômage actuelle.

Et cependant, le Gouvernement ne se résigne pas volontiers à l'idée d'abandonner à l'Allemagne ce qu'elle nous doit et ce que nous avons si chèrement payé.

Pour éviter qu'en un moment déterminé, un moment qui s'approche, la France ne soit acculée à renoncer à absorber les prestations auxquelles elle a droit, il faut, comme on l'a dit diversifier les travaux en les multipliant.

C'est ainsi que M. Poincaré, lorsque MM. Giordan et Caïtucoli sont allés le voir, mandatés par le reste de la représentation corse, a été amené, ses services consultés, à leur répondre qu'il donnait son approbation à leur proposition.

Et c'est également ainsi qu'il ne faut point s'étonner d'une acceptation dont, en effet on s'est étonné venant d'un homme d'État si pointilleux et si sévère lorsqu'il s'agit des ressources budgétaires.

Mais il ne s'agissait pas du budget en l'occurrence, et M. Poincaré a jugé, élémentairement, qu'il valait mieux rendre service à la Corse que courir le risque d'abandonner à l'Allemagne ce qu'elle doit à la France. Or, ce risque n'est nullement écarté.

Cela ne veut pas dire que tout ira pour nous comme sur des roulettes.

Ainsi, M. Piccangeli suggérait de faire construire des bateaux pour la Corse au compte des prestations. D'abord, le projet de convention maritime est une affaire en dehors des prestations, et sur le point d'aboutir d'ailleurs. Mais surtout, les chantiers navals français, qui chôment dans une certaine mesure, s'opposent véhémentement à ces constructions en Allemagne. Nous en parlons pour indiquer que tout ne sera pas facile dans l'exécution du plan de mise en valeur de la Corse par les prestations en dépit de la bonne volonté manifeste du Gouvernement et de la Chambre des députés.

Du moins, notre représentation si unie dans son désir d'aboutir, et qui n'aura jamais trouvé des circonstances aussi favorables doit-elle pouvoir compter sur les encouragements unanimes de l'opinion publique corse.

P. B.

Billet Parisien

On va publier les « Mémoires » de François Hébert, qui fut curé de Versailles de 1686 à 1704 avant de prendre l'évêché d'Agen où il eut le temps de mettre de l'ordre dans ses petits papiers et de rédiger ses notes et souvenirs.

Emile Henriot dit que Jules Michelet eût jubilé s'il avait connu ce réquisitoire de la cour royale du grand siècle. Ce ne fut pas en vain que François Hébert, pendant dix-huit années, reçut au tribunal de la pénitence tant de confidences intimes. Mais a-t-il trahi le secret professionnel ? Que non pas. Il sut regarder autour de lui, et ce qu'il entendit à travers la grille du confessionnal ne lui servit qu'à confirmer la justesse de ses observations.

« Je puis dire avec une très exacte sincérité, écrit-il, que je ne crois pas qu'il y eût au monde une cour plus abandonnée à toutes sortes de vices. »

Et il les nomme, ces vices : l'ivrognerie, le libertinage, la débauche et « les crimes punis autrefois par le feu du ciel et dignes selon les lois d'être réfrénés et châtiés par les flammes... »

Dans ce tableau que François Hébert n'a pas grand'peine à pousser au noir, apparaissent de ci, de là quelques anecdotes pittoresques.

On sait que le Roi-Soleil souffrait d'une fistule à l'anus. Tant que l'intervention chirurgicale n'avait pas été jugée indispensable, le mal fut tenu secret. Mais il fallut bien songer un jour, à en finir. Au préalable, le ministre Louvois fit rechercher un certain nombre de personnes atteintes de la même affection pour expérimenter sur elles, dans son hôtel même, divers traitements de la main du chirurgien *Félix* qui devait opérer Louis XIV. « Quelques-unes y moururent, dit le curé de Versailles, que Louvois prenait la précaution de faire enterrer de grand matin sans faire sonner les cloches afin que personne ne s'aperçut de ce qui se passait ».

Il ne faisait pas bon, en ce temps-là, avoir la même maladie que le roi ni être son chirurgien, car Félix, ému de la responsabilité qu'il avait encourue, gagna une révolution d'humeurs et un tremblement dans le corps qui ne le quitta plus...

Gabriel RAGUÉ

UN GENERAL RUSSE EN FAILLITE

Dans les déclarations de faillites nous relevons le nom du Général prince Dimitri Magaloff, actuellement sans domicile connu. Le Général prince Magaloff exploitait une entreprise de spectacles d'art sous la dénomination de « les Spectacles dorés », 31, rue Tronchet, 1bis rue Troyon et 36, rue Singer.

LIBRES OPINIONS

Nos Dettes de Guerre

Depuis le 27 mai 1926, c'est-à-dire depuis près de 9 mois, la Chambre des Députés est saisie d'un Projet de Loi gouvernemental portant ratification de l'accord franco-américain signé le 29 avril 1926 au sujet des dettes de guerre de la France envers les États-Unis. Depuis le 14 juillet 1926 c'est-à-dire depuis plus de sept mois la Chambre des Députés est également saisie d'un Projet de Loi gouvernemental portant ratification de l'accord franco-britannique signé le 12 juillet 1926 au sujet des dettes de guerre de la France envers l'Angleterre.

Ces deux projets de loi ont été régulièrement transmis, pour examen et pour rapport à la Commission des Finances de la Chambre des Députés. *Ils y ont fait l'objet de délibérations* préliminaires qui ont abouti à un rapport de M. Adrien Dariac, rapport établi d'après les dossiers officiellement rassemblés par le Gouvernement actuel. Si donc la Commission des Finances de la Chambre n'a pas encore présenté ses conclusions à l'Assemblée elle-même, c'est qu'elle n'a pas jugé opportun de le faire mais elle en a ainsi décidé en pleine indépendance et nul ne peut dire qu'à aucun moment cette Commission ait été dessaisie de son droit réglementaire pas plus que la Chambre n'a été dessaisie de son droit constitutionnel.

Cependant, plus d'une demi-année a passé depuis que les projets de loi ont été déposés. Les dettes contractées depuis dix ans sont toujours là. Et le fait de ne pas les régler ne les a pas bonifiées, car de nouveaux intérêts à 5 p. cent se sont ajoutés, pendant ce nouveau semestre — pour une somme de 400 millions de francs — au capital des dettes et à leurs intérêts anciens accumulés sans le moindre amortissement.

On conçoit sans peine que le Gouvernement actuel se soit préoccupé d'une situation de fait qui aggrave nos charges au lieu de les alléger. Même si M. Churchill, au nom du Gouvernement anglais, n'avait pas fait entendre sa voix pressante à M. Poincaré, celui-ci était trop soucieux de notre crédit financier pour n'avoir pas cherché une solution provisoire aux délais apportés. C'est pourquoi notre Président du Conseil — d'accord avec tous les Ministres — a pris l'initiative de proposer un règlement provisionnel de 6 millions de livres à l'Angleterre et de 30 millions de dollars à l'Amérique, pour l'exercice 1927.

Comme il n'y a pas d'exemple qu'un créancier refuse l'argent de son débiteur, on peut être certain que l'Amérique acceptera la provision tout comme l'Angleterre. Ce n'est donc pas à l'extérieur que M. Poincaré rencontrera des difficultés. Mais à l'intérieur il n'en va pas de même. Certains membres de la Commission des Finances se sont émus de voir M. Poincaré prendre pareille initiative sans les avoir consultés. Ils ont réclamé des explications. M. Poincaré les leur a fournies. Elles sont péremptoires. « Si nous avons offert — écrit-il à M. Malvy — à l'Angleterre un chiffre correspondant à une annuité de l'accord du 14 juillet 1926 c'est que nous n'avons jamais contesté notre dette, que nous avons toujours, au contraire, proclamé notre intention de la payer dans toute la mesure de nos facultés et que ce chiffre était, après tout, le plus favorable aux intérêts français, s'agissant d'une dette à vue dont le créancier aurait pu, faute d'accord, exiger le paiement. La fixation de ce chiffre ne préjuge donc nullement de la ratification de l'accord et ne constitue aucun empiétement sur les droits du Parlement. »

Ce langage est le bon sens même. M. Poincaré a ajouté, en fin de sa lettre, que « le Gouvernement de la République a fait au Gouvernement américain une offre analogue à celle qu'il a faite à l'Angleterre et il a l'espoir qu'elle sera également acceptée. »

Voilà qui est clair et net. Le Gouvernement de M. Poincaré, unanime intérieur, qu'elle ne se partage point faire faillite aux obligations contractées par la France de 1914 à 1920. Il sait que la confiance a besoin du crédit extérieur aussi bien que du crédit intérieur, qu'elle ne se partage point et ne se délaie point, et tout en sauvegardant le droit de contrôle postérieur des Assemblées, il fait honneur aux engagements pris par l'État français, aussi bien au dehors qu'au dedans. Il a raison.

Devant témoigner en faveur du [illegible] Boris Stefanov dont le procès doit commencer à Bucarest, M. Marcel Cachin (notre photo) député communiste français, s'est vu interdire l'accès du territoire suisse qu'il voulait traverser. Le gouvernement roumain, pour prévenir tout [illegible] a décidé d'empêcher l'entrée en Roumanie de M. Cachin.

DEUX PETITS

Huit heures du matin. Un pâle soleil d'hiver, encore mal assuré, flotte indécis, à travers la pièce, éclaire un pan du mur sombre, allume une lueur sur l'or vieilli d'un cadre. Le beau feu pétillant, qui, hier encore réjouissait l'âtre, faisant danser, surtout aux heures crépusculaires, ses grandes flammes rougeoyantes, capricieuses et insaisissables, est remplacé ce matin par un modeste poêle en fonte, tout petit, tout ordinaire presque vulgaire, mais possédant cette suprême qualité, inhérente à ceux de son espèce : tiédir merveilleusement l'atmosphère. Depuis un instant son ronron régulier et monotone fait une sérieuse concurrence à celui de Minouche, la chatte blanche, frileusement pelotonnée à ses pieds.

Tout à coup la porte d'entrée s'ouvre avec fracas, là-bas, dans le couloir ; puis celle du salon, et, sans frapper, supplément protocolaire dont n'ont que faire les tout petits deux bambins, mes jeunes amis Casagnier, font irruption. René, cinq ans, Georgette, pas encore trois printemps. Lui passe en premier : d'abord il est un homme — au moins il l'affirme — et à l'âge où la galanterie reste encore lettre morte, puis, raison primordiale, seul des deux, en se haussant sur la pointe des pieds, il atteint la serrure.

D'ordinaire, bien lavés, les cheveux en ordre, la ceinture du petit tablier soigneusement nouée, ils me gratifient d'une jolie révérence et d'un bonjour de leurs voix fraîches qui s'égrènent dans le silence de chez moi semblables à une chute de perles sur un plateau de cristal. Mais je sais bien qu'aujourd'hui ma modique personne passera inaperçue ou presque : je n'ai pas l'ambition de me mettre en parallèle avec le dernier venu, le nouveau locataire installé depuis hier, celui, qui sur ses trois pieds répand la bonne chaleur et que la chatte paraît adorer de toute la langueur de ses mystérieux yeux verts, en un mot *le poêle* !

Les deux moutards, évidemment n'ont jamais vu cela. Avant la première moitié de la révérence à moi destinée, ils s'immobilisent, les yeux arrondis, et, d'étonnement, sucent leur pouce. Naturellement, ils oublient ma présence, que je n'ai garde de leur rappeler ; au contraire, à l'angle du canapé je me fais bien petite, — je me rendrais invisible si c'était en mon pouvoir — et, à travers mes cils baissés, j'observe. Doucement, prudemment, ils s'approchent.

— C'est noir, dit Georgette que la couleur frappe d'abord, comme toute fillette.

— C'est rond, remarque René plus intéressé par la forme, ce qui, je l'ai noté, est le propre des garçonnets.

Ce dernier se campe fièrement en face de l'appareil, les bras croisés, la mine observatrice. Georgette, elle, pas encore très solide sur ses jambes mal assurées se baisse prudemment, doucement, pour ne pas choir trop brusquement par terre, ce qui lui arrive journellement. Elle regarde... par une mince ouverture elle aperçoit la flamme.

— Y a du feu, montre-t-elle, le doigt tendu.

René constate à son tour :

— Y a du feu !

Et le silence retombe...

— Y a du feu, répète la petite voix flûtée à laquelle l'autre fait écho.

— Pour sûr, y a du feu...

Et, semblables à deux moineaux effarouchés, les bambins s'enfuient éperdus de surprise, laissant, comme cela se doit, toutes portes ouvertes et m'oubliant totalement ; mais devant l'importance de la découverte qu'ils viennent de faire je n'ai garde de m'offusquer.

Justement leur mère passe, venant du jardin, encore humide de rosée [illegible] quelque verdure avec précaution j'entr'ouvre ma fenêtre, et, postée aux écoutes, voici ce qui me parvient :

— Maman, explique Georgette, la dame, tu sais...

— Oui, répond la mère qui ne sait pas.

— La dame, tu sais, eh ! bien elle a allumé le feu dans sa marmite.

— Une marmite plus grande que celle où tu fais la soupe, précisa René.

— Avec une queue longue, longue plus que celle de la poêle, ajoute Georgette. Pourquoi qu'elle a une queue si longue, dis, cette marmite ?

— Tiens, rétorque René avec assurance, pour ne pas se brûler quand on l'attrape. »

Pour moi, ayant ouï une si belle explication, je clos ma fenêtre et justement, près de cette étrange « marmite », où le feu brûle, je retrace à votre intention, chers lecteurs et lectrices du *Petit Bastiais*, la savoureuse histoire de ces deux petits.

Suzanne d'ALOISI.

LE TRAITE COMMERCIAL FRANCO-ALLEMAND

Nous avons demandé à M. Jean Bosc, Président de la Commission des douanes, de nous indiquer l'état actuel des pourparlers entre la France et l'Allemagne, relativement à leur accord commercial.

— Il n'y a pas eu en réalité, nous a répondu M. Jean Bosc, d'accord définitif, ce sont des accords provisoires qui ont été conclus, renouvelables, dont le dernier vient à expiration le 21 février. En ce qui concerne la partie relative aux prix [illegible], l'entente s'est faite, malgré [illegible] difficultés, car ce sont là des denrées périssables qui n'al[illegible] pas. En ce qui concerne d'autre part, la métallurgie, nous [illegible] tenu compte de la récente [illegible] du cartel international de l'acier. Mais au cas où ce dernier serait rompu, l'accord franco-allemand continuerait

« jouer, ce qui nous paraît intéressant.

« La plus grande difficulté se trouve maintenant à propos des vins. J'ai pris l'initiative, d'accord avec mes collègues, de l'envoi d'une lettre à M. le Ministre des Affaires Etrangères et à M. le Ministre du Commerce en insistant pour que le traité finissant le 21 février prochain, ne soit pas renouvelé si les droits de la viticulture française ne sont pas sauvegardés et si les vins français ne doivent pas jouir du régime accordé par l'Allemagne aux vins espagnols et italiens ». (A. T. P.)

LE BANQUET

DE LA SOCIETE MUTUELLE DES VOYAGEURS DE COMMERCE

Samedi soir, les membres du groupe de Bastia, de la Société Mutuelle des Voyageurs de Commerce de France se réunissaient en leur banquet annuel à l'Hôtel de France.

M. Léonce Lennox, le si dévoué et si sympathique premier vice-président de la société et également président d'honneur du groupe de Bastia présidait, entouré de MM. Hyacinthe de Montera, premier adjoint faisant fonction de maire et Laburthe, sous-préfet.

Au champagne, prirent successivement la parole pour honorer la Mutualité et ses zélés serviteurs MM. Antoine Ghigliermini, vice-président du groupe, de Montera, Laburthe et les représentants de la presse.

M. Lennox dit à son tour sa joie de retrouver ses chers amis de Bastia et remit quelques récompenses : la médaille d'argent à M. François Amoni, trésorier-adjoint, membre depuis 1900 et la médaille de bronze à MM. Eugène Orsini, membre depuis 1891, Antoine Bozzano, membre depuis 1895 et André Pietri, membre depuis 1895.

Un bel insigne des palmes académiques, offert par le Conseil d'Administration de la Société, fut également remis à notre confrère et ami M. Erasme Santi.

Nous sommes heureux de constater que le banquet de la Société Mutuelle des voyageurs de commerce est un des plus fraternels qui soient toujours assuré d'un grand succès.

RESULTATS DU CONCOURS DU LEGS SISCO

La Commission du Legs Sisco s'est réunie lundi dernier sous la présidence de M. le Maire, pour désigner le bénéficiaire de la Bourse à l'Ecole des Beaux Arts de Rome.

Les compositions des concurrents avaient été soumises à l'examen d'une Commission d'artistes corses siégeant à Paris et composée de MM. Cannicioni, Vizzavona, Patriarche et Contresti.

M. le Maire, après avoir fait constater à chaque membre de la Commission que le paquet contenant les compositions — retour de Paris — est parfaitement clos et que les cachets en sont intacts, l'ouvre et procède au relevé des notes obtenues par chaque candidat dans les trois épreuves du concours.

M. Fernand Pasquini ayant réuni le plus grand nombre de points dans l'ensemble de ces trois épreuves, est déclaré à l'unanimité boursier du Legs Sisco pour cinq ans.

Etant donnée la valeur artistique des épreuves des autres candidats, le jury parisien leur adresse ses félicitations auxquelles M. le Maire ajoute les siennes et celles de toute la Commission.

Les compositions seront exposées dans la salle du Conseil Municipal.

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL [illegible] »

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).

Chronique Sportive

Aujourd'hui, les sportifs bastiais sont conviés à une fête organisée au Stade Olympique par le 173e R. I. avec le concours du Cercle Athlétique Bastiais.

Rappelons que, commençant à 12 heures 30, par une leçon d'éducation physique donnée par le sergent Fiorelli et une démonstration de mouvements à la barre fixe par le soldat Ber, cette réunion se terminera par un match de football entre les équipes premières du 173e R. I. et du Cercle Athlétique Bastiais.

Nous avons publié dimanche la formation du team militaire ; une modification est intervenue hier pour renforcer leur ligne de demis les fantassins ont remplacé le sergent Arrighi par le caporal Marchesi, plus scientifique et puissant voici la composition du onze cabiste :

Sabiani
Parelli, Giacometti
Mingalon, Andreani, Bose
Vallecalle, Gratini, Gaston, Feydel, Negroni

Cette équipe a très belle allure malgré l'absence de quelques titulaires. Les quelques jeunes qui opéreront aux places de ceux-ci ont déjà fait leurs preuves : Giacometti est un arrière d'une très grande sûreté : Bose s'affirme comme un des meilleurs équipiers des réserves du C. A. B. ; Vallecalle est un ailier gauche sur lequel on fonde de grands espoirs : sa vitesse, la précision de ses centrages sont remarquables : Feydel est déjà une vieille connaissance des sportifs bastiais qui connaissent ses merveilleuses qualités de réalisateur. Le tchécoslovaque Gaston emmènera la ligne d'avants et prendra un dernier galop d'entraînement avant de participer au championnat avec l'équipe première.

La partie, que le filantiste Lucchetti arbitrera, débutera à 14 heures environ. Elle promet d'être très intéressante. Les deux teams en présence sont de valeur sensiblement égale et joueront courtoisement mais animés du plus vif désir de vaincre.

Les fantassins, doivent, à mon avis, vaincre. Leur supériorité réside surtout dans leurs avants plus puissants et plus expérimentés, soutenus par une ligne intermédiaire où les deux excellents demis Marchesi et Bonnelou encadrent le lieutenant de la Rocca auquel sa vitesse et son puissant shoot permettront de se consacrer simultanément à l'attaque et à la défense et de mettre lui-même à l'ouvrage le goal des noirs qui, il est vrai, la connaît dans les... *Cantucci !*

Ajoutons que la musique militaire prêtera son concours et exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire.

* * *

En dernière heure, nous apprenons que, après le match C. A. B. - 173e, l'équipe de l'aviso *Toul* rencontrera celle du Sporting.

* * *

Dimanche, au Stade, le Sporting a battu l'Union Sportive Cortenaise par 5 buts à 2. Nous reviendrons demain sur ce match.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE DE « NOS PLAISIRS »

Directeur Général : F. Foussarigues

[illegible] par Christian [illegible] L'évolution de la femme [illegible] par G. Bejean [illegible] par Suzy Merlin. Les femmes [illegible] L. P. [illegible] La mort du Vautour de la [illegible] grand roman d'amour et d'aventures par Georges Champy. Rayons [illegible] Les Saltimbanques [illegible] par Ernest Abel. Le plaisir d'écrire [illegible] Dans les coulisses [illegible] La mode. Les bons conseils [illegible] Le cinéma. Le théâtre. Les pages des anciens combattants.

Prix : 1 franc 50.

SOMMAIRE DE MINERVA

Directeur Général : F. Foussarigues

[illegible] Les femmes dans la politique. Le rôle de la femme [illegible] interview de Paul-Boncour. Le [illegible] des femmes peintres et sculpteurs. Les grandes enquêtes de « Minerva » : Une jeune fille peut-elle demander un jeune homme en mariage. Les modes de Minerva. [illegible] La Vestale du danger, par José Germain et E. Guermer. L'éducation ménagère de la femme. Le courrier des lectrices. Les [illegible] de Minerva : Gonzie par N. Zanetti [illegible] La Nuit d'Amour. Notre grand concours de la plus belle Minerve [illegible] des plus beaux bébés (50.000 francs de prix).

Prix : 1 franc.

A travers la Corse

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

CERVIONE

Deuil. — Samedi dernier 19 courant, la nouvelle se répandait en ville que M. Filippi Cecilia Philippe avait succombé en son domaine de la Giustiniana, des suites d'une maladie qui le minait depuis quelques mois et devant laquelle la science s'est trouvée impuissante.

A peine âgé de quarante-sept ans sa vie a été toute d'abnégation et de dévouement pour ses amis, ses parents et tout particulièrement pour sa vieille mère dont la douleur faisait peine à voir.

Homme honnête, d'une droiture peu commune, ami sûr et dévoué, Cervione où il jouissait de l'estime générale, perd en lui le meilleur de ses enfants.

Ses obsèques qui ont revêtu le caractère d'un deuil public ont eu lieu dimanche à onze heures. La cathédrale Saint Erasme pourtant si vaste, n'a pu contenir l'affluence de parents et amis venus de Bastia et des cantons environnants pour lui rendre l'ultime témoignage d'estime et de vifs regrets.

Le deuil était conduit par M. Antoine Paoli, son frère, entouré de tous ses enfants.

Sur le grand perron de l'église, M. Pantalelli, un ami personnel et un collègue, en son nom et au nom du Conseil Municipal de la ville de Cervione, a retracé en termes émus, la vie si courte, mais si bien remplie du défunt.

En cette pénible circonstance, nous nous faisons un devoir de présenter nos respectueuses et bien sympathiques condoléances à sa vénérable mère, à Mme Medori, sa sœur, à ses frères Antoine Paoli et François ce dernier arrivé trop tard d'Algérie pour avoir comme les autres membres de la famille, la suprême consolation de recueillir la dernière pensée de son infortuné frère.

Souvenir

CENTURI

Nécrologie. — Il y a quelques jours, de nombreux parents et amis, accourus de tous les points du canton, s'adjoignaient à toute la population de Centuri pour accompagner à sa demeure dernière la dépouille mortelle d'une des plus nobles enfants de cette paroisse, la dame Elvige-Thomasine Marcantoni, Vve Mondielli, pieusement décédée en la maison qui l'a vue naître, le splendide château de Stoppielle.

On ne saurait dépeindre par la plume les vifs et unanimes regrets que sa disparition presque soudaine a fait naître dans le cœur de tous ceux qui eurent l'heur de la connaître et de l'approcher. C'est que, par la douceur de son caractère, par l'aménité de ses manières, par son exquise affabilité elle captivait, plus encore que l'estime, la réelle et commune affection. Ces précieuses qualités lui étaient naturelles ; mais on doit dire aussi qu'elle les tenait des auteurs de ses jours, lesquels n'eurent rien de plus à cœur que de lui donner, ainsi qu'à leurs autres enfants, une éducation des plus chrétiennes et des plus soignées, leur prêchant par l'exemple plus encore que par la parole. En effet, quiconque a connu de près feu Jean Marcantoni et sa digne épouse feu Angèle, née de Pietri, se plaît à dire avec l'Evangile qui de si bons arbres ne pouvaient donner que de bons fruits.

Elle avait à peine vingt ans, celle dont le décès plonge aujourd'hui dans la plus cruelle affliction tous les membres de sa chère famille ; elle avait à peine vingt ans quand par ses nobles et puissants attraits, elle captiva le cœur d'un son cousin, le Docteur en médecine Paul Mondielli, licencié ès-sciences et professeur de sciences naturelles au Collèges de Vienne (Isère) qui demanda sa main et eut le bonheur de l'obtenir sans difficulté aucune. Mais, hélas ! cette union si admirablement assortie ne devait pas être de longue durée ; car peu de temps après, alors que l'éminent professeur préparait son agrégation de médecine, l'impitoyable faucheuse vint briser cette précieuse existence et plonger dans le veuvage [illegible] une épouse, laquelle bien que restée [illegible] sut garder [illegible] le souvenir de cette [illegible] et qu'il lui tardait d'aller [illegible] ce qui maintenant est chose accompli.

[illegible] les éminents Docteurs Dominici et Napoléon, ainsi que les [illegible] de ses chères sœurs, se sont vainement efforcés de combattre, a eu raison de sa constitution cependant assez forte. Elle s'est éteinte doucement, sans secousse ; sa mort a été un paisible sommeil. On lui a fait de magnifiques funérailles.

Le deuil était conduit par ses neveux M. Marc-Houts, capitaine d'artillerie, le comte André Mattei et M. Jean de Matte.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Claude Pasquetini, Directeur d'Ecole Ier de la Légion d'Honneur, T. Pasqualini officier d'Académie, Pierre Antoni, Cierva et Philomin Giordani.

Un superbe catafalque se dressait au milieu de la grande nef de l'Eglise paroissiale. De nombreux cierges y brillaient et était entouré de riches couronnes. La messe solennelle fut célébrée par M. le Curé de la paroisse qu'assistaient MM. les Curés d'Erso et de Morsiglia.

Après l'absoute, le convoi a été transporté dans le tombeau de la famille et déposé près du caveau qui renferme les restes mortels de feu le Docteur Mondielli époux de la défunte.

Aux cœurs inconsolables de la chère disparue, à ses neveux et nièces, plongés dans l'affliction, nous présentons nos condoléances les plus émues. — Un ami de la famille

ARRONDISSEMENT DE CORTE

VIVARIO

Légion d'Honneur. — C'est avec un réel plaisir que nous avons relevé au dernier tableau de propositions pour la Légion d'Honneur le nom de notre distingué concitoyen M. Antoine Michel, du 94e R. A. M., à Bastia.

Pendant la grande tourmente, il a fait preuve de brillantes qualités militaires et avec le 2e régiment d'artillerie de montagne il fut aux premières lignes de combat.

Les parents et les nombreux amis qu'il compte à Vivario et à Muracciole se réjouissent de cette haute distinction.

Nous lui adressons nos affectueuses et bien vives félicitations. — P.-J. B.

On nous communique

PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE

Aujourd'hui, exposition solennelle du T. S. Sacrement en la chapelle de Saint Louis. Messe d'exposition à 8 heures. A 7 heures, chant des Complies, sermon, salut procession à l'intérieur de l'église.

CHEZ LES JEUNES TRAVAILLEURS DES P. T. T.

Les jeunes travailleurs des P. T. T., réunis en assemblée extraordinaire le 22 février, ont procédé à la formation de leur bureau qui est ainsi constitué :

Silvy, à Ajaccio, Secrétaire départemental ; Pieracci L., à Corte, Secrétaire départemental ; Pieracci L., à Corte, Trésorier ; Paolini Ch., à Bastia, Trésorier-adjoint.

L'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Considérant que les jeunes facteurs auxiliaires et distributeurs, auxiliaires de télégramme, ne sont pas rétribués en rapport avec le travail fourni par eux ;

Considérant que leur service est indifférent et qu'ils se trouvent de la sorte à la merci de tout le personnel ;

Considérant que leurs traitements et salaires ne correspondent plus au coût de la vie ;

Considérant que les uns (protégés par des hommes politiques) sont rétribués à un taux supérieur aux autres, alors même que ceux-ci fournissent un travail au moins égal ;

Décident de mener en commun avec les camarades insulaires et en rapport avec les camarades de Paris une action concertée et énergique contre les injustices dont ils sont victimes ainsi que pour le triomphe de leurs légitimes revendications ;

Invitent la Direction de la Corse de vouloir bien examiner avec bienveillance les doléances des jeunes facteurs jusqu'à ce jour sans échos, de déterminer leurs services et d'accorder un salaire unique à tous les distributeurs auxiliaires de l'Ile ;

Approuvent l'action de la Fédération Nationale des Jeunesses Syndicalistes des P.T.T. et lui donnent l'assurance de leur profonde confiance méritée ;

Se séparent aux cris de : A travail égal salaire égal ! et de Vive les Jeunesses Syndicalistes des P. T. T. !

Pour et par ordre,
Le Secrétaire des Jeunesses Syndicalistes des P. T. T. de la Corse :
Pieracci Ignace, Corte

SYNDICAT GAZ, ELECTRICITE ET SERVICES CONCEDES

Réunion ce soir à 8 heures et demie au local habituel. Inscriptions à prendre pour le renvoi d'un camarade des Eaux.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — En matinée à 2 h. 30 Les Artistes Associés, présentent Douglas Fairbanks dans **Le voleur de Bagdad**, superproduction en 11 parties.

En soirée à 9 h. 15 : **Le coup d'grisou** grand drame social en 6 parties ; **Le faut prince**, deux leur chapitre.

Très prochainement : Rudolph Valentino dans **l'Aigle Noir**.

Charlie Chaplin dans **La Ruée vers l'Or**, Mosjoukine dans **Bonjour Paris** (La revue du Casino de Paris, en couleurs naturelles).

Margaret Livingston dans **Ange et démon**, superproduction en couleurs.

* * *

THEATRE MUNICIPAL. — Très prochainement : Mme Cora Laparcerie dans **Voulez-vous être ma femme ?** ; **Mon homme** ; **L'inconnue** ; **Ma chère amie**.

* * *

FEMINA CINEMA. — A partir d'aujourd'hui : l'as des comiques : Buster Keaton (Malec) dans **La Croisière du Navigator** (deux heures de fou-rire).

ARRESTATION

LES AUTEURS PRESUMES DU CAMBRIOLAGE DE LA COMPAGNIE FRAISSINET SONT ARRETES

On n'a pas oublié le cambriolage audacieux commis dans la nuit du 14 au 15 février dans les bureaux de la Compagnie Fraissinet.

Des malfaiteurs, après s'être introduits dans les bureaux par effraction, ont éventré le coffre-fort et soustrait une somme de 1.140 francs

Ce vol audacieux paraissait être le fait de spécialistes et la police fut amenée à l'attribuer à des malfaiteurs étrangers à notre localité ou à des bastiais absents depuis un certain temps.

C'est ainsi que la présence d'un dangereux malfaiteur, le nommé Tanari Michel, âgé de 37 ans, déjà condamné à 5 ans de prison et à 10 ans d'interdiction de séjour, ayant été signalée, l'inspecteur Leoni et le brigadier de police Poggi, le recherchaient activement.

Il a été découvert hier et mis en état d'arrestation par ces gradés de notre police.

L'enquête effectuée par M. Albertini, commissaire de police, a établi que Tanari, à Bastia depuis décembre dernier, y vivait d'expédients et surtout des subsides d'une maîtresse dite « Ricciolina » installée au quartier réservé et qu'il avait reçu récemment la visite d'un ajaccien comme lui interdit de séjour, sortant depuis peu de la maison centrale de Nîmes où il avait purgé une condamnation pour vol.

Il a été établi que Tanari et son cousin Buccala Eugène, commissionnaire, âgé de 27 ans, avaient volé le 16 courant à l'étalage de l'épicerie de Mme Esposito un baril d'anchois d'un poids de 40 kgs, porté ensuite par eux dans une cantine de la rue du Bastion où le propriétaire de cette cantine et sa femme refusèrent de l'acheter.

Tanari et son cousin emportèrent le baril ; on ignore où car ils nient ce vol, malgré les charges relevées à leur encontre.

Tanari et Buccala ont été mis à la disposition de M. de Mari, Juge d'Instruction, qui les a inculpés de vol et d'infraction à arrêté d'interdiction de séjour.

Tanari et l'ajaccien dont l'identification est activement recherchée devront s'expliquer sur les graves présomptions que la police a relevées contre eux relativement au vol commis dans les bureaux de la Compagnie Fraissinet.

Cie d'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat
87, Rue de Richelieu, PARIS
La plus ancienne des Compagnies françaises
Depuis l'origine de la Compagnie :
Capitaux assurés : 4 Milliards 622 Millions
Rentes Constituées : 163 Millions
Exercice 1925 :
Capitaux assurés : 208 Millions 904.553
Rentes viagères (annuelles) : 4 Millions 644.779
Tarifs et Renseignements gratuits sur demande adressée à la Cie ou à ses Agents
M. BITTERLET, 1 bis, Neuve-Port, Bastia, agent général.

T. S. F.
Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent
Aux Gds Magasins Louis MAUREL
Installations Complètes
Facilités de Payement.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mardi [illegible] 1926 ; [illegible] jour de l'année ; 305 à venir.

Fête du jour : **Mardi-Gras**.

[illegible] : Cendres.

EPHEMERIDES. — 1815, Napoléon 1er quitte l'île d'Elbe et débarque à Cannes.

AVIS

Les administrations publiques auront congé l'après-midi du mardi 1er mars.

EMPLOIS RESERVES

— Ont été nommés à l'emploi de préposé sous le pied des douanes, en Algérie :

M. Profizi Ange-Antoine, ex-soldat du 141e rég. d'infanterie.

M. Battesti Pierre, ex-soldat du 1er rég. de zouaves.

NOUVELLES MILITAIRES

M. de Buena-Serra Marc Aurèle, capitaine en [illegible] en non activité pour infirmités temporaires, a été affecté au 14e rég. de chasseurs.

PERCEPTIONS

M. Albertini Joachim, ex-second maître fourrier du 3e dépôt des équipages de la marine, résidant à Bastia, a été nommé commis ordinaire de 2e classe à la recette-perception du 11e arrondissement, 1re division de Paris.

NOUVELLES MARITIMES

Des médailles d'honneur en argent ont été accordées aux ouvriers et employés dont les noms suivent :

M. Baldassini Vincent, batelier à la Compagnie de navigation Fraissinet et Cie, à Bonifacio.

M. Nasetta Ange, employé dans la maison Vincent Fellci, à Ajaccio.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Sant DAMIANI & Cie, 25, Boulevard Paoli

Petites Annonces Économiques

A VENDRE pour cause de départ une motocyclette occasion, excellent état de marche. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

ON DEMANDE un employé de préférence retraité connaissant comptabilité. S'adresser chez M. Colombani, [illegible], Bastia.

RESTAURANT GLACIER
[illegible]
BASTIA
SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES
La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses
Arrangements pour séjours de longue durée
ON PREND DES PENSIONNAIRES
Téléphone : 0.33

A MARSEILLE
Tous les Corses
descendent chez leur compatriote
HOTEL des Deux Mondes
32, Cours Belsunce, 32
Ascenseur — Dernier Confort

NOEL SANTANDREA
BASTIA
Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays.
BLANC — PATRIMONIO WHITE-TOP
RED-TOP — ROSE

00102

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

ELECTIONS LEGISLATIVES

LES MODERES TRIOMPHENT DANS LA SARTHE

Le Mans, 28 février

Des élections ont eu lieu hier dans le département de la Sarthe. Elles ont donné le résultat suivant :

Inscrits : 108.149.
Votants : 84.153.
Suffrages exprimés : 81.518.

Ont obtenu :

Liste modérée : MM. Lemy, ancien maire du Mans, 30.798 voix *élu* ; Moulière, conseiller général 30.308 voix, *élu* ; Sandubrey, conseiller d'arrondissement, 30.259 v. *élu* ;

Liste de concentration de gauche MM. Genesday, avocat, républicain socialiste, 25.908 voix ; Heurs Colas, agriculteur, radical, 24.936 voix ; Gombes, négociant, radical, 23.871.

Liste socialiste : MM. Monier 10.356 voix ; Carré, conseiller municipal du Mans, 10.106 voix ; Pottier conseiller municipal d'Yves l'Evêque, 9.852 ;

Liste communiste : MM. Barre 5.111 voix ; Esnault, 5.006 ; Ferre 4.965 ;

Liste agricole indépendante : MM. Thibaud, 11.161 ; Bondu, 9.655 Bedoue, 9.253.

Il s'agissait de remplacer MM Barbin et Heuze, socialistes, décédés ; et M. Breteau, radical-socialiste, élu sénateur.

ELECTIONS CANTONALES

AU MANS

Le Mans, 28 février

On a voté pour l'élection d'un conseiller général dans le troisième canton du Mans.

Ont obtenu : MM. Legeure, instituteur au Mans, socialiste, 2934 voix *élu* ; Lebert, Sénateur, Union Démocratique, 2.264 ; Eugène Lebert, communiste, 350.

A TROYES

Troyes, 28 février

A Troyes, dans le premier canton M. Plard, communiste, a été élu conseiller général, par 2168 voix contre 1267 à M. Gobin, républicain modéré.

A FUMAY

Mézières, 28 février

A Fumay (Ardennes), M. Latour socialiste, a été élu conseiller général par 1764 voix contre 1340 à M. Bouvard, union républicaine démocratique.

LES ACCORDS POUR LES DETTES

LES NEGOCIATIONS FRANCO-AMERICAINES

Paris, 28 février

On mande de Washington que les négociations franco-américaines pour le règlement de la dette sont sur le point d'aboutir. La France effectuera dès maintenant trois versements pour l'amortissement de la dette politique et commerciale de dix millions de dollars chacun, soit 30 millions de dollars, suivant la base des deux premières annuités fixées par la convention Mellon-Berenger.

LE TRAFIC DES DECORATIONS

LES CONDAMNES FONT APPEL

Paris, 28 février

Bucile, Doumoulin et Camuzet ont signé une demande en appel contre le jugement du tribunal correctionnel.

LA REFORME ELECTORALE

LES SOCIALISTES SE PRONONCENT POUR LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

Paris, 28 février

Le Congrès National Socialiste a voté par 2210 mandats contre 1100 la motion Zyromski, appuyée par M. Léon Blum impliquant le retour au scrutin d'arrondissement.

NOUVELLES COLONIALES

LES INCIDENTS D'INDOCHINE

Paris, 28 février

M. Outrey, député de la Cochinchine, a demandé à interpeller M. Léon Perrier sur les incidents qui se sont produits en Indochine et dans lesquels sont mis en cause des fonctionnaires de la colonie.

NOUVELLES JUDICIAIRES

UNE DELATRICE CONDAMNEE

Paris, 28 février

La douzième chambre correctionnelle a condamné Mme Rimbel à 2 mois de prison avec sursis et 200 francs d'amende.

Sommée de régler ses honoraires par voie d'assignation, elle avait accablé son docteur de près de quatre cents lettres anonymes contenant des propos orduriers.

AU PALAIS BOURBON

M. BOUISSON RECOIT LES PARLEMENTAIRES POLONAIS

Paris, 28 février

M. Bouisson, président de la Chambre, a offert un déjeuner en l'honneur de la délégation parlementaire polonaise ; y assistaient MM. Doumer, Poincaré, Briand Painlevé, Marin, le maréchal Foch Paul Boncour.

M. Bouisson a souhaité la bienvenue à la délégation et a loué la collaboration et l'œuvre de restauration polonaises. Il a tracé le rôle de la politique dans la vie nationale.

La mission a ensuite visité le Palais Bourbon.

à Nice

LE CORSO CARNAVALESQUE

Nice, 28 février

Le corso carnavalesque a connu hier sous un soleil printanier, un succès éclatant. On a retrouvé cette joie populaire, cette note burlesque cette animation [illegible] de l'ardeur de la bataille de confettis-pâtes. Sa Majesté, donc, après avoir parcouru la Place Masséna, l'Avenue de Verdun, a visité la vieille ville par la rue de l'Opéra, le Cours Saleya ; elle a salué au passage M. Bokanowski, sa suite et le Préfet qui avaient pris place dans une loge installée devant la Préfecture. Le cortège était renforcé des chars particuliers et les curieux avaient revêtu le masque afin de pouvoir mieux jouir de la joie carnavalesque et de se mêler aux bandes.

A 16 heures, le canon annonçait la fin du corso, mais les confettis de papier reprenaient leurs droits. On bataille dans l'Avenue de Verdun jusqu'à tard dans la nuit.

Le soir, dans le hall et au théâtre du Casino, décorés avec un goût et un art remarquables, a eu lieu, servie par un cadre somptueux, la redoute géranium rose et myosotis. L'entrain fut endiablé ; parmi le chatoiement des couleurs et l'originalité des costumes, la fête se déroula bien après la distribution de bannières aux costumes les plus remarqués ; elle continue aujourd'hui par le premier corso fleuri. Demain verra un combat naval.

DEPLACEMENTS MINISTERIELS

A NICE, M. BOKANOWSKI A INAUGURE DIMANCHE LA FOIRE EXPOSITION.

Nice, 28 février

M. Bokanowski est arrivé hier matin à 11 heures 30 à Nice. Il a été reçu par MM. Benedetti, Préfet ; les députés du département, Balberti Gautier, les généraux, l'amiral Violette, commandant l'escadre de la Méditerranée ; la Chambre de Commerce au complet, le Comité de la Foire Exposition, présidé par M. Monnot ; toutes les autorités civiles et militaires, commerciales et industrielles.

Le ministre a gagné l'hôtel Negresco où il a pris quelques instants de repos. Puis, il est parti à l'Hôtel Majestic, à Cimiez, où un déjeuner a été offert par la Chambre de Commerce. M. Becchi a exposé les désiderata de la Compagnie ; il a démontré l'activité économique de la région en (bien essor : le travail et le plaisir vraiment en parfait accord et la Foire des Echantillons constitue une manifestation probante.

M. Bokanowski a remercié en quelques mots.

Le cortège a fait son entrée à 14 heures précises à la Foire Exposition où la foule a réservé au Ministre un accueil sympathique. M. Bokanowski, reçu par le Comité, a parcouru tous les stands ; il s'est arrêté longuement à l'exposition des arts décoratifs.

Le soir, M. Bokanowski s'est rendu au Negresco où a eu lieu un banquet de 200 couverts.

M. Monnot, ouvrant la série des discours, a fait l'historique de la Foire Exposition, vieille de trois ans seulement mais qui fait preuve d'une vitalité remarquable et contribue à l'essor de la région et de la France. On compte 1100 exposants et 600 stands : ces chiffres parlent par tous ceux qui ont exposé ; à ceux eux-mêmes. Le mérite en revient à qui ont organisé, à la Municipalité.

M. Monnot après avoir cité les noms de ceux qui l'ont aidé dans sa tâche, a remercié M. Bokanowski premier ministre visitant la foire et se réjouit qu'à côté du Nice joyeux il ait pu constater le Nice qui travaille.

M. Becchi a pris la parole pour louer M. Monnot et ses collaborateurs et vanter la Foire.

Puis, M. Bokanowski, dans une longue improvisation, a relevé les efforts et le succès de l'œuvre.

Nice, utilisant ses richesses naturelles au point de vue du tourisme et des productions de luxe, contribue à la prospérité nationale.

L'orateur a fait allusion à la question de la direction régionale des Postes montrant qu'il est demeuré partisan du maintien d'une seule direction régionale à Marseille.

Il a terminé par un appel à l'union nationale et un éloge du grand républicain, homme désintéressé et travailleur, M. Poincaré.

Une ovation a couronné la péroraison du ministre.

M. BOKANOWSKI VISITE LES POSTIERS NICOIS

Nice, 28 février

M. Bokanowski a consacré la matinée aux postiers. Accompagné de MM. Delobbe et Lhothier, directeur régional de Marseille, il a reçu à 9 heures 30 à l'Hôtel des Postes, les fonctionnaires, les chefs de service et le personnel des Postes. Il a visité ensuite la recette principale, le central télégraphique de la Place Wilson, le Central téléphonique de la rue Biscarra, la succursale de l'Avenue de la Victoire, le terrain de l'Avenue Thiers où sera élevé le futur son, le central téléphonique de la gare du P. L. M. où le personnel des P. T. T. des Alpes Maritimes, lui a offert un apéritif d'honneur.

M. Faure, directeur, au nom du personnel, a salué le ministre. Il a mis en lumière la tâche et les services particulièrement délicats du personnel dans une ville commerçante ; il a dit particulièrement : « Nous tenons tous à être à la hauteur de notre tâche et ne ménageons ni notre temps ni nos efforts dans ce but nous désirons seulement, chacun dans notre domaine, des moyens d'action répondant à l'étendue de notre tâche et une juste appréciation de notre labeur qui constitue pour nous une récompense normale.

M. Bokanowski a répondu, puis a remis des médailles d'honneur. Après cette réception, le ministre a rendu visite à la Banque Populaire puis à la Préfecture où il a reçu les délégations de l'Aéro Club et de la Radiophonie. Il a quitté notre ville à 14 heures 20, salué par toutes les autorités et les notabilités.

LA TENSION ANGLO-RUSSE

LES SOVIETS REPONDENT ENERGIQUEMENT A L'ANGLETERRE

Paris, 28 février

La réponse des Soviets rejette les accusations contenues dans la note anglaise au sujet de la campagne anglophobe appuyée par eux et déclare ne redouter en rien l'éventualité de la rupture entre deux pays.

LES SPORTS

LE RUGBY

Paris, 28 février

Lyon Olympique bat le Boucau 10 à 5 ; Bègles bat Limoges, 8 à 3 ; Bordeaux bat T. O. E. C., 9 à 0 ; Oyonnax bat Valence, 31 à 0 ; Périgueux bat Clermont-Ferrand, 27 à 17 ; Grenoble bat Hendaye, 12 à 10 ; Bagnères et Bayonne, 3 à 3 ; Stade Français bat Albi, 13 à 6 ; C. A. S. G. bat Clermont-Ferrand, 6 à 5 ; Bordeaux bat Carcassonne, 19 à 11.

L'ASSOCIATION

C. A. P. bat Red Star, 1 à 0 ; Union Sportive Suisse et Stade Français, 1 à 1 ; Club Français bat Vitry, 4 à 3 ; Montreuil bat Choisy, 5 à 1 ; Rennes bat Saint Servan, 1 à 0 ; Olympique de Marseille bat Lunel, 5 à 1 ; S. A. P. et Olympique Gymnaste de Nice, 2 à 2 ; Montpellier bat Ales, 2 à 1.

Les INTERREGIONALES de CROSS

L'interrégionale de Marseille a été gagnée par Mouret battant Ichard Guillaume Tell, Sgnoret, Durbessil, Ily, Mories, Jaffeaux.

A Angers, Denis a battu Desroches et Sornais.

A Nancy, Mercier a battu Herbaut et Desnoux.

A Lyon, Pelé a battu Chapuis, Gal-[illegible] et Guillemot.

Informations Financieres

COURS DES CHANGES

	Paris, 28 février cours précéd.	dernier cours
Livre	122.96	122.97
Dollar	25.55	25.52
100 lires	111.60	111.90
100 pesetas	428.50	428.87
100 frs suisses	491.50	491
100 florins	-	1023

Qui les Pilules Pink prend assez tôt, voit la maladie partir au galop

[illegible] soigner sans retard, dès que les [illegible] que l'on ressent persistent un [illegible] C'est la seule précaution vraiment [illegible] contre la maladie. On tue ainsi, [illegible] le mal dans l'œuf. C'est [illegible] M. Fred Keppeler, chef fromager [illegible] Saint-Valérien, dans l'Yonne, a [illegible] sans tarder une bonne cure de Pilules Pink, que ses maux d'estomac se [illegible] dissipés.

[illegible] écrit M. [illegible] Keppeler [illegible] depuis que [illegible] Pilules Pink, je [illegible] et j'ai repris [illegible]

M. F. Keppeler

Les maux d'estomac, comme [illegible] la plupart de nos maladies, ont souvent [illegible] cause l'appauvrissement du sang [illegible] dépression nerveuse. Les Pilules Pink en reconstituant la richesse du sang et en tonifiant énergiquement les nerfs, suppriment cette cause et, par suite, en dissipent les effets. Les Pilules Pink exercent, en outre, une action des plus salutaires sur l'ensemble des fonctions de l'organisme. C'est pourquoi elles constituent un remède d'une si puissante efficacité contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les [illegible] de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, [illegible] nerveux.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies [illegible] Pharmacie P. Barret, 23, [illegible] Paris. 7 fr. 25 la boîte ; 27 fr. les 6 boîtes [illegible]

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

lés Motos 2,3,4 HP

Monet
très Souples
et Résistantes
Goyon
Economiques
et très Rapides
TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1924
répondent à tous les besoins
AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli - BASTIA
(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

Médaille d'or
GRAND PRIX
CAP CORSE
DAMIANI
Membre du Jury
HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT
DE BASTIA 1903 ET 1904

MAISONS
Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition trimestrielle de Jardins et Basses-Cours
UN AN : 4 Fascicules Albums 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

FOURNITURES GÉNÉRALES
POUR INSTALLATIONS ELECTRIQUES - GAZ
SANITAIRES

Louis Rogliano
23, BOULEVARD PAOLI
BASTIA
Téléphone 1,43

DÉPOSITAIRE
des moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson - Houston.

GRAND ASSORTIMENT
de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à l'essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T.S.F.

Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références

Vient de paraître

SANTU CASANOVA
Primavera Corsa
Prix : 12 Francs

En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (franco poste, 12 f. 65)

ATELIER
DE MECANIQUE
DE PRECISION
JOSEPH ROMAGNOLI
40 Boulevard Paoli — BASTIA
(Intersection, avenue Carnot et boul. Paoli)
EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE
PHONOGRAPHES - SERRURERIE
MACHINES A ECRIRE
MOTEURS INDUSTRIELS

MAROC
VIENT DE PARAITRE :
Le Premier
ANNUAIRE DES COLONS
Tous les noms — Toutes les adresses
Prix : Cinq francs
CHESNEAU, 5, Bd Montmartre, PARIS

ALMANACH HACHETTE
Edition 1927
Broché : 5 fr. (Par poste : 6 fr. 05)
Cartonné : 6 fr. 75 (Par poste : 7 fr. 80)

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia
PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury » Nectar Cédrat » « Myrte » « Mandarine » Marque déposée.
PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.
PAR l'assortiment unique de leur rayon des :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.
PAR leurs prix minutieusement étudiés
OFFRENT les meilleures garanties d'achat
ASSUREZ-VOUS EN !

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

UN IMPRIMÉ PRÉSENTÉ AVEC ART EST UN CACHET DE DISTINCTION POUR LA MAISON QUI EN FAIT USAGE

SEULS LES PRIX-COURANTS, CATALOGUES, AVIS DE PASSAGE, ETC., COMPOSÉS AVEC ÉLÉGANCE ET BON GOUT, ATTIRENT L'ATTENTION DE LA CLIENTÈLE. ILS SONT LA RÉCLAME LA PLUS ÉCONOMIQUE PARCE QUE LA PLUS LUE ET LA PLUS PRODUCTIVE

DANS VOTRE INTÉRÊT
ADRESSEZ-VOUS A
L'IMPRIMERIE DU PETIT BASTIAIS
E. CORDIER & FILS
8, BOUL. DU PALAIS - BASTIA

L'Imprimerie du PETIT BASTIAIS s'est assurée le concours d'un ouvrier d'art, ex-contremaître aux Imprimeries de "l'Eclaireur de Nice" (Section des Travaux de luxe)

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

52e ANNEE. — N° 66
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
MERCREDI 2 MARS 1927

00103

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.
JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE
Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE ; PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 54-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 1-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS
Trois mois 13 fr. 15 fr. — Six mois 25 fr. 27 fr. — Un an 48 fr. 50 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

L'Immigration et le Chômage

Le chômage français qui sera, espérons-le, de courte durée, préoccupe beaucoup l'Italie qui nous accuse volontiers d'exagérer la situation pour trouver un prétexte à empêcher l'émigration italienne ou à provoquer le rapatriement des Italiens. On conçoit cette inquiétude. La péninsule est un pays surpeuplé, dernièrement M. Mussolini disait à ce sujet : Il faut que l'Italie s'étende ou qu'elle éclate.

Notre voisine aurait tort de voir des motifs politiques dans la décision prise par le Gouvernement français de refouler vers la frontière les travailleurs étrangers inoccupés.

Mais y a-t-il beaucoup d'Italiens inoccupés en France : *Le Corriere della Serra* écrit à ce propos :

« *La crise actuelle est purement industrielle ; or l'immigration italienne est surtout agricole et enracinée sur des terres d'où il sera difficile de la renvoyer. Les clauses des nouveaux contrats de travail ont précisément pour objet d'empêcher les ouvriers agricoles d'abandonner les terres et de se transformer en ouvriers industriels. Il en est de même pour les mineurs* ». M. Tardieu a avoué qu'on ne pouvait abandonner les travaux pour la mise en valeur des ressources hydrauliques. Or, ces travaux emploient beaucoup d'Italiens.

L'Italie est le seul pays qui vient en aide à la France en laissant chaque année rentrer chez elle les ouvriers maçons, terrassiers et autres employés des travaux publics qui chôment durant l'hiver. Ce retour saisonnier est d'ailleurs profitable à l'Italie car il sert à renouer les liens avec la mère-patrie. »

Quoi qu'il en soit, la question du chômage a posé chez nous le problème de l'immigration et nous a contraints de prendre des mesures exceptionnelles destinées à conserver dans toute la mesure du possible le travail national par la main-d'œuvre nationale.

Les Etats-Unis qui se préoccupent également beaucoup de d'immigration obéissent, pour la contingenter, à d'autres idéaux. Chez eux, il n'y a pas de chômage à proprement parler. Mais l'Amérique est le point de mire de tous les émigrés, à quelques pays qu'ils appartiennent. Ils y vont comme au pays de Cocagne ; ils s'imaginent qu'ils en reviendront les poches pleines de dollars, et les Etats-Unis s'inquiètent de ces invasions de races qui transforment peu à peu leur patrie en une vaste Cosmopolis.

Aussi ont-ils voté des lois contre l'immigration qu'ils avaient tout d'abord voulu interdire, car ils ont un penchant pour les solutions excessives ; la fameuse loi de prohibition des alcools et boissons fermentées en est la preuve, aujourd'hui, ils se bornent à fixer chaque année, suivant les possibilités, le nombre d'étrangers admis à pénétrer à titre permanent chez eux.

Voici les chiffres relevés au cours des dernières années, avec les chiffres moyens des années d'avant-guerre pour permettre la comparaison :

Immigrants :
1900-1914 (moyenne annuelle) : un million 034.940. — 1914 : 1.218.480 — 1920 : 430.001. — 1921 : 805.228 — 1922 : 309.556. — 1923 : 522.919 — 1924 : 706.896. — 1925 : 294.314 — 1926 : 304.488.

Comme on le voit, c'est à partir de 1925 que le mouvement se ralentit. Il en va de même d'ailleurs, pour les émigrants.

Emigrants :
1910-1914 (moyenne annuelle) : 290.578. — 1914 : 293.338. — 1920 : 288.315. — 1921 : 247.718. — 1922 : 198.712. — 1923 : 81.450. — 1924 : 76.789. — 1925 : 92.728. — 1926 : 90.902.

De la comparaison des deux tableaux, il résulte qu'avant la guerre la population des Etats-Unis s'augmentait d'environ 746.362 immigrants par an ; en 1914, l'excédent des entrées sur les sorties a même atteint 915.142 sujets. Depuis, les chiffres ont sensiblement diminué, savoir :

en 1920 : 141.686. — en 1921 : 557.510
en 1922 : 110.844. — en 1923 : 441.469
en 1924 : 630.107. — en 1925 : 201.586
en 1926 : 227.406.

Tous les immigrants aux Etats-Unis ne sont pas soumis à la loi de 1924 qui a établi la règle du contingentement ; ainsi en 1926, sur 304.488 immigrants, on en compte seulement 157.432 qui y soient soumis. Les autres sont originaires des autres régions de l'Amérique ; or, la loi sur l'immigration ne frappe que les individus non originaires du Nouveau-Monde.

La majorité des immigrants contingentés viennent du nord et de l'ouest de l'Europe. L'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Etat libre d'Irlande en ont fourni ensemble près des deux tiers, savoir :
58.675 allemands, — 44.266 anglais
42.575 irlandais, — 12.638 mexicains
27.291 écossais, — 22.237 français. —
19.118 scandinaves, — 9.374 italiens

Et maintenant, où vont les émigrés américains ; ces individus sont des gens qui n'ont résidé que quelques années aux Etats-Unis, moins de 16 ans en général. Parmi eux, 19.980 se sont dirigés vers l'Italie, 6.408 vers la Grande-Bretagne, 5.464 vers la Grèce, 2.908 vers l'Allemagne, etc.

Les nations contingentées ont profité de 95 p. cent du chiffre total autorisé. 20.550 immigrants se sont vu refuser l'entrée des Etats-Unis.

L'Amérique a trop d'émigrants et nous en avons trop aussi, et même si notre production et notre commerce redeviennent actifs, il est à craindre qu'on ne retrouvera pas de sitôt les jours faciles de l'époque où la baisse du franc constituait une prime aux affaires d'exportation. Par suite, il faut s'attendre à ce qu'il subsiste longtemps un peu de chômage, de telle sorte que nous n'avons que faire d'augmenter nos effectifs de main-d'œuvre étrangère.

Pol HARDUIN

Notre photo représente le cardinal Gasparri qui, avec le cardinal Dubois, le cardinal Cerette et le général de Castelnau recherche un compromis pour résoudre le conflit des catholiques français.

AVIS A NOS ABONNES

Nous rappelons à nos abonnés que les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées d'une bande et de 0 fr. 75.

AUX FUTURES MAMANS

Comme elle est profonde et douce la parole d'un philosophe, M. Blanc de St Bonnet : « Les parents ont des enfants qui ressemblent à leurs pensées ».

Si c'est une joie pour les mères de revivre en leurs fils c'est un devoir pour elles d'élever leur personnalité afin de ne pas transmettre des goûts, des penchants, des prédispositions peu nobles ou déviés.

Il ne faut pas exagérer les conséquences de l'hérédité en les proclamant fatales, d'une manière générale. Cela reviendrait à dire que nous ne sommes pas libres alors que notre conscience comme celle de l'opinion nous jugent responsables de nos actes. Mais, sans rien exagérer, nous savons que l'hérédité n'est pas un vain mot et qu'elle nous impose des devoirs sacrés.

Peut-on voir ces asiles d'enfants d'alcooliques, pauvres petits dégénérés atteints d'épilepsie, d'hystérie etc... sans songer que, si les parents avaient pu pressentir le sort douloureux de ces enfants, ils auraient compris la nécessité absolue de lutter contre leurs mauvaises inclinations en vue de ceux qui devaient naître d'eux ?

Comme ils seraient à souhaiter que la jeune épouse qui va devenir maman s'enveloppe d'une atmosphère plus limpide, plus recueillie, et choisisse pour ses lectures, ses conversations et ses plaisirs les plus sains. Ce bon goût moral demeurerait en elle et son âme deviendrait fraîche comme celle de l'enfant qui doit bientôt lui sourire.

Il est beau de transmettre la vie et de continuer à ce que cette vie soit aussi excellente que possible physiquement et moralement.

Il est doux de donner à ses enfants l'exemple d'une existence vécue selon le Devoir, qui rayonne, loyale et vertueuse, dans l'honneur et dans le dévouement.

Relisons le bon livre de Henry Bordeaux intitulé « la peur de vivre » et n'ayons jamais cette peur.

La vie est belle et bienfaisante malgré ses deuils, ses misères, ses malheurs puisque selon une parole célèbre « souffrir passe ; avoir souffert ne passe pas » et que, d'après Victor Hugo « la vie est une énigme ayant pour mot l'étoile ».

Ainsi, gardons de plus en plus vif le sentiment familial, le goût des saines traditions, et honorons les familles nombreuses qui sont la richesse de la Patrie.

E. ORSINI.

A PROPOS DES DETTES EXTERIEURES

M. Léon Meyer, député, ancien Sous-Secrétaire d'Etat, a bien voulu nous dire ce qu'il pensait de la question soulevée par M. Vincent Auriol, à propos des dettes interalliées :

« Vous savez, nous dit-il, que je ne suis pas partisan de la ratification des accords de Londres. Mais je considère que M. Vincent Auriol a parfaitement bien fait d'attirer l'attention de la Chambre sur l'attitude du Gouvernement, attitude qui ne me paraît pas du tout admissible. Car non seulement, le Gouvernement, en effectuant des versements, ratifie en quelque sorte ces accords, mais encore il le fait sans se soumettre au contrôle du Parlement. Le Gouvernement semble faire pour les dettes extérieures, ce qu'il a fait en ce qui concerne les décrets-lois qui devaient venir en discussion devant la Chambre trois mois après, et qui aujourd'hui encore, n'ont pas été examinés par le Parlement ».

LES ACCORDS DE WASHINGTON

LE MANIFESTE DE COLUMBIA SERVIRA-T-IL A QUELQUE CHOSE ?

Le correspondant à Washington de la Société d'Etudes et d'Informations économiques considère que le manifeste des professeurs de Columbia, où l'on retrouve un « mélange de considérations morales et de considérations économiques et financières beaucoup de sens pratique agrémenté d'une note d'idéalisme » — touchera plus par ses arguments le public américain que l'appel pathétique de M. Clémenceau.

Les milieux officiels de Washington — note le correspondant — se sont abstenus de commenter le manifeste plutôt qu'ils ne l'ont commenté défavorablement. Le président Coolidge l'a seulement considéré comme venant hors de propos ; il a même dans son message un mot de sympathie pour les nations qui ont consenti à de lourds sacrifices pour faire honneur à leur signatures. Les membres du Congrès ont été, en général plus violents dans leurs ripostes aux professeurs de Columbia. Mais M. Piall Andrews, républicain, adroit défenseur de notre cause à la Chambre des Représentants, estime que les professeurs ont exprimé l'avis d'un grand nombre d'universitaires, d'hommes d'Eglise, de membres de l'American Legion et même de membres du Congrès, s'ils donnaient leur opinion véritable. Il attaque la formule de la « capacité de paiement » et pense que les règlements déjà conclus sont contraires aux traditions et aux intérêts des Etats-Unis. Il conclut : « La vérité est en marche : rien ne pourra l'arrêter. »

Chose remarquable, dit le correspondant de la Société d'Etudes, les milieux financiers ont préféré s'abstenir de commentaires. Sans doute aiment-ils mieux ne rien faire pour gêner la ratification de l'accord Mellon-Béranger.

A noter que l'appel des professeurs a été publiquement approuvé par M. Green président de la Fédération américaine du travail, par plusieurs présidents d'Université, par des pasteurs en chaire. Incontestablement, la réaction — au dire du correspondant — est moins défavorable qu'elle n'aurait été il y a un an à pareille époque : le temps semble travailler pour nous.

Quelle est, vis-à-vis du manifeste l'attitude de la presse aux Etats-Unis ? Le correspondant y trouve plusieurs condamnations du manifeste.

Selon le *New-York Evening Post* il est « prématuré », en raison de la situation en France. Le *New-York Sun* pense que Washington a le droit d'être mécontent. Le *Washington Post* rappelle que les alliés ont reçu les dépouilles de l'ennemi vaincu et ajoute : « Nous savons tous que les professeurs ont l'esprit distrait ». Pour le *New-York Herald Tribune* le plaidoyer ne peut qu'amener des difficultés. « Pas de conférences des dettes pour nous », s'écrie le *Saint-Louis Globe-Democrat*. Une telle conférence « ne produirait rien d'autre que la confusion » estime la *Saint-Paul Dispatch*. « Le pays est avec Coolidge, non avec Columbia » déclare le *New-York Register*.

La *Chicago Tribune*, moins cassante, écrit : « La question du règlement des dettes est une question compliquée et peut avoir besoin d'être réexaminée de temps à autre ; mais pour le moment, il n'y a aucune raison de douter que les alliés ne paieront payer tout ce que nous leur demandons ». La *Detroit Free Press* pense que l'Amérique n'aurait rien gagné à se montrer plus « oncle type » [illegible].

Les professeurs de Columbia ne sont pas sans recevoir l'appui de plusieurs journaux. « La révision qu'ils demandent est inévitable tôt ou tard » déclare le *New-York World*. Cette révision devra comprendre les paiements allemands aussi bien que les paiements alliés. Le manifeste est courageux et « prépare le public à un changement d'attitude qui doit venir tôt ou tard », écrit le *Newark News*. Le *Norfolk Virginian-Pilot* estime qu'on ne pouvait mieux dire. D'après le *Brooklyn Eagle*, le manifeste a pu réveiller de vieilles animosités, mais il aura pour but de faire penser un grand nombre de gens et de développer le sentiment favorable à une révision. Le *New-York Journal of Commerce* écrit : « Le meilleur moyen de garantir à l'Europe cette certitude dans les affaires fiscales que le sénateur Swanson considère à juste titre comme essentielle est de réviser les règlements des dettes ». Le *Cleveland Plain Dealer* note que, depuis un certain temps, les appels en faveur d'une révision des règlements des dettes se multiplient et que la question est donc loin d'être résolue. C'est aussi ce que pense le *New-York Times*, qui tous les jours multiplie des lettres de ses lecteurs favorables aux alliés.

On notera sans doute — fait observer le correspondant de la Société d'Etudes et d'Informations — que la plupart des journaux qui approuvent le manifeste sont des journaux de New-York. Il est certain que c'est surtout dans l'Est que l'on parle de révision. Mais les changements d'attitude de la *Chicago Tribune*, très violente avant la venue de la mission Caillaux et plus modérée depuis, est

Billet Parisien

La controverse que, de tout temps a soulevé l'usage du tabac, ne finira jamais tant que nous aurons du tabac et que nous le réduirons en cendres et en fumée. Et, comme toujours chaque fois que de chauds partisans affrontent de bouillants détracteurs on finit, d'un côté et de l'autre, par exagérer...

Ceux-ci prétendent, par exemple que le tabac est aussi néfaste que la morphine et la cocaïne, qu'on lui doit l'angine de poitrine, le cancer de la bouche, la diminution de l'acuité visuelle, les troubles du cerveau, la perte de la mémoire... et les cors aux pieds, sans doute !

Ceux-là représentent le tabac comme une substance éminemment utile : il tue les microbes de la fièvre typhoïde et du choléra ; il épargne à ses fervents la méningite cérébro-spinale, la grippe, la fièvre jaune, il développe l'activité cérébrale, il charme, il console... et il coûte cher, n'est-ce pas ?

Qui départagera les contradicteurs ?

Les savants sont, paraît-il, incapables de trancher la question. Le docteur Henri Bouquet avance justement que la solution du problème ne vaudrait pas pour tous les hommes.

Il y a en effet, fumeur et fumeur comme il y a mangeur et mangeur. Tel de mes amis s'enfile douze crêpes après un repas copieux. Est-ce à dire que je sois capable de la même prouesse ? Ce qui passe aisément chez lui m'étoufferait à coup sûr. Alors ?

Il est certain, toutefois, que fumer est une manie. Nous nous en passions fort bien avant que l'herbe à Nicot nous fut révélée. Mais il semble, en définitive, que pris avec modération par des gens normaux le tabac soit inoffensif.

Il n'est pas souhaitable, en tout cas, que, saisis d'une frousse intense à retardement, les fumeurs cessent brusquement de fumer. Cette défection serait fatale à notre redressement financier.

Et nous finirons sur un mot de M. Charles Richet, qui fera peut-être plaisir aux détracteurs du tabac sans toutefois fâcher ses partisans : « Fumer est une habitude stupide à laquelle je suis enchaîné tout en me rendant compte de ma stupidité... »

Gabriel Barot

très symptomatique. Du reste, depuis 1920, le Congrès lui-même n'a-t-il pas complètement modifié sa position ? Le public américain comprend mieux qu'il ne peut pas demander l'impossible et que ce n'est pas son intérêt. Il est peut-être intéressant de noter que, lors de la conclusion de l'accord Mellon-Bérenger les Américains représentaient l'accord comme une grande concession de leur part dont nous devions nous hâter de profiter ; il semblerait qu'maintenant, à la suite des hésitations du Parlement français, on ait peur que la France n'accepte pas l'accord en évitant tout ce qui risque d'empêcher la ratification. Irait-on même jusqu'à nous accorder des concessions ? C'est peut-être trop dire pour le moment. Souhaitons que les débats du Parlement ne s'égarent pas en vaines récriminations et facilitent la tâche de tous ceux qui s'efforcent de renseigner le peuple américain sur le véritable caractère de la dette ».

LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

SA COMPOSITION

Dimanche dernier, 27 février, les bureaux des groupements agricoles ont désigné par mandataire cinq membres qui feront partie de la Chambre d'agriculture de la Corse.

Ces délégués sont MM. George Stephanopoli de Comnène, président de l'office départemental et de la Société départementale d'encouragement à l'agriculture (Ajaccio).

Salvini, oléiculteur, membre de l'office, conseiller général (Calvi).

Dr Casalta, membre de l'office conseiller général (Bastia).

Pancrazi, président du syndicat agricole (Corte) ;

Durazzo, pépiniériste (Sartène).

Les vingt autres membres de la Chambre d'agriculture, quatre par arrondissement, élus dimanche 20 février sont :

Pour l'arrondissement d'Ajaccio MM. Dque Cuneo d'Ornano, président de la caisse de crédit ; Jacques Bianchelli, président du syndicat agricole de l'arrondissement ; Jules Carlotti, directeur de l'école d'agriculture ; Jean Colonna, maire de Cargèse.

Pour l'arrondissement de Calvi MM. François Marini, maire de Calenzana ; Allegrini, oléiculteur à Algajola ; Simon Colombani, oléiculteur à Ville di Paraso ; Ph. Renucoli oléiculteur à Calvi.

Pour l'arrondissement de Corte MM. Grimaldi d'Esdra, conseiller général de Castifao ; Jules Luisi, membre de l'office, maire de Muracciole. Cariolli, ancien administrateur colonial, président du Syndicat agricole de Venaco ; Fraticelli, président du Syndicat agricole d'Aleria.

Pour l'arrondissement de Sartène MM. le Dr Paulin Canazzi, oléiculteur à Olmeto ; Polidori, viticulteur à Sartène ; Charles Rocca Serra agriculteur à Portovecchio et Joseph Giacomoni, agriculteur et maire à Sainte Lucie de Tallano.

LA SOIREE DE LA SALVATOR VIALE

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est le samedi 5 mars à 21 heures que sera donnée au Théâtre Municipal la représentation suivie de bal, de la Salvator Viale ».

Nous rappelons également que les personnes désireuses de cartes peuvent retenir leurs places en location chez M. Poggi, parfumeur, et que celles qui n'ont pas de cartes peuvent en trouver au même endroit.

Nous leur recommandons de se hâter, presque toutes les cartes étant déjà placées.

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL [illegible] ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).

Chronique Sportive

Les doyens ont ajouté, dimanche une nouvelle victoire à leur palmarès en battant l'U. S. C. par 5 buts à 2.

La partie fut toute à l'avantage des bleus qui prirent nettement le dessus après dix minutes de jeu alors que leurs adversaires venaient d'inaugurer la marque. Ils égalisèrent peu après par l'intermédiaire de Campana, Savery ayant entre-temps shoodé dehors un penalty.

Le repos fut atteint sur le score de 2 à 1 grâce à Savery signataire du deuxième but. Pendant la seconde mi-temps les bastiais marquèrent trois nouvelles fois tandis que les useistes ne parvenaient qu'une fois à renvoyer la balle au fond des filets bastiais gardés par Feydel, remplaçant Merli.

* * *

Les cortenais qui brillent surtout par leurs arrières manquèrent entièrement de cohésion ; leurs demis furent particulièrement faibles dont la louable bonne volonté ne put compenser une compréhension et une sûreté insuffisantes. Pieri et Blanchetti furent de loin les meilleurs et les animateurs d'une farouche résistance.

Les doyens bastiais ont joué une fois de plus avec un brio qui déroute quelque peu leurs adversaires ; les quelques phases de jeu qui émaillèrent la partie furent toutes à leur actif et Savery fut à l'origine de chacune d'elles. Campana fut le meilleur homme sur le terrain.

Le jeu fut constamment dur et la faute en incombe principalement à l'arbitre qui aurait dû sanctionner les premières fautes commises.

L'arbitrage de M. Simonpaoli fut d'ailleurs, très discuté ; il handicapa sérieusement les verts, notamment pendant la première mi-temps.

NOUVELLES MILITAIRES

MONUMENT A LA GLOIRE DE LA 3e DIVISION COLONIALE, IVe ARMEE, GENERAL DE DIVISION LEFEVRE, COMMANDANT LE CORPS COLONIAL.

Un Comité vient de se former sous la présidence d'honneur de MM. Raymond Poincaré, Président du Conseil des Ministres ; Paul Painlevé, ministre de la Guerre ; Louis Marin, ministre des Pensions ; [illegible] député de Meurthe et Moselle ; [illegible] de Briey, gouverneur de la province [illegible] bourgmestre de Rossignol ; MM. les généraux et colonels des glorieux régiments qui se sont héroïquement battus à Rossignol (Belgique), le 22 août 1914.

[illegible] Colonel Vitard, ancien [illegible] du 1er colonial, commandeur de la Légion d'Honneur, médaillé militaire ; [illegible] Mocenni, capitaine Tolon, [illegible] Veuve Mélivet, MM. le Curé et [illegible] de Rossignol ; Pomette Paul, [illegible] président de la 31e section des médaillés militaires de Lunéville.

Ce monument sera élevé par souscription à la mémoire des braves soldats français tombés à la bataille de Rossignol (Belgique), le 22 août 1914. Plus de quatre mille hommes, de cette division sont tombés dans cette sanglante journée, devant un ennemi [illegible] fois supérieur en nombre ; trois mille [illegible] cent quarante six dorment leur dernier sommeil dans les deux cimetières de Rossignol, et gardé aux deux mille trois cent quarante neuf [illegible].

Nous faisons un pressant appel aux familles, aux parents, aux camarades, aux [illegible] de ces grands soldats, qui [illegible] nos amis les Belges, car c'est [illegible] Comte Van der Straten, qui [illegible] un [illegible] mémoire de l'ennemi.

Nous espérons, et vous nous y aidez [illegible] ce monument de souvenir le 22 août 1927, jour anniversaire de la bataille.

Régiments ayant pris part à cette bataille :

[illegible] 2e, 3e Colonial, 2e Artillerie coloniale, 3e Chasseurs d'Afrique, deux escadrons [illegible] du 6e dragons, les [illegible] du 1er Génie, et quelques [illegible] du 23e Colonial.

Adresser les souscriptions à M. Pomette Paul, 3, rue Erckmann à Lunéville (M. et M.), compte chèque postal, Nancy Nº 178-36.

Pour le Comité :
Le Président, Colonel VITARD
[illegible], rue Jeanne d'Arc à Cherbourg (Manche)

Vous trouverez tout ce qui concerne la **T. S. F.**

AUX Gds MAGASINS LOUIS MAUREL

Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point assurées. Nombreuses références. Facilité de payement.

Informations Financieres

COURS DES CHANGES

		Paris, 1er mars cours précéd.	dernier cours
L'Liv		123.94	123.93
Dollar		25.54	25.52
100 lires		111.90	111.70
100 pesetas		424.87	423.67
100 Frs suisses		491	491.22
100 Florins		1023	1023.50

MERITE AGRICOLE

La décoration du Mérite agricole a été conférée aux personnes ci-après :

Grade d'Officier

MM.

Andarelli Mathieu, agriculteur à Lopigna. Chevalier du 16 mars 1909.

Borfandi André, propriétaire à Omessa.

Marini Antoine-François-André, agriculteur à Cervione ; chevalier du 26 mai 1907.

Marini Joseph, agriculteur à Calenzana chevalier du 24 septembre 1920.

Paoli Maxime, cultivateur à Orto. Chevalier du 1er février 1913.

De Peretti della Rocca Louis Valère Alexandre, secrétaire général de préfecture à Saint-Brieuc ; chevalier du 15 septembre 1921.

Grade de Chevalier

MM.

Alberti Jules-Mathieu, propriétaire à Rizzanese.

Alzapiedi Dominique, cultivateur à Rosazia.

Belgodere Simon, agriculteur à Penta-di-Casinca.

Berard François-Joseph, cultivateur à San-Giovanni-di-Moriani.

Cattaneo Pierre-Paul, agriculteur à Arbori-Morianie.

Campi Antoine-Léonard, agriculteur à Speloncato.

Cerculi Charles, régisseur agricole à Vizzavona.

Cortegiani Dominique-Généreux, jardinier à Corte.

Cristofari Toussaint, agriculteur à Rivellata.

Franciosi Antoine-Paul, instituteur retraité à Levie.

Giovannoni Jean-Baptiste-Trajan, agriculteur à Sainte-Lucie-de-Tallano.

Leoni Joseph-Louis, agriculteur à Santa-Reparata-di-Balagna.

Marcucchi Jean-Laurent, agriculteur à Moncale.

Marcelli Jean-Toussaint, agriculteur à Lugo.

Mattei Antoine, propriétaire à Centuri.

Negri Constant-Denis, viticulteur à Patrimonio.

Orsolini Simon, cultivateur à Corte.

Orsoni Jean-Dominique, agriculteur à Prunelli.

Orsini François-Cecchino-de-Riba, agriculteur à Olmiccia-de-Tallano.

Ottavi François-Antoine, cultivateur à Soccia.

Petrus Jacques-Philippe, agriculteur à Calenzana.

[illegible] Toussaint, agriculteur à Santo-Pietro-di-Tenda.

Salini Pierre-Toussaint, cultivateur à Ersa-Pourcella.

Sampieri Jean-Jérôme d'Augustin, propriétaire à Sartène.

Valery Roger, cultivateur à Brando.

Vincentelli Désiré Pierre Sylvestre, sous-intendant militaire à Paris.

Vincentelli Philippe-Antoine, cultivateur à Barrettali.

Villori Joseph-Antoine, agriculteur à Olmeto-di-Gaggio.

Costa Antoine-Paul, commis principal des eaux et forêts à Bône.

[illegible] Paul-Dominique, agriculteur à Lamy-la-Calle (Constantine).

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Très prochainement : Mme Cora Laparcerie dans **Voulez-vous être ma femme ? ; Mon homme ; L'insoumise ; Ma chère amie.**

* * *

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 [illegible] présente **Le coup de grisou** grand drame social en 8 parties ; **Le Faux Prince**, 1re chapitre.

Jeudi, en soirée : Douglas Fairbanks dans : **Le voleur de Bagdad.**

Très prochainement : Rudolph Valentino dans **l'Aigle Noir.**

Charlie Chaplin dans **La Ruée vers l'Or.**

[illegible] dans **Bonjour Paris** (Le [illegible] du Casino de Paris, en couleurs naturelles).

[illegible] dans **Ange et démon** [illegible] en couleurs.

* * *

FEMINA CINEMA. — A partir d'aujourd'hui : [illegible] des comiques : Buster Keaton (Malec) dans **La Croisière du Navigator** (deux heures de fou-rire).

Au prochain programme : **Vary Tony** avec Tom Mix.

L'AVIATION

ARAGO NE CROYAIT PAS AU CHEMIN DE FER. EUT-IL CRU DAVANTAGE A L'AVION ?

Au cours d'une manifestation qui vient d'organiser à la Sorbonne, en l'honneur de l'équipage Bernard-Bougault, la Ligue Maritime et Coloniale, le Général Bonnefille Directeur du Comité Français de Propagande Aéronautique, a montré comment le chemin de fer avait connu à ses débuts, le scepticisme qui frappe et retarde aujourd'hui l'essor de la locomotion aérienne.

On savait que Thiers avait manifesté, à plusieurs reprises, son peu de confiance dans les transports ferroviaires ; on sait moins que l'illustre Arago partageait cette façon de voir et ne l'avait pas caché dans une déclaration qui, à l'époque, eût quelque retentissement.

Arago, en effet, combattit le projet d'une voie ferrée de Paris à Versailles qui nécessitait un tunnel à Saint-Cloud. A ce propos il n'hésita pas à écrire, pour étayer sa thèse, que « dans ce tunnel, les voyageurs éprouveraient des fluxions de poitrine, des pleurésies, des catarrhes... Le transport en wagons fera mauvais, notamment pour les malades, qui se déshabilleront de la marche et que ce nouveau mode de locomotion efféminera ».

Que n'a-t-on pas dit, d'ailleurs, et écrit à cette époque, à propos des chemins de fer et quelle arme redoutable a marqué leur naissance, du fait que l'opinion publique, mal éclairée, hésitât à accorder sa foi à la vapeur et au rail.

C'est tout au plus si la voie ferrée fût admise, à ses débuts, comme moyen subsidiaire à utiliser, vaille que vaille, pour relier entre elles, surtout les voies navigables. Ainsi par exemple, la gare terminus du chemin de fer arrivant de Paris à Mâcon avait été édifiée sur les rives de la Saône à l'endroit où s'opérait le transbordement des marchandises et des passagers qui reprenaient là la voie fluviale ou la quittaient pour prolonger le chemin de fer puisque la Saône ou le Rhône assuraient le travail au-delà de Mâcon.

De graves statisticiens supputaient le prix de revient de la tonne kilométrique transportée par voie ferrée, introduisant dans leurs calculs le coût de l'infrastructure avec ses tunnels, ses viaducs et ses ponts dispendieux, les frais d'entretien de la voie l'amortissement du matériel et des travaux... Ils concluaient gravement que le chemin de fer ne transporterait jamais, avec quelque espoir de bénéfice, que des marchandises très coûteuses sous petit volume, quelque chose comme des diamants ou des robes de soie.

N'est-on pas frappé de retrouver dans pareilles affirmations les mêmes arguments qui sont la monnaie commune que l'on entend opposer aujourd'hui en matière de navigation aérienne et qui ne tendraient à rien moins qu'à ruiner tout espoir dans son avenir.

Il n'est pas douteux que nous sourirons dans quelques années en nous rappelant le scepticisme qui, de nos jours, entoure la navigation aérienne... comme nous sourions aujourd'hui, en songeant que Thiers et Arago ne croyaient pas au chemin de fer...

UN NOUVEL AVION ALLEMAND TRI-MOTEUR

Le journal d'aviation **Les Ailes** commente, dans son dernier numéro les très remarquables résultats obtenus par l'avion trimoteur « Rohrbach » de l'ingénieur allemand Rohrbach. Cet avion, de 360 C. V., emporte 2.000 kilos de charge « payante », a battu six records bien que, sur la fin de son vol, un de ses moteurs ne soit complètement arrêté et qu'un autre, par suite d'une avarie, n'ait plus fonctionné que sur cinq cylindres, c'est-à-dire avec une perte de puissance sensible. En dépit de ces incidents l'appareil a poursuivi son vol ne le terminant qu'après avoir couvert le parcours imposé.

Ce résultat constitue, à la fois, un progrès très sensible et un très sérieux avertissement.

UN AVION QUI COUTE 30 CENTIMES AU KILOMETRE

L'industrie aéronautique britannique vient de lancer sur le marché un nouveau type d'avionnette « Moth » un peu plus puissant, que le précédent. Ce petit avion à deux places consomme 14 centilitres d'essence au kilomètre et un demi-litre d'huile par heure de vol (120/130 kms).

Les frais d'entretien établis sur la totalité du kilométrage que l'appareile « Moth » couvrira à ce jour, permettent d'établir que, tous frais compris, le prix du kilomètre parcouru est inférieur à 30 centimes par personne.

BIBLIOGRAPHIE

MAMAN 1 volume, par Edmond Thomas, un volume, 7 fr. 50, chez Eugène Figuière éditeur, 17, rue Campagne-Première, à Paris et 78, rue Van Artevelde à Bruxelles.

L'ineffable est un territoire d'ombre et de lumière, tour à tour le flamand y joue ses admirables arabesques, tantôt les pleurs escaladent le beau paysage intérieur. La charmante œuvre de Edmond Thomas, poète très attachant dans le Nord de la France est une gamme harmonieuse de tous les frémissements de l'âme. Dorure [illegible] de ses joies les plus pures, tel est le divin miracle accompli par le poète. Edmond Thomas, n'a pas failli à sa tâche. Je note de très jolis vers et de très attendris, images et tons devenus le fouiller grand tout de sa sensibilité, de sa conscience dans le choix des épithètes. Lorsqu'il parle à sa mère, le poète trouve des accents si touchants qu'il semble être entré [illegible]. Ajoutons que **Maman** est précédé d'une magnifique préface de M. Dominique Vincent, l'ancien ministre de l'Instruction publique.

Les lecteurs, désireux de figurer dans la célèbre collection des « Petites Anthologies du XXe siècle », sont priés de s'adresser à l'éditeur Eugène Figuière, 17, rue Campagne-Première, à Paris.

AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Dominique Mazzoni et leurs enfants ; Mme Vve Romestia et ses enfants Mme et M. Félix Mazzoni et leurs enfants ; Mme et M. Jérôme Colombani et leur fille de Paris ; Mme et M. Jules Santa-Croce et leurs enfants, de Marseille ;

Font part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur petit ange chéri

FELIX MAZZONI

décédé à l'âge d'un an.

L'enterrement aura lieu le 2 mars à 13 heures.

Maison mortuaire : 2, Rue de la Paroisse

(ILE-ROUSSE)

M. et Mme Alexandre Lanata et leurs enfants ; Mme Vve Salvini et ses enfants Mme Vve Edouard Lanata et ses enfants M. Jean Salvini, chevalier de la Légion d'Honneur, conseiller général, maire, et ses enfants ; M. Romulus Lanata, conseiller honoraire et sa famille ; Mme Vve Etienne Lanata ; M. Gaëtan Lanata, licencié en droit, croix de guerre, Mme Gaëtan Lanata et leurs enfants ; M. André Malaspina, président du tribunal civil d'Avallon, Mme Malaspina et leurs enfants ; M. et Mme Jérôme Lanata et leurs enfants ;

Les familles Sturti, Léon Rossi, H. Mattei, Olivi, Charles, Ferazzini, Savelli, maire d'Ile Rousse, les familles Curti, Fabiani de Calenzana, docteur Mariani de Corbara, la famille Riccioni-Gieppa du Sestri-Levante (Italie) ; Mme Angèle Franceschi, sa dévouée servante ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur CHARLES LANATA
Chevalier de la Légion d'Honneur
Décoré de la Médaille de 1870
Ancien Président du Tribunal de Commerce
Ancien membre
de la Chambre de Commerce de Bastia

leur père, grand père, arrière grand père frère et beau-frère, oncle, grand oncle, et cousin, décédé à Ile Rousse le 26 février à l'âge de 91 ans, muni des sacrements de l'église.

L'enterrement a eu lieu à Ile-Rousse le 27 février.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

On nous communique

SYNDICAT GAZ, ELECTRICITE ET SERVICES CONCEDES

Ordre du Jour

Les ouvriers du Syndicat Gaz, Electricité et services concédés, réunis le 1er mars salle de l'Assistance publique ;

Après avoir pris connaissance de la décision qui frappe un de leurs camarades ;

Protestent énergiquement contre une pareille mesure ;

Rappellent que le 5 décembre 1926, M. le Directeur de la compagnie des eaux avait pris l'engagement de ne renvoyer personne à cause de la dernière grève ;

Constatent que l'argument fourni pour justifier la mesure précitée n'est pas sérieux, puisque le camarade licencié est remplacé dans son emploi.

Affirment que dans ces conditions le licenciement d'un employé deux mois et demi après la grève constitue un acte de vengeance bien caractérisé ;

Déclarent qu'en présence d'une violation aussi flagrante des engagements pris aucune discussion n'est plus possible avec ce chef de service ;

Décident de porter le conflit devant l'opinion publique, par voie d'affiches et de réunions ;

Sollicitent l'intervention des pouvoirs publics et de la Municipalité en faveur des usagers dont les intérêts sont menacés par la Cie des Eaux ;

Et affirment leur volonté de ne reprendre le travail qu'après avoir obtenu la réintégration de leur camarade congédié.

Le Secrétaire

COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE PREPARATION MILITAIRE DE LA CORSE.

MM. les Membres du Conseil d'administration du Comité sont priés de vouloir bien se réunir samedi 19 mars 1927, à 17 heures à la Mairie de Bastia (Cabinet du 2me adjoint) à l'effet de désigner le bureau pour 1927.

— APPAREILS SANITAIRES —

CHARLES BLANC

VENTE DE BAIGNOIRES ::: ::: CHAUFFE-BAINS, LAVABOS, ::: GLACES :: CABINETS :: ::

Agent général pour la Corse : **Marcel LEVIE**
Dépôt et Magasins :

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mercredi 2 mars 1927. 61me jour de l'année ; 304 à courir.

[illegible] : Cendres.

[illegible]

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 11° ; à 12 h., 11° ; à 18 h., [illegible] Maxima : 13° ; minima : 8°.

[illegible] ciel : couvert ; vents : partie [illegible] (E. 1. 2. 3).

* * *

L'INSEMINIDES. — 1915. Un régiment de la [illegible] est détruit en Champagne.

* * *

REUNION INTIME

[illegible] amis offraient hier soir au Bar Baptiste un apéritif d'honneur au Capitaine Michelli.

En quelques mots émus, le sympathique [illegible] remercia tous ceux qui venaient prendre part à cette fête intime et leur dit sa joie de se trouver parmi eux.

Quelques toasts et plusieurs chansons [illegible] cette réunion toute fraternelle, à laquelle nous nous associons avec sympathie.

SAVON
EAU DE
COLOGNE
L.T. PIVER

OFFICIERS MINISTERIELS

M. Filippi a été nommé huissier du tribunal de première instance de Bastia, en remplacement de M. Ballesti.

* * *

NOUVELLES MILITAIRES

Ont été nommés à l'emploi d'adjudant-chef :

L'adjudant Andreoni, du 4e rég. de zouaves.

L'adjudant Grenelli, du 8e rég. d'infanterie, affecté au 148.

L'adjudant Giansanteli, du 24e rég. de tirailleurs.

* * *

JUSTICE MILITAIRE

[illegible] affectés à la prison militaire de Paris et [illegible] détachés à l'armée du Rhin :

M. Ornani, adjudant-chef greffier, du pénitencier militaire d'Albertville.

M. Chiaramonti, sergent-major comptable, du pénitencier militaire d'Albertville.

* * *

ECOLES D'AGRICULTURE

M. Cortoli, professeur d'agriculture, délégué dans les fonctions de directeur intérimaire de l'Ecole d'Agriculture d'Ajaccio, a été nommé, après concours, directeur de 1re classe de cet établissement.

* * *

LEGION D'HONNEUR

Ont été promus au grade d'officier dans l'ordre National de la Légion d'Honneur :

M. de Gaillard Bessame de Béarn Jean Edouard Hector Homond capitaine de corvette ; 22 ans 3 mois de services dont 10 ans 8 mois à la mer et 5 ans 2 mois en guerre dont 2 ans de front, 1 blessure, 2 citations. Chevalier du 14 mai 1915.

M. Pancrelli Albert, officier principal des équipages, pointeur ; 39 ans 9 mois de service, dont 14 ans 4 mois à la mer et 5 ans 2 mois en guerre. Chevalier du 14 juillet 1916.

* * *

PERCEPTIONS

Ont été élevés sur place au 2e échelon de la 2e classe :

M. Mondiechi, percepteur des Rebelles.
M. [illegible], percepteur d'Omessa.
M. [illegible], percepteur de Ring.
M. [illegible], percepteur de Santo Pietro di Tenda.
M. Poli, percepteur de Morosaglia.

* * *

ENREGISTREMENT

M. Orsini, receveur de 1re classe, à Marseille, [illegible] a été nommé receveur-conservateur de 2e classe à Lille.

M. Costaldi, receveur de 3e classe, en Algérie, a été élevé à la 2e classe.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
[illegible]

AU PORT

Entrées : **Le Corse**, venant de Marseille avec 115 tonnes divers, ciments, y compris 63 tonnes [illegible] pour M. Mureo ; **Ilaria**, de Marseille, avec 228 tonnes et 31 passagers ; le voilier italien **Cornelia** jaugeant 175 tonneaux est arrivé de Livourne à Cartier avec 220 tonnes de ciment ainsi que 78 tonnes de poudre (en relâche).

Le goélemage est assuré sur ce navire par le garde-feu de la direction du port.

En partance : **Achille R.**, **Lucie Madre Vacchi, Nuova Luzia, SS. Crucifisso.**

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A LA COMMISSION DES FINANCES

SUR LE RAPPORT DE M. LANDRY, ON VOTE QUARANTE MILLIONS POUR LES CHOMEURS.

Paris, 1er mars

La Commission des Finances a adopté sur le rapport de M. Landry député de la Corse, un projet de loi ouvrant un crédit de 40 millions pour le fond national du chomage.

CONSEIL DES MINISTRES

LA DETTE ENVERS L'AMERIQUE

Paris, 1er mars

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin.

Il a entendu l'exposé de M. Poincaré sur l'accord provisoire avec la trésorerie américaine.

LA SPECULATION ILLICITE

M. Barthou a informé le Conseil de son désir de faire aboutir rapidement la loi sur la spéculation illicite.

Au Sénat

SÉANCE DU 1er MARS

La séance est ouverte à 15 heures M. Doumer préside.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

On discute le projet de loi sur l'organisation de l'apprentissage.

On adopte l'article un qui définit les clauses que comportera le contrat écrit. Il est bien entendu que là où les cours professionnels n'existent pas, les patrons seront dispensés d'envoyer les apprentis aux cours de ce genre et que le contrat d'apprentissage existera là même où le cours professionnel n'existe pas.

L'article deux est voté. Il porte que le contrat doit être obligatoirement rédigé dans la quinzaine au plus tard de sa mise à exécution, faute de quoi l'employeur et le représentant de l'apprenti seront passibles de peines de simple police.

Les articles suivants et l'ensemble sont votés à mains levées.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

A la Chambre

SÉANCE DU 1er MARS

M. Henry Paté préside. La séance est ouverte à 15 heures.

DES BAUX A LONGUE DUREE

On aborde la discussion du projet relatif à la révision des baux de longue durée qui a pour but de ménager les intérêts des propriétaires et des fermiers.

LEGION D'HONNEUR

LA PROMOTION DU MINISTERE DES FINANCES

Paris, 1er mars

Le Journal Officiel publie la promotion de la Légion d'Honneur au titre du ministère des Finances. Nous y relevons : Commandeur : M Fernand Cardel, ancien Préfet, avocat au barreau de Nice.

Officier : MM. Jacques Stern, ancien député.

Chevalier : M. Buffel du Vaquyi directeur de la Banque de France à Nice.

LES EVENEMENTS DE CHINE

LE COMMANDEMENT DES FUSILIERS AMERICAINS

Paris, 1er mars

On mande de Washington que le général de brigade Saint Buller va prendre le commandement de 2.500 fusiliers marins actuellement en Chine.

A LA COMMISSION DE LEGISLATION

M. BARTHOU PARLE DE LA REFORME JUDICIAIRE...

Paris, 1er mars

M. Barthou a déclaré à la Commission de Législation Civile qu'il ne pouvait pas accepter le projet modifiant le régime judiciaire nouveau c'est-à-dire créant des sections de tribunaux départementaux ou des postes de juges délégués permanents suivant le nombre d'affaires et la situation géographique.

...ET DE LA SPECULATION ILLICITE

M. Barthou a insisté sur la voie rapide de son projet pour la répression de la spéculation illicite, car le Gouvernement ému des excès des spéculateurs, se trouve désarmé.

La Commission a abondé dans le même sens.

UNE GREVE INOPPORTUNE

LES OUVRIERS DU BATIMENT CESSENT LE TRAVAIL

Paris, 1er mars

La Fédération Unitaire du Bâtiment a déclaré la grève aujourd'hui à 11 heures. Tous les ouvriers affiliés ont donc cessé le travail et ont tenu deux meetings. Aucun incident n'est à signaler.

La C. G. T. estime que ce mouvement est inopportun.

LES VAUTOURS

UNE MULTIMILLIONNAIRE ET UN POLICIER EXPLOITAIENT LES SANS-LOGIS

Paris, 1er mars

Ayant trouvé un appartement Quai de la Rapée, M. Weber, électricien, rue Montreuil, fut invité par le gérant d'avoir à verser de la main à la main un pas de porte de 5 à 6000 francs. Rendez-vous fut pris, mais Weber conta le fait à la police. On lui conseilla de relever les numéros des billets ; il se rendit chez le gérant ; à son retour, les policiers cueillirent celui-ci qui, amené au Commissariat, avoua être le nommé François Colmager, inspecteur de police en congé. Il a déclaré opérer pour le compte de la propriétaire Mme Angèle Vauvert, demeurant à Nogent, possesseur d'une fortune de plus de cinquante millions. Le gérant recevait 200 francs sur chaque opération et le concierge 1000 frs pour prix de son silence.

Colmager qui touchait également des entrepreneurs une commission pour les réparations effectuées dans les immeubles a été inculpé avec son complice Jean Vigier, 117, Bd Jourdan.

LES ACCORDS COMMERCIAUX

LES NEGOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Paris, 1er mars

Les négociateurs français et allemands en vue d'élaborer un nouveau tarif douanier, ont repris contact ce matin.

M. Bokanowski a offert un déjeuner en leur honneur.

EN RUSSIE

L'ETAT DE SANTE DE M. STALINE

Paris, 1er mars

On télégraphie de Moscou que M Staline, président du Conseil des commissaires du peuple, atteint d'un cancer à l'estomac, est dans un état désespéré.

LA NEIGE HOMICIDE

TROIS SKIEURS ENSEVELIS PAR DES AVALANCHES

Turin, 1er mars

Trois skieurs, le docteur Bertozzi de Suse, et Mlles Louise Bessegotta et Fossia de Turin, ont été surpris par des avalanches dans la haute vallée de Suse. Les corps ont été retrouvés par des guides.

LES ACCORDS POUR LES DETTES

UN COMMUNIQUE AMERICAIN SUR LES VERSEMENTS FRANÇAIS

Paris, 1er mars

On mande de Washington que M Mellon enregistre dans un communiqué que le Gouvernement français paiera le 15 juin dix millions de dollars en acompte sur la dette de la France, la dette résultant de l'achat du surplus du matériel de guerre n'étant pas incluse.

Si le règlement de cette dette est ratifié par le Parlement français et par le Congrès, dix millions de dollars seront alors crédités sur les annuités prévues à ce règlement.

HORRIBLE CRIME

UNE FEMME VIOLENTEE ET ASSASSINEE PAR UN SADIQUE

Nice, 1er mars

Un chasseur a retrouvé lundi matin le cadavre de Mme Marie Louise Allier, âgée de 43 ans, née Beauvezer, dans la montagne de Magnanose. La victime, servante chez M Antoine Roux, propriétaire, ancien adjoint, était partie dimanche soir suivant son habitude faire de l'herbe pour les lapins ; elle ne revint pas et une battue organisée dans la nuit resta sans résultats. La tête horriblement mutilée était appuyée contre une petite muraille, les robes étaient relevées et les membres crispés comme dans un effort fait pour lutter tout autour du cadavre, les herbes et les ronces étaient piétinées et partout le sang avait giclé.

Le Capitaine de Gendarmerie, Basle, le commissaire de police Lacaille, de Grasse, les docteurs Maffet et Lebasteur, sont sur les lieux. Des premières constatations, il résulte que la victime avait subi les derniers outrages.

La malheureuse était très estimée et son honnêteté était irréprochable On ne lui connaissait pas d'ennemis.

Les recherches sont orientées parmi la population ouvrière italienne Le Parquet est monté aujourd'hui à Magnanose.

en Italie

M. MUSSOLINI SEVIT CONTRE LES USURIERS ET LES VAGABONDS « SPECIAUX ».

Rome, 1er mars

M. Mussolini a envoyé une circulaire aux Préfets prescrivant d'appliquer la peine du confin, c'est-à-dire de la résidence dans une ville spéciale aux usuriers et à ceux qui se livrent au vagabondage spécial.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1921

Les obligations portant le numéro 329.861 des six séries de 0 à 5 gagnent 50.000 francs. Le nº 380.750 gagne 500.000 francs.

CREDIT NATIONAL 1919

L'obligation portant le numéro 938.079 sera remboursée par un million.

L'obligation portant le numéro 3.93.833 sera remboursée par 500.000 francs.

Les obligations portant les numéros 1.173.496, 1.501.319, 3.177.939 5.907.172, 6.280.226, seront remboursées par 100.000 francs.

Les obligations portant les numéros 2.484.027, 3.117.035, 3.250.112 4.144.217, 4.990.597, 5.858.403, 6.763.087, 7.280.523, 7.413.993 seront remboursées par 50.000 francs.

LES MORTS DU JOUR

LE GENERAL SIR WALTER

Paris, 1er mars

Le général Sir Walter Congreve Gouverneur de Malte, est décédé aujourd'hui à Malte.

LE GENERAL DELANNE

Paris, 1er mars

Le général Delanne, commandeur de la Légion d'Honneur, ancien chef d'Etat-major, est décédé.

à Nice

LE ROI DU DANEMARK VISITE LE 22e B. C. A.

Nice, 1er mars

Le roi du Danemark a visité ce matin le 22e Chasseurs à la Caserne Riquier. Le souverain, reçu par le commandant Comte, passa le bataillon en revue, visita une chambrée et but une coupe de champagne dans la salle d'honneur.

Le roi garde un souvenir ému du bataillon qui occupa le Sleswig et témoigne chaque année par des cadeaux sa gratitude à cette belle unité.

RHUM St-JAMES

Grand Cru

« St James » le prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde! »

TELEPHONE 0.39

GRANDS MAGASINS

Louis Maurel

3, Boul. du Palais, BASTIA
Succursales : Place de l'Hôtel de Ville

Nouveautés, Bonneterie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.

APPAREILLAGE DE T.S.F.

Grand Assortiments à tous Les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.

FACILITES DE PAIEMENTS

PONTENOVO VIN DU CAP AU QUINQUINA

BOURGEOIS
[illegible]

STENO-DACTYLO
[illegible] JANET-DUFFEREAU
[illegible]

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

lès Motos 2, 3, 4 HP
Monet Goyon
très Souples et Résistantes
Economiques et très Rapides
TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES ÉPREUVES 1924
répondent à tous les besoins
AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli - BASTIA
(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES - SANITAIRES
Louis Rogliano
22, BOULEVARD PAOLI
BASTIA
Téléphone 1,43
DEPOSITAIRE
des moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson - Houston.
GRAND ASSORTIMENT
de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à l'essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T.S.F.
Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia
PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrte » « [illegible] » Marque déposée
PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver
PAR l'assortiment unique de leur rayon de : Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers
PAR leurs prix méticuleusement étudiés
OFFRENT les meilleures garanties d'achat
ASSUREZ-VOUS EN !

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL
CIGARETTES NATIONALES
SE MEFIER DES CONTREFACONS

Vient de paraître
SANTU CASANOVA
Primavera Corsa
Prix : 12 Francs
En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (franco poste, 12 f. 65)

Savon Dentifrice du Docteur Pierre
DENTIFRICES DU DOCTEUR PIERRE
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
LE DENTIFRICE RÊVÉ

ATELIER DE MECANIQUE DE PRECISION
JOSEPH ROMAGNOLI
40 Boulevard Paoli — BASTIA
(Intersection, avenue Carnot et boul. Paoli)
EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE
PHONOGRAPHES - SERRURERIE
MACHINES A ECRIRE
MOTEURS INDUSTRIELS

MAROC
VIENT DE PARAITRE :
Le Premier
ANNUAIRE DES COLONS
Tous les noms — Toutes les adresses
Prix : Cinq francs
CHESNEAU, 3, Bd Montmartre, PARIS

ALMANACH HACHETTE
Edition 1927
Broché : 6 fr. (Par poste : 6 fr. 95)
Cartonné : 6 fr. 75 (Par poste : 7 fr. 80)

UN IMPRIMÉ PRÉSENTÉ AVEC ART EST UN CACHET DE DISTINCTION POUR LA MAISON QUI EN FAIT USAGE
SEULS LES PRIX-COURANTS, CATALOGUES, AVIS DE PASSAGE, ETC., COMPOSÉS AVEC ÉLÉGANCE ET BON GOUT, ATTIRENT L'ATTENTION DE LA CLIENTELE. ILS SONT LA RÉCLAME LA PLUS ÉCONOMIQUE PARCE QUE LA PLUS LUE ET LA PLUS PRODUCTIVE
DANS VOTRE INTÉRÊT
ADRESSEZ-VOUS A
L'IMPRIMERIE DU PETIT BASTIAIS
E. CORDIER & FILS
8, BOUL. DU PALAIS - BASTIA
L'Imprimerie du PETIT BASTIAIS s'est assurée le concours d'un ouvrier d'art, ex-contremaître aux Imprimeries de « l'Eclaireur de Nice » (Section des Travaux de luxe)

Médaille d'or — Grand Prix
CAP CORSE
DAMIANI
Membre du Jury — Hors Concours
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
UN AN : 6 Fascicules : [illegible] — Le Fascicule : 1 fr. 25
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

50e ANNEE. — N° 67 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — JEUDI 3 MARS 1927

00105

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE ; PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Agence CHESNEAU, 3, Boulevard Montmartre, 3 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 14-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 6-05
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-59

ABONNEMENTS
	Trois mois	Six mois	Un an
Corse, France et Colonies	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Etranger	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Le Port en Sus
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Le Testament de Vannina

Un historiographe marseillais, M. Bertas, a découvert le testament de Vannina d'Ornano, femme de Sampiero, tué par lui, et seulement après qu'elle eût rédigé, en bonne et due forme, le dit testament où elle reconnaissait devoir à son mari une somme de douze mille ducats.

Ainsi, en a-t-on conclu, le geste de Sampiero n'a pas été accompli sous l'influence d'une aveugle colère. Non seulement, il y a eu meurtre perpétré, assassinat bien qualifié, froidement exécuté, mais, de plus, motivé par des mobiles intéressés !

Certes il n'est pas contestable que Vannina a profité de l'absence de son mari pour trahir, par affection ou par calcul, la cause du chef Corse. Vraisemblablement, elle a pensé, en écoutant les suggestions de certains membres de son entourage qui l'ont poussée à s'aboucher avec les Génois, être fidèle sinon à la cause, du moins à la personne de son époux.

Nous envisageons là l'hypothèse la plus favorable à la mémoire de Vannina : l'affection l'emportant sur le devoir civique. C'est une version généralement admise. C'est une autre version généralement admise que Sampiero a tué, en l'étranglant sa femme, pour la punir de l'avoir préféré à la patrie. Sans doute, Sampiero considérait-il que demandant au peuple corse le sacrifice des personnes et des biens dans une lutte sans merci, il ne lui était pas possible de donner, en épargnant sa femme, l'exemple de la faiblesse.

Nous ne prétendons pas que cette version de Vannina trop aimante et de Sampiero inexorable par nécessité d'Etat soit conforme à une réalité que les preuves historiques n'établissent pas d'une manière absolue.

Cette histoire de Sampiero est encore un peu obscure. On n'a donné du tragique incident de la mort de Vannina que la version la plus simple, passée à l'état de tradition. Il va maintenant falloir tenir compte d'un document nouveau : le testament. Très importante pièce à verser aux archives de cette troublante période de nos annales insulaires. En outre un chercheur, M. l'abbé Casanova auteur (après trois ou quatre autres) d'un drame sur la mort de Vannina s'écarte de la tradition en donnant à l'acte de Sampiero un motif nouveau ; à vrai dire un motif commun à beaucoup de drames historiques ou non, mais, dans le cas de Sampiero vraiment nouveau, qui est simplement la jalousie...

Tout cela est pour indiquer que tout n'est pas très clair dans l'épisode de la mort de Vannina.

Ce qui est clair, ce qui est certain c'est, d'abord qu'il existe rarement dans les annales historiques de tous les pays un épisode plus dramatique que celui de cette mort, et s'il est naturel qu'il ait retenu l'attention de plusieurs auteurs peu connus qui l'ont rédigé pour la scène, on ne s'étonnera pas, ainsi qu'il a été rapporté, que Flaubert lui-même ait eu l'idée, née de son voyage en Corse, d'en faire également un récit en une pièce ; les meilleurs sujets de Shakespeare ne sont pas plus émouvants. Il faut songer à la situation des fils de Sampiero et de Vannina, d'une mère assassinée par son mari et d'un père dont la tête fut accrochée au bastion d'Ajaccio.

Et ce qui est claire et certain également, c'est qu'on ne doit pas juger le geste de Sampiero, même précédé du testament et de l'histoire des douze mille ducats dans l'ambiance actuelle qui, par rapport à l'époque du drame, serait complètement faussée. Il y a, à coup sûr, un « fonds d'âme humaine » qui ne change pas avec les générations et avec les âges, qui permet de juger les hommes et les événements sur un plan presque identique, et de ce fait on peut dire que Sampiero fut un brutal.

Mais cela n'infirme pas que Sampiero avait tout sacrifié à la libération de sa patrie. Non pas seulement sa vie, mais celle de ses parents, de ses amis, du peuple corse. Il avait ainsi, sur le plan des événements de son époque, le droit (et donc le devoir) de supprimer sa femme, fut-elle simplement coupable d'un excès d'affection, et même de le faire avec assez de sang froid pour recouvrer les douze mille ducats dissipés, somme suffisamment élevée pour que Sampiero ait désiré la recouvrer non pour lui, mais pour la cause de son pays.

ARISTARQUE

QUATRAINS

SANTU CASANOVA

Proclamez ce grand nom, jeunesse de notre Ile !
Et gardez-le toujours au fond de votre cœur :
C'est celui de l'Amant du Beau, de l'Enchanteur,
Frère d'Aristophane et frère de Virgile !

PRIMAVERA CORSA

PRIMAVERA CORSA ! — *Renaissance et printemps ! —*
Notre ciel, nos maquis, nos oiseaux lui font fête...
Et tout le peuple Corse, en cette œuvre parfaite,
Reconnaît la Patrie aux atours éclatants !

Dominique VECCHINI.

PROGRES SUR PROGRES

VIVRE MILLE ANS

J'ai sous les yeux un magazine populaire anglais dont une illustration a arrêté ma curiosité. Elle représente assis à une table un gentleman londonien qui regarde avec stupéfaction l'assiette que lui apporte un maître d'hôtel d'une tenue parfaite. Sur cette assiette, il y a un petit point, un tout petit point et le digne et gras serviteur annonce : « Votre déjeuner, Monsieur ».

Une légende nous explique que dans cent ans nos petits enfants et nos petits neveux ne se nourriront plus que de comprimés et il paraît que ce sera un progrès. Adieu les civets riches en saveur, adieu les sauces mijotées, adieu les rôtis copieux ! La légende ajoute qu'il sera possible dans un siècle d'ici d'emporter dans la poche de son gilet de quoi se nourrir pendant une quinzaine de jours.

Si nos ancêtres revenaient parmi nous, il est probable qu'ils ne tarderaient pas à nous plaindre pour la façon fiévreuse dont nous vivons eux qui ont connu des existences calmes et remplies de rêve et de repos, nous nous passons nos heures et nos minutes à haleter, à nous bousculer les uns les autres, à mettre fatigue sur fatigue ; de même si les gourmets que nous sommes demeurés, se trouvaient obligés de mettre à leurs menus pour tout potage et pour tout plat de résistance, des pilules, des cachets et des comprimés, quelle désespérance. Plaignons donc nos descendants ; que leur restera-t-il d'agréable pendant le séjour qu'ils feront sur cette terre ?

Pas grand chose, si j'en crois le magazine anglais dont je parlais tout à l'heure, car il annonce qu'au moment où les repas seront ainsi réduits à leur plus simple expression le sommeil aura cessé d'être ce qu'il est aujourd'hui. On ne perdra plus son temps entre deux draps de lit pendant six, huit ou dix heures. La science, dit le magazine, trouvera la possibilité de nous faire dormir deux heures qui suffiront pleinement à dissiper toute lassitude et à reposer membres et esprit. Le travailleur aura donc vingt-deux heures à consacrer à son travail et à ses efforts, ou à des délassements de son goût. Déjà les grands savants et les importants hommes d'affaires dorment peu. Edison ne dort que deux heures chaque nuit. Ils pourront tout donner plus de temps à leurs recherches à leurs travaux et ce sera l'époque des grandes découvertes.

Comment ? Est-il possible de concevoir une période plus fertile en découvertes que les trente dernières années. Pendant un peu plus d'un quart de siècle, bien des nouveautés de premier plan ont fait leur apparition. L'automobile de 1927 ressemble peu à l'ancêtre de la fin du siècle précédent, le cinéma comparé aux premiers films est une perfection l'aviation a fait accomplir mille prouesses et nous en promet bien d'autres encore. Nous ne sommes pas au bout de nos étonnements avec la T. S. F. ; la chirurgie continue à progresser et le laboratoire, après mille trouvailles de premiers ordres est sur la piste de trouvailles encore plus sensationnelles. Le radium, les rayons ultraviolets... mais je ne veux pas ou plutôt je ne peux pas vous faire une chronique purement scientifique.

Quand vous avez entendu pour la première fois un concert transmis par la T. S. F., vous avez crié au miracle, maintenant vous en avez l'habitude, quand vous avez vu un [illegible] vous vous êtes étonné, mais aujourd'hui, c'est déjà pour vous une chose bien ancienne. Chaque jour amène sa surprise, où en serons-nous dans quelques années d'ici ?

Le docteur Haber, de Berlin, cherche à l'heure actuelle un moyen de permettre aux hommes de vivre mille ans. Il assure qu'il a déjà résolu à moitié le problème. Il explique que l'être humain vieillit parce que vient à manquer dans son organisme un composé chimique appelé *enzyme*. Aussi, le docteur Haber, directeur de l'Institution de chimie physique cherche-t-il un procédé pratique pour remettre dans l'organisme ce composé. Il est aidé dans ses recherches par un grand nombre de disciples et il espère bien pouvoir annoncer un jour assez prochain qu'il est en mesure de fournir des *doses* qui, prises quotidiennement, auront la vertu de faire vivre un être conformé normalement pendant dix siècles ?

Que diriez-vous si de but en blanc on venait vous annoncer que vous demeurerez sur terre mille ans ou environ. Que de changements dans les façons de vivre, que de rêves on aurait le temps de réaliser, que de voyages toujours remis et qu'on accomplirait sans hésitation ? Mais laissons ces spéculations. Nous n'en sommes pas encore là !

Hâtons-nous de goûter la diversité des jours qui nous sont offerts hâtons-nous de nous régaler de nos bons rôtis et de nos excellents pâtés goûtons encore nos crûs fameux et parfois laissons-nous aller au charmant engourdissement du rêve. Hâtons-nous de connaître les simplicités et les à-peu-près qu'un lendemain plus scientifique peut nous ravir. Si nous devons parvenir à vivre mille ans, nous aurons ensuite bien le temps d'absorber nos comprimés et de nous contenter de réalités posées, complètes, mesurées.

Paul-Louis HERVIER.

AVIS A NOS ABONNES

Nous rappelons à nos abonnés que les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées d'une bande et de 0 fr. 75.

Répression de Faux-Poids et de Fausses Mesures

Une loi a été promulguée en Angleterre le 15 décembre dernier, qui est la mise en forme légale, non sans de multiples changements, des recommandations faites par le Conseil des vivres comme conclusion d'une enquête fort étendue sur la vente à faux poids ou à fausse mesure. Voté d'abord par la Chambre des Lords, le bill a fait l'objet de discussions assez étendues à la Chambre des Communes.

Dans ces débats, il convient de signaler particulièrement les déclarations faites par le président du Board of Trade, Sir P. Cunliffe-Lister, au moment où il a proposé la seconde lecture du bill.

Après avoir rappelé les dispositions légales qui réglementent les poids et mesures en ce qui concerne la vente des denrées alimentaires, le ministre a insisté sur l'énorme mouvement d'opinion qui réclame le développement des garanties accordées, à ce point de vue, aux consommateurs.

Ce projet de loi, préparé pour donner satisfaction au public, ne comporte pas — a-t-il remarqué — des innovations d'un caractère révolutionnaire ; il se propose simplement de « standariser » les habitudes qui, dans tout le pays, sont celles du commerce honnêtement pratiqué pour la vente des denrées alimentaires.

Sans entrer dans l'examen des dispositions faites sur ce point devant le Conseil des vivres, le président du Board of Trade a rappelé qu'à Glasgow, sur 22.000 vérifications faites dans une durée de cinq ans, l'autorité locale avait relevé 3.600 cas d'insuffisance de poids et que, dans le district métropolitain du comité d'Essex, sur 63 prélèvements de lait 15 avaient permis de constater une insuffisance analogue, de même pour la viande, le « bacon », le beurre, de nombreuses « erreurs » avaient été découvertes, qui portaient, non pas seulement sur le poids, mais aussi sur le prix. En conséquence, une législation nouvelle, comme celle en vigueur dans les Dominions et aux Etats-Unis, avait été demandée par toutes les autorités locales qui avaient examiné la question, bien plus encore par de très nombreuses organisations commerciales, et par le public en général.

Le bill ne visait que le commerce de détail, et non le commerce de gros, excepté quand ce dernier fournit aux détaillants des denrées en paquets prêts pour la vente. Cette limitation a donné lieu à d'assez nombreuses critiques provenant de toutes les parties de la Chambre ; c'est, en somme, le seul point d'ordre général sur lequel l'accord ne se soit pas établi dès le premier abord. Ainsi, M. Webb, travailliste, pourtant chaud partisan du projet, a regretté que le bill ne s'étendît pas plus loin que le commerce de détail ; le texte proposé, a-t-il dit, n'offre au petit détaillant aucune protection contre les pratiques malhonnêtes des maisons de gros, pratiques contre lesquelles le détaillant ordinaire [illegible], tout être, à se défendre. Divers membres conservateurs se sont prononcés dans le même sens.

Il existait cependant, dans le texte adopté par la Chambre des Lords un article permettant au ministre de l'agriculture de réglementer, après entente avec le Board of Trade, le commerce en gros des produits de l'agriculture et de l'horticulture ; mais le ministre de l'agriculture a demandé à la Chambre des Communes, et obtenu d'elle, la suppression de cette disposition. D'abord, a-t-il remarqué, le Conseil des vivres ne s'est occupé que du commerce de détail ; puis il y a une grande différence entre le détail et le gros ; dans le commerce de détail, la livraison est faite d'ordinaire entre les mains de l'acheteur, tandis que, dans le commerce en gros des produits agricoles et horticoles, la livraison s'effectue loin de l'expéditeur et peut-être longtemps après qu'il a cessé de pouvoir surveiller la marchandise ; en route, celle-ci peut être l'objet de larcins plus ou moins importants ; elle peut perdre du poids, subir une certaine évaporation, etc.

En tête des dispositions essentielles que comporte la loi nouvelle, est posé le principe de l'interdiction de la vente avec insuffisance de poids de mesure ou de nombre. L'indication de poids ou de mesure portée sur un paquet tout préparé, sera considérée, sauf mention contraire comme se rapportant au poids net ou à la mesure nette ; et il est interdit au vendeur de rien faire ou de rien dire qui puisse induire l'acheteur en erreur sur les poids ou les quantités qui lui sont offerts ou vendus.

Le Board of Trade est autorisé à prendre, après entente avec le ministère de l'agriculture, des arrêtés pour modifier, s'il y a lieu, la liste des denrées visées dans la loi ou celle des denrées inscrites dans chacune des trois catégories de denrées visées ; mais il doit obtenir l'autorisation du Parlement avant la mise en vigueur de ces amendements.

Les inspecteurs des poids et mesures sont chargés du contrôle, en ce qui concerne le poids des paquets de denrées alimentaires préparés d'avance et de la vérification des balances employées par les détaillants de denrées alimentaires.

Les pénalités prononcées à la suite des contraventions faites par les contrevenants ne sont jamais inférieures à 5 livres sterling ; en cas de récidive, elles s'élèvent jusqu'à 10 et parfois jusqu'à 50 livres sterling.

Le vendeur bénéficie, toutefois d'un certain nombre de garanties qui atténuent la rigueur de la nouvelle loi.

En raison des discussions, dont il a été fait mention plus haut, sur le champ d'application de la loi, un article précise qu'elle ne concerne que le commerce de détail et les denrées alimentaires vendues en paquets préparés d'avance. Sur ce point, le Parlement n'a pas suivi le Conseil des vivres, qui avait conseillé de ne pas distinguer entre le commerce de détail et le commerce de gros.

La loi n'entrera en vigueur qu'à partir du 1er juillet 1927. Elle ne s'applique pas à l'Irlande du Nord.

Billet Parisien

Le ministre du Commerce et des P. T. T. a tenu à décorer une dame des téléphones. M. Bokanowski a montré ainsi en quelle haute estime il tient cette honorable corporation et [illegible] a dit un peu partout qu'en décorant Mlle Berthe Puissant, le ministre récompensait le personnel tout entier...

Il existe évidemment une légende [illegible] fort défraîchie. Toutes les dames [illegible] ne sont pas armées d'[illegible] de rouge et d'une houppe [illegible] à se faire une physionomie [illegible] se payant celle de l'abonné qui les appelle désespérément. On ne connaîtra jamais assez le dur lab-

beur qu'elles assurent, leur activité et leur patience.

Oui, leur patience, si paradoxale que cette affirmation puisse paraître. [illegible] du téléphone, et [illegible] ? Si l'on compte [illegible] l'administration quelques [illegible] irritables [illegible] insupportables [illegible] aucune erreur — [illegible] — et qui [illegible] à l'égard [illegible] fonctionnaire [illegible] gratuitement et qui [illegible].

Ces [illegible] sont légion, landis que l'employée désobligeante est l'exception. Il est évident que certaines abonnés qui, eux, sont corrects et patients jusqu'au martyre [illegible] bomber sur celle-là. Plaignons-les. J'en connais un qui a contracté une maladie nerveuse qui le conduit tout doucement au gâtisme. Ne pouvant jamais obtenir une communication, il avait composé une prière fervente qu'il adressait d'une voix émue à la terrible demoiselle...

— Sainte-Dame du Téléphone, [illegible] dans votre bonté agissante [illegible] qui vous demande humblement et à genoux. Gutenberg 27-26...

Je crois que ce malheureux a bien mérité aussi d'intéresser le ministre des P.T.T. à son triste sort. Daigne M. Bokanowski le décorer...

Gabriel Baud.

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO

A la mairie. — On annonce que M. le Dr del Pellegrino a donné sa démission de premier adjoint au maire d'Ajaccio pour raisons personnelles.

La Croix Rouge. — Le nouveau comité de la Croix Rouge présidé par Mme Paule Pugnet-Colonna et M. Pierre Franza, a organisé [illegible] dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, une soirée au bénéfice de la [illegible] des nouvelles pré-natales.

Le comité a, en effet, créé ces deux œuvres [illegible].

Le Comité central de Paris lui a accordé une subvention de 5.000 francs à cet effet. [illegible] lui sont, en outre, [illegible].

[illegible] Antonini et [illegible] ont accepté de prendre dans un [illegible] mis à leur disposition par la mairie [illegible] à des consultations [illegible]. Le Comité fait l'acquisition d'un certain nombre de [illegible] de la maternité [illegible] pour une valeur de 300 francs [illegible] et vêtements nécessaires aux [illegible] à qui ils seront prêtés.

Il [illegible] une salle de stérilisation [illegible] et le produit par sera vendu [illegible] l'entretien est insuffisant [illegible].

[illegible]

Les vols. — [illegible]

POUR LES EMPLOYEURS

DE

TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un **REGISTRE SPECIAL** [illegible] ... du présent [illegible] ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent

Aux Gds Magasins Louis MAUREL

[illegible] Comptant [illegible]

[illegible] Facilités de Payement.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE BASTIA

REUNION DU 11 FEVRIER 1927

Le Syndicat d'Initiative s'est réuni le 11 courant au siège social et a pris les délibérations suivantes :

Hommage à M. le Premier Président Grassi. — Avant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour le Syndicat décide d'adresser un salut respectueux à la mémoire de M. le Premier Président Grassi qui fut un ardent apôtre de l'œuvre du relèvement de la Corse et qui, en toutes circonstances, apporta aux groupements touristiques du département l'appui de son autorité, de son expérience et de son profond amour de notre Pays. S'associant aux regrets qui ont été exprimés à l'occasion de sa mort, le Syndicat prie la famille du regretté défunt de croire à ses sentiments de douloureuse sympathie.

Services Maritimes, horaires d'été. — M. [illegible] rend compte de la mission dont il avait été chargé en qualité de délégué du Syndicat auprès de la conférence consultative qui s'est tenue à Marseille le 30 décembre 1926 pour examiner les modifications à apporter aux horaires d'été des services maritimes.

Le Président donne lecture du compte-rendu officiel de cette réunion dont nous extrayons les passages suivants :

M. de Casenove, administrateur en chef de l'Inscription Maritime, représentant M. le Ministre des Travaux Publics, demande à chacun des membres de la Conférence de faire connaître ses observations sur le service d'été tel qu'il a été jusqu'ici pratiqué et sur les améliorations qu'il paraît y avoir lieu d'y apporter. Il ajoute que, pour l'expression de ces divers vœux, il est nécessaire de tenir compte des vitesses telles qu'elles sont prévues par la Convention actuelle sans négliger toutefois que ces vitesses pourront à brève échéance, être améliorées puisque la convention qui doit être très prochainement déposée au Parlement prévoit les vitesses de 11 nœuds pour les navires ordinaires et de 14 ou 15 nœuds pour les paquebots rapides.

Les membres de la Conférence sont unanimes à demander que les services de jour soient, comme précédemment, limités aux deux parcours Nice-Bastia et Nice-Ajaccio quant au parcours de jour Nice-Calvi, il n'aurait d'intérêt que si les passagers étaient assurés de trouver de bons hôtels en quantité suffisante à Calvi ce qui n'est pas le cas, ou des trains ou autocars leur permettant de s'acheminer dans la soirée sur d'autres points de la Corse, éventuellement impossible à réaliser actuellement si le paquebot arrive après 15 heures ».

Au sujet des autres départs, M. Albert Giraud fait observer que le départ de Marseille pour Bastia le dimanche à 18 heures [illegible] pour que le courrier venant de Paris le matin puisse être acheminé par le paquebot. Il en résulte que Bastia ne reçoit [illegible] le courrier correspondant de Paris le samedi. Or, le courrier du samedi est le plus important de la semaine [illegible]. M. le Directeur Régional des Postes confirme que le courrier postal arrivant à Marseille le matin ne peut être acheminé aussitôt sur la Corse qu'à la condition que le paquebot ne parte pas avant midi.

M. de Casenove fait remarquer qu'il s'agit d'un service à 10 nœuds et demi et que l'ajournement du départ à 12 heures aurait pour effet de reculer l'arrivée à Bastia à 7 h. 30, c'est-à-dire après le départ du premier train départemental pour l'intérieur de la Corse. M. Albert Giraud fait remarquer que la chose n'a pas grande importance au point de vue du courrier, qui se trouve pratiquement presque nul, tandis que le courrier complet acheminé par le paquebot partant à midi pourrait toujours prendre à Bastia le second train de la journée (départ 12 h. 12).

En raison de l'intérêt qu'il y a à assurer le service du courrier en Corse le lundi matin, les membres de la Conférence demandent que l'heure du départ du paquebot du lundi soit reportée de 18 heures à midi et que cette modification soit étendue aussi bien pour les services d'hiver que pour les services d'été ».

Le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. l'agent général de la Compagnie Fraissinet faisant connaître que les services d'été reprendront à dater du 15 mars prochain et que d'autre part le ministre a décidé de reporter également à dater du 17 mars de 19 heures à midi le départ du dimanche de Marseille pour Bastia.

Le Syndicat, heureux de constater les résultats obtenus adresse ses remerciements à M. Giraud pour son active et utile participation aux travaux de la conférence.

Services d'autocars du P. L. M. — En ce qui concerne l'extension des services d'autocars du P. L. M., le Syndicat tient à déclarer qu'il n'a été aucunement consulté sur la nouvelle organisation des circuits et que par suite, tout en rendant hommage aux efforts des Compagnies qui assurent ces services, il est de son devoir de ne pas garder le silence sur les intérêts des garagistes locaux qui doivent également bénéficier de l'accroissement du mouvement touristique.

Industrie hôtelière. — Se référant à ses précédentes délibérations, le Syndicat estime que le développement de l'industrie hôtelière doit aller de pair avec l'augmentation du nombre des voyageurs et qu'à ce point de vue le Syndicat ne peut qu'insister de nouveau auprès des Sociétés ou des particuliers qui s'intéressent au développement du tourisme pour la création ou l'amélioration de nouveaux hôtels dans la région bastiaise et se tient à leur disposition pour leur fournir à ce sujet toutes indications utiles.

Le Syndicat insiste en surplus d'une façon très pressante auprès des propriétaires d'hôtels ou auberges de la région pour qu'ils soient réalisées dans leurs établissements les améliorations depuis longtemps réclamées.

Il rappelle en outre aux hôteliers que tous ceux qui veulent participer au concours de l'Auberge Corse doivent faire parvenir leur demande accompagnée de tous renseignements au siège du Syndicat **avant le 20 mars, dernier délai**.

Routes et cols. — La mise en état de plusieurs routes de la région devenant de plus en plus nécessaire, le Syndicat constate avec plaisir les améliorations effectuées depuis peu le long de la route du Cap, mais insiste auprès de M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées pour que les travaux de rechargement de la section de la route du Cap, entre Bastia et La Vasina soient entrepris dans le plus bref délai possible ainsi que les travaux de réfection et de protection de la route de Bastia à Saint Florent.

Cols. — Pour pouvoir répondre aux demandes de renseignements dont il est constamment saisi, le Syndicat désirerait être tenu plus régulièrement au courant de l'état de praticabilité des principaux cols de l'île d'autant plus qu'il n'a jamais hésité à prendre à sa charge les frais des télégrammes des cantonniers.

Il exprime le vœu que les crédits nécessaires soient mis à la disposition du service des Ponts et Chaussées pour les travaux de déblaiement des principaux cols de l'île.

Monuments historiques. — Le Syndicat a enregistré avec plaisir le classement comme monuments historiques de l'Eglise de la Conception à Bastia, de la tour de l'Osse sur la côte orientale du Cap Corse, et du château fort d'Aleria.

Il est à souhaiter que des décisions analogues soient prises en ce qui concerne les autres églises de Corse et les tours de garde situées sur divers points de notre région.

Section de radiophonie. — Conformément au désir manifesté par un certain nombre d'amateurs sans-filistes membres du Syndicat d'Initiative, il est ensuite procédé à la création d'une section de radiophonie chargée de grouper tous renseignements utiles concernant l'installation des postes de T. S. F.

Assistaient à cette réunion : MM. Spalanzi, Dr Dufour, Damiani, Girard, Guidoni, Antoni, Guasco, Guitton, Lucci, Lorenzi, Maurel, Orsega, Piacquet, Roth.

Ont été désignés comme : Président : M. Henri Guitton ; comme Secrétaire : M. A. Girard.

Il a été ensuite décidé que le Bureau entreprendrait dans le plus bref délai possible toutes démarches auprès de la Direction des Postes pour solliciter l'installation de condensateurs destinés à supprimer les interférences qui résultent actuellement du fonctionnement des appareils Baudot.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Très prochainement : Mme Cora Laparcerie dans **Voulez-vous être ma femme ?** ; **Mon homme** ; **L'insoumise** ; **Ma chère amie**.

* * *

REGENT CINEMA. — En matinée à 3 h. : **Le coup de grisou**, grand drame en 4 parties. **Le faux prince**, deuxième chapitre.

En soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Régent-Journal United Artist, présentent Douglas Fairbanks dans **Le voleur de Bagdad**.

N. B. — Ce film est donné pour la dernière fois.

Demain vendredi : changement de programme : Harold Lloyd dans **Oh ! la belle voiture**, comique ; Pathé Consortium Cinéma présente : **La course du flambeau**, grande superproduction française d'après la pièce de Paul Hervieu, adaptée à l'écran par Louis Mercanton.

Très prochainement : Rudolph Valentino dans **L'Aigle Noir**.

* * *

FEMINA CINEMA. — Matinée à 3 h. 30 : Gaumont Métro présente **La croisière du Navigator**, avec Buster Keaton, le roi des comiques (deux heures de fou-rire).

En soirée à 8 h. 45 : **Bib et le trésor caché**, comique en 2 parties ; Fox Film présente Tom Mix et son cheval Tony dans **Vas-y Tony !**, grand film hors série.

Chronique Sportive

La manifestation sportive organisée par le 173e régiment d'infanterie remporta un très vif succès. Malgré le temps maussade, le Stade Olympique fut avant-hier le rendez-vous de tous les sportsmen bastiais auxquels s'étaient joints de nombreux profanes. Aux tribunes, on remarquait la présence de M. le Général Rueff, Gouverneur de la Corse, de MM. les Colonels Gour et Sauvage, du 173 R. I., de M. le Capitaine de frégate commandant l'aviso *Toul* entourés de plusieurs officiers de la garnison.

La leçon d'éducation physique donnée par le sergent Fiorelli à un groupe d'hommes de la C. M. 3 intéressa le public dont les applaudissements allèrent aussi bien au sympathique moniteur qu'à ses élèves.

Puis, commença le match de football opposant l'équipe du 173e R. I. à celle du C. A. B. Cette rencontre fut incontestablement la plus jolie, du point de vue essentiellement « *sportif* » qui ait été jouée sur notre terrain cette saison. Venant après de durs rencontres de championnat passionnantes, certes, mais, hélas passionnées, elle fut pour les amateurs de beau football un régal mieux encore : une consolation.

Les deux équipes s'appliquèrent surtout à pratiquer un jeu scientifique et plaisant ; la lutte, serrée, fut pourtant courtoise et loyale ; à peine un léger incident, vite aplani, en voudra-t-il un instant la beauté.

La partie débuta à une très vive allure qui ne se ralentit à aucun moment. Dès les premières minutes prenant tour à tour l'avantage, les deux teams apparurent de valeur égale ; longtemps, d'ailleurs, on ne put deviner le vainqueur qui ne se « détacha » que dans les dernières minutes.

Les militaires ouvrirent la marque par l'intermédiaire de Gilormini sur corner, puis Negoni égalisa ; sur centrage de Tomasi, Gracieux ajouta un deuxième but et le repos survint sur le score : C. A. B. : 2 - 173e R. I. : 1.

A la deuxième mi-temps, les militaires égalisèrent par l'intermédiaire de Ville, puis marquèrent un troisième but. Mais, avant la fin, le C. A. B., jouant par son ailier gauche Valleralle trompait trois fois en quelques minutes la défense adverse.

Il est regrettable que les fantassins aient été handicapés par un accident survenu peu après le coup d'envoi à leur capitaine, le lieutenant de la Rocca, qui ne put ainsi donner la mesure de sa valeur, mais continua à jouer malgré une douloureuse entorse, et fit preuve d'excellentes dispositions.

Tous les autres équipiers du 173 sont à féliciter, particulièrement Gilormini et Ville.

Au C. A. B. les jeunes ont été les meilleurs. Vallecalle et Rose méritent d'être « suivis ». L'avant centre Gaston fut une fois de plus excellent distributeur de jeu, mal inefficace devant les buts et lent.

L'arbitrage de Fancelli fut impartial.

Après ce match, le Sporting (mixte) battit par 7 buts à 2, l'équipe de l'aviso *Toul*. Ce fut une partie sans histoire qui vit les bleus surclasser les marins trop inférieurs.

Nous remercions bien volontiers M. le Colonel Gour, du 173e R. I., qui a montré l'intérêt qu'il porte aux sports en autorisant l'organisation de cette magnifique réunion et en l'honorant de sa présence.

* * *

Dimanche, deux rencontres auront lieu pour le championnat.

A Bastia : E. F. B. contre A. C. A.

A Ajaccio : S. C. B. contre J. S. A.

* * *

LE PREMIER PAS DUNLOP

Les premières éliminatoires du « Premier Pas Dunlop » se disputeront sur la côte méditerranéenne au début du mois de mars selon le dimanche ci-après la désignation :

Alpes Maritimes : Nice, 6 mars.

Bouches du Rhône : Marseille, 6 mars.

Corse : Ajaccio, 13 mars.

Var : Toulon, 27 mars.

Vaucluse : Avignon, 20 mars.

MUSIQUE DU 173e R. I.

PROGRAMME

DU JEUDI 3 MARS 1927

Place Saint Nicolas, à 14 heures

Saint Cyr, défilé	Alzard
Egmont, ouverture symphonique	Beethoven
Le Rossignol, valse	Pfillberty
Le Jongleur de Notre Dame,	Massenet
Les Allobroges, défilé	Parat

Le Chef de musique : J. Michel

On nous communique

CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DU CYCLE ET DE L'AUTOMOBILE DE LA CORSE.

La Chambre Syndicale Automobile Corse réunie en son local habituel, 30, Bd Paoli, le [illegible] février 1927, à 14 heures, après avoir entendu les explications verbales de son président, en ce qui concerne le refus de la Cie Fraissinet de transporter des bouteilles d'oxygène, dissout et d'oxygène, indispensables à l'exercice de la profession de réparateurs d'automobiles, de cycles et machines agricoles.

Considérant qu'il est constant que la Cie Fraissinet qui dessert la Corse, transporte des munitions de guerre, poudres de chasse allumettes et autres matières inflammables plus dangereuses que les bouteilles d'oxygène et acétylène dissout, lesquelles sont très hermétiquement bouchées par une vis à pointeau et qui sont soumises à un examen des Ingénieurs des Mines.

Considérant que l'approvisionnement en oxygène et hydrogène pour la Corse, était assuré actuellement d'une façon irrégulière par le bateau dit « La Corse », lequel bateau peut cesser son service dans quelques jours, et qu'il n'existera plus dans ce cas aucun autre moyen d'approvisionnement qu'il n'existe pas en Corse une industrie où l'on puisse s'approvisionner de ces matières indispensables ;

Emet le vœu :

Que les Pouvoirs Publics, Corses, les Parlementaires du Département et la Fédération Nationale des Agents du Cycle et Automobile de France et des Colonies, interviennent auprès du ministre intéressé afin que la Cie Fraissinet soit autorisée à transporter entre Marseille et les ports de la Corse l'oxygène et l'hydrogène indispensables à l'exercice de leur profession.

Le Président : L. AGOSTINI

COMITE DEPARTEMENTAL DES MUTILES ET REFORMES DE LA GUERRE

Par arrêté en date du 28 février dernier, M. le Préfet de la Corse, Président du Comité Départemental des Mutilés et Réformés de la guerre, a fixé au 27 mars 1927 la date des élections des membres renouvelables de cet Office.

La liste des délégués électeurs a été adressée à toutes les mairies des communes, siège des associations intéressées. Les victimes de la guerre peuvent en demander communication. Les réclamations, s'il y a lieu, doivent être adressées à M. le Préfet dans le délai de trois jours, à partir de cette publication.

Les déclarations de candidatures doivent être adressées, par lettres recommandées à M. le Préfet de la Corse, Préfecture d'Ajaccio. Il sera délivré un récépissé de ces déclarations.

Aux termes de l'article 8 de l'arrêté ministériel du 22 février 1923, il est rappelé aux veuves et mutilés de la guerre, que la liste des candidats sera close le 13 mars 1927.

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Vendredi 4 courant à 6 heures du soir réunion à la salle de l'Assistance Publique, pour paiement des cotisations, inscription de nouveaux adhérents et examen de questions urgentes.

PARTI REPUBLICAIN RADICAL-SOCIALISTE

Les membres du Comité Central sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir jeudi 3 mars à 6 heures et quart, au local habituel, 9, rue de l'Opéra.

PONTS & CHAUSSEES

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

APPEL D'OFFRES

BRANCHEMENT D'EAU POTABLE DE CAMPO QUERCIO

Construction du branchement au moyen de tuyaux en acier laminé de six centimètres de diamètre intérieur, y compris traversée du Tavignano au gué de Rottani.

Longueur totale du branchement : 1.300 mètres.

Les concurrents adresseront leurs soumissions par lettre recommandée le 10 mars 1927, à M. Allieri, ingénieur des Ponts et Chaussées, 2, rue Cayenelle, à Bastia.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau des Ponts et Chaussées.

INSTALLATIONS et FOURNITURES

ELECTRICITE - GAZ

SALLES DE BAINS

G. GUIDUCCI

Représentant-Dépositaire

34-36, Boulevard Paoli — BASTIA

(Téléphone : 1-20)

Maison de confiance particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie et d'électricité

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Jeudi 3 mars 1927, 62me jour de l'année ; 303 à courir.

Aujourd'hui : Saints Cunégonde. [illegible]

* * *

EPHEMERIDES. — 1918, Signature de la paix entre la Russie et les Empires Centraux.

* * *

DANS L'ARMEE

M. Peretti Jean Augustin est nommé [illegible] à compter du 13 octobre 1925 et affecté au 22e rég. d'infanterie coloniale (réserve).

M. [illegible] de Gentile F. M. [illegible] hors cadre, à la disposition du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française est affecté au 23e rég. d'infanterie coloniale (réserve).

QU'EST-CE QUE LA « VEGETALINE » ?

C'est une graisse végétale pure, extraite de la noix de coco, ce fruit délicieux de nos colonies tropicales.

C'est un produit qui le rend bien **plus léger à l'estomac** que le beurre et autres corps gras.

Mais exigez bien le mot :

« Végétaline » sur la boîte ou le pain. Refusez les imitations.

Pour la friture, évitez de laisser brûler.

ECOLES MARITIMES

Sur la proposition du Conseil Supérieur de la Marine, le prix d'Honneur est décerné aux marins ci-après :

Andreoli Joseph et Castagnetta Nicolas patrons des directions du Port à Toulon.

* * *

LES ANNALES

C'est dans le numéro des **Annales** de cette semaine qu'on trouvera le texte du discours de réception à l'Académie française de [illegible] de la Force, et de la réponse de Maurice Donnay. Lire également le début d'une dramatique nouvelle de Jack London ; **Stella**, et des pages de Miguel Zamacois, Joseph Delteil, François Fabié, Henry Bidou, André Lang, ainsi que la lettre d'Yvonne Sarcey. Le numéro, avec son supplément musical, est en vente partout : 1 franc.

CONSEILS UTILES

Depuis que les chapeaux de feutre ont été mis en prix et flexibles il est bon de connaître un moyen pour les nettoyer : en voici un des plus simples et qui réussit presque toujours.

Après avoir enlevé la garniture du chapeau on le brosse intérieurement et extérieurement [illegible] de papier pour qu'il garde sa forme, puis on le pose à plat sur une [illegible] pendant une dizaine de minutes, avec une brosse très douce [illegible] dans de l'eau à laquelle on ajoute de l'ammoniaque (une cuillerée à soupe pour un litre).

Rincez à l'eau bien claire et laissez sécher.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Dépôt DAMIANI & Cie, 21, Boulevard Paoli

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE DU « MUSCLE »

Directeur Général : F. Focsaniques

Lire dans ce numéro : Le début d'un grand roman sportif inédit : Vive le sport ! [illegible] par Georges Prevost, d'après le [illegible] d'Harold Lloyd, distribué par Paramount. Poésie et comptines : Jean Borotra, par Thomas' Ant. Les grands événements sportifs de la semaine. L'esprit sportif, par Raynal Berger. Les « as » de Province : les frères Le Troquer, par J. de Neve. Le muscle en province et à l'étranger. Ce qu'il pensent des romanciers sociales, par Claude [illegible]. L'initiative privée dans les œuvres sociales : Les petits jardins de la Cie du Nord, par G. de Haille. Les œuvres de génie : André Charles Boulle, le grand ébéniste du XVIIe siècle, par Ernest Laut. L'éducation physique. Les sports de « Muscle » : Les principaux au moyen par [illegible] Berger. Le courrier du « Muscle » : Le concours comique. Notre grand tournoi des mots croisés, etc...

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A LA COMMISSION DES FINANCES

M. POINCARE TERMINE SON EXPOSE SUR LES DETTES

Paris, 2 mars

M. Poincaré a été entendu par la Commission des Finances. Il a donné des détails sur les négociations entre Londres, Washington et Paris et sur les accords survenus le 15 février et le 1er mars.

Le Président du Conseil a communiqué les dossiers qu'il n'avait pu lire vendredi dernier.

Son exposé a été bien accueilli.

La Commission a ensuite discuté la proposition de M. Auriol.

Il est probable qu'un texte transactionnel sera présenté.

LA DISCUSSION DE LA PROPOSITION AURIOL EST AJOURNEE

Paris, 2 mars

La Commission des Finances après le départ de M. Poincaré a discuté au sujet de la procédure de la proposition Auriol et de la proposition Lamoureux, la seconde comportant l'ajournement de la discussion.

M. Auriol a maintenu la sienne. La Commission s'est prononcée pour l'ajournement de celle-ci par 17 voix à 9.

M. Auriol va recueillir cinquante signatures afin de reprendre devant la Chambre sa proposition. Il aura dix minutes pour la défendre au cours de la séance de vendredi. Il est probable que le Gouvernement aura la majorité.

A l'"Officiel"

EDUCATION PHYSIQUE

Paris, 2 mars

Au titre de l'Education Physique une citation au Bulletin Officiel avec lettre de félicitations, est attribuée à M. Tafani Dominique, adjudant au 173e R. I.

LA CONVOCATION DES RESERVISTES

LES PERIODES DES RESERVISTES

Paris, 2 mars

MM. Chastanet, Paulin et plusieurs de leurs collègues ont déposé une proposition invitant le Gouvernement à n'appeler les réservistes agriculteurs qu'en dehors des périodes des grands travaux de la terre.

LE CHOMAGE

DES CHOMEURS CHINOIS ENVAHISSENT LA LEGATION DE CHINE

Paris, 2 mars

Une trentaine de chinois envahirent ce matin de bonne heure la légation de Chine et insistèrent pour être reçus par le ministre. Celui-ci leur fit dire d'attendre l'ouverture des bureaux. Comme ils persistaient, des agents les expulsèrent et les conduisirent au commissariat où ils prétendirent que, frappés par le chômage, ils étaient venus solliciter des secours.

Une arrestation a été maintenue.

à Paris

La VISITE des PARLEMENTAIRES POLONAIS

Paris, 2 mars

Les parlementaires polonais ont visité dans la matinée le château de Versailles. A midi, la Société des Amis de la Pologne dont M. Louis Marin est président, leur a offert un banquet.

A ALGER

VIOLENT INCENDIE

Alger, 2 mars

A Alger, un incendie a détruit sur le quai arrière du port une tonnellerie, deux entrepôts et une fourrière. Il y a trois millions de dégâts.

à Nice

LA DERNIERE JOURNEE DE CARNAVAL FUT UN VERITABLE ENCHANTEMENT

Nice, 2 mars

De Menton à Cannes, la Riviera pour profiter du dernier jour de liesse carnavalesque, a redoublé de gaieté, d'empressement à s'esbaudir. Sous les costumes les plus bariolés les plus burlesques, dans les chars d'une originalité inattendue et bien couleur locale, Nice a accompagné Sa Majesté avec ardeur; et, dans l'enceinte, si l'on peut dire, des plâtres Cannes et Menton ont promené leur souverain. Enumérer tous les chars tous les groupes, tous les isolés, dépeindre toute la foule si aimablement batailleuse ferait l'effet d'un raz de marée sur les amis du *Petit Bastiais*. La seule façon de se rendre compte du spectacle et de l'atmosphère est de traverser la mer et de se nationaliser pour quelques jours citoyen niçois.

Donc, les sires en carton ont rendu hier soir leur âme aux champs élysées ; elle est montée malgré la pluie dont les dieux, jaloux, ont voulu entourer juste à ce moment ses derniers instants, sa fin si glorieuse au milieu de l'embrasement des promenades publiques et des feux d'artifice.

Carnaval est défunt, vive Carnaval !

Hier après-midi, Villefranche a rempli sa rade incomparable d'innombrables canots fleuris, suivant le goût particulier des marins.

Chaque unité de l'escadre mouillée en rade était représentée par un ou plusieurs bateaux qui, joints aux bateaux particuliers ont donné une atmosphère de bataille très animée.

Tout ce que la colonie d'hivernants compte de select s'était donné rendez-vous dans l'enceinte dominée par la tribune d'honneur où l'évêque voisinait non loin du préfet et où les familles de chêne des casquettes des amiraux et des képis des généraux ajoutaient leurs reflets métalliques aux aiguillettes des trop nombreux états-majors. Le coup d'œil était magnifique. Ce fut un succès d'élégance et de jolies-se qu'on retrouva le soir à l'Opéra au Veglione géranium rose et myosotis qui fut la fête des yeux, la fête de l'oubli, et la fête parfois du cœur, qui se prolongea [illegible] où l'on s'amuse et pour ne pas songer qu'entre le Carnaval qui finit et le Carnaval qui renaîtra, une année pleine d'inconnu se présente à la pensée inquiète.

POLITIQUE AMERICAINE !

DESARMEMENT...

Paris, 2 mars

On mande de Washington que le Sénat américain a voté les crédits adoptés par la Chambre des Représentants en vue de la participation des Etats-Unis à la prochaine conférence sur la limitation des armements et à la conférence économique de Genève.

... ARMEMENT

Paris, 2 mars

L'Assemblée a également voté le projet de modernisation de certains cuirassés, l'augmentation de l'artillerie et l'achèvement des navires.

A ce sujet, le Gouvernement aurait sollicité l'avis de Londres, car certains milieux ont fait remarquer que cette décision était contraire à l'accord de Washington.

Informations Financieres

COURS DES CHANGES

Paris, 2 mars

	cours précéd.	dernier cours
Livre	123.93	123.87
Dollar	25.55	25.56
100 lires	111.70	111.84
100 fr. suisses	491.55	491.77
100 pesetas	429.43	428.87
100 florins	1022.50	1023

A LA SOCIETE DES NATIONS

LE PROCHAIN CONSEIL

Paris, 2 mars

M. Stresemann présidera le prochain Conseil de la Société des Nations.

MM. Briand, Vandervelde et Chamberlain quitteront Paris ensemble pour la Suisse.

en Angleterre

POUR BOUCHER LES TROUS DU BUDGET

Londres, 2 mars

Le budget ayant quelques déficits M. Churchill a invité ses collègues à réaliser des économies dans leurs départements. Si son appel reste sans résultats, M. Churchill envisage la création et le renforcement des taxes. Le vin et la soie seraient visés.

M. BALDWIN CONSPUE SUR LES LIEUX D'UNE CATASTROPHE

Londres, 2 mars

Le nombre des mineurs qui ont péri dans la catastrophe de Ebbwale (Pays de Galles) s'élève à cinquante-deux.

Lord Baldwin accompagné de sa femme, ont été l'objet de l'hostilité des mineurs.

aux États-Unis

M. COOLIDGE NE GOUTE PAS LA POLITIQUE DE M. BORAH

Paris, 2 mars

La politique et les agissements du sénateur Borah sont mal vus par le Président Coolidge qui inviterait M. Dwight Morrow, associé de M. Morgan à remplir les fonctions de secrétaire d'Etat.

N'hésitez plus seule, la Cigarette

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

(paquet blanc)

Vous donnera toute satisfaction

RESTAURANT GLACIER

[illegible]

BASTIA

SERVICE A LA CARTE

REPAS SUR COMMANDE

SALLES RÉSERVÉES

La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses

Arrangements pour séjours de longue durée

ON PREND DES PENSIONNAIRES

Téléphone : 0.33

MARFISI

[illegible]

UN NECTAR ! [illegible]

00106 Vient de paraître

SANTU CASANOVA

Primavera Corsa

Prix : 12 Francs

En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (franco poste, 12 f. 65)

A MARSEILLE

Tous les Corses

descendent chez leur compatriote

HOTEL des Deux Mondes

32, Cours Belsunce, 32

Ascenseur — Dernier Confort

TELEPHONE 0.93

GRANDS MAGASINS

Louis Maurel

3, Bout du Palais, BASTIA

Succursales : Place de l'Hôtel de Ville

Nouveautés, Bonneterie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.

APPAREILLAGE DE T.S.F.

Grand Assortiments à tous les Rayons.

Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.

FACILITES DE PAIEMENT

Petites Annonces Économiques

A VENDRE pour cause de départ une motocyclette [illegible], excellent état de marche. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

ON DEMANDE un employé de préférence [illegible] connaissant comptabilité. S'adresser M. Colombani, Matériaux, Bastia.

APPARTEMENT A VENDRE, quatre pièces [illegible]. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES CHIRURGIE de la TETE et du COU

Le Cabinet du Docteur Fourteau est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

COMPTABILITÉ

JAMET-BUFFEREAU

[illegible]

— APPAREILS SANITAIRES —

CHARLES BLANC

VENTE DE BAIGNOIRES

CHAUFFE-BAINS, LAVABOS,

CUVES :: CABINETS

Agent général pour la Corse : Marcel LEVIE

Dépôt et Magasins :

PRIME A NOS ECTEURS

Le Petit Bastiais

OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS

Un Magnifique Portrait

d'une réelle valeur artistique **24** sur **30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyrosculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30** sur **40** centimètres de haut sans cadre au même prix.

Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de

29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.

35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.

Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SÉPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en buste ou en pied sans modification.

Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.

Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

Médaille d'or — GRAND PRIX

CAP CORSE

DAMIANI

Membre du Jury — HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

Abonnements

AU

Petit Bastiais

Journal Quotidien à grand Tirage

Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
Un an	six mois	trois mois	Un an	six mois	trois mois
48 fr.	25 fr.	13 fr.	50 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresse, envoyer 0.75 au bureau du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ______________________

demeurant à ______________ déclare

souscrire un abonnement de ______________

au " PETIT BASTIAIS " à partir

du ______________________

Signature de l'Abonné :

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du " PETIT BASTIAIS " à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-Poste ou un chèque postal Marseille 64-50.

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition ... de Jardins et Basses-Cours

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

MAROC

VIENT DE PARAITRE :

LE PREMIER ANNUAIRE DES COLONS

Tous les noms — Toutes les adresses

Prix : Cinq francs

CHESNEAU, 3, Bd Montmartre, PARIS

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, Bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

N° 47. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman d'un Nouveau Pauvre

par ANDRÉ ARMANDY

« Alors il s'est cassé tout seul. Il parlait de « naufragé de la vie », de « pauvre épave », de « navire à la côte » ; bref, j'ai cru qu'il me montait un bateau. Mais c'était pas ça puisque après m'avoir dit qu'on allait me rendre tous mes noms de baptême — c'est pas comme ça qu'il a dit... Il a parlé de « réintégration »... je ne me rappelle pas [illegible] — il m'a, on l'a de compte, fichu dehors avec une poignée de main et cinquante francs dedans... et qu'il a jamais voulu que je lui rende — pas la poignée de main, les cinquante balles. Vous parlez d'un loufoque ! »

Dangennes, soudain absorbé, n'écoutait plus depuis quelques secondes. Il répéta très lentement, pour lui-même :

— Un-na-vi-re-à-la-cô-te !...

Et je vis dans ses yeux s'allumer, fulgurante, l'étincelle de l'Idée.

Il me dit presque bas, très grave :

— Robert... je crois que j'ai trouvé !

Et, instantanément, Dangennes fut un autre homme.

Il se leva et se planta devant le forçat :

— Où travailles-tu en ce moment, Corvacier ?

— Chez un margoulin de serrurier à faire des grilles. C'est pas du travail pour mes bras, ces dentelles-là, fit dédaigneusement l'ouvrier.

— Tu y resteras jusqu'à nouvel ordre. Je te défends de te faire mettre à la porte, tu m'entends ?

Ce fut sec, net et péremptoire.

— Bon, dit le colosse en baissant la tête. Du moment que c'est vous qui l'ordonnez, mon lieutenant, on lâchera.

— Et puis, je te défends de boire.

L'homme hocha la tête et remua les bras d'un air de dire : Ça, c'est beaucoup !

— Je te défends de boire ! répéta Dangennes en insistant.

— Bon, fit l'homme, maté : on essaiera.

— Il ne s'agit pas d'essayer, mais de vouloir, reprit Dangennes. A cette seule condition, je te prendrai avec moi et si ce que j'envisage réussit (ses narines se dilatèrent) et je te fiche mon billet que ça vaudra largement le voyage ! Là-dessus, file, je t'ai assez vu pour ce soir, et passe par les rues où il n'y a pas de bistro... s'il en existe dans Paris.

Il se rapprocha de Corvacier et lui dit à mi-voix, sur un ton radouci :

— As-tu encore des sous ?

L'homme n'accepta qu'une poignée de main, qu'il rendit solidement, les yeux [illegible].

— Je vous promets d'obéir, mon lieutenant, mais ne me lâchez pas.

— Compte sur moi.

Corvacier donna son adresse ainsi que celle de son patron, que Dangennes nota. Puis il partit.

— Et maintenant, Robert, à nous deux. Si tu te sens les idées au sommeil, ce que j'ai à te dire va te réveiller.

Nous passâmes une partie de la nuit à compulser divers bouquins de ma bibliothèque et demeurâmes penchés sur une carte à grande échelle de l'atlas Andrée.

Dangennes noircit de notes serrées deux pages de son calepin ; puis il se rongea les poings d'impatience de ne pouvoir actionner au téléphone les divers éléments appelés à graviter autour de l'Idée ; il empila alors sur mon bureau d'autres volumes, il réquisitionna dans le garde-manger de la cuisine ce qu'il trouva de comestibles solides et liquides, vida mes poches de tout ce qui pouvait se fumer ; après quoi, il consentit à me laisser regagner mon lit, dans lequel je m'enfonçai avec béatitude.

A sept heures du matin, ma vieille Gertrude le trouva dans un nuage de fumée devant un cendrier rempli de bouts de cigarettes, compulsant et annotant un vieux traité de construction navale.

Comme elle voulait aérer, il grogna de telle façon qu'elle s'enfuit affolée dans sa cuisine et n'en bougea plus.

Vers neuf heures, je fus éveillé en sursaut par des éclats de voix : c'était André qui menaçait des foudres ministérielles la surveillante du secteur téléphonique si la demoiselle de service continuait à lui donner de faux numéros.

L'Idée cheminait.

VI

Le quinze août 1917, à trois heures dix de l'après-midi, M. Charles Klaus trouva sur son bureau un câblogramme qui le mit incontinent d'une humeur de porc-épic. En voici la teneur exacte :

Klaus, Armateur, Bordeaux,

Koulak — 149 — 14 — 32 — 18 h. 45.

— Via Dakar. — Contrôlé.

Apprenons par assureurs S.S. Gouverneur Boume échoué dans rivière Saloum, pointe Velor. Stop. Pompe alimentaire brisée, hélice rompue, impossible continuer route. Stop. Assurons moyens renflouer et remorquer Dakar pour réparations.

MESSAFRIC

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs à Paris.

52e ANNÉE. — N° 68

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

VENDREDI 4 MARS 1927

00107

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE. PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone GUTENBERG 14-64

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA. Téléphone : 0-05. Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
[Autres départements]	15 fr.	27 fr.	50 fr.

Le Port en Sus

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

BULLETIN

Pour développer la production

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le rôle respectif des divers organismes agricoles : syndicats, caisses de crédit, Office départemental Chambre d'agriculture.

Chacun a le sien, bien déterminé. Ils se touchent, mais ne se confondent pas. On n'a vu, on n'a craint une certaine dualité qu'entre l'Office et la Chambre. A tort, du reste. Mais il est vrai qu'Office et Chambre, comme les syndicats, comme les caisses de crédit, ont un but commun auxquels ils aspirent par des voies et par des moyens différents : l'augmentation de la production.

Ce qu'on demande maintenant à ces organismes, c'est de coopérer en vue de l'augmentation de la production.

On leur demande d'abord de collaborer, c'est-à-dire de ne pas s'isoler les uns des autres. La loi a voulu, par exemple, que les syndicats et les caisses de crédit s'associassent dans une large mesure. On ne peut pas bénéficier du crédit agricole sans passer par le syndical. La loi a voulu également que l'Office et la Chambre eussent des points de contact. La liaison est faite par des membres de l'Office que la Chambre désigne.

Mais toutes ces dispositions prudentes et nécessaires resteraient lettre morte si, en fait, les dirigeants de tous ces groupements ne se retrouvaient pas autour des mêmes tables de travail.

Il n'en est heureusement pas ainsi en Corse.

D'un côté, il eût été mauvais que les dirigeants des vieilles organisations eussent été exclus de la Chambre d'agriculture. Il eût été encore plus mauvais que des éléments nouveaux n'entrassent pas à la Chambre, que celle-ci eût été entièrement composée d'éléments empruntés exclusivement aux groupements qui fonctionnent depuis longtemps.

Cette double erreur a été évitée aux élections du 20 février. Dans les cinq arrondissements, on a fait choix d'éléments nouveaux et anciens dont la conjugaison donnera, nous l'espérons, les meilleurs résultats en vue de l'augmentation de la production.

Le mot est vague et précis à la fois. Il s'agit de conserver à l'idée qu'il évoque sa précision sans rien lui enlever de son ampleur.

On peut développer la production agricole de la Corse.

***

Certes, le développement de la production est conditionné, comme nous l'avons dit, par la mise en valeur, dans ses aspects si vastes, si variés, et si complexes, de l'Ile. Et comme nous l'avons également dit le terme final de la mise en valeur de l'Ile sera sa rénovation agricole.

Tout converge dans cette direction. Dans le détail, dans le plus petit détail même, l'issue de tout effort en faveur de la Corse favorise le développement agricole. On combat le paludisme pour sauver les gens de ses atteintes : en fait, l'assainissement des plaines insalubres aboutit à leur mise en culture. Le paludisme n'est-il pas la maladie des terres abandonnées ? Et le paludisme ne cède-t-il pas, en toute dernière analyse, à l'ultime effort représenté par la mise en culture ?

Mais ceci dit, on peut serrer la question de plus près, on peut agir sur le développement de la production par des moyens plus directs.

Il appartient à la Chambre d'agriculture de dégager ces moyens directs : à la Chambre d'agriculture qui exprime mieux que les syndicats, que les caisses, que l'Office, le mouvement agricole. La Chambre en effet, résume tous ces groupements.

Nous lui demandons de concevoir et d'établir un programme de relèvement et de réalisations agraires inspiré par la situation spéciale de la Corse. Elle doit le faire sans insister outre mesure, en n'y insistant que pour mémoire, par acquit de conscience sur les questions générales comprises dans le cahier des revendications de la Corse.

On nous comprend bien : ces questions (électrification, routes, transports maritimes, assainissement), sont de première importance pour l'agriculture. Mais elles relèvent de la généralité des citoyens, elles intéressent aussi bien les industriels et les commerçants que les agriculteurs.

Le programme particulier à l'agriculture insulaire, où est-il ?

Les éléments d'une politique agraire corse, où sont-ils ?

Il faut dégager ceux-ci, établir celui-là.

C'est ce dessein principal qu'il appartient à la Chambre départementale d'agriculture de réaliser : à la Chambre de la Corse surtout, car dans les autres départements le problème ne se pose pas avec la même acuité.

Et cela fait, on verra qu'il n'est pas impossible d'aboutir à des résultats appréciables.

P. B.

Billet Parisien

Lui. — Je viens vous demander votre adhésion au Syndicat des Rouspéteurs.

Moi. — Qui se propose, sans doute, de rouspéter ?

Lui. — Une voix se perd dans le tumulte de la cité ; mille voix commencent par faire une jolie musique, et dix mille voix...

Moi. — Font une cacophonie.

Lui. — Non, monsieur, puisqu'elles sont disciplinées.

Moi. — C'est-à-dire soumises à une autorité.

Lui. — Il n'y a pas de chef chez les rouspéteurs.

Moi. — Alors, chacun rouspètera pour son compte. Je vous l'ai dit : cacophonie.

Lui. — Nous ne voulons rouspéter que sur un seul point.

Moi. — Les sujets de mécontentement ne manquent pas.

Lui. — Nous commencerons par réclamer une bonne politique de l'estomac, et nous sommes sûrs d'avoir tout le monde avec nous.

Moi. — Il ne lui manque qu'une chose à votre syndicat. Pourquoi n'est-il pas professionnel ?

Lui. — Rouspéter n'est pas une profession.

Moi. — Ça peut venir. Il faudra que l'un d'entre vous centralise un ensemble de constatations, de remarques, de [illegible] ... suggestifs et convaincants que les rapports des commissions dites compétentes. C'est ainsi que vous pourrez retenir l'attention des pouvoirs publics. Et croyez-vous que votre rapporteur va se mettre à la besogne pour la gloire ? Voilà donc déjà un rouspéteur qui touchera des appointements et qui, par conséquent, sera un rouspéteur professionnel. Mais avec quoi l'appointerez-vous ?

Lui. — Nous aurons des souscriptions.

Moi. — Il faut payer pour rouspéter ?

Lui. — Bien entendu.

Moi. — Hum ! les rouspéteurs ne sont pas toujours les payeurs.

Lui. — Alors, je dois renoncer à vous inscrire ?

Moi. — Oui, je m'abstiens. C'est ma façon à moi de rouspéter. Et c'est la bonne. Vous avez vu que l'on a baissé le prix des cigarettes du tabac de Maryland. Il y avait abstention de la part des fumeurs. Ce n'est pas plus malin que ça. Et quand nous voudrons que le caporal baisse à son tour...

Gabriel Bacot

FACE A FACE

L'Angleterre va-t-elle se mesurer avec Moscou, à Changhaï ?

La ville serait, aujourd'hui, sous la menace immédiate des troupes cantonaises. Celles-ci, a-t-on annoncé de Pékin, ont occupé Hang Tchéou après avoir battu l'armée du général Sun Chuan Fang, gouverneur de Changhaï, plus nombreuse cependant. C'est que l'armée cantonaise commandée et encadrée par des officiers et des sous-officiers et soldats de la république des Soviets a une valeur très supérieure. Ses mitrailleuses, servies par des soldats rouges ont, paraît-il, eu raison de toute résistance de l'adversaire. C'est, donc une nouvelle victoire moscovite, un coup droit porté à la Grande-Bretagne.

Tandis que M. Eugène Chen, complice des agents des Soviets amuse M. O'Malley, à Hankéou, avec des négociations de comédie, le bolchevisme poursuit ses desseins, qui sont de chasser les Européens et plus particulièrement les Anglais. Quel triomphe pour Moscou s'il peut libérer la Chine du joug des capitalistes étrangers !

L'Angleterre a envoyé des troupes à Changhaï. Sa prévoyance peut sauver les vies humaines et les intérêts que menacent les bolcheviks exploitant le désordre chinois pour atteindre cruellement les nations qui représentent l'ordre dans le monde. En tout cas elle ne pourra plus hésiter : il lui faudra répondre à l'attaque ou renoncer à tout établissement et même à toute influence dans l'empire jaune. Portant, directement des coups à Moscou, qui l'attaque à main armée, pourra-t-elle éviter une rupture avec les Soviets ? Ce geste, qui semble inéluctable, changera bien des choses et les Allemands, alliés du bolchevisme chez les autres, n'y gagneront pas.

R. DE BETTEX.

LE NOMBRE DES DÉPUTÉS

On sait qu'il est question dans certains milieux parlementaires de la réduction du nombre des députés. M. Georges Weill, député de Strasbourg, a bien voulu, à ce sujet, nous donner son sentiment.

« Il n'est pas nécessaire, nous dit M. Georges Weill, de réduire le nombre des députés. Et, d'autre part, je ne comprends pas pourquoi on essaye de lier cette question de la réduction à celle plus importante à mon avis, du retour au scrutin d'arrondissement. Les deux questions ne sont nullement liées. La France, à mon avis, n'a qu'un nombre restreint de parlementaires, surtout si, comme le font certains, on compare cette situation à celle de la représentation parlementaire en Allemagne, où il y a non seulement le Reichstag, mais encore les Chambres législatives de chacun des Etats de la Confédération du Reich. A mon avis, le nombre des députés est actuellement à peine suffisant en France pour mener à bonne fin, les travaux importants auxquels donnent lieu les problèmes redoutables et graves de l'heure présente. »

LES FAUX ROUBLES SOVIÉTIQUES

M. Girard, juge d'instruction, poursuit ses investigations dans l'affaire des faux tchervonetz et il semble incliner à croire que Simanovitch voulait compromettre les deux [illegible], ses co-accusés et actuellement en résidence avec lui à la prison de la Santé.

Parce que ce Simanovitch a joué jadis un rôle près de Raspoutine, on voudrait dans certains milieux donner à ses agissements des dessous politiques. Simanovitch devrait, pourtant, être bien connu de la police des jeux. Le père et le fils Simanovitch étaient, en effet, [illegible] d'un Cercle des Grands Boulevards qui leur versait pour cette [illegible] 200 francs par jour. L'affaire qui survient sera peut-être l'occasion de mettre fin une bonne fois aux pratiques des Cercles parisiens et de leurs « rabatteurs ».

RONDINELLA A PETTI - ROSSU

A PRUPOSITU D'UN LIBBRU

Caru Petti-Rossu,

Aghiu lettu « La victime expiatoire » di u sgiò René Duverne. Mi dumandu perchè l'autore mica soddisfattu di u suggettu di u so libbru purtantu atroce, a tinutu a rinfurzà u calore di a so prosa, cu l'aiutu di riflessioni esagerate e propriu cattive. Eccu a storia :

L'eroe, (abbastanza pauroso) sbarca in Corsica cume Ricivitore, significatu dall'inquietitudine paterne e dalle sclamazioni di l'amici chi u trattanu di « toqué » (Si capisce, in Corsica un ci campanu che i pazzi).

Ghiunghie a Prunelli-di-Fiumorbu, « au milieu d'une population qui ne parle pas et ne comprend guère le français ». (Scusami se ti mettu qualchi frasa in francese, aghiu paura di tradisce, traducendu). U nostru Ricivitore ammira a Corsica, a trova « superbe », ma prestu prestu, cun una punta d'affettata semplicità ei cappia : « Le buraliste mon voisin, me disait l'autre jour en parlant de son fils : « Il a le coup de couteau facile, mais c'est un bon garçon ». Sta piccula surilla ch'ha l'aria di nunda e chi è purtantu tremenda, mi ricorda e ti ricurdarà, sta piccula spressione ch'elli ci servent in Continente — Stava per di ir Francia — quand'elli sanu chi u nostru nome, finisce in « Ci » o in « Ti » : « Je ne suis pas méchant mais... (b'rrr !) un coup de couteau — au, je te le donne ! »

In Prunelli u nostru Ricivitore « qui tourne sept fois sa langue dans sa bouche avant de demander un carnet de timbres à la petite postière (perchè inde noi « quand on plaisante avec une jeune fille, on a le choix ou de l'épouser ou de recevoir une balle entre les deux épaules) scopre l'esistenza d'un fattu criminale. Malgradu l'avvisi di l'amici ch'ellu sa già fattu in Prunelli, si mischia di l'affare e ci lascia quasi a pella. A l'ultimu, cunosce u misteru. U figliolu di u Giudice di Pace di u cantone a ingannatu una povera paisana. Incinta, a si lascia, e siccome sa ciò chi l'aspetta, s'imbarca. Allora a famiglia di a giuvanotta a si marita cun un scalzacane chi a piglia per'a so dellicciola. A povera donna, more in parte e si lascia un poveru nurerle chi u marilu si tomba plan piano cu cattivi trattamenti. Eccu la victime expiatoire chi paga cu i so sei mesi candidi u fallu di a mamma, a pessima cundotta di l'ingannatore, a debulezza di u parintatu.

Un diciaraghju mica chi sta racconta e falza, po esse accaduta, ma so ch'un possu mica incuscià e tuttu u disprezzu nascostu chi regna in queste pagine.

Pudarebbi di a René Duverne ch'ell'un'à micà abbastanza studiatu l'animu corsu, per di chi tuttu Fiumorbu frumava all'idea di fa cunnosce a a giustizia u miserabile chi maritiateva un piccolu nucente. S'ellu si fussi trattatu d'una giusta vindetta ! ammettu, e Corsa, capiscerebbi u silenziu di a populazione ma cusì ? Cumu volli no ?

Postu chi, sì l'autore ci presenta sta storia cume particulare a a Corsica (giuvanotte ingannate, abbandunate [illegible]) dumanda, caru Petti-Rossu a i Fiumurbaci che tu cunosci, quant'ellu ci n'è capaci di spusà una dona cun un bastardu per ideà d'arrichirsi ? E si questu po accade una volta su mille, ch'elli li dicanu s'ellu po arrivà ch'elli facciamu more un nucente per gazeria ?

Dunque, o sgiò Duverne, di l'eccezioni ne fate generalità, e tuttu scrivanu che po siate, quessu è una malfatta. Cun molta eleganza ei dite : Les femmes Corses vont pieds nus dans la poussière des routes à côté de la bourrique qui porte leur mari. E generalità questa ? Quantu ne avete vistu ? Eju mai !

« La Corse retarde de plusieurs siècles » I vostri rinsignamenti si ch'annu a barba bianca ! « Les Instituteurs, les notaires, etc... tous vêtus de gros velours ». Qui aghiu risu ! B'imbidu a fa un giru nella Corsica dal 1927 e bidarete in qual'tinuta facceru scola i stitutori, cum'ell' vannu i nutari ! Più belli « Millord ! ».

Alò ! avete scrittu une poche di cianfornie ! Leghi su libbru, o Petti-Rò, e mi diciarai s'aghiu tortu. Ch'elli ci facciamu a pubblicità, binone ! Ma in in quellu modu po Ch'elli dicanu i nostri costumi « ça pol allè », ma di e so riflessioni faize e sciotte !... Je ne suis pas méchant mais !...

Ti salutu

Cu la zucca e cu l'ambulu.

RONDINELLA.

P. S. — Un giornu t'aghiu detto ch'era sempre di u to avvisu, avà facciu è mio riserve pe u to articulu nant'a i « sports ». Spiritosu cume sempre, ma l'ironia nant'a su suggettu !... E chi diavule ! Un so mica stati tutti fisichi 1000 anni fà postu che no simu qui !

Evviva i « Sports » — e un mi ne vulè.

LES CORSES AUX COLONIES

LES GROUPEMENTS CORSES

GUELMA

Continuant la tradition qui veut que partout où se sont expatriés les enfants de Cyrnos se groupent pour parler du pays, la Colonie Corse de Guelma a donné dimanche 20 [illegible] son banquet annuel.

Remarqués dans l'assistance : M. Cotoni maire ; M. Prunetti, avocat ; M. Fiorini pharmacien ; M. Simbaldi, président de la [illegible] de Soukharas ; le colonel Poli ; MM. Poggi, M. Prunetti, avocat ; M. le [illegible] Benedetti ; M. Casanova, receveur des contributions ; M. Michaud, notaire ; M. [illegible], receveur des Postes ; et le jeune Philippe Bassoul ; Mmes Poggi, Angelini de Peretti, Feldoci, Tranzet, Rocchioloi, [illegible]...

Après la dégustation d'un exquis menu qui comprenait notamment un plat de figatelli M. de Peretti, président, ouvrant la série [illegible] dit sa joie de voir les compatriotes aussi nombreux et adresse son affectueux salut à M. le colonel Poli et à M. Simbaldi, venus le premier de Constantine, le second de Soukharas pour rehausser l'éclat de cette fête familiale. Il évoque l'Ile de Beauté, parle de ses besoins et affirme sa [illegible] avenir réparateur.

[illegible] félicitations à M. Cotoni élu maire [illegible] récemment [illegible] de l'assistance.

[illegible] Marseille, bâtonnier à Constantine [illegible] de la fédération des groupements Corses de la province de Constantine, en une improvisation dont il a le secret, parle de la terre natale vers qui vont nos filiales [illegible] et constate la parfaite harmonie des [illegible] de la région, puis après avoir exalté la race insulaire se félicite de la survivance de nos traditions d'honneur et de solidarité.

Après lui MM. Poli et Simbaldi, prononcent des paroles heureuses émanant du cœur. Ensuite la chaude parole de M. Louis Bassoul [illegible] de beau langage. Enfin, M. Prunetti avec une science parfaite fait l'historique de la Corse.

Agapes vraiment charmantes terminées par des chants, [illegible] par l'Ajaccienne.

SOUKHARAS

Cyrnos Amicale

[illegible] bureau est renouvelé de la façon suivante :

Président : M. Simbaldi.

Vice-président : M. Simbaldi.

[illegible] : M. Verzas.

Trésorier : M. Fabre.

DJIDJELLI

[illegible] banquet qui a eu lieu le dimanche 13 février, dans une chaude at-

... marques de sympathie.

Les soldats de Cyrène avaient répondu nombreux à l'appel de leur président. Des discours furent prononcés par MM. [illegible] et [illegible].

APRES LA TEMPETE DE NEIGE

LE VILLAGE DE BISINCHI MENACE DE DESTRUCTION PAR UN GLISSEMENT DE TERRAIN

Après les terribles catastrophes provoquées par la récente tourmente de neige, le dégel menace d'entraîner de nouveaux accidents.

Dans la journée de mercredi un mouvement de terrain s'est produit au village de Bisinchi, situé dans le canton de Morosaglia, à 5 kilomètres de Pontenovo et bâti à 550 mètres d'altitude sur un cône de déjection volcanique composé d'une couche de terre sablonneuse avec traces d'argile, épaisse d'environ 3 mètres et reposant sur du roc. La cause de l'éboulement doit venir d'une nappe souterraine que la fonte des neiges est venue alimenter considérablement ; le terrain détrempé a perdu sa consistance : très escarpé et déboisé, il s'est mis en mouvement.

Une crevasse de 400 mètres de longueur et 20 mètres de largeur allant du village au ravin d'un torrent, coupe, sur plusieurs points, le chemin d'intérêt commun n° 15 tracé en lacets et qui relie Pontenovo à Bisinchi ; perpendiculairement à cette crevasse, il s'en est produit d'autres d'une longueur de 75 mètres dont la principale a fissuré trois maisons situées à l'entrée du village et qui ont dû être évacuées.

C'est mercredi à 18 heures que M. Théry, Sous-Préfet de Corte, a été avisé. Il s'est rendu aussitôt sur les lieux, accompagné du capitaine de gendarmerie de Corte, de M. Corrizi agent-voyer d'arrondissement et de M. Mignucci, chef de bureau de la Sous-Préfecture. Les gendarmes de Pontenovo étaient déjà à Bisinchi et s'efforçaient de faire évacuer les maisons menacées habitées la première par cinq personnes, la deuxième par une veuve et six enfants, la troisième par un veuf et quatre enfants. Ces personnes se refusaient d'ailleurs, à quitter leurs demeures et il fallut l'autorité de M. Théry pour les décider. Elles ont été recueillies par les habitants du village.

Dans la journée d'hier, M. Théry et le capitaine de gendarmerie de Corte revenaient à Bisinchi. Peu après arrivaient MM. Altieri, ingénieur des Ponts et Chaussées ; Zuccarelli, ingénieur des Travaux Publics, et le Commandant de Gendarmerie Hubert venant de Bastia, puis M. Marlier, Préfet de la Corse venant d'Ajaccio.

MM. Marlier et Théry s'occupèrent des dispositions à prendre pour veiller à la sécurité des habitants ; ils firent évacuer dans la soirée une maison avoisinant les trois autres fissurées.

M. Altieri prit des mesures temporaires pour assurer la circulation et raison des crevasses coupant la route et étudia les causes du glissement de terrain et les suites qu'il pourrait avoir.

M. Altieri qui a eu l'amabilité de nous donner ces renseignements, a constaté que la terre déplacée s'étend dans l'ensemble sur une longueur de 400 mètres, une largeur de 300 mètres et une épaisseur supérieure à trois mètres. Vu l'importance de la masse éboulée, il est absolument impossible d'arrêter ce mouvement qui se continue par saccades dans le sens est-ouest, perpendiculairement à la façade des maisons depuis 10 heures jusqu'à 16 heures le mouvement s'est accentué et la fissure de la maison qui a le plus souffert et qui était de 25 cms s'est élargie de 12 centimètres.

M. le Général Rusf, Gouverneur de la Corse, a bien voulu mettre à la disposition des autorités, un détachement du 173e R. I., celui-ci déblaie le village de la neige qui n'est pas complètement fondue.

Nous devons signaler la diligence dont ont fait preuve en l'occurence les autorités du département pour parer, chacune en ce qui la concerne, aux conséquences de cet accident.

* * *

On peut noter que des glissements de terrain s'étaient déjà produits à Bisinchi, il y a environ cinquante ans, mais sur le versant opposé du cône. La nature volcanique du terrain est démontrée par la propriété curieuse des pierres qui le composent et que les paysans des villages voisins utilisent pour prendre des bains sulfureux.

LA VIE MARITIME

LE TORPILLEUR « ANNAMITE » SECOURT UN VAPEUR ITALIEN

Hier matin, le torpilleur français *Annamite* ayant ramené à la remorque dans notre ville un navire italien, le bruit a couru en ville que ce vapeur avait été capturé pour contrebande d'armes.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'en est rien.

Voici d'ailleurs des renseignements de nature à rassurer nos concitoyens.

Dans la nuit de mercredi à jeudi vers 3 heures, le cargo italien « *Natale* » du port de la Spezzia qui faisait route sur Sfax où il doit prendre une cargaison de phosphates, eût une grave avarie de machine par rupture d'un piston, au moment où il passait au large de Bastia.

M. J. Magna, commandant le Port de Bastia, reçut le 3 mars à 7 heures du matin, un radio de Gênes, le priant d'envoyer un remorqueur. M. Magna n'ayant aucun remorqueur à sa disposition, alla aussitôt rendre visite au commandant de l'aviso *Toul*, ancré au port, et lui demanda si un contre-torpilleur se trouvant dans nos eaux, ne pourrait pas aller porter secours au navire en question. Le commandant du *Toul* n'hésita pas à câbler à l'*Annamite* et à 11 h. 30 le *Natale* rentrait au port de Bastia remorqué par l'*Annamite*.

La Maison Agostini Frères de Bastia a été chargée des réparations à exécuter au *Natale*.

Nos félicitations vont aux commandants de l'*Annamite*, du *Toul* et à M. Magna qui ont si rapidement exécuté les secours demandés par le capitaine du *Natale*.

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO

Accident d'auto. — Dans la descente de Piana à Porto, près de ce hameau, une voiture particulière de touristes manquant un virage roula dans le maquis en pente vertigineuse.

Fort heureusement, les trois occupants, un homme et deux dames, se trouvèrent déposés à terre à la première [illegible] de la voiture qui, elle, descendit beaucoup plus loin dans le ravin.

Les habitants de Porto qui avaient vu l'accident et s'attendaient à une catastrophe, accoururent et eurent la satisfaction de recueillir les trois voyageurs à peine contusionnés ; ils les ramenèrent chez eux pour les soigner, pendant que d'autres remontaient la voiture après l'avoir démontée. Et de tout cela, les gens de Porto ne voulurent accepter aucune récompense.

A la Préfecture. — La Commission tripartite départementale, chargée de reviser les notes des médecins et pharmaciens au titre des carnets médicaux, s'est réunie le 28 février, au palais Lantivy, sous la présidence de M. le Préfet.

Comité économique départemental. — Voici la constatation des prix de détail des denrées pendant la semaine du 19 au 26 février 1927.

Le premier prix est le prix minimum ; le second, le prix maximum :

Pain, le kilog : 2.30 ; Viande : bœuf, le kilog : 7 ; 12. Veau, le kilog : 12 ; 13. Porc, le kilog : 13 ; 16. Cabri et agneau, le kilog : 6.25 ; 7.50. Œufs, la pièce : 0.65 ; [illegible]. Beurre, le kilog : 19 ; 20. Huile d'olive, le litre : 9 ; 9. Saindoux, le kilog : 11 ; [illegible]. Huile de graines, le litre : 6.25 ; 6.75. Graisse végétale, 5 kg : 7.75 ; 8.50. Vin, le litre : 2.50 ; 3. Lait, le litre : 2. Sucre, vrac, le kilog : 3.10 ; 3.20. Sucre en boîte, le kg : [illegible] ; 3.55. Café Santos Prima, le kilog : [illegible] ; 19. Bois de chauffage, le quintal : 14 ; [illegible]. Charbon de bois, le quintal : 60 ; 75. Pétrole, le litre : 1.60 ; 1.80. Bougies, le paquet : 6 ; 6.75. Savon blanc, le kilog : [illegible] ; 5. Savon brun, le kilog : 4 ; 4.60. Pâtes alimentaires continentales, le kilog : [illegible] ; 3.60. Haricots secs, le kilog : 3.50 ; [illegible]. Lentilles, le kilog : 4 ; 4.50. Riz, le kilog : 3.60 ; 4. Pois cassés, le kilog : 4 ; [illegible]. Pois chiches, le kilog : 18 ; 18. Anchois, le kilog : 16 ; 18. Sarde, le kilog : 12. Poisson, le kilog : 14 ; 16. Pommes de terre, le kilog : 1.30 ; 1.50.

Tendance du marché calme.

ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE

SARTENE

Chambre d'agriculture. — Voici les résultats des élections à la chambre départementale d'agriculture :

Ch. de Rocca Serra, à Porto-Vecchio, 7.515 ; Dr Casanti, à Olmeto, 7.505 ; Panzani [illegible], à Sartène, 7.500 ; Jourd [illegible], maire, à Sainte Lucie de Tallano, 7.499.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

COUR D'APPEL

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

PRESIDENCE DE M. GAVINI Président de Chambre

AUDIENCE DU 2 MARS 1927

Les conjoints Pinelli, d'une part, et la dame Lancioni de l'autre, avaient été déférés au Tribunal Correctionnel pour violences réciproques. Le Tribunal avait acquitté Pinelli et condamné la femme de celui-ci à 6 jours de prison avec sursis. La dame Lancioni était condamnée à une amende avec sursis.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le Conseiller Fougère, réquisitoire de M. l'avocat général Ghilini et plaidoirie de MMes de Montera pour les conjoints Pinelli et de Caraffa pour la femme Lancioni, a confirmé le jugement du tribunal de Bastia.

* * *

La Cour devait procéder hier à une enquête dans une affaire de presse rapportée par M. le Conseiller Dumoulin et plaidée par MMes de Montera pour la partie civile et Colombani pour le prévenu.

Les témoins n'ayant pas pu pour des motifs légitimes, se rendre à Bastia, l'affaire a été renvoyée au 6 avril.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. Grimaldi Juge-doyen

AUDIENCE DU 2 MARS 1927 (Matin)

Pour avoir introduit leur troupeau sur le terrain d'autrui, Costa Simon et Costa Jean Marie, défendus par Me Acquaviva, sont condamnés à 100 francs d'amende chacun.

* * *

Salducci est poursuivi pour abandon de famille. La prévention lui reproche de ne pas payer la pension alimentaire qu'il doit à sa femme. Mais ces poursuites ont été faites à la diligence de la femme, mais d'un tiers. Dans ces conditions, le Tribunal annule la procédure après plaidoirie de Me Bianchi.

* * *

Un enfant de 17 ans a commis un larcin. Le tribunal, après plaidoirie de Me Raffalli son défenseur, le condamne à 6 mois de prison avec sursis.

* * *

Pour avoir laissé écarter les animaux placés sous leur garde dans la propriété d'autrui, Battini Ours Paul et Battini Simon son [illegible], après plaidoirie de Me Lochat, leur défenseur, condamnés à 6 jours de prison avec sursis et à payer 120 francs de dommages-intérêts à la partie civile représentée par Me Acquaviva.

Dans toutes ces affaires, M. Angeli, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

AUDIENCE DE L'APRES-MIDI

Le nommé Alberti est un cambrioleur redoutable. Son casier judiciaire est garni de nombreuses et graves condamnations, la plupart pour vol.

La loi décide que ceux qui ont à leur actif un nombre déterminé de condamnations pour vol, doivent être relégués et Alberti est dans ce cas.

Dès qu'il est sorti de prison après avoir subi sa dernière condamnation, on a constaté en ville un certain nombre de cambriolages. Les soupçons se portèrent sur lui. Une enquête, habilement menée par la police, permit de retrouver en sa possession une certaine quantité de viande de porc volée à la charcuterie Bonis où les voleurs s'étaient introduits la nuit et à l'aide d'effraction. Alberti dut avouer être l'auteur de ce cambriolage.

Le Tribunal, après plaidoirie de Me de Montera, son défenseur, le condamne à trois ans de prison et à la relégation.

* * *

L'ancien maire de Sorio M. Padovani et les membres de la Commission municipale de cette commune, sont poursuivis pour irrégularités commises dans les travaux de la Commission municipale.

MMes Moretti, de Montera, Colombani et Tortoni défendent les prévenus.

Après l'audition des témoins, l'affaire est renvoyée en continuation au 16 mars.

* * *

Gerboldi est poursuivi pour abus de confiance à la requête d'une partie civile.

Le Tribunal, après plaidoirie de Me Moretti, son défenseur, l'acquitte.

Me Ambrosi représentait la partie civile.

* * *

Une autre affaire d'abus de confiance plaidée par Me Moretti pour le prévenu et Me Ambrosi pour la partie civile, est renvoyée à une audience ultérieure.

Dans toutes ces affaires, M. Alfonsi Substitut du Procureur de la République occupait le siège du ministère public.

AUDIENCE DU 3 MARS 1927

Le jour de la Saint Sébastien, fête patronale du hameau de Guglian à Saint Antoine de Cateau, la procession se déroulait dans les rues du village. Le nommé Chiappe qui la suivait, sortit son revolver et après avoir tiré un coup en l'air, baissa son arme et la [illegible] partie un second coup qui blessa grièvement une dame et un enfant de 9 ans.

Poursuivi pour blessures par imprudence et port d'arme prohibée, Chiappe est, après plaidoirie de Me de Montera, son défenseur condamné à trois mois de prison et à payer 500 francs de dommages intérêts à la partie civile représentée par Me Moretti.

* * *

Etant ivre, le nommé Medina a prononcé des paroles outrageantes à l'égard du maire de son village. Aujourd'hui, il déclare qu'il ne savait pas ce qu'il disait et fait des excuses au maire qui lui pardonne. En conséquence, le Tribunal, après plaidoirie de Me Moretti, son défenseur, le condamne à 25 fr. d'amende.

* * *

Pour dérâmage de lait, Mlle Vincenti, laitière de Ville di Pietrabugno, est condamnée à 100 francs d'amende.

* * *

Pour détention de poids non conformes aux règlements, les femmes Baldovini, Luccheini et Ferri respectivement défendues par MMes Acquaviva et Lochat, sont condamnées à 50 francs d'amende chacune.

Dans toutes ces affaires, M. Angeli, substitut du Procureur Général, occupait le siège du ministère public.

A la requête de M. Bagnoli, conseiller général de Campitello, et de quelques autres électeurs de Lento, le maire de cette commune et les membres de la commission municipale à l'exception du délégué de l'Administration, sont poursuivis pour fraudes électorales. De son côté, le ministère public poursuit pour les mêmes faits les mêmes personnes. MMes de Montera et Acquaviva avocats de la partie civile, demandent que les deux instances soient jointes. MMes Moretti, Raffalli et Tortoni, défenseurs des prévenus s'y opposent et font remarquer que les poursuites de la partie civile visent des faits qui ne sont pas compris dans celles du ministère public. Dans ces conditions la jonction est impossible. Le Tribunal fait droit aux conclusions de MMes de Montera et Acquaviva, ordonne la jonction des deux poursuites.

Les prévenus demandent alors une suspension et se rendent au greffe où ils interjettent appel de la décision qui vient d'être rendue. Les honorables défenseurs soutiennent que dans ce cas le tribunal doit surseoir à statuer sur le fonds tant que la Chambre Correctionnelle de la Cour ne s'est pas prononcée sur l'appel émis contre le jugement qui joint l'incident au fond.

MMes de Montera et Acquaviva demandent au tribunal de passer outre à l'examen du fond. L'effet suspensif de l'appel ne s'attache pas aux jugements préparatoires et c'est un jugement préparé que celui dont les prévenus viennent d'interjeter appel.

M. Alfonsi, substitut du Procureur de la République, conclut dans le même sens que MMes de Montera et Acquaviva.

Le Tribunal déclare que l'appel étais n'est pas suspensif et ordonne qu'il sera passé outre à l'examen du fond.

MMes Moretti, Raffalli et Tortoni demandent alors la nullité de la procédure suivie contre les prévenus, les formalités prévues par la loi sur l'instruction n'ayant pas été respectées.

M. le Substitut Alfonsi combat les conclusions de la défense et demande la jonction de l'incident au fond.

MMes de Montera et Acquaviva déclarent que si même l'instruction devait tomber, les poursuites faites à la requête de la partie civile par voie de citation directe resteraient debout. Ils demandent d'ailleurs comme M. le Procureur de la République la jonction de l'incident au fond. La défense use de moyens dilatoires pour retarder la solution du procès.

Le Tribunal joint l'incident au fond et décide qu'il sera passé outre aux débats. Dans ces conditions, les prévenus déclarent faire défaut sur le fond.

L'heure étant très avancée, le Tribunal renvoie la continuation du débat à demain quatorze heures.

* * *

Le maire de Giocatojo est poursuivi pour fraudes électorales dans la confection des listes.

Le tribunal après plaidoiries de MMes Moretti et Giacobbi, ses défenseurs, le condamne à deux cents francs d'amende et à payer à la partie civile représentée par M. Acquaviva 200 francs de dommages-intérêts.

* * *

Pour grivèlerie, un vagabond nommé Tourini est, après plaidoirie de Me Bianchi son défenseur, condamné à trois mois de prison.

Dans toutes ces affaires, M. Alfonsi, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

MARFISI

Apéritif au Quinquina

UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

Cour d'Assises

PRESIDENCE DE M. LE CONSEILLER ERSA

La Cour d'Assises s'est réunie hier pour statuer sur les intérêts civils dans trois affaires.

Dans l'affaire Donati condamné pour port d'arme prohibée à 8 mois de prison, 200 fr. d'amende et deux ans d'interdiction de séjour, la Cour d'Assises ayant condamné Donati à tous les dépens, Me de Montera se déclare satisfait et renonce à toutes autres conclusions.

Me de Caraffa assistait Donati. M. l'avocat général Ghilini occupait le siège du ministère public.

Albertini, de Calenzana, a été condamné à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour pour meurtre provoqué sur la personne de Guglielmacci. La Cour, après plaidoiries de Me Tortoni, organe de la partie civile, remplaçant Me Colombani, souffrant et de Me de Montera, défenseur de l'accusé et après avoir entendu les conclusions de M. l'avocat général Ghilini, a accordé à la partie civile cinq mille francs de dommages-intérêts.

Crée poursuivi pour attentat à la pudeur, a été acquitté par la Cour d'Assises mais au cours de son interrogatoire, il avait reconnu certains brutalités pouvant être considérées comme préjudiciables à la partie civile. En conséquence, la Cour, après plaidoirie de Me Moretti, son défenseur, le condamne conformément aux conclusions de M. l'avocat général Ghilini, à payer à la partie civile représentée par Me de Caraffa quatre mille francs à titre de dommages-intérêts.

REGLEMENTATION

DE LA CIRCULATION EN VILLE

(Arrêté du 22 janvier 1927)

Nous Hyacinthe de Montera, Premier Adjoint, ffons de Maire de la Ville de Bastia Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Considérant que depuis quelque temps, la circulation des véhicules sur la place du Palais de Justice est devenue très intense et qu'il importe de la réglementer pour éviter des accidents ;

Arrêtons :

Article 1er. — Les véhicules qui montent du Boulevard de Palais pour se rendre à la Haute Ville, tenant leur droite, contourneront le candélabre situé au milieu de la Place du Palais de Justice ;

Article 2. — Les véhicules qui descendront de la Haute Ville prendront leur droite en longeant le mur du Lycée, le candélabre étant le point de démarcation des deux directions.

Article 3. — Les véhicules qui descendront du Boulevard Letteron se dirigeant vers la Basse Ville tenant leur droite, contourneront le candélabre et longeront le mur du Lycée.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Très prochainement : Mme Cora Laparcerie dans **Voulez-vous être ma femme ? ; Mon homme ; L'insoumise ; Ma chère amie.**

* * *

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 Régent-Journal ; Harold Loyd dans : **Oh ! la belle voiture**, comique ; Pathé Consortium cinéma présente **La course du flambeau**, superproduction dramatique tirée de la pièce de M. Paul Hervieu par Luitz Morat.

Au prochain programme : **Tourbillon de jeunesse**, hors série Universal.

Très prochainement : Rudolph Valentino dans **l'Aigle Noir.**

N'oubliez pas ce titre : **La grande parade.**

* * *

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 9 h. : Fox Film présente Tom Mix et son cheval Tony dans **Vas-y Tony !** grand film hors série ; Documentaire.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE DE « JE SAIS TOUT » DU 1er MARS 1927

L'électrification des chemins de fer ; la renaissance de la marine française ; le salon des Arts ménagers ; l'angoissant problème du lait.

FEMINA

Dans le numéro de **Femina** du 1er mars : Premières robes et fleurs printanières.

Vous trouverez tout ce qui concerne la **T. S. F.**

AUX Gds MAGASINS LOUIS MAUREL

Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point assurées. Nombreuses références. Facilité de payement.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Vendredi 4 mars 1927, 63me jour de l'année ; 302 [illegible].

Aujourd'hui : Saint Casimir.

Demain : Saint Adrien.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 13° ; à 12 h., 13° ; à 18 h., 11°. Maxima, 15° ; minima : 10°.

LEGION D'HONNEUR

Parmi les récentes promotions dans la Légion d'Honneur, au titre du ministère des Finances, nous relevons avec plaisir celle de chevalier de notre distingué compatriote M. Maurice de Limperani, sous-directeur de la Banque Nationale de Crédit.

A L'ARRIVEE

La délégation de la Société « La Fraternelle Bastiaise » de Marseille composée de MM. Casanelli Etienne, Mangiavacca Lucien, Pellegrini Pierre et Celi Mathieu.

DES BOUCHERS CONDAMNES

Dans sa dernière audience, le Tribunal de simple police de notre ville présidé par M. le juge de paix Sirielli, du 2me Canton, a condamné deux bouchers à 15 francs d'amende et cinq jours d'emprisonnement pour vente de viande au-dessus de la taxe.

AU PORT

Entrées : L'**Ibéria** de Livourne avec 14 passagers ; le **Corte II** de Marseille avec 371 tonnes et 156 passagers ; le courrier italien **Sarna** avec 7 passagers (parti à 14 heures pour Porto Torrès avec 8 passagers ; le voilier italien **Secondo San Giovanni**, venant de Palerme, sur lest ; ce grand voilier prendra 300 tonnes de charbon ; le voilier **Avvenire** venant de San Vito (Espagne) sur lest et jaugeant 191 tonneaux, prendra 240 tonnes de bois de pin pour Denia (Espagne).

Etat du ciel : couvert ; vents : au variable ; mer : assez belle.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Simon DAMIANI & Cie, 22, Boulevard Paoli

Chronique Sportive

LE PREMIER PAS DUNLOP

Pour la sixième fois cette année, la Société Dunlop a repris son épreuve du « Premier Pas Dunlop » qu'elle faisait déjà depuis avant la guerre. Hâtons-nous de dire que cette épreuve, la plus intéressante pour la jeunesse cycliste, rencontre cette année encore un succès formidable auprès des jeunes débutants. Nous ne saurions trop conseiller aux jeunes gens, débutants dans le sport cycliste, de prendre part à cette grande épreuve, merveilleusement dotée.

Nous rappelons que les engagements sont reçus, pour la province, dans les Comités Départementaux de l'U. V. F. et pour les départements de la Seine et Seine et Oise : l'U. V. F., 24, Boulevard Poissonnière, Paris.

Rectification. — L'éliminatoire de la Corse se disputera le 20 mars à Bastia et non à Ajaccio, comme nous l'avions annoncé précédemment.

* * *

JEUNESSE OLYMPIQUE BASTIAISE

Les membres de la J. O. B. sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche 6 mars à 10 heures dans les locaux de Job à Toga.

Petites Annonces Économiques

BAUDET race corse taille 1 m. 44, âgé 7 ans, robe noire ; baudet race toscane, taille 1 m. 39, âgé 4 ans, robe gris noir, tous deux approuvés et primés par la direction des Haras et l'Office agricole départemental ; cheval « Bijou », taille 1 m. 47, âgé de 7 ans, classé N° 1, sont à la disposition des éleveurs soucieux de leurs intérêts à Gavignano, à deux kilomètres de Ponte Leccia. Propriétaire Benedittini P. Paul.

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« **Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL** établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêté des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 28 du présent titre ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).

On nous communique

UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS OUVRIERS DE LA CORSE. SYNDICAT DU GAZ ET DE LA COMPAGNIE DES EAUX ET DES SERVICES CONCEDES.

Aux habitants de la Ville de Bastia

Pour la seconde fois, en l'espace de 4 mois, le personnel employé à la Compagnie des Eaux se voit dans l'obligation pénible de cesser le travail. Par ces temps de vie chère ce n'est pas d'un cœur léger que des pères de famille ont pris une décision qui pourrait avoir des conséquences funestes pour eux et pour ceux dont ils ont la charge d'assurer le pain quotidien. S'ils ont agi ainsi, c'est parce qu'ils y ont été poussés par un chef de service qui depuis toujours ne cesse de les harceler par des brimades injustifiées.

La population de Bastia sait, du reste avec quel autoritarisme et quelle superbe est agent de la Compagnie traite ses abonnés.

Au mois de novembre dernier, brusquement et uniquement pour s'assurer jusqu'à quel point le personnel aime ses ordres était susceptible de plier à ses caprices, il a réduit les salaires de 2 fr. 50 par jour. Le moment était bien choisi par lui. Alors que dans toutes les industries, l'augmentation des salaires était reconnue comme chose indispensable, lui, décidait de les réduire. Il pensait, en mécontentant son personnel, par cet acte de machiavélisme, un peu puéril il est vrai, forcer la main à la Municipalité bastiaise et l'obliger à procéder à une révision des tarifs d'abonnement. Il en a été empêché, grâce à notre fermeté, parce que nous avons exigé le rétablissement de l'indemnité supprimée, sans possibilité d'augmentation des prix d'abonnement.

Contraint de céder, son orgueil en a été froissé. Dans l'ombre, il préparait le geste cause du conflit actuel. Alors qu'il n'était nullement à ne renvoyer aucun de ses employés, il a choisi l'occasion où celui qu'il n'était comme un meneur pouvait être facilement remplacé, pour le licencier, sous le vain prétexte d'économies à effectuer ; le besogne croissante exige, au contraire, un personnel plus nombreux et un emploi plus efficace et plus rationnel de la main-d'œuvre.

C'est donc par esprit de solidarité et en même temps dans l'intérêt de la population bastiaise que les employés de la Compagnie des Eaux se sont mis en grève. Car si le Directeur de la Compagnie réussit son coup il ne tardera pas dans quelque temps à imposer à la Municipalité la révision des tarifs d'abonnement.

Le personnel de la Compagnie des Eaux a cru devoir loyalement exposer les causes principales du conflit qui l'oppose à son chef de service afin que celui-ci puisse être apprécié selon ses mérites.

Pour le Syndicat et par ordre

Le Secrétaire.

CONFRERIE DE SAINTE CROIX

Les prières dites « Quarante Heures » pour le repos des âmes des Prieurs, Prieures, Confrères et Bienfaiteurs de la Confrérie, auront lieu dans cette église vendredi et samedi à sept heures du soir.

Dimanche, office des morts à 9 heures et demie ; messe à 10 heures suivie de l'exposition du Très Saint Sacrement.

Les confrères sont priés d'assister à ces pieuses cérémonies.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

La station quadragésimale sera prêchée cette année, à Sainte Marie, par le T. R. Père Bénède, des Frères Prêcheurs, dont l'éloge n'est plus à faire.

Les fidèles seront instamment priés de suivre ses sermons qu'il donnera aux jours et heures ci-après :

Le dimanche, immédiatement après les Vêpres qui commenceront à 4 heures ;

Le mercredi, à 5 h. 30 ;

Le vendredi, à 7 h. 30.

SYNDICAT DES DOCKERS

Samedi 5 courant, de 9 à 11 heures du matin, le trésorier du syndicat se tiendra en permanence, salle de l'Assistance publique pour percevoir les cotisations mensuelles ainsi que les amendes qui ont été infligées aux deux dernières réunions générales.

L'ADMISSION AU PRYTANEE MILITAIRE

Un concours pour l'admission au Prytanée Militaire aura lieu à la Préfecture les lundi 20 et mardi 21 juin 1927.

Les familles des candidats pourront prendre connaissance à la Préfecture (1re Division) et dans les sous-préfectures de l'instruction ministérielle fixant les conditions du concours.

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Aujourd'hui 4 courant à 8 heures du soir, réunion à la salle de l'Assistance Publique, pour paiement des cotisations, inscription de nouveaux adhérents et examen des questions urgentes.

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINOTS

Réseau de la Corse

Les camarades syndiqués sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu samedi 5 mars à 20 heures, salle de l'Assistance Publique. Ordre du jour : compte-rendu du camarade secrétaire. Approbation du statut du personnel présenté à la Compagnie.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A la Chambre

SÉANCE DU 3 MARS

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 10 heures. M. Bouisson préside.

L'ORGANISATION DE LA DEFENSE DE LA NATION

On aborde le projet de loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre.

M. Girod, président de la Commission de l'Armée, rend hommage à l'œuvre de M. Paul Boncour qui dote le pays d'une charte de la défense nationale. Il démontre que toutes les compétences ont collaboré au projet et adjure ses collègues de voter le projet sans tarder.

M. Fabry se réjouit d'avoir enfin une organisation qui prévoit que le Président du Conseil assurera la direction de la défense nationale.

M. Albert Meunier préconise des mesures pour qu'en cas d'invasion l'ennemi ne trouve rien sur son passage.

M. Missoffe parle des mesures contre la guerre aérienne et chimique.

MM. Borel et Chastanet parlent de la nécessité d'une organisation économique et financière dès le temps de paix. Ils dénoncent la conquête économique américaine en Allemagne, en Italie et en Pologne.

La discussion générale est close.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures.

M. Bouilloux Lafont préside. On aborde l'article un ainsi conçu « En temps de guerre, tous les Français et ressortissants français sans distinction d'âge et de sexe ainsi que tous les groupements légalement constitués sont tenus à participer dans les conditions fixées par les articles 5 à 16 de la présente loi à la défense du pays et à l'entretien de sa vie matérielle et morale ».

M. Renaud Jean prononce une diatribe contre le régime capitaliste et l'impérialisme colonial des nations. Il reproche aux socialistes d'endormir le prolétariat et préconise la désertion.

M. Renaudel relève les paroles de l'orateur communiste. Il démontre que Jaurès travaillait à organiser la paix internationale, mais qu'il proclamait la nécessité d'une défense nationale.

L'amiral Jaurès intervient ; il défend les idées de son frère et interdit aux communistes de se prévaloir des principes du grand tribun.

M. Renaudel poursuit sa justification. Il démontre que la collaboration des socialistes a pour but d'amener la paix à l'extérieur ; l'orateur démasque la politique belliqueuse des Soviets qui affichent un faux pacifisme.

M. Paul Boncour prend la parole. Il expose son rapport qui établit à son début que le gage principal de la victoire est l'outillage du temps de paix.

La séance est renvoyée à demain matin.

UN NOUVEL EMPRUNT

IL SERAIT EMIS AUX ETATS-UNIS ET NE DEPASSERAIT PAS CENT MILLIONS DE DOLLARS.

Paris, 3 mars

Selon un télégramme de Washington, des banquiers américains ont sollicité du Gouvernement l'autorisation de souscrire à un emprunt français qui ne dépasserait pas 100 millions de dollars.

AU MAROC

UN DRAME A LA CASERNE

Rabat, 3 mars

A Meknès, on a trouvé le corps d'un caporal du 37e régt d'aviation la gorge tranchée à coups de rasoir.

L'auteur du crime est un soldat indigène qui a disparu.

A l'"Officiel"

DANS L'ENREGISTREMENT

Paris, 3 mars

M. Sari, conservateur de troisième classe à Ajaccio, est élevé à la deuxième.

M. Le Seven, surnuméraire dans les Côtes du Nord est nommé receveur de cinquième classe à Sainte Marie Siché ; M. Risterucci, receveur à Saint Florent passe à Omessa ; M. Barbe, surnuméraire dans l'Ardèche, est nommé receveur à Saint Florent ; M. Desoeur, receveur à Belgodère passe à Ile Rousse.

Nouvelles Parlementaires

A LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

Paris, 3 mars

La Conférence des Présidents de groupes et des Commissions, a décidé de poursuivre demain et samedi la discussion du projet d'organisation de la défense afin que le vote soit assuré avant le départ de M. Boncour pour Genève, les interpellations sur la vie chère étant reportées à l'autre vendredi.

NOUVELLES JUDICIAIRES

UNE BIGAME DEFENDUE PAR Me CAMPINCHI EST ACQUITTEE

Paris, 3 mars

La Cour d'Assises de la Seine a acquitté la femme Marie Moreau, âgée de 27 ans, née à Saint Briac (Côte du Nord) défendue par Me Campinchi et accusée de bigamie.

L'inculpée avait épousé en 1916 un navigateur, le sieur Pierre Nicolas Gelucet n'ayant plus donné de ses nouvelles depuis trois ans, elle s'était remariée à Paris avec le maître d'hôtel Charles Robin, actuellement à Nice et avait gratté son acte de naissance.

TRIPLE CONDAMNATION A MORT

Versailles, 3 mars

La Cour d'Assises de Seine et Oise a condamné les détenus Barrère, Montford et Motillon à la peine de mort ; ces individus avaient tué le gardien de prison Lombard et s'étaient évadés ; ils commirent par la suite de nombreuses agressions et des cambriolages.

SUR LA COTE D'AZUR

UN LORD ACCUSE DE BANQUEROUTE FRAUDULEUSE

Montecarlo, 3 mars

Lord Terrington, ancien avoué, recherché pour banqueroute de 400.000 livres sterling, répondit aux assignations par une fin de non recevoir pour raison de santé ; le Gouvernement anglais ayant obtenu du Gouvernement monégasque l'extradition Lord Terrington a disparu. On dit qu'il est parti pour Londres.

EN ARGENTINE

A BUENOS AYRES, LA RECEPTION DE DE PINEDO EST MARQUEE PAR UNE MANIFESTATION ANTIFASCISTE.

Paris, 3 mars

On télégraphie de Buenos Aires que des italiens antifascistes ont manifesté. Comme le colonel de Pinedo haranguait la foule, ils crièrent : « Pinedo, oui, Mussolini jamais ! »

Informations Financières

COURS DES CHANGES

	Paris, 3 mars cours précéd.	dernier cours
Livre	124.03	124.0[illegible]
Dollar	25.56	25.56
100 lires	111.80	111.85
100 pesetas	428.87	429.3[illegible]
100 frs suisses	491.75	491.5[illegible]
100 florins	1022	1024.5[illegible]

LES EVENEMENTS DE CHINE

LES FEMMES ET LES ENFANTS AMERICAINS SERONT EVACUES A MANSEILLE

Paris, 3 mars

On mande de Manille que des dispositions sont prises pour loger les femmes et les enfants des américains actuellement à Changhaï.

ON DECOUVRE UNE CONJURATION COMMUNISTE

Paris, 3 mars

On télégraphie de Changhaï qu'une conjuration communiste a été découverte qui avait pour but de terroriser les ouvriers afin de les amener au bolchevisme. Les communistes avaient dressé des listes de personnes qui devaient être assassinées.

en Angleterre

VIOLENT INCENDIE

Londres, 3 mars

A Hull, un violent incendie a détruit les bureaux d'une minoterie. Les dégâts s'élèvent à 60.000 livres.

FOURNITURES GENERALES POUR INSTALLATIONS ELECTRIQUES - GAZ SANITAIRES

Louis Rogliano

23, BOULEVARD PAOLI

BASTIA

Téléphone 1,43

DEPOSITAIRE

des moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson - Houston.

GRAND ASSORTIMENT

de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à l'essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T.S.F.

Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références.

A MARSEILLE

Tous les Corses

descendent chez leur compatriote

HOTEL des Deux Mondes

32, Cours Belsunce, 32

Ascenseur — Dernier Confort

— APPAREILS SANITAIRES —

CHARLES BLANC

VENTE DE BAIGNOIRES ::: ::: CHAUFFE-BAINS, LAVABOS, ::: GLACES :: CABINETS :: ::

Agent général pour la Corse : **Marcel LEVIE** Dépôt et Magasins :

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES

CHIRURGIE de la TETE et du COU

Le Cabinet du Docteur Fourteau est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

Représentant-Dépositaire : GUIDUCCI — 34, Boulevard Paoli — BASTIA

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

TRES BONNE SITUATION offerte à Dépositaires avec cautionnement, produits nouveaux, indispensables, appuyés par hautes références. Laboratoires, 50, rue Sulférino, Béziers.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

Publications de Modes
GASTON DROUET, Éditeur
39, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er

PARIS-ÉLÉGANT
Spécial pour modèles habillés
Le Nº 7 fr.
PARIS-MODE
Spécial pour modèles simples
Le Nº 6 fr.
PARIS-CHAPEAUX
Le Nº 7 fr.
PARIS-TAILLEUR
Parait quatre fois par an
Le Nº 12 fr.
TOUTE LA MODE
Tout ce qu'il faut en mode
Le Nº 3 fr. 50
En vente dans les principales librairies
Pour prix spéciaux pour Abonnés
R. C. Seine nº 18.419

ALMANACH HACHETTE
ÉDITION 1927
Broché : 5 fr. (Par poste : 6 fr. 05)
Cartonné : 6 fr. 75 (Par poste : 7 fr. 80)

MARCEL ROUSSELLE
ACCORDEUR DIPLOMÉ
ET RÉPARATEUR DE PIANOS
1, RUE DE L'OPERA BASTIA

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

Médaille d'or GRAND PRIX
CAP CORSE
DAMIANI
Membre du Jury HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

UN IMPRIMÉ PRÉSENTÉ AVEC ART EST UN CACHET DE DISTINCTION POUR LA MAISON QUI EN FAIT USAGE

SEULS LES PRIX-COURANTS, CATALOGUES, AVIS DE PASSAGE, ETC., COMPOSÉS AVEC ÉLÉGANCE ET BON GOUT, ATTIRENT L'ATTENTION DE LA CLIENTÈLE. ILS SONT LA RÉCLAME LA PLUS ÉCONOMIQUE PARCE QUE LA PLUS LUE ET LA PLUS PRODUCTIVE

DANS VOTRE INTÉRÊT
ADRESSEZ-VOUS A
L'IMPRIMERIE DU PETIT BASTIAIS
E. CORDIER & FILS
8, BOUL. DU PALAIS - BASTIA

L'Imprimerie du PETIT BASTIAIS s'est assurée le concours d'un ouvrier d'art, ex-contremaître aux Imprimeries de "l'Éclaireur de Nice" (Section des Travaux de luxe)

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

Nº 42 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman d'un Nouveau Pauvre

par ANDRÉ ARMANDY

Le grand vieillard, toujours si froid et si correct, envoya sur son somptueux bureau ... un coup de poing qui ... le ... garçons ... Il y avait à la vérité de quoi.

Depuis qu'il s'était, en 71, volontairement exilé de Strasbourg, sa ville natale ; depuis qu'il avait créé, puis cédé à Bordeaux la plus importante charge de courtier maritime ; depuis qu'il s'était, par l'acquisition successive de ses trois vapeurs, instauré et fait estimer dans les difficiles fonctions d'armateur, jamais une telle série à la ... ne s'était abattue avec une telle persévérance sur les entreprises complexes, dont il avait su, à force de travail, discipliner de telle sorte les hasards et les risques, qu'ils lui avaient apporté la fortune, et, fait plus rare, la considération.

Qu'on en juge :

Le 27 juillet 1917, Charles Klauss, à la suite d'un court entretien téléphonique suivant son habitude de traiter les affaires, avait signé avec la Compagnie Bordelaise des Huiles et Tourteaux une charte-partie aux termes de laquelle il devait, courant août et de toute façon avant le 31 août 1917, sous les réserves habituelles : « volonté de Dieu, feu du ciel, périls de la mer, expéditions des princes », etc... prendre à Foundiougne et Kaolak, et compléter à Rufisque du Sénégal, un plein et entier chargement d'arachides en coques, sur un des trois vapeurs de sa flotte de commerce à son choix, en parfait état de navigabilité et de flottabilité, et le conduire sans autre escale à bon port à Bordeaux, pour y être livré et déchargé aux appontements de ladite société, le navire prêtant gratuitement, si requis par les affréteurs, ses treuils et sa vapeur pour les opérations de chargement et de déchargement ; fret acquis au départ, navire sauf ou perdu.

Les pénalités en cas de carence étaient des plus sévères, et cela se conçoit si l'on songe que ce chargement retardataire, que seuls les événements mondiaux de l'époque et la guerre sous-marine sans merci avaient empêché d'être chargé avant l'hivernage, risquait s'il séjournait sous les hangars rudimentaires où il demeurait enfermé, de germer ou de fermenter sous l'effet des pluies torrentielles qui font de l'atmosphère sénégalienne à cette époque une véritable étuve.

Or, la valeur des arachides évoluait dans les environs de quinze cents fr. la tonne au départ, et les vapeurs de la ligne Klauss portaient de mille à douze cents tonnes de ces oléifères. Le calcul du risque explique l'importance des indemnités.

Vu de l'angle opposé, la situation offrait une autre perspective : le fret des arachides pour le transport du Sénégal sur Bordeaux, coté avant la guerre depuis dix-huit francs la tonne, en valait à cette époque sept cents. Il les dépassa même ultérieurement, ce qui mit la valade au même prix que le foie gras.

Le fait d'être armateur n'impliquait pas la renonciation aux biens de ce monde, et M. Klauss envisageait avec amertume, en sus des pénalités prévues, le manque à gagner résultant de la suppression d'un voyage qui, en quinze jours de temps, ferait rentrer la coquette somme de sept cent mille francs dans ses caisses, ce qui, tous frais déduits, laissait un bout plus qu'honnête.

Or, deux jours auparavant, il avait reçu un télégramme l'avisant que son vapeur Aurélien Klauss, primitivement affecté à l'exécution de ce transport, avait été réquisitionné par le gouvernement de la colonie sur câble de la métropole, pour transporter à Port-Gentil un convoi de tirailleurs et de mulets indigènes destiné à renforcer l'une des colonnes engagées dans les opérations de guerre contre le Cameroun allemand.

Il n'y avait, en pareil cas, qu'à s'incliner, ce qu'il fit sans enthousiasme. Après quoi, il câbla à son agent de Dakar de substituer le Gouverneur-Roume au navire réquisitionné, remédiant à un voyage ultérieur l'enlèvement d'un chargement non périssable de gommes en sacs et bois précieux en grumes auquel il l'avait primitivement affecté.

En conséquence de quoi, sa cargaison de charbon anglais déchargée à Dakar, le capitaine Goursinot, qui commandait par intérim le Gouverneur-Roume, remplit ses water-ballast et releva à vide sur le feu blanc et rouge de la pointe de Diokul, pour de là gagner l'embouchure du Saloum.

Ces chargements partiels demandent de la part du capitaine, une connaissance plus approfondie de cette navigation très spéciale que celle que lui peut donner une soirée de migraine passée sur une carte hydrographique à fumer des cigares et à boire des rhums-sodas.

La marine de guerre ayant, lors de la dernière escale à Bordeaux, confisqué sans préavis à l'armateur Klauss son capitaine en pied pour l'affecter au commandement d'un balayeur de mines pour le compte de l'État, force avait été à l'armateur de le remplacer au pied levé, et, par surcroît, de ne pas se montrer trop difficile sur le choix du postulant, vu l'extrême pénurie de candidats non mobilisables.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Éditeurs à Paris.

[illegible] ANNÉE. — Nº 60

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

SAMEDI 5 MARS 1927

Le Petit Bastiais

00109

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE : PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 74-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-05
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS
Trois mois — Six mois — Un an
15 fr. — 25 fr. — 48 fr.
15 fr. — 27 fr. — 50 fr.
La Poste en Sus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

BULLETIN

Esquisse d'un Programme Agraire

Nous n'avons pas la prétention de dicter les points d'un programme agraire à une Chambre composée de véritables agriculteurs, et qui comptent parmi les plus éminents d'entre eux. Un coup d'œil sur la liste de ces membres donne la conviction qu'on aurait pu difficilement faire un meilleur choix.

Il y a là des hommes dont le mérite ne consiste pas seulement à connaître à fond les méthodes qui ont fait le succès de leurs exploitations et à avoir, ainsi, comme par leur collaboration aux groupements actuels donné le bon exemple : ils possèdent également des vues d'ensemble sur le problème agraire qu'il faut aujourd'hui aborder délibérément.

Nous ne pourrions donc que leur soumettre des suggestions, qui, réunies à celles qu'ils émettront eux-mêmes, formeront une esquisse de programme agraire de la Corse.

Il est toujours et malheureusement trop vrai que la condition suprême d'un véritable et important développement de la production insulaire est la cessation du mouvement qui nous prive de la plupart des éléments valides de la population.

Tous les agriculteurs, dans toutes les régions de l'Ile, que vous consulterez sur le premier moyen d'intensifier cette production vous répondront : nous conserver la main-d'œuvre qui s'en va.

Car, notez-le bien, il y a actuellement en Corse des centaines, des milliers d'agriculteurs impatients de procéder à des mises en culture, à des améliorations diverses de leurs exploitations, à des emblavures même, et qui sont arrêtés par le manque de main-d'œuvre, en dépit de l'offre de salaires élevés.

Mais, hélas ! la solution de cet aspect primordial du problème nous échappe, ou plutôt, ce problème-là se confond avec celui de la mise en valeur de la Corse.

Mais l'on peut pallier dans une certaine mesure à cette défaillance et en y palliant, c'est la défaillance de la main-d'œuvre elle-même qui sera atténuée.

Il faut donc, sans négliger le sort des cultures spéciales qui nous sont propices, mais qui restent soumises encore à trop d'aléas, à de trop brusques, et déconcertantes fluctuations des cours, nous attacher à favoriser les cultures communes. Nous ne disons pas : moins de cédrats et plus de céréales, nous disons simplement : plus de céréales et d'autres productions communes et dont la nécessité résulte de ce qu'elles sont à la base de l'alimentation de l'homme.

On sait pourquoi ces productions sont en dégénérescence. Elles le sont surtout parce que le continent et les pays étrangers ayant en recours à la grande production en série, grâce à la machinerie agricole et à la pratique intensive des engrais chimiques, il y a eu entre les prix de revient extérieurs et nos prix de revient à nous un décalage excessif qui a poussé nos paysans à abandonner ces cultures soit pour en faire d'autres, soit pour quitter le pays.

Évidemment, nous ne donnons plus les termes complets et rigoureux du problème, qui a subi l'influence d'autres circonstances. Il n'en est pas moins vrai que la Corse a cessé de produire des céréales (qu'elle exportait il y a 80 ans) lorsqu'on s'est aperçu qu'elles revenaient plus cher que celles apportées sur place des pays producteurs les plus lointains. Il en est ainsi de quelques autres productions, sauf celles que la nature du sol et le climat spécialisent.

C'est cette marge qu'il faut au moins partiellement combler.

Cent directions s'offrent à la bonne volonté des groupements et des agriculteurs. Il s'agit, par exemple, non seulement de faire du bon vin mais des variétés de vins, et c'est le point agronomique, dont ne se désintéressera pas la Chambre départementale, concurremment avec les autres groupements ou organismes publics plus qualifiés. Mais il y a aussi un point de vue agraire, et ce n'est pas la même chose.

Appartenant plus spécialement à la Chambre départementale, le point de vue agraire va l'obliger, avant tout, à atténuer, à demander formellement l'atténuation de la différence exorbitante et fatale qui existe, en ce qui concerne les productions communes, entre les prix de revient du continent et ceux de la Corse.

Tant que le paysan corse s'apercevra qu'il dépense plus à produire qu'il ne dépenserait en achetant le même produit venu du dehors (ce n'est pas exact en toutes choses, mais c'est exact en beaucoup de choses) il se soumettra à son impuissance, qui est celle de la presqu'impossibilité pour lui de recourir, à cause des prix auxquelles elles reviennent, aux méthodes agronomiques modernes relatives aux outils, aux semences, aux engrais.

Nous n'avons déjà que de mauvaises routes ; nous n'avons déjà que peu de lignes ferrées.

Qu'on nous donne au moins, pour les transports en commun de tout ce qui concerne l'agriculture, à l'aller comme au retour un régime exceptionnel.

Pour commencer...

P. B.

LE BUDGET DE 1927

CE QU'ON PEUT EN PRONOSTIQUER

M. René Théry passe en revue dans l'*Économiste Européen*, l'exécution du budget de 1926. Il fait allusion au discours remarquable dans lequel M. Raymond Poincaré, parlant à la Chambre le 15 février, rappela la régression de notre déficit, de 19.854 millions en 1918, à 1.195 millions en 1925, et sa disparition complète en 1926. Il ajoute :

« Ce redressement est, incontestablement, l'un des éléments essentiels de l'amélioration survenue depuis le mois d'août dernier dans notre situation monétaire, et l'on peut affirmer que, s'il se révèle durable, il contribuera puissamment au rétablissement du change français sur une base solide... »

M. Théry, jugeant utile à cette occasion d'indiquer dès maintenant l'ordre de grandeur approximatif des résultats de l'exercice écoulé, reprend la question de l'équilibre budgétaire au moment de l'arrivée au pouvoir du gouvernement d'union nationale, dit les énergiques mesures prises par ce dernier, lesquelles aboutiront probablement, lors de la liquidation des comptes, à un excédent réel de recettes de plus d'un demi-milliard.

« Nous n'avions jamais eu — dit-il — à observer un tel résultat : il est d'autant plus encourageant que ce « boni » sera, aux termes de l'article 6 de la loi du 7 août 1926, intégralement versé à la Caisse de gestion dont il renforcera les moyens d'action et les possibilités d'amortissement. »

Résumant la situation, M. René Théry constate que, par rapport aux prévisions du 29 avril, les dépenses de l'année 1926 seront en augmentation de près de 3 milliards (compte tenu du fait que 944 millions de crédits initialement ouverts au budget général ont été pris en charge par la Caisse autonome), et les recettes en accroissement de probablement plus de 2.300 millions (toujours en opérant la ventilation de 944 millions).

« La majoration des dépenses — remarque-t-il — imputable à la hausse des prix consécutive à la dépréciation de notre monnaie survenue durant le premier semestre, a porté sur tous les chapitres autres que le service de la dette intérieure perpétuelle et à long terme. La plus-value des recettes a résulté à la fois du meilleur rendement des taxes *ad valorem* (dû également à la hausse des prix) et des relèvements de tarifs votés notamment au début d'août. »

Et le rédacteur en chef s'attache à ce propos, à déterminer comment cette plus-value des ressources se décompose, d'après un rapport de M. de Chappedelaine sur les crédits supplémentaires. Il en retient entre autres choses, ceci, que « le pourcentage de la plus-value sur les évaluations rectifiées ressort pour l'ensemble de l'année, à 8 0/0 en moyenne. Son maximum (17 0/0) a été obtenu en août, les mois les plus favorisés ensuite étant janvier, avril et juillet (12 0/0 pour chacun), décembre (11 0/0), octobre et novembre (9 p. 100 chacun), février et mai (7 0/0 chacun), et des moins-values, d'ailleurs insignifiantes, n'étant observées qu'en mai (période affectée par les débuts de la crise minière anglaise) et septembre (en raison du retard apporté à l'application de certains relèvements de tarifs votés en août. »

Pour M. René Théry il est hors de doute que la montée croissante des prix de toutes choses a contribué à ces résultats.

« Cette constatation — dit-il — est la meilleure réplique à adresser aux adversaires des impôts indirects sans ces taxes, si âprement critiquées, notre équilibre budgétaire n'aurait pas pu être assuré en 1926 et l'heureux redressement monétaire aujourd'hui réalisé eût été impossible. »

Retenons encore la conclusion de M. René Théry :

« Évidemment, on ne saurait aujourd'hui formuler de pronostic sérieux sur les conditions dans lesquelles sera exécuté le budget 1927.

« Si la stabilité monétaire dont nous jouissons actuellement persiste, il est permis d'espérer que les crédits figurant à la loi de finances du 19 décembre dernier ne seront pas sensiblement dépassés : ils ont été calculés largement, en tablant sur les répercussions éventuelles de toutes les dispositions législatives nouvellement mises en vigueur, et donnent aux services des moyens d'action suffisants, pourvu qu'une gestion sévère et un contrôle attentif empêchent les gaspillages et les dépenses inconsidérées.

« En ce qui concerne les recettes leur rendement dépendra des fluctuations des prix et de l'allure de notre activité économique. Les prévisions ayant été arrêtées selon la règle de la pénultième année, nous disposons d'une marge de sécurité appréciable : elle ne nous protégerait pourtant, qu'imparfaitement au cas où une crise violente se développerait. Cette perspective sera écartée, croyons-nous, si la stabilité du change est désormais maintenue. »

Billet Parisien

Moi. — Alors, vous tenez absolument que je vous donne tout de suite mon ... sur cette affaire ?

Lui. — J'y tiens.

Moi. — Eh bien, je vous le donne.

Lui. — Mon cher, « verba volant ». Donnez-le moi par écrit, s'il vous plaît.

Moi. — Voyons, nous sommes en plein boulevard. Où voulez-vous que je déniche de quoi écrire ?

Lui. — Au café.

Moi. — Au café, j'aurai du mauvais papier, de l'encre grise et une plume qui crache, et je serai obligé de faire deux fois ma lettre pour en conserver une copie. Tandis que chez moi, ce soir, je vous taperai proprement cet accord à la machine.

Lui. — Je vois que vous êtes pas à la page.

Moi. — Peut-on dire !

Lui. — Non, vous n'y êtes pas et je vais vous en convaincre... Entrons dans ce café.

Moi. — Je vous suis.

Lui. — Asseyons-nous... Garçon !... deux bocks et une sténo-dactylo !

Moi. — Vous m'amusez ! Où voulez-vous que le garçon la prenne, la sténo-dactylo ?

Lui. — Dans le bureau qui lui est réservé, parbleu, et où elle se tient à la disposition des clients.

Moi. — Depuis quand ?

Lui. — Depuis que le patron de ... Vous allez dicter votre lettre et dix minutes après vous aurez entre les mains l'original et le double. Il ne vous en coûtera que deux francs.

Moi. — Je n'en reviens pas.

Lui. — Paris se doit d'être toujours à l'avant-garde du progrès. Je vous demande seulement de bien réfléchir à ce que vous allez dicter et de ne pas vous laisser troubler par les beaux yeux de la jeune personne.

Moi. — Faut-il lui offrir une consommation ?

Lui. — Non, ça ne se fait pas... Eh bien, garçon, et cette dactylo ?

Le Garçon. — Ah ! monsieur, elle vient de se faire enlever par un marchand de perles...

Lui. — Ah ! c'est bien notre veine ! ... il ne nous reste plus qu'à nous en aller.

Moi. — Auparavant, voulez-vous payer les deux bocks ?

Gabriel Bazeil

Notre croquis représente M. Stresemann, Ministre des Affaires Étrangères allemand qui présidera le Conseil de la Société des Nations.

PRIMAVERA CORSA

Tel est le titre sous lequel vient de paraître le premier recueil des œuvres de Santu Casanova. Titre heureux, s'il en fut.

Après un long hiver surchargé de brumes épaisses, après le lourd sommeil de la terre dans le grand silence blanc, voici qu'apparaît le premier frisson de la vie annonciateur du printemps. Et voici le symbole « Primavera Corsa », c'est le renouveau de notre idiome après tant d'années d'un oubli dont nous rougissions, nous qui donnons volontiers toutes les élucubrations des cacographes qui encombrent les devantures des libraires, pour un seul chapitre de notre histoire, aussi triste n'... lourd de sang qu'il soit.

Le jour où nous aurions définitivement renié la langue de nos grand'mères, il ne nous serait plus rien resté. Après tant d'abandons successifs, l'abandon total. Plus de race, partant plus de personnalité ; des types sommaires et fuyants, vaincus jusqu'à accuser leur défaite par la perte des mots de la tribu ; quelque chose de pire que les malheureux enfants d'Abraham, errants à travers le monde, sans patrie, et n'ayant même pas, comme eux, la suprême consolation ...

Les temps étaient proches lors... dans la suprême espérance... la création est venue. Ils se sont levés de tous les coins du monde, des ... aux tropiques, tous ceux qu'une terre ingrate et malsaine a chassés. Ils se sont levés à l'appel des hommes ... qui ont pris à tâche de ... et de défendre ce trésor, fait ... les signes grâce auxquels un ... ne meurt pas pour peu qu'ils survivent.

Les voici encore humides, ces pages où Santu Casanova a mis tant d'humour, tant d'amour ; première pierre du monument futur que ses successeurs embelliront peut-être, mais dont il aura jeté les bases indestructibles sans quoi n'aurait jamais pu se dresser la flèche qui défie le ciel.

Les voici dans toute leur pureté les ... de notre cher idiome ! Pareilles à ces fleurs de montagne, ils ont réussi à percer le linceul qui les recouvrait, L'hiver, que Santu Casanova chante si joliment :

...

... au Printemps ; au Printemps des Lettres Corses.

AVIS A NOS ABONNES

Nous rappelons à nos abonnés que les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées d'une bande et de 0 fr. 75.

SENTITE QUI...

— Don ! don ! don ! Currite ! Currite !

Don ! don ! Currite i mio amici ! currite !

— Chi c'è ? Chi c'è ?

— Don ! don ! currite... Quantu sùe ? 100 ! 200 ! 500 ! 1000. Avà basta !

— Chi c'è ? Ci vole a piglià u fucile ?

— Innò ! Basta a piglià 8 franchi. S... sera, à « Salvator Viale » face ... u Teatru : belli discorsi, canti, soni, cumedie, balli... e zuccherati deliziosi ; e pò belle giuvanotte chi fà ingrillà l'occhj a un frate santu !

— Teni 8 franchi, pigliatemi una cheria ! — Pigliatene una à me ! — A me ! micca ad'ellu ! — Pigliatemi ! — Quessa a digià una cheria ... ne vole un'altra ; un li ne date dui a me !...

— Basta ! basta ! E cherte si piglianu duve u sciò Poggi ! andatei subitu, sinnò sta sera starete arritti ! *En avant ! formemu la rondu ! Pigliemu lu mezzu, la cima e lu fondu !*

PETTI-ROSSU.

M. Briand (notre croquis) se rendra demain à Genève pour assister à la session du Conseil de la Société des Nations.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

UN TAMPONNEMENT EN GARE DE BIGUGLIA

Hier, un accident qui n'a pas eu heureusement de conséquences graves, s'est produit en gare de Biguglia. Le train n° 4 venant d'Ajaccio et qui devait arriver à Bastia à 14 h. 35 était arrivé en gare de Biguglia et y attendait l'arrivée du train 11 parti à 14 h. 25 pour Ghisonaccia. Ce dernier survint à bonne allure ; le mécanicien ne s'aperçut pas que la voie qu'il devait suivre n'était pas libre. Un choc assez violent se produisit entre les deux machines ; leurs tampons furent cependant seuls avariés ; elles purent continuer leur trajet. A l'arrêt brusque du train 11, deux voyageurs, soulevés de leurs banquettes, furent blessés à la face. M. le Dr Zuccarelli qui leur a donné ses soins, estime que ces blessures ne sont pas graves et ne demanderont que quelques jours de soins. Le chef de train Gozzi a également été blessé légèrement au poignet.

Bien que les conséquences de cet accident ne soient pas très graves une enquête est ouverte pour déterminer les responsabilités.

LA SOIREE DE LA "SALVATOR VIALE"

C'est ce soir à 21 heures qu'aura lieu la représentation suivie de bal donnée par la « Salvator Viale ». Les bureaux du théâtre seront ouverts à partir de 20 h. 30, pour les personnes qui n'auraient pas retenu leurs places. On trouvera au guichet du théâtre des cartes à 8 francs et des parterres à 4 francs.

PROGRAMME

CONFERENCE

« Tumbon Pasquini et Lorenzo Vero »
par M. Paul Guitet-Vanquelin

AUDITION DE CHANTS CORSES

harmonisés par M. Mondielli et exécutés par des dames et des jeunes filles de la ville

Prélude pastoral — Orchestre
A pipa — par le chœur
Questa mossa, a me compagna,
Vocero — Mme Laer
L'altra sera, lu curatu, Vocero Mlle Y. Vill.
Dummatina este la jorna, Vocero Mme Laer
Escuti la pasturella — par le chœur

SUR UN AIR DE... FANGO

Revue en un acte et deux tableaux
par M. Paul Guitet-Vanquelin

Toute la partie musicale de la Revue est réglée et orchestrée par Mme Costa-Rigiossi qui en dirigera l'exécution.

N. B. — Nous rappelons que les cartes à 8 francs donnent seules droit à l'entrée au bal.

Les membres de la Société qui ont bien voulu se charger de distribuer des cartes sont priés de vouloir bien remettre celles qui n'auraient pas été placées au Secrétaire Général qui se tiendra à leur disposition aux bureaux du « Bastia-Journal » de 2 heures à 6 heures.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. Grimaldi Juge-doyen

Les débats de l'affaire électorale de la commune de Lento ont continué aujourd'hui.

Le prévenu, représenté au maire et aux membres de la Commission municipale d'avoir inscrit sur les listes de Lento un certain nombre d'électeurs qui figuraient déjà sur les listes électorales d'autres communes [illegible] qui constituent ainsi d'une double inscription.

Les prévenus qui font défaut ont, à [illegible] de l'information, protesté de leur bonne foi.

Le Tribunal a procédé à l'audience d'un [illegible] à l'audition du délégué de l'administration de Lento qui, en cette qualité, fut [illegible] de la Commission municipale et [illegible] de cette commission qu'il jugeait [illegible] de France.

Après plaidoiries de Mes de Montera, [illegible] de la partie civile et [illegible] de M. Alfonsi, substitut du Procureur de la République, le Tribunal a remis à quinzaine le prononcé de son jugement.

A BISINCHI

LA TERRE CONTINUE A GLISSER

Le glissement de terrain de Bisinchi continue avec la même vitesse et dans les mêmes conditions. Il ne s'est produit aucune nouvelle fissure.

Le mur de la façade de la maison la plus en danger s'est écroulé.

Une erreur s'est glissée dans l'article que nous avons publié hier. La largeur de la fissure est de 20 centimètres et non de 20 mètres comme nous l'avons dit.

POUR SANTU CASANOVA

Notre grande Société Régionaliste la « Salvator Viale » vient de publier un numéro spécial du « Fucone » (Revue de Littérature et d'Etudes Corses) en l'honneur de son illustre Président Santu Casanova.

Ce numéro qui restera comme un document précieux de la Littérature Corse, orné de deux photos du Prince des Poëtes, contient de remarquables études dues à nos plus grands écrivains et aux amis personnels de celui que tous les Corses appellent affectueusement : Ziu Santu !

Nous relevons avec plaisir le nom des principaux collaborateurs de ce magnifique numéro du « Fucone » : Jean Franceschi, Pierre Dominique, J.-P. Lucciardi, Paul Arrighi, Pierre Guitet-Vanquelin, Paul Fontana, Pierre Bonardi, Biron, Petti-Rossu, Santoni, Achille Raffalli, G. Giovoni, Simone de li Lecci, Dominique Vecchini, Pierre Sorba, Aristarque, Jean de Quenza, H. Omessa, Scipioni, J. Canazzi etc...

Nous adressons nos plus vives félicitations à la « Salvator Viale » qui a su offrir aux lettrés et à tous ceux qui ont conservé le culte de la petite patrie, un incomparable régal du cœur et de l'esprit.

Le « Fucone » : Abonnement d'un an : 15 frs ; prix du numéro : 3 frs. S'adresser à M. Paul Guitet-Vanquelin, Secrétaire Général de la « Salvator Viale », Bastia.

Chronique Sportive

Deux importantes rencontres de championnat auront lieu demain dimanche :

A Ajaccio, la Jeunesse Sportive Ajaccienne recevra le Sporting Club Bastiais qui doit sortir vainqueur du match.

A Bastia, l'Athlétic Club Ajaccien rendra visite à l'Etoile Filante.

L'A. C. A. vient de réaliser deux belles performances : en battant la J. S. A. et en faisant match nul avec le S. C. B.

L'E. F. B. vient de subir une défaite devant l'U. S. Cortenaise ; on ne doit pas toutefois retenir ce résultat : le score de 4 buts à 3 est même très honorable étant donné qu'il a été obtenu sur le terrain adverse.

Nous publierons demain la composition des équipes.

* * *

Le Sporting Club Bastiais mettra demain [illegible] à 14 heures, se deux [illegible] en présence de celle de la Citadelle Sportive.

Les équipiers de ces deux clubs [illegible] de faire du beau et vrai des [illegible] matches officiels.

La Citadelle présentera sur le terrain l'équipe suivante :

Caselli
Rossi, Dolesi
Ferrari, Carrara, Tamburini
Alberti, Bozzelli, Gustos, Carlotti, Boschi

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Le Conseil Municipal de Bastia est convoqué pour ce soir à 5 heures et demie.

Ordre du jour :

Approbation d'une délibération de l'Hôpital concernant les travaux de cet établissement.

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent

Aux Gds Magasins Louis MAUREL

Installations Complètes
Facilités de Payement.

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

ROGLIANO

Légion d'Honneur. — Nous avons appris avec un réel plaisir la promotion au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur de notre sympathique et distingué compatriote M. Vitalis Poli, administrateur de 1re classe à Madagascar : son inlassable dévouement son intelligente activité, font de lui un fonctionnaire d'élite.

Cette distinction amplement justifiée vient récompenser toute une vie consacrée à la grandeur de la France. Nous le prions d'agréer nos bien sincères félicitations.

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO

De passage. — M. Bébert inspecteur général de l'instruction publique ; M. Ausseurt le sympathique sous-préfet de Calvi, qui fait l'intérim du secrétariat général de la préfecture, en l'absence de M. Marcel Valabrègue, parti en congé.

Conférence. — On annonce l'arrivée prochaine à Ajaccio, où il donnera une conférence, de M. Pierre Taittinger, député de Paris.

Au théâtre. — On annonce que Mme Cora Laparcerie et sa troupe donneront une série de cinq représentations à partir du 17 mars, au théâtre municipal.

Un nouveau quartier. — Le 17 mars, jour de la fête de la ville, au cours d'une cérémonie à laquelle assisteront M. le Préfet de la Corse et les autorités, le maire d'Ajaccio donnera le premier coup de pioche des travaux tendant à la création d'un nouveau quartier entre la place du Casone et le bd Lantivy.

Le nouveau quartier dont les terrains municipaux ou privés sont déjà en partie lotis et vendus, sera sillonné de quatre voies une de 25, deux de 20 et une de 10 mètres.

A la Mairie. — M. Dominique Paoli ayant réuni dimanche dernier les conseillers municipaux de la majorité, leur exposa que ses divergences prolongées et qui se continueraient, d'ailleurs, ne lui permettaient pas d'assumer avec le soin et la continuité désirables les fonctions de maire d'Ajaccio.

Il manifesta donc l'intention de les résilier. Les conseillers présents exprimèrent l'avis que le maire devait conserver ses fonctions malgré les éloignements auxquels il se trouvait astreint et au cours desquels les adjoints assureraient de leur mieux le service.

Dans ces conditions, M. Dominique Paoli accepta de conserver son poste.

D'autre part, M. le Dr del Pellegrino, en raison des nécessités de son cabinet destinées à s'alourdir à la suite de la situation exposée plus haut, avait adressé sa démission de premier adjoint. Sur une démarche unanime de ses collègues, il vient de la retirer.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Très prochainement : Mme Cora Laparcerie dans **Voulez-vous être ma femme ?** ; **Mon homme** ; **L'insoumise** ; **Ma chère amie.**

* * *

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 Aspect-Journal ; Harold Loyd dans : **Oh ! la belle voiture**, comique ; Pathé Consortium cinéma présente **La course du flambeau**, superproduction dramatique tirée de la pièce de M. Paul Hervieu par Luitz Morat.

Au prochain programme : **Tourbillon de Jeunesse**, hors série Universal.

Très prochainement : Rudolph Valentino dans **l'Aigle Noir.**

N'oubliez pas ce titre : **La grande parade**

* * *

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 Documentaire ; Fox Film présente Tom Mix et son cheval Tony dans **Vas-y Tony !**, grand film d'aventures hors série. Une trépidante aventure au Far-West. La course d'obstacles la plus extraordinaire qu'on ait jamais vue.

Lundi : Un film que tout le monde voudra voir : **Son dernier printemps**, film Goldwyn Mètro Goldwin.

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêté des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 98 du présent livre ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).

On nous communique

LA FRATERNELLE BASTIAISE DE MARSEILLE

La délégation de cette société informe la population bastiaise qu'elle donnera dimanche matin à 9 heures du matin au Régent Cinéma, une réunion publique au cours de laquelle elle développera les buts qu'elle se propose de réaliser.

Les représentants de cette importante société sont sûrs d'avance que leur appel sera entendu et que les Bastiais se rendront nombreux à la convocation qui leur est adressée par la voie de la presse locale.

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE BASTIA

Voulez-vous savoir pourquoi le personnel de la Compagnie des Eaux est en grève ?

Tenez-vous à connaître pour quel motif un arrangement valable ne peut plus intervenir entre le Directeur de la Cie et son personnel ?

Alors, venez tous au meeting qui aura lieu au péristyle du Théâtre demain dimanche à 9 h. 30.

APPEL AUX CHOMEURS

Les ministres du Travail et de l'Agriculture font appel aux chômeurs français ou même étrangers possédant les aptitudes professionnelles requises pour remplir les emplois ci-après :

Maçons, mosaïstes, carriers, débiteurs de pavés, briquetiers, Pêcheurs (à Marseille) Charbonniers, Bûcherons, Charretiers de culture, Bouviers, Vachers, Servantes de ferme, Jardiniers, journaliers pour tous travaux de culture,

pour lesquels on demande à introduire des travailleurs.

Dans le but d'éviter ces introductions dans toute la mesure du possible et de réserver les emplois ainsi signalés à la main d'œuvre actuellement disponible en France les travailleurs en chômage, qui seraient disposés à prendre les emplois ci-dessus sont instamment invités à se mettre immédiatement en rapport avec l'Office public de Placement le plus proche de leur résidence. Cet office leur procurera tous renseignements complémentaires utiles sur les places disponibles et, en cas d'acceptation de leur part facilitera la mise en rapport des intéressés avec les employeurs.

S'adresser au bureau départemental de placement de la main d'œuvre agricole, rue du Roi de Rome N° 15 à Ajaccio, tous les jours ouvrables de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures. Téléphone n° 57

CORSICA SPORT BASTIAIS

Les équipiers premiers sont priés d'assister à la réunion d'aujourd'hui 5 mars à 7 heures du soir. Questions importantes.

RETRAITE DU CLERGE

Mardi 8 mars, le clergé de Bastia fera sa retraite du mois dans l'église du Sacré Cœur.

Les ecclésiastiques des environs de la ville y sont invités.

PAROISSE SAINT JEAN BAPTISTE

M. l'abbé Gressien, de résidence à Lyon est arrivé jeudi à Bastia, précédé de la réputation d'un des prédicateurs les plus en vue de la région du Rhône.

Il prêchera le carême à Saint Jean. Dès hier matin, il s'est fait entendre, à la grande édification des fidèles, à la Communion générale du premier vendredi du mois.

Demain dimanche, ouverture de la station quadragésimale, à l'issue des Vêpres qui auront lieu à 4 h. 30. Tous les dimanches, on prêchera à la même heure.

En semaine, jusqu'à nouvel ordre, il y aura sermon, les mercredis et les vendredis à 5 h. 30, pour la commodité des fidèles.

COMMUNE DE MURATO

TRAVAUX COMMUNAUX

ADDUCTION DES SOURCES DE PENTANI ET LAVILANI

Le cinq avril 1927, à 14 heures précises, il sera procédé en séance publique par M. le Maire de Murato, assisté de deux conseillers municipaux, du receveur municipal, de l'architecte et de l'ingénieur du service hydraulique, dans les formes réglementaires à l'adjudication au rabais sur soumission cachetée des travaux d'exécution d'une conduite en fonte de 3665 mètres de longueur et de divers ouvrages d'art.

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise	166.009,58
Somme à valoir	15.693,14
	181.702,72

Cautionnement provisoire : 3.500 frs.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des pièces du projet tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans la salle de la Mairie de Murato de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 heures.

Le Maire :
Jean Charles MURATI

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Samedi 5 mars 1927, 64me jour de l'année ; 301 à venir.

Aujourd'hui : Saint Adrien.
Demain : **Quadragésime.**

EPHEMERIDES. — 1915. Un navire français coule un sous-marin allemand dans la Manche.

LEGION D'HONNEUR

Ont été nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

M. Arrighi Toussaint-Michel, médecin de 1re classe de la marine ; 14 ans de services dont 4 ans 11 mois à la mer et 5 ans 2 mois en guerre, dont 1 an 9 mois de front.

M. Corti Marius-Joseph-Philippe, ingénieur de 1re classe des directions de travaux des constructions navales ; 28 ans 11 mois de services, dont 5 ans 2 mois en guerre.

NOUVELLES MARITIMES

M. le lieutenant de vaisseau Fontaine, du port de Cherbourg, a été nommé au commandement du groupe gardes-pêches de Corse.

SERVICE DE SANTE

M. Peretti François-Germain, médecin-major de 2e classe du 21e rég. de tirailleurs nord-africains, à Romans, a été affecté au 22e bataillon de chasseurs alpins, à Nice.

M. Brousselle, médecin aide-major de 1re classe du 173e rég. d'infanterie, à Ajaccio, a été affecté aux territoires du Sud Algérien.

JUSTICE MILITAIRE

M. Pietri, officier d'administration de 1re classe du pénitencier militaire d'Albertville passe au pénitencier militaire de Téboursouk.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Vincent DAMIANI & Cie, 39, Boulevard Paoli

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION EN VILLE

(Arrêté du 22 janvier 1927)

Nous Hyacinthe de Montera, Premier Adjoint, Faisant fonctions de Maire de la Ville de Bastia Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Considérant que depuis quelque temps, la circulation des véhicules sur la place du Palais de Justice est devenue très intense et qu'il importe de la réglementer pour éviter des accidents ;

Arrêtons :

Article 1er. — Les véhicules qui montent du Boulevard de Palais pour se rendre à la Haute Ville, tenant leur droite, contourneront le candélabre situé au milieu de la Place du Palais de Justice ;

Article 2. — Les véhicules qui descendront de la Haute Ville prendront leur droite en longeant le mur du Lycée, le candélabre étant le point de démarcation des deux directions.

Article 3. — Les véhicules qui descendront du Boulevard Letteron se dirigeant vers la Basse Ville tenant leur droite, contourneront le candélabre et longeront le mur du Lycée.

L'ARGUS

publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

INSTALLATIONS et FOURNITURES
ELECTRICITE - GAZ
SALLES DE BAINS

G. GUIDUCCI
Représentant-Dépositaire
34-36, Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-26)

Maison de confiance particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie et d'électricité

— APPAREILS SANITAIRES —

CHARLES BLANC

VENTE DE BAIGNOIRES
CHAUFFE-BAINS, LAVABOS,
GLACES — CABINETS

Agent général pour la Corse : Marcel LEVIE
Dépôt et Magasins :

NOEL SANTANDREA
BASTIA
BLANC — PATRIMONIO WHITE-TOP — Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays. — PATRIMONIO RED-TOP — ROSE

00110

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA COMMISSION DE LA MARINE EN CORSE

ELLE ARRIVERA A BASTIA LE 12 MARS

Paris, 4 mars

La Commission Sénatoriale de la Marine quittera Paris le 5 mars au matin ; elle séjournera du 6 au 8 à Toulon où elle visitera les établissements de la marine ainsi que ceux de Cuers et de Saint Raphaël. Le 9, départ pour Ajaccio à bord du croiseur *Metz* ; le 10, arrivée à Ajaccio, visite des établissements de la marine et de navigation aérienne ; visite du terrain d'aviation de Campo del Oro déjeuner à Ajaccio. Dans l'après-midi : visite de Sagone, Piana, Porto et Cargèse ; dîner à la Préfecture Le 11, visite de Propriano, Bonifacio Porto Vecchio par terre ou par mer retour à Ajaccio. Le 12, départ le matin pour Bastia par le train ; visite de l'étang de Biguglia ; coucher à Bastia. Le 13, départ pour Saint Florent, Ile Rousse, Calvi, embarquement à bord du *Metz* pour Toulon.

Nouvelles Parlementaires

LA GAUCHE RADICALE CONTRE LA PROPOSITION AURIOL

Paris, 4 mars

Le groupe de la gauche radicale de la Chambre s'est prononcé pour l'ajournement de la motion Auriol et demeure partisan de la ratification des accords Bérenger et Caillaux mais sous la réserve de l'insertion de la clause de sauvegarde et de transfert.

AU PARTI RADICAL - SOCIALISTE

LA REFORME ELECTORALE

Paris, 4 mars

Le Groupe radical socialiste a procédé à un échange de vues sur la réforme électorale. Il désirerait obtenir du Gouvernement que la discussion vienne avant le premier juin.

LES EVENEMENTS DE CHINE

LA SITUATION S'AGGRAVE A CHANGHAI

Paris, 4 mars

Les derniers télégrammes annoncent que la situation s'aggrave à Changhaï. Des lieutenants de Tsur Chuan Fang qui vient d'être battu dans le Tché Kiang, refusent de combattre avec les renforts venus de Moukden. D'autre part, les troupes du Feng Tien ont battu le lieutenant d'Ou Pei Fou au sud du Fleuve Jaune.

On signale des dissentiments au sein du Kuo Min Tang.

LES MENEES SOVIETIQUES

Paris, 4 mars

Les consuls russes ont reçu d'importantes instructions afin d'intensifier la propagande anti-britannique et anti-américaine.

AVIATION

ON EST SANS NOUVELLE DE L'HYDRAVION « URUGUAY »

Paris, 4 mars

On mande de Casablanca qu'on est toujours sans nouvelles de l'hydravion *Uruguay*. Les navires de guerre français et espagnols procèdent à des recherches.

A la Chambre

SÉANCE DU 4 MARS

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Léo Bouyssou.

L'ORGANISATION DE LA DEFENSE DE LA NATION

Après que M. Painlevé eut exprimé sa satisfaction et une réserve sur un point, à savoir que la mobilisation même partielle, ne peut être ordonnée qu'en cas d'agression manifeste ou dans les cas non prévus par la Société des Nations, divers orateurs présentent des observations.

M. Pinard parle en faveur de la femme.

M. de la Ferronays intervient en faveur des industriels qui sont trop liés.

M. Chaumié craint que les non combattants ne soient plus protégés, les femmes étant considérées jusqu'ici comme non combattantes.

M. Paul Boncour donne des explications satisfaisantes.

M. Ernest Lafont, qui revient souvent à la charge dans le but évident d'entraver la marche rapide de la discussion, demande la suppression des mots : « sans distinction d'âge ni de sexe » et reprend à sa façon les observations de M. Chaumié.

M. Paul Boncour fait remarquer que les articles 6 et suivants spécifient ceux qui doivent être considérés comme combattants soumis aux lois militaires et souligne que le droit international n'est pas modifié par la loi de mobilisation civile.

Enfin, l'article premier, modifié par M. Marchais, est adopté ainsi conçu :

« En temps de guerre, tous les français et ressortissants français sans distinction d'âge et de sexe, ainsi que tous les groupements légalement constitués sont tenus de participer dans les conditions fixées par les articles 5 à 16 de la présente loi soit comme combattants, soit comme non combattants à l'entretien de sa vie matérielle et morale ».

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures.

La Chambre adopte les articles suivants jusqu'à l'article 12 inclus.

La séance est renvoyée à demain matin.

LE CRIME DE MAGNANOSC

L'ASSASSIN FAIT DES AVEUX

Nice, 4 mars

François Frattini, âgé de 19 ans manœuvre, assassin présumé de Marie Louise Allier, qui, son forfait accompli, souilla sa victime, à Magnanosc a fait des aveux complets.

C'est un simple d'esprit qui fut parmi les premiers à se rendre sur les lieux du crime ; il veilla la morte et aida à porter le corps au village conservant le lendemain la même sérénité.

Le criminel a été transféré à Nice.

A BORDEAUX

ARRIVEE DE LA DELEGATION PARLEMENTAIRE POLONAISE

Bordeaux, 4 mars

La délégation parlementaire polonaise venant d'Orléans, est arrivée à Bordeaux. Elle a visité la ville et le vignoble bordelais.

à Marseille

L'ARRIVEE DU CAPITAINE DE CORVETTE GUILBAUT

Marseille, 4 mars

Le capitaine de corvette Guilbaut qui a effectué le raid Marseille-Madagascar, est attendu demain. Il sera reçu par MM. Delfini, Préfet ; Flaissières, l'Amiral Picot, le Conseil Général ; la Chambre de Commerce et l'Aéro Club de Provence qui offrira un banquet le soir.

DRAME DE LA VENGEANCE

Marseille, 4 mars

Le nommé Louis Bonnet, âgé de 21 ans, qui venait de purger une peine de quatre mois de prison, a été tué hier soir de six coups de revolver Bd Barbier.

Le mobile du crime est la vengeance.

SUR LA COTE D'AZUR

M. STRESEMAN A ANTIBES

Nice, 4 mars

M. Streseman s'est arrêté hier à Antibes. Il est reparti par la route pour Genève.

LES GRANDS COURRIERS ETRANGERS A VILLEFRANCHE

Nice, 4 mars

La rade de Villefranche continue à être visitée par les grands paquebots qui laissent définitivement des passagers ou permettent aux autres de visiter pendant l'escale la Côte d'Azur. C'est ainsi que le *Doric*, de la White Star Cie, venant de Naples jaugeant 20.000 tonnes, a laissé une centaine de passagers, puis est reparti pour Gibraltar.

Le vapeur suédois *Gripsholm*, de 23.600 tonnes, fera escale à Monaco le 7.

Ce matin, à Villefranche, est arrivé le *Mauretania*, de la Cunard Line, venant de Liverpool et qui repartira pour les Indes.

LES MORTS DU JOUR

M. JOSEPH GARACCIO

Nice, 4 mars

M. Joseph Garaccio, ancien armateur, un des fondateurs du Club Nautique, est décédé à Nice à l'âge de 65 ans.

M. DALBRET

Marseille, 4 mars

M. Dalbret, le chansonnier si populaire, est décédé aujourd'hui à Marseille.

LES SPORTS

PADDOCK BAT UN RECORD

Paris, 4 mars

On mande de San Francisco que le sprinter Paddock a battu le record mondial des 250 mètres en 27 secondes 3/5.

SHARKEY BAT MAC TIGUE

Paris, 4 mars

A New York, le boxeur Jack Sharkey a battu par knock out au douzième round, Mic Mac Tigue.

Informations Financieres

COURS DES CHANGES

	Paris, 4 mars cours précéd.	dernier cours
Livre	124.88	124.1C
Dollar	25.56	25.57
100 lires	111.65	112.9C
100 pesetas	429.27	429.5C
100 frs suisses	491.56	491.37
100 florins	1024.25	1024

à Paris

LE PRIX DU PAIN

Paris, 4 mars

Le prix du kilo de pain est abaissé à 2 frs 15 à partir du 10 mars dans le département de la Seine.

en Italie

L'INDEMNITE PARLEMENTAIRE

Rome, 4 mars

La Chambre italienne a porté l'indemnité parlementaire mensuelle de 1.250 à 2.000 lires.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

"paquet blanc"

Vient de paraître

SANTU CASANOVA

Primavera Corsa

Prix, 12 Francs

En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (franco poste, 12 f. 65)

RESTAURANT GLACIER

Angle du Cours Salvatori et de la place du Marché
BASTIA

SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RESERVEES

La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses

Arrangements pour séjours de longue durée

ON PREND DES PENSIONNAIRES

Téléphone : 4.09

TELEPHONE 0.30

GRANDS MAGASINS

Louis Maurel

3, Boul. du Palais, BASTIA
Succursales : Place de l'Hôtel de Ville

Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.

APPAREILLAGE DE T.S.F.

Grand assortiments à tous les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.

FACILITÉS DE PAIEMENT

FOURNITURES GENERALES POUR INSTALLATIONS ELECTRIQUES - GAZ SANITAIRES

Louis Rogliano

33, BOULEVARD PAOLI
BASTIA
Téléphone 1,43

DEPOSITAIRE

des moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson - Houston.

GRAND ASSORTIMENT

de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à l'essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T.S.F.

Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références

Machines à Coudre

SINGER

LES MEILLEURES
LES PLUS ROBUSTES
LES MOINS CHÈRES
Facilités de Paiement
REPARATIONS - AIGUILLES - ACCESSOIRES
BASTIA — AJACCIO

A MARSEILLE
Tous les Corses
descendent chez leur compatriote
HOTEL
des Deux Mondes
32, Cours Belsunce, 32

POUR ARRETER VOTRE
COMPTABILITE
FAIRE VOTRE INVENTAIRE
ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES
ADRESSEZ-VOUS
A JAMET-BUFFEREAU
Experts-Comptables près des Tribunaux
29, Bd PAOLI - BASTIA

COMPTABILITÉ

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

lès Motos 2,3,4 HP

Monet Goyon
très Souples et Résistantes
Economiques et très Rapides
TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1924
répondent à tous les besoins
AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli - BASTIA
(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)
PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)
HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)
Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.
— LA MAISON A UN DEPOT A AJACCIO —

ATELIER
DE MECANIQUE
DE PRECISION
JOSEPH ROMAGNOLI
40 Boulevard Paoli — BASTIA
(Intersection, avenue Carnot et boul. Paoli)
EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE
PHONOGRAPHES - SERRURERIE
MACHINES A ECRIRE
MOTEURS INDUSTRIELS

IL N'Y A QUE
Chiffons
qui
paraissant tous les 15 jours
puisse vous donner
Le dernier cri de la Mode actuelle
Le premier cri de la Mode à venir

1400-1900
La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...
Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fois les plus osés et les plus innocents de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...
Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...
L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité
par l'Image, la Caricature, le Document
Ouvrage conçu et publié sous la direction de M. GRAND-CARTERET
Cinq volumes in 4° 31 × 23, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en noir, camaïeu, héliogravure ou coloriés à la main ; 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie extrêmement rares).
Les 5 volumes brochés payables en 22 mensualités : 535 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.
Demander livraison-spécimen gratuit numéro 6, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villersexel, Paris (7e).

MARCEL ROUSSELLE
Accordeur Diplômé
et Réparateur de Pianos
5, RUE DE L'OPERA BASTIA

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

Médaille d'or
GRAND PRIX
CAP CORSE
DAMIANI
Membre du Jury
HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

Abonnements
AU
Petit Bastiais
Journal Quotidien à grand Tirage
Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
46 fr.	25 fr.	13 fr.	50 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresses, envoyer 0.75 au bureau du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT
M. ....
demeurant à .... déclare
souscrire un abonnement de ....
au "PETIT BASTIAIS" à partir du ....
Signature de l'Abonné :
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du "PETIT BASTIAIS" à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou un chèque postal Marseille 64-50.

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

N° 42. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman d'un Nouveau Pauvre

par ANDRÉ ARMANDY

Peut-être qu'il eût été préférable pour tout le monde que le vieux Gourvinel, capitaine retraité de voiliers [illegible] ... la Rochelle.

Peut-être que l'armateur Klaus [illegible] ... visiter les chaudières, bref, toutes les opérations qui constituent la toilette générale d'un bateau.

Ce sont des choses dont on ne s'avise habituellement qu'après.

Mais...

D'une part, le capitaine Gourvinel, en sa cervelle de vieux routier, réfléchit qu'à une époque où les frets se payaient si cher, le trafic personnel de la pacotille, jamais autorisé mais toujours toléré, devait rapporter gros, et il avait en vue certaine petite villa avec un jardinet du côté de Tasdon...

D'autre part, l'armateur raisonna qu'un navire immobilisé coûte à peu près par jour ce qu'il rapporte s'il navigue, et ce rapport se chiffrait, à l'époque, pour un pareil navire, par plusieurs billets de mille — je ne dis pas combien, car on me taxerai d'exagération, mais je le sais — et comme il préférait, cet homme les recevoir que les donner, l'imprudence fut commise.

Et ce qui devait arriver arriva : le capitaine ignorait les vapeurs en général et le Gouverneur-Roume en particulier. Or, au rebours des habitudes de tous les vapeurs, le Gouverneur-Roume avait un tic : il se refusait à se laisser piloter correctement, à moins d'avoir de l'eau jusqu'à une certaine ligne de son gouvernail. S'il n'avait pas dans la panse le poids nécessaire à l'y plonger, il se conduisait avec une légèreté coupable, embardant sournoisement et n'obéissant à la barre qu'après quelques instants de réflexion.

En mer, où les rives sont distantes de milliers de milles, cela n'avait pas une extrême importance : mettez un homme saoul au milieu d'un champ de manœuvre ; il y a peu de chances pour qu'il n'y fasse des bosses s'il tient encore debout. Mettez le même homme dans une rue étroite, et cinq minutes après vous serez obligé de le conduire chez le pharmacien et de payer pour lui la pose des sangsues.

Le capitaine en pied savait cela et prévenait, avant de s'engager dans le Saloum, cent tonnes de cacahuettes à Rufisque, afin d'enfoncer son vapeur jusqu'à la ligne qu'il exigeait.

Le capitaine intérimaire l'ignorait et, par surcroît, se refusa à suivre une tradition que l'équipage lui avait exposée, sans toutefois pouvoir lui en expliquer la raison.

Or, à mi-chemin entre Kaolack et Foundiougne, s'embusque, dans le fleuve, la pointe Velor. Le courant auquel elle fait obstacle y accumule un banc de vase qui se déplace au moment des vives eaux. Le capitaine, se fiant à la carte hydrographique, fit cap sur le chenal et fut tout étonné de voir que son bateau continuait sa route en ligne droite, comme si les commandes du gouvernail étaient rompues. Il mit la barre toute, mais trop tard : le Gouverneur-Roume pénétra dans la vase comme un couperet dans du beurre, talonna mollement, et, satisfait de son exploit, prit un tantinet de gîte par le travers du courant puis s'immobilisa. Il était échoué, et c'était du travail consciencieux. Au surplus, il avait estimé sur un caillou une paie de son hélice et démoli sa pompe à air.

Voilà pourquoi ce 15 août 1917, bien que férié, eut l'une des plus mémorables colères qui rendirent à l'armateur Charles Klauss toute la verdeur de son inoubliable accent d'Assen.

Dans les bureaux déserts, il brancha lui-même le standard téléphonique sur son propre appareil et, à peine six minutes plus tard qu'il employa à poser et déposer avec énergie les bibelots qui garnissaient son bureau, il obtenait le central.

— Mais, objecta la mystérieuse personne qui reçut sa demande, c'est la maison Borderie ; les bureaux sont fermés.

— Che ne fous tomante pas ça, matmoiselle !

Elle sonna : conformément à son attente, l'armateur trouva au bout du fil la voix brève et tranchante du courrier maritime Borderie, son successeur dans son ancienne charge.

Entre eux pas de préambule inutile :

— Porterie ?...

— Oui.

— Ici, moi : Klaus. Le Gouverneur-Roume est échoué ?

— J'allais vous le téléphoner.

— Ah, fous safez ?

— C'est mon métier. Après ?

— Le Chrysis est réquisitionné depuis six mois ; l'Aurélius tient la l'être. Che n'ai plus de bateaux pour ensabler la charte les Bûcheries.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs à Paris.

52e ANNÉE. — N° 70
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
DIMANCHE 6 MARS 1927
00111

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.
JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE
Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHENNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (9e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS
	Trois mois	Six mois	Un an
	13 fr.	25 fr.	48 fr.
	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Au Conseil Municipal de Bastia

Séance du 8 janvier 1927

Budget Primitif de la Ville de Bastia

EXERCICE 1927

Président : M. Emile Sari, Sénateur-Maire.

Secrétaire : Docteur Quilici.

Présents : MM. Sari, Gregorj, Poggi, Dardy, Rosoli, Lota, Ghio, Patrimonio, Chiesa, Quilici, Gandolfi Franzini, Leca, Olivari, Seatelli Thiers, Bourgeois, Gaudin, Giacometti, Balbi, Musso, de Montera.

Rapport de M. Musso, Rapporteur de la Commission des Finances

Le Budget Municipal de 1927 s'oriente vers un développement en rapport avec l'extension de la Ville et ses nouveaux besoins.

Au cours de la période d'après-guerre la baisse de notre devise l'augmentation qui en est résultée pour les dépenses de toutes sortes incombant aux Municipalités, on contraint les Maires à rechercher un nouveau régime fiscal permettant d'augmenter les ressources du budget, d'élargir le champ de la fiscalité communale tout en donnant aux nouvelles impositions locales un caractère de grande équité et de juste répartition.

Des travaux auxquels se sont livrés quelques parlementaires et tout particulièrement au Sénat, M. Emile Sari sont sorties diverses lois parmi lesquelles la loi du 13 août 1926 qui autorise les communes à instituer des taxes spéciales. C'est M. Sari qui a rapporté et soutenu cette loi devant le Sénat et Bastia comptera cette année parmi les toutes premières villes qui, avec Lyon et Marseille en bénéficieront. Le système d'impôt qui découle de ces dispositions, frappe (très modérément d'ailleurs) le revenu réel du contribuable et non pas la matière imposable en ce qu'elle peut offrir de valeur apparente. Ainsi les taxes sont essentiellement démocratiques tout en restant faciles à supporter par ceux qu'elles atteignent d'une application équitable et facile elles doivent tendre à remplacer de plus en plus les vieux centimes additionnels basés sur le principal fictif tombé en désuétude et que nul ne défend plus.

Parmi les taxes prévues par le législateur votre Commission n'a pas cru devoir vous proposer celles qui venant s'ajouter aux impôts fonciers déjà existants, frapperaient surtout chez nous la classe moyenne des petits possédants. D'autres taxes lui ont paru d'un produit négligeable ou encore incertain.

Mais elle vous demande d'approuver dès cette année, quatre taxes qui serviront à l'enlèvement des ordures ménagères, à l'entretien de nos routes et enfin à l'accomplissement d'une œuvre éminemment philanthropique à laquelle s'est attachée la Municipalité de Bastia, la Crèche et l'Orphelinat de garçons.

Pour l'enlèvement des ordures ménagères une taxe spéciale est prévue par la loi qui d'après de sérieuses évaluations doit produire, pour notre ville 90.000 francs. Le service de balayage ayant été mis en adjudication pour 180.000 francs les recettes correspondantes seront donc couvertes jusqu'à concurrence de 90.000 frs par la nouvelle taxe et pour une égale somme par le chapitre des recettes ordinaires.

L'entretien des routes bénéficiera d'une contribution fournie par la taxe sur les véhicules automobiles basée sur les tarifs législatifs et prévue pour 5.000 francs. Il est juste que les voitures automobiles qui sont le principal facteur de l'usure de nos rues participent à leur réfection. Et cette réfection faite avec de plus grands soins que par le passé, grâce aux ressources spéciales fournies par la nouvelle taxe, sera profitable à la circulation des automobiles qui devient toujours plus intense, facilite les échanges avec les villages de l'intérieur et constitue de plus en plus un élément important de la prospérité de notre Ville.

Enfin les taxes sur les cercles, sociétés et lieux de réunion et les taxes sur les garnis produiront 7.600 frs et contribueront à la création de nouvelles œuvres sociales en tête desquelles nous classons cette année l'Orphelinat des Garçons.

Le projet de Budget Municipal présenté par M. le Maire donne lieu aux prévisions suivantes de votre Commission des Finances.

TITRE PREMIER — RECETTES

CHAPITRE 1er — RECETTES ORDINAIRES

Section 1re — Centimes Communaux

Cette section s'élève à 21.900 frs

SECTION II

OCTROI - ABATTOIR - MARCHES

Art. 4. — *Produit de l'Octroi.* — Les recettes prévues s'élèvent à 630.000 francs. La grève minière anglaise qui a rendu presque impossible les arrivages de charbon et les diminutions d'importation des viandes ont affecté le produit de l'octroi de 1926. Mais normalement les recettes doivent atteindre 630.000 frs en 1927. La gestion de notre octroi reste confiée à l'Administration des Douanes. Nos remerciements vont au Directeur, tout aussi bien qu'à M. Paoli pour les services que rend à la Ville cette excellente gestion.

Votre commission n'a pas cru devoir, d'accord avec la Municipalité vous proposer cette année l'établissement de nouvelles taxes d'Octroi bien que la loi votée par le Parlement au mois d'août dernier nous y autorise. Elle a estimé que l'octroi ne doit participer que dans une certaine mesure au budget de notre Ville. Les recettes proviennent d'impôts indirects qui frappent indistinctement toutes les classes de la société, atteignant même plus fortement dans certains cas les classes pauvres ou laborieuses et les familles nombreuses, et votre commission pense qu'il ne conviendra de les augmenter qu'après un examen attentif et une étude sérieuse de leur répercussion.

Art. 8. — Produit des droits de stationnement sur les marchés, rues et places de la Ville .... 46.000 frs

Les prévisions sont en augmentation cette année de 11.000 francs sur l'an dernier. Cette différence s'explique par l'application faite pour la première fois du plein tarif établi en 1920 sur les droits de marché et par l'institution des nouvelles redevances qu'une commission spéciale, désignée par M. le Maire, vous a proposées pour les cafés et bars.

Art. 9. — Le crédit proposé pour la taxe de séjour est de 21.000 francs en accroissement de 6.000 francs sur l'an dernier. Cette augmentation est justifiée par l'accroissement du mouvement touristique qui a fait rendre à la taxe de séjour plus de 20.000 frs en 1926.

Total de la section II. 702.500 frs

SECTION III ET III *bis*

LOYER DES PROPRIETES COMMUNALES
CONCESSIONS DE TERRAIN AU CIMETIERE

Art. 10. — Loyer des propriétés bâties .... 5.700 frs

La principale recette de cette rubrique, celle provenant des magasins du Théâtre cessera dès 1928. En exécution de vos précédentes décisions tous les magasins doivent être rendus libres au cours de cette année pour permettre l'ouverture prochaine des cours professionnels. Ces cours si impatiemment attendus par toute la population artisane et industrielle de notre ville permettront la formation sur place d'apprentis et d'ouvriers spécialistes. Votre commission approuve M. le Maire d'avoir fait toute diligence pour rendre libres ces locaux et hâter ainsi l'installation de l'Ecole, les frais étant entièrement consentis par l'Etat.

Total des sections III et III bis 126.300 francs.

SECTION IV

RECETTES DIVERSES

Art. 24. — Produit de la taxe sur les déclarations des étrangers et cartes d'identité .... 5.000 frs

En augmentation de 4.000 francs sur l'an dernier par suite de l'élévation des droits perçus sur les cartes d'identité d'étrangers.

Art. 30. — Subvention de l'Etat pour les dépenses du service sanitaire et arriérés de 1919 à 1926, 15.460 francs.

Sur ce total une somme de 3.200 francs représente la part contributive de l'Etat pour les dépenses des services sanitaires de l'année 1927.

Votre commission tient à signaler que cette part contributive n'a jamais été versée à la commune depuis de longues années et elle prévoit une somme supplémentaire de 12.260 frs représentant la part de l'Etat pour les années 1919 à 1926 inclus.

Total de la section IV. 49.347 frs

RECAPITULATION
DES RECETTES ORDINAIRES

Section I	21.900
— II	703.500
— III et III bis	126.300
— IV	49.347
Total des recettes ordinaires	901.047

CHAPITRE II

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Total 890.554,20

Ces recettes proviennent de centimes extraordinaires établis en grande partie pour les lois d'assistance et de produits revenant à la Ville dans la répartition du fonds commun et de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Parmi ces centimes ceux de l'article 2 concernant l'emprunt de 950.000 francs représentent le dernier amortissement de cet emprunt réalisé il y a 30 ans. Nous pourrons donc compter dès l'an prochain une disponibilité de 53.345 francs si le produit des recettes de l'article 2 est maintenu aux prévisions budgétaires, avec une nouvelle affectation.

Votre commission tient aussi à faire remarquer que le nombre de centimes affectant notre Ville est notoirement inférieur à celui des villes d'importance similaire.

D'un tableau que je joins au présent rapport et comprenant 12 villes d'une population presque égale à la nôtre, il résulte que Bastia est la moins imposée. Ce tableau concerne les années 1920 et 1924. Nous n'avons pu obtenir encore le résultat des années 1925 et 1926 mais des premiers renseignements obtenus il résulte que dans la classification des villes imposées par des centimes ordinaires et extraordinaires, Bastia détient encore une place très enviable.

1920

Noms des Villes	Population	Nombre de centimes ordinaires et extraordinaires	Montant du centime	Produit des cent.
Narbonne	28.173	330	4.828,15	1.622.258,40
Tarbes	28.615	85	2.654,63	224.643,55
Armentières	28.625	105	2.229,28	234.674,40
Valence	28.706	208	3.911,86	813.696,84
Watrelos	29.029	221	1.582,75	351.997,75
Bastia	29.412	100	1.087,80	112.043,40
Nevers	29.706	240	4.350,59	1.063.296,90
Montauban	29.821	236	2.977,82	702.604,72
Alais	29.778	492	1.769,20	915.705,60
Aix	29.836	322	3.245,62	1.041.844,02
Laval	30.252	68	4.343,82	295.379,76
Carcassonne	30.639	468	4.581,20	2.144.601,60

1924

Noms des Villes	Population	Nombre de centimes ordinaires et extraordinaires	Montant du centime	Produit des cent.
Narbonne		314	5.420	1.701.880,00
Tarbes		215	2.831,82	608.841,30
Armentières		248	3.177,63	788.052,24
Valence		239	4.519,00	1.080.041,00
Watrelos		231	2.033,20	469.713,05
Bastia		126	1.506,24	189.786,24
Nevers		229	4.600,00	1.053.400,00
Montauban		221	4.891,00	1.080.911,00
Alais		408	3.582,00	1.463.864,00
Aix		321	3.600,00	1.155.600,00
Laval		146	4.778,00	697.588,00
Carcassonne		356	5.206,00	1.853.336,00

Récapitulation des Recettes

Recettes ordinaires	901.047,00
— extraordinaires	890.554,20
Total général des recettes	1.791.6[illegible]

(A suivre)

LIBRES OPINIONS

VIEUX SOUVENIRS VIEILLES GENS

Le professeur Georg Brandès vient de mourir dans un âge avancé et aussi le général de Langle de Cary, et ces deux morts nous ramènent aux heures lointaines de la guerre, qu'on oublie de plus en plus.

Georg Brandès avait une prédilection pour la langue française. Mais de formation germanique, et aussi de culture, il devint visible, pendant la guerre, qu'il souhaitait la victoire allemande. Avant la guerre, il venait souvent en France où il se plaignait qu'on ne le connaissait pas assez et qu'on ne le lisait pas. Au cours des hostilités, il refusa de s'associer aux protestataires que l'on voyait se lever dans le monde entier pour condamner l'agression allemande et la façon barbare dont les armées du Kaiser faisaient la guerre.

L'étonnement de M. Clémenceau fut grand, car il avait souvent rencontré, auparavant, le professeur Georg Brandès à Carlsbad où il allait en villégiature, et jusqu'ici il avait cru avoir affaire à un ami sincère de la France.

Aussi, dans l'*Homme Enchaîné*, M. Clémenceau écrivit une série d'articles pour lui reprocher son attitude : il intitula le dernier : Adieu, Brandès ! Depuis, les deux grands personnages ne se sont plus jamais revus et n'ont plus jamais correspondu.

De ces saintes colères de la guerre, que reste-t-il ? Que reste-t-il même du travail sublime de nos héroïques soldats ? Chaque fois qu'un des grands chefs de la guerre disparaît on ne peut s'empêcher de jeter un regard sur son œuvre et de comparer [illegible] valeureux à la série d'abandons politiques dont le traité de paix devait par la suite être l'objet. De Langle de Cary est de ceux qui préparèrent la victoire de la Marne par la maîtrise avec laquelle il conduisit la retraite de Charleroi ; plus tard, en décembre 1915, commandant du groupe des armées du Centre, il enfonça les lignes allemandes après un furieux bombardement de soixante-quinze heures, à Tahure, à Maison-de-Champagne et à la Main de Massiges, mettant hors de combat plus de soixante-dix mille allemands et faisant vingt-trois mille prisonniers.

Aujourd'hui, nous ne parlons déjà plus de ces choses qu'avec impatience ; nous sommes tout à la paix ; les faits de guerre nous font horreur, les chefs même, comme s'ils étaient responsables de la mêlée effroyable des peuples, dont ils se sont seulement efforcés d'en endiguer le cours et d'en libérer le territoire national sont replacés au rang où nous les laissions auparavant, nous ne parlons de leurs exploits que pour déclarer aussitôt que la France s'emploiera de tout son pouvoir à en éviter le retour.

Vraiment, l'esprit de la guerre est bien éloigné de nous. Il est si éloigné que nous nous croyons déjà autorisés à tendre la main aux Allemands et à nous rapprocher d'eux.

S'ils étaient de bonne foi, si vraiment leurs desseins étaient aussi pacifiques que les nôtres, si ce rapprochement coïncidait avec leurs propensions, nous admettrions, certes, [illegible] dans la presse, toute appréciation de nature à entraver cette action réparatrice, si désirable. [illegible] n'est pas le sentiment profond de tout allemand qui se rencontre. La preuve en est dans les faits mêmes, dans ce qui se passe tous les jours, dans la désinvolture avec laquelle l'Allemagne a éludé l'exécution des clauses militaires du traité de Versailles, qu'ils ne cessent de dénoncer comme nuisible à l'établissement véritable de la paix.

Un gouvernement nationaliste a succédé à Berlin au cabinet démocra-

tique et dans sa déclaration devant le Reichstag, ce gouvernement a approuvé, en somme, toute l'œuvre politique de son prédécesseur, les accords de Locarno, l'entrée du Reich dans la Société des Nations, etc., etc.

Mais ce langage n'est qu'une façade. En réalité, l'Allemagne réorganise [illegible] ses forces militaires et ses effectifs sont nombreux beaucoup plus que ne l'autorise le traité de Versailles. Quant aux fortifications de la frontière prussienne contre la Pologne, elles indiquent que l'Allemagne à la volonté ferme de reprendre à la Pologne ce que le traité lui a donné, c'est-à-dire la Haute-Silésie et le couloir de Dantzig.

Les nationalistes se disent pacifiques parce qu'il est de mode d'afficher de semblables sentiments, mais ils ne sont point dans leur cœur. Le seraient-ils que le risque de guerre n'en existerait pas moins dans le monde.

Peut-on croire à la paix lorsqu'une nation comme la Russie s'applique à organiser la révolution mondiale et par une propagande incessante, parvient à faire éclater d'effroyables guerres civiles, comme celle à laquelle la Chine est actuellement en proie ?

Hélas ! malgré tout ce que les alliés ont fait en faveur de la consolidation de la paix, malgré la S.D.N., Locarno, les traités d'arbitrage, la guerre demeure dans le monde à l'état endémique ; elle était hier au Maroc, elle est aujourd'hui en Chine, au Nicaragua. Et contre ce fléau, le seul préservatif efficace, c'est encore cette armée qu'on veut réduire à rien et ces généraux, ces états-majors qu'on apprend au peuple à bafouer comme si l'on ne devait jamais plus avoir besoin d'eux.

François BERTIER.

VICE-RECTORAT DE LA CORSE

BOURSES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPERIEUR EN 1927

3ème et 4ème séries

La date des épreuves écrites de l'examen des Bourses d'Enseignement primaire supérieur (3ème et 4ème série) — session de 1927 — est fixée, pour les aspirants et les aspirantes, au jeudi 5 [illegible] prochain et la date de la clôture du registre d'inscription au jeudi, 24 mars.

Les familles des candidats devront s'entendre avec MM. les Directeurs et MMmes les Directrices d'Ecoles pour réunir dès maintenant les pièces du dossier d'inscription et les transmettre au Vice-Rectorat dans le plus court délai possible.

Des instructions relatives à cet examen sont insérées dans le Bulletin départemental de l'Enseignement primaire de mai 1926.

Il est rappelé que les candidats, pupilles de la Nation sont autorisés à se présenter à titre exceptionnel, cette année, sans limite d'âge, à l'examen d'aptitude, dans la série correspondant à la classe qu'ils suivent (décret du 8 février 1927).

Un centre complet d'examen pour les Bourses sera provisoirement créé à Bastia. En conséquence, les demandes d'inscription des candidats devront indiquer, non seulement le centre des épreuves écrites (Ajaccio, Bastia, Calvi, Corte, Sartène), mais encore celui où ces candidats désirent subir, en cas d'admissibilité, les épreuves orales (Ajaccio, Bastia).

Pour permettre de [illegible] par télégramme les résultats des épreuves écrites, tout candidat qui n'est pas d'Ajaccio devra joindre à son dossier d'inscription un mandat-poste de trois francs.

AU THEATRE

Après une saison morte des plus prolongées, notre théâtre bastiais s'est soudain ranimé. Le samedi 26, avait lieu une soirée artistique au profit des bureaux de bienfaisance, suivie d'une matinée le dimanche 27.

Ces deux représentations firent salle comble et obtinrent un plein succès. Ce concours aimable de la population bastiaise et l'aide plus effective que plusieurs ont bien voulu prêter en cette circonstance, ont prouvé une fois de plus que tout ce qui est bienfaisance touche de très près les cœurs bastiais.

Le programme, dû au goût délicat de l'organisatrice émérite qu'est Mlle J. Poggi, avait le mérite de l'originalité.

Un spectacle sans prétention mais tout de fraîcheur et de grâce où il y avait de quoi contenter les plus difficiles.

M. Faggianelli, le présenta au public en une courte allocution qu'on eut voulu plus étendue tant elle était pleine d'attrait et de distinction.

Puis le rideau se leva sur un tableau antique ! C'est l'aube ! Nausicaa, princesse de Phéacie s'en va avec ses compagnes fêter le matin dans la lumière naissante ! C'est la vision première naissante d'un pas [illegible] ! Tandis que les chœurs de jeunes filles chantent délicieusement, dans le lointain, tandis que la voix exquise de Pallas Athénée (Mlle Y. Villa) monte dans l'air serein, la vision se précise ; avance vers nous ; les voilà qui jouent, la balle monte ; et ce jeu est un ondoyant ballet aux grâces agiles ou nonchalantes !

Tout cela est parfaitement réglé, rythmé... l'illusion est créée ; on applaudit chaleureusement.

Nul n'oubliera les brillants artistes qui interprétèrent si intelligemment les Dernières Paroles du Christ de Haydn. Ils ne nous ont point fait regretter les belles auditions classiques de villes plus privilégiées.

Comment dire la joie et la surprise que nous firent ces délicieuses fillettes, marbres, colifichets, bibelots, ornements de boudoir, affiches locales, instruments merveilleux d'une pensée ingénieuse et fine, elles furent admirables de grâce et... d'immobilité.

La Lyre Bastiaise, dont le concours fut si généreux et si précieux, nous fit goûter les airs favoris de la Traviata qu'elle exécuta avec beaucoup de justesse et de sobriété.

Enfin, le bouquet... ou la fin... en l'espèce, un bouquet de fleurs semé sur le passage de Blanchette ; une pantomime spectacle surprenant pour celui qui en ignore le sens. Mais charmant en sa simplicité un peu mignarde, un peu musquée... Bravo pour le décor de neige... Il nous a évoqué une image, celle de la pauvre Mimi... et cela a mis un peu plus de mélancolie dans les yeux de Blanchette que Mlle Mingalon a finement et sobrement dessinée...

Pierrot a été sentimental et bonasse à souhait... Quant à ce pochard d'Oscar, il était sur commande... pas possible !

Soirée délicieuse... dont on gardera longtemps la délicate impression. Nos remerciements vont à tous... à l'inestimable organisatrice, aux acteurs, aux chanteurs, au public.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Commission chargée de procéder au recensement des votes émis le 27 février 1927 pour l'élection des 5 membres de la Chambre d'Agriculture délégués des Associations et Syndicats agricoles s'est réunie à la Préfecture le 3 mars.

Nombre de voix exprimées 20
Bulletins blancs ou nuls 1
Majorité absolue 11
Ont été proclamés élus :

MM. le Docteur Casalta	20 voix
Durazzo Jean	20 —
Pancrazi Ferdinand	20 —
Salvini Jean Ambroise	20 —
Stephanopoli de Commene Georges	20 —

Chronique Sportive

Le match que le Stade Olympique ceux qui méritent d'intéresser le sera le théâtre aujourd'hui est de grande foule.

En effet, si les deux équipes en présence ne s'imposent pas précisément par leur rang dans le classement, elles comptent néanmoins parmi les plus scientifiques. Elles peuvent toutes les deux le même jeu procédant de la passe courte et rapide et non du débordement par les ailes plus effectif, mais moins plaisant.

L'Etoile Filante présente une équipe quelque peu modifiée :

Finé
Estassy, Ceccaldi
Buonomo, Valentini, Arrellius
Manquer, Capilà, Gilormini, Lucchetti, Masson

On y remarque l'absence de Poggi et d'Arrighi, le premier malade, l'autre en permission. Leur indisponibilité entraîne les mutations de Capilà qui opérait aux côtés d'Estassy et passe dans la ligne d'avants et de Gilormini, titulaire habituel du poste de demi-centre qui jouera avant-centre. A mon avis, ces deux joueurs renforcent considérablement l'attaque et la défense n'est pas diminuée par l'incorporation de deux jeunes Ceccaldi et Valentini, qui ont fait leurs preuves à maintes reprises et sont tous les deux dignes de la cape d'équipiers premiers.

Nous ne connaissons pas la formation exacte du team de l'A. C. A. mais il comprendra certainement les excellents joueurs que sont Maingeol, Cultoli, Ghipponi, Martinetti Miniconi, Colombani Ristori, etc...

A défaut de précisions nous ne nous risquerons pas à faire un pronostic, mais il nous est permis d'affirmer que la partie sera des plus intéressantes.

LA MAIN D'ŒUVRE ETRANGERE

AVIS

Le Ministre du Travail rappelle qu'en vertu de la loi du 11 août 1926, il est interdit d'employer un étranger qui ne soit pas muni d'une carte d'identité d'étranger portant la mention « travailleur » ou l'indication expresse que le titulaire exerce bien une profession salariée.

Si le travailleur étranger a été introduit depuis moins d'une année, et s'il n'est pas présenté par un Office public de placement les employeurs doivent, en outre, vérifier :

1° — que la carte d'identité ne lui a pas été délivrée pour une profession autre que celle dans laquelle il demande à être embauché ;

2° — que le contrat sur le vu duquel la carte lui a été délivrée et dont mention est faite sur la dite carte est arrivé à expiration ou a été régulièrement résilié.

Enfin, tous les travailleurs étrangers embauchés depuis plus de 24 heures doivent être portés par l'employeur sur un registre ad hoc qui doit être représenté à toute réquisition des inspecteurs du travail ou des officiers de police judiciaire.

Les employeurs qui embaucheraient à leur service un travailleur étranger, quel que soit son âge, son sexe et son emploi, sans avoir observé les prescriptions qui précèdent, sont passibles d'une amende de 500 à 1000 francs sans préjudice des dommages-intérêts auxquels ils pourraient être condamnés au profit du premier employeur. Le défaut d'inscription au registre donne lieu à une amende de 5 à 15 francs pour chaque infraction constatée.

RESTAURANT PUJULA
19, RUE DE L'OPERA, 19

SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALONS RESERVES

BIBLIOGRAPHIE

UNE GRANDE REVUE DE TOURISME ET D'ACTION REGIONALISTE : « L'ILLUSTRE » EN CORSE.

On connaît la vigoureuse campagne qui reine en faveur du tourisme et du développement de l'action régionaliste, la revue mensuelle : L'Illustré. Elle s'est inlassablement le champion de « notre belle France » ... [illegible]

L'année 1927 commence pour l'« Illustré » sous les plus favorables auspices puisqu'elle a créé une nouvelle rubrique d'importance capitale, sur les événements extérieurs et qu'elle a chargé M. le professeur Louis Villat, dont le talent est bien connu en Corse, d'étudier chaque mois « l'échiquier mondial ». Au milieu du trouble universel qui a succédé à la terrible catastrophe de 1914-1918, au milieu du désarroi d'une œuvre économique, diffuse et latente, qui dresse les uns contre les autres des nations naguère amies et alliées, il est difficile pour le français moyen, lecteur pressé de journaux quotidiens hâtivement rédigés et d'informations insuffisamment commentées, de se faire une idée d'ensemble de la crise universelle. C'est à présenter le tableau lucide et raisonné des étapes de cette crise que s'emploie chaque mois M. Louis Villat avec un remarquable souci de documentation et une singulière élégance de présentation.

On voit tout l'intérêt mondial, français et corse de cette revue puissante, riche en gravures et qui s'impose dans tous les milieux.

P. CHIARISOLI

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — En matinée à 2 h. et à 4 h., en soirée à 8 h. 45 : **Oh la belle voiture**, comique en deux parties avec Harold Loyd ; Pathé Consortium Cinéma présente **La course du flambeau**, superproduction dramatique en 7 parties. En soirée : actualités, orchestre.

Demain lundi à 8 h. 45 : Universal Film présente **Tourbillon de Jeunesse**, grande superproduction en 8 parties ; **La Peur** prince, troisième chapitre.

Très prochainement : **L'Aigle Noir**. Mistinguett dans **Bonjour Paris**, la revue du Casino de Paris (en couleurs).

Une superproduction de Fox Film : **Ange et démon**, (avec parties en couleurs), interprétée par Margaret Livingston.

* * *

FEMINA CINEMA. — Matinée à 2 h. et 4 h., soirée à 8 h. 45 : Fox Film présente Tom Mix dans **Vas-y Tony**, grand film d'aventures hors série. Une trépidante aventure au Far West. La course d'obstacles la plus extraordinaire qu'on ait jamais vue.

Lundi : Bib, Bob et Babette, comique en deux parties ; un film que tout le monde voudra voir : **Son dernier printemps**, avec Conrad Nagel et Adolphe Menjou.

MUSIQUE DU 173e R. I.

PROGRAMME
DU DIMANCHE 6 MARS
Place Saint Nicolas, à 14 heures

Salut au 85me, allegro	F. Pelt
Joseph, ouverture	Méhul
La source, mazurka	Delibes
L'Arlésienne, Prélude, intermezzo	Bizet
Menuet, Farandole	
La victoire ou la mort	Chomel

Le Chef de musique : J. Michel

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Agostini Paul Louis Bonaventure, propriétaire et Innocenzi Elise, sans profession.
Pasquale Louis, journalier, et Raffaelli Marie Catherine, ménagère.
Rossi Pierre Ernest, tailleur d'habits, et Marie Louise Antoinette Julie Grisponi, ménagère.

NAISSANCES

Cosmacci Pierre Paul.
Raffaelli Jean Mathieu.
Alberti Joséphine Marie.
Poirault Alfred Jules Antoine Michel.
Chiappe Marie Dominique.

DECES

Dellapina Thérèse, 3 ans.
Gamaier Joseph, marin, célibataire, 53 ans.
Orsatti Marie, 16 ans, célibataire.
Bertoncini Antoine François, cultivateur, 77 ans, veuf.
Giovannini Augustin, cultivateur, 66 ans.
Ugolini Andrea, 2 ans.
Mazzoni Félix, 1 an.
Guidici Jacques, 4 ans.
Serpentini Michel, marin, célibataire, 64 ans.

FOURNITURES GENERALES et INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE CABINET TOILETTE

L. ROGLIANO
22, Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-42)
Spécialiste pour tous travaux de plomberie et d'électricité
Maison de Confiance
LES MEILLEURES REFERENCES

On nous communique

CUIRS SECS

Les membres de la dite société sont priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu au siège social, ce soir à 8 h. 30.

Ordre du jour : Compte financier, renouvellement du Bureau.

Le Président : VESCHI.

STADE OLYMPIQUE

La Commission du Stade Olympique rappelle au public qu'il est expressément interdit de franchir la clôture du Stade.

Toute infraction à cette règle sera réprimée.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES MARINS

Par suite de l'indisposition du collecteur la Perception des cotisations qui aurait dû avoir lieu ce matin, est renvoyée au dimanche suivant, 13 mars, au siège social, aux heures habituelles.

PAROISSE NOTRE DAME DE LOURDES

La prédication du Carême a été confiée cette année à M. l'abbé Ancey, jeune religieux à la parole vraiment apostolique.

Le dimanche le sermon aura lieu après les Vêpres qui commenceront à 4 heures.

Le mercredi et le vendredi à 4 h. 30.

AVIS AUX ETRANGERS

Les étrangers sont informés qu'en exécution du décret du 30 novembre 1926, les cartes d'identité dont la validité est expirée le 31 décembre 1926, doivent être renouvelées avant le 31 mars courant. Les étrangers non encore munis de la carte d'identité s'exposent à des poursuites pénales sans préjudice des sanctions administratives qui comprennent le refoulement.

Tous les étrangers dont la carte est périmée ou qui ne sont pas munis de la carte d'identité, sont invités à se présenter le plus tôt possible à la Mairie (bureau des étrangers) porteurs de leur passeport, de l'ancienne carte et d'un certificat de travail régulièrement légalisé pour la catégorie « Travailleurs salariés ».

Tout retard apporté au renouvellement ou l'établissement des cartes d'identité expose les intéressés à des taxes majorées de 50 francs pour les non salariés et de 10 francs pour les salariés.

N° 4. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman d'un Nouveau Pauvre

par ANDRE ARMANDY

— Force majeure, conclut Borderie, philosophe.

Au bout de ce [illegible], Klaus bondit comme s'il lui avait transmis la décharge d'une bobine de Ruhmkorff.

— Un échouement en rivière ! Il [illegible] une chose dernière laquelle on [illegible] quand on s'appelle Klaus, [illegible]

— Alors, payez les surestaries, dit [illegible] d'autant plus calme qu'il se [illegible] l'irritable armateur approcher [illegible] point d'ébullition.

— Toi !... Che n'ai pas besoin le fous trouver ça. Qu'est-ce qu'il faut faire ?

— Je vous l'ai dit : payer.

L'armateur trembla de colère et [illegible] :

— Eh pien, mon petit Porterie, che fous croyais plus fort ! C'est là tout ce que fous troufez pour me sortir tu pétrin ?

Le courtier ne répondit pas parce qu'il s'amusait beaucoup.

— Fous m'entendez ? hurla Klaus.

— Vous ! hurla Borderie.

— Safez-vous ce que ch'aurais fait moi, Klaus, si j'étais encore courtier maritime ?

— Non, mais je vais le savoir.

— Il y a combien de temps que fous afez reçu le télécramme ?

— Deux heures environ.

— Hé pien, il y a une heure que j'aurais trouvé pour mon vieux client et ami un autre bateau à affréter pour lui permettre de tenir sa parole.

— Ah, vous auriez fait ça, vous ?

— Foui !

— Eh bien, moi j'ai fait mieux que vous Monsieur Klaus : il y a une heure et demie que j'ai trouvé, et l'on vous porte les charte-parties à signer.

La colère de l'armateur tomba comme un matelas dégonflé :

— Ah... ça ! Ah... ça ! répéta-t-il, suffoqué et radieux.

— C'est cher, je vous préviens, et il faudra verser vingt mille francs de chapeau au capitaine, mais ça vaut [illegible] quelque chose.

— Borderie, put enfin dire l'armateur, son accent très atténué, Borderie, vous êtes un bon garçon.

— Non, répondit le courtier, je suis [illegible] tout le contraire d'un bon garçon [illegible]. Mais je cherche à me souvenir : qui dit bon garçon dit poire à négocier de temps en temps que vous ne [illegible] pas [illegible] trop dur, dans les délais, pour les échéances de la charge que vous m'avez vendu — très cher d'ailleurs — (l'armateur sursauta) et aussi que l'armateur Charles Klaus n'a jamais reçu sa parole ni si [illegible]

gnature, et que cela est assez rare pour qu'on l'aide à les tenir quand on le peut.

Et voilà pourquoi la *Johanna*, battant pavillon néerlandais, portant en larges lettres blanches, sur toute la longueur de son bordage, son nom, flanqué à chaque extrémité de trois larges bandes horizontales rouge-blanche-bleue, doubla, le 18 août 1917, la pointe de la Coubre, convoyée jusqu'en mer par le torpilleur de service aux passes qui l'avait arraisonnée et, arrivée là, fit cap sud-sud-ouest dans la direction des Canaries par le cap Vert et Dakar. Elle emportait un demi chargement de marchandises diverses, seul frêt que le courtier avait déclaré pouvoir lui procurer, et devait prendre au vol, environ dans les délais prescrits le chargement d'arachides précédemment destiné au Gouverneur-Baume.

Il était écrit quelque part que ces arachides-là ne verraient les presses hydrauliques ni cette saison ni jamais.

* * *

Le grand registre du Lloyd, où se consigne l'état civil de tous les navires en fer, en acier ou en bois, à vapeur, à moteur ou à voiles, flottant et naviguant sur tous les océans du globe, donne pour la *Johanna* les caractéristiques suivantes :

S.S. Johanna, construit à Wilhelmshafen en 1917 pour le compte de la Koninklijke Nederlandsche Stoomboot Maatschappij de Rotterdam. Vapeur en acier, une hélice, machine compound de 1200 HP à condensation ; deux mâts en acier ; quatre panneaux ; quatre treuils ; deux water-ballast. Portée en lourd : 1.840 tonnes ; jauge brute : 2.244 tonnes ; jauge nette : 1.637 tonnes ; vitesse aux essais : 12 nœuds.

Le bateau est coté 3.3-1.1 au Véritas 1917, ce qui équivaut à la mention « très bien » d'un examen universitaire.

Le rôle d'équipage, qui fut visé par le commissariat spécial de la préfecture lors du passage du navire à Bordeaux (Contrôle des Etrangers) indique comme commandant un certain Peter van Karneboeke, de Leer (Ostfriesland). L'équipage, aux trois quarts composé de Hollandais, comprenait aussi quelques marins danois. On lit en marge du procès-verbal d'inspection sur les registres secrets de la préfecture :

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs à Paris.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Dimanche 6 mars 1927, 65ème jour de l'année [illegible] jours à venir.
Aujourd'hui : Quadragésime.
Demain : Saint Thomas d'Aquin.

EPHEMERIDES. — 1521. Le navigateur Magellan découvre les Iles Philippines.

SURETE GENERALE

Nous apprenons avec plaisir que notre sympathique commissaire de police, M. François Albertini, est inscrit au tableau d'avancement pour la classe exceptionnelle de son emploi.

Nous adressons à M. Albertini nos meilleures félicitations.

CONFERENCE DE GARNISON

Jeudi 10 mars 1927, à 14 h. 30, au Cercle Militaire de Bastia, conférence sur « L'artillerie à longue portée », par M. le lieutenant de réserve d'artillerie Guillon.

MM. les officiers de réserve sont invités à y assister.

OFFICIERS MINISTERIELS

M. Adami a été nommé huissier du Tribunal de première instance de la Corse, section d'Ajaccio, en remplacement de M. Casalonga.

— L'honorariat a été conféré à M. Filippi ancien notaire à la résidence de Saint-Martin-de-Vésubie.

LES BIJOUX « ORIA »
PLAQUÉ OR INALTERABLE
SONT RACHETÉS APRÈS USAGE 2F 50 kgr.

PERCEPTIONS

M. Agostini, percepteur de 1re classe, [illegible] à Oletta, a été nommé, en la même qualité à la perception de Saint-Félicien (Ardèche).

M. Moroni, employé principal d'administration centrale des finances, a été nommé en qualité de percepteur de 5e classe à la perception de Tricot (Oise).

DANS L'ARMEE

M. Lemoyne, capitaine au bureau de recrutement d'Ajaccio, a été affecté au bureau de recrutement d'Agen.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Achilli, adjudant à la 9e section d'infirmiers militaires, a été affecté à la 15e section.

POSTES ET TELEGRAPHES

Mlle Colombani a été nommée aide des postes télégraphes et téléphones, à titre temporaire, à Hérisy.

PHARMACIE DE GARDE

Pierre Luciani, Place Saint Nicolas.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Maison DAMIANI & Cie, 22, Boulevard Paoli

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

FAILLITE FILIPPI PHILIPPE. BASTIA

Par jugement rendu le 18 juillet 1926 par le Tribunal de Commerce de Bastia, confirmé par un Arrêt de la Cour d'Appel de cette ville en date du 8 novembre 1926, le sieur Filippi Philippe, ancien commerçant à Bastia, demeurant et domicilié à Ville di Pietrabugno, a été déclaré en état de faillite. M. [illegible], juge au siège a été nommé juge commissaire et Me Dardy, avoué, syndic provisoire.

En conséquence, les créanciers présumés du dit sieur Filippi sont invités à se réunir en la Chambre du Conseil du Tribunal le lundi 28 mars 1927 à 11 h. 30 aux fins de l'art. 462 du Code de Commerce.

Bastia, le 5 mars 1927
Le greffier :
COSTA

Petites Annonces Économiques

LA TERRE POUR LOUER avec une maison logeable, cherche une famille de plusieurs membres. Les offres poste restante Bastia avec chiffre « Bout de suite ».

00112

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA COMMISSION DE LA MARINE EN CORSE

LA DELEGATION A QUITTE PARIS. ELLE SERA REÇUE EN CORSE PAR M. LANDRY

Paris, 5 mars

La délégation de la Commission de la Marine se rendant à Toulon et en Corse pour enquête a quitté Paris ce soir accompagnée par un officier d'état-major de marine.

Après un séjour à Toulon, la Commission arrivera à Ajaccio mercredi soir ; elle visitera le port, la base navale et les points d'amerrissage pour l'aviation maritime en Corse.

La Commission étudiera sur place le projet de services maritimes postaux.

M. Landry, Président du Conseil Général, ancien ministre, recevra la Commission en Corse.

A la Chambre

SÉANCE DU 5 MARS
SEANCE DU MATIN

M. Fernand Bouisson ouvre la séance à 9 h. 35.

L'ORGANISATION DE LA DEFENSE DE LA NATION

Le Président donne lecture de l'article 11 qui détermine la réquisition des personnes et des sociétés en vue du service d'Etat et des usages du matériel que peut réclamer le Gouvernement et les conditions d'obtention des indemnités.

M. Paul Boncour précise que les industriels détenteurs de propriétés ne pourront toucher que l'intérêt de leur capital.

L'article 11 est adopté ainsi que l'article 12 sur l'exercice du droit de réquisition, l'article 13 sur les conditions du droit de réquisition et l'article 14 portant qu'un règlement d'administration publique déterminera les modalités d'application des précédentes dispositions.

La séance est renvoyée à lundi.

CONSEIL DES MINISTRES

UNE COURTE SEANCE

Paris, 5 mars

Le Conseil des Ministres réuni ce matin s'est occupé des affaires de Chine, de la vie chère et du chômage.

AU MAROC

LES DJEBALLAS S'APPRETENT A ATTAQUER LES ESPAGNOLS

Rabat, 5 mars

Les rebelles de la tribu des Djeballas ont attaqué par surprise un détachement espagnol et ont livré plusieurs combats sur la route de Tanger à Tétouan.

Les escarmouches préludent ainsi à une attaque des postes espagnols.

NOS AMBASSADEURS

M. CLAUDEL A SAN FRANCISCO

Paris, 5 mars

M. Claudel, nommé ambassadeur des Etats-Unis, a débarqué à San Francisco venant du Japon. Il se rendra à Paris avant de rejoindre son poste.

A LA SOCIETE DES NATIONS

M. BONCOUR PARTIRA MARDI

Paris, 5 mars

M. Paul Boncour espère que la discussion du projet d'organisation de la défense de la nation pourra être terminé mardi. Il partira dans la soirée pour Genève.

UN CYCLONE A MADAGASCAR

PLUS DE CINQ CENTS MORTS

Paris, 5 mars

Un violent cyclone s'est abattu sur la côte orientale de Madagascar. Tamatave est en partie détruite. Les dégâts sont considérables. Il y a cinq cents morts.

De nombreux navires se sont échoués ou ont été détruits. Les vapeurs « Catinat » et « Ville de Marseille » ont été particulièrement éprouvés.

AU QUAI D'ORSAY

M. BRIAND A CONFERE AVEC M. VON HOESCH

Paris, 5 mars

M. Briand a conféré cet après-midi avec M. von Hoesch qui s'était rendu récemment à San Remo auprès de M. Stresemann.

L'entretien a porté sur des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de la Société des Nations.

à Marseille

UN VOLEUR AGRESSE UN COMPTABLE

Marseille, 5 mars

Ce matin, M. Richard Colona, employé à l'entreprise des Travaux publics gagnait la gare St-Charles dans le but de prendre le train pour Rognac. Il portait une sacoche contenant 20.000 francs pour la paie des ouvriers. Rue de la Grande Armée un individu lui asséna un coup de barre de fer sur la tête et saisit la sacoche.

Des passants poursuivirent le voleur ; celui-ci jeta la sacoche avec son contenu mais disparut. L'argent fut remis à son propriétaire qui est gravement blessé.

M. ALBERT THOMAS AU PIREE

IL Y EST L'OBJET DE MANIFESTATIONS DE SYMPATHIE

Paris, 5 mars

On mande d'Athènes que M. Albert Thomas a été l'objet de manifestations de sympathie. Hier, le directeur du Bureau International du Travail a visité les établissements industriels du Pirée et le Syndicat des Dockers qui l'ont réclamé. Il a été reçu solennellement à la mairie où le titre de citoyen d'honneur du Pirée lui a été décerné.

A BEZIERS

ARRESTATION D'UN CONTUMAX

Béziers, 5 mars

On a arrêté à Béziers l'espagnol Joseph Sole, domicilié à Marseille, condamné par contumace à 20 ans de travaux forcés et recherché par le parquet de Pamiers pour vol.

QUELS SONT CES CADAVRES ?

CRIME, ACCIDENT OU SUICIDE ?

Hyères, 5 mars

On se souvient que deux cadavres étaient trouvés au bord de la mer il y a huit jours : un à Port Cros, celui d'une femme, le second d'un anglais sur la plage d'Hyères.

Le mauvais temps empêcha le Parquet de se rendre à Port Cros. Quand enfin il put débarquer, la mer avait repris le cadavre.

Le mystère demeure entier ainsi que pour l'anglais.

LA RUEE VERS LES DIAMANTS

UNE COURSE PEU BANALE

Paris, 5 mars

On mande de Johannesbourg qu'avant-hier le départ a été donné à 25.000 concurrents pour l'attribution des nouvelles concessions diamantifères. Les premiers arrivés sur le terrain ont eu le droit de commencer à creuser le sol à l'endroit qu'ils avaient atteint.

Plus de vingt cinq mille spectateurs ont assisté à cette ruée.

NOUVELLES JUDICIAIRES

LES BANDITS DE RAMBOUILLET SE POURVOIENT EN CASSATION

Paris, 5 mars

Les bandits de Rambouillet, Barrère, Montfort et Mathon, condamnés à mort par la cour d'Assises de Seine et Oise, se sont pourvus en cassation.

EN EGYPTE

HORRIBLE FORFAIT DE CAMBRIOLEURS

Le Caire, 5 mars

Un drame terrible vient de se produire au Caire.

Des bandits ont pénétré nuitamment chez M. Salomon Cincurel, riche négociant. Ils ont essayé de chloroformer leur victime et sa femme. Mais M. Cincurel plus résistant conserva sa lucidité et se défendit ; il fut tué d'un coup de hache. Quand Mme Cincurel se réveilla, les bandits avaient disparu avec 60.000 livres sterling de bijoux. Les domestiques seraient complices des assassins.

UN DEMENTI

AUCUNE NEGOCIATION N'EST ENGAGEE POUR LA STABILISATION CONCERTEE

Paris, 5 mars

Le Ministère des Finances dément que des négociations aient été engagées entre les banques de France, d'Angleterre et d'Allemagne en vue de la stabilisation concertée relative à la stabilisation du franc.

Ce bruit avait été lié au voyage de M. Montagu Norman, directeur de la Banque d'Angleterre à Berlin.

NOUVELLES MILITAIRES

NOMINATION

Paris, 5 mars

Le Général Bure, commandant supérieur du génie du Maroc est nommé commandant de la région de Marrakech.

aux États-Unis

L'ATTORNEY GENERAL DANGHORTY EST ACQUITTE

Paris, 5 mars

On mande de New York que, comparaissant en justice pour la deuxième fois pour concussion, l'attorney général Daugherty, a bénéficié d'un non lieu tandis que le colonel Miller ancien dépositaire de la propriété à l'étranger, a été déclaré coupable.

Ils étaient accusé d'avoir frustré un trésor de sept millions de dollars.

EN ARGENTINE

VILLE DE PARIS 1898

L'obligation portant le numéro 348.835 sera remboursée par 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 586.227 sera remboursée par 50.000 francs.

FONCIERES 1909

L'obligation portant le numéro 1.238.277 sera remboursée par 50.000 francs.

FONCIERES 1885

L'obligation portant le numéro 798.084 sera remboursée par 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 763.905 sera remboursée par 25.000 francs.

FONCIERES 1879

Les obligations portant les numéros 445.997 et 508.603 seront remboursées par 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 1.506.628 sera remboursée par 25.000 francs.

FONCIERES 1913

L'obligation portant le numéro 557.023 sera remboursée par 250.000 francs.

L'obligation portant le numéro 538.170 sera remboursée par 25.000 francs.

LE MAUVAIS TEMPS

UNE TEMPETE DE SABLE RAVAGE LE SUD TUNISIEN

Tunis, 5 mars

Une tempête de sable vient de dévaster le sud tunisien arrêtant tout trafic. Les trains sont bloqués. La hauteur du sable atteint un mètre dans la région de Gabès.

TERRIBLE ACCIDENT

VINGT-CINQ PERSONNES ASPHYXIEES

Paris, 5 mars

On télégraphie de Ratibor (Haute Silésie) que par suite de la rupture d'une conduite de gaz dans un immeuble, vingt personnes sont mortes ; cinq autres sont dans le coma.

AVIATION

ON RETROUVE L'HYDRAVION « URUGUAY » MAIS SANS SON EQUIPAGE.

Paris, 5 mars

L'hydravion *Uruguay* a été retrouvé complètement détruit à cent kilomètres au nord est du cap Juby. On est sans nouvelle de l'équipage.

LE RETOUR DE L'AVIATEUR GUILBAUD

Paris, 5 mars

On mande de Malte que l'aviateur Guilbaud a modifié son itinéraire. Il partira demain pour Bizerte, lundi de Bizerte pour St-Raphaël, mardi de St-Raphaël pour Marseille où auront lieu les réceptions prévues pour aujourd'hui.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

Paris, 5 mars

	cours précéd.	dernier cours
Livre	124.10	124.0[illegible]
Dollar	25.57	25.5[illegible]
100 lires	112.50	112.4[illegible]
100 pesetas	429.50	432
100 frs suisses	491.25	491.[illegible]
100 Dollars	1024	1023.5[illegible]

T. S. F.
Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent
Aux Gds Magasins Louis MAUREL
Installations Complètes
Facilités de Payement.

RESTAURANT GLACIER
Angle du Cours Intendance et de la place du Marché
BASTIA
SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES
La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses
Arrangements pour séjours de longue durée
ON PREND DES PENSIONNAIRES
Téléphone : 0.133

A MARSEILLE
Tous les Corses
descendent chez leur compatriote
HOTEL des Deux Mondes
32, Cours Belsunce, 32
Ascenseur — Dernier Confort

— APPAREILS SANITAIRES —
CHARLES BLANC
VENTE DE BAIGNOIRES
CHAUFFE-BAINS, LAVABOS,
GLACES — CABINETS
Agent général pour la Corse : Marcel LEVIE
Dépôt et Magasins :

MARFISI

LE RHUMATISME
ET LES DOULEURS
telles que Lumbagos, Points de Côté, Maux de Reins, Névralgies, Torticolis, etc., sont rapidement soulagés par une application de THERMOGÈNE
Le Thermogène développe une chaleur douce et bienfaisante qui calme rapidement la douleur. C'est un remède sûr, propre et facile.
Il suffit d'appliquer la feuille d'ouate sur l'endroit douloureux en ayant soin qu'elle adhère bien à la peau.
Dans toutes les Pharmacies, la boîte 3.75 (impôt de 0.50 compris)
L'image du « PIERROT CRACHANT LE FEU » doit se trouver au dos de chaque boîte.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 21 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéance — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement et au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

ATELIER
DE MECANIQUE
DE PRECISION
JOSEPH ROMAGNOLI
40 Boulevard Paoli — BASTIA
(Intersection, avenue Carnot et boul. Paoli)
EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE
PHONOGRAPHES — SERRURERIE
MACHINES A ECRIRE
MOTEURS INDUSTRIELS

Publications de Modes
* GASTON DROUET, Éditeur *
29, RUE DE LA BOURDONNAIS, PARIS-1er

PARIS-ÉLÉGANT
Spécial pour modèles habillés
Le Nº 7 fr.
PARIS-MODE
Spécial pour modèles simples
Le Nº 5 fr.
PARIS-CHAPEAUX
Le Nº 7 fr.
PARIS-TAILLEUR
Parait quatre fois par an
Le Nº 12 fr.
TOUTE LA MODE
Tout ce qui se fait en mode
Le Nº 8 fr. 50
En vente dans les principales Librairies
Pour nos patrons, prix spéciaux pour Abonnées

PRIME À NOS LECTEURS
Le Petit Bastiais
OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS
Un Magnifique Portrait
d'une réelle valeur artistique **24** sur **30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyrosculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30** sur **40** centimètres de haut sans cadre au même prix.
Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de
29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.
35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.
Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SÉPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en buste ou en pied sans modification.
Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.
Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

TÉLÉPHONE 0.93
GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boul. du Palais, BASTIA
Succursales : Place de l'Hôtel de Ville
Nouveautés, Bonneterie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.
APPAREILLAGE DE T.S.F.
Grand Assortiments à tous les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.
FACILITÉS DE PAIEMENT

MinervA
Le plus moderne, le plus complet des Journaux consacrés à la femme.
12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens, tirées en héliogravure et en typographie.
10.000 lignes de texte inédit, 120 clichés photographiques, 1 Roman inédit, 2 nouvelles, de nombreux concours.
Le numéro
2, Rue de Clichy, 2 - Paris.
P. POUSSARIGUES
Directeur général

CAP CORSE
DAMIANI
Médaille d'or
GRAND PRIX
Membre du Jury
HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours.
Multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr.
Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

L'ARGUS
publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.
ALMANACH HACHETTE
EDITION 1927
broché : 5 fr. (Par poste : 6 fr. 05)
Cartonné : 6 fr. 75 (Par poste : 7 fr. 80)

MARCEL ROUSSELLE
ACCORDEUR DIPLÔMÉ
ET RÉPARATEUR DE PIANOS
2, RUE DE L'OPÉRA — BASTIA
MAROC
VIENT DE PARAITRE :
LE PREMIER
ANNUAIRE DES COLONS
Tous les noms — Toutes les adresses
Prix : Cinq francs
CHENEAU, 5, Bd Montmartre, PARIS

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

52ᵉ ANNEE — Nº 71
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
LUNDI 7 ET MARDI 8 MARS 1927

00113

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.
JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE
Le Numéro 20 c.
RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2ᵉ) Téléphone : GUTENBERG 34-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.
DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-60
ABONNEMENTS
Trois mois 13 fr. / 15 fr. — Six mois 25 fr. / 27 fr. — Un an 48 fr. / 50 fr.
Le Port en Sus
Les abonnements partent du 1ᵉʳ et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

Une Opinion Italienne sur M. de Moro Giafferri

Dans son numéro de janvier 1927, la revue italienne Rassegna d'Europa, de Gênes, publie l'article suivant sur notre éminent représentant Mᵉ de Moro-Giafferi :

IL RE DELLE "TOGHE"

IN QUESTO BRIOSO ARTICOLO « ROMOLUS » PRESENTA UNE DELLE PIU INTERESSANTI FIGURE DEL GRAN MONDO POLITICO E FORENSE PARAGINO : L'ON MORO GIAFFERRI, L'EROE DI TUTTI I GRANDI DIBATTITI DELLE ASSISE DI FRANCIA.

In un angolo tranquillo del Boulevard Saint-Germain, nel quartiere aristocraticissimo dove l'immenso respiro di Parigi sembra smorzarsi e la casa dell'uomo che divide con Henry Robert, lo scettro del « barreau » francese.

Nello studio meraviglioso, pieno di terrecotte del Rinascimento italiano e di vecchi mobili di quercia scolpita l'eloquentissimo Deputato di Corsica non sta fermo un momento.

... Nella impeccabile eleganza della redingote grigia, Moro Giafferri gira per la stanza comme un leoncino in gabbia : lancia ai sostituti, che afferrano a volo le disposizioni della giornata, erra di camera in camera col telefono portatile fra le mani mentre il filo si snoda per terra dietro di lui, allacciandolo al grande tumulto di Parigi...

Tutto intorno, salotti e salotti. Le grandi camere dell'appartemento d' Boulevard Saint-Germain non si direbbero fatte per accogliere l'ansia dei clienti del primo Avvocato penale di Francia. Si aspetterebbe piuttosto di veder sorgere, dagli angoli velati, figure di dame in parrucca e guardifante : un vecchio pianoforte ed una toilette di Maria Antonietta — ove sono ancora disseminati in artistico disordine i piccoli, graziosi oggetti femminili del Settecento galante — aggiungono una nota di grazia a questa vecchia casa austera piena da cose belle...

E' destino di tutte le democrazie che i loro uomini più rappresentativi amino disperatamente le morte cose del Tempo che fu...

Moro Giafferri republicano-socialista, ex ministro e ministro future dell' « Una e Indivisible » adora l'Arte e tutte le sue più morbide aristocratiche espressioni : sono le vendette del Buon Gusto...

Solo in qualche camera accanto all'ingresso, le pareti recano il segno e il ricordo della magnifica vita professionale di Moro Giafferri, questo « Cigno » canoro della Corte d'Assise francese.

Sopra un caminetto, l'occhio nota entrando, immediatamente un grande « ritratto » : la figura caratteristica, la mascella volitiva, lo sguardo tagliente di Giuseppe Caillaux, l'uomo di Agadir, il condannato dell'Alta Corte, il risorto del Gabinetto Briand il marito della tragica e bionda esecutrice di Calmette.

Guardanda quel ritratto, si pensa subito ad una cella della Santé : la dove quest'uomo — tanto discusso — attese in un tragico silenzio che la Giustizia del suo Paese processasse l'antico Presidente del Consiglio : il lottatore formidabile che demolì tutti i suoi avversari, e ne trovo uno solo più forte di lui, nella Tigre Vandeana...

Moro Giafferri lo difese con leonina energia, come difese — poco dopo — un altro degli uomini che avevano occupato la ribalta della politica francese : Carlo Humbert, Senatore della Meuse, Ex-Relatore di Bilancio della Armata, Ex Direttore del « Journal ».

Poichè questo avvocato di Corsica che sembra riunire, nella poderosa plasticità del suo temperamento, tutta la finezza francese con una irruente e colorita passionalità italiana ha avuto — nella sua rapida e fortunata carriera — i più grandi « clienti », politici che so siano mai offerti ad un Principe del Foro. Ed è suppremamente interessante sentire della sua conversazione scintillante e geniale, tutti i complicati ed ignorati « dessus » delle grandi battaglie giudiziarie di cui al gran publico giungono soltanto le grandi ondate.

Una parete dello studio è occupata dagli originali del croquis e delle caricature eseguite dai cronisti giudiziarii durante il processo del « cliente » più terribile di Moro Giafferri : il cittadino Landru...

Una di esse è un piccolo gioiello di umorismo macabro il disegno raffigura l'uomo di Gambais, che riceve nella sua cella, la visita di Moro Giafferri, Landru allarga le braccia in un gesto rassegnato e chiede :

« Ma in fin dei conti, mio caro Avvocato, non è stato sempre il destino della donna, quello di finire i suoi giorni al focolare ? »

Pronto, diremo quasi fulmineo nella impostazione delle tesi e nella scelta delle armi, Moro Giafferri mette una eloquenza alata ed impetuosa al servizio d'una intelligenza sottile e pieghevole. Quando egli vi ha posti dinanzi al balenio d'una soluzione nuova ed elegante — per un caso giudiziario complicato ed oscuro — vi viene fatto di pensare : Ma era così semplice !

Già... Soltanto, bisognava pensarvi !

Como politico eloquentissimo sorreto da una cultura enorme e da una facoltà prodigiosa di assimalazione, Moro Giafferri è il Deputato nato : il prodotto tipico delle grande Assemblee parlamentari, il frutto caratteristico del regime « elezionista »... Lo provano i suoi fedelissimi elettori di Corsica, che già due volte lo hanno rimandato a Palais Bourbon.

Republicano socialista del gruppo Painlevé-Briand, è stato al governo con Herriot, ricevendo il portafoglio del l'Insegnamento. Ma egli è uomo di troppo buon gusto, e di troppo sorridente scetticismo critico, per confondersi colla volgarita faziosa di molti uomini dal Cartello.

Nei riguardi dell'Italia, Moro Giafferri non è certamente da inscriversi fra gli amici del Fascismo. La concezione politica di questi leader delle Sinistre, è troppo lontana dalla vivente raltà, della risurrezione italiana, perchè essi ne comprendano la magnifica bellezza. Ma e giusto dire che Moro-Giafferri è un sereno apprezzatore della politica nostra, e che noi abbiamo inteso da lui un aperto, caloroso, elogio della politica finanziaria e ricostrutrice di Mussolini.

Abituato a valutare a caro prezzo la sua opera di professionista, con chi si permette il lusso di ricorrere al prestigio del suo nome, Moro Giafferri, è altrettanto pronto a plaider gratuitemente per i vinti della vita Ed è simpatico ricordare che molti poveri diavoli, di Corsica e delle Alpi Maritime, non hanno ricorso in vano al suo patrocinio illustre.

Per questo noi crediamo che l'intesa franco italiana — quella che dovrà maturarsi attraverso la realtà delle situazioni europee — avrà presto in Moro Giafferri un vigorosissimo paladino. Al di fuori di tutte le pregiudiziali della politica interna, quest'Uomo cui riserva il domani altri posti d'avanguardia, è troppo squisitamente latino per non ripetere a sè stesso la parola di Victor Hugo :

« Nous dirons : Italie ! et tu répondras : France ! ».

ROMULUS.

Au Conseil Municipal de Bastia

Séance du 8 janvier 1927

Budget Primitif de la Ville de Bastia

EXERCICE 1927

Rapport de M. Musso, Rapporteur de la Commission des Finances
(Suite)

TITRE II — DEPENSES

CHAPITRE PREMIER : DEPENSES ORDINAIRES

SECTION PREMIERE

FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE COMPTABILITE

Art. 1er. — Traitement du personnel des Bureaux 97.646,0

Les augmentations de prévision sur l'an dernier proviennent des nouveaux traitements votés à votre 2ᵉ session de 1926 pour les fonctionnaires communaux. Leur zèle et leur compétence vous sont connus et je crois être votre interprète à tous en félicitant le personnel de la Mairie et des travaux publics de sa conscience professionnelle, de son travail et de son assiduité.

Une tâche vous reste encore à remplir pour eux. La révision des retraites et des indemnités pour charges de famille. Votre commission des finances étudie un nouveau régime de retraites basé comme pour les employés de l'Etat, sur les appointements des trois dernières années C'est la Municipalité actuelle qui a créé le statut des fonctionnaires municipaux et leurs retraites. Il lui appartient de parachever son œuvre en adoptant, dans un sens favorable au personnel le nouveau règlement adopté pour les fonctionnaires de l'Etat.

Un projet vous sera présenté à la prochaine session ainsi que des propositions d'indemnités supplémentaires pour charges de famille.

Enfin sur la proposition de M. le Maire et pour récompenser les stagiaires les plus méritants notre commission vous propose de décider que les fonctionnaires stagiaires pourront être titularisés après trois ans de fonctions.

Art. 5. — Timbre et Impression des registres de l'Etat-Civil.. 2.400

Une augmentation de 600 francs due au relèvement des droits de timbre.

Total de la section 1re. 152.033,7[illegible]

SECTION II

TRAVAUX PUBLICS — VOIRIE CHEMINS VICINAUX ET RURAUX

Art. 18. — Entretien des squares et plantations 3.000

Est en diminution bien que le square Romieu ait été replanté et amélioré sous la direction et les conseils éclairés de notre collègue Ghiaque nous sommes heureux de féliciter et de remercier.

Art. 24. — Curage de l'égout collecteur .... 100.0[illegible]

A cet article ne subsiste qu'une somme de 100 francs à titre indicatif. Cet égout est complètement curé depuis l'an dernier conformément au désir exprimé par plusieurs membres de cette assemblée.

Total de la section II.... 114.10[illegible]

SECTION III

SERVICE DES EAUX

Art. 26. — Redevance à la Compagnie des Eaux 30.000

Une somme de 30.000 fr. est prévue pour redevance à la Compagnie des Eaux.

Votre Commission a l'intention de vous proposer dès le prochain budget additionnel l'amortissement en partie de l'arriéré dû à cette compagnie.

Art. 32. — Arrosage et lavage des rues. Assurance de la pompe terrestre automobile. — Traitement du mécanicien 20.000

Je tiens à signaler la satisfaction que donne ce matériel pour l'arrosage et les services qu'il rend en cas d'incendie.

Total de la Section III 65.620

SECTION IV

POLICE URBAINE ET RURALE SALUBRITE

Art. 34. — Traitement du personnel des gardiens de la paix. Gratifications 173.804

Pour cet article, des dépenses plus fortes sont prévues provenant d'augmentations de traitements que vous avez déjà approuvées.

L'éloge de la police n'est plus à faire. Composée d'éléments de premier ordre elle a doté Bastia d'une sécurité que beaucoup d'autres villes lui envient.

Art. 43. — Dépenses de la Chambre Climatique — comporte une dépense de 18.000

La Chambre d'Industrie Climatique a décidé tout dernièrement d'employer sur ses disponibilités 15.000 fr. destinés à la construction des W. C. dont le projet a fait l'objet d'une délibération spéciale prise par vous en une précédente session. Nous ne saurions trop la remercier et la féliciter de cette initiative si opportune.

Total de la Section IV .... 443.971,3[illegible]

SECTION V

OCTROI — ABATTOIR PLACES ET MARCHES

Art. 45 et 46. — Traitement du personnel de l'Octroi ....— 145.000
Imprimés et frais de Bureaux 3.000

Le personnel de l'Octroi bénéficie d'une augmentation uniforme et mensuelle de 100 fr. par agent. Cette augmentation ne laisse encore à ces fonctionnaires qu'un traitement notoirement insuffisant et que votre Commission vous demandera de réviser à votre prochaine session.

Total de la Section V 211.814

SECTION VI

CONTRIBUTIONS ASSURANCES ECLAIRAGE

Art. 55. — Eclairage de la Ville, des bâtiments communaux (Gaz et Electricité). Achat et réparations d'appareils. Les dépenses sont prévues cette année pour 100.000 fr. en relèvement de 30.000 fr. sur l'an dernier. Cette augmentation est destinée à l'éclairage de nouveaux quartiers principalement la Haute-Ville.

Total de la Section VI 137.300

SECTION VII

INSTRUCTION PUBLIQUE BIBLIOTHEQUE SCIENCES ET ARTS

Art. 70. — Dépenses pour centre [illegible] nouveaux p

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique par lettre du 27 novembre a informé Monsieur le Maire que le centre d'examens pour le brevet élémentaire a été rétabli à Bastia. Comme par le passé les épreuves écrites seront corrigées à Ajaccio. Les épreuves orales seront passées à Bastia par une commission venue d'Ajaccio et qui, [illegible] les notations des épreuves orales retournera ensuite à Ajaccio pour une délibération finale. Ainsi se trouve satisfait le vœu du Conseil Municipal de Bastia. Nous remercions notre collègue, M. Falcucci qui a secondé M. le Maire dans ses démarches auprès des autorités compétentes.

Art. 80. — Une somme de 2.000 fr est prévue pour la création à Bastia d'une Ecole de Musique réclamée depuis longtemps par les Sociétés philarmoniques de notre Ville. Votre commission espère que l'Assemblée départementale encouragera cette œuvre qui présente un véritable intérêt régional. Un règlement fera connaître ultérieurement le mode de fonctionnement de cette Ecole.

Total de la Section VII 116.200

SECTION VIII

CIMETIERE — INHUMATIONS

Cette Section s'élève à 28.000

SECTION IX

ETABLISSEMENT DE BIENFAISANCE
SUBVENTION - SECOURS
HYGIENE - ASSISTANCE

Art. 96. — Retraite et Secours aux [illegible] Employés Communaux 38.700 au lieu de 29.000 francs.

En augmentation de 9.700 frs par suite de la mise à la retraite de 4 employés et d'un secours accordé à 4 veuves d'employés. Une caisse autonome est à prévoir. Avec versements des bénéficiaires et part contributive de la Ville.

(A suivre)

Billet Parisien

Le général Mariaux, gouverneur des Invalides, a timidement exprimé un vœu dans l'oreille d'un de nos confrères.

Autour du tombeau de Napoléon, il y a six chapelles. La chapelle Saint-Jérôme abrite le corps de son frère Jérôme, roi de Westphalie ; la chapelle Saint-Auguste, celui de son frère Joseph, roi d'Espagne ; dans la chapelle de la Vierge, se trouve la sépulture de Turenne, et dans la chapelle Sainte-Thérèse, celle de Vauban. Les chapelles Saint-Grégoire et Saint Ambroise sont vides...

— Je voudrais, a dit le général Mariaux, que dans l'une de ces deux chapelles fussent placées les cendres du fils de l'Empereur, le petit roi de Rome, qui dort son dernier sommeil en Autriche, à la Kapuzinerkirche de Schoenbrunn. Il y a là un beau geste à faire, sans bruit. Pas besoin de cérémonie grandiose, non, je ne vois pas cela. Simplement un fils que l'on rend à son père, une absoute sur le cercueil à l'église Saint-Louis des Invalides, et ce serait tout...

L'idée de cette réunion n'est pas nouvelle. Mais ceux qui l'avaient eue et qui avaient voulu la réaliser, s'étaient heurtés à de sérieuses difficultés. L'Autriche tenait à conserver les restes du fils de Marie-Louise. Sans doute autoriserait-elle le transfert aujourd'hui. Il n'en coûterait rien de le lui demander. Et je souhaite qu'on nous donne satisfaction. Je le souhaite comme nous devons tous le souhaiter, en nous plaçant au-dessus des partis, au-dessus de la politique.

Un homme avait un fils qu'on lui a pris, que l'on a élevé loin de lui en essayant de détruire dans le cœur de l'enfant l'amour profond qu'il vouait à l'auteur de ses jours et à sa patrie, la France. L'homme est mort sans avoir jamais revu son fils. Il n'avait jamais cessé de penser à lui, et ce fut sa plus cruelle souffrance sur la terre d'exil.

Que cet homme s'appelle Napoléon ou Durand, il fut un père malheureux. Nous trouverions logique et pieux le retour des cendres du fils Durand auprès des cendres de son père. Pourrons-nous modifier notre sentiment lorsqu'il s'agit du roi de Rome et de Napoléon?

Oui, ce serait un beau geste à faire...

Mais un geste « complémentaire », selon l'expression d'un brave homme épris d'idéal, pour qui l'immortalité de notre esprit est certaine, car, me disait-il, il y a beau temps que l'âme du petit a rejoint quelque part l'âme du père...

Gabriel Bacuë

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO

Chambre de commerce. — Séance du 7 mars. Présidence de M. Salvi. Sont présents MM. [illegible]

M. [illegible] représentera la Chambre au Conseil d'administration des pupilles de la nation.

Pour faire partie de la commission [illegible] chargée d'examiner les différents relatifs aux impôts industriels et commerciaux, sont désignés MM. Per Leoni, Ferreri, Jean Tolinchi et Peretti ; délégués suppléants : MM. Franceschini, Farinacci, Cesari, Costa, Devis.

Les délégués de l'arrondissement de Sartène seront désignés ultérieurement.

Le président donne lecture d'une lettre adressée à M. Cattaneo, exposant le programme de sa chambre de commerce, [illegible] par les populations en nature, et intéressant les ports de :

Ajaccio : outre le programme déjà voté et pour lequel un million est prévu : Prolongement de la jetée de la citadelle ; dragage de celle des Capucins ; installation sur les quais de puissants appareils de levage ; prolongement du quai de la chambre de commerce jusqu'à la jetée du Margonajo, avec voie ferrée et outillage ; accès à la chambre du parc des Ponts et Chaussées ; dérochage du quai Napoléon Jury au port abri.

Propriano : Prolongement du quai [illegible] actuel ; construction d'un quai [illegible] entre le débarcadère et l'angle est du quai actuel ; dragage du port ; prolongement de la nouvelle jetée ; outillage du port.

Sagone : Jetée de cent mètres ; amorce d'un quai ; construction d'un hangar.

Bonifacio : prolongement de la ligne ferrée, lorsqu'elle sera construite, jusqu'au quai.

Porto-Vecchio : Quai accostable jusqu'à la future gare et équipement du port.

Outre ce programme, la Chambre présentera à la Commission de la Marine dont la venue est annoncée, des observations sur la nécessité de voter le projet de convention tel qu'il a été préparé par nos représentants en insistant sur un corps de fort tonnage [illegible] pour enlever les marchandises de [illegible].

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal d'Ajaccio s'est réuni le 3 mars à 17 heures, sous la présidence de M. le Maire Pool.

On vote 500 francs pour la Jeunesse Sportive ; [illegible] composée de MM. Paoli, [illegible], Gambarelli, Nicolai est désignée pour les examiner.

On renvoie à la commission des travaux publics la demande d'une société pour l'exploitation des carrières de Saint Antoine.

Le Conseil avait dernièrement [illegible] l'année dernière, augmentant les indemnités de résidence des professeurs du collège avec l'espoir que les professeurs venus du continent se fixeraient dans notre ville. Ce calcul ne s'est pas réalisé. En conséquence, le Conseil repousse une nouvelle demande du Conseil d'administration du collège en vue du rétablissement des indemnités majorées.

Sous certaines conditions, le maire accorde au Syndicat des Chauffeurs l'autorisation de construire un kiosque de secours et de dépannage sur la place du Diamant.

La séance est renvoyée au lendemain pour l'examen du budget primitif de 1928 qui fut adopté.

Chambre d'agriculture. — La Commission chargée de procéder au recensement des votes du 27 février pour l'élection des cinq membres de la chambre d'agriculture désignés [illegible] s'est réunie à la Préfecture le 3 mars. Le nombre des votants était de 23. Ont été proclamés élus par 20 voix MM. Dr Casalta, Jean Sulvini, Jean Durazzo, Ferdinand Pomerol et Georges Stephanopoli de Comnène.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45. Au programme : Universal Film présente **Tourbillon de Jeunesse**, grand film en 7 parties ; **Le Faux Prince**, troisième chapitre. Jeudi : Rudolph Valentino dans **l'Aigle Noir**.

* * *

FEMINA CINEMA

Ce soir : [illegible] et Babette, comique en deux parties ; [illegible] **Son dernier printemps**, avec Conrad Nagel et Adolphe Menjou.

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures Fournitures, se trouvent Aux Gds Magasins Louis MAUREL — Installations Complètes — Facilités de Payement.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LE CYCLONE DE MADAGASCAR

LES RENSEIGNEMENTS MANQUENT

Paris, 7 mars

Les renseignements précis manquent encore sur le terrible cyclone qui a ravagé Madagascar.

La ville et le port de Tamatave seraient presque complètement détruits. Plusieurs navires ont disparu parmi lesquels le *Sainte Anne*, perdu corps et bien et le *Seitta* dont on est sans nouvelles.

A Majunga, les dégâts seraient également très importants et il y aurait de nombreuses victimes parmi les indigènes.

M. Berthier, Gouverneur Général par intérim, s'est rendu à Tamatave.

LE CYCLONE A SEVI MEME SUR LA REUNION ET L'ILE MAURICE.

Paris, 7 mars

On télégraphie que l'île Maurice a été éprouvée par le cyclone qui s'est abattu sur Madagascar et sur la Réunion.

à Paris

UN DRAME SANGLANT DANS UNE FAMILLE CORSE

Paris, 7 mars

Hier, à 22 heures, à la Villette, 21 rue du Pont de Flandre, le sieur Camille Giuliani, âgé de 29 ans, marié, père de trois enfants, infirmier-major au service médical de la Compagnie du Gaz a tiré plusieurs coups de revolver sur son beau frère Fernand Poli, âgé de 29 ans, gardien de la paix aux abattoirs et sur la femme de celui-ci, Léa, sa sœur. M. Poli a été atteint entre les deux yeux et sa femme au sein gauche ; tous les deux ont été transportés à l'Hôpital Saint Louis dans un état grave.

M. Poli a fait le récit suivant du drame :

« On finissait de dîner avec des amis : Mlle Letellier et M. Syriex lorsque Giuliani se présenta et demanda à sa sœur de me quitter ; c'était l'ordre de son père qui revenait de Corse avec ses fillettes âgées de 6 et 3 ans ; on lui rit au nez. Giuliani insista et me demanda de sortir pour des explications. C'est alors que j'allais chercher mon veston que Giuliani tira ».

De son côté, le meurtrier déclara qu'un de ses beaux-frères, Napoléon Mattei, 69, Avenue de Saint Mandé devait une certaine somme à Poli. Celui-ci le somma de le rembourser et lui écrivit des lettres avec des menaces de mort et fixant rendez-vous pour l'après-midi du dimanche. Effectivement Mattei ne rentra pas à son domicile. Sa femme vint le prier d'aller chez Poli. Celui-ci dînait ; il l'accueillit mal et se leva pour prendre un revolver. Se trouvant en état de légitime défense, il tira.

Giuliani a ajouté qu'il a blessé sa sœur par hasard, celle-ci s'étant interposée et qu'il ne craint pas la justice.

à Nice

DES PERCEURS DE MURAILLES CAMBRIOLENT une BIJOUTERIE

Nice, 7 mars

Des malfaiteurs se sont introduits pendant la nuit de samedi à dimanche dans une cave de la Librairie Barnoin, 5, rue Honoré Sauvan, située au-dessous de la bijouterie Joseph Chamayou, 19, Bd Gambetta. Là, ils trouèrent le plafond et pénétrèrent dans le magasin ; puis, ils s'emparèrent de 150.000 francs et fracturèrent un côté du coffre-fort et bijoux.

Les valeurs délaissèrent un autre coffre qui contenaient 20.000 francs de bijoux en réparations.

Les cambrioleurs devaient connaître parfaitement les lieux.

EXPLOIT DE RAT D'HOTEL

Nice, 7 mars

M. Groen Leendert, de Bruxelles descendu dans un grand hôtel, laissa hier matin la clef de la porte de sa chambre afin que le personnel put procéder au nettoyage. Quand il revint, sa valise avait disparu ainsi que 15.000 florins et des bijoux placés dans une commode.

A la Chambre

SÉANCE DU 7 MARS

La séance est ouverte à 15 heures. M. Bouisson préside.

L'ORDRE DU MERITE MARITIME

La Chambre adopte divers projets notamment la proposition de M. Tasso sur la création d'un ordre du mérite maritime comportant cinq cents croix de chevalier, deux cents d'officier et 20 de commandeur par an destiné à récompenser la valeur professionnelle du marin et le mérite des citoyens qui se sont distingués par leur dévouement à la marine marchande, aux ports de pêche et aux sports nautiques.

L'ORGANISATION DE LA DEFENSE DE LA NATION

On reprend ensuite la discussion du projet de loi sur l'organisation général de la nation pour le temps de guerre.

La Chambre adopte :

L'article 15 sur la réquisition des hommes et de biens et sur les sanctions contre les délinquants ;

L'article 16 sur la position des parlementaires ;

Les articles 17 à 25 réglant les rapports du Gouvernement et des chefs d'armées, son rôle, celui des différents ministères, la situation des fonctionnaires et les relations avec les étrangers.

AU CONSEIL DE LA S.D.N.

ENTREVUES PRELIMINAIRES

Genève, 7 mars

M. Briand, a reçu hier M. Stresemann qui l'a entretenu de l'évacuation de la Rhénanie.

M. Briand avait reçu auparavant Sir Chamberlain, puis M. Zaleski.

M. Stresemann a causé également avec Sir Chamberlain.

LES DEMARCHES DE M. STRESEMANN

Genève, 7 mars

Au cours de la conversation entre MM. Briand et Stresemann celui-ci a déclaré que la question de l'évacuation de la Rhénanie ne ferait au cours de la présente session du Conseil l'objet d'aucune proposition concrète.

Avec Sir Chamberlain, l'homme d'Etat allemand s'est entretenu des questions de Pologne et de Russie.

La question de la Sarre fera l'objet de conversations hors séances.

LE CONSEIL A TENU SA PREMIERE SEANCE

Genève, 7 mars

M. Stresemann a présidé la première séance du Conseil de la Société des Nations.

Le Conseil a approuvé la décision de la Commission des Mandats de ne pas autoriser les auteurs de pétitions des pays sous mandats à se faire entendre directement par les Commissions.

Il a décidé ensuite que les femmes seraient admises comme membres du Comité d'Hygiène de la Société.

EN ESPAGNE

TERRIBLE DRAME DE FAMILLE

Madrid, 7 mars

A Saint Sébastien, le sieur Manne Aralo, âgé de 64 ans, cultivateur, de la province Pontevedra, a tranché la gorge de sa femme pendant son sommeil, a achevé à coups de couteau sa fille aînée, a assommé à coups de marteau la plus jeune, puis s'est noyé.

CRIME MYSTERIEUX

ENCORE UNE FEMME COUPEE EN MORCEAUX

Versailles, 7 mars

On a trouvé dans un bois, près d'Orsay, des débris humains provenant d'une femme qui aurait été coupée en morceaux.

DRAME SANGLANT

DES CAMBRIOLEURS TUENT UNE JEUNE FILLE ET BLESSENT UN HOMME

Nice, 7 mars

A Lanapoule, samedi soir, deux individus paraissant âgés de 20 à 22 ans, correctement vêtus, coiffés de casquettes, se présentaient à la villa *Les Rives d'Or*, sur la route de Théoule.

La propriétaire, Mme Clarke, et une de ses pensionnaires, Miss Vini Boud, étaient allées dîner chez des amis tandis que les autres pensionnaires, M. et Mme Draper, leur bébé et Miss Sprett, prenaient leur repas dans la salle à manger. Aux coups de sonnette inattendus, Mlle Joséphine Guisoni, femme de chambre, fille d'un entrepreneur de transport de Napoule, âgée de 19 ans, et Mme Francine Bermond, âgée de 22 ans cuisinière, allèrent ouvrir. Les deux individus leur mirent un revolver sous le nez, leur intimant silence. Joséphine Guisoni poussa un cri, elle reçut une balle dans le ventre et s'affaissa. Son amie s'évanouit de peur. Au bruit de la détonation, M. Draper accourut ; une balle de revolver l'atteignit à l'œil gauche. Mme Draper fonça sur les bandits qui surpris par cette riposte imprévue s'enfuirent.

Les habitants de la villa téléphonèrent aux voisins qui se rendirent sur les lieux. Les gendarmes arrivèrent peu après ainsi qu'un docteur.

La malheureuse Joséphine Guisoni a succombé pendant son transfert à l'hôpital ; M. Draper est peu grièvement blessé.

TERRIBLE ACCIDENT D'AUTOMOBILE

DEUX MORTS - QUATRE BLESSES

Nice, 7 mars

A l'usine d'énergie électrique du littoral méditerranéen, hier à 17 h. 30 sur une camionnette conduite par le sieur Edouard Ambuhl, demeurant 70, Bd Sainte Agathe, avaient pris place plusieurs personnes. Dans un virage, le chauffeur voulut éviter une auto venant de Nice ; elle coupa la route diagonalement, mais heurta un platane, puis un pylone et versa.

M. Ambuhl a été blessé légèrement ; Mme Pauline Maurel, demeurant Chemin de la Pinède, et un petit garçon sont indemnes ; mais M. Kuntz, ingénieur, a été tué et sa femme, née Frida Ung, qui agonisait est morte à son arrivée à l'hôpital. MM. Paul Fisher, entrepreneur de peinture, 13, rue Lepante et Charles Curet, comptable de la Maison Sulzer, 13, rue Trachel, sont dans le coma ; M. Eugène Germutty est blessé.

UN NOUVEAU DECES

Nice, 7 mars

M. Paul Fisher, entrepreneur, demeurant rue Lepante, victime de l'accident d'auto de Lingostière, est décédé ce matin.

LES EVENEMENTS DE CHINE

UNE GRANDE BATAILLE

Paris, 7 mars

On mande de Pékin que les troupes de Tchang Tso Lin ont attaqué Ou Pei Fou en direction de Hankéou et auraient l'avantage.

D'autre part, les Cantonnais progressent vers Changhaï.

LES MODERES SERAIENT ANTI-BOLCHEVISTES

Paris, 7 mars

Il se confirme que le parti modéré qui s'est constitué au sein des nationalistes, a rejeté la tutelle bolchevisite.

ELECTIONS CANTONALES

A SAINT AFFRIQUE

Paris, 7 mars

Une élection au Conseil Général a eu lieu dans le canton de Saint Affrique.

M. Reynes, conseiller sortant, conservateur, maire de Saint Affrique a obtenu 1602 voix et a été élu contre M. Alauzet, radical, ancien maire 1445 voix.

en Allemagne

DES INCIDENTS SANGLANTS au COURS d'une MANIFESTATION

Coblence, 7 mars

A Nostatten Taunus des ultranationalistes se sont livrés à une manifestation. Les gendarmes sont intervenus, mais ont été refoulés. Des coups de feu ont alors retenti ; un manifestant a été tué et deux gendarmes blessés.

La police de Coblence appelée à pu arrêter quelques manifestants qui essayaient de fuir.

AVIATION

LES AVIATEURS DE L'URUGUAY SONT RETROUVES

Paris, 7 mars

On télégraphie de Casablanca que la caravane des aviateurs de l'*Uruguay* a été aperçue par des aviateurs de la ligne Latécoère, se dirigeant sur le cap Juby.

LES AVIATEURS SERAIENT PRISONNIERS DES MAURES

Casablanca, 7 mars

Les avions qui ont survolé la région du Cap July n'ont pas aperçu la caravane des aviateurs de l' « Uruguay ».

On croit que les Maures ont emmené l'équipage prisonnier afin d'obtenir une rançon.

LE RETOUR DE L'AVIATEUR GUILBAUD

Saint Raphaël, 7 mars

Partis à 8 h. 20 de Bizerte, l'aviateur Guibauld et le mécanicien Rapin, ont survolé Bonifacio à 12 h. 45 les Iles Sanguinaires à 13 h. 40 et ont amerri à 15 h. 30 à Saint Raphaël. Ils ont été reçus par les commandants des centres maritimes de Saint Raphaël et de Toulon ; les officiers et M. Santamaria, maire.

Les deux aviateurs ont été l'objet d'une manifestation touchante, mais simple.

LES SPORTS

LE SUD EST A L'HONNEUR EN COUPE DE FRANCE

Paris, 7 mars

Les quarts de finale de la Coupe de France, disputés hier ont donné les résultats suivants :

Stade Raphaëlois bat Stade Havrais 2 à 1.

Olympique de Marseille bat Olympique de Lille, 1 à 0.

U. S. Quevilly bat Union Sportive Suisse, 4 à 1.

C. A. P. et Club Français, nul.

ASSOCIATION

Paris, 7 mars

Nîmes bat Cette, 3 à 2 ; Racing de Strasbourg bat Association de Strasbourg, 2 à 1 ; Saint Chamond bat Terreaux, 3 à 0 ; Bischwiller bat Mulhouse, 4 à 2 ; C. S. Jean Bouin d'Angers, bat Racing, 3 à 1 ; Rennes bat Stade Bordelais, 2 à 0 ; Monaco bat International Football, 7 à 1 ; Antibes bat Menton, 2 à 1 ; Draguignan bat Racing de Cannes, 1 à 0 ; Vergèze bat Olympique Gymnaste de Nice, 1 à 0 ; Sports Athlétiques Provençaux battent Alès, 2 à 1 ; Montpellier bat la Grand Combe, 3 à 1 ; Association Sportive de Cannes bat la Syne, 6 à 2.

RUGBY

Paris, 7 mars

Albi bat Béziers, 3 à 0 ; Carcassonne bat Libourne, 13 à 0 ; Pau bat Tarbes, 13 à 0 ; Le Boucau bat Mazamet, 5 à 0 ; Narbonne bat Lourdes 6 à 3 ; Arlequins battent S. C. U. F. 15 à 0 ; Prades bat Lyon, 3 à 0 ; Vienne bat Saint Sever, 6 à 0 ; Châlons bat Valence, 9 à 6 ; Bagnères bat Bayonne, 3 à 0 ; Clermont bat Poitiers, 12 à 0 ; Oyonnax bat Nantes 11 à 0 ; Racing bat Lyon, 6 à 0 ; Perpignan bat T. O. E. C., 35 à 17 ; Clermont-Ferrand bat Périgueux 29 à 10.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

	Paris, 7 mars cours précéd.	dernier cours
Livre	124.08	124.04
Dollar	25.56	25.57
100 lires	111.40	112.30
100 pesetas	432	433.75
100 frs suisses	491.75	491.50
100 florins	1022.50	1022

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mardi 8 Mars 1927. 67me jour de l'année ; 298 à venir.

Aujourd'hui : Sainte Véronique. Demain : Sainte Françoise.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 14° ; à 12 h., 15° ; à 18 h., 12°. Maxima : 15° ; minima : 10°. Etat du ciel : clair ; vents : calme.

EPHEMERIDES. — 1796. Mariage de Bonaparte avec Joséphine de Beauharnais.

MEDAILLE MILITAIRE

Sur la proposition du ministre de la Marine, la médaille militaire a été conférée à Lorenzi Paul, second maître armurier ; 17 ans 10 mois de services, dont 13 ans 5 mois à la mer ; 4 campagnes, 1 blessure.

Fredient Michel-Pierre, matelot de 2e classe sans spécialité, pompier auxiliaire 1 an, 6 mois de services. Services exceptionnels : Grièvement blessé en service commandé, s'est signalé par sa conduite courageuse au cours de deux incendies.

AU TRIBUNAL

M. Etienne Filippi, huissier près le tribunal de première instance de Bastia, a prêté serment mercredi dernier.

Nos sincères félicitations au nouvel officier ministériel.

CLINIQUE CHIRURGICALE

Le docteur Charles Zuccarelli, ancien interne des Hôpitaux, ancien chef de clinique chirurgicale (16, Boulevard Paoli), vient d'ouvrir la clinique chirurgicale Saint Antoine au Quartier de Toga.

AU PORT

Entrées : **Ville de Bastia**, de Nice, avec 4.530 fûts vides et 30 tonnes de matériel ; **l'Ibéria**, de Marseille, avec 264 tonnes et 86 passagers ; **Due fratelli**, de Piombino sur lest ; **Peppino Mazza**, de Trapani sur lest ; **Due Maria**, de Livourne allant à La Maddalena, a relâché dans notre port.

— Sortie : **Corte II**, pour Marseille, avec 36 tonnes et 124 passagers.

Le cargo bout italien **Natale L.**, jaugeant 1.329 tonneaux net, et commandé par le capitaine au long cours M. A. Di-Jenni, armateur Eredi di Giuseppe Lavarello (Gênes), a quitté notre port le 7 mars vers 7 heures pour se rendre à Gênes pour y effectuer sa réparation. Avant de quitter le port, le commandant Di Jenni a fait parvenir au capitaine de port de Bastia M. Magna, une lettre par laquelle il exprime tous ses sincères remerciements pour les deux commandants, les états-majors et les équipages des navires de guerre français **Tout** et **Annamite** ainsi qu'à la direction du Port de Bastia pour les grands services rendus en la triste circonstance que l'on sait, à l'armateur du **Natale L.**, ainsi qu'à sa Nation.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge — Sime DAMIANI & Cie, 35, Boulevard Paoli

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un **REGISTRE SPECIAL** établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêté des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 28 du présent titre ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).

MARFISI Apéritif au Cinquina — UN NECTAR ! ... LE PLUS CHER

Chronique Sportive

Les sportifs bastiais ont le droit de s'enorgueillir de leurs footballers. Deux clubs bastiais, le S. C. B. et l'E. F. ont remporté hier sur les Ajacciens deux victoires écrasantes.

A Ajaccio, le Sporting a battu par 5 buts à 0 la Jeunesse Sportive Ajaccienne qui pourtant jouait sur son terrain.

Les cinq buts furent marqués par Mattei (2), Natali, Stasth, Savery.

Nos doyens dominèrent durant toute la partie et très nettement.

* * *

A Bastia, l'Etoile Filante a réussi contre l'Athlétic Club Ajaccien le score de 7 buts à 0 ! Certes, les accisiens ne méritaient pas une défaite aussi cuisante : on peut même dire, territorialement parlant, que les deux équipes firent jeu égal, mais la victoire ne pouvait raisonnablement échapper aux filantistes qui jouèrent mieux et « plus volontiers » que leurs adversaires.

L'allure du jeu ne fut vive que par moments. La plupart du temps, les deux teams donnèrent l'impression de « fonctionner » au ralenti ; l'intérêt de la partie fut de ce fait considérablement réduit.

Sur les sept buts de l'Etoile, cinq furent marqués par l'allier gauche Mazoyer et deux par Gilormini.

Chez les vainqueurs, Mazoyer, Coccaldi, Arcadius et Valentini ont été très remarqués ; l'ensemble nous avait habitués à mieux.

Chez les vaincus, Cullioli fit une bonne partie ainsi que le demi-gauche Olivieri.

L'arbitrage de M. Castagnetti fut très impartial.

* * *

LE PREMIER PAS DUNLOP

L'épreuve du Premier Pas Dunlop rencontre cette année encore un succès formidable auprès des jeunes gens débutant dans le sport cycliste.

Comment s'en étonner quand on connaît l'organisation parfaite de cette épreuve et les nombreux prix qui la dotent.

Nous ne pouvons donc que conseiller aux jeunes gens qui ne se sont pas encore engagés dans cette épreuve qui doit se courir en mars, avril et mai, de le faire sans tarder.

Les engagements sont reçus dans tous les Comités Départementaux de l'U. V. F. et pour Paris et le département de la Seine et Oise à Paris, 21, Bd Poissonnière.

* * *

BOXE

M. Casanova, manager de la salle J. O. B. lance un défi au nom de son poulain Debelder, poids léger, à tout boxeur de sa catégorie, en une rencontre 10 rounds de trois minutes, et est prêt à appuyer le choix de son poulain par une bourse de cinq cents francs. MM. les managers sont priés de faire connaître leurs conditions à M. Casanova, 1, Rue Abbatucci, à Bastia.

LA FRATERNELLE BASTIAISE DE MARSEILLE

En quittant le sol bastiais où elle n'a pu séjourner qu'un temps relativement court, la délégation de la « Fraternelle Bastiaise » tient à manifester publiquement sa nette, l'action et son entière gratitude à la population pour ses marques de solidarité et pour la chaleureuse réception qu'elle lui a réservée.

Cette délégation n'a pu remplir ses devoirs de courtoisie et s'en excuse. Elle les accomplira dès son arrivée à Marseille.

Toutefois, elle profite de l'occasion qui lui est offerte ainsi que de la large hospitalité que lui a accordé la presse bastiaise pour signaler à l'opinion publique l'accueil vraiment fraternel qu'elle a rencontré auprès du commerce bastiais.

Les originaires de Bastia, résidant à Marseille peuvent être l'ers de leurs frères de Bastia. A leur tour, ils sauront leur démontrer leur attachement en œuvrant d'arrache-pied à la défense des intérêts de la population bastiaise.

En se séparant de la terre de Corse, la délégation de la « Fraternelle Bastiaise » vous crie : Vive Bastia, Vive la Corse !

Pour la délégation, le Secrétaire Général Lucien MAGNAVACCA

FOURNITURES GENERALES et INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE, CABINET TOILETTE

L. ROGLIANO

23, Boulevard Paoli — BASTIA (Téléphone : 1-43)

Spécialiste pour tous travaux de plomberie et d'électricité — Maison de Confiance

LES MEILLEURES REFERENCES

RENAULT

NOUVEAUX PRIX

00114

6 CV		10 CV	
Torpedo, 2 places	17.200	Torpedo, 5 pl., Normal	24.800
» 3 places	17.800	Torpedo 5 pl. luxe ou Colonial	26.800
» 4 pl. Normal	17.900	Torpedo, 5 pl. gr. luxe	30.500
» 4 places luxe	19.200	Cond. int. norm. 5. pl.	27.800
» 4 pl. gd. luxe	21.600	Cond. int. rigide luxe 5 pl.	29.500
Conduite intre normale	19.400	Cond. int. souple luxe 5 pl.	30.800
» » rigide luxe	20.900	Conduite int. souple gr. luxe 5 places	37.000
Cond. int. souple luxe	22.200	Tous Temps, luxe	33.500
Cond int. soupl. gd. luxe	26.000	Torpedo 7 pl. grand luxe	31.900
Tous Temps luxe non décapot.	21.800	Cond. int. rig. 7 pl. luxe	33.500
Tous Temps grand luxe	23.800	Cond. int. souple 7 pl. gr. luxe	39.500

VEHICULES INDUSTRIELS

6 CV		10 CV	
Camionnette commerciale	17.800	Cam. com. charge utile 600 k.	24.800
charge utile 400 kgs	18.200	Camion Marchand	23.500
Camionnet. marchande	16.600	Fourgon	24.800
Fourgonette	18.100 / 18.800	Chassis OS ch. utile 1200 k.	19.900

Chassis P.R. charge utile 2000 kgs Prix 28.000

Ce dernier disponible de suite à Bastia

Les véhicules industriels sont livrés complets avec éclairage et démarrage électriques freins sur les 4 roues et 5 ROUES GARNIES

Tous devis de carrosseries aux meilleurs prix. Délais de livraisons : 15 *jours fermes*

MOTEURS INDUSTRIELS à essence de 1 à 80 CV

MOTEURS INDUSTRIELS, huile lourde, Diesels de 6 à 600 CV.

GROUPES MARINS à essence, 3 CV, 4 cylindres 580, 6 cylindres.

GROUPES MARINS, huiles lourdes Diesels, 6 CV à 600 CV.

GROUPES MOTOS-POMPES de 1.000 à 100.000 l.

GROUPES ELECTRO, à partir de 500 watts, 1 CV.

TRACTEURS AGRICOLES à chenilles et à roues, *Primés du Ministre de la Guerre.*

TRACTEURS ROUTIERS de 5 à 10 tonnes.

POUR TOUS LES PRIX, NOUS CONSULTER

DORIAT TOGA-BASTIA

On nous communique

SYNDICAT GAZ, ELECTRICITE ET SERVICES CONCEDES

Voir l'ordre du jour voté au cours du meeting tenu dimanche matin au Théâtre Municipal.

ORDRE DU JOUR

Plus de cinq cents citoyens bastiais réunis le 6 mars au péristyle du théâtre ;

Après avoir entendu l'exposé fait par les délégués ouvriers de la ville, du conflit qui oppose les employés et ouvriers de la Compagnie des Eaux à l'agent de cette Compagnie ;

Protestent contre le renvoi injustifié de l'employé ;

Expriment à ce dernier toute leur sympathie ;

Et décident de soutenir toute action susceptible de le réintégrer dans son emploi ;

Considérant d'autre part que la Compagnie des Eaux ne tient pas les engagements pris à l'égard de la ville de Bastia ;

Que d'après le cahier des charges, la Compagnie est tenue d'établir un appareil suffisant pour qu'en tous temps les eaux de fontaine arrivent claires et potables ;

Que le non exécution de ces prescriptions est la cause de nombreuses épidémies ;

Qu'il importe de mettre fin d'urgence à une situation qui n'a que trop duré ;

Sollicitent l'intervention énergique des pouvoirs publics et de la municipalité en vue d'obtenir la stricte application des clauses insérées dans le cahier des charges de la déchéance de la Compagnie ;

Et s'engagent à user de tous les moyens légaux pour obtenir les satisfactions qu'ils considèrent indispensables.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Pour donner aux fidèles qui ne sont vraiment empêchés le désir, le moyen d'entendre plus souvent la parole de Dieu, M. l'archiprêtre de Sainte Marie avait prié de modifier ainsi qu'il suit l'horaire déjà donné des prédications du Carême dans sa paroisse :

Le dimanche, vêpres après les vêpres qui commenceront à 4 heures ; le mardi, 1 h. ½ ; le jeudi, à 3 h. 30 ; le vendredi, 7 h. 30.

Le R. Père Prédicateur traitera cette semaine les sujets suivants :

Mardi 8, comment se pose la question du [illegible] devant les chrétiens de notre temps.

Jeudi 10 : L'homme et la femme devant la doctrine catholique ; Première thèse fondamentale.

Vendredi 11 : Explication du Pater (suite).

Dimanche 13 : Le règne de Dieu et l'idéalisme nationaliste : Première partie : Ce qu'il y a de vrai dans le nationalisme.

Mardi 15 : L'homme et la femme devant la doctrine catholique : Deuxième thèse fondamentale.

ARCHICONFRERIE DE SAINT JOSEPH

L'officialité et les membres de l'archiconfrérie de Saint Joseph préviennent la population de Bastia que la neuvaine préparatoire à la fête du 19 mars, commencera jeudi prochain 10 du courant, et aura lieu tous les soirs à 8 heures précises à l'oratoire de l'archiconfrérie.

Pendant tous les jours de la neuvaine une messe sera célébrée tous les matins à huit heures.

Un avis ultérieur fera connaître les heures auxquelles auront lieu les messes qui seront dites le jour du 19 mars.

L'officialité et les membres de l'archiconfrérie comptent sur la foi et la dévotion profonde de leurs concitoyens à l'égard du chef de la Sainte Famille pour voir les habitants de la ville assister nombreux à l'exercice de la neuvaine et célébrer avec le plus grand éclat la fête de Saint Joseph dont la puissance est immense au ciel.

Pour l'Officialité,
Le Prieur :
Louis BATTESTI

EXONERATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES

A la date du 9 février 1927 sous le N° 584 3/8 le Ministre de la guerre écrit ce qui suit :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai pris la décision d'accorder à la date du 1er mai 1927 le bénéfice des attestations provisoires délivrées jusqu'ici par une commission aux Sociétés d'Education Physique et de sports ou de Préparation militaire. Seules les attestations délivrées accordées à ces Sociétés par la Commission Interministérielle, créée par Décret du 17 mars 1925, pourront, à partir de la date fixée ci-dessus, leur donner droit à l'exonération de la taxe sur les spectacles.

En ce qui concerne les nouvelles Sociétés ou celles qui n'ont encore fait aucune demande, les attestations provisoires qui peuvent être appelés à leur délivrer par application de ma dépêche N° 203 E. F. du 22 janvier 1925, n'auront, à l'avenir, d'effet que jusqu'à réunion de la Commission Interministérielle et il sera indispensable que leurs droits à jour un répertoire des conditions prescrites par cette Commission.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien aviser les Sociétés intéressées des dispositions qui précèdent et les inviter à formuler dans le plus bref délai possible une demande d'attestation définitive ».

Par application des dispositions de la Dépêche ci-dessus, les Sociétés désireuses d'obtenir l'attestation définitive sur l'exonération de la taxe de spectacle sont priées de vouloir bien adresser leurs demandes accompagnées d'une copie de leurs statuts au Général Gouverneur de la Corse (Service de l'Education Physique), pour le 17 mars au plus tard.

RETRAITE DU CLERGE

Mardi 8 mars, le clergé de Bastia fera sa retraite du mois dans l'église du Sacré Cœur.

Les ecclésiastiques des environs de la ville y sont invités.

RESTAURANT GLACIER

Angle du Cours Isolanaccie et de la place du Marché BASTIA

SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES

La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses

Arrangements pour séjours de longue durée

ON PREND DES PENSIONNAIRES

Téléphone : 0.55

A MARSEILLE
Tous les Corses
descendent chez leur compatriote
HOTEL des Deux Mondes
32, Cours Belsunce, 32
Ascenseur — Dernier Confort

A VENDRE

Camionnette boulangère 1500 kgs Latil 11 CV 1926, éclairage électrique ; état parfait. Car 8 places Citroën 10 CV revisé ; Camionnette normande Citroën 500 kgs revisée. Torpédos Donnet-Zedel 11 CV, mêmes prix. Diverses occasions très intéressantes. Agence Donnet-Latil, 33, Bd Paoli Bastia. Téléphone 48.

— APPAREILS SANITAIRES —

CHARLES BLANC

VENTE DE BAIGNOIRES :: ::
CHAUFFE-BAINS, LAVABOS, ::
GLACES :: CABINETS :: ::

Agent général pour la Corse : **Marcel LEVIE**
Dépôt et Magasins :

Petites Annonces Économiques

A VENDRE [illegible] et dépendances. S'adresser chez M. Breschi, Notaire.

A VENDRE : une bicyclette « Peugeot » course, type Tour de France, ayant très peu roulé. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 44 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...
Location de Coffre-Forts
Compartiments depuis 20 fr. par an

INSTALLATIONS et FOURNITURES
ELECTRICITE - GAZ
SALLES DE BAINS
G. GUIDUCCI
Représentant-Dépositaire
34-36, Boulevard Paoli - BASTIA
[Téléphone : 1-29]
Maison de confiance particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie et d'électricité

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
CHIRURGIE de la TETE et du COU
Le Cabinet du Docteur Fourieau est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

POUR ARRETER VOTRE
COMPTABILITE
FAIRE VOTRE INVENTAIRE
ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES
ADRESSEZ-VOUS
A JAMET-BUFFEREAU
Experts-Comptables près des Tribunaux
29, Bd PAOLI - BASTIA

ATELIER
DE MECANIQUE
DE PRECISION
JOSEPH ROMAGNOLI
40 Boulevard Paoli — BASTIA
(Intersection, avenue Carnot et boul. Paoli)
EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE
PHONOGRAPHES - SERRURERIE
MACHINES A ECRIRE
MOTEURS INDUSTRIELS

Publications de Modes
GASTON DROUET, Éditeur
29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er

PARIS-ÉLÉGANT
SPÉCIAL POUR MODÈLES HABILLÉS
Le N° 7 fr.
PARIS-MODE
SPÉCIAL POUR MODÈLES SIMPLES
Le N° 5 fr.
PARIS-CHAPEAUX
Le N° 7 fr.
PARIS-TAILLEUR
PARAIT QUATRE FOIS PAR AN
Le N° 12 fr.
TOUTE LA MODE
TOUT CE QUI SE FAIT EN MODE
Le N° 2 fr. 50
En vente dans les principales Librairies
Pour nos patrons, prix spéciaux pour Abonnés

PRIME A NOS LECTEURS

Le Petit Bastiais
OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS
Un Magnifique Portrait
d'une réelle valeur artistique **24** sur **30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyro-sculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30** sur **40** centimètres de haut sans cadre au même prix.
Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de
29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.
35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.
Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SÉPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en buste ou en pied sans modification.
Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.
Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

TELEPHONE 0.39
GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boul. du Palais, BASTIA
Succursales : Place de l'Hôtel de Ville
Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.
APPAREILLAGE DE T.S.F.
Grand assortiments à tous les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.
FACILITÉS DE PAIEMENT

IL N'Y A QUE
Chiffons
qui paraissant tous les 15 jours puisse vous donner
Le dernier cri de la Mode actuelle
Le premier cri de la Mode à venir

MinervA
Le plus moderne, le plus complet des Journaux consacrés à la femme.
12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens, tirées en héliogravure et en typographie.
10.000 lignes de texte inédit, 120 clichés photographiques, 1 Roman inédit, 2 nouvelles, de nombreux concours.
Le numéro
1, Rue de Clichy, 1 - Paris.
P. POUSSARIOUSE
Directeur général

Médaille d'or — GRAND PRIX
CAP CORSE
DAMIANI
Membre du Jury — HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours.
Multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr.
Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

L'ARGUS
publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

ALMANACH HACHETTE
EDITION 1927
Broché : 5 fr. (Par poste : 6 fr. 05)
Cartonné : 6 fr. 75 (Par poste : 7 fr. 80)

MARCEL ROUSSELLE
ACCORDEUR DIPLOMÉ
ET RÉPARATEUR DE PIANOS
3, RUE DE L'OPERA — BASTIA

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

55e ANNEE — N° 71 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — LUNDI 7 ET MARDI 8 MARS 1927

Mercredi 9 mars

00115

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE ; PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 74-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS — Trois mois 13 fr., Six mois 25 fr., Un an 48 fr. — 15 fr., 27 fr., 50 fr. — Le Port en Sus
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

UN POINT DE VUE

Nous voyons que l'élection à la Chambre départementale d'agriculture a attiré l'attention sur ce domaine si intéressant, en vérité, dans le temps et l'espace, le domaine le moins mouvant qui soit.

L'histoire mythologique d'Antée recouvrant ses forces au contact de la terre, sa mère, est l'histoire éternelle de l'humanité.

Faisons moins d'abstraction.

En gros, la production se développera lorsque ceux qui ont déserté la terre y retourneront.

Plus facile à dire qu'à réaliser. Nous sommes d'accord. Le retour à la terre est subordonné à des conditions multiples et compliquées. Il n'en est pas moins vrai qu'une de ces conditions est d'avoir plus de confiance en la terre : nous parlons surtout de ceux qui la possèdent en étendue appréciable, qui en pourraient vivre aisément, mais qui ont perdu le véritable orgueil de l'indépendance qu'elle donne.

En Corse, on doit les compter par milliers.

Ce sont ceux-là mêmes qui se plaignent de manquer de main-d'œuvre qui ont encouragé, par leur propre exemple à vider le terroir de ses éléments actifs.

Nous nous trouvons en présence de :

1°) Quelques gros propriétaires qui ont les moyens de recruter et de retenir leur main-d'œuvre. Ils lui assurent un travail continu et stable. Ils lui font des avantages permanents. C'est qu'ils le peuvent.

2°) La masse appréciable des moyens propriétaires.

3°) Les petits propriétaires, également nombreux, presque des indigents par rapport aux autres. Ceux-ci sont excusables de vider les lieux surtout lorsqu'ils ont des familles fortes.

C'est la seconde catégorie qui se plaint le plus vivement du manque de main-d'œuvre.

Or, c'est chez elle que sévit avec intensité le courant d'émigration.

Il s'agit sans doute d'éviter le morcellement des patrimoines. Mais il est des familles dont les exploitations pourraient occuper plusieurs enfants ; or, ils partent tous ou presque tous.

Des plaintes relatives au manque de main-d'œuvre, nous en avons entendu, nous en entendons sans cesse. Nous répliquons : « Et vos propres enfants, où sont-ils ? — Ils sont sur le Continent ou dans quelque lointaine colonie.

— Pourquoi vous plaignez-vous alors ? Les terres sont abandonnées. On compterait pour les mettre en culture, pour les entretenir sur les services des petites gens, mais ceux-ci sont plus excusables encore, si non justifiés, de partir.

Il est intéressant d'éviter le morcellement excessif des patrimoines. La possession de vastes étendues de terres même improductives est une vanité traditionnelle à laquelle nous sommes indulgents. Elle est la marque reconnue d'une puissance, elle est créatrice de considération et d'influence.

On parlait un jour d'un crésus de l'industrie. Combien possède-t-il de terres, demanda quelqu'un ? Une cinquantaine d'hectares, fut-il répondu au bonhomme, qui exprima par une moue sa déception moqueuse.

Oui, pour ce sentiment d'orgueil en dépit de sa puérilité, nous éprouvons quelque indulgence. Il n'en reste pas moins que mieux vaut un petit domaine entretenu qu'un grand domaine abandonné par de grands garçons que leurs parents ont poussé par les épaules hors de l'Île.

Cela fait, les parents sont étonnés et amèrement déçus de ne pas trouver une main-d'œuvre qu'ils avaient pourtant sous la main et qu'ils ont éloignée pour toujours.

Ce n'est qu'un aspect de la question. Elle est plus vaste et plus complexe. Pourtant, deux, trois garçons dont les pères ont été des hommes de travail terrien, éleveurs, cultivateurs, — ces deux ou trois garçons qui sont partis, c'est dur !

Le lecteur se rend compte que ces cas d'évasion se sont reproduits par milliers en Corse.

Ils ont leur excuse, mais non leur justification. En tout cas, voilà une explication.

On cherche autour de soi une main-d'œuvre qu'on devrait trouver en soi.

Un journaliste enquêtant dans les pays, riches pourtant, de l'Ouest français, a fait la constatation suivante : les agriculteurs qui exploitent avec la main-d'œuvre louée ne s'enrichissent pas, et leurs terres sont fréquemment mises en vente. Seuls se trouvent bien et s'enrichissent les agriculteurs disposant de la main-d'œuvre familiale. Cela se comprend.

Eh ! bien, pour n'être pas dans les mêmes conditions économiques que la France continentale, la Corse connaît le phénomène noté par le journaliste.

Tout est relatif, ce point de vue comme un autre. Il contient cependant une part de vérité que nous avons voulu exposer.

ARISTARQUE

Billet Parisien

Tous ceux qui souffrirent de la perte d'un être cher, noyé ou électrocuté accidentellement, et qu'on ne put rappeler à la vie malgré les soins dévoués des sauveteurs, ne liront pas sans émotion ce qui suit :

L'Union française pour le Sauvetage a donné une réunion ces jours derniers, à Alfortville, à laquelle assistaient deux délégués des ministres de la Guerre et de la Marine. Il s'agissait de présenter la méthode Fehafer qui a fait des miracles dans tous les cas d'asphyxie par immersion ou électrocution.

Jusqu'à présent, pour soigner un noyé ou un électrocuté, il fallait être deux. L'une des personnes faisait des tractions rythmées de la langue, l'autre étendait, puis repliait les bras le long du corps. C'était difficile à exécuter, fatigant et rarement suivi d'un résultat heureux.

La méthode Fehafer est beaucoup plus simple. On étend l'accidenté sur le ventre, sur un banc ou sur une table. On s'assied à califourchon sur ses jambes et, avec les pouces, de tout le poids du corps, on presse lentement le dos en partant des plus basses côtes jusqu'aux omoplates. C'est tout. N'importe où et facilement une seule personne peut tirer un asphyxié du danger de mort. Un infirmier anglais a ranimé au bout de cinq heures un sergent du génie qui était resté cinquante-cinq minutes immergé. D'une manière générale, tant que le présumé cadavre n'a pas de taches vertes sur le ventre, il est possible de le sauver.

La méthode Fehafer n'est pas récente. Elle a été inventée en Allemagne vers 1910. L'Angleterre la connaissait et l'appliquait. On se demande pourquoi la France a attendu si longtemps pour la propager chez elle. Calculez le nombre de pauvres gens que l'on aurait rendu à l'affection des leurs, depuis dix-sept ans !

Et dire que lorsqu'une danse nègre est lancée par les Californiens ou les New-yorkais, nous en connaissons les caractéristiques le lendemain !...

Gabriel BAUDÉ

Au Conseil Municipal de Bastia

Séance du 8 janvier 1927

Budget Primitif de la Ville de Bastia

EXERCICE 1927

Rapport de M. Musso, Rapporteur de la Commission des Finances

(Suite)

SECTION IX

ETABLISSEMENT DE BIENFAISANCE

SUBVENTION - SECOURS HYGIENE - ASSISTANCE

Art. 100. — Location d'un terrain pour le Stade Municipal 1.500

Le vœu des Sociétés sportives sera bientôt réalisé. La Municipalité soumettra incessamment au Conseil Municipal un projet de location de terrain situé dans le quartier de la gare et se prêtant admirablement à la création d'un nouveau Stade.

Ainsi nous pourrons tout en donnant satisfaction à notre jeunesse rendre à la population de la Haute-Ville la place d'Armes dont elle est actuellement privée.

Art. 113. — Réfection totale de la toiture de la Crèche et Orphelinat de Garçons 15.000

Les demandes d'admission à la Crèche Municipale devenant tous les jours plus nombreuses, vous avez décidé d'aménager un nouvel étage pour y installer une salle de garçons.

Nous avons déjà une subvention du Pari Mutuel de 20.000 francs. Votre commission vous propose l'inscription d'une somme de 15.000 fr. et compte qu'une subvention du département sera obtenue aussi.

Plusieurs articles de la Section IX ont trait aux lois d'assistance. Les contingents communaux pour les lois d'assistance constituent actuellement pour notre commune des charges importantes dont le recouvrement nous est instamment réclamé. Notre participation financière à l'application de l'assistance médicale, assistance aux vieillards, aux familles nombreuses, aux femmes en couches aux lois des enfants assistés, d'allaitement et de santé publique, grève chaque année notre budget dans des proportions déterminées et qu'obligatoirement nous devons supporter.

Or, un rappel nous a été réclamé il y a quelques mois s'élevant à plusieurs centaines de mille francs. Serait-il juste que nous remboursions en une seule année des sommes considérables provenant d'un redressement de calculs portant sur plusieurs exercices et faisant suite à des erreurs d'évaluation imputables uniquement à l'Administration compétente ? Notre Commission ne l'a pas voulu. Elle vous propose de demander à l'Administration que le règlement des arriérés soit réparti entre plusieurs budgets.

Elle vous propose aussi de demander la justification des sommes qui nous sont imputées. Malgré nos précédentes demandes nous n'avons pu jusqu'ici obtenir satisfaction. Les assistés de la Ville de Bastia ont l'obligation de par la Loi, de justifier d'un domicile de secours d'une certaine durée. Pour rendre notre contrôle efficace il convient que nous soyions en possession des noms portés à la charge de notre Commune.

Une pareille demande ne peut être repoussée et nous sommes certains que l'Administration compétente se rendra vite à nos justes réclamations.

Total de la Section IX 236.160

SECTION X

DEPENSES MILITAIRES FETES PUBLIQUES

Cette Section s'élève à 14.061

SECTION XI

DEPENSES DIVERSES ET IMPREVUES

Cette Section s'élève à 10.801

RECAPITULATION DES DEPENSES ORDINAIRES

Section	I	152.022,78
—	II	114.109, »
—	III et III bis	65.020, »
—	IV	443.971,53
—	V	211.814, »
—	VI	137.300, »
—	VII	116.506, »
—	VIII	28.000, »
—	IX	236.160, »
—	X	14.061, »
—	XI	10.801, »
Total		1.530.385,11

CHAPITRE II

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Art. 6. — Socle du Monument aux Morts 5.000

Le socle du Monument aux Morts sera démoli et un nouveau socle sera construit par M. Patriarche. Un premier projet soumis au Comité du Monument ayant été écarté, un autre projet sera présenté aussitôt que l'artiste l'aura mis au point.

Art. 7. — Démolition des vieux quartiers 10.000

Votre Commission vous propose d'accepter une prévision de dépenses de 10.000 fr. demandée par M. le Maire pour la démolition des maisons menaçant ruines et dont les propriétaires renoncent à faire valoir leurs droits de propriété quand ils refusent de procéder eux-mêmes à cette démolition.

Les dispositions prévues par la loi ont déjà été appliquées pour certains immeubles de Pontetta devenus dangereux. La procédure administrative sera toujours poursuivie avec diligence pour toutes les maisons présentant un réel péril à leurs habitants et à ceux des immeubles voisins.

Art. 8. — Construction de l'Abattoir 100.000

Les tentatives faites auprès de nombreuses sociétés industrielles pour qu'elles prennent à leur charge la construction de l'Abattoir, le bénéfice des taxes leur étant ensuite réservé, ont échoué. C'est donc la Ville qui procédera aux travaux de réparations urgents et d'agrandissement de notre Abattoir. Une première somme de 100.000 fr. vous est proposée à cet effet par la Municipalité. Votre Commission vous demande le maintien de cette prévision.

Art. 13. — Electrification de Cardo 3.700

Ce projet a été mis au point par l'Administration du Génie Rural. Une importante subvention a été accordée par l'Etat et le département à la demande de M. le Sénateur-Maire. Les travaux pourront être entrepris dès l'approbation du budget et terminés avant l'été.

Total des dépenses extraordinaires 258.571,12

RECAPITULATION DES DEPENSES

DEPENSES ORDINAIRES 1.530.385,11

DEPENSES EXTRAORDINAIRES 258.571,12

TOTAL GENERAL DES DEPENSES 1.788.956,23

RECAPITULATION GENERALE

Montant général des recettes ordinaires et extraordinaires : 1.791.601,30

Montant général des dépenses ordinaires et extraordinaires : 1.788.956,23

Excédent des recettes sur les dépenses : 2.645,07

* * *

Le budget qui vous est présenté n'est pas seulement un budget de recettes et de dépenses normales ou obligatoires, c'est un budget de réalisations.

Il envisage l'aménagement et la remise en état des bâtiments de l'Abattoir et prévoit des constructions nouvelles pour son agrandissement. Tous les Membres du Conseil Municipal sans exception, ont reconnu l'utilité de doter notre Ville d'un Abattoir moderne indispensable à la santé publique et répondant à des conditions absolues d'hygiène.

Nous prévoyons cette année une dépense de 100.000 fr. et nous espérons que la contribution du département que vos représentants au Conseil Général demanderont à la prochaine session ne nous fera pas défaut.

La subvention cinquantenaire accordée au département vient d'être portée de 1.000.000 à 2.500.000 fr pour grands travaux. La construction de l'Abattoir pour une Ville qui compte près de la 7ème partie de la population de l'Ile, répond bien au but d'intérêt public poursuivi par le législateur et nous sommes convaincus qu'une aide importante nous sera apportée par le Conseil Général.

Sur la proposition de M. le Maire la Commission des Finances s'est attachée aussi à encourager les œuvres sociales, en aidant à leur développement par des subventions.

Elle envisage l'installation d'une bourse de travail depuis longtemps réclamée par les syndicats, et la construction d'une Halle aux poissons.

Enfin d'ores et déjà elle a examiné le problème scolaire qui se posera dès l'an prochain. Elle sait que la Municipalité en envisage la solution en tenant compte des ressources possibles de la Ville dans l'avenir.

Peut-être serons-nous appelé à vous proposer plus tard un emprunt gagé sur les taxes communales. Et si le Parlement, comme on le prévoit, adopte prochainement la création d'une caisse d'avances aux communes, à taux réduit, une partie de ces ressources nouvelles pourra servir à la remise en état du bâtiment du Lycée, à la transformation de l'ancien Hôpital en groupe scolaire et en cours secondaire pour jeunes filles, à l'installation d'un groupe scolaire de garçons pour la basse ville, enfin à l'amélioration des locaux constituant le groupe actuel des écoles normales de garçons et de filles dans la haute Ville.

C'est sur ces directives que seront soumis au Conseil Municipal en temps opportun, les projets techniques et financiers que, secondée par ses collaborateurs, la Municipalité s'efforce de mettre au point.

L'ensemble du programme en préparation que nous ne faisons qu'effleurer aujourd'hui, vous sera présenté bientôt.

Et les grands travaux que nous prévoyons auront non seulement pour résultat de doter notre Ville des bâtiments reconnus indispensables pour l'hygiène et la population et pour l'instruction des jeunes générations mais ils éviteront la crise du chômage que partout l'on annonce déjà. Nous ferons tous nos efforts pour empêcher cette crise en Corse. Mais en sauvegardant la dignité de la classe ouvrière. Car s'il est du devoir de la collectivité de venir en aide à l'ouvrier privé de son salaire quotidien nous estimons qu'il est préférable de procurer à l'ouvrier un travail pour ce salaire plutôt que de lui offrir une aumône ou un secours.

Le rapport de M. Musso, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

SENTITE QUI...

UNA NEVAGHIA IN PINZALONE

Se stata assediata da la neve in Pinzalone 10 jorni. Ci sò surtitu a [illegible] di Cristu e sò ghiuntu in Bastia à ritrova Tramuntana e pocu si [illegible] ne sarebbe cusì bisognu !

A tummenica sera passai a veghia [illegible] Peppetrone chi ha 100 anni finiti [illegible] Natale chi dicia : « Mi sentu [illegible] mignulu, è nevaghia ò figliu [illegible] inleru dinò in 1898 ma menu [illegible] sera ! E gran nevaghia ! Ap[illegible] ! ». E pò mi s'ha quasi manghjatu ch'un l'avia pertatu « Primavera Corsa » di ziu Santu (Ha paura di more senz'avè lettu st' libru scrittu dalla man di Dio)...

U jornu dopu, luni, a valle era tutta bianca. I castagni eranu tutti chierchi di neve ; u ventu fischiava e facia paura. A neve cascava a [illegible] [illegible] ; parìa tanti fiori di chiaragiu chi falassinu da u celu.

In casa, i zitelli ridianu e cantavanu ; l'omi jocavanu a carte, e donne facianu a calzetta, i vecchj eranu [illegible] à u scarnu di u caminu. [illegible] certi foconi chi aricallavanu tutta a pezza.

Tuttu u jornu falò quella neve senza stanciu e senza rumore. U ventu facia girà quelli strucci in su [illegible] e falà chi parianu moscone bianchi scimiti. Da tutti i tetti surtìa fume chì ghjacciava a neve in aria.

E bombe di pulenda eranu tamant' [illegible] e fumavanu chi vi facianu [illegible] u calore à u stomacu ; l'[illegible] di i figatelli ristiti empja a casa. I zitelli facianu unghie e fette l'adoppiavanu e po s'ingullianu [illegible] Quellu chi si ne manghjava sette, tamant'e a mio manu ricevia in ricumpensa un pezzucciu di pane e un unghia di formagliu, [illegible] si forzava a manghjalli ch'un ne pudia più.

A sera ziu Peppetrone disse : « U ditu mignulu mi sente torna' ancu più che eri sera ; nevaghia furibonda ! O figlioli affacatevi in granaghia e puntellale u tettu ! » E cusì fecenu l vecchj hanno sempre ragiò !

U merti matina a neve ghiunghja a i portelli ; ci n'era circa sei palmi In certi lochi u ventu l'avia amassata e si surtia pe a finestra : a porta [illegible] stacchittata a morte.

Quand'ellu stanciò di nevà, s'aprianu e finestre, e da una casa all'altra si discuria : « Chi tempoltu ! Manca babbone un n'ha mai vistu a [illegible] ghiunghie a u primu pianu di u campanile ! — Si sapia chi u Signore avia da vendicassi chi simu [illegible] cattivi oghie ! — Sò parecchj anni ch'ell'avia da scoppià chi [illegible] mondu è troppu cuveltu !... »

Da un portellu all'altru corre una [illegible] : dui minuti dopu tuttu Pinzalone [illegible] sà : a di dumenica manca Orsu Petru ; è pertutu ap[illegible] vaccine e un s'è più vistu. Rusuccia ch'è un pocu bugiarda dice : « L'aghju intesu sbattula e mani chi sò dui minuti in n'a punta a u Corbu ! ». L'omi volenti sortenu di [illegible] e aiutendusi ghjunghienu in Pinzalone supranu a virrà rinforru Orsu Petru ghiaccu a nasu chi sò dui jorni duve Michele u sordu.

L'omi cumincianu cu tutte e pale di u paese a fà trufuli per andà da una casa all'altru. Ci sò chi vanu [illegible] fontana cu e paghiole e i stagnoni [illegible] chiama : « O jente, u lume di u Sacramentu è spintu ! aiutatemi [illegible] chiesa ! ». E si corre tutti a u soccorsu di u lume di u Sacramentu !

U mio Cumpare Pinnatu è senza legne. Tempu stanciatu è pertutu cu i dui figlioli majò e s'è appichiatu a un castagnu mezzu seccu. S'ha tagliatu un gambone chi pesa 3 cantari ; si sentianu e piolate quante [illegible] Per ghjunghjelu ha fattu 3 viaghj cu i figlioli, e ci ha messu quasi un ghiornu.

I zitelli si ne falanu in cantina du[illegible] si so rifugiati passere e i mic[illegible] certi petti-rossi cu du ru-ciuli di pane lendenu a trappule e i pettirossi ci passanu unnu appress'all'altru. Per piglià a passere zitelli [illegible] tufonanu i rombuli di [illegible] legame cu u filu sera [illegible] à un pistulellu : a passera [illegible] u rombulu e un pò più fo[illegible] !

Dicenu chi u ralaghiu di Juani [illegible] si ne serà falatu. Povera famiglia s'ell'ha persu tutte e so castagne !

Ziu Peppetrone conta chi e vacci[illegible] più intelligenti che l'omi : [illegible] jorni avanti a neve piglianu a pieghja. Allora Saveriu ha dettu : « C[illegible] eh'ellu mi cuchi u capu ! Eri mane [illegible] scordatu di piglià u siomere in [illegible] Avà è frittu ! ». Pigliemu [illegible] i cannochiali e guardemu : a [illegible] d'un castagnu, si vede sorte di neve un par d'orecchie ritte. U sumere s'è morta arrittu, ma un altru in nisconire dumanda s'ellu sarà sempre vivu !

Avemu sapiutu pochi jorni fà i disgrazie spaventevule d'Orezza, di San Lorenzu, di Ziravu e d'altrò, e n'avemu tutti risentitu un gran dulore. Dicenu chi l'annate di nevaghia so prospere in raccolte di tutti frutti ; ma si a neve un facia more persone e animali ci rallegreriamu sopratuttu chi u jocu di e pallate e di l'omoni di neve facenu ride a zitelli e ancu i vecchj ; ma da u jornu duv'ella diventa omicidia a neve un c'è più simpatica.

Diceremu cume i paisani : circhemu di fà sempre i bravi, di rende servizio a tutti quandu si pò, d'un fà male a nessunu e ci podaremu forse sfrancà di sti danni fatti da a neve.

PETTI-ROSSU.

LEGION D'HONNEUR

Sur la proposition du ministre de la Guerre notre grand ami M. Antoine Mariani, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Tardivement, une injustice est enfin réparée ; le ruban rouge est trop souvent chicané lorsqu'il doit aller à des braves ; depuis plusieurs années, il aurait dû, à la boutonnière de Mariani, qu'ornent déjà la Médaille Militaire et la Croix de Guerre compléter la glorieuse trilogie.

Notre Ile fut pendant la grande guerre une pépinière de héros dont Mariani est un des plus remarquables. Ses faits d'armes sont relatés élogieusement dans de multiples citations.

Quand, après avoir été grièvement atteint une fois de plus, il eut subi l'amputation d'une jambe, il ne put se résoudre à l'inaction ; de retour en Corse il se consacra à la défense des droits des victimes de la guerre. Il le fit comme il avait combattu ; sans souci de vaine gloriole oublieux de lui-même, avec dévouement.

Il fut l'un des principaux fondateurs de la Fédération du Nord de l'Ile qui a rendu de signalés services aux mutilés ; dans les délicates fonctions qu'il occupe actuellement, il s'est érigé en protecteur des veuves et des orphelins de la guerre.

Il ajoutait ainsi à ces titres de gloire d'autres titres qui lui valent d'infinies reconnaissances et d'être une des figures les plus populaires et les plus aimées de notre ville.

Aux nombreuses félicitations qu'il a reçues, nous joignons les nôtres bien sincères.

LA GREVE DES EAUX

A QUAND LA FIN DU CONFLIT ?

Depuis que s'est déclanché le conflit qui [illegible] aux prises l'Agent de la Compagnie des Eaux et son personnel, on peut voir en [illegible] comme hier en peine, dans les rues de notre ville, ces braves travailleurs si sympathiques à tous.

Quelles que soient les raisons qui ont poussé le Directeur à user de rigueur vis-à-vis de ses employés, la population [illegible] aurait droit, semble-t-il, à être informée de ces motifs.

Voilà plus d'une semaine que dure la grève et il est vraiment incompréhensible qu'après le meeting de dimanche, aucune décision n'ait encore été prise. — M. T.

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêté des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 24 du présent livre ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).

FOURNITURES GENERALES
et
INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE
CABINET TOILETTE

L. ROGLIANO
13, Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-43)
Spécialiste pour tous travaux de plomberie et d'électricité
Maison de Confiance
LES MEILLEURES REFERENCES

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

ILE-ROUSSE

Nécrologie. — On vient, creat [illegible] de frapper la famille Lanata qui a pu [illegible] à [illegible] : M. Charles Lanata, industriel, ancien président du tribunal de commerce d'Ile-Rousse, membre de la Chambre de Commerce de Bastia, Chevalier de la Légion d'Honneur, a été emporté en quelques jours par une des maladies qui ne pardonnent pas.

Il disparaît dans l'ombre des jours, à l'âge de 82 ans, qui semblaient ne pas peser sur ses épaules. Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une foule immense de parents, d'amis venus de tous les points de la Balagne. Le deuil était conduit par MM. Alexandre Lanata, son fils, industriel ; Jean Salvini vice-président du Conseil Général, Chevalier de la Légion d'Honneur, son gendre ; Vincent Lanata, Joseph Salvini, Charles Salvini, rentiers, ses petits-fils, Gaëtan Lanata industriel ; Lanata-Mariotti, propriétaire ses neveux. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Charles-Marie Savelli maire ; Joseph Orsoni, Président du Tribunal de Commerce ; Antoine Savelli, pharmacien ; Mariani, receveur des douanes, chevalier de la Légion d'Honneur ; Péraldi, vétéran de 1870 ; Ferrali, comptable à la Maison Lanata.

M. Savelli, maire, a dit un dernier adieu à son ami en termes élevés et émus qui ont vivement impressionné l'assistance. C'est qu'en M. Charles Lanata disparaît une belle figure. Il était le frère de l'éminent juriste M. Romulus Lanata, Conseiller à la Cour d'Appel en retraite, des regrettés Etienne Louis, Jean Baptiste qui ont témoigné de la plus touchante amitié fraternelle, montré ce qu'il y a de beau et de grand dans la communion des âmes qui elles eux a engendré bonté, prospérité, puissance.

Il fut un virtuose, un vaillant, un homme. Vétéran de l'année terrible, il plaçait la Patrie au-dessus de tout ; mais il avait aussi pour devise : Justice, Humanité ! Des malheurs, des deuils ont souvent désolé ses jours : jamais de défaillance. Père accompli, grand père adoré, ami sûr, par le rayonnement de sa belle intelligence, de sa bonté, de son inlassable activité, de sa haute probité, il se signalait à l'admiration de tous ceux qui l'approchaient. Successivement, il a été promu officier de l'Instruction publique, du Mérite agricole, chevalier de la Légion d'Honneur : ces récompenses ont été bien méritées. Sa vie est de celles qu'on doit proposer en exemple. Ceux qui le pleurent trouveront quelque consolation dans l'imposante manifestation de sympathie qui les a entourés, et dans cette pensée : ils n'ont pas besoin d'aller chercher ailleurs le village à suivre ! Qu'ils trouvent ici l'expression renouvelée de nos condoléances émues, affectueuses.

ARRONDISSEMENT DE CORTE

CARPINETO

Une œuvre pieuse. — Une partie de la toiture de l'église paroissiale de notre commune s'est effondrée par suite de l'abondante chute de neige survenue entre le 7 et le 8 du mois dernier. On voudrait réparer au plus vite ce dégât afin d'en éviter d'autres plus grands si les pluies venaient à tomber. Nous prions donc les âmes généreuses, prêtres et laïques, qui s'intéressent aux bonnes œuvres de nous aider dans notre détresse. Les offrandes peuvent être adressées soit à M. l'abbé Chipponi, soit à M. Lucciani François-Antoine, trésorier de la fabrique.

AUTOCARS P. L. M.

PROGRAMME D'INAUGURATION DES SERVICES AUTOMOBILES P. L. M. BASTIA ILE ROUSSE.

Mardi 15 mars : Bastia ; départ, 10 heures 30 (Cie Fraissinet) ; Saint Florent : arrivée, 11 h. 15, (déjeuner) ; départ : 14 heures 30. Ile Rousse : arrivée, 17 heures (Diner, coucher).

Mercredi 16 : Ile Rousse, (petit déjeuner) ; Départ, 7 h. 30 Calvi : arrivée, 8 heures 30 ; (arrêt) ; départ, 9 h. 30, Galeria : arrivée, 11 h. 30 ; (déjeuner) ; départ, 13 h. 30, Piana ; arrivée, 17 heures (Diner, coucher).

Jeudi 17 : Piana (petit déjeuner) : départ : 7 h. 30, Ajaccio ; arrivée, 11 heures et quart.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE DE « NOS PLAISIRS » Directeur Général : F. Fouquières

Les propos d'un sceptique. Les cours enrichis de l'Ile de France ; Le désert de Retz, par Suzanne Normand. Les actualités. Concert vieilles [illegible] présenté par Jacques Reboux [illegible] pratiques. Echos du Parlement et d'ailleurs. La mer des [illegible] par F. Xac. Un mode de revenant, conte inédit par Rodolph Bringer. Les accidents dans les combats au bois, par Albert Bonjean. La mort du Voileur de la Bièvre, par Georges Clemency. Le plaisir d'écrire. La page [illegible] L'enfant merveilleux, conte [illegible] par Marcel Berger. Les coulisses du Parlement, par Claude Severac. La mode. Les bons conseils du Docteur. Le Cinéma. Les livres. Les pages des combattants. Nos concours.

Prix : 0 franc 40.

Chronique Sportive

Après les matches de dimanche; le classement du championnat de la Corse s'établit comme suit :

C. A. B. : 8 matches joués, 22 pts.
S. C. B. : 7 matches joués : 21 pts.
E. F. B. : 7 matches joués : 14 pts.
A. C. A. : 8 matches joués, 14 pts.
U. S. C. : 9 matches joués : 12 pts
J. S. A. : 9 matches joués : 11 pts.

Les trois clubs bastiais prennent donc la tête du classement.

CYCLISME

Sur la proposition du Comité départemental de la Corse, le Comité Directeur de l'Union Vélocipédique de France à Paris vient de nommer les membres du sous-comité de Bastia pour l'année 1927 :

Président : M. Louis Orenga, Consul de l'U. V. F.

Vice-Présidents : MM. Laurent Marini et Sauveur Veschi. Vice-Consuls de l'U. V. F.

Secrétaire : M. Evangelista, délégué sportif.

Trésorier : M. Jules Marchetti, délégué sportif.

Membres : MM. Veschi Philippi, délégué militaire, Veschi Jean Baptiste, sous-délégué militaire et Drago Toussaint, sous-délégué sportif à la propagande.

LE PREMIER PAS DUNLOP 1927

Le dimanche 20 mars se disputera sur le parcours Bastia-Quercitello et retour (50 kilomètres), l'éliminatoire de la grande épreuve cycliste du Premier Pas Dunlop, organisée par la Société Anonyme des Pneumatiques Dunlop sous la présidence d'honneur de M. Petavy, Directeur de la Société Dunlop, avec le concours de l'Union Vélocipédique de France, et sous ses règlements.

Cette épreuve est exclusivement réservée aux jeunes coureurs du département, de nationalité française n'ayant pas encore participé à aucune épreuve cycliste et ne possédant pas de licence de concours cycliste.

EXTRAITS DES REGLEMENTS

Art. 2. — Exceptionnellement seront autorisés à s'engager dans l'épreuve du Premier Pas Dunlop, les jeunes gens ayant participé aux épreuves de Préparation Militaire, championnats militaires, cross cyclo-pédestres, courses de club à l'exclusion de toutes autres courses.

Art. 5. — Le limite d'âge, pour les coureurs désirant s'engager dans cette épreuve est fixée à 16 ans minimum, 25 ans maximum, le 15 mai jour de la finale, représentant la date extrême pour déterminer cette limite d'âge.

Art. 6. — Les coureurs pourront participer à cette épreuve avec la bicyclette de leur choix ; bicyclette de travail, de tourisme ou de course, avec ou sans roue libre. De même il leur sera laissé toute latitude en ce qui concerne les bandages pneumatiques démontables, au boyaux. Seul l'emploi des freins est obligatoire, conformément aux termes des règlements de l'U. V. F.

Art. 8. — La course se fera sans entraîneur, ni soigneur, ni suiveur.

Art. 9. — Cette épreuve se disputera de la façon suivante :

a) quatre-vingt-six éliminatoires ;
b) quinze demi-finales ;
c) la finale se disputera à Versailles par les qualifiés des demi-finales.

Art. 18. — Tous les coureurs qui seront qualifiés aux éliminatoires pour disputer la demi-finale recevront une indemnité représentant le montant de leur voyage, aller et retour en troisième classe, de leur lieu de résidence à Marseille où se disputera le 15 avril 1927 la demi-finale.

Art. 19. — Tous les coureurs qualifiés dans les demi-finales pour venir disputer la finale à Versailles recevront de la Société Dunlop :

a) leurs frais de déplacement en chemin de fer aller et retour en deuxième classe de leur lieu de résidence à Versailles ;

b) Une indemnité spéciale pour frais de séjour ou de voyage dont le montant sera fixé par la Société Dunlop, d'accord avec l'U. V. F.

Art. 21. — Pour chacune des éliminatoires, la Société Dunlop offrira à tous les coureurs qualifiés pour la demi-finale : 1° une médaille souvenir en bronze ; 2° fourniture gratuite de deux boyaux.

Art. 22. — Le coureur se classant premier dans chacune des quinze demi-finales recevra en service pour l'année une bicyclette d'une des grandes marques françaises de cycles. Enfin, la Société Dunlop assurera, dans une mesure raisonnable, un premier [illegible] de chacune des demi-finales la fourniture et l'entretien de sa fourniture de boyaux pendant la saison 1927.

Art. 24. — L'engagement donnant droit à la licence (U. V. F.) de débutant est fixé à la somme de 3 francs. Les engagements seront clos le 17 mars et devront comprendre les nom, prénoms, l'adresse exacte et l'âge du concurrent (au moins de pièces d'identité).

Le Sous-Comité de Bastia ayant reçu la mission de la Société Dunlop pour l'organisation de cette épreuve, est seul qualifié pour recevoir ces engagements. Pour toute demande de renseignements, les jeunes coureurs n'auront qu'à s'adresser à M. Marchetti Jules, délégué sportif de l'U. V. F. Café du Kiosque, de 18 à 19 heures.

Vous trouverez tout en T. S. F.
qui concerne la
AUX Gds MAGASINS LOUIS MAUREL
Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point assurées. Nombreuses références. Facilité de payement.

On nous communique

UNION LOCALE

Les membres délégués des Syndicats Ouvriers sont convoqués pour ce soir mercredi à 20 heures, salle de l'Assistance Publique.

Les ouvriers de la Compagnie des Eaux sont convoqués également pour prendre toute disposition sur le conflit actuel.

La présence de tous est indispensable.

COURSES D'AJACCIO

Il est rappelé à MM. les Propriétaires que les engagements de leurs chevaux doivent être faits avant le 19 mars chez M Cuneo d'Ornano, Président des courses, rue Notre Dame à Ajaccio.

Les engagements peuvent être également remis au Directeur de la station des haras qui les fera parvenir au Président.

Chaque engagement doit être accompagné de la carte d'origine du cheval et du montant de l'engagement, soit 40 francs.

SYNDICAT DES MENUISIERS ET EBENISTES

Le Syndicat des menuisiers et Ebénistes est convoqué pour la réunion qui aura lieu aujourd'hui mercredi à 9 heures précises à l'Assistance Publique. Payement des cotisations et renouvellement des cartes fédérales. Discussion intéressante. Prière d'être exact.

CORSICA SPORT BASTIAIS

Les membres du bureau seront convoqués ce soir 9 mars à 8 heures au siège social ainsi que tous les équipiers premiers et seconds.

Présence indispensable.

AUX ARTISANS

A la suite de l'Exposition du Meilleur Artisan de France, il s'est formé la Chambre Artisanale de France, Union des Chambres Artisanales des Artisans de tous les corps de métiers, afin de défendre leurs droits et de leur créer de nouveaux avantages.

Artisans ! si vous voulez conserver le peu de droits que vous avez obtenus jusqu'à ce jour, adhérez à la Chambre Artisanale de France.

Pour tous renseignements, écrire à M Dussault, Secrétaire général, 27, rue du Repos - Paris (XX°).

ARCHICONFRERIE DE SAINT JOSEPH

L'officialité et les membres de l'archiconfrérie de Saint Joseph préviennent la population de Bastia que la neuvaine préparatoire à la fête du 19 mars, commencera jeudi prochain 10 du courant, et aura lieu tous les soirs à 8 heures précises à l'oratoire de l'archiconfrérie.

Pendant tous les jours de la neuvaine une messe sera célébrée tous les matins à huit heures.

Un avis ultérieur fera connaître les heures auxquelles auront lieu les messes qui seront dites le jour du 19 mars.

L'officialité et les membres de l'archiconfrérie comptent sur la foi et la dévotion profonde de leurs coreligionnaires à l'égard du chef de la Sainte Famille pour voir les habitants de la ville assister nombreux à l'exercice de la neuvaine et célébrer avec le plus grand éclat la fête de Saint Joseph dont la puissance est immense au ciel.

Pour l'Officialité,
La Prieure :
Louise BOSCHETTI

SOCIETE NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE

Pour célébrer le centenaire de sa fondation (1827), la Société Nationale d'Horticulture de France tiendra en 1927, au Cours-la-Reine, à Paris, deux expositions internationales de tous les produits se rapportant à l'horticulture.

La première, qui aura lieu du 25 mai au 3 juin inclus sera consacrée aux roses, aux rhododendrons et aux orchidées ; aux arbustes fleuris, aux plantes de serres et de pleine terre ; aux fruits forcés et légumes de saison ; aux industries et beaux-arts horticoles, à l'architecture des jardins et aux publications horticoles.

Tous les professionnels de France et de l'Etranger, ainsi que les établissements scientifiques, sont invités à participer à cette grande manifestation de l'Horticulture.

S'adresser pour tous renseignements au siège de la Société, 84, Rue de Grenelle Paris (7°).

A VENDRE

Camionnette boulangère 1500 kgs Latil B 14 CV 1926, éclairage électrique ; état parfait. Car 8 places Citroën 10 CV revisé ; Camionnette normande Citroën 500 kgs revisée. Torpédos Donnet-Zedel 11 CV, meilleurs prix. Diverses occasions très intéressantes. Agence Donnet-Zedel, 33, Bd Paoli Bastia. Téléphone 45.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 Au programme : Universal Film présente **Tourbillon de Jeunesse**, grand film en 7 parties ; **Le Faux Prince**, troisième chapitre

Demain soir : Rudolph Valentino et Vilma Banky dans **L'Aigle Noir.**

Très prochainement : Thomas Meighan dans **La tragédie de Killarney.**

Prochainement : Mistinguett dans : **Bonjour Paris** (en couleurs) ; Margaret Livingston dans **Ange et Démon**, superproduction Fox Film en couleurs ;

Tom Mix dans **Le dernier de sa race.**

FEMINA CINEMA

Ce soir : Bib, Bob et Babette, comique en deux parties ; un film que tout le monde voudra voir : **Son dernier printemps**, avec Conrad Nagel et Adolphe Menjou.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mercredi 9 mars 1927, 68me jour de l'année ; 297 à venir.

Aujourd'hui : Sainte Françoise.

Demain : Saint Dorothée.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 8 h., 13° ; à 13 h., 14° ; à 18 h., 11°. Maxima : 15° ; minima : 10°.

Etat du ciel : couvert ; vents : N. W forces faibles (1, 4) ; mer : houleuse.

EPHEMERIDES. — 1915. Prise de Neuve Chapelle par les Français.

A L'ARRIVEE

M. A. Darqué, qui vient d'être nommé Directeur de l'Usine à Gaz et Electricité, est arrivé lundi matin dans notre ville.

Le successeur de M. Sombat est le fils de l'ancien directeur de l'Usine dont les bastiais ont conservé le meilleur souvenir.

Nous lui présentons ainsi qu'à Mme Darqué, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

DANS L'ARMEE

M. Papi, capitaine du 15e escadron du train des équipages militaires, a été classé à l'état-major particulier de son arme, et affecté à l'état-major de la base de Marseille

M. Arrighi, capitaine de l'état-major particulier de l'infanterie, à l'état-major de la 256e brigade de marche du Maroc, a été affecté à l'état-major de la région de Marrakech.

Au moindre froid, au premier malaise prenez un grog bien chaud au Rhum Saint-James. Cet exquis et célèbre Rhum de grand cru — qui n'a aucune analogie avec les marques de rhums du commerce — réchauffe, réconforte, tonifie, et grâce à son extrême pureté, n'irrite pas.

Au surplus, le Rhum Saint-James est la seule Marque qui porte sur ses étiquettes en lettres rouges, bien apparentes, la mention suivante « Rhum provenant de gros sucs de canne, à l'exclusion de toute mélasse ».

EMPLOIS RESERVES

Ont été mis à la disposition du gouverneur général de l'Indochine, en qualité de sous-brigadier stagiaire des douanes et régies de l'Indochine :

M. Giovannini Paul André, adjudant-chef au 34e rég. d'aviation.

M. Filippini Paul-André, second maître fourrier au 5e dépôt des équipages de la flotte.

M. Paul Ange-Benoît, ex-adjudant du centre de transition des troupes indigènes coloniales.

— M. Arrighi-Costeros a été nommé expéditionnaire de la préfecture de l'Aisne.

SAVON
EAU DE
COLOGNE
L.T.PIVER

LES ANNALES

Quelques-uns des sujets traités dans les **Annales** de cette semaine : Le Siècle de **Louis XIV**, — à propos de l'Exposition de la Bibliothèque Nationale — par G. Huisman **Le restaurant à la mode**, par M. Vaucaire La Cateuse, par L.-L. Martin. **Plus les rubriques** littéraire, sportive, scientifique, artistique, littéraire, signées Hubon, G. de Pawlowski, J. Moriane, André Lang, Hugues Delorme qui font des **Annales** une revue vivante entre toutes. Partout en vente, le numéro : 1 franc.

AU PORT

En chargement : **Ville de Bastia** (fûts d'extraits de châtaigniers), pour les ports du Nord et de la Belgique ; **Secondo Ser Giovanni**, charbon pour Palerme (500 tonnes) ; **Avvenire**, bois de pin pour l'Espagne (140 tonnes) ; **Due fratelli**, bois d'aulnes pour Livourne ; **Mariantonia**, charbon pour Trapani ; **Perseveranza**, charbon pour Porto Vecchio.

— En attente : **Peppino Mazza.**

— En partance : **Eufrasia** et le remorqueur italien **Aurelio Padovani** qui, comme on le sait, fut sauvé par le **Troupier** le 16 février.

— Attendu : **Douce France**, partie d'Alger pour Bastia le 5 mars avec complet chargement essence et pétrole pour la Compagnie Italo-américaine.

Tous les navires au port ont été triplement amarrés à cause de la tempête signalée de 7 à 11 heures.

MARFISI
Apéritif au Cédrat
UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

Petites Annonces Économiques

ON DEMANDE un homme de peine pouvant conduire un petit attelage. S'adresser Maison Cesarini, 8, Avenue Carnot.

A VENDRE 4 CV Renault 2 places, état de neuf, ayant roulé 5500 kms. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A la Chambre

SÉANCE DU 8 MARS

M. Bouisson préside la séance qui est ouverte à 15 heures.

LA REVISION DES BAUX A TERME

On reprend la discussion du projet de loi sur la revision des prix des baux à ferme de longue durée.

On adopte l'article 1 aux termes duquel les prix des baux ayant pris cours et conclus avant le 1er janvier 1925 pour une durée d'au moins neuf années, pourront être majorés dans les conditions prévues aux articles suivants.

L'article un bis portant que la majoration produira son effet à compter du jour de la demande en revision qui devra être faite à peine de forclusion dans un délai de six mois après la promulgation de la loi est adopté avec un amendement de M de Monicault prévoyant que, au cas où l'occupant a le bénéfice de la cession à titre généreux à défaut d'une entente amiable entre les parties, le cédant devra rembourser une partie des frais de cession proportionnels à la durée du bail restant à courir au moment de la cession et aux prix de cession consenti.

On vote l'article 2 ainsi conçu « Aucune majoration ne sera accordée au propriétaire qui depuis le 31 décembre 1923 a acquis le titre onéreux de l'immeuble affermé. Toutefois, tout bailleur n'ayant pas droit à la revision et dont le fermage stipulé en argent n'aura pas subi une augmentation de plus de cent pour cent sur le prix de 1914, pourra réclamer à son fermier à forfait une majoration de 10 pour cent pour augmentation de charges et supplements d'impôts qu'il a subis à partir du 1er janvier 1927 ou à partir de son acquisition si elle est postérieure à cette date ».

Cet article est amendé par M. de Monicault qui fait ajouter : « A moins que l'acquéreur empêché de prendre possession par le bail en cours ne subisse lui-même une majoration résultant de la présente loi dans la forme qu'il occupe à titre de locataire ».

L'article 3 ainsi conçu est adopté « La demande de majoration ne sera admise que si le prix porté au contrat est inférieur de plus d'un quart au prix admis comme présentant au jour de la demande la valeur locative équitable. Aucune majoration ne sera accordée au propriétaire qui a stipulé que son fermage est payable en totalité en nature ».

Une discussion s'engage sur l'article 4 ; puis la suite est renvoyée à jeudi.

Cet article est ainsi conçu : « Le nouveau prix sera établi sur la base de la valeur locative en 1914, du prix du bail ou de la valeur pratiquée dans la région à cette époque, majorée d'un maximum de 200 pour cent. Il sera tenu compte pour la fixation de cette majoration des suppléments d'impôts et des charges incombant légalement au bailleur et payés par le fermier ainsi que de tous les autres éléments d'appréciation ».

LES SERVICES MARITIMES DE LA CORSE

M. DE MORO-GIAFFERRI DEMANDE AU MINISTRE SON ATTITUDE A LA SUITE DES MENACES DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

M. de Moro-Giafferri monte à la tribune et intervient sur les services maritimes postaux avec la Corse.

Il rappelle que le nouveau directeur de la Compagnie Fraissinet, M Jean Fraissinet, menace de retirer ses bateaux si le 31 mars, le nouveau projet n'est pas voté.

Le député de la Corse estime que c'est là un véritable chantage.

M. de Moro-Giafferri demande à M. Tardieu s'il serait prêt à réquisitionner la flotte Fraissinet.

Le ministre répond qu'il ne croit pas à la réalisation de cette menace.

Il ajoute que le Parlement, dans ce cas, serait appelé à prendre toutes mesures, notamment celles touchant les bâtiments et leur remplacement.

Le ministre dit que M. Fraissinet a cru devoir prendre un stimulant et que cela était superflu.

LES ACCORDS POUR LES DETTES

M. AURIOL DEPOSE SA MOTION

M. Vincent Auriol dépose une motion appuyée de cinquante signatures sur les dettes interalliées.

M. Auriol expose ses arguments.

M. Poincaré affirme solennellement que l'avenir est entièrement réservé.

A l'"Officiel"

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 8 mars

M. Orsatelli, Procureur de la République, est nommé substitut du Procureur Général de Bastia, en remplacement de M. Ghilini, récemment nommé avocat général près la dite Cour.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 8 mars

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin.

LE NOUVEAU RECTEUR DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

Sur la proposition du ministre de l'Instruction Publique, M. Christian Pfister, doyen de la Faculté des Lettres à l'Université de Strasbourg, est nommé recteur de l'Académie de Strasbourg.

DANS LE HAUT ETAT MAJOR DE L'ARMEE

Sur la proposition du ministre de la Guerre, le général de division Rampont, commandant la quatrième division de cavalerie, est nommé au commandement du 33e Corps d'Armée de l'armée du Rhin en remplacement du général Brécard, appelé à une autre emploi.

L'ORGANISATION DE L'ARMEE

M. Painlevé a entretenu le Conseil du résultat de ses conversations avec M. Sénar sur l'organisation de l'armée dont le rapport sera discuté prochainement.

LA REFORME ELECTORALE

Enfin, M. Sarraut a déclaré qu'il comptait pouvoir déposer le projet sur la réforme électorale dès jeudi.

Quelques points restent à fixer notamment le nombre de circonscriptions électorales.

à Marseille

L'ARRIVEE DES PARLEMENTAIRES POLONAIS

Marseille, 8 mars

La délégation des parlementaires polonais est arrivée ce matin. Après une réception à l'Hôtel de Ville elle a visité le Canal du Rove, puis a assisté à un déjeuner offert par la Municipalité.

TERRIBLE ACCIDENT D'AUTOMOBILE

UN MORT — PLUSIEURS BLESSES

Toulon, 8 mars

A Cogolin (Var), un camion ramenait avant-hier de la chasse aux sangliers une vingtaine de chasseurs par la route de Colobrières à Cogolin. Soudain, la voiture conduite par le terrassier Sciandra, versa à un tournant.

M. Viori, de Cogolin et M. Joseph Barberis, furent gravement blessés M. Pierre Giardi fut tué. Tous les autres voyageurs furent blessés ou contusionnés.

Le chauffeur qui avait son permis de conduire et était sous l'influence du vin, prit la fuite. Il est recherché par la justice.

AVIATION

Madrid, 8 mars

L'équipage de l'hydravion Uruguay est arrivé hier près de Puerto Cap Anjo) où la rançon sera payée par le représentant de l'autorité espagnole aux Maures.

LE CYCLONE DE MADAGASCAR

LES PREMIERES NOUVELLES ETAIENT EXAGEREES

Paris, 8 mars

Les nouvelles provenant de Madagascar montrent que les premières informations étaient exagérées.

A Tamatave, la plupart des immeubles ont été en partie détruits sauf quelques bâtiments publics et des maisons de commerce.

Le nombre des victimes s'élève à une trentaine.

LES MORTS DU JOUR

M. DANIEL BERTHELOT

Paris, 8 mars

M. Daniel Berthelot, professeur à l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, est décédé aujourd'hui à l'âge de 62 ans.

Le défunt était le fils de Marcelin Berthelot, l'illustre savant et le frère de M. André Berthelot, ancien sénateur et de M. Philippe Berthelot secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

à Nice

L'ETAT DE SANTE DE M. LE MAIRE GAUTHIER

Nice, 8 mars

L'état de santé de M. Pierre Gauthier, maire de Nice, atteint de broncho-pneumonie, est très grave et inspire de vives inquiétudes.

LES SPORTS

L'EPREUVE MOTOCYCLISTE PARIS - NICE

Nice, 8 mars

Voici le palmarès de l'épreuve motocycliste Paris-Nice.

Coupe catégorie motos extra-légères : Rigolet et Petit-Pierre (Monet Goyon) ; Motos légères : Sourdot et Hommaire (Monet Goyon) ; motos moyennes : Zuid et Rodet (Magna Debon) ; Grosses motos : Marchand et auson (Sarolea).

Coupe de solo : Sourdot et Hommaire (Monet Goyon).

Challenge Patine : Sourdot et Hommaire (Monet Goyon).

Challenge du Journal : équipe Terrot.

Coupe du Président de la République : Audely et Dupont (Harley).

Coupe du Syndicat d'Initiative de Grenoble : Zuid, Rodet et Gauthyer Magnat Debon).

Coupe du Sidecar : Peuple (Terrot).

Coupe de Monaco : de Paquis.

Challenge de régularité : I. R. C Dijon.

Prix du Sporting : Garrel, Quenelin, Doyen, Chaisse (Terrot).

Prix du Journal : équipe B. S. A.

Prix Moulène : Franconi (Motosacoche).

Prix de l'Eclaireur de Nice : Favor.

Prix du moindre écart en côte (Petites cylindrées : Balifort (Delage).

Plaquette T. S. F. : Gabet (Monet Goyon).

Prix du Conseil Général de Paris Boret-Marescot (Jean Thomann).

Prix de la ville d'Aix les Bains Nass et Bernard (Gnome et Rhône).

Prix des isolés du Moto Club de Nice : Martin (New Map).

Prix du Littoral : Renaud et Roels

Prix de la Côte d'Azur : Rignon et Soyer.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

Paris, 8 mars

	cours précéd.	dernier cours
Livre	124.04	124.0[illegible]
Dollar	25.57	25.5[illegible]
100 lires	112.30	113.5[illegible]
100 pesetas	438.75	435.5[illegible]
100 frs suisses	491.33	491.3[illegible]
100 florins	1023	1023

AU CHILI

UNE REVOLUTION ECHOUE

Paris, 8 mars

On mande de Quito (Chili) qu'un coup d'Etat dirigé contre le Président de la République, le docteur Ayora, a échoué.

N'hésitez plus
seule, la
Cigarette
MARYLAND
ALBAN
SUPÉRIEUR
(paquet blanc)
Vous donnera toute satisfaction

TELEPHONE 0.90
GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boul. du Palais, BASTIA
Succursales : Place de l'Hôtel de Ville
Nouveautés, Bonneterie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines. Articles de Paris.
APPAREILLAGE DE T.S.F.
Grand assortiment à tous les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.
FACILITES DE PAIEMENT

INSTALLATIONS et FOURNITURES
ELECTRICITE - GAZ
SALLES DE BAINS
G. GUIDUCCI
Représentant-Dépositaire
24-26, Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-26)
Maison de confiance particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie et d'électricité

Faites tenir, contrôler votre
COMPTABILITÉ par les
Etablissements JAMET-BUFFEREAU
Bd Paoli, BASTIA

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

BUREAU d'ETUDES
TRAVAUX PUBLICS - BATIMENT
Topographie - Nivellement
Cubatures et Métrés
Cubissements
Etude de Projets - Direction des Travaux
Central Corse Immobilier
GÉRANCE - LOCATION - VENTE & ACHAT
d'Immeubles et de Terrains
31, RUE DE L'OPÉRA, (1er Etage)
BASTIA

Médaille d'or — GRAND PRIX
CAP CORSE
DAMIANI
Membre du Jury — HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT
DE BASTIA 1903 ET 1904

les Motos 2,3,4 HP

Monet — très Souples et Résistantes
Goyon — Economiques et très Rapides
TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1924
répondent à tous les besoins
AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli - BASTIA
(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

1400-1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...
Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les excentricités à la fois les plus osées et les plus amusantes de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...
La Revue de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document
Ouvrage conçu et publié sous la direction de
M. GRAND-CARTERET
Cinq volumes in 4° 21 × 23, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en teintes, camaïeu, héliogravure ou coloriés à la main ; 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie entièrement rares).
Les 5 volumes brochés payables en 22 mensualités : 535 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.
Demander livraison-spécimen gratuit numéro 6, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villersexel, Paris (7e).

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL

CIGARETTES NATIONALES
SE MEFIER DES CONTREFACONS

MAROC
VIENT DE PARAITRE :
Le PREMIER
ANNUAIRE DES COLONS
Tous les noms — Toutes les adresses
Prix : Cinq francs
CHESNEAU, 5, Bd Montmartre, PARIS

Abonnements
AU
Petit Bastiais
Journal Quotidien à grand Tirage
Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
48 fr.	25 fr.	13 fr.	50 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresses, envoyer 0.75 au bureau du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT
M. ....
demeurant à .... déclare
souscrire un abonnement de ....
au "PETIT BASTIAIS" à partir
du ....
Signature de l'Abonné :
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du "PETIT BASTIAIS" à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-Poste ou un chèque postal Marseille 64-50.

L'ARGUS
publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 900 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

Les Établissements S. [illegible] & Cie - Bastia
PAR leurs Spécialités [illegible] réputées :
« Cap Corse Damiani » [illegible] Membre du Jury » Necre Cédrat » « Myrte » [illegible]
PAR [illegible]
Rhums, Amers, Vermouths [illegible] Vins de [illegible] Marques que [illegible]
PAR [illegible]
Tabacs, Cigares [illegible]
PAR leurs prix [illegible]
OFFRENT les [illegible]
ASSUREZ-VOUS EN !

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

N° 42 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman d'un Nouveau Pauvre

par ANDRÉ ARMANDY

Notre deal la neutralité n'est pas suspecte ; les papiers individuels des membres de l'équipage sont en règle. La compagnie d'armement a affrété le bâtiment de sa flotte aux transports [illegible] qui ne vont pas dire grand'chose puisque les transports [illegible] [illegible]. Tout de Glasgow avec un chargement de charbon destiné à l'usine à gaz de Recabon. Les rapports des agents de S. H. L. à [illegible] et à Glasgow le donnent comme insolvable. Peut-être utilisé sur tout itinéraire sans inconvénient sérieux.

Son passage fut signalé en vue de Santa-Cruz de Ténériffe le 25 août, à 10 heures, par un câblogramme chiffré de l'agent français de surveillance aux Canaries. Ayant son plein de vivre et d'eau, il n'y fit pas escale.

Le 31, un télégramme du sémaphore de Saint-Louis du Sénégal informe la marine à Dakar de son arrivée proche. Le navire, suivant les instructions nautiques reçues, navigue en vue des côtes, craint des sous-marins qui bombarderont Funchal et qui croisent au large des côtes du Cap Vert. Interrogé par le sémaphore, ses pavillons ont répondu : « Tout bien à bord. »

Le même soir, au crépuscule, le poste sémaphorique des Almadies l'identifie à six milles environ dans le nord et téléphone à la marine de Dakar qu'il mouillera en rade dans la nuit. Les feux rouges et verts de la jetée restent allumés par ordre.

Le lendemain matin, c'est en vain que l'inspection de la marine, à bord de sa vedette, parcourt la rade du gros bout de ses jumelles : la Johanna n'est pas entrée au port...

Des conversations courent dans les deux sens sur les lignes télégraphiques et téléphoniques qui relient Dakar aux Almadies, et la nouvelle se répand qu'un vapeur s'est allé, durant la nuit, planter sur les balsates aiguës de la chaussée sous-marine qui relie la pointe des Almadies, où se trouvait l'ancien phare, aux brisants sur lesquels on a édifié le nouveau phare à deux kilomètres au large. Renseignements pris, il s'agit de la Johanna. Les gardiens du phare déclarent que le veilleur a vu sur le coup de onze heures, une série de fusées rayer l'obscurité à courts intervalles. Le pinceau lumineux du phare passant au-dessus du point d'émission, ne distingua rien. Il passa aussitôt un télégramme pour signaler le fait.

Une demi-heure plus tard, une flamme fuligineuse s'éleva au-dessus du même point et brûla toute la nuit.

Ce ne fut qu'à l'aube qu'ils purent distinguer qu'il s'agissait d'un baril de goudron allumé sur le gaillard d'avant.

Le mât avant portait, frappés sur une drisse, es pavillons N. G. (détresse) du code international. Le mât arrière balançait dans le vide une boule noire et un pavillon rectangulaire ayant la même signification.

Les télégrammes furent retrouvés dans le bou-bou d'un porteur de dépêches indigènes, qui les avait oubliés.

Du phare, on ne discernait à bord aucun mouvement. Les chaloupes manquaient aux portemanteaux.

* * *

Le 31 août est une double fête pour tout citoyen des Pays-Bas : d'abord parce que la gracieuse reine Wilhelmine vit le jour à cette date de l'année 1880, ensuite parce qu'elle fut proclamée reine constitutionnelle et héréditaire le même jour de l'année 1898.

En conséquence de quoi, tout capitaine néerlandais n'a garde d'oublier, sur sa liste des provisions du bord qu'il remet au *ship chandler* à la dernière escale, une solide ration supplémentaire de genièvre, de curaçao et d'advocat ou, à défaut, un échantillonnage assez complet des alcools distillés par le pays où l'on relâche avant l'anniversaire.

Les robustes gosiers flamands s'accomodent assez volontiers des alcools d'exportation français à condition qu'ils râpent tout en glissant.

La cambuse de la *Johanna* embarqua en cette prévision, au départ de Bordeaux, quelques dames-jeannes rebondies.

Or, tout en ce bas monde est fonction du degré de latitude. Boire l'alcool à pleins quart sous les cieux froids du 52e parallèle nord est une chose ; lamper le même alcool en quantité équivalente à 15° de l'équateur, fût-ce en l'honneur de sa reine, en est une autre.

Le capitaine van Karnebecke était un loyal sujet et son amour pour sa souveraine n'avait d'égal que le plaisir qu'il prit à la fêter. L'équipage hollandais ne put mieux faire que de l'imiter et les quelques Danois qu'il comptait se suivirent fort à propos que le Danemark entretient avec les Pays-Bas les meilleures relations.

(*A suivre*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs à Paris.

52e ANNÉE — N° 73
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
JEUDI 10 MARS 1927
00117

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.
JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE
Le Numéro 20 c.
RÉDACTION PARISIENNE - PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.
DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-05
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50
ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Bastia [illegible]	13 fr.	25 fr.	48 fr.
[illegible]	15 fr.	27 fr.	50 fr.

LE PORT EN SUS
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

BULLETIN

IGNORANCE...

M. Pierangeli a répondu en 15 colonnes à une communication de nos représentants qui était contenue en 15 lignes. Ce n'est pas la longueur de sa démonstration, ni la démonstration elle-même que nous lui reprocherons, mais, encore une fois, de n'avoir pas commencé par là. Car, quoiqu'il veuille maintenant prétendre, averti et assagi, ce n'est pas tel ou tel article de la proposition de loi de nos représentants qu'il avait condamnés mais la proposition elle-même, mais le principe même du recours aux prestations en nature.

Son article d'attaque brusquée nous l'avons encore sous les yeux. Il considérait l'initiative de nos représentants comme une folie, il disait que c'était folie que de demander pour la Corse une somme aussi forte que 600 millions, en ajoutant toutefois que la mise en valeur de l'île exigerait une somme bien plus forte encore. Vous voyez l'esprit de dépréciation, de dénigrement systématique que révèle cette contradiction, même apparente! Il se gaussait de trouver dans la proposition de loi l'affirmation que le sacrifice demandé à l'Etat était « hors budget ». Comment pouvait-il être « hors budget » ? Stupéfaction dédaigneuse de M. Pierangeli à l'énoncé d'une pareille puérilité de nos députés. Il se moquait également d'avoir compris que les entreprises travaillant en Corse au compte des prestations auraient été payées en fournitures, non en argent.

Jusque là, nos représentants ne s'émurent que de l'ignorance de M. Pierangeli. Il était évident qu'il ignorait le premier mot du mécanisme des prestations en nature, qui sont, en effet, hors budget, et qui aboutissent à des paiements en argent, non en fournitures. Cette méconnaissance complète du mécanisme du service était déjà inadmissible de la part d'un ancien député. Mais enfin, M. Pierangeli ne faisait là que du mal à lui-même. Nos représentants se sont simplement fait cette réflexion : « mais enfin, pourquoi Pierangeli ne se renseigne-t-il pas avant de partir en guerre, comme il le ferait contre des moulins à vent ? »

Se renseigner, c'est si facile et si rapide ! De ne pas l'avoir fait, on était justifié à penser, en écartant le mobile de mauvaise foi, que M. Pierangeli était inspiré par le dépit qui aveugle.

Mais il y a plus sérieux. L'ancien député ne s'est pas contenté d'étaler son ignorance du sujet. Il a ajouté qu'il était inutile et même nuisible de faire appel aux prestations en nature parce que le recours au prestations nous interdirait de recourir aux voies ordinaires budgétaires dont il pense beaucoup de bien et dont l'opinion ne pense, en raison de l'immensité de l'effort à accomplir en Corse qu'un bien relatif. C'était là une niaiserie car le recours aux prestations ne saurait être exclusif de celui des moyens budgétaires ordinaires.

Et M. Pierangeli, expliquant que l'intervention des prestations serait une catastrophe pour la Corse, ajoutait que la Corse peut parfaitement se tirer d'affaire, assurer sa mise en valeur avec ses propres ressources, à la condition qu'elles ne soient pas gaspillées. C'est contre cela surtout que se sont indignés nos représentants. C'est alors seulement que ceux-ci ont fait leur communiqué où il était dit : « nous nous attendions bien à livrer bataille au Parlement, mais non à ce que des compatriotes, à ce que d'anciens représentants de la Corse fournissent des armes à ceux qui, dans les milieux parlementaires ou administratifs, seraient tentés de combattre, de faire échouer notre initiative. »

Voilà ce qu'on reproche, ce qu'on reprochera toujours à M. Pierangeli et l'opinion publique ne s'y est pas trompée, ses propres amis non plus.

Que M. Pierangeli ait prêché par orgueil, par légèreté, par dépit, peu importe, et c'est de lui que dirait Lamartine :

Penser sans agir
Aspirer sans atteindre
Briller sans resplendir
Pâlir sans s'éteindre

Il modifie maintenant sa position. Les dépenses résultant du recours aux prestations en nature sont donc vraiment hors budget ?

Et les entreprises chargées des travaux en Corse seront donc payées en argent, non en fournitures ?

Et le recours aux prestations en nature n'est plus une catastrophe pour la Corse ?

Nous sommes bien aises que, enfin M. Pierangeli le reconnaisse.

Mais de s'être si lourdement trompé, d'avoir risqué avec ses malencontreuses jérémiades de faire à la Corse un mal irréparable, cela ne lui confère aucune autorité pour donner à nos représentants, sur le détail, une leçon qui lui a été retournée pour l'ensemble.

Nos représentants accepteront les sommes que leur dévouement pourra enlever : le plus possible. Ils se guideront d'après les circonstances, et ils seront les meilleurs juges de ce qu'exigeront ces circonstances.

Cela n'empêche pas la discussion et qu'ils soient disposés à examiner les suggestions intéressantes. Mais c'est l'opinion publique elle-même qui n'admet pas qu'on ait mis en doute leur bonne volonté, leur vigilance, ni qu'on ait tenté de les faire passer pour des sots.

P. B.

M. Robert de Billy (notre photo) nouvel ambassadeur de France à Tokio, vient de s'embarquer pour rejoindre son poste.

LE MARIAGE DE M. HENRI LETELLIER

Se faisant l'écho des bruits de salons, de petits journaux d'indiscrétions épiloguent sur le mariage de M. Henri Letellier, ancien propriétaire du *Journal*, avec Mlle Yola Henriquez, ancienne danseuse de l'Opéra. Nous sommes en mesure d'assurer que ce mariage n'a pas encore été célébré à la mairie du XVIe arrondissement où les bans sont publiés. Le Maire, M. Bouillet, fût, au dernier moment, avisé de l'ajournement de la cérémonie, le futur se trouvant dans la nécessité de faire un voyage d'intérêt majeur. La remise de cette cérémonie fut si subite que de grands journaux Anglo-Américains alertés par M. Gwynn, familier de M. Henri Letellier et correspondant à Paris de *l'American Weekly*, publièrent un compte rendu du mariage avec des photographies.

LE CASINO DE NICE

De notre correspondant de Nice

Depuis longtemps, la *Société propriétaire du Casino Municipal de Nice* est en procès avec la *Société Fermière* représentée actuellement par M. Duris. Tout récemment, celle-ci obtenait un jugement en sa faveur : d'une part, prolongation de son bail jusqu'en juillet 1932 ; d'autre part loyer de un million six cent mille fr. au lieu de trois millions cinq cent mille fr. réclamés.

On dit que la Société propriétaire va faire appel de ce jugement. Les avocats et avoués de Nice, bien et conn, ne s'emblent pas !

Rappelons que la Société Fermière (Casino et Jetée Promenade) a réalisé en 1926 une recette brute officielle, pour la seule exploitation des jeux de plus de 51.000.000 (millions) de francs.

Billet Parisien

Par une après-midi de printemps une séduisante demoiselle, mannequin dans une grande maison de couture s'exhibait au pesage de Longchamp en une merveilleuse toilette.

Vint à passer un riche industriel en compagnie de sa femme. La toilette du mannequin plut beaucoup à madame et le mannequin plut bien davantage à monsieur qui sut le lui dire, et si éloquemment, qu'il décida la belle fille à lâcher la couture et à se laisser entretenir royalement.

Mais tout passe, tout lasse, tout casse...

Au bout de trois ans, l'industriel résilia son contrat, et ce fut sa femme qui fit part de la rupture à la concubine, non sans joindre un chèque à la lettre de démission.

La demoiselle ne fut pas satisfaite. Elle s'adresse aujourd'hui aux tribunaux et réclame trois cent mille francs de dommages-intérêts.

Et voici nos juges appelés à décider sur une affaire de... curiosité extra-conjugale.

L'avocat de la demanderesse estime que trop de femmes abandonnées jouent du révolver ou du vitriol, et que pour une fois que l'une d'elle s'en remet à l'équité des tribunaux ceux-ci doivent prendre sa requête en considération.

Tout doux, mon cher maître !

Il y a loin de la situation de la jeune fille amoureuse qui s'est donnée sans calcul à un homme qu'elle croyait libre, sur le seul espoir d'une régularisation possible, à celle d'une demoiselle qui n'en est pas à son coup d'essai et à qui l'on dit : « Vous me plaisez. Je suis marié, vous serez ma maîtresse et je vous donnerai tout... » Celle dernière a accepté d'être une femme entretenue. Elle devait bien s'attendre à perdre son protecteur quitte à le remplacer. Et il lui faut vraiment posséder un sens très particulier de la pudeur pour, après le plaquage, réclamer aide et protection à la justice.

Si j'étais juge, je dirais bien gentiment à la jolie fille :

— Mademoiselle, le tribunal ne peut que constater que vous vous êtes déshonorée librement et il ne saurait entrer dans ses vues de vous accorder une indemnité quelconque pour blanchir votre réputation. Tout au plus pourrait-il vous aider à la dorer et ce n'est pas son rôle...

Ce à quoi l'autre répondrait peut-être :

— Le déshonneur ? Est-ce que ça existe ? Le vrai déshonneur est d'être pauvre. Alors, tout le monde vous dédaigne et vous écrase. Quand on a de l'argent on ne trouve personne qui vous méprise et qui s'aventure à vous demander comment on l'a gagné.

Sans doute...

Mais ce n'est pas une raison pour lui accorder les trois cent mille francs qu'elle réclame ! ?...

Gabriel Barval

Etudes Economiques

La "Rationalisation" de la Production

Encore un néologisme ! Encore une acquisition plus ou moins heureuse au profit de notre langue dont le vocabulaire est déjà si varié et si nuancé ! Ce mot nous est venu d'Allemagne, mais celle-ci s'est bornée à l'emprunter aux Etats-Unis, aussi riches comme on sait, en idées neuves qu'en dollars.

Comme beaucoup d'autres termes à la mode, cette expression illustre un phénomène et une conception de formation toute récente. Et elle est assez bien venue, car elle traduit d'une manière relativement exacte cette tendance qui se fait jour de plus en plus, même dans notre vieille Europe, et qui tend à discipliner la production, à combattre l'anarchie dans les phénomènes industriels et commerciaux, à mettre de l'ordre et de la logique là où la concurrence déréglée ne connaissait que le chaos et le gâchis. Rationaliser l'économie d'un pays, c'est développer et perfectionner l'organisation scientifique du travail, des fabrications, des transports et des débouchés, c'est donner à la production plus de fixité, plus de stabilité, plus d'efficacité, en supprimant le coulage et ces milles déperditions de notre machine sociale que les Américains appellent les « déchets de production » (waste in industry).

Il est indéniable que les efforts faits dans ce sens sont parallèles à la courbe du progrès, car, quoiqu'en disent les collectivistes, il n'est peut-être pas impossible de régulariser et d'ordonner la production capitaliste, privée jusqu'à présent, dans beaucoup de cas, de toute organisation méthodique et de toute idée d'ensemble. Même avec le mode de distribution actuel des moyens de production, pourquoi l'entreprise moderne ne subirait-elle pas, elle aussi, les effets de la loi générale et bienfaisante de l'évolution ?

Mais avant de porter un jugement sur la possibilité d'une rationalisation de l'industrie en France, il est utile d'examiner sommairement ce qui a été imaginé et réalisé à cet égard tant en Amérique qu'en Allemagne.

Une chose frappe tout d'abord c'est la disparité des conditions économiques des deux pays. Aussi, le développement historique de la rationalisation est-il nettement distinct dans l'une et dans l'autre de ces nations. Aux Etats-Unis, des entreprises très puissantes et déjà très concentrées se sont trouvées dans l'obligation de moderniser leurs méthodes d'une part, parce que la crise des changes fermait à l'exportation un certain nombre de marchés européens d'autre part, parce que la nécessité de produire en grand pour le marché intérieur, malgré la décadence de la main-d'œuvre spécialisée, et avec le souci constant de maintenir les hauts salaires, générateurs d'une consommation plus étendue, commandaient de discipliner les fabrications en évitant tout gaspillage et tout à-coup. En Allemagne, la rationalisation s'est imposée plus durement, par la force même des choses, au lendemain de la revalorisation du mark et de la terrible crise industrielle qui s'en est suivie et il a suffi de s'inspirer des enseignements des faits pour apercevoir de nouvelles catastrophes, en se conformant plus strictement aux lois économiques.

* * *

Le Département Américain du Commerce s'est efforcé, depuis plus de cinq ans, de rationaliser la production. Il suffit de se reporter au dernier rapport du Secrétaire Hoover et au récent memorandum de l'honorable David Houston pour s'apercevoir de la variété et de la complexité des problèmes qui se sont posés depuis lors.

Les uns visent l'élimination des pertes imputables aux *transports*. Il a fallu, dans ce pays où les voies ferrées sont abandonnées au libre jeu de la concurrence et gérées par une foule de compagnies rivales, perfectionner le matériel ferroviaire et assurer une meilleure liaison entre les réseaux. L'abandon de la main mise de l'Etat a eu, grâce à ces efforts d'heureux résultats : les transports ont été régularisés sous l'impulsion des groupes d'études régionaux qui avec la collaboration des usagers ont pu établir chaque trimestre un état de prévision des tonnages nécessaires et aplanir les difficultés entre les compagnies, les expéditeurs et les destinataires ; les frais de transports ont été abaissés ; les récoltes de raisins de Californie ont pu, à la faveur d'une organisation régulière, être enlevées rapidement du lieu de production et réparties dans tout le territoire, ce qui nécessite l'emploi dans une très courte période, d'environ 70.000 wagons. L'amélioration des voies d'eau fait l'objet d'études suivies : dès à présent circulent sur le Lac Supérieur des navires susceptibles de transporter 13.000 tonnes de minerais et dont le chargement est réalisé en moins d'une demi-heure. Enfin l'électrification se poursuit avec ténacité.

Mais il fallait surtout *stabiliser* le marché, régulariser la production, éviter les crises saisonnières et les crises périodiques de dépression. La stabilisation de l'activité industrielle et commerciale a pu être obtenue facilement grâce à la réforme bancaire qui par l'institution du « Federal Reserv Système » a prévenu toute panique financière. Elle a été aidée aussi par le développement et la diffusion d'une large documentation statistique. Les industriels ont tout intérêt à contribuer à ces recherches de même qu'ils ne sauraient se dispenser de celles des ingénieurs et des chimistes dans le domaine technique [illegible], de plus en plus la science, pénètre l'activité économique et la préserve de la routine et de l'empirisme. Des programmes de prévision sont établis d'après les statistiques générales et les rapports des agents locaux permettant de concevoir longtemps à l'avance des budgets industriels parfaitement ordonnés : à cet égard les téléphones Bell et la Cie d'automobiles « Général Motors Corporation » peuvent servir de modèles aux entreprises européennes. L'emploi de la main d'œuvre a été stabilisé à son tour ; on a sérié les fabrications afin d'éviter le chômage saisonnier, on s'est efforcé de conserver les mêmes ouvriers dans chaque usine en leur attribuant des congés payés, des indemnités de maladie, des retraites, et surtout une participation de bénéfices, principalement par l'acquisition d'actions de la firme même où ils sont employés. Certaines sociétés, comme la « Procter and Gamble Co », sont même allées jusqu'à garantir du travail à leurs salariés pendant une partie de l'année.

Pour éviter *les pertes résultant des litiges*, les difficultés entre les diverses entreprises sont de plus en plus soustraites aux tribunaux et résolues par la voie de l'arbitrage, de même que les conflits entre patrons et ouvriers sont, le plus souvent, aplanis à l'amiable à l'aide de concessions réciproques.

Emile ARENE
Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

(*A suivre*)

VARIETES

SOUVENIRS D'ENFANCE

Chateaubriand disait mélancoliquement :

« Combien j'ai douce souvenance Du joli lieu de ma naissance ».

Je ne puis évoquer de même la claire ville [illegible] où je suis née et elle [illegible] mes premiers pas.

Mon souvenir aime à se reporter sur les paysages enchanteurs où je jouais à l'ombre des héliotropes en arbres et des géraniums hauts comme de grandes personnes.

C'était à Philippeville. Le soleil algérien éclaboussait royalement le [illegible] de notre maison riant sous l'avalanche des fleurs et des verdures, des papillons et des rayons [illegible]. Elle était attenante au mess des Officiers, — ce qui évitait à mon Père toute marche pour s'y rendre — et on l'appelait « le château tremblant ». Pourquoi ce nom ? Je me le demande encore, mais ce n'est pas nous qui l'avions choisi car la propriété ne nous appartenait pas. C'était un bâtiment militaire.

On entrait par une allée exquise bordée d'héliotropes qui se rejoignaient sur nos têtes. Le jardin touffu offrait en abondance, parmi les grenades, les lianes folles, de savoureuses figues de Barbarie dont il fallait ouvrir l'enveloppe avec précaution pour ne pas se piquer les doigts. La tonnelle sur laquelle nous prenions nos repas était recouverte d'une lierre vivace et si touffu que la pluie ne le traversait pas. De cette tonnelle verte et fraîche comme un papillon champêtre nous découvrions par une brèche fleurie la grande mer bleue qui miroitait; nous suivions du regard le sillon moiré comme un joli ruban soyeux que traçaient sur les flots les navires en partance pour le Continent. On voyait aussi de là les marchands arabes sur leurs chameaux et je me rappelle la frayeur que me causèrent ces animaux dont on me disait pourtant qu'ils étaient doux et inoffensifs.

Mes préférences allaient au cheval de mon père. Cependant, avant de devenir une vraie écuyère, je me penchais sur lui et serrais sa crinière dans mes petites mains, tandis que ma sœur plus grande et plus vite habituée méritait les félicitations du jury familial que notre mère chérie présidait affectueusement.

Et les sauterelles aussi grosses que des oiseaux ne nous effrayaient nullement.

Des courses folles s'organisaient après elles sous les bosquets et l'ordonnance prenait une large part à nos ébats. C'était un bon zouave au caractère jovial qui me paraissait un brave géant. Dans la vie civile, il était menuisier et il avait un vrai talent pour me confectionner des chevaux de bois merveilleux. Il me semble encore en voir un beau, d'un gris perle, orné d'une selle peinte en rouge écarlate ; et un autre marron muni d'une selle jaune d'or. Comme les enfants aiment le changement, ce soldat se chargeait de me rajeunir les chevaux de mon écurie en changeant leur couleur par une nouvelle couche de peinture qui les rendait nouveau reluisants comme au sortir d'un magasin. C'étaient là mes jouets préférés car j'étais trop turbulente pour rester tranquille avec une poupée.

Que d'heures charmantes nous avons passées dans ce Château tremblant, entre la brise marine et les bouffées délicieuses de parfums divers. Je les ai rappelées dans mes souvenirs poétiques :

Une grande clarté tombait sur toutes [illegible]
Et sur les murs joyeux escaladaient [illegible]
... etc..., etc...

Ces heures sont envolées pour toujours et l'enchantement de ces printemps algériens s'est enfui. Mais ce temps idéal du passé n'est pas perdu tout à fait et il me semble toujours voir à ma vie une aurore éblouissante, un peu orientale. Cette aurore s'est [illegible] et éclairée encore [illegible] peu après, dans l'enivrement des paysages de cette Corse dont l'aspect semble tenir le milieu entre la Côte d'Azur et l'Algérie.

Maintenant, ces soleils sont éteints et leur clarté voilée ; mais, sous le ciel brumeux de Paris, je retrouve parfois, dans mes heures de rêve, les rayons radieux des chauds [illegible] morts.

E. ORSINI

A LINGUA CORSA

A SERATA DI A "SALVATOR VIALE"

A Petti Rossu e Rundinella

U teatru era pienu a tappu sabatu sera. Quante signore ! Or in duve diavule erate tutti e dui ? In duve diandine b'erate intanati ? Mi si passi scruccat'una pena in lu collu girendumi da tutt'i lati e un b'aghiu [illegible] sculunnà.

Scumettu chi bu b'erate piattati per un fà sente u vostru chiuchiulimme e firmab'in bergogna cun tutta quella banda di rusignoli chi cantavanu cume anghiuli di u Paradisu.

O cara ! ô cara ! c'era da firmà incantati a sente quelle canzunelle corse.

E po c'era una meria chi cantè dui volti buccerati tantu pietosi e belli chi c'era da restà bocc' aperta.

Un bi dicu nunda di quelli biuliní, cialambell' e d'altri strumenti chi accumpagnavanu quelle voci angeliche. O chi accordu ! o chi armunia ! Bi sentiete attievà e spanna u core. Ma, sciaccamanale, n'avebenu e cantatrici e i musicheuti. Eo un n'aghiu mai intesu tante manei quand'ellu cantava « César ». Diteni voi chi segnu serà ? Per me era chi tutt'u mondu sentia, capia, era cuntentu.

A seconda perte di u spettaculu fù francamente qualcosa di « sciccu ». Dieru subitu chi l'autore di a rivista bostiaccia (u sciò Guitet-Vauquelin) un n'è qual bogliá sia : ha talentu spiritu, facilità di penna e di parulla e merita cumplimenti e felicitazioni.

In quantu a l'artisti, si ne tironu benissimu. Pare ch'elle abianu fattu studi a posta.

Bravi ! bravi ! Cumpare e cummare hannu giuccatu cume beri teatri. A lattaja di Cardo e u so summere so stati impagabili. L'ingesi, i pesca zinzale, cu e zinzale, u secco padele facianu torce da risa. C'era da sbillicà c'u capi cantunerù e a e sguaira. U guiudice di Cora, in barreta nigia e c'u pilone nanu e spalli, fà seriu e ridiculu secondu e circustanze. E u chiappacane ! Chi scunappata !!

L'incaniardi so stati magnifichi, u zinzucciu testardu e capricciosi c'u so « biberon » e a so pistola piuet a tutti, in quantu a zia Maddalena cu i so boli frutti e legumi chiose u soccu a perfezione.

L'ultima cantata — a landu c'era nu tutti — pareoise una scena di manu generale. O si bo c'erete, o si bo c'erete ! Chi risate di core !

A u cumitatu, a l'artisti, a tutti quattru « bons points » i si meritanu.

A meza notte cumincio u baliu. Ec un ci so statu : U cuccu un baliu più, ma pinzighone chi si n'è datu tutti a mano m'ha dettu chi fù una bellezza e ci credu.

Bi salutu, senza rucca e senz'ambutu e a bedeci a un' altra occasione

U CUCCU

Nous publierons demain un article de Petit Rossu ainsi que le compte-rendu de cette inoubliable soirée que faute de place, nous sommes obligés de reporter à un prochain numéro. — N. D. L. R.

MATINEE THEATRALE

A la demande d'un grand nombre de personnes qui n'ont pu assister à même de pas mal d'autres qui y assisteront volontiers à nouveau, la « Salvator Viale » donnera dimanche prochain 13 février en matinée, à 2 h. 45, une seconde représentation de ce spectacle.

Prix des places : Fauteuils, Premier rang de loges et baignoires, 6 francs ; Stalles et deuxième rang de loges : 4 francs. Parterre : 3 francs.

La location est ouverte chez M. Poggi, parfumeur.

Il ne sera pas distribué de cartes pour cette représentation.

Vous trouverez tout en T. S. F. qui concerne la

AUX Gds MAGASINS LOUIS MAUREL

Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point assurées. Nombreuses références. Facilité de payement.

LA GREVE DES EAUX

UNION LOCALE

Ordre du Jour

Les membres de l'Union Locale, réunis le 9 mars, salle de l'Assistance Publique ;

Constatant qu'aucune solution n'a été encore apportée au conflit qui divise employeurs et employés de la Compagnie des Eaux ;

Demandent aux différentes organisations de faire acte de solidarité à l'égard des camarades en grève.

Considérant qu'une proposition d'arbitrage existe actuellement ;

Décident de surseoir à toute action jusqu'à mardi soir ;

Et prennent l'engagement, en cas d'échec de cette proposition d'arbitrage, de ne rien négliger pour que les camarades en grève reçoivent complète satisfaction.

Le Secrétaire : CASTELLO

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS DE MARS 1927

Départs de Corse pour le Continent

SERVICE D'HIVER

Jeudi 10 - de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 10 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 11 - de Bastia p. Nice à 21 heures
Samedi 12 - d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 13 - de Bastia p. Marseille à 18 h
Lundi 14 - d'Ile Rousse pour Nice à 20 h.

SERVICE D'ETE

Mardi 15 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 15 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h
Mercredi 16 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 16 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 17 - de Bastia pour Nice à 21 heures
Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h
Vendredi 18 - de Bastia p. Marseille à midi
Dimanche 20 - de Calvi pour Nice à 20 h
Lundi 21 - de Bastia p. Marseille à 14 h.
Mardi 22 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 22 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 23 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h
Dimanche 27 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h
Lundi 28 - de Bastia p. Marseille à 14 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 29 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 30 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 16 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h
Jeudi 31 - de Bastia pour Nice à 21 heures

Départs du Continent pour la Corse

SERVICE D'HIVER

Jeudi 10 - de Marseille pour Ajaccio à midi
Vendredi 11 - de Nice pour Ajaccio à 19 h
Samedi 12 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Samedi 12 - de Nice pour Bastia à 20 h.
Dimanche 13 - de Marseille p. Bastia à 10 h
Lundi 14 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

SERVICE D'ETE

Mardi 15 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 16 - de Marseille p. Bastia à midi
Jeudi 17 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 17 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 18 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 9 h.
Samedi 19 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 21 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à midi
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à midi
Jeudi 24 - de Livourne p. Bastia à midi.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 28 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à midi
Jeudi 30 - de Marseille p. Ajaccio à midi.
Jeudi 31 - de Livourne pour Bastia à midi

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE DU « MUSCLE »
Directeur Général : F. Foussarigues

Poésies et souplesse : Louis Piedeat, par [illegible]. Le championnat de France de rugby. L'esprit sportif, par Marcel Berger. Les grands événements sportifs de la semaine. Les as de province : Claudius Faure par E. Diary. Le muscle en province et à l'étranger. [illegible] James Wall, inventeur de la machine à vapeur, par Ernest Laut. Notre roman : Vive le sport, grand roman sportif par George Fronval. Les échos du muscle. Le grand tournoi des muscles [illegible], etc...

Prix : 0 franc 75.

SOMMAIRE DE « MINERVA »
Directeur Général : F. Foussarigues

Lire dans ce numéro : Les femmes devant la politique. La réforme électorale. Les œuvres sociales : L'association [illegible] au Xillien. Au Quatrième Salon des Arts Ménagers. Les grandes enquêtes de Minerva : Une jeune fille peut-elle demander un jeune homme en mariage ? Les [illegible] de Minerva. Un peu de mode pratique. Pour embellir le home : Les paravents. A propos de l'urbanisme : Avantages du travail à domicile. La page sportive de la femme. Les femmes célèbres à travers l'histoire. Notre double page de mode : Les nouveaux chapeaux de printemps dans la haute mode. Les [illegible]. L'Enquête de [illegible] de la femme. Le caprice des lectrices. Notre nouveau roman : La Vestale du Gange, par José Germain et E. Guyramon. De notre lauréat, par les sept Dames du Roi rang. Les grands prix français : La Terre qui meurt. Notre nouveau grand concours des plus beaux bébés (40.000 francs de prix).

Prix : 1 franc.

On nous communique

ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLE CHRETIENS

Dimanche 13 courant à 10 heures, messe basse à Saint Jean pour les membres de l'Association. A 19 heures et demie, réunion dans le local habituel, impasse Saint Jean.

Le révérend père Grasseu, prédicateur du Carême à Saint Jean, a bien voulu accepter de donner une conférence aux membres de cette association.

Toutefois, les bons pères de famille qui n'étant pas encore membres, peuvent y assister, l'entrée étant gratuite et l'on ne fait pas de quête.

CONFRERIE DE SAINT ROCH

Les prières dites Quarante Heures pour le repos des âmes des prieurs, confrères et bienfaiteurs de la Confrérie, auront lieu dans cette chapelle vendredi et samedi à 7 heures et demie du soir.

Dimanche, office des morts à 9 heures, Messe à 10 heures, avec exposition du Très Saint Sacrement.

AUX ARTISANS

L'exposition du Meilleur Artisan de France aura lieu du 25 mars au 10 avril 1927, au Grand Palais.

Elle est ouverte à tous les Artisans Français qui n'emploient pas plus de 5 ouvriers et comprendra une section d'Artisans Mutilés, une Section d'Artisans Français et une section d'Apprentis.

Pourront y participer aussi les Peintres les Sculpteurs et les Artisans associés.

Des comptoirs de vente y seront annexés. Pour tous renseignements, écrire à M. Dusseuil, Commissaire Général, 37, Rue du [illegible], Paris (XX°).

Une Section de Nouveautés et Inventions y sera annexée. Pour tous renseignements écrire à M. Perruchot, 31, Rue du Pressoir Paris (XX°).

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi de commis d'administration stagiaire à l'Administration Centrale du Ministère de la Guerre aura lieu à Paris le 10 mai 1927.

Le nombre des places mises au concours est fixé à douze.

La liste d'inscription sera close le 10 avril 1927.

Pour tous renseignements, s'adresser au Ministère de la Guerre (Services du Personnel et du Matériel de l'Administration Centrale).

COURSES D'AJACCIO

Il est rappelé à MM. les Propriétaires que les engagements de leurs chevaux doivent être faits avant le 19 mars chez M. [illegible] d'Ornano, Président des courses, rue [illegible] à Ajaccio.

Les engagements peuvent être également remis au Directeur de la station des haras qui les fera parvenir au Président.

Chaque engagement doit être accompagné de la carte d'origine du cheval et du montant de l'engagement, soit 40 francs.

ARCHICONFRERIE DE SAINT JOSEPH

[illegible] préviennent la population [illegible] que le neuvaine préparatoire à la fête du 19 mars, commencera jeudi prochain 10 du courant, et aura lieu tous les soirs à 8 heures précises à l'oratoire de l'archiconfrérie.

Pendant tous les jours de la neuvaine une messe sera célébrée tous les matins [illegible] heures.

Un avis ultérieur fera connaître les heures auxquelles auront lieu les messes qui seront dites le jour du 19 mars.

L'officialité et les membres de l'archiconfrérie comptent sur la foi et la dévotion [illegible] à l'égard de [illegible] pour voir les fidèles [illegible] de la neuvaine et célébrer avec le plus grand éclat la fête de Saint Joseph dont la puissance est immense au ciel.

Pour l'Officialité,
Le Prieure :
Louise BOSCHETTI

EXONERATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES

A la date du 2 février 1927 sous le N° 294 3/8 le Ministre de la guerre écrit ce qui suit :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai pris la décision d'admettre à la date du 1er mai 1927 la totalité des allocations provisoires [illegible] jusqu'ici par vos sociétés d'Education Physique et de Préparation Militaire. Seules les allocations accordées à ces sociétés par la Commission Interministérielle, créée par Décret du 17 mars 1925, pourront, à partir de la date fixée ci-dessus, leur donner droit à l'exonération de la taxe sur les spectacles.

En ce qui concerne les nouvelles sociétés ou celles qui n'ont encore fait aucune démarche, les allocations provisoires que vous pourrez être appelés à leur délivrer par application de ma dépêche N° 209 E. P. du 23 janvier 1925, n'auront, à l'avenir, d'effet que jusqu'à décision de la Commission Interministérielle, et il sera indispensable que vous teniez à jour un répertoire des exonérations accordées par cette Commission.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien aviser les Sociétés intéressées des dispositions qui précèdent et les inviter à formuler dans le plus bref délai possible une « demande d'attestation [illegible] ».

Par application des dispositions de la [illegible], les Sociétés désireuses d'obtenir l'attestation [illegible] de la taxe de spectacle sont priées de vouloir bien adresser leurs demandes accompagnées d'une copie de leurs statuts au Général Gouverneur de la Corse (Service de l'Education Physique), pour le 17 mars au plus tard.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — En matinée à 3 h. Universal Film présente **Tourbillon de jeunesse**, superproduction en 6 parties ; Le fruit [illegible], troisième chapitre.

En soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. **Régent-Journal. Chantage et littérature**, comique ; Les Artistes Associés présentent Rudolph Valentino et sa partenaire Vilma Banky dans **L'Aigle Noir**, grande superproduction dramatique.

Prix des places : Réservées : 5 frs. Fauteuils : 3.50. Premières : 2.50. Secondes 1.50.

Le Régent Cinéma jouit cette saison d'une vogue particulière. Celle-ci est le résultat de ce que sa devise paraît être de toujours faire mieux tel logique des efforts de la Direction dont on ne recule devant aucun sacrifice.

Après le « Miracle des Loups », après la « Veuve Joyeuse », après tant d'autres superproductions, s'inscrit à l'affiche un film que l'on peut sans exagérer qualifier de « hors classe » : **L'Aigle Noir.**

L'Aigle Noir est une des dernières productions du fameux artiste Rudolph Valentino dont l'irrésistible beauté et la disparition prématurée ont causé tant de ravages dans les cœurs féminins.

Mais Rudolph s'est surpassé dans cette œuvre ; il n'y est pas — il ne le fut jamais d'ailleurs — le bellâtre qui parade ; il y déploie tout son talent qui est immense.

Les films de Rudolph Valentino ont toujours laissés impuissants les critiques : on n'en peut penser et dire que du bien. Des plus grincheux, l'**Aigle Noir** force l'admiration.

Cette magnifique production ne pêche sur aucun point : Amour et aventures font du scénario un drame émouvant et d'un intérêt soutenu ; la mise en scène, de Clarence Brown, est riche, artistique et « précise » entourant Valentino, de grands artistes assurent une interprétation de tout premier ordre.

L'Aigle Noir passera au Régent jusqu'à dimanche soir. Sans nul doute, la coquette salle sera ces quelques soirs trop petite pour contenir la foule des admirateurs de Rudolph Valentino, impatients de voir le chef d'œuvre de leur idole regrettée.

* * *

FEMINA CINEMA. — Aujourd'hui en matinée à 3 h. 30 : **Son dernier printemps**, comédie dramatique, interprétée par Eleanor Boardman et A. Menjou.

En soirée à 8 h. 45 : En Belgique, documentaire ; **Lions rugissants**, fou-rire en 2 parties ; une superproduction de la Fox Film : **Cœurs de chêne**, interprété par la star Pauline Starke. Le summum de l'émotion humaine.

Au prochain programme : **L'Amazone** avec Marion Davies.

Fémina donnera aujourd'hui en matinée la dernière représentation d'une merveilleuse étude du cœur humain : « Vieillir, c'est mourir un peu ! ». **Son dernier printemps** film de la Métro Goldwin. Angoissant, plein de fantaisie et de détails charmants, frappé au coin de la plus fine observation « Son dernier printemps » nous montre la lente agonie d'un homme que tente une dernière fois les beaux yeux d'une jolie fille. Cette suprême expression lui confirmera l'usure de ce cœur que des années de libertinage ont tari, et sera pour lui son ultime souffrance quand il saura que son rival est son fils. L'interprétation est de premier ordre avec Eleanor Boardman et A. Menjou.

En soirée, Fox Film présente une superproduction dramatique, **Cœurs de chêne** avec la star Pauline Starke. C'est un drame de haine [illegible] parmi les marins aux cœurs rudes, où l'on assistera au summum de l'émotion humaine.

TRAVAUX COMMUNAUX

COMMUNE DE VIVARIO

ADJUDICATION

TRAVAUX D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le 21 mars 1927 à 13 heures, il sera procédé, à la mairie de Vivario à l'adjudication au rabais des travaux d'adduction et de distribution d'eau potable, montant à 196.000 francs, y compris 73.641 frs 39 de somme à valoir.

Le cautionnement provisoire est fixé à 3.800 francs.

On peut prendre connaissance des conditions de l'adjudication et des pièces du projet à la mairie de Vivario.

Le Maire : FILIPPI

INSTALLATIONS et FOURNITURES
ELECTRICITE - GAZ :: :: ::
:: :: :: SALLES DE BAINS

G. GUIDUCCI
Propriétaire-Dépositaire
24-26, Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-26)

Maison de confiance particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie et d'électricité

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Jeudi 10 mars 1927. 69me jour de l'année ; 296 à venir.

Aujourd'hui : Sainte Dorothée.
Demain : Saint Euloge.

EPHEMERIDES. — 1915. Le torpilleur Ariel coule le sous-marin allemand U-20.

DANS L'ARMEE

M. Lucchetti Joseph, lieutenant au 3e rég. de chasseurs d'Afrique, a été mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour le service des affaires indigènes en vue de remplir les fonctions d'officier de détail à la compagnie saharienne du Touat-Gourara.

EAUX ET FORETS

M. Antonelli Auguste, soldat au 8e rég. de tirailleurs sénégalais, a été nommé garde forestier auxiliaire au poste du Touvet (Isère).

M. Grimaldi d'Esdra Ange-Marie, adjudant-chef d'artillerie de la 5e division de cavalerie, à Fontainebleau, a été nommé commis des eaux et forêts de 4e classe, et attaché en cette qualité aux bureaux de l'inspection de Saint Jean de Maurienne (Savoie).

M. Don Carli Antoine François, ex-sergent-major du 173e rég. d'infanterie, à Bastia, a été nommé commis des eaux et forêts de 4e classe, et attaché en cette qualité aux bureaux de l'inspection de Briey (Meurthe et Moselle).

La manière de s'en servir !... Fait est là : Pour la « **Végétaline** », graisse végétale pure, extraite du fruit [illegible] du cocotier, la manière de s'en servir en friture est de ne pas la laisser surchauffer. Pour cela, un petit morceau de pain est de l'aliment à frire, mis dès le début dans la poêle, donnera une indication utile.

Mais exigez bien le mot « Végétaline » sur la boîte ou le pain. Refusez les imitations.

GENIE

Les candidats dont les noms suivent, ont subi avec succès les épreuves pour l'emploi d'adjudant d'administration du génie :

Susini, maréchal des logis chef au 15e groupe d'artillerie d'Afrique, armée du Levant.

Dominichetti, sergent-major au pénitencier militaire d'Oridanville.

[illegible], sergent à la 19e section de commis ouvriers d'administration.

CLINIQUE CHIRURGICALE

Le docteur Charles Zuccarelli, ancien interne des Hôpitaux, ancien chef de clinique chirurgicale (46, Boulevard Paoli), vient d'ouvrir la clinique chirurgicale Saint Antoine au Quartier de Toga.

BOXE

M. Casanova, manager de la salle J. O. B. lance un défi au nom de son poulain Defendini Ange, poids léger, à tout boxeur de sa catégorie, en une rencontre 10 rounds de trois minutes, et est prêt à appuyer la chance de son poulain par une bourse de cinq cents francs. MM. les managers sont priés de faire connaître leurs conditions : M. Casanova, 1, Rue Abbatucci, à Bastia.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Usine BASTIA [illegible]

Petites Annonces Économiques

A VENDRE 6 CV Renault 2 places, état de neuf, ayant roulé 6200 kms. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

ON DEMANDE comptable connaissant la sténo-dactylographie. S'adresser au bureau du « Petit Bastiais ».

A VENDRE maisons et magasins. S'adresser chez M. Santelli, Notaire.

A VENDRE : une bicyclette « Peugeot » type Tour de France, ayant très peu roulé. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

ONEL SANTANDREA
BASTIA
Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays.
BLANC — WHITE-TOP — RED-TOP — ROSE

00118

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA COMMISSION DE LA MARINE EN CORSE

L'ARRIVEE A AJACCIO

Ajaccio, 9 mars

Les membres de la délégation sénatoriale de la marine, sous la présidence de M. de Kerguezec et composée de MM. Lancien, Fenoux, Henry, Tissier, Magnien, Pierrien, Marin, Binachor, Giordan et Emile Sari ont débarqué du croiseur *Metz* à 17 heures.

Ils ont été reçus à quai par M. Landry, député, président du Conseil Général, qui avait fait le voyage avec eux; M. Marlier préfet de la Corse; le Maire d'Ajaccio, entouré de son Conseil ; M. le Général Rueff, Gouverneur de la Corse ; M. le commandant de la marine ; M. le Président de la Chambre de Commerce entouré de tous les membres de la Compagnie et M. le Dr Casalta, Président de la Commission départementale entouré des membres de cette commission.

Après la présentation des autorités et les échanges de compliments, devant une foule nombreuse et cordiale, les délégués se sont rendus à l'hôtel.

La Commission arrivera à Bastia samedi vers midi.

LA VIE CHERE

M. MORAIN PRECONISE LA PRODUCTION INTENSIVE

Paris, 9 mars

M. Morain, Préfet de Police, après avoir rendu compte à la Commission de Surveillance des Prix de certaines sanctions, a annoncé qu'il allait créer des marchés témoins. Il s'est déclaré peu partisan de la taxation et de la loi sur la spéculation illicite.

Le vrai remède à la crise est, selon lui, la production intensive et l'utilisation des ressources coloniales.

AU CONSEIL D'ETAT

REJET DE REQUETE

Paris, 9 mars

Le Conseil d'Etat a rejeté la requête de M. Emile Germain contre l'arrêt de la Cour régionale des pensions de Bastia rejetant sa demande de pension.

A l'"Officiel"

LES SPECTACLES ET LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Paris, 9 mars

Sont désignés pour faire partie de la Commission pour opérer le classement des établissements visés par l'impôt sur le chiffre d'affaires :

Délégués du commerce intéressés : MM. Luciani, secrétaire-trésorier de la Chambre de Commerce d'Ajaccio, titulaire ; Franceschini, vice-président de la Chambre de commerce d'Ajaccio, titulaire ; Salini, président de la Chambre de Commerce d'Ajaccio, suppléant ; Leonzi, membre de la Chambre de Commerce d'Ajaccio, suppléant ;

Propriétaires de bal, établissements de patinage, etc. : MM. Richi entrepreneur de spectacles, à Ajaccio, titulaire ; Santarelli, entrepreneur de spectacles à Ajaccio, titulaire ; Costa, entrepreneur de spectacles à Ajaccio, suppléant ; Simongiovanni, négociant à Ajaccio, suppléant.

DANS LES P. T. T.

Paris, 9 mars

Sont promus : receveur de troisième classe à Ile Rousse : M. Trinisi contrôleur de Tunis ; receveur de cinquième classe à Petreto Bicchisano : M. Albertini, commis principal à Ajaccio.

A LA COMMISSION DE LEGISLATION

M. BARTHOU PARLE DE LA LOI DES LOYERS

Paris, 9 mars

Dans un discours, M. Barthou a manifesté à la Commission de législation civile son désir de faire inscrire prochainement à l'ordre du jour de la Chambre les conclusions de la Commission sur les modifications apportées par celle-ci à la loi sur les loyers.

Il a demandé l'ajournement de la proposition Levasseur tendant à surseoir aux expulsions de locataires.

à Marseille

UN ESCROC SE SUICIDE AU MOMENT DE SON ARRESTATION

Marseille, 9 mars

Des inspecteurs de la Sûreté se présentaient ce matin au domicile du sieur Picardat, qui avait un magasin de vente à crédit, Quai de Rive Neuve, pour l'arrêter ainsi que sa maîtresse et parente, Germaine Picarat, tous deux inculpés d'escroqueries.

Picarat demanda à faire sa toilette et en profita pour avaler de l'oxycianure. Il tomba foudroyé. Les inspecteurs emmenèrent sa maîtresse.

LA VIE MARITIME

UN REMORQUEUR COULE DANS LE PORT DE MARSEILLE

Marseille, 9 mars

Au cours d'une manœuvre dans le port-nord pour déplacer le paquebot *Patria*, le remorqueur *Sercœur* fut éventré et coula. L'équipage put être sauvé, sauf le mécanicien Luigi qui fut noyé.

UN DRAME A L'HOPITAL

UN MALADE TUE UN DOCTEUR

Issoudun, 9 mars

A Issoudun, le Docteur Guilpi, médecin chef de l'hôpital, ancien conseiller général et maire, âgé de 67 ans, a été tué par un malade qui lui a tiré deux balles de revolver.

AU CONSEIL DE LA S.D.N.

ECHANGES DE VUES

Genève, 9 mars

M. Paul Boncour est arrivé ce matin à Genève.

MM. Stresemann et Zaleski ont eu un entretien. Cet après-midi, M. Briand a rendu visite à Sir Chamberlain et à M. Stresemann.

LE TRAITE DE BESSARABIE

LE CONSEIL DES MINISTRES ITALIEN LE RATIFIE

Rome, 9 mars

Le Conseil des Ministres italien a décidé de ratifier le traité de Bessarabie conclu le 28 octobre 1920 et que la France et l'Angleterre avaient déjà ratifié.

Le Japon va suivre.

La Roumanie acquiert de ce fait de nouvelles garanties contre la Russie.

L'Italie s'assurera en outre certains avantages d'ordre économique et marque par cette décision qu'elle s'associe à la politique britannique contre Moscou. Il apparaît qu'elle cherche une nouvelle sphère d'influence dans les Balkans après son accord avec l'Albanie.

A la Chambre

SUITE DE LA SÉANCE DU 8 MARS

LES ACCORDS POUR LES DETTES

LA MOTION AURIOL EST REPOUSSEE

Le Président met aux voix la motion de M. Vincent Auriol sur les engagements pris par le Gouvernement relativement aux dettes de guerre.

La Chambre repousse la motion par 350 voix contre 180.

Le Gouvernement avait posé la question de confiance.

NOUVELLES JUDICIAIRES

CONDAMNATION DE L'ESPION STANDERS

Paris, 9 mars

La Chambre Correctionnelle a condamné l'espion anglais Vivian Standers à deux ans de prison et mille francs d'amende.

Standers, ancien capitaine de l'armée anglaise, avait fourni des renseignements à l'Allemagne sur les moteurs d'aviation, l'armement des avions et des chars d'assaut.

Les débats ont eu lieu à huis clos.

à Nice

DRAME DE LA VENGEANCE

Nice, 9 mars

Près du Boulevard de la Mer qui relie Juan les Pins à Golfe Juan, près du ballast de la voie ferrée, on a découvert au Kilomètre 201 le corps d'un Italien, le nommé Sacco, âgé de 24 ans, ouvrier peintre, domicilié à Vallauris, qui avait la tête trouée par quatre balles de revolver.

On croit se trouver en présence d'une vengeance.

Sacco, beau garçon et paresseux fréquentait les dancings et les bars et avait des succès faciles auprès du sexe faible.

LES EVENEMENTS DE CHINE

DES COMMUNISTES RUSSES ET CHINOIS CONDAMNES A MORT

Paris, 9 mars

On télégraphie de Pékin que le maréchal Tchang Tso Lin a ordonné l'exécution de tous les communistes russes et chinois arrêtés à bord du vapeur *Mamirat*, sauf Mme Borodine

AU JAPON

UN SEISME A FAIT PLUS DE 2000 VICTIMES

Paris, 9 mars

On télégraphie de Tokio que le séisme qui a sévi au Japon a fait deux mille victimes. Des milliers de maisons ont été détruites.

Des incendies ont également éclaté et la neige a ajouté à l'horreur de la situation.

aux États-Unis

LE COLONEL MILLER CONDAMNE A DIX-HUIT MOIS DE PRISON

Paris, 9 mars

On mande de New York que le colonel Thomas Miller, ancien dépositaire de la Propriété étrangère qui avait fraudé le Trésor, a été condamné à dix-huit mois de prison et 5.000 dollars d'amende.

AVIATION

ARRIVEE DE L'AVIATEUR GUILBAUD

Marseille, 9 mars

Le capitaine de vaisseau Guilbaud avec une escorte d'hydravions venant de Saint Raphaël, a amerri à 14 h. 15 au Vieux Port.

M. Flaissières, le représentant du Préfet, l'amiral Picot, le général Mangin, M. Rastoin et de nombreuses personnalités ont souhaité la bienvenue à l'aviateur que la foule a acclamé.

Une réception et un lunch ont été offerts à l'Hôtel de Ville.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

Paris, 9 mars

	cours précéd.	dernier cours
Livre	124 04	124.07
Dollar	25.56	25.56
100 lires	113.50	113.10
100 pesetas	435.50	437.37
100 frs suisses	491.30	491.72
100 florins	1023	1023.50

RESTAURANT GLACIER
Angle du Cours Sebastiani et de la place du Marché
BASTIA
SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES
La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses
Arrangements pour séjours de longue durée
ON PREND DES PENSIONNAIRES
Téléphone : 0.20

A MARSEILLE
Tous les Corses
descendent chez leur compatriote
HOTEL
des Deux Mondes
32, Cours Belsunce, 32
Ascenseur — Dernier Confort

— APPAREILS SANITAIRES —
CHARLES BLANC
VENTE DE BAIGNOIRES ::: :::
CHAUFFE-BAINS, LAVABOS, :::
GLACES :: CABINETS :: ::
Agent général pour la Corse : Marcel LEVIE
Dépôt et Magasins :

RHUM ST-JAMES

Grand Cru

« St James »
le prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde

COMPTABILITÉ
[illegible]

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

les Motos 2, 3, 4 HP

TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES ÉPREUVES 1924
répondent à tous les besoins

AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
46, Boulevard Paoli - BASTIA
(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia
PAR leurs Spécialités [illegible] réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours Membre du Jury « Nectar Corse » « Myrte » [illegible]
PAR [illegible]
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques [illegible]
PAR [illegible]
Tabacs, Cigarettes [illegible]
PAR leurs prix [illegible]
OFFRENT les meilleures garanties. En bas
ASSUREZ-VOUS EN !

BUREAU d'ETUDES
TRAVAUX PUBLICS - BATIMENT
Topographie - Nivellement
Cubatures et Métrés
Cotissements
Étude de Projets - Direction des Travaux

Central Corse Immobilier
GÉRANCE - LOCATION - VENTE & ACHAT
d'Immeubles et de Terrains

31, RUE DE L'OPÉRA, (1er Étage)
BASTIA

1400-1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...
Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fois les plus osés et les plus innocents de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...
Le Rêve et la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document
Ouvrage conçu et publié sous la direction de
M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in 4° 31 × 23, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en noir et camaïeu, héliogravure ou en couleurs à la main ; 3.000 gravures dans le texte d'après les plus grands parmi les œuvres [illegible].
Les 5 volumes brochés payables en 17 mensualités : 535 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.
Demandez livraison-spécimen gratuit numéro 6, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 2, rue Villersexel, Paris (7e).

MAROC

VIENT DE PARAITRE :
Le Premier
ANNUAIRE DES COLONS
Tous les noms — Toutes les adresses
Prix : Cinq francs
CHESNEAU, 5, Bd Montmartre, PARIS

L'ARGUS

publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
La Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

Médaille d'or — GRAND PRIX
CAP CORSE
DAMIANI
Membre du Jury — HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

UN IMPRIMÉ PRÉSENTÉ AVEC ART EST UN CACHET DE DISTINCTION POUR LA MAISON QUI EN FAIT USAGE

SEULS LES PRIX-COURANTS, CATALOGUES, AVIS DE PASSAGE, ETC., COMPOSÉS AVEC ÉLÉGANCE ET BON GOUT, ATTIRENT L'ATTENTION DE LA CLIENTÈLE. ILS SONT LA RÉCLAME LA PLUS ÉCONOMIQUE PARCE QUE LA PLUS LUE ET LA PLUS PRODUCTIVE

DANS VOTRE INTÉRÊT
ADRESSEZ-VOUS A
L'IMPRIMERIE DU PETIT BASTIAIS
E. CORDIER & FILS
8, BOUL. DU PALAIS - BASTIA

L'Imprimerie du PETIT BASTIAIS s'est assurée le concours d'un ouvrier d'art, ex-contremaître aux imprimeries de "l'Éclaireur de Nice" (Section des Travaux de luxe)

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

N° 42 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman d'un Nouveau Pauvre

par ANDRÉ ARMANDY

Lorsque, après avoir épuisé sans résultat tous les signaux de détresse du code, l'équipage transi se décida à embarquer sur les chaloupes pour tenter de gagner la côte proche, l'état de la mer était tel qu'ils subirent [illegible] d'amener les signaux et feux de détresse hissés dans la mâture.

La divinité qui veille sur le sort [illegible] les conduisit à terre [illegible], et Dakar les vit arriver le jour même, piteux mais saufs.

Seulement la Marine se vit assaillir pendant quarante huit heures par les réclamations des navires entrant parce qu'ils trouvaient ridicule d'avoir risqué une chaloupe et la vie de leurs hommes pour porter secours à un navire abandonné par son équipage. C'était la conséquence des signaux oubliés.

Si bien qu'un jeune administrateur dût, le troisième jour, traverser la presqu'île du Cap Vert à cheval pour aller requérir à Yof, petit village de pêcheurs indigènes de la côte nord-ouest, une pirogue et ses pagayeurs afin d'aller amener au milieu des brisants, les signaux rétrospectifs et malfaisants.

Et cela, je vous l'assure, a laissé des souvenirs dans l'administration de la colonie.

***

Ce sinistre eut diverses conséquences : les unes heureuses, les autres discutables.

D'abord il dégoûta à tout jamais le capitaine Peeler van Karnebeek des mers chaudes et du climat qui les réchauffe, ce qui lui permettra sans doute de prendre sa retraite, le jour venu, la mine fraîche et rose, le foie inattaqué et l'estomac intact ; la culture des tulipes ne peut qu'y gagner.

Les compagnies d'assurances contre les risques de mer, qui avaient encaissé la prime, durent payer la valeur de la cargaison et du navire aux armateurs, ce qui n'est jamais considéré par elles comme une opération de père de famille. Mais comme, en fin de compte elles répartirent la perte sur le taux des primes futures en arrondissant les chiffres ; comme d'autre part elles payèrent sans barguigner et sans se retrancher dans le maquis d'un procès perdu d'avance (la faute lourde d'un capitaine étant comprise dans les risques couverts par elles, et que cette preuve de bonne foi attira à leur guichets de nouveaux clients, cela finit par se solder pour elles par un bénéfice.

Les noirs de la région côtière comprise entre l'île d'Yof et les Madeleines y trouvèrent cet avantage appréciable de pouvoir, en diverses excursions de leurs pirogues, s'approvisionner en marchandises de diverses natures qui, ne passant ni par la douane coloniale ni par les comptoirs eurent un prix de revient infinitésimal dont ils firent profiter, pour certaines dames-jeannes dont il a été question, les gardiens du phare des Almadies, spécialement commis par eux en cette circonstance à la charge facile de regarder obstinément du côté du large, pendant que se faisaient de l'autre les opérations de transbordement.

Le gouvernement de la colonie, qui s'était aperçu un peu tardivement que les noirs, alléchés par les hauts cours des arachides, avaient vendu aux comptoirs la totalité de leur récolte sans réserver leurs graines de semence — Allah ou d'autres dieux y pourvoieraient — fut très satisfait de trouver dans le stock retardataire des Huileries de Bordeaux, entreposé à Rufisque, Kaolak et Foundiougne, l'élément indispensable à lui permettre, en se substituant aux dieux de mettre les noirs en mesure d'assurer la prochaine récolte.

Enfin mon ami Dangennes y trouva l'idée, et moi l'un des éléments fondamentaux de ce récit.

Il vous appartiendra de juger dans quelle catégorie doivent être classées ces deux dernières conséquences.

VII

Trois jours durant, Dangennes fit de mon bureau le centre stratégique de ses opérations.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs à Paris.

50e ANNÉE — N° 74 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — VENDREDI 11 MARS 1927

00119

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 34-84
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 1-33
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse, Var, Bouches-du-Rhône, Français et Colonies	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Étranger (Union Postale)	15 fr.	27 fr.	50 fr.

Le Port en Sus
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

POUR LA CORSE

M. Caitucoli fait deux magnifiques conférences à Marseille et à Toulon

Se rendant à l'appel que lui ont adressé, d'une façon particulièrement cordiale et pressante, l'unanimité des groupements corses de Marseille et de Toulon et le journal *La Corse*, si vaillamment dirigé par notre ami Casanova, M. Caitucoli a donné, dimanche dernier, dans ces deux villes, deux conférences qui ont été un énorme succès.

Jamais, jusqu'à ce jour, l'effort tenace et clairvoyant de notre vaillant ami, qui connut cependant, à plusieurs reprises, de belles réunions aussi bien à Marseille qu'à Toulon, ne provoqua un enthousiasme aussi vibrant.

***

C'est dans la grande salle du Kursaal-Cinéma que Caitucoli prit la parole à Marseille. Et malgré que plus de mille compatriotes s'y entassaient nombre de Corses durent demeurer dans les couloirs ou même ne purent pénétrer.

M. Carabelli, Président de la Fédération des Groupements, ouvrit la réunion en quelques mots heureux et donna immédiatement la présidence à Henri Tasso, le sympathique et distingué député de Marseille, qui n'a cessé d'apporter, aux côtés de Caitucoli, un dévouement de tous les instants à la défense de la Corse et qui se prodigue pour les Corses de Marseille.

Henri Tasso, très applaudi, déclare avoir voulu, en acceptant la présidence, accomplir un acte de sympathie et de reconnaissance envers les Corses, et il rend un hommage venu du cœur à l'effort inlassable de Caitucoli au Parlement et aux résultats inespérés d'ores et déjà obtenus.

***

Caitucoli, salué par un accueil amical, après avoir remercié les groupements et Tasso, rentre immédiatement, avec une rare précision et une parfaite clarté, dans le vif du sujet.

Il montre comment le projet d'organisation de la Corse et la demande de 600 millions pris sur les prestations allemandes, et répartis en 10 annuités de 60 millions, est l'aboutissant normal d'une conception méthodique poursuivie sans défaillance depuis de longues années.

N'est-ce pas, en effet, dès 1919, que se plaçant exclusivement sur le terrain économique, Caitucoli fit adopter par l'unanimité du Conseil Général, sur un rapport de M. Pantanzz approuvant ses propositions et son travail, par un vote qui unit amis et adversaires politiques, le Cahier des Revendications Corses ?

S'appuyant sur cette approbation Caitucoli expose comment et dans quelles conditions il fut amené à en saisir la Chambre des Députés.

Il pensa aussitôt qu'à une situation spéciale il fallait une solution spéciale. Il comprit que, s'il faisait appel au rouage parlementaire existant son projet qui dépend de multiples ministères et de quantité de commissions, serait ballotté des uns aux autres pour aller en fin de compte, s'ensevelir au fond de quelque carton administratif. Et c'est ici que M. Caitucoli fut assez heureux pour réaliser l'événement le plus considérable que la Corse ait connu dans sa vie économique, la *Commission spéciale* qui centralise et réunit tous les problèmes Corses, ceci, ajoutons-le, au prix des pires difficultés.

L'examen des travaux nécessaires à la vie de la Corse étant ainsi à pied d'œuvre, Caitucoli songea à trouver les ressources indispensables à leur exécution. Il fit, d'abord, porter la subvention cinquantenaire de cinq cents mille à 2.500.000 francs et ce premier résultat obtenu à la Corse, il arriva à cette conclusion que 600 millions étaient indispensables au relèvement de la Corse.

Où les trouver dans l'état si précaire des finances nationales ? Il ne fallait pas songer à les demander au budget.

C'est alors que Caitucoli recourt aux prestations allemandes en nature.

Et ici, Caitucoli, dans un exposé dont l'aridité est effacée par la luminosité, définit le mécanisme des prestations sur lequel tant d'inexactitudes ont été écrites.

Sans entrer dans un détail complexe, disons seulement que l'Allemagne ayant accepté de réparer par des prestations les dommages de guerre on évalua, après diverses conférences, non pas ce qu'elle devait payer mais *ce qu'elle pouvait*. Et pour que ces paiements n'entraînent pas la chute du mark dans les pays alliés (auxquels l'Allemagne, commettant ainsi une escroquerie, passa 45 milliards de papier sans valeur contre des devises appréciées) le plan Dawes créa un organisme spécial international faisant que l'industrie française qui achète produits et matériaux en Allemagne les paye avec des marks pris sur ceux versés en annuités de dette par l'Allemagne et que centralise l'agent de paiement institué pour les recueillir et les répartir, et rembourser au Gouvernement en monnaie française.

Pour les travaux à accomplir en Corse, Caitucoli rappelle qu'il faudra pour les chemins de fer, par exemple des fournitures considérables. Elles seront prises en Allemagne et des contrats seront passés entre les industriels allemands qui fourniront et les exécutants français qui utiliseront.

Le Gouvernement vient, en général et à l'égard de la Corse plus spécialement, d'arrêter la *semaine dernière* les dispositions suivantes :

1° une partie des annuités allemandes servira à accomplir des travaux d'utilité publique ;

2° le Sixième de ces annuités y sera affecté. Il représentera, toutes charges déduites, *en marks or*, 50 millions pour cet exercice, 150 pour 1928 et 200 à partir de 1929 ;

3° Sur cette somme, il a été décidé que la Corse entrerait dans la répartition pour effectuer des travaux.

M. Caitucoli souligne l'importance de cet engagement et, tandis que la salle l'applaudit *frénétiquement*, il démontre que la promesse ne saurait être violée puisque la subvention ne grève pas d'un centime le budget français.

N'oublions pas, d'autre part, qu'à partir de 1928 - 1929 l'État français pour utiliser les annuités allemandes sera, en présence de leur importance fatalement contraint de les affecter aux travaux d'utilité publique ; autrement il devrait y renoncer.

***

Après avoir rappelé les raisons qui font que la Corse a croupi jusqu'à ce jour dans une sorte de quasi abandon Caitucoli a montré de quelle sympathie elle était maintenant entourée dans les milieux gouvernementaux et parlementaires. Il a précisé que sur le principe il n'existait plus, entre le Gouvernement et les revendications faites au nom de la Corse dans son rapport, aucune opposition de principe.

Et Caitucoli termine au milieu d'une ovation en s'écriant :

« La traite que la Corse a tirée sur la France il y a cinquante ans va enfin être payée ».

***

Une question lui étant posée sur les services maritimes postaux, Caitucoli expose où en est la question.

Il sera saisi officiellement en tant que rapporteur de la convention telle que la Cie Fraissinet vient à peine de la signer et qui a été transmise au Ministère des Finances.

Caitucoli s'engage à l'étudier sans négliger aucun intérêt corse au profit de toutes les régions et à ne soutenir qu'une convention qui soit acceptable pour tous.

Après un nouvel hommage rendu par Tasso à l'inépuisable énergie de Caitucoli, à ses efforts constants et aux magnifiques résultats obtenus, le sympathique député de Marseille rappelle, à la louange de notre ami, le mot de Guillaume Tell « Aime ton pays », et termine par un émouvant hymne à la Corse.

L'ordre du jour suivant est, quand les applaudissements cessent, voté par acclamation :

« Les Corses de Marseille, réunis le 6 mars 1927, au Kursaal-Cinéma après avoir entendu la conférence de M. le député Caitucoli, sur les deux projets de loi dont il est le rapporteur 1° loi de mise en valeur de la Corse 2° loi de convention des services maritimes ;

Considérant que le projet de mise en valeur de la Corse, tel qu'il a été présenté par le rapporteur est de nature à donner à notre département les satisfactions économiques qu'il attend depuis si longtemps ; que de l'exposé de ce projet, il ressort que la dépense prévue ne grèvera pas le budget normal de la France ; que, dans ces conditions, l'État ne peut plus nous opposer ses difficultés budgétaires par suite, l'heure d'une détermination décisive a sonné ; si l'État refuse ce projet, il dira par ce refus qu'il se désintéresse de la Corse. Les atermoiements ont assez duré. Les insulaires observeront avec anxiété l'attitude du gouvernement à leur égard attitude grosse de conséquences.

Sur la question des services maritimes où la Corse, prise entre l'insouciance des pouvoirs publics et l'intransigeance de la compagnie concessionnaire, souffre depuis trop longtemps de la désorganisation et de l'insuffisance des services de transport notamment au point de vue commercial et de confort des passagers de pont, l'assemblée engage la représentation corse à réclamer dans la convention à intervenir le maximum de satisfactions dans le cadre des possibilités ; que ces satisfactions soient réparties équitablement entre les ports intéressés ; la met en garde contre les mirages qui retardent les réalisations pratiques et indispensables ;

Les Corses de Marseille se déclarent étroitement solidaires de leurs élus, les engagent à mettre toute leur énergie au service d'une action ferme qui déterminera les responsabilités ; remercient les élus du continent qui ont bien voulu et qui voudront encore s'attacher à cette œuvre de justice et de réparation pour la Corse. »

Caitucoli remercie l'auditoire, fait appel à l'opinion publique corse pour soutenir ses parlementaires, remercie les députés des départements voisins qui ont soutenu son projet et plus spécialement le Président de la Chambre Bouisson, auquel, la Corse doit tant.

Caitucoli se déclare assuré que M. Fernand Bouisson continuera, dans ses hautes fonctions de Président de la Chambre, à prodiguer au service de la Corse l'autorité avec laquelle il se dépense pour elle comme Président de la Commission. Notre ami dit enfin sa gratitude à Tasso et à tous ceux qui ont aidé à l'œuvre de réparation corse.

Indiquons en outre, que parmi les personnalités présentes, se trouvaient Messieurs le Sénateur-Maire de Marseille, Flaissières ; le député Rémy Roux, tous les présidents et les militants des organisations corses de Marseille.

***

Que dire de la conférence donnée par Caitucoli le soir même à Toulon dans la salle de la Mairie. Elle aussi trop petite pour contenir tous les Corses accourus vibrants.

Notre ami fut aussi clair, aussi précis, aussi net, aussi démonstratif aussi ovationné enfin qu'à Marseille.

La réunion fut présidée par M. Guidoni, assisté du Commandant Moretti et de nos amis Albertini et Massoni.

Voici l'ordre du jour voté :

« Les Corses de Toulon, réunis au nombre de 800, après avoir entendu le député Caitucoli dans l'exposé du projet de loi attribuant à la Corse des crédits s'élevant à 600 millions sur le compte des réparations allemandes ;

Lui adressent leurs plus chaleureuses félicitations pour son inlassable activité dans la défense des intérêts que les électeurs lui ont confié ;

L'engagent à persévérer dans cette voie et à faire approuver dans le moindre délai par le Parlement le dit projet ;

félicitent les parlementaires insulaires qui participent à cette œuvre de régénération et plus particulièrement le citoyen Fernand Bouisson ancien Président de la Commission

engagent les membres de la Commission de la Marine Marchande à poursuivre avec énergie et ténacité le vote du projet relatif aux services maritimes rapporté par le député Caitucoli ;

demandent le maintien de l'annexe 2 rendant la Cie responsable des marchandises qui lui ont été confiées et de la possibilité donnée aux importateurs d'intenter une action en dommage à la Compagnie aux ports de destination, de réception et partout où elle est représentée ;

manifestent toute leur satisfaction à ce sujet aux élus, témoignent leur reconnaissance au député Caitucoli pour avoir introduit ces clauses dans les connaissements ;

et émettent une nouvelle fois le vœu que les bateaux desservant Ajaccio et Bastia fassent alternativement escale à Toulon au moins une fois tous les quinze jours.

L'Union fraternelle des Corses a tenu, d'autre part, à exprimer toute sa gratitude au conférencier qui est l'objet d'une touchante manifestation à laquelle s'est associé M. Claude maire de Toulon, qui a voulu apporter ainsi aux Corses un nouvel hommage de cordialité.

***

En concluant ce compte rendu sans doute hâtivement rédigé à cause des nécessité d'envoi rapide, mais strictement fidèle, il me faut, pour obéir à la vérité, affirmer que rarement j'ai vu des auditoires corses aussi « empoignés » que ceux de Marseille et de Toulon qui ont compris d'un mouvement unanime, que la Corse, grâce à des dévouements, des ténacités, des clairvoyances et des volontés en action est enfin à l'aube du relèvement et de l'épanouissement.

Paul COULON

AUTOUR DES CONFÉRENCES CAITUCOLI

S'expliquant sur la convention des services maritimes postaux, M. Caitucoli s'est élevé comme il convenait contre une affirmation apportée à la légère par M. Jean Fraissinet dans un interview donné au journal *La Corse* de Marseille.

S'il fallait en croire le nouvel administrateur de la Compagnie, celui-ci aurait signé la [illegible] et la « responsabilité de tout retard apporté à sa ratification incomberait à M. Caitucoli » !...

Ce dernier a démontré irréfutablement que M. Jean Fraissinet a émis une contre-vérité.

La Compagnie a en effet, signé la convention. Mais M. Caitucoli, qui en sera le rapporteur, au nom de la Commission de la Marine Marchande n'en est pas et ne peut pas encore en être saisi puisque la dite convention vient seulement d'arriver à Paris et n'a été soumise au Ministère des Finances qu'avant-hier lundi.

Si celui-ci l'approuve, elle sera renvoyée à la Commission de la Marine et alors seulement M. Caitucoli rapporteur, sera saisi.

***

Profitant du court passage de M. Caitucoli à Toulon ses concitoyens originaires de Sollacaro, fort nombreux, ma foi, ont tenu à recevoir leur député-maire chez notre ami Pieroni au Select-Hotel.

Tous ont sablé affectueusement le champagne en souhaitant au projet Caitucoli de devenir une réalité prochaine et en évoquant dans une conversation de cordialité et de pittoresque le cher souvenir du village natal.

***

Notons enfin que tant à Marseille qu'à Toulon les explications spéciales fournies par Caitucoli aux Corses des deux villes sur les services maritimes futurs ont été accueillies avec satisfaction.

Billet Parisien

Une campagne se dessine en faveur du hamac. Un ancien officier de marine voudrait que l'on adopta ce mode de couchage dans les casernes et les établissements pénitentiaires. Il a demandé leur avis à des généraux, des directeurs de prison et des... conseillers municipaux. Tous ont approuvé sa suggestion.

On en reparlera dans vingt ans...

Mais les hygiénistes s'en mêlent. Ne pourrait-on, disent-ils, conseiller l'utilisation du hamac aux ménages pauvres ? Ici, l'administration n'a pas à intervenir, et cette réforme dans les habitudes des petites gens est réalisable tout de suite.

Le hamac est roulé le matin et placé dans une armoire. Les familles de cinq personnes qui vivent dans des logements exigus seraient ainsi débarrassées d'une literie encombrante et difficile à tenir en parfait état de propreté. Le soir, on « croche » les hamacs, on fourre les gosses dedans le père fait la courte échelle à sa bourgeoise, puis il sonne le couvre-feu et d'un élan, d'un seul, à la manière des matelots, il saute dans le sien. L'été par la fenêtre ouverte, la brise nocturne vient caresser la chevelure des dormeurs et imprimer aux hamacs un léger mouvement de roulis qui les berce et favorise l'éclosion des rêves les plus agréables.

Le tableau est charmant.

Mais les hygiénistes ne sauraient songer à tout. Ils ressemblent sur ce point au commun des mortels. Chacun suit sa marotte et pense surtout à ce qui l'intéresse. Un disciple de M. Piot, à qui je parlais du hamac familial, a d'abord opiné, séduit par cette idée, puis brusquement, s'est écrié :

— Et que fait-on de la repopulation ?

Cette brusque attaque m'a déconcerté.

— Expliquez-vous lui dis-je.

— Eh quoi ! si vous collez le mari et la femme chacun dans un hamac il leur faudra beaucoup de bonne volonté pour...

— Chut ! j'ai compris...

— Et alors comment...

— Chut ! chut !... Je ne veux pas faire rougir mes lectrices...

Gabriel Bacou

LA COMMISSION DE LA MARINE A BASTIA

La Commission arrivera soit par mer, ce soir à 22 heures, soit demain par voie de terre à midi.

Déjeuner à Bastia.

A 14 heures 30, Réceptions à l'Hôtel de Ville.

A 15 heures, visite à la Chambre de Commerce, de la Ville et des deux ports.

A 17 heures, le Conseil Municipal reçoit à l'Hôtel de Ville la Commission Sénatoriale de la Marine et les officiers du « Mola ».

Dîner et coucher à Bastia.

Dimanche matin, départ pour Saint Florent, Ile Rousse et Calvi.

* * *

COMPOSITION DE LA COMMISSION SENATORIALE

MM. de Kerguezec (Côtes du Nord) Président ; Bergeon (Bouches du Rhône) ; Dudouyt (Manche) ; Fenoux (Finistère) ; Giordan (Corse) ; Héry (Deux-Sèvres) ; Martin-Binachon (Haute-Loire) ; Sari (Corse) ; Servain (Côtes du Nord) ; Tissier Louis (Vaucluse).

Accompagnent la Commission : M. le Préfet Marlier ; M. Landry Député et Président du Conseil Général de la Corse ; M. le Docteur Casalta, Président de la Commission départementale ; M. le Capitaine de Vaisseau Walfer ; M. le Capitaine de Frégate Delevoye ; M. Gerbaud, Chef de Cabinet du Préfet.

LES NOUVEAUX DECORES

M. SUSINI

RECEVEUR DES POSTES AU SÉNAT

Parmi les croix réservées aux fonctionnaires de l'Administration des Postes, nous relevons avec plaisir celle de M. Susini, receveur des Postes au Sénat.

Le nouveau légionnaire n'est pas un inconnu des Bastiais. Il a occupé au bureau des Postes de Bastia diverses fonctions, qui ont permis de faire connaître en ville ses manières distinguées, son empressement à être toujours agréable, ses hautes qualités professionnelles.

Le ministre du Commerce le distinguant entre tous ses collègues, a voulu rendre hommage à un des plus méritants parmi ses fonctionnaires.

Nous applaudissons à la décision du Gouvernement et prions notre ami M. Susini de trouver ici les félicitations les plus chaleureuses et les plus affectueuses des nombreux amis qu'il compte à Bastia.

VICE-RECTORAT DE LA CORSE

CONCOURS COMMUN DES BOURSES NATIONALES (1re et 2me séries)

Par décision en date du 1er mars courant, M. le Ministre de l'Instruction Publique a décidé le fonctionnement de deux centres d'examen [illegible] pour le concours commun des Bourses Nationales (1re et 2me séries), l'un à Ajaccio, l'autre à Bastia.

En conséquence, les candidats [illegible] Vice-Rectorat [illegible]

[illegible]

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleur étranger est tenu de [illegible] dans un délai de vingt-quatre heures suivant son embauchage sur un REGISTRE SPECIAL [illegible] »

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).

SENTITE QUI...

A FESTA DI A "SALVATOR VIALE"

I mei amici ch'aghju chiamatu sabbatu matina per andà a sera a u teatru c'eranu tutti ; l'aghju contu e un se ne mancava mancu unu ; e pò ci n'era dinò d'altri ch'avviamu intesu a mio chiama. A tutti, Petti-Rossu li dice : « grazie » cu tuttu u so core.

Per quelli ch'un c'eranu ci vole e dilli cosa s'è fattu in teatru. U più bellu s'averebbi da dì all'ultimu, ma sceglu, sceglu e duvurebbi mette tuttu a a fine d'u mio articulu. Ma u un cumenciu mai, mai finisceraghiu. Allora dicu e cose cum' elle sò state fatte.

A nov' ore men' un quartu sò ghiuntu in teatru e mi so appillicatu nantu a mio cornice d'annu. Aghju vistu junghie tantu mondu chi m' paria ch'ell' un finissinu mai più d'entre. C'era ricchi, mezzi ricchi impiegati, pover' omi, donne, zitelli... Cio ch'è bellu piace a tutti ! In sè loghie, in se bagnarole (O, Signore ne ci si pò piglià che bagni di sudore d'estate e bagni... d'amore d'invernu !) in bassu, a mezzu, in altu c'era jente daper tuttu. Pigliaimu in tra tutti u mezzu, a cima, u fondu, e formavamu u rondu !

Versu 9 ore u sciò Paul Guitet-Vanquelin ci parla di dui pueti corsi Timoléon Pasqualini e Lorenzo Vero. Avemu vissutu cun elli una stonda, avemu intesu qualchi poesia de Izdosa, e u sciò Guitet (or quessu è malizziosu !) ci ha fattu capì chi sti dui pueti tenianu cara a Corsica quante ad elli stessi. E pò ha finitu dicendu chi a Corsica è rappresentata in Pariggi da alti scrivani cume Paul Valery, Claude Farrère, Pierre Bonardi, Pierre Dominique, etc., etc. e pò dinò (qui u so voce tremava un pocu) da u so gran fratellu tantu stimatu, Pierre Guitet-Vanquelin. E sbattulate di e mani hann fattu capì a u mio amicacciu chi u so discorsu era entratu in un core di l'assistenti e mi pare ch'ellu sia u più bellu cumplimentu chi li si possa fà ! O sciò Guitet, vi stringu a sgrinfia di core !

Dopu musica ! U sciò Mondielli sà fà bella musica ma un la ci face senza chè a festa di a « Salvator Viale » Mi pare ch'un libbricciolu di e so armonie musicali farebbe piacè a tutti. Ha trovu u tastu veru di e canzone corse ; mi paria di sente e nostre campagnole quand' elle lavanu a u fiume e chi mettenu tuttu u so core in si canti.

Mi t'affaccà 25 giuvanotte chi parianu fiori, un pratu di maghju fiori, bianche, verdi, turchine, violette, etc. ; faccette simpatiche, belluccie ; si stringhjanu intra d'elle perchè si timicavanu. Hanu cantatu « A pipa » cun « brio » e amore. Madama Locci, un par di volti, ci ha fattu sente voceri chi facianu pienghie ; « voix nuancée » dicerebbiu i piccati ; voce corsa, pura, sensibile chi trapassa u core di i leoni. Madamicella Y. Villa avia sempre nant'i capelli a mio lagrimaccia d'annu sta volta mi n'ha fattu lampà duie ch'ella e tenga quant' ella durerà a mio ammirazione ! ch'u so core canti sempre cume a so voce di sabbatu sera...

Avà, parlemu torna di u sciò Guitet-Vanquelin ! Sta volta u baciu cun affezione sincera. E un capi d'opera, A « Revue » l'ha vista in curruchiu, l'ha scritta cun fedeltà e cu tantu spiritu chi farebbe invidia a Minutu-Grossu !

Qui ci vole a parlà di Madame Costa-Reginensi. Hum ! u nome un basta ? Ci sarà bisognu di fà sapè u so talentu ? Quellu pianu cappiava sonti bellissimi e tutti quanti, donne zitelli e omi leccavanu violini, bassi e flauti cun tantu talentu ch'eju m'eschiaghiatu quandu mi pare, era incantatu. A « Revue », a musica l'armonia di i strumenti facianu cume un corpu in un anima, sò nati unu in cellu all'altru !

Un possu stà senza parlà di a battaghia ! Quand' aghju trovu aqua in u mio latte ! ma basta ch'ella sia di Cardu » mi stò zittu. O Fasgia un ti si mai trovu a cusì bella festa ! e parecchj giovani averebbinu vugliutu esse ligati da Madamicella Lanzalavi ! Ha credu !

Ma, à sciò Guitet ! era nimicu a morte di e zinzale ! Avà e tenga care chi quelle zitellette chi punghjanu u sciò Amyr eranu tante belle, ch'averebbi vugliutu ch'elle punghjissinu anc'a me. Ma cascherà forse ! O sciò Amyr, mi rigalate u cannochiale ! Salute a incatariti ! a pare sò ch'elli

hanu ! Un basciucciu a Zezelle Martini !

Cumplimenti a e carotte, à ravanelle, i carbusci, etc. e a tutti i legumi

O sciò ciapacan, vendiitemi sa sarda !

O sciò ghiudice, venite duve me vi daraghju 3 pozzi per 600 franchi u mese !

Ah ! s'elli un l'ha m'aviamu detta, vi avia pigliatu per inglesi !

« Circulez ! circulez ! » Bravi commissari ! arrestate puru ancu i judici chi site boni, basta chi bò un n'arrestite a me !

I cantoneri, e u capi cantoneru chi sanu cantà e spazzà, ch'elli s'affacchinu un pocu in n'a mio corte.

E avà ? Cumpà « cumà !

Per la fede di San Petru e di San Ghiuvà !

Cari erate prima e più sarete avà ! Basciatevi ô Cumpà, basciatevi ô Cumà !

Finisciu. Un possu parlà di u ballu chi so vecchiu e mi ne sò andatu a mezza notte. Ma 3 ore di quesse per 8 franchi ? Ch'elli un si veganu chi mai più i mio solli, chi di megliu un li pudia spende !

O signori di a « Salvator Viale » aghju torna un millaiu d'amici chi vularebbenu vede sa festa. Ajò ! fatela torna dumenica chi bene !

PETTI-ROSSU

MATINEE THEATRALE

A la demande d'un grand nombre de personnes qui n'ont pu assister à la représentation de samedi soir et même de pas mal d'autres qui y assisteront volontiers à nouveau, le « Salvator Viale » donnera dimanche prochain 13 février en matinée, à 2 h. 30, une seconde représentation de ce spectacle.

Prix des places : Fauteuils, Premier rang de loges et baignoires, [illegible] francs ; Stalles et deuxième rang de [illegible] francs, Parterre : 3 francs. [illegible] La location [illegible] ouverte chez M. Poggi, parfumeur.

Il ne sera pas distribué de cartes pour cette représentation.

* * *

Le programme comportera, comme celui de la soirée de samedi :

Une conférence de M. Paul Guitet-Vanquelin sur « Timoléon Pasqualini et Lorenzo Vero ».

Une audition de chants corses harmonisés par M. Mondielli, et exécutés sous la direction de Mme Costa-Reginensi, par des dames et des jeunes filles de la ville.

La représentation de « Sur un air de... Fango », revue bastiaise en un acte et deux tableaux de M. Paul Guitet-Vanquelin.

Le succès qu'a obtenu la représentation de samedi dernier faisant présumer de celui de la matinée de dimanche, les personnes qui désirent être bien placées seront bien inspirées en se hâtant de retenir leurs places dès aujourd'hui.

— Le rideau se lèvera à 2 h. 30 précises. Les bureaux du théâtre seront ouverts à partir de 2 heures.

* * *

Les acteurs et les actrices de la Revue sont priés de se rendre au Théâtre samedi soir à [illegible] heures ; les jeunes filles entrant dans la composition des chœurs et des intermèdes de la Revue ainsi que les musiciens de l'orchestre à 6 heures.

Prière d'être très exacts.

Chronique Sportive

LE PREMIER PAS DUNLOP

La Société Dunlop continue cette année le [illegible]

Vous trouverez tout en T. S. F. qui concerne la

AUX Gds MAGASINS LOUIS MAUREL

Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point assurées. Nombreuses références. Facilité de payement.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. Grimaldi Juge-doyen

AUDIENCE DU 9 MARS 1927

Une vieille inimitié divise les Medina et les Pruneta, les uns et les autres du canton de Borgo.

Un beau matin, René Pruneta revenait de Poire monté sur un âne. Chemin faisant, il rencontra les frères Joseph et Jean Vitus Medina. Joseph Medina arrêta l'âne en le maintenant par le licol tandis que Jean Vitus infligeait à René Pruneta une bastonnade.

Les frères Medina protestent de leur innocence et disent que Pruneta a inventé cette histoire pour les perdre.

Quelques instants après cette première scène, Jean Vitus Medina se trouvait à la buvette Oreglani. Soudain, firent irruption dans cet établissement, Hyacinthe Pruneta père de René, accompagné de ses deux fils Jacques et Ignace. Tous trois se jetèrent sur Jean Vitus Medina, le frappèrent à coups de bâton, le renversèrent et le piétinèrent. Il en résulta pour lui des blessures graves.

M. le Procureur poursuit aujourd'hui d'un côté les frères Joseph et Jean Vitus Medina, de l'autre Hyacinthe Pruneta et ses deux fils.

Le Tribunal, après plaidoirie de Me Moretti pour les Medina et de Me de Montera pour le père Pruneta et ses deux fils, condamne les frères Medina à 10 mois de prison chacun, le père Pruneta et ses deux fils, à huit mois de prison chacun. Les uns et les autres obtiennent le bénéfice de la loi de sursis.

* * *

Pour violences et port d'arme, le nommé Dominici est, après plaidoirie de Me Moretti, son défenseur, condamné à deux mois de prison.

* * *

Le nommé Pammucci a dit à l'appariteur communal de Calenzana : « Tu es un imbécile, tu me casses... »

Poursuivi pour outrages, il fait des excuses à l'appariteur qui, dans ces conditions, lui pardonne.

Tribunal, après plaidoirie de Me Ac... [illegible] condamne Pagnanz... [illegible] à 50 francs d'amende avec sursis.

* * *

Dans toutes ces affaires, M. Angeli, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

On nous communique

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Vendredi 11 courant à 6 heures du soir réunion à la Salle de l'Assistance Publique pour examen de questions urgentes. Présence indispensable.

ETOILE FILANTE

Les équipiers premiers et seconds sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu ce soir vendredi 11 courant à 8 heures et demie au local de la Société, Bd Auguste Gaudin. Prière d'être exact.

Les absents sans excuse valable, seront amendés.

Ordre du jour : Dispositions à prendre pour le match de dimanche prochain. Questions diverses.

ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLE CHRETIENS

Dimanche 13 courant à 10 heures, messe basse à Saint Jean pour les membres de l'Association. A 11 heures et demie, réunion dans le local habituel, impasse Saint Jean.

Le révérend père Grussier, prédicateur du Carême à Saint Jean, a bien voulu accepter de donner une conférence aux membres de cette association.

Toutefois, les bons pères de famille [illegible] y assister. L'entrée étant gratuite [illegible] fait pas de quête.

CONFRERIE DE SAINT ROCH

Les prières dites Quarante Heures pour [illegible]

Dimanche, office des morts à 9 heures et à 10 heures, avec exposition du Très Saint Sacrement.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE EXECUTION

Le dimanche 13 mars 1927 à 11 heures, Place Saint Nicolas à Bastia, il sera procédé par ministère de l'huissier soussigné à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'une jument avec harnais et d'un cabriolet. La vente sera faite au comptant sous peine de folle enchère.

Il sera perçu le 15 0/0 en sus du prix de la vente.

L'Huissier poursuivant : Etienne FILIPPI

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Vendredi 11 mars 1927. 70me jour de l'année 295 à venir.

Aujourd'hui : Saint Euloge.

Demain : Saint Pol, évêque.

La Température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 14° ; à 13 h., 14° ; à 18 h., 11°. Maxima : 15° ; minima : 10°.

Etat du ciel : couvert ; vents : S. W (1 à 3 B), fortes rafales ; mer : houleuse

EPHEMERIDES. — 1917. Prise de Bagdad par les troupes britanniques.

NOMINATION

Nous apprenons, avec plaisir la nomination de dame sténo-dactylographe à la Préfecture de la Seine, service de l'Octroi (emploi réservé) de Mme Vve Perretti Rosa ancienne employée au centre spécial de Réforme de Bastia. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge. Sucr DAMIANI & Cie, 23, Boulevard Paoli

NOUVELLES MARITIMES

M. Leca Paul, premier maître pompier, a été promu au grade de maître principal pompier.

AU PORT

Entrées : Ibéria, de Livourne, avec 7 tonnes et 23 passagers ; le Corte II, de Marseille, avec 356 tonnes et 176 passagers. La Douce France est attendu avec un chargement d'essence et pétrole.

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO

Reconstitution. — En décembre dernier à la suite d'une altercation, un échange de coups de feu se produisait entre d'un côté le nommé Luc Ambrosi, de l'autre les frères Forni. Ceux-ci, qui avaient tué leur adversaire, s'étaient constitués prisonniers quelques jours après. Ils disent avoir été en état de légitime défense.

L'affaire s'était produite à l'intersection du Cours Grandval et de la rue Maréchal Ornano, à l'angle de l'hôpital militaire.

L'autre jour, 9 mars, le Parquet, avec un service d'ordre assuré par la police et la gendarmerie, procédait, en présence des deux inculpés, à la reconstitution de la scène, qui fut vivement suivie devant de nombreux curieux.

La police spéciale a pris de nombreux clichés.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Régent-Journal ; Chantage et littérature, comique ; les Artistes Associés, présentent Rudolph Valentino et Vilma Banky dans L'Aigle Noir, superproduction dramatique.

Au prochain programme : Thomas Meighan dans La Tragédie de Killarny.

La semaine prochaine : Mistinguett dans Bonjour Paris (film en couleurs).

Margaret Livingston dans Ange et Démon grande superproduction Fox Film avec parties en couleurs.

* * *

FEMINA CINEMA. — En Belgique, documentaire ; Lions rugissants, fou-rire en 2 parties ; une superproduction de la Fox Film : Cœurs de chêne, interprété par [illegible] Le summum de l'émotion humaine.

Au prochain programme : L'Amazone avec Marion Davies.

ETUDE DE Me J. B. DE CARAFFA

LICENCIE EN DROIT, NOTAIRE A BASTIA

Première Publication

Suivant acte reçu par Me de Caraffa, Notaire à Bastia, le 5 mars 1927, enregistré à Bastia, le 8 mars 1927, fo 72, c. 141, M. Louis Maurel, négociant, demeurant à Bastia, a vendu à M. Paul Maurel, son frère, négociant, demeurant à Bastia, le fonds de commerce de tissus de coton et autres, exploité à Bastia, place de l'Hôtel de Ville, no 3.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion, en l'étude de Me de Caraffa.

Pour première publication : J. B. de CARAFFA

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA COMMISSION DE LA MARINE EN CORSE

LA COMMISSION A VISITE HIER AJACCIO, SAGONE ET PORTO

Ajaccio, 10 mars

La délégation sénatoriale de la Marine a visité ce matin les ports marchands et militaire et d'aviation Egalement, dans la matinée, eu lieu une réception à la Préfecture, puis à la Mairie avec des allocutions de MM. le Dr Casalta, Président de la Commission départementale ; Salini, Président de la Chambre de Commerce ; Paoli, maire et les réponses de M. de Kerguezec.

Un déjeuner a été offert au Grand Hôtel Continental par les représentants de la Corse, auquel ont assisté MM. Marlier, Préfet de la Corse ; les conseillers généraux présents ; le maire d'Ajaccio ; le Général Ruef et le contre amiral Herr.

Des toasts chaleureux ont été portés par MM. Landry et de Kerguezec.

Dans l'après-midi, la Commission a visité Sagone et Porto.

LA REMISE EN ETAT DE NOS ROUTES NATIONALES

LE RELEVEMENT DES CREDITS

Paris, 10 mars

A la suite de ses interventions, M. Giordan a reçu aujourd'hui une communication officielle du ministre des Travaux Publics l'informant qu'il a pu porter à quatre millions cinquante huit mille francs le montant du crédit mis à la disposition des ingénieurs pour l'entretien et la remise en état des routes nationales de la Corse.

Après avoir souligné que cette dotation est supérieure à celle de l'année précédente, le ministre estime que l'amélioration du réseau sera ainsi sensible dès la fin de 1927.

Il ajoute que ce premier effort devra être continué et intensifié pendant plusieurs exercices afin d'arriver à la restauration complète de nos grandes routes.

A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CORSE

SÉANCE DU 9 MARS

Ajaccio, 10 mars

La Commission départementale de la Corse s'est réunie le 9 mars à la Préfecture sous la présidence de M. Casalta. Etaient présents : MM. Balisoni, Cuttoli, Massoni, Giacobbi, Peri, Stefanini. M. le Préfet assistait à la séance.

La Commission a entendu une communication du préfet sur la comptabilité départementale.

Elle a approuvé le projet de renouvellement de la convention avec l'asile de Font d'Aurelles.

Des décisions ont été prises concernant les casernements de gendarmerie de Sartène, de Corte et de Cervione.

Le Préfet a été autorisé à passer des marchés : 1° pour la fourniture de quinine ; 2° pour la fourniture de vêtures aux enfants assistés.

La Commission a examiné ensuite les affaires suivantes :

Péréquation des pensions départementales ; arrivée en Corse de délégations parlementaires ; impression du règlement intérieur du Conseil Général ; cotation des farines ; projet de transformation de l'école des filles d'Ile Rousse et d'aménagement du presbytère de Pietroso ; utilisation de la prison désaffectée de Sartène ; reconnaissance du chemin rural de Mola ; avenant au bail de la sous-préfecture de Corte.

à Nice

LES PARLEMENTAIRES POLONAIS VICTIMES D'UNE PANNE

Nice, 10 mars

Les parlementaires polonais sont arrivés à minuit au lieu de 20 heures. Descendus à Toulon pour visiter le camp d'aviation de Fréjus, leur auto-car eut [illegible] au retour et ils manquèrent [illegible]

CONSEIL DE CABINET

LE PROJET DE LOI SUR LA REFORME ELECTORALE

Paris, 10 mars

Le Conseil de Cabinet, réuni ce matin, a terminé l'examen du projet de scrutin uninominal.

Le texte du Gouvernement rétablit le scrutin d'arrondissement à deux tours avec les anciennes circonscriptions.

Le nombre de députés sera de 587 avec trois députés par département de 40 à 100.000 habitants.

L'élection aura lieu à la majorité absolue au premier tour et au second tour huit jours après avec la majorité relative.

Devant le Parlement, la question de confiance ne sera pas posée, mais le Gouvernement s'opposera à ce que la discussion vienne avant l'adoption des projets militaires.

A la Chambre

SÉANCE DU 10 MARS

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Bouisson.

LA REFORME ELECTORALE

M. Albert Sarraut dépose le projet de loi sur la réforme électorale.

LES BAUX A FERME DE LONGUE DUREE

La Chambre continue la discussion du projet de revision des baux à ferme de longue durée.

L'article 4 fixant la majoration à 200 pour cent sur le taux de 1914 est adopté ainsi que les articles 5 et 6.

LE CYCLONE DE MADAGASCAR

UN SECOND CYCLONE SE SERAIT ABATTU SUR L'ILE

Paris, 10 mars

Suivant les très rares renseignements parvenus au ministère des Colonies, le cyclone du 3 mars aurait été suivi quelques jours après par un second cyclone.

Les nouvelles émanant de la Réunion déclarent que le cyclone a passé près de l'île sans causer de dégâts importants, malgré les pluies torrentielles et les vents qui ont marqué son voisinage.

LES DETTES RUSSES

LE GOUVERNEMENT VA ETUDIER LES NOUVELLES PROPOSITIONS RUSSES

Paris, 10 mars

M. Rakowski, ambassadeur des Soviets à Paris, est de retour de Moscou mais sans les délégués.

Le Gouvernement va examiner les nouvelles propositions qui pourront servir de base à une reprise des négociations au sujet des dettes russes.

AU CONSEIL DE LA S.D.N.

POLONAIS ET ALLEMANDS DESIRENT LE DESARMEMENT DES SOVIETS

Genève, 10 mars

Le gros fait de la journée d'hier est l'entretien de MM. Zaleski, Stresemann, Chamberlain et Briand.

MM. Stresemann et Zaleski ont négocié en vue d'induire les Soviets à participer à la Conférence du Désarmement qui doit avoir lieu en automne.

L'ALLEMAGNE RECLAMERA L'EVACUATION DE LA RHENANIE

Genève, 10 mars

M. Stresemann, parlant à un journaliste, a déclaré que l'Allemagne réclamerait prochainement l'évacuation de la Rhénanie, le Reich ayant rempli les conditions voulues et la situation de fait d'occuper cette région avec 100.000 hommes étant contraire à l'esprit du pacte de Locarno.

LA CARTE D'IDENTITE POUR ETRANGERS

ELLE NE COUTERA PLUS QUE 150 ET 20 FRANCS

Paris, 10 mars

La Commission Sénatoriale des Finances a accepté une proposition du Gouvernement de ramener le prix de la carte d'identité pour étrangers à 150 francs sans décimes dont 126 pour l'Etat, 10 pour le département et 20 pour la commune ; et à 20 frs sans décimes au tarif réduit, soit 14 francs pour l'Etat, 2 pour le département et 4 pour la commune.

La carte est obligatoire pour tout étranger résidant en France plus de deux mois ; elle est renouvelable chaque année.

NOUVELLES JUDICIAIRES

UNE FRATICIDE CONDAMNE A MORT

Vannes, 10 mars

Le jury du Morbihan a condamné à mort la fille Anne Louise Le Calvé âgée de 19 ans qui, en octobre dernier, tua à coups de revolver son frère, à Korostin en Branderion et tira sur son autre frère sans l'atteindre.

UN AVIATEUR DESERTEUR SEVEREMENT CONDAMNE

Marseille, 10 mars

Le Conseil de Guerre de la XVe Légion a condamné l'aviateur Caravaggio, deux fois déserteur durant la guerre, à quatre ans de travaux publics auxquels s'ajoutent trois ans d'une première condamnation.

LES MORTS DU JOUR

M. PIERRE GAUTIER

Nice, 10 mars

M. Pierre Gautier, officier de la Légion d'Honneur, maire de Nice, est décédé hier à 21 h. 50. Le défunt âgé de 69 ans et demi, était entré dans le coma à 19 heures.

Né à Nice, M. Gautier s'engagea aux Chasseurs d'Afrique et fit la campagne du Sud Oranais. Il entra ensuite à l'Ecole de Cavalerie de Saumur et quitta l'armée comme capitaine de cavalerie.

Au début de la guerre, bien que dégagé de toute obligation militaire il reprit du service dès la mobilisation ; en 1917, il partit au front où il se distingua par son attitude.

M. Gautier avait été élu conseiller municipal en 1900 ; il le resta jusqu'à 1912. Il fut nommé premier adjoint en 1919, élu maire en février 1922, après la mort de M. Sauvan et réélu en mai 1925.

Les obsèques du défunt auront lieu probablement dimanche matin.

DECADENCE

UN ANCIEN OFFICIER ARRETE POUR ESCROQUERIES

Marseille, 10 mars

Le Parquet de Marseille sur de nombreuses plaintes, a décerné un mandat d'arrestation contre le sieur Charles Coulier, administrateur d'une société immobilière pour constitution irrégulière de société, faux en écritures privées, détournements de fonds et escroqueries.

Coulier est un ancien officier de marine, titulaire de brillantes citations.

à Paris

CONDAMNATION D'UN BANQUIER VEREUX

Paris, 10 mars

La onzième Chambre Correctionnelle a condamné le banquier Gaston Vacquié, à quatre ans de prison sans sursis.

Vacquié, Directeur de la Banque Privée Coloniale, Avenue du Maine était poursuivi pour escroqueries et abus de confiance.

LA QUESTION DE TANGER

LES DELEGUES ESPAGNOLS SE MONTRERONT PLUS CONCILIANTS

Paris, 10 mars

Les délégués espagnols auraient reçu l'instruction de se montrer plus conciliants au sujet de Tanger. Ils ne revendiqueraient plus l'annexion pure et simple de Tanger à la zone espagnole. Néanmoins, ils maintiendraient sous une forme détournée l'espagnolisation de Tanger.

Il est évident que même sur ce terrain l'accord est impossible.

LES EVENEMENTS DE CHINE

UN COMPLOT CANTONAIS DEJOUE

Paris, 10 mars

On mande de Changhaï que la police a déjoué un complot fomenté par plusieurs milliers de chinois du parti cantonais qui devaient attaquer la nuit d'avant-hier tous les postes de police de la concession internationale.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

Paris, 10 mars

	cours précéd.	dernier cours
Livre	124.07	124.07
Dollar	25.57	25.56
100 lires	112.10	112.95
100 pesetas	137.75	439.75
100 frs suisses	491.75	491.50

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

Demandez UN PONTENOVO

A VENDRE

Camionnette boulangère 1500 kgs Latil 11 CV 1924, éclairage électrique, état parfait. Car 8 places Citroën 10 CV revisé. Camionnette normande Citroën 500 kgs revisée. Torpédo Donnet-Zédel 11 CV, meilleurs prix. Divers accessoires [illegible]. Agence [illegible] Paoli Bastia. Téléphone [illegible]

TELEPHONE 3.35

GRANDS MAGASINS

Louis Maurel

3, Boul. du Palais, BASTIA

Succursale : Place de l'Hôtel de Ville

Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.

APPAREILLAGE DE T.S.F.

Grand assortiments à tous les Rayons.

Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.

FACILITÉS DE PAIEMENT

RESTAURANT GLACIER

Angle du Cours Intendant et de la place du Marché BASTIA

SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RESERVÉES

La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses

Arrangements pour séjours de longue durée

ON PREND DES PENSIONNAIRES

Téléphone : 0.52

FOURNITURES GENERALES et INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE CABINET TOILETTE

L. ROGLIANO

23, Boulevard Paoli - BASTIA (Téléphone : 1-43)

Spécialité de tous travaux de plomberie et d'électricité. Maison de Confiance

LES MEILLEURES REFERENCES

A MARSEILLE

Tous les Corses descendent chez leur compatriote

HOTEL des Deux Mondes

32, Cours Belsunce, 32

Ascenseur — Dernier Confort

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES CHIRURGIE de la TETE et du COU

Le Cabinet du Docteur Pierfeaux est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

AUTOCARS P. L. M.

PROGRAMME D'INAUGURATION DES SERVICES AUTOMOBILES P. L. M. BASTIA-ILE ROUSSE.

[illegible]

— APPAREILS SANITAIRES —

CHARLES BLANC

VENTE DE BAIGNOIRES, CHAUFFE-BAINS, LAVABOS, GLACES, CABINETS

Agent général pour la Corse : Marcel LEVIE

Dépôt et Magasins :

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
13, pl. St-Nicolas et 21 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de Banque
Escompte et recouvrement de papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes courants — Opérations de change — Ordres de Bourse — Garde de titres — Prêts sur titres — Paiement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification des tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Escompte de portefeuilles, etc., etc...
Location de Coffres-Forts
Compartiments depuis 20 fr. par an

Vient de paraître
SANTU CASANOVA
Primavera
Corsa
Prix : 12 Francs
En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (franco poste, 12 f. 65)

ATELIER
DE MECANIQUE
DE PRECISION
JOSEPH ROMAGNOLI
40 Boulevard Paoli — BASTIA
(Intersection avenue Carnot et boul. Paoli)
EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE
PHONOGRAPHES - SERRURERIE
MACHINES A ECRIRE
MOTEURS INDUSTRIELS

Publications de Modes
GASTON DROUET, Editeur
29, Rue de la Sourdière, PARIS

PARIS-ÉLÉGANT — Spécial pour Modèles habillés — Le N° 7 fr.
PARIS-MODE — Spécial pour Modèles simples — Le N° 8 fr.
PARIS-CHAPEAUX — Le N° 7 fr.
PARIS-TAILLEUR — Parait quatre fois par an — Le N° 12 fr.
TOUTE LA MODE — Tout ce qui se fait en mode — Le N° 8 fr. 50
En vente dans les principales Librairies
Pour nos prix, prix spéciaux pour Abonnés

MAROC
VIENT DE PARAITRE :
Le PREMIER
ANNUAIRE DES COLONS
Tous les noms — Toutes les adresses
Prix : Cinq francs
CHESNEAU, 5, Bd Montmartre, PARIS

PRIME A NOS LECTEURS
Le Petit Bastiais
OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS
Un Magnifique Portrait
d'une réelle valeur artistique **24** sur **30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyro-sculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30** sur **40** centimètres de haut sans cadre au même prix.
Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de
29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.
35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.
Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SÉPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en buste ou en pied sans modification.
Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.
Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS DE MARS 1927

Départs de Corse pour le Continent

SERVICE D'HIVER

Jeudi 10 - de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 10 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 11 - de Bastia p. Nice 14 heures
Samedi 12 - de Bastia p. Marseille à 17 h.
Dimanche 13 - de Bastia p. Marseille à 15 h.
Lundi 14 - d'Ile Rousse pour Nice à 20 h.

SERVICE D'ETE

Mardi 15 - de Bastia p. Livourne à 22 h.
Mardi 15 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 16 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 16 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 17 - de Bastia pour Nice à 21 heures
Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Vendredi 18 - de Bastia p. Marseille à midi
Dimanche 20 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia p. Marseille à 14 h.
Mardi 22 - de Bastia p. Livourne à 22 h.
Mardi 22 - de Bastia p. Livourne à 22 h.
Mercredi 23 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia p. Marseille à 14 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 29 - de Bastia p. Livourne à 22 h.
Mercredi 30 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 31 - de Bastia pour Nice à 21 heures

Départs du Continent pour la Corse

SERVICE D'HIVER

Jeudi 10 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 11 - de Nice pour Ajaccio à 19 h.
Samedi 12 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Samedi 12 - de Nice pour Bastia à 20 h.
Dimanche 13 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 14 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

SERVICE D'ETE

Mardi 15 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 16 - de Marseille p. Bastia à midi.
Jeudi 17 - de Marseille p. Ajaccio à midi.
Jeudi 17 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 18 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 9 h.
Samedi 19 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 21 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à midi.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à midi
Jeudi 24 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures
Samedi 26 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 28 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à midi
Jeudi 31 - de Marseille p. Ajaccio à midi.
Jeudi 31 - de Livourne pour Bastia à midi.

Vous trouverez, tous les jours, la documentation photographique la plus complète et la plus variée dans
EXCELSIOR
GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN : 20 centimes
La plus moderne des journaux
LA PAGE DE MODES
LA PAGE DE T. S. F.
LA PAGE DES SPORTS
Tous les jours dans
EXCELSIOR
un minimum de 30 photographies sur les derniers événements du monde entier.

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

Les Établissements S. [illegible] & Cie - Bastia
PAR leurs [illegible] réputées :
« Cap Corse [illegible] » [illegible] du Jury « Negre Cédrat » « Myrte » [illegible]
PAR le choix [illegible] :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver
PAR l'assortiment [illegible] de leur rayon des Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers
PAR leurs prix [illegible]
OFFRENT les meilleures garanties d'achat
ASSUREZ-VOUS EN !

TARIF DES INSERTIONS

Avis de décès	40.00
Avis de Transfert	40.00
Avis de Remerciements	40.00
Avis de Messe	30.0
Avis de Messe et de Remerciements	45.00
Annonce Fiançailles	20.00
Annonce Naissance	20.00
Discours d'Obsèques, la ligne	1.50
Avis de dettes (2 insertions)	20.00
Petites Annonces (la ligne)	2.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

MARCEL ROUSSELLE
ACCORDEUR DIPLOMÉ
ET RÉPARATEUR DE PIANOS
5, RUE DE L'OPERA — BASTIA

IL N'Y A QUE
Chiffons
qui paraissent tous les 15 jours
puisse vous donner
Le dernier cri de la Mode actuelle
Le premier cri de la Mode à venir

L'ARGUS
publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

POUR ARRETER VOTRE
COMPTABILITE
FAIRE VOTRE INVENTAIRE
ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES
ADRESSEZ-VOUS
A JAMET-BUFFEREAU
Experts-Comptables près des Tribunaux
29, Bd PAOLI - BASTIA

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

52e ANNEE — N° 75
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
SAMEDI 12 MARS 1927

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.
JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE
Le Numéro 20 c.
RÉDACTION PARISIENNE - PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 54-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.
DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-63
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50
ABONNEMENTS — Trois mois / Six mois / Un an — Corse [illegible] : 13 fr. / 25 fr. / 48 fr. — [illegible] : 15 fr. / 27 fr. / 50 fr. — Le Port en Sus
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

00121
BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

POUR NOS HOTES

Bastia reçoit la visite des délégués de la Commission de la Marine du Sénat.

Ils sont venus procéder à une enquête sur les conditions dans lesquelles pourrait mieux être garantie la défense de la Corse.

Ils procèdent, en outre, à une consultation sur nos services maritimes postaux.

Nous avons l'espoir qu'ils rapporteront de leur voyage, sur ces deux points, des idées précises que partageront leurs collègues de la haute assemblée.

Sur les deux questions entreprises nous évitons soigneusement nous mêmes de tomber dans la mégalomanie.

La Corse n'est pas le nombril du monde. Aussi, en cette matière, associons-nous étroitement la défense de la Corse à celle de la France.

Non pas tout à fait dans le sens où on pourrait l'entendre.

Certes, un des aspects du problème est celui de la défense de l'île pour elle-même autant que pour en assurer la possession et le bénéfice à la France, conformément aux vœux de nos compatriotes, unanimes là-dessus.

C'est ainsi que nous avons réclamé des dispositions susceptibles d'assurer une meilleure défense de nos côtes, une meilleure défense du territoire insulaire.

Lorsqu'on aura donné à l'île des effectifs non point considérables mais suffisants, et adaptés aux conditions particulières d'un pays montagneux ; lorsqu'on lui aura donné surtout des approvisionnements de guerre qui lui permettront, avec ce qu'il est possible de mobiliser en Corse même, de dominer la situation que les événements pourraient créer ce jour-là, de ce point de vue, l'effort nécessaire aura été fait.

Mais ce qui nous touche au même degré, c'est la possibilité d'utilisation de la Corse dans le bassin méditerranéen, en supposant — et dans cet ordre de choses il faut tout prévoir — que ce bassin ait un jour quelque intérêt.

La Corse peut et devrait alors participer à la défense nationale envisagée dans ses nouveaux éléments naval et aéronautique.

M. Emile Sari s'est expliqué là-dessus au Sénat, en commission et à la tribune. Du reste, le voyage des délégués les aura inspirés mieux que nous ne saurions le faire en apportant des suggestions qui seraient vaines, surtout des précisions qui ne le seraient pas moins.

Quant aux services maritimes, nous pouvons exposer le sentiment de l'opinion publique en quelques mots.

Chaque renouvellement de convention a été l'occasion d'une amélioration de l'exploitation, soit en types de navires mieux aménagés et plus rapides, soit en horaires.

Ces améliorations ont symbolisé la marche du progrès.

S'il n'est pas contestable que celles que nous réclamons occasionneront une dépense que la crise monétaire actuelle rendrait anormale, par rapport aux sacrifices entraînés par les précédents renouvellements de convention, on ne saurait toutefois nous infliger une exploitation régressive en types, en vitesses, en horaires.

C'est à quoi l'on tend, alors que malgré tout, les autres lignes maritimes sont, à tous les points de vues améliorées.

Or, la Corse est certainement, depuis quelques années, en instance d'activité. Mais cette activité est conditionnée essentiellement par les transactions avec l'extérieur, avec la France continentale. Pourrions-nous accepter une convention démodée avant que d'entrer en fonctionnement pour de longues années ?

Voilà, très simplement exprimé le sentiment, raisonnable, pensons-nous, qui se fait jour dans l'opinion publique à l'occasion du voyage des délégués de la commission sénatoriale de la marine.

Au demeurant, nous savons par expérience que ces enquêtes sur place portent toujours leurs fruits, entreprises par des hommes pondérés et consciencieux, comme ceux qui nous font visite aujourd'hui : honneur qui nous fournit le plaisir de leur souhaiter une chaleureuse bienvenue.

P.-B.

LA SITUATION DU PORT DE PORTO - VECCHIO

SATISFACTION EST DONNEE AUX CHARGEURS

A la suite de son intervention auprès du Ministre des Travaux Publics en vue d'appuyer une délibération motivée du Conseil Municipal de Porto-Vecchio, relativement à la situation faite au port de Porto-Vecchio, M. Giordan vient de recevoir du Ministre des Travaux Publics la lettre ci-dessous annonçant que des dispositions nouvelles vont être prises en vue d'assurer l'évacuation des marchandises et de prolonger la durée d'escale du bateau touchant Porto-Vecchio.

Il y a lieu d'espérer que toutes les difficultés se trouveront ainsi aplanies :

Paris, le 4 mars 1927.

Monsieur le Sénateur,

« Comme suite à ma lettre du 8 février, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de la communication de la délibération du Conseil Municipal de Porto-Vecchio, relativement à l'insuffisance du tonnage réservé à ce port, et au vu des résultats de l'enquête approfondie à laquelle j'ai fait procéder, des instructions précises ont été données à la Compagnie Fraissinet, pour assurer dans le plus bref délai, l'évacuation progressive des marchandises en provenance ou à destination de Porto-Vecchio. La durée d'escale à Porto-Vecchio sera prolongée dans toute la mesure possible.

« Bien que les quantités non enlevées se soient trouvées accrues du fait des intempéries saisonnières rendant plus laborieuses et plus difficiles les opérations des chalands j'ai lieu de penser que les dispositions prises permettront d'assurer à brève échéance l'écoulement du tonnage demeuré en souffrance.

Veuillez agréer, etc...

Tous les ans, au Mardi-Gras, un curieux carnaval a lieu dans cette petite ville de Belgique. Un défilé pittoresque de travestis [illegible] de plumes hautes de plus d'un mètre parcourt les rues de la ville.

Billet Parisien

Nous sommes de plus en plus embarrassés pour choisir une carrière nouvelle à nos fils. Pourquoi ne leur donnerions-nous pas à choisir parmi les petits métiers qui fleurissaient à Paris vers 1850 ?

Ce serait une occasion de tirer ces petits métiers de l'oubli et de les faire revivre. Certes, ils n'étaient pas bien rémunérateurs, mais ils nourrissaient leur homme. Faut-il demander à nos pères de nous les rappeler ? Nous avions les gaveurs de pigeons, les ravageurs, les employés aux yeux de bouillon, les peintres de pattes de dindons, les boulangers en vieux, les marchands de feu, les anges gardiens, les réveilleurs, les culotteurs de pipes, les éleveurs de fourmis et les fabricants de crêtes de coqs artificielles...

Quelles bouffées de pittoresques ! Il serait trop long d'entrer dans les détails descriptifs de tous ces métiers disparus. Mais je peux, en passant, vous donner une idée de ce que valaient quelques-uns d'entre eux.

L'ange gardien était un personnage tutélaire préposé chez les marchands de vins et dans les cabarets en renom, à veiller sur la sécurité des ivrognes de qualité, sources sacro-saintes de bénéfices pour la corporation. Lorsqu'un client était plus que mûr, l'ange gardien le prenait sous sa protection et le reconduisait chez lui en écartant tout danger de chûte ou d'attaque nocturne. Il ne devait quitter le pochard que lorsque celui-ci se trouvait à l'abri. Au besoin, il le couchait, dressait deux chaises devant le lit et s'éloignait discrètement...

La mission du réveilleur était moins délicate. Elle consistait à parcourir les quartiers de Paris au milieu de la nuit pour tirer de leur sommeil les marchands, les acheteurs, les porteurs et les forts de la Halle. Il touchait dix centimes par tête et par nuit. Besogne assez ingrate, car si les intéressés restaient parfois sourds à la voix du veilleur, il arrivait au contraire que des gens qui ne demandaient qu'à dormir fussent réveillés malgré eux, et alors les épaules de l'importun étaient arrosées du contenu de certains vases d'un usage exclusivement nocturne. Et ces représailles étaient si fréquentes, que l'on donnait au malheureux réveilleur le surnom fleuri de parfumeur...

Gabriel BAUER.

Tartufes !

Tartufe s'est fait naturaliser américain... Il poursuit obstinément, sous le couvert du pacifisme le plus généreux, le désarmement des autres et l'affermissement de son hégémonie.

Après avoir obtenu, à la Conférence de Washington, qu'il posséderait trois fois plus de cuirassés que la France ou que l'Italie, autant que l'Angleterre et presque deux fois plus que le Japon, il prétend obtenir d'une nouvelle Conférence internationale qu'elle interdise aux nations déjà favorisées de construire du même tonnage les flottilles défensives qu'elles jugent nécessaires à leur sécurité.

Autrement dit, les Etats-Unis et l'Angleterre — actuellement [illegible] — n'auraient à craindre aucune riposte, ni même aucune réclamation s'il leur plaisait d'imposer leurs volontés égoïstes par quelque manifestation de leurs Dreadnoughts...

C'est ce qu'en Anglo-Saxon on appelle le désarmement.

Etudes Economiques

La "Rationalisation" de la Production

(Suite)

Pour couronner cette œuvre, les Etats-Unis se sont engagés à fond dans la voie de *standardisation*. Point n'est besoin de définir ici ce terme qui est aujourd'hui connu de tous. Qui n'a pas déploré, dans la vie quotidienne la multiplicité de types inutiles pour des objets répondant au même but ; pourquoi ces pas de vis si divers qui rendent si difficile le remplacement d'une pièce usée ; pourquoi ces types particuliers à chaque firme qui ne peuvent être substitués à d'autres articles analogues ; pourquoi imposer aux consommateurs des recherches laborieuses et des pertes de temps tout en compliquant la fabrication et en multipliant les machines ? Standardiser c'est simplifier la production, c'est permettre la fabrication mécanique et en série, c'est supprimer les mortes saisons en faisant disparaître les aléas et les caprices de la mode, c'est inviter la concurrence à s'exercer librement et au grand jour sous la garantie d'un contrôle facile, pour les petites usines comme pour les grandes ; c'est enfin réduire dans les magasins de vente les stocks inutiles provenant de la disparition des modèles. En Amérique, des commissions où sont représentés à la fois les producteurs et les consommateurs, déterminent, après de longues enquêtes les recommandations qui peuvent être formulées en vue de la standardisation des principaux articles. Les types adoptés ne sont plus imposés aux fabricants comme pendant la guerre, mais en raison des avantages généraux du système et de la valeur technique des projets établis, il est rare qu'il y ait des dissidents parmi les industriels. Tout le monde sait les progrès réalisés à cet égard par les automobiles Ford, dont toutes les pièces sont interchangeables. Pour certains articles il a été possible de supprimer jusqu'à 97 p. cent du nombre des types et des styles ; tel est le cas pour les ardoises, les tôles, les clôtures de fil de fer, etc... On a réduit de 97 à 4 les modèles de briques vernissées pour le pavage ; de 78 à 4 ceux des sommiers, de 700 à 160 ceux des services en porcelaines pour hôtels... Même réforme pour les bouteilles à lait, les tuiles creuses, les râpes et les limes, les lits d'hôpitaux, les lattis métalliques, les planches pour la fabrication des caisses, les bois de charpente, les couvertures de lit et d'autres articles. Des études semblables se poursuivent pour les radiateurs, les fers à cheval, les ferrures d'escaliers ; elles ont même un caractère international pour les pas de vis et les pièces électrotechniques. Une commission s'occupe aussi de standardiser la construction des navires.

Les résultats généraux de la rationalisation sont des plus encourageants ; depuis 1920, les prix ont baissé malgré la hausse des salaires, l'activité est restée très grande dans l'industrie du bâtiment et celles qui en dépendent ; la production du papier et celle du cuivre ont également fait preuve d'une remarquable stabilité.

* * *

On objectera, il est vrai, que les Etats-Unis sont placés dans des conditions exceptionnellement favorables. Mais, à l'opposé, n'est-il pas digne d'attention que l'Allemagne, après la sélection naturelle des entreprises qui s'est opérée depuis 1924 ait été conduite elle aussi à reviser ses méthodes de production. On sait que beaucoup d'entreprises, poussées comme des champignons à l'époque de l'inflation, ont été balayées par le vent plus sain de la stabilisation. Les industries non viables, [illegible] solides de capitaux réalisés par des spéculations sous le nom de « konzerns » et sous le couvert de l'intégration, fabrications onéreuses et mal équilibrées ont disparu rapidement au lendemain de l'établissement du mark-or. Mais la crise de capitaux, l'absence de crédits, la concurrence des pays à monnaie encore dépréciée ont obligé les industriels d'Outre-Rhin à faire un retour sur eux-mêmes, à réduire les divers éléments de leur prix de revient et à régulariser leur production, sous peine d'être, à leur tour, victimes de la crise. Les Allemands, qui ont le mérite de suivre, avec respect les enseignements de la science, se sont ainsi aperçus qu'il fallait à tout prix éliminer les stocks, développer le machinisme jusque dans les plus petits détails, appliquer le taylorisme ou organisation rationnelle du travail manuel, supprimer dans les mesures du possible les intermédiaires parasites, abandonner le mirage des prétendus secrets de fabrication. Tous ces points ont été mis en valeur par le professeur Hirsch, de l'Université de Berlin, dans la conférence qu'il a donnée en décembre dernier à Paris sous les auspices du « Redressement français » ; pour lui, il faut réaliser successivement la rationalisation du travail individuel, celle de l'usine et celle de l'industrie nationale — c'est ce que les Allemands appellent la *normalisation* — en attendant que la rationalisation puisse s'étendre aux divers pays européens.

Ces problèmes ont été étudiés avec le plus grand soin pour chaque groupe de fabrications. Dans les mines il a été possible d'augmenter de 25 p. cent par tête d'ouvrier le rendement de 1913, tout en diminuant le nombre des heures de travail. Dans les textiles, on tend à standardiser les méthodes de vérification des tissus et des teintes, les dénominations des étoffes, leur largeur, le nombre des couleurs à adopter, fils pour la reliure, etc... Dans la grosse métallurgie, on s'efforce de standardiser les variétés de profilés et on s'attache surtout à réduire les frais de transport en concentrant les installations en groupant sur le même territoire les divers stades de fabrication, et simplifiant les procédés de déchargement des minerais et en localisant les usines à proximité des voies navigables.

* * *

Ainsi, la rationalisation évoque un ensemble de problèmes économiques et sociaux : division du travail, spécialisation et localisation des industries intégration concentralisation industrielles sous forme de cartels et trusts, standardisation, réglementation des entreprises de transport, organisation bancaire, arbitrage commercial, protection légale des travailleurs, actionnariat ouvrier, participation aux bénéfices, œuvres sociales Toutes ces questions se tiennent et il est impossible de moderniser et de perfectionner la production capitalistique sans les envisager de pair.

Et maintenant, que doit-on penser de l'application éventuelle de ces méthodes à notre pays ? Il faut, semble-t-il prévoir que la crise due à la stabilisation de fait actuellement réalisée et plus encore celle qui naîtra au lendemain de la stabilisation légale des changes nous conduiront fatalement à un examen plus approfondi de nos prix de revient et, par suite à un effort dans le sens de la rationalisation. Mais il serait fâcheux de pousser cet effort à l'extrême : plus difficile que l'acheteur américain ou même que l'acheteur allemand, le consommateur français n'admettra jamais, même si l'on fait appel à ses sentiments patriotiques, qu'on lui impose des types standards en nombre très limité au moins pour cer-

...tains articles finis. Au surplus ce qui a permis de faire accepter si facilement aux Américains certaines standardisations, c'est que la vente à crédit est très développée dans ce pays ; acheteur à qui on consent des délais pour le paiement n'est pas en état de discuter avec trop d'insistance sur la qualité de l'objet qu'il achète à tempérament. Il semble donc que la rationalisation soit susceptible de quelque extension en France, malgré l'absence presque générale de trusts et de cartels, mais que la standardisation doive être limitée aux produits demi-finis ou semi-ouvrés, ainsi qu'à certains appareils ou machines d'usage courant. L'industrie française n'a, d'ailleurs aucun intérêt à exagérer la fabrication en série, dans laquelle il lui serait difficile en période de change normal, de lutter avec la concurrence américaine.

Emile ARENE

Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

LA COMMISSION DE LA MARINE EN CORSE

LA VISITE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARTENE

La Commission quitte Ajaccio hier matin à 7 heures en auto. Vers 10 heures, elle arrive à Olmeto où M. Baltisani Marcel, Conseiller Général la reçoit. M. Giordan, Sénateur, salue la présence de la Commission dans l'arrondissement de Sartène où sa visite sera certainement fertile en résultats pour la Défense Nationale et pour les services maritimes postaux de l'Ile.

A 11 heures, arrêt à Propriano. M Lovicchi, maire, souhaite la bienvenue à M. de Kerguezec, président, et aux membres de la Commission qui visitent le port et examinent rapidement les projets envisagés pour son aménagement.

A une heure, arrivée à Bonifacio point le plus important du parcours de la journée en raison de la position spéciale de cette ville au point de vue de la défense nationale.

M. Carrega, maire et conseiller général, accompagne les membres de la Commission dans leur visite minutieuse de tous les points intéressants de la région ; il leur fournit des explications que les sénateurs suivent avec le plus grand intérêt. Après tout un après-midi passé à Bonifacio, la Commission arrive à 6 heures à Porto-Vecchio. En l'absence de M. de Rocca-Serra, maire et conseiller général, la bienvenue est souhaitée par l'adjoint municipal qui attire principalement l'attention de la Commission sur la nécessité de doter le port d'un outillage d'embarquement et de débarquement de marchandises plus important que celui existant actuellement et de prévoir dans la nouvelle convention des services maritimes postaux un service par quinzaine pour l'exportation des lièges et charbons.

A tous les discours prononcés et aux demandes présentées par les municipalités au cours de cette importante journée du voyage sénatorial, M. de Kerguezec, président de la Commission répond avec un à-propos remarquable et en donnant l'impression profonde de ses connaissances sur toutes les questions maritimes.

Aussitôt après la visite de Porto-Vecchio, le croiseur *Metz* ayant la Commission à bord, appareille pour Bastia sous le commandement de M. le Contre-Amiral Herr et du commandant Delevoye.

L'ARRIVEE A BASTIA

A minuit, le navire jette l'ancre au mouillage de Ficajola et la Commission débarque, accompagnée de MM. Landry, député, président du Conseil Général, ancien ministre de la Marine qui a bien voulu apporter à la Commission le concours de ses connaissances en matière maritime ; de M. [illegible], Préfet de la Corse ; de M. le Dr Casalta, président de la Commission départementale ; d'une délégation de la Chambre de Commerce d'Ajaccio ; de M. le Commandant de la Marine en Corse ; de M. le Commandant Valletta, délégué du ministre de la Marine et de M. le Commandant Valérie.

Elle est saluée par M. de Montera [illegible] adjoint faisant fonctions de maire, par M. Laburthe, Sous-Préfet de Bastia et par M. Montel, administrateur de la Marine.

La Commission consacrera toute la journée d'aujourd'hui à la visite de Bastia.

BUREAU D'HYGIENE

LES MOUSTIQUES A BASTIA

Les moustiques avaient envahi plusieurs quartiers de la ville. Le Bureau d'Hygiène recevait des plaintes fréquentes et pressantes à ce sujet. Par des pétrolages répétés et des opérations de colmatage ou d'assèchement comme à la Rue des Zéphyrs, à la rue de l'Intendance, dans les jardins des établissements du Boulevard de Cardo, on peut dire que les moustiques ont disparu de ces quartiers qui en étaient auparavant infestés. Nous n'avons plus reçu de doléances des habitants de ces quartiers.

Restait un foyer très important au croisement de la Rue Miot et du Bd Albert 1er. Malgré de très nombreuses enquêtes, plusieurs mesures comme pavage des cours, pose de siphons aux entrées d'eau, pétrolage des caves au moment des grandes pluies, fermeture hermétique en maçonnerie d'ouvertures par où pouvaient passer les moustiques, nous ne parvenions pas à les faire disparaître. L'opinion la plus répandue était que ces moustiques venaient de l'égout collecteur. Mais nos enquêtes nous avaient révélé que bien que vraisemblable cette provenance n'était pas la vraie, il fallait chercher ailleurs. En effet, nous avons fini par mettre le doigt sur la plaie.

Après avoir fait démolir la porte maçonnée qui se trouvait dans le vestibule du N° 2 du Bd Albert 1er et après une exploration minutieuse les agents du Bureau ont découvert une mare d'eau stagnante dans les [illegible] alimentée par des canalisations en sous-sols de cet immeuble et qui était mauvais état.

Le sous-sol a été colmaté, les conduites réparées et embranchées dans l'égout collecteur. Depuis, les moustiques ont complètement disparu.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LE BUREAU D'HYGIENE PENDANT LES MOIS DE JANVIER ET FEVRIER.

Désinfection, au formol : 16. Désinfections à l'étuve à vapeur (1). Enquêtes et mises en demeure de réparations : Pour [illegible] en mauvais état : 87. Pour [illegible] : 6. Pour dépôts d'immondices : 3. Pour écuries : 31. Pour appartements insalubres : 5. Pour établissements classés : 1. Contrôle de bonne tenue des garnis : 36. Mesures contre les moustiques, pétrolage des puits : 12.

Le Directeur du Bureau d'Hygiène

(1) L'étuve municipale achetée il y a [illegible] qui n'est pas en état de fonctionner en ce moment ; il faut changer la chaudière. L'importance de la désinfection à la vapeur sous pression n'est pas à démontrer. Dans les cas de décès par tuberculose pulmonaire, notamment, les familles soucieuses de prendre des précautions pour éviter la contagion, viennent demander la désinfection à la vapeur sous pression. Il est, en effet, de notion courante que les germes sporulés résistent à une température de 100 degrés, la simple lessive ménagère ne peut pas stériliser les étoffes, la literie, les matelas souillés par les malades ; il faut pour cela une température de 120 à 130 degrés. La machine à vapeur sous pression permettait d'atteindre ces hautes températures et de réaliser la destruction de tous les germes contagieux. Elle nous a rendu de nombreux services. Une somme suffisante pour le remplacement de la chaudière est prévue au budget additionnel et l'étuve à désinfection sera bientôt de nouveau prête à fonctionner comme par le passé.

TIR EN MER

Conformément à l'autorisation de M. le Capitaine de Vaisseau, Commandant la Marine, en date du 7 mars 1927, des tirs à la mer seront effectués du 9 au 19 [illegible] par la Batterie des Torquines à Bastia.

Le but se déplacera en vue de la [illegible] à des distances pouvant aller jusqu'à 8 kilomètres ou 5 milles marins de la côte.

Les bâtiments et embarcations ne devront pas stationner dans un rayon de 8 kilomètres ou 5 milles marins autour de la batterie pendant les tirs.

Les tirs seront annoncés par un coup de canon tiré une heure avant l'ouverture du feu, par la Batterie intéressée, un pavillon rouge sera en même temps hissé sur la batterie où le tir doit être exécuté.

Deux coups à blanc à trente secondes d'intervalle l'un de l'autre seront tirés à cette même batterie dix minutes avant l'ouverture du feu. Le pavillon rouge restera hissé en permanence pendant toute la séance de tir. Il sera amené après le dernier coup tiré.

Chronique Sportive

Filantistes et Gabistes seront demain aux prises pour le Championnat. Incontestablement, cette rencontre passionne tous les sportifs : tant au point de vue spectaculaire qu'à celui de ses répercussions possibles sur le classement, elle présente un très puissant intérêt.

En effet, ce match est l'avant-dernier que doive jouer le Cercle Athlétique Bastiais et l'on est en droit de supposer, d'espérer, que les noirs s'emploieront de tout leur cœur pour ne point subir une défaite qui annihilerait irrémédiablement leurs chances, déjà compromises, de conserver le titre.

Or, de l'avis unanime, c'est toujours contre le Cercle Athlétique Bastiais que l'Etoile a fourni ses meilleures parties ; et certaines de ses défaites devant les Champions l'honorent davantage que son écrasante victoire de dimanche sur l'A. C. A.

Mais cette dernière performance a montré que dans sa nouvelle formation, l'attaque filantiste est meilleure réalisatrice que jamais ; au surplus, elle a dû rendre confiance à l'équipe qui se présentera ainsi en possession de tous ses moyens.

Les poulains de Kikin, par contre peuvent ressentir encore l'effet démoralisateur de la défaite que leur a infligé le Sporting lors de leur dernière sortie. Et si, généralement leurs supporters redoutaient qu'ils pêchent par excès de confiance, ils doivent craindre cette fois l'excès contraire.

Nous donnerons demain la composition des équipes.

* * *

On nous annonce pour dimanche matin 8 heures sur le ground du Stade Olympique une rencontre devant opposer les Ateliers Orenga à la Société Job.

Que feront les Joboria devant l'Atelier Orenga battu à ce jour ? Nul doute que les amateurs viendront en foule applaudir ces deux équipes.

LE PREMIER PAS DUNLOP

Nous informons nos lecteurs que, revenant sur une précédente décision, la Société Dunlop maintiendra cette année son Eliminatoire à Ajaccio. Cette éliminatoire aura donc lieu le dimanche 20 mars.

LIGUE CORSE D'ATHLETISME

Lundi 14 courant à 21 heures, réunion du bureau au siège de l'Etoile Filante.

Ordre du jour : Organisation définitive de la tournée de l'Ecole de Joinville.

La présence de tous est absolument indispensable.

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

SORBO-OCAGNANO

Douanes. — M. Bonaccorsi Pierre François, ex-sergent du 173e rég. d'infanterie, à Sorbo-Ocagnano, a été nommé à l'emploi de préposé actif à pied des douanes, en Algérie.

ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE

SAINTE MARIE SICCHE

Naturalisations. — M. Tognoli Vincent Joachim, né le 22 janvier 1855 à Escaro (Italie), demeurant à Sainte Marie Siché, a été naturalisé français.

Mme Pozzini Marie Barbarine, femme Tognoli, née le 14 février 1862 à Lozzi, demeurant à Sainte Marie Siché, a été réintégrée dans la qualité de française qu'elle avait perdue par son mariage avec un étranger qui vient d'être naturalisé français.

SARTENE

Récompenses honorifiques. — La médaille de bronze de la Prévoyance Sociale a été décernée à M. Mattei Antoine-Martin, à Sartène ; services rendus aux œuvres de prévoyance sociale.

SOCIETE DES AUTEURS CORSES

MM. les membres de la Société des Auteurs Corses ainsi que ceux de l'Etoile Corse sont informés de la dissolution de ces deux sociétés fondées à Nice en 1922, villa Marie, Cité Bohany.

Ces deux groupements seront fondus en une Académie des Ecrivains Corses, avec concours annuels — prose et poésie — en français et en dialecte corse.

Tous les membres de la Société des Auteurs et de l'Etoile, à moins d'avis contraire de leur part, y seront inscrits d'office. Les nouvelles adhésions seront reçues d'après concours.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Présidente : Mme d'Ebli, Pen-Vicente-Croix d'Argent, route de Toulouse, à Montpellier.

LA VIE MARITIME

TRAFIC DU PORT DE BASTIA POUR LE MOIS DE FEVRIER

Statistique pour le mois de février 1927 (période comprise entre le 1er et le 28 février inclus).

Navires, entrées et sorties comprises : 94 jaugeant ensemble 33.888 tonneaux net, à savoir :

Navires entrés chargés : 19, jaugeant 6.150 tonneaux ;

Navires sortis chargés : 44, jaugeant 13.199 tonneaux ;

Navires entrés sur lest : 28, jaugeant 8.963 tonneaux ;

Navires sortis sur lest : 3, jaugeant 2.645 tonneaux.

Importation : 2.560 tonnes ; exportation : 3.497 tonnes.

Nous constatons une fois de plus que notre exportation est supérieure à l'importation.

Passagers à l'arrivée : 1.150 ; à la sortie : 1.427 ; en tout : 2.577 ; ligne Bastia-Nice-Bastia : 829 ; ligne Bastia-Livourne-Bastia : 227.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Filippi Etienne, huissier, et Spaccesi Marie Lovise, sans profession.

NAISSANCES

Chiletti Denise.
Poodoré Augustin Adrien.
Libet Joséphine.
Albertini Marie Adrienne.
Pozzini Antoine.

DÉCÈS

Manfroni Louis, cordonnier, veuf, 76 ans.
Sindreschi Stéphanie, 69 ans célibataire.
Venturini Palmette, ménagère, veuve, 80 ans.
Conti Antoine François, 13 mois.
Lomas Anna, domestique, 78 ans, célibataire.
Lota Philippe, 2 mois.
Olivier Eléonore Thérèse, ménagère, 24 ans, célibataire.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Marie Schiotti et son fils ; M. et Mme Alexandre Giannitelli, retraité ; M. et Mme Giannitelli Jean Vitus ; Mme Vve Giannitelli Xavière ; Mme Giannitelli Angèle et ses enfants, de Canale di Verde ; Mme Vve Sacripanti Zéphirine ; Mme Vve Sacripanti Angeline, de L'Agnitelta ; Mme et M. Andrei Pierrette, de Zuani ; Mme Vve Franchini ; Mme Vve Santini Madeleine ; M. et Mme Loufranchi Charles, de Lugnitella ; M. et Mme Sacripanti de Feles ; M. et Mme Marchi Charles Antoine de Moïta ; M. et Mme Dongrazi, de Campi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. l'Abbé GIANNINELI JEAN SEVERIN

décédé à Bastia le 11 mars 1927 à l'âge de 71 ans.

Les obsèques auront lieu à Bastia dimanche dans la matinée, le corps devant être transféré à Canale di Verde.

Maison mortuaire : Ruelle de la Conception, Bastia.

BELGODERE

M. Antoine Colombani ; M. et Mme Ambroise Colombani industriel, à Tahiti, et leurs enfants ; M. et Mme François Colombani, administrateur, et leurs enfants ; M. et Mme Toussaint Colombani, industriel ; M. et Mme Joseph Colombani-Malaspina propriétaire, et leurs enfants ; M. et Mme Jean Massoni, pharmacien, et leurs enfants ; Mlles Madeleine et Sarah Colombani ; Mme Vve Jean Dominique Colombani ;

Les familles Agostini, de Belgodère Agostini de Paris ; Belgodère de Bagnaja ; Colombani Don Santo ; Colombani Pierre Marcel ; Marsili ; Frère Etienne Agostini Bonavista ; Giudicelli, de Marseille ; Giudicelli de Bastia ; Colombani ; Mme Vve Bebulli ; Colombani ; Mariani Agostini ; Orsini ; Lamberti et Bonalumi

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame MARIE COLOMBANI
Née MALASPINA

leur épouse, mère, belle-mère, grand'mère, tante et cousine, décédée à Belgodère le 9 mars 1927 dans sa 81me année, munie des sacrements de l'Eglise.

Priez pour Elle !

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures Fournitures, se trouvent
Aux Gds Magasins Louis MAUREL
Installations Complètes
Facilités de Payement.

MATINEE THEATRALE

Demain, au Théâtre Municipal, à 14 heures 30, la « Salvator Viale » donnera une seconde représentation

Le programme comportera, comme celui de la soirée de samedi :

Une conférence de M. Paul Guitet-Vauquelin sur « Timoléon Pasquali et Lorenzo Vero ».

Une audition de chants corses harmonisés par M. Mondielli, et exécutés sous la direction de Mme Costa-Reginensi, par des dames et des jeunes filles de la ville.

La représentation de « Sur un air de... Fango », revue bastiaise en un acte et deux tableaux de M. Paul Guitet-Vauquelin.

Le succès qu'a obtenu la représentation de samedi dernier faisant présumer de celui de la matinée de dimanche, les personnes qui désirent être bien placées seront bien inspirées en se hâtant de retenir leurs places dès aujourd'hui.

-:- Le rideau se lèvera à 2 h. 30 précises. Les bureaux du théâtre seront ouverts à partir de 2 heures.

Prix des places : Fauteuils, Premier rang de loges et baignoires, 6 francs ; Stalles et deuxième rang de loges : 4 francs. Parterre : 3 francs.

La location est ouverte chez M Poggi, parfumeur.

Il ne sera pas distribué de cartes pour cette représentation.

* * *

Les acteurs et les actrices de la Revue sont priés de se rendre au Théâtre ce soir à 4 heures ; les jeunes filles entrant dans la composition des chœurs et des intermèdes de la Revue ainsi que les musiciens de l'orchestre à 6 heures.

Prière d'être très exacts.

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« **Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL** établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêté des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 88 du présent livre ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).

On nous communique

ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLE CHRETIENS

Dimanche 13 courant à 10 heures, messe basse à Saint Jean pour les membres de l'Association. A 10 heures et demie, réunion dans le local habituel, impasse Saint Jean.

Le révérend père Grassien, prédicateur du Carême à Saint Jean, a bien voulu accepter de donner une conférence aux membres de cette association.

Toutefois, les bons pères de famille bien que n'étant pas encore membres, peuvent y assister. *l'entrée étant gratuite* et l'on ne fait pas de quête.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Le R. Père Prédicateur recommandera dimanche 13 mars, la quête qui sera faite par Mmes Rochetet, de Zerbi-Tourné, Verdon et Fagganelli-Casani, immédiatement après le sermon pour l'œuvre si intéressante de l'Asile des Vieillards.

SYNDICAT DES MENUISIERS EBENISTES

Les membres du Syndicat des Menuisiers Ebénistes sont priés de se réunir au local de l'Assistance Publique, samedi 12 février [illegible] de cotisations et cartes. Discussions intéressantes.

0C122

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Samedi 12 mars 1927. [illegible] jour de l'année ; [illegible] Aujourd'hui : Saint Pol, évêque [illegible]

EPHEMERIDES. — 1881. Mort d'Alexandre II, empereur de Russie.

LES CORSES AUX COLONIES

La Tribune de Madagascar et Dépendances du 18 janvier 1927 publie l'entrefilet suivant : (du journal l'Indépendant de Madagascar. « A propos de Gouverneurs...

Signalant le départ pour la France d'un chef de province, des confrères forment le vœu qu'il soit bientôt nommé Gouverneur des Colonies.

Nous n'y voyons, quant à nous, rien que les mêmes confrères auraient bien pu dire. Mais nous permettra-t-on d'ajouter formuler le même souhait pour M. le De Beretti. Ce dernier a laissé d'excellents souvenirs dans notre colonie. La surprise est grande de ne point l'avoir vu figurer parmi les nouveaux promus... Et tant que nous ne saurons pas que nous avons un Gouverneur Beretti, ne nous autorisera à douter de la justice... ministérielle ».

« Tout à fait d'accord », ajoute la **Tribune de Madagascar.**

EAUX ET FORETS

M. Valentini André, garde des eaux et forêts à Tébessa (Algérie), est réintégré, sur sa demande, dans les cadres de la métropole et affecté au poste non logé de Saint Dalmas le Selvage (Alpes-Maritimes).

MEDAILLE MILITAIRE

Sur la proposition du Ministre de la Marine, la Médaille militaire a été conférée aux dénommés ci-après :

Ravin Jean Baptiste, second maître des D. P. : 26 ans de services, dont 3 ans 9 mois à la mer, 6 campagnes, 2 blessures.

Postini Toussaint, second maître des D. P. : 26 ans 9 mois de services, dont 1 an 9 mois à la mer ; 6 campagnes, 1 blessure.

Fontana Jules Toussaint, maître des D. P., 26 ans 11 mois de services, dont 3 ans 6 mois à la mer ; 8 campagnes.

MINISTERE DES COLONIES

Par arrêté du ministre des Colonies, il a été concédé pour les établissements d'enseignement secondaire et pour l'année scolaire 1925-1926, des bourses de 1000 frs l'une aux enfants de fonctionnaires et agents de l'administration pénitentiaire coloniale, dont les noms suivent :

Morazzani Jérômine, cours secondaire de jeunes filles à Bastia.

Colombani Don André, Lycée de Bastia

Gambetti Marie-Jeanne, cours secondaire de jeunes filles à Bastia ;

Ferreri Charles, Lycée de Bastia.

EMPLOIS RESERVES

M. Poli Ange Mathieu, mutilé de guerre ex-soldat du 173e rég. d'infanterie, a été nommé surveillant de 2e classe à l'Ecole nationale d'agriculture de Rennes.

M. Mattei Jean, ex-sergent du 1er rég. de zouaves, a été nommé expéditionnaire à l'administration centrale du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

— Ont été nommés à l'emploi de commis ambulant à l'octroi de Paris :

M. Campana Antoine Louis, ex-lieutenant du cadre latéral du 12e Régiment de tirailleurs sénégalais.

DAMIANI
Vin du Cap Corse au Quinquina
Blanc et Rouge
[illegible] DAMIANI & C°, 23, Boulevard Paoli

AVIS DE TIR

La 10e Batterie du 94e Régiment d'Artillerie de montagne exécutera les 21, 22, 24 et 26 mars 1927, des écoles à feu sur le champ de tir de San Leonardo.

Toutes les demandes d'indemnité que les intéressés pourraient avoir à présenter, à l'occasion de ces tirs, devront, conformément à la loi du 17 avril 1901, être produites **dans les trois jours** qui suivront ces écoles à feu et être adressées au Commandant du Parc d'Artillerie Annexe de Bastia pour être soumises à la Commission instituée à cet effet.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Régent-Journal ; **Chantage et littérature**, comique ; les Artistes Associés, présentent Rodolph Valentino et Vilma Banky dans **L'Aigle Noir**, superproduction dramatique.

Au prochain programme : Thomas Meighan dans **La Tragédie de Killarney.**

La semaine prochaine : Mistinguett dans **Bonjour Paris** (film en couleurs).

Margaret Livingston dans **Ange et Démon** grande superproduction Fox Film avec parties en couleurs.

* * *

FEMINA CINEMA. — En Belgique, documentaire ; **Lions rugissants**, fou-rire en 2 parties ; une superproduction de la Fox Film : **Cœurs de chêne**, interprétée par [illegible]. Le sommeil de l'[illegible].

Au prochain programme : **L'Amazone** avec Marion Davies.

A la Chambre

SÉANCE DU 11 MARS

La séance est ouverte à 15 heures M. Bouisson préside.

LA VIE CHERE ET LE CHOMAGE

On termine la série des interpellations sur la vie chère et le chômage. Cinq ordres du jour sont en présence.

M. Le Trocquer se rallie à celui de M. Cazals qui fait confiance au Gouvernement.

M. Emile Borel et d'autres députés expriment le désir de voir le Gouvernement déposer un programme de grands travaux et vider les caisses de chômage.

M. Le Bouarec regrette que la loi sur les assurances sociales n'ait pas encore été votée.

M. Poincaré rappelle qu'il a pris l'engagement de la faire voter cette année. Le Sénat lui-même en a manifesté la volonté.

Le Gouvernement accepte l'ordre du jour Cazals qui est voté par 39[illegible] voix contre 130.

La Chambre adopte à mains levées un projet de loi ouvrant un crédit de 40 millions pour la caisse de chômage.

Au Sénat

SÉANCE DU 11 MARS

M. Doumer préside la séance qui est ouverte à 15 h. 15.

Plusieurs orateurs condamnent les actions à vote plural et comme l'auteur de l'interpellation, M. Chastenet réclament leur modification.

M. Bokanowski abonde dans ce sens et annonce que le Gouvernement déposera un projet au Sénat sous peu.

LE RECOUVREMENT DES IMPOTS

D'IMPORTANTES PLUS VALUES ONT ETE ENREGISTREES EN FEVRIER

Paris, 11 mars

La taxe sur le chiffre d'affaires en février se traduit par une plus value de 80 millions ; le rendement des impôts en général est considéré comme des plus satisfaisants malgré la crise économique.

LA RESTAURATION FINANCIERE

UNE OPINION OPTIMISTE

Paris, 11 mars

Le Gouverneur de la Banque de France a exprimé ainsi son opinion sur la situation financière : « L'avenir peut être considéré avec confiance ».

A CANNES

UN VOL DE 357.000 FRANCS

Cannes, 11 mars

M. Legay, bijoutier, 10, rue d'Antibes, s'absenta quelques minutes pour aller au bureau de tabac voisin. Profitant de son absence, un inconnu, à l'aide d'une fausse clef, pénétra dans le magasin et s'empara d'une cassette contenant 350.000 francs de bijoux environ et 7000 fr. en billets.

Une commerçante a aperçu le voleur qui est un jeune homme âgé de 23 à 25 ans, de taille moyenne, vêtu d'un costume gris foncé, coiffé d'un feutre mou.

à Paris

HOTES ROYAUX

Paris, 11 mars

Les souverains du Danemark venant de Cannes sont arrivés à Paris où ils passeront quelques jours incognito.

A l'"Officiel"

MERITE AGRICOLE

Paris, 11 mars

Le *Journal Officiel* publie une promotion du Mérite agricole.

Sont nommés chevaliers : MM. Casabianca, agriculteur à Pigna ; Santi, à Bastia ; Manfredi, à Rapaggio d'Orezza.

LE DESARMEMENT

LE JAPON PARTICIPERA A LA CONFERENCE A TROIS

Paris, 11 mars

Le Gouvernement Japonais a adressé son acceptation de participer à la conférence à trois proposée par Washington à Londres et Tokio en vue de la limitation de l'armement naval.

AU CONSEIL DE LA S.D.N.

LA QUESTION DE LA SARRE N'EST PAS ENCORE REGLEE

Genève, 11 mars

L'accord n'a pas pu se faire au sujet de la Sarre.

L'Allemagne et la France exposeront demain matin leurs thèses en séance publique.

LES DETTES RUSSES

LA CONFERENCE COMMENCERAIT LE 15 COURANT

Paris, 11 mars

On annonce dans les milieux autorisés que la conférence franco-soviétique sur les dettes commencerait le 15 courant.

à Marseille

LE CORDONNIER VOLAIT

Marseille, 11 mars

Le sieur Angelo Campatelli, cordonnier, avait trouvé le moyen de s'approvisionner à bon compte en cuirs : il les volait. On en a trouvé pour 8.000 francs dans son échoppe.

Le trop pratique bonif a également trouvé avec ses deux complices le logement gratuit à la prison Chave.

UN CAISSIER INDELICAT AVAIT JOUE 5000 FRANCS AUX COURSES

Marseille, 11 mars

L'administration d'un grand magasin de nouveautés s'était aperçue qu'au cours d'encaissements, 5.000 francs avaient disparu. Une enquête menée par la Sûreté a permis de démasquer le coupable, le sieur Léopold Mérion, âgé de 24 ans, encaisseur qui s'est constitué prisonnier et a avoué avoir dilapidé l'argent aux courses.

UNE BANQUE CAMBRIOLEE

Marseille, 11 mars

D'audacieux cambrioleurs se sont introduits entre midi et 2 heures dans une banque de la rue de la Canebière. Ils ont fracturé un coffre-fort et ont emporté 20.000 francs.

SUR LA COTE D'AZUR

LA VISITE DES PARLEMENTAIRES POLONAIS

Nice, 11 mars

Les parlementaires polonais ont visité hier matin Nice et le Cimiez.

Une réception a eu lieu à la Préfecture suivie d'un déjeuner intime à l'Hôtel Negresco, offert par la Municipalité.

L'après-midi, accompagnés par MM. Rieuffi, Hible, Reynaud, Beauvillain, Delaroche et Vernet, députés les hôtes de Nice ont visité Grasse où le champagne leur a été offert à l'Hôtel de Ville, puis Cannes. Une nouvelle réception a eu lieu à leur retour à Nice où des places ont été réservées pour la représentation du soir au Casino.

Aujourd'hui, les parlementaires visiteront Menton et Monaco. La colonie polonaise a offert une réception amicale.

LES EVENEMENTS DE CHINE

LES SOVIETS MENACENT TCHANG SO LIN

Paris, 11 mars

On mande de Changhaï que les Soviets ont envoyé une deuxième note de protestation au sujet de la saisie du vapeur *Pamiat Leniana* et menacent de prendre des mesures exceptionnelles.

à Nice

LA MORT DE M. GAUTIER

Nice, 11 mars

Les obsèques de M. Pierre Gautier maire de Nice, auront lieu dimanche matin. Le corps a été transporté à l'Hôtel de Ville où il est exposé dans une chapelle ardente au public qui a été admis à défiler dès ce matin.

Les membres de la délégation parlementaire polonaise se sont inscrits hier matin au domicile du défunt puis ont exprimé à M. Mari, premier Adjoint, et au Préfet la part qu'ils prenaient à l'affliction générale. Le déjeuner officiel qui devait avoir lieu en l'honneur des députés polonais, a été décommandé. L'Opéra a fait relâche hier.

Parmi les premières signatures inscrites, on relève celles du roi de Suède, du Shah de Perse, du Prince de Monaco, de M. le Préfet Benedetti.

TERRIBLE ACCIDENT

UN MECANO DECAPITE PAR L'HELICE D'UN AVION

Paris, 11 mars

A Saint Raphaël, ce matin, le matelot mécanicien Le Godec, âgé de 22 ans, de Lorient, appartenant au Centre d'aviation maritime, s'était aventuré sur les flotteurs d'un hydravion en marche. L'hélice le happa et lui arracha la tête et les bras qui disparurent. Des recherches effectuées pour retrouver les restes du malheureux sont restées infructueuses.

AVIATION

LES AVIATEURS URUGUAYENS RECOUVRENT LEUR LIBERTE

Paris, 11 mars

Les aviateurs uruguayens libérés par les Maures sont arrivés au Cap Juby.

Ils sont en excellente santé et déclarent avoir été bien traités.

L'ODYSSEE DES URUGUAYENS

Paris, 11 mars

L'équipage de l'Uruguay est arrivé à Agadir venant du Cap Juby et est reparti pour Casablanca. Les aviateurs sont très touchés de l'accueil que leur ont réservé les espagnols au Cap Juby Larre.

Le commandant Borges embrasse le commandant du fort dont la garnison rendait les honneurs et lui donna son alliance qu'il avait pu soustraire aux Maures. Ceux-ci pillèrent l'avion et dépouillèrent les aviateurs. Cependant, ils les traitèrent bien.

L'appareil a dû amerrir par suite de la rupture d'un tuyau ; l'avion fut brisé par la mer furieuse et les aviateurs durent gagner le rivage à la nage.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

Paris, 11 mars	cours précéd.	dernier cours
Livre	124.05	124.0[illegible]
Dollar	25.5[illegible]	25.5[illegible]
100 lires	113.35	113.[illegible]
100 pesetas	439.75	[illegible]
100 fr. suisses	491.38	491.[illegible]
100 florins	1022.75	1022

RESTAURANT GLACIER

Angle du Cours [illegible] et de la place du Marché
BASTIA

SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES

La Modicité de ses prix le met à la portée de toutes les bourses
Arrangements pour séjours de longue durée
ON PREND DES PENSIONNAIRES
Téléphone : 0.132

FOURNITURES GENERALES POUR INSTALLATIONS ELECTRIQUES - EAU SANITAIRES

Louis Rogliano

23, BOULEVARD PAOLI
BASTIA
Téléphone 1.43

DEPOSITAIRE

des moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson - Houston.

GRAND ASSORTIMENT

de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à l'essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T.S.F.

Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références

A MARSEILLE
Tous les Corses
descendent chez leur compatriote
HOTEL
des Deux Mondes
32, Cours Belsunce, 32
Ascenseur — Dernier Confort

TELEPHONE 0.90
GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boul. du Palais, BASTIA
Succursales : Place de l'Hôtel de Ville

Nouveautés, Bonneterie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.

APPAREILLAGE DE T.S.F.

Grand assortiments à tous les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Petites Annonces Économiques

JEUNE SOUS-OFFICIER cherche [illegible] « Petit Bastiais ».

A VENDRE : une bicyclette « Peugeot » [illegible] type Tour de France, [illegible] s'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

MARFISI
Apéritif [illegible]
UN N[illegible]

STÉNO-DACTYLO
[illegible] JAMET-BUFFEREAU
[illegible] BASTIA, 30, Boul' Paoli
[illegible] Marseille, 16, [illegible]

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 31 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Dépôts de titres — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

Vient de paraître

SANTU CASANOVA

Primavera Corsa

Prix : 12 Francs

En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (*franco poste*, 12 f. 65)

ATELIER DE MECANIQUE DE PRECISION

JOSEPH ROMAGNOLI

40 Boulevard Paoli — BASTIA

(Intersection, avenue Carnot et boul. Paoli)

EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE

MACHINES A COUDRE

PHONOGRAPHES — SERRURERIE

MACHINES A ECRIRE

MOTEURS INDUSTRIELS

Publications de Modes

GASTON DRAGET, Éditeur

29, RUE DE LA COURONNE, PARIS

PARIS-ÉLÉGANT — Spécial pour modèles habillés — Le N° 7 fr.

PARIS-MODE — Spécial pour modèles simples — Le N° 6 fr.

PARIS-CHAPEAUX — Le N° 7 fr.

PARIS-TAILLEUR — Le N° 12 fr.

TOUTE LA MODE — Le N° 8 fr. 50

En vente dans les principales librairies

Pour les patrons, prix spéciaux pour abonnés

MAROC

VIENT DE PARAITRE :

LE PREMIER *ANNUAIRE DES COLONS*

Tous les noms — Toutes les adresses

Prix : Cinq francs

CHESNEAU, 5, Bd Montmartre, PARIS

PRIME A NOS LECTEURS

Le Petit Bastiais

OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS

Un Magnifique Portrait

d'une réelle valeur artistique **24** sur **30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyrosculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30** sur **40** centimètres de haut sans cadre au même prix.

Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de

29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.

35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.

Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SÉPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en buste ou en pied sans modification.

Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.

Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités renommées et réputées :

« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarine » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :

Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de :

Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix modérément établis

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN !

TARIF DES INSERTIONS

Avis de décès	40.00
Avis de Transfert	40.00
Avis de [illegible]	40.50
Avis de Messe	[illegible]
Avis de Messe et de Remerciements	45.00
Annonce Fiançailles	20.00
Annonce Naissance	20.00
Discours d'Obsèques, la ligne	1.50
Avis de [illegible] (2 insertions)	20.00
Petites Annonces (la ligne)	2.50

N. B. — Les ordres d'insertions devront être obligatoirement accompagnés de leur montant.

MARCEL ROUSSELLE

ACCORDEUR DIPLOMÉ ET RÉPARATEUR DE PIANOS

5, RUE DE L'OPERA — BASTIA

IL N'Y A QUE

Chiffons

qui paraissant tous les 15 jours puisse vous donner

Le dernier cri de la Mode actuelle

Le premier cri de la Mode à venir

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS DE MARS 1927

Départs de Corse pour le Continent

SERVICE D'HIVER

Jeudi 10 - de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 10 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 11 - de Bastia p. Nice à 21 heures
Samedi 12 - d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 13 - de Bastia p. Marseille à 18 h.
Lundi 14 - d'Ile Rousse pour Nice à 20 h.

SERVICE D'ETE

Mardi 15 - de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 15 - d'Ajaccio pour Marseille à 12 h.
Mercredi 16 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 16 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 17 - de Bastia pour Nice à 21 heures
Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Vendredi 18 - de Bastia p. Marseille à midi
Dimanche 20 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia p. Marseille à 14 h.
Mardi 22 - de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 22 - de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mercredi 23 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia p. Marseille à 14 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio p. Marseille à 12 h.
Mardi 29 - de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mercredi 30 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 31 - de Bastia pour Nice à 21 heures.

Départs du Continent pour la Corse

SERVICE D'HIVER

Jeudi 10 - de Marseille pour Ajaccio à midi
Vendredi 11 - de Nice pour Ajaccio à 19 h.
Samedi 12 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Samedi 12 - de Nice pour Bastia à 20 h.
Dimanche 13 - de Marseille p. Bastia à 19 h.
Lundi 14 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

SERVICE D'ETE

Mardi 15 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 16 - de Marseille p. Bastia à midi
Jeudi 17 - de Marseille p. Ajaccio à midi.
Jeudi 17 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 18 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 9 h.
Samedi 19 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 21 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à midi.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à midi
Jeudi 24 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures
Samedi 26 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 28 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à midi
Jeudi 31 - de Marseille p. Ajaccio à midi.
Jeudi 31 - de Livourne pour Bastia à midi

Vous trouverez, tous les jours, la documentation photographique la plus complète et la plus variée dans

EXCELSIOR

GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN : 30 centimes

La plus moderne des journaux

LA PAGE DE MODES — LA PAGE DE T. S. F. — LA PAGE DES SPORTS

Tous les jours dans

EXCELSIOR

un minimum de 30 photographies sur les derniers événements du monde entier.

L'ARGUS

publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

POUR ARRETER VOTRE *COMPTABILITE*

FAIRE VOTRE INVENTAIRE ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES

ADRESSEZ-VOUS A JAMET-BUFFEREAU

Experts-Comptables près des Tribunaux

29, Bd PAOLI - BASTIA

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

52e ANNEE. — N° 70 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — DIMANCHE 13 MARS 1927

Le Petit Bastiais

00123

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE : PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 34-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris, et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA. Téléphone : 1-03. Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS — Trois mois 13 fr., Six mois 25 fr., Un an 48 fr. / 15 fr., 27 fr., 50 fr. — Le Port en Sus — Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Nos Services Maritimes

Quelques nouvelles réflexions sur nos services maritimes s'imposent. Elles sont provoquées par le débat qui a eu lieu, le 8 mars, à la Chambre. M. de Moro-Giafferri obtenait du ministre des travaux publics, M. Tardieu, des déclarations d'une fermeté réconfortante. Il s'agissait, il est vrai, d'un point particulier : la menace de retirer des lignes de la Corse les bateaux qui y sont affectés si un nouveau projet de convention intervenu entre l'Etat et la Compagnie gérante n'était pas entré en discussion parlementaire à la date du 31 mars prochain, qui est celle où finit la période de prorogation commencée le 1er janvier.

De ce côté, nous recevons tous les apaisements désirables. D'abord nous n'avons jamais cru que la nouvelle direction de la Cie Fraissinet, en dépit de certaines déclarations, aurait fait, le 31 mars, le geste de retrait dont il a été question. Ces choses-là se disent, mais ne se font pas. Mais au cas où l'on irait jusque là, nous sommes avertis : l'Etat faisant agir le « fait du prince », qui en tous temps et sous tous les régimes, a été à la base, avouée ou non mais nécessaire, donc juste, de tout système de gouvernement, maintiendrait ces navires sur nos lignes par une procédure exceptionnelle, au besoin décidée ou ratifiée par les Chambres.

Mais la véritable question n'est pas là. Elle est dans ce que contient le projet de convention signé le 27 février dernier par l'Etat et la Compagnie Fraissinet et qui va être soumis à la ratification du Parlement.

Quel sort ce projet fait-il à nos revendications dans ce domaine ? A l'heure où nous écrivons, nous l'ignorons, et c'est à peine si nos représentants doivent être eux-mêmes au courant.

Sans doute, avons-nous le devoir de leur faire une confiance qu'ils méritent entièrement, selon le sentiment général en Corse. Toutefois, il ne peut leur être inutile ou indifférent de savoir que l'opinion insulaire admettrait difficilement qu'ils s'écartent trop des directives qui leur ont été données à ce sujet par la dernière délibération du Conseil général.

Nous savons bien qu'ils ne sont pas les maîtres de la situation. La Compagnie Fraissinet, bien que largement couverte par les dispositions qui concernent sa rétribution, ne voudrait pas (nous a-t-il semblé) employer une trop forte part de capitaux à remplacer la partie défaillante de sa flotte. Les autres parties en cause ne sauraient également être trop favorables à nos doléances : les services administratifs de la marine marchande ont de la question une conception étriquée, et le ministère des finances intervient dans l'affaire avec ombrage, avec sévérité pour réduire dans la plus large mesure possible la somme des frais à exposer au compte du budget.

On n'ignore pas, par ailleurs, que si une solution heureuse a pu être suggérée dans la commande de quelques bateaux à l'Allemagne, les chantiers navals français, qui traversent une crise sérieuse, s'y opposent avec énergie.

On voit d'ici la position pénible dans laquelle se trouvent nos représentants. Et, pourtant, nous ne pouvons pas leur donner licence d'abandonner nos droits à des services améliorés aux trois points de vue horaires, types et vitesse.

Nous ne pouvons pas assumer le risque d'être obligés de recourir dans dix, quinze ou vingt ans, à une flotte dont la plupart des types proposés sont presque démodés en ce moment.

Nous ne pouvons pas accepter de subir, sur certains points de l'exploitation, une regression presque cinquantenaire.

Il nous faut plus de véritables paquebots-poste rapides et bien aménagés que de cargos simulés sous le nom de paquebots : il nous faut des cargos, certes, en ce sens que le transport des marchandises doit être totalement assuré, mais le type mixte qui doit concilier les besoins divers de la Corse peut être trouvé à la condition qu'on y apporte une bonne volonté réciproque.

Pour le moment, retenons qu'on évite de nous placer en présence ou de l'obligation de sanctionner les yeux fermés un projet auquel nos représentants n'ont pas participé, ou du risque de nous voir coupés d'avec le Continent !

Nous avons le loisir de regarder les choses d'un peu près. Nous en profiterons.

P. B.

Primavera Corsa

Jorni scorsi, u pidone di u paese tantu aspitatu da babi e mamme, baboni e mammone, figlioli e pu figlioli, zii e nipoti, maritati e anc'amarita, m'ha purtatu u libru di Santu Casanova, « Primavera Corsa », stampatu in Bastia ind'è Cordier. Oh ! chi delizie, oh ! chi bellu passa tempu più si leghie, più si ligliierebbe. — Si ro un l'avete ancu lettu, un pirdite tempu, u prezzu e di quelli chi un face paura a nimu, pensate un pocu quanta una pella capritina, un litru d'oliu, o una duzina d'ove.

Ralligremuci tutti, o fratelli Corsi, so nati tempi novi ancu pe no altri schiagurati. U seculu di l'elettricità, ha fattu passà ind'è i cori corsi, i sentimenti di unione più necessaria che mai per pude esse forti. Grazia à « Ziu Santu », l'unione è fatta sopra a u so nome; ind'a Corsica intiera, e ancu fora, induve corre una gocchia di sangue puricciu ribomba l'hosanna di l'allegria e si sente stu gridu. « Eviva a lingua Corsa ! e viva Santu Casanova, u caru maestru di a nostra lingua. » Grazie a s'omone di prima sfiera, a lingua imparata in collu a e nostre mamme a u fucone, in piazza, pe si chiassi, e i stazi, a campagna, a lingua casareccia e a u postu d'onore. Tutti quelli chi scrivaciulemu in corsu senza scurdane manc'unu, ricunuscimu à Santu Casanova cume u nostru babu e simili a i piulelli sott'u a ciòccia ci ascundemu sottu e so ale.

O chi piace a leghie e rileghie a « Primavera Corsa ». Tuttu sarebbe a imparassi a l'amente. I ricordi d'zitillina, so una vera manna inzuccarata. Tuttu è corsu, cielu, sole, luna stelle, omi, donne, costumi, animali machia, giardini, case, agelli e mobilia.

I Corsi chi si volenu fa una bella scurpaciata ch'elli si cuntentinu di e pranzu servitu a u matrimoniu di Rosa, pranzu chi servi pe cullazione e pe cena.

Va'tate pagine, e sarelle a in piena vita di pastori e di banditi, vidarete ist'ultimi fora di strada, ma sempre inda strada di l'onore, edi u duvere. Più in là, ci so dipinte e feste di nostri paesi, e lettare di u Vagabondu facenu passà belli mumenti a chi sta a u fucone.

Ma chi bisanu tante chiachiare, sopra stu libru, u megliu e di comprallu e fallu compra, e quelli chi so in obligu di fà un rigalu a un'amicu un'annu che da mandalli « Primavera Corsa » e sianu puru certi e sicur chi l'amicu sarà cuntentu più che è boi l'avisciale rigalatu una vacha regnala cu u vitellu apressu e pò li più avarelle fattu u vostru duvere da Corsu. Ame e cusì sia.

GNIGNINU.

IMPRUDENCE

Si M. Pierangeli n'a pas signé le commentaire que fait notre confrère « Bastia-Journal » de l'interview de M. Jean Fraissinet parue dans « La Corse » de Marseille, il en est certainement l'inspirateur, d'autant plus qu'on lui décerne d'abondantes louanges.

Et en même temps qu'à lui, à M. Jean Fraissinet !

Une fois de plus, M. Pierangeli est parti trop vite, sans connaître les faits de la cause.

Dans le même temps qu'il s'enferrait ainsi, par ignorance, un cruel démenti lui était donné par le ministre des travaux publics.

Par le ministre des travaux publics donnant raison à la représentation corse, contre M. Jean Fraissinet soutenu par M. Pierangeli...

Si M. Pierangeli avait attendu de se documenter — c'était l'affaire d'un jour ou deux — il se serait évité quelques grossières erreurs.

M. Jean Fraissinet laissant entendre que la responsabilité des retards à venir dans la discussion du nouveau projet de convention maritime incomberait à M. Caitucoli, se voit donner, en pleine tribune de la Chambre, un démenti par M. Tardieu.

M. Tardieu, en effet, reconnaît que le nouveau projet a été signé seulement le 27 février dernier. Au moment où le nouveau chef de la Compagnie lance son interview, le rapporteur de la commission de la Marine marchande n'en est pas encore saisi. Il ne le connaît pas.

Depuis qu'il a été chargé de ce rapport, M. Caitucoli a marché très vite.

Les retards sont dûs tantôt aux services administratifs de la Marine marchande, qui veulent réduire à la plus simple expression les avantages que s'obstinent à obtenir les représentants de la Corse, tantôt par la Compagnie Fraissinet qui ne veut parler de l'exonération des clauses draconiennes des connaissements, ou qui veut nous imposer des navires neufs à vitesse réduite pendant un quart de siècle.

M. Pierangeli s'écrie : « Mais que les représentants de la Corse se mettent d'accord », laissant ainsi entendre que ces retards viennent d'eux.

Or, les représentants de la Corse qui n'ont d'autre reproche à se faire que celui de ne pas compter M. Pierangeli comme collègue, ont toujours été en plein accord.

Eux et la commission de la marine marchande de la Chambre ou

Eux et le Conseil général unanime toujours été d'accord.

Les élus de la Corse au Parlement le Conseil général, la commission de la marine marchande de la Chambre ont eu de nos services maritimes postaux la même conception : ils les ont voulus améliorés en horaires, en vitesse, en aménagement.

Seulement, ils ont eu, ils ont encore à lutter contre et la Compagnie Fraissinet et les bureaux de la marine marchande, agissant de concert pour nous imposer pendant vingt ou vingt cinq ans une exploitation inadmissible du point de vue et de nos intérêts présents et de l'avenir.

De telle sorte que si cette exploitation était imposée à nos représentants, M. Pierangeli crierait comme un putois.

Et en attendant, il fait campagne en faveur de cette exploitation étriquée et dont il dirait demain qu'il ne voulait pas et qu'elle constitue une trahison à l'égard des droits et des intérêts de la Corse.

Voilà l'homme !

Sans doute, il pèche — toujours — **par ignorance**. N'étant plus aux premières loges pour savoir et pour partir d'un bon pied, il agit comme s'il savait tout, ne sachant rien, en invariablement cinq minutes trop tard.

Pendant ces cinq minutes, les démentis pleuvent, comme par hasard

Il en a eu tant et plus pour l'affaire des prestations en nature.

Cela continue avec la convention maritime.

Or, l'ignorance et l'imprudence poussées à ce point, comment faut-il les qualifier ?

Le mieux est d'en prendre son parti. C'est, d'ailleurs, ce que l'opinion publique a fait depuis longtemps.

L. M.

(*Jeune Corse*)

Billet Parisien

Monsieur, me dit le garçon, n'allez-vous pas voir ce qui se passe sous le péristyle de la Comédie-Française ? Il y a un monde fou qui embouteille la rue Montpensier. Les autos klaxonnent à qui mieux mieux. C'est un charivari de tous les diables bien capable de réveiller dans son fauteuil le vieil abonné, s'il était l'heure de la représentation.

Cela se passait l'autre jour vers onze heures du matin. Mon bureau est voisin de la Comédie-Française. Je descendis en hâte et je tombai en pleine inauguration du médaillon de Mounet-Sully.

Le garçon n'avait point exagéré. Une véritable houle humaine déferlait contre les murs du théâtre, couvrant de sa rumeur la voix de MM. Herriot, Emile Fabre, Paul Ginisty et André Rivoire, qui avaient courageusement entrepris de magnifier tour à tour le talent du tragédien défunt.

Allais-je perdre mon temps et mon chapeau dans cette sorte de bagarre ?

Je préférai m'en aller et revenir après le combat. Je pus alors, tout à mon aise, revoir le profil de Mounet-Sully, cette fois figé dans le marbre, et je sus gré au quidam qui m'assura tout à l'heure qu'il s'agissait bien du grand artiste, car sans cela j'eusse été incapable de le reconnaître.

L'œuvre est ratée.

Et j'ai compris pourquoi elle a été reléguée au fond de la galerie Montpensier, au lieu de prendre rang sur la façade au milieu des effigies de Molière, de Corneille, Racine et Victor inspiré de Denis Puech, qui porta jusqu'à Hugo fouillées celles-là par le ciseau qu'en elles la flamme de la vie.

L'intention d'honorer la mémoire d'un artiste glorieux n'en subsiste pas moins dans toute sa piété. Il faut seulement regretter que cette piété ait été si mal soutenue par la défaillance d'un sculpteur animé cependant du désir sincère de faire quelque chose de bien, et qui, tandis qu'il se documentait de toutes parts, a vu soudain le bloc de pierre se transformer en navet sous ses yeux dévoués.

Gabriel Bacut.

LES CORSES AUX COLONIES

MADAGASCAR

Ont été promus à l'emploi d'adjoint de 2e classe (services civils) : M. Peretti Paul [illegible] à Marseille.

A l'emploi de commis de 1re classe : M. [illegible].

Police

A l'emploi d'inspecteur de 1re classe : M. Casanova.

A l'emploi d'inspecteur de 2e classe : M. Franchi.

Enseignement primaire

A l'emploi d'instituteur de 2e classe : M. Marsili.

Garde indigène

A l'emploi de garde principal de 2e classe : MM. [illegible].

Distinction honorifique

A été nommé chevalier de 1re classe du Nichan Iftikar : M. Lota Alexandre, conservateur de la propriété foncière à Tananarive.

Mariage

On annonce le mariage de Mlle Antoinette Paoli, fille du sympathique directeur-propriétaire des Établissements Jean Paoli [illegible] avec M. [illegible], docteur en Droit, [illegible] du Crédit Foncier de Madagascar à Tananarive.

Nous adressons nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes fiancés et nos compliments affectueux à notre [illegible] et ami M. Jean Paoli.

LE BAPTEME D'UNE BARQUE

Charmant spectacle que le baptême d'une barque ! Cet usage a bien aussi sa raison d'être ; la mer est semblable à la vie ; elle a des heures calmes et des tempêtes ainsi que notre existence à tous. Et la barque affrontant l'océan est comme l'enfant entrant dans le monde : pour tous deux c'est l'inconnu qui s'ouvre.

Auprès d'un berceau, un point d'interrogation se pose, d'autant plus anxieux qu'il est affectueux. Que réserve la Destinée mystérieuse à cet enfant fragile ? Et de même, cette frêle embarcation qui va prendre la voile, aura-t-elle un heureux sort ou ira-t-elle sombrer dans la tourmente ?

Plusieurs amies étaient donc réunies autour d'une barque neuve et coquette, couleur bleu de France. Il y avait la brune Paulette, au teint mate, sa sœur Thérèse plus jeune, et blonde, la gracieuse dame à qui appartenait le yacht, et moi.

Sur ce groupe intime, le ciel resplendissait, bleu comme les flots et le lointain. Cependant ce n'était pas le ciel du Midi, mais celui de cette plage aimée des Parisiens : Trouville.

— Voyons, dit la propriétaire, cela n'arrive qu'à nous : c'est le jour du baptême, et il nous manque l'essentiel : le nom à donner à ce yacht. Lequel proposez-vous ?

— Il s'en présente un à mon esprit, s'écria Paulette, qui vient de je ne sais quelle lecture et que je trouve imposant et riche d'effet. Le voici : Impéria Caprica.

Malgré ce riche et imposant effet cet Impéria Caprica eut le don de nous amuser.

— Il me semble, dis-je, qu'il serait bien nommé « Rêve d'azur ».

Mais une voix amicalement moqueuse s'écria : — Quelle rêveuse !

— Hé ! bien, continua Thérèse puisqu'il est bleu et que nous sommes au lendemain du 15 août, appelons-le « L'Assomption ».

Je m'empressai d'approuver et le petit comité partagea bientôt cet avis.

Comme nous étions en train de nous réjouir de l'heureuse idée de Thérèse, l'abbé X..., vicaire à l'église St-Michel, de Trouville, venant nous rejoindre avec Hector, un pêcheur de la localité qui avait bien voulu nous prêter son concours pour ramer durant notre première promenade en mer.

Le jeune vicaire nous offrit ses compliment pour le nom de la barque et lui donna en souriant sa bénédiction, l'aspergeant d'eau bénite en forme de croix.

— Oui, dit-il, elle est placée sous un beau vocable. L'Assomption est une solennité merveilleusement familiale et populaire ; c'est aussi une fête splendide pour les vrais artisans : peintres et sculpteurs, avant à leur tête Raphaël et Michel-Ange ont aimé d'en célébrer la splendeur la poésie s'est plu à la chanter, si bien qu'au-dessus des Arts, l'Assomption brille comme une étoile d'or. C'est aussi la fête des jeunes filles, ajouta-t-il aimablement, en nous disant au revoir.

Puis il partit, en suivant du regard le groupe d'enfants de la plage qui formaient cercle autour de nous. Et nous eûmes le plaisir de leur lancer des dragées tout en prenant nos places sur la gentille embarcation qui laissait doucement le rivage. Et quel rivage idéal ! On comprend l'attraction qu'il exerce car tout ici est réuni : la beauté du site, et des environs, les ruines grandioses des alentours, la salubrité du climat.

Je songeais à tous ces charmes assemblés quand la fraîche voix de Thérèse se mit à chanter, aux applaudissements, joyeux de Paulette.

Le moussaillon apprête ses filets,
Partout, partout, la mer est belle ;
L'astre du jour blanchit de ses reflets
Le matelot et sa nacelle.

E. ORSINI.

La Commission Sénatoriale de la Marine à Bastia

Ainsi que nous l'avons annoncé hier la Commission Sénatoriale de la Marine, présidée par M. de Kerguezec est arrivée à Bastia dans la nuit de vendredi à samedi vers une heure du matin.

Hier matin, par une délicate attention pour leur collègue, M. le Docteur Sari, les Sénateurs ont apporté une superbe gerbe de fleurs que Mme Laborthe et Mlle Féty de Montera ont déposé en leur nom sur la tombe de Mme Lazare Sari.

Dans la matinée, la Commission a visité l'étang de Biguglia, accompagnée par les personnes qui étaient arrivées avec elle et par M. le Général Gouverneur de la Corse.

* * *

A 14 heures, MM. les Sénateurs et les hautes personnalités qui les accompagnent, ont rendu visite à l'Hôtel de Ville, M. le Docteur Sari faisant partie de la Commission, celle-ci a été reçue par M. Hyacinthe de Montera, premier adjoint ffons de Maire.

M. de Montera a présenté le Conseil Municipal qui, a-t-il dit, suit avec passion les travaux de la Commission et attend avec confiance l'accomplissement de l'œuvre entreprise. Il n'est pas besoin de dire le prix que Bastia, ville frontière, placée en face d'un puissant arsenal méditerranéen, attache à la garantie de sa sécurité et l'intérêt qu'elle porte à la question des services maritimes postaux, capitale pour le premier port de l'Ile. Nous demandons également la protection de nos eaux territoriales contre les incursions clandestines des chalutiers étrangers dont les procédés détruisent notre flore sous-marine et dépeupleront dans un avenir prochain nos côtes.

M. de Montera a souhaité en terminant, la bienvenue au nom de Bastia aux membres de la Commission et a salué M. Landry, député de la Corse, ancien ministre de la marine. « Notre maire qui est des vôtres, dit-il, nous a dit avec quelle conscience et quel dévouement vous accomplissez votre mission.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous. Comptez également sur nous. La liste glorieuse des enfants de Bastia tombés pour le service du pays que vous voyez devant vous est un sûr garant de notre patriotisme ».

M. de Kerguezec a remercié M. de Montera des paroles aimables qu'il avait prononcées. La Corse est une avant-garde de la défense nationale. La France dont on connaît le désir de paix, a le devoir de la mettre à l'abri de toute agression. M. le Docteur Sari a, à la tribune du Sénat, jeté un cri d'alarme et ce cri a été entendu. La Corse sera fortifiée.

L'éminent président de la Commission dit encore que notre Ile doit avoir des services maritimes postaux répondant à ses besoins.

La Commission ne fera pas de promesses faciles, elle prend des engagements. Un travail a été préparé par ses soins : il sera exécuté.

— M. L'ADJOINT, DIT M. DE KERGUEZEC EN TENDANT SA MAIN A M. DE MONTERA, METTEZ VOTRE MAIN DANS LA MIENNE. VOUS AVEZ UNE PROMESSE ELLE SERA RÉALISÉE ».

* * *

Les membres de la Chambre de Commerce qui assistaient à la réunion se sont ensuite rendus dans le local de leur Compagnie où la Commission et le Conseil Municipal leur ont rendu visite presqu'aussitôt.

En l'absence de M. Gaston Fanlauzel, absent de Bastia, M. Ghiglier [illegible], vice-président, a exposé les desiderata du Commerce bastiais dans un discours des plus documentés auquel M. de Kerguezec a répondu dans le même sens qu'il l'a fait à la Mairie, a exposé la question du port de Bastia et celle des services maritimes postaux.

La Commission a, malgré une pluie violente, visité ensuite le port et divers quartiers de la ville.

Délégué par elle, M. le Sénateur Fénoux a reçu dans la journée M. Castello et M. Sanzi qui lui ont exposé les revendications de la population maritime et de la prud'homie des pêcheurs.

LA RECEPTION A L'HOTEL DE VILLE

A 17 heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, la Municipalité a offert un lunch à la Commission et à sa suite, à M. le Général Gouverneur, et aux officiers du Mhtz ainsi qu'aux représentants de la presse.

M. Emile Sari remercie ses collègues de l'honneur qu'ils ont bien voulu lui faire en venant lui rendre visite « dans sa maison natale ».

Il insiste sur la mission qu'accomplit en Corse la Commission Sénatoriale de la Marine. Il dit que la Corse se tourne vers elle pour obtenir au point de vue économique les améliorations de ses services maritimes et au point de vue militaire des mesures propres à assurer la défense du territoire, ce qui est la meilleure façon d'assurer la paix.

Le Sénateur-Maire de Bastia fait ensuite une allusion discrète à la situation diplomatique. Il regrette certaine campagne sournoise qui provoque la réprobation unanime de la Corse et certaine situation qui obligent à prendre des mesures de sécurité sur le territoire national.

M. Emile Sari ajoute que la Corse place toute sa confiance dans la Commission de la Marine.

M. de Kerguezec, président de la Commission, assure M. Emile Sari de la sympathie de ses collègues et le remercie de l'accueil qu'ils ont reçu. Il dit que la Commission vient accomplir en Corse non un voyage mais un « *pèlerinage* », qu'elle rentrera à Paris non avec des rapports destinés à dormir dans des cartons mais avec des projets destinés à recevoir une mise à exécution rapide.

Pour assurer la défense de la Corse de même que pour doter l'Ile de services maritimes postaux convenables, la Commission du Sénat ne reculera pas devant tout ce qui est possible pour justifier la confiance de la Corse et du pays tout entier, car la question corse ne saurait être isolée des questions économiques et militaires du pays.

NOUVELLES COLONIALES

ENCORE UN GARDE FORESTIER ASSASSINE

Nombreux sont les humbles et modestes forestiers qui tombent sous les balles des indigènes, dans l'accomplissement de leur devoir en veillant sur les boisements du bled algérien.

Nous avons signalé dernièrement la [illegible] fin du garde Neuil. La consternation régnait toujours au sein de l'administration forestière et voilà que nous ajoutons le nom de Secondi au martyrologe des forestiers victimes du devoir.

Célibataire, le garde Secondi Dominique âgé de 17 kilomètres de Batna, département de Constantine, dans la maison forestière de Chellala qu'il occupait depuis le 12 septembre 1927 en compagnie de sa sœur Mlle Secondi Xavière.

Né à Olmeto (Corse) cet infortuné était âgé de 29 ans à peine.

Il quitta son poste dans l'après-midi du 25 février pour effectuer une tournée dans son triage. Il fut guetté au retour et lâchement assassiné.

Blessé par un premier coup de fusil, il fut [illegible] de ses agresseurs qui, étaient porteurs de revolver, tomba grièvement blessé.

Secondi toutefois, malgré sa blessure, de [illegible] sa demeure, mais ses poursuivants [illegible] bientôt le rejoindre et achever leur [illegible] forfait.

Gardée par l'inquiétude bien compréhensible d'un retard prolongé, Mlle Secondi quitta Chellala le 26 à 12 heures, pressant la fatigue et le danger, et se rendait à Tel[illegible] avant la nuit pour prévenir de cette disparition. La courageuse sœur chercha son frère dans la nuit du 26 au 27.

Dans la matinée du 27, des traces de [illegible] ayant été découvertes, l'alerte fut donnée et les autorités compétentes se rendirent sans retard sur le théâtre du drame tragique.

Les recherches, activement menées, demeurèrent sans résultat ce jour-là. Ce ne fut que le lendemain que le cadavre fut découvert à huit cents mètres de la maison forestière de Chellala où il était dissimulé dans la broussaille. Les auteurs de cet horrible assassinat, après avoir abattu leur innocente victime à coups de fusil, se sont acharnés sur le cadavre et lui ont enlevé la tête à coups de cailloux.

Trois des coupables ont été découverts et écroués. L'enquête continue.

Trop de forestiers s'en vont ainsi dans la fleur de l'âge, notamment, dans les régions de Sétif et de Bona.

Ces nombreux crimes prouvent que les gardes isolés sont exposés à de continuels dangers. Il est temps de songer à les protéger. — J. B.

Chronique Sportive

Les deux équipes qui seront en présence, cet après-midi, à 14 heures, au Stade Olympique, seront formées comme suit :

C. A. B. :

Santucci

Kikin, Paoletti

Mingalon, Andreani, Massoni

Confortini, Ville, Sozzini, Bartolini, Negroni

Massoni, Lucchetti, Capità, Poggi, Mazzoni

Bonnelva, Gilormini, Arcadius

Valentini, Estassy

Piet

E. F. B.

Au C. A. B., on note la mutation de Ville qui du poste d'inter droit retourne à celui d'inter gauche, dont le titulaire Gracieux est indisponible, et la rentrée de Bartolini.

Le team filantiste a encore subi quelques modifications : Poggi, rétabli, reprend sa place à l'inter-gauche Capità rejoue avant centre ; Gilormini réoccupe son poste au centre de la ligne intermédiaire que Valentini quitte pour aller seconder Estassy.

Ces divers changements dans les deux « onze » me paraissent heureux. Plus particulièrement en ce qui concerne le C. A. B. : Les noirs ont, en effet, remis sur pied leur ancienne ligne d'attaque, celle qui fournit l'année dernière de si remarquables exhibitions ; le fameux tandem Confortini-Ville est reformé ; le retour de Bartolini, joueur moins puissant que Gracieux mais plus ardent fera peut-être sortir de leur torpeur les avants cabistes et, notamment, jouer avec plus de conviction le « Tank ».

* * *

Après ce que j'en ai dit hier, il ne m'est point nécessaire de revenir sur l'intérêt que présente le match d'aujourd'hui et qui n'échappe à personne.

Mais, il ne m'est pas possible de ne pas rappeler le duel magnifique que Cabistes et Filantistes se livrèrent au match aller : les poulains de Kikin en sortirent vainqueurs par six buts à deux, mais ils n'acquirent leur victoire que dans les dernières minutes de jeu après avoir vu l'Etoile égaliser — 2 à 2 — un quart d'heure avant le coup de sifflet final ! Cette partie toute de beau jeu et courtoise enthousiasma les nombreux spectateurs.

Ceux-ci se retrouveront tous aujourd'hui au Stade. Leur espoir — qui est une conviction — d'assister à une superbe rencontre, ne sera, certes, pas déçu.

Et pour finir, puisqu'un pronostic est d'usage, j'avoue que mes préférences... iraient au C. A. B. s'il ne me semblait pas que l'Etoile puisse faire aussi bien que lui... ?

LE BAL DES POTACHES SPORTIFS

La fête continue...

On nous annonce que l'Association Sportive du Lycée donnera samedi prochain 19 mars dans la salle des fêtes du Théâtre Municipal une grande soirée dansante.

Il est de notoriété publique que parmi la jeunesse bastiaise, la « gent potache » est la plus joyeuse. Et l'on peut escompter que le bal du 19 sera des plus gais.

Or donc, les amateurs de plaisir se donneront tous rendez-vous au théâtre ce soir-là, qui sera un grand soir !

MATINEE THEATRALE

Aujourd'hui, au Théâtre Municipal, à 14 h. 30, la « Salvator Viale » donnera une seconde représentation

Le programme comportera, comme celui de la soirée de samedi :

Une conférence de M. Paul Guitet-Vauquelin sur « Timoléon Pasquali et Lorenzo Vero ».

Une audition de chants corses harmonisés par M. Mondielli, et exécutés sous la direction de Mme Costa-Regimensi, par des dames et des jeunes filles de la ville.

La représentation de « Sur un air de... Fango », revue bastiaise en un acte et deux tableaux de M. Paul Guitet-Vauquelin.

Le rideau se lèvera à 2 h. 30 précises. Les bureaux du théâtre seront ouverts à partir de 2 heures.

Prix des places : Fauteuils, Premier rang de loges et baignoires, [illegible] francs ; Stalles et deuxième rang de loges : 4 francs. Parterre : 3 francs.

La location est ouverte chez M. Poggi, parfumeur.

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

PIETRALBA

Nomination. — M. Franchi Camille, ex-caporal du 23e rég. d'infanterie coloniale, demeurant à Pietralba, a été nommé surveillant de 3e classe des établissements pénitentiaires coloniaux.

RUTALI

Nomination. — M. Giuliani Sébastien, ex-soldat du 173e rég. d'infanterie, demeurant à Rutali, a été nommé surveillant de 3e classe des établissements pénitentiaires coloniaux.

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO

A la mairie. — Nous avons parlé de la réception qui a eu lieu à la Mairie, le 10 mars de la délégation sénatoriale des finances. Cette réception était offerte par la mairie et par la chambre de commerce. Le maire, M. Dominique Paoli, a su trouver les mots qui convenaient pour saluer la délégation, lui exposer les sentiments de la population. Entouré des conseillers municipaux sans distinction de parti, il fit les honneurs de l'Hôtel de Ville. On sabla le champagne et on vida également quelques verres de l'excellent vin du domaine de M. Bianchetti, conseiller municipal.

SOCCIA

Nomination. — M. Defranchi Dominique ex-soldat du 52e rég. d'infanterie, demeurant à Soccia, a été nommé surveillant de 3e classe des établissements pénitentiaires coloniaux.

ARRONDISSEMENT DE CORTE

VENACO

Justice de paix. — La justice de paix de Venaco est réunie à celle de Corte, sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE

PETRETO-BICCHISANO

Justice de paix. — M. Fieschi Joseph Antoine Padoue, a été nommé suppléant du juge de paix de Petreto-Bicchisano, en remplacement de M. Peretti, démissionnaire.

OLIVESE

Nomination. — M. Bettinelli Jean-Baptiste ex-canonnier du 94e rég. d'artillerie de montagne, demeurant à Olivese, a été nommé surveillant de 3e classe des établissements pénitentiaires coloniaux.

On nous communique

ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLE CHRETIENS

Dimanche 13 courant à 10 heures, messe basse à Saint Jean pour les membres de l'Association. A 10 heures et demie, réunion dans le local habituel, impasse Saint Jean.

Le révérend père Grassion, prédicateur du Carême à Saint Jean, a bien voulu accepter de donner une conférence aux membres de cette association.

Toutefois, les bons pères de famille bien qu'il n'étaient pas encore membres, peuvent y assister. L'entrée étant gratuite et l'on ne fait pas de quête.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Le R. Père Prédicateur recommandera dimanche 13 mars, la quête qui sera faite par Mmes Bertolet, de Zerbi-Taurel, Vendasi et Peggionelli-Canazzi, immédiatement après le sermon pour l'œuvre si intéressante de l'Asile des Vieillards.

SYNDICAT DES P. T. T.

Le Syndicat des agents des lignes dans sa réunion mensuelle du mois de mars constate à décidé de protester énergiquement contre les lenteurs apportées par l'administration à remplir les engagements pris en ce qui concerne une sérieuse amélioration des services télégraphiques et téléphoniques en Corse.

Il constate que les travaux du réseau souterrain d'Ajaccio ne sont pas commencés que les véhicules automobiles ne sont pas encore même annoncés ; qu'aucun crédit n'a été délégué pour la consolidation des lignes existantes et qu'on construise les crédits nécessaires sont [illegible] avec particulier ; que la commission de quatorze membres pour la [illegible] prévue pour octobre dernier n'est pas encore faite à l'heure actuelle et que l'Administration ne donne aucun crédit sérieux contre la création d'équipes à Ile Rousse et à Bastia.

Il signale que pendant ce temps-là, malgré l'activité et le dévouement de vaillants ouvriers d'associés aux quatre coins du département, il n'est pas possible d'assurer les communications télégraphiques et téléphoniques dans de bonnes conditions et qu'il ne sera de même tant que les revendications formulées n'auront pas reçu satisfaction. Il dégage toute sa responsabilité et décide de transmettre le présent ordre du jour à tous les parlementaires ainsi qu'à toute la presse et en compte de protester lorsque les pouvoirs publics seront décidés à faire pour la Corse ce qui se fait pour les autres départements.

Le Secrétaire : GIACOMONI

AUTOCARS P. L. M.

HORAIRE DES SERVICES DU PRINTEMPS 1927 DU 16 MARS AU 30 AVRIL

AU DEPART D'AJACCIO

CIRCUIT DES CALANCHES

Tous les jours : Ajaccio, cours Grandval dép. 8 h. ; Sagone, Cargèse, Piana (déjeuner), arr. 11 h. 35, dép. 13 h. 10 ; Les Calanches, le Spelunca, Ota, Porto, les Calanches, Piana, Cargèse, Sagone, Ajaccio, arr 19 heures.

Prix du circuit complet, 85 francs ; Ajaccio-Piana, 45 francs ; Piana-Ota-Piana, 20 francs.

CIRCUIT DE BONIFACIO

En deux jours, les dimanche et mardi.

Premier jour : Ajaccio, dép. 7 h. ; Sartène, Bonifacio, arr. 12 h. 15, dép. 15 h. 15 ; Forêt de l'Ospédale, Zonza, arr. 18 h. 10 ;

Deuxième jour : Zonza, dép. 8 h. ; Col de Bavella (1.240 m.), Col de la Vaccia (1188 m.), Zicavo (déj.), arr. 11 h. 30 ; dép. 13 h. ; Ajaccio, arr. 16 h. 15.

Prix du circuit complet : 180 francs Ajaccio-Bonifacio-Zonza, 120 francs ; Zonza-Ajaccio, 80 francs.

AJACCIO - ILE ROUSSE

Ajaccio, dép. 14 h. 15 ; Sagone, Cargèse En un jour et demi, le samedi.

Piana (coucher), arr. 18 h., dép. 8 h. 30 les Calanches, Porto, Galeria, (déj.), arr 12 h., dép. 14 h. ; Calvi, Ile Rousse, arr. 17 h. 15.

Prix : Ajaccio-Calvi ou Ile-Rousse, 100 francs ; Piana-Calvi ou Ile-Rousse, 85 frs.

AU DEPART D'ILE ROUSSE

ILE-ROUSSE - BASTIA

Le lundi : Ile-Rousse, dép. 8 h. 15, désert des Agriates, Saint Florent (déj.) arr. 10 h. 20, dép. 10 h. 35 ; Col de Teghime (541 m.), Défilé de Lancone, Bastia (place Saint Nicolas) arr. 11 h. 45.

Prix : Ile-Rousse Bastia, 55 francs.

ILE ROUSSE - AJACCIO

Le mercredi : Ile-Rousse, dép. 7 h. 30, Calvi, dép. 9 h. 30 ; Galeria (déjeuner) arr 11 h. 30, dép. 13 h. 30 ; Piana (coucher) arr. 17 h., dép. 7 h 30 ; Cargèse, Sagone Ajaccio (cours Grandval), arr. 11 h. 15.

Prix : Ile Rousse-Ajaccio, 100 frs ; Ile-Rousse-Calvi-Piana, 85 francs.

AU DEPART DE BASTIA

BASTIA - ILE-ROUSSE

Le mardi : Bastia (place Saint Nicolas) dép. 10 h. 30 ; Défilé de Lancone, Col de Teghime (541 m.), Saint-Florent (déjeuner), arr. 12 h. 15, dép. 14 h. 30 ; Désert des Agriates, Ile-Rousse, arr. 17 heures.

Prix : Bastia-Ile-Rousse, 55 francs.

CIRCUIT DU CAP CORSE

Chaque jour (sauf le vendredi) :

Bastia (place Saint Nicolas, dép. 9 h. Erbalunga, Macinaggio, Rogliano, Centuri Pino (déj.), arr. 12 h. 15, dép. 14 h., Nonza, Bastia, arr. 17 h. 25.

Prix : 70 francs.

AU DEPART DE CORTE

CIRCUIT DE LA FORÊT DE VALDONIELLO

Les mardi, mercredi et samedi :

Corte (cours Paoli), dép. 9 h. 20, Scala di Santa Regina, Maison Forestière de Valdoniello (déjeuner), arr. 12 h., départ 14 h. ; Calacuccia, Scala di Santa Regina, Francardo, Corte, arr. 17 h.

Prix : 70 francs.

Le déjeuner prévu à la Maison forestière sera lieu provisoirement à Calacuccia de 11 heures à 13 heures.

DEPARTEMENT DE LA CORSE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

Canton de Campile

COMMUNE DE PRUNELLI DI CASACCONI

VENTE

D'UNE COUPE DE BOIS DE CHATAIGNIERS AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le public est informé qu'il sera procédé le dimanche 27 mars 1927 à dix heures du matin en la mairie de Prunelli di Casacconi, par devant le Maire de cette commune assisté de deux conseillers municipaux et en présence du percepteur de Campile, à l'adjudication, aux enchères et à l'extinction des feux d'une coupe de bois de châtaigniers appartenant à la commune de Prunelli di Casacconi.

L'adjudication se fera en un seul lot et à la mise à prix de trente mille francs (30.000 francs).

On pourra prendre connaissance du cahier des charges à la Mairie de Prunelli, tous les jours de 14 heures à 16 heures.

Fait à Prunelli di Casacconi le 10 mars 1927.

Le Maire

Imp. E. CORDIER & FILS, 5, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Dimanche 13 mars 1927. 72me jour de l'année 293 à courir.

Aujourd'hui : Reminiscere.

Demain : Sainte Mathilde.

EPHEMERIDES. — 1917. La Chine rompt les relations diplomatiques avec l'Allemagne

LES ANNALES

A l'occasion de l'Exposition Willette, *les Annales* reproduisent trois célèbres tableaux du père des pierrots ; elles consacrent d'intéressants articles au départ des Terre-Neuvas, publient un conte nérien de Louise Faure-Favier, une fantaisie d'Hervé Lauwick, la chronique toujours si spirituelle de Zamacoïs, ainsi que le début d'une nouvelle dramatique de Paul Gruyer : *Le naufrageur*. Partout, en vente, le numéro : 1 franc.

EMPLOIS RESERVES

Ont été nommés commis ambulants : Postes de Paris :

M. Dionisi Pierre François, ex-adjudant du 94e rég. d'artillerie de montagne.

M. Morazzini Léon-Baptiste, ex-adjudant du 9e rég. de dragons.

M. Battini Pierre, candidat civil.

M. Pietri Etienne, candidat civil.

LES BIJOUX "ORIA" PLAQUÉ OR INALTERABLE

SONT RACHETÉS APRÈS USAGE COMME LES MÉTAUX PRÉCIEUX

LES SPORTS

Ce matin à 8 heures, match entre les équipes des ateliers Orenga et de l'Usine Job. Voici la composition des teams :

JOB

Renucci

Marchetti, Gaggero

Alessio, Duarel, Jojo

Maestracci, Galucci, Pinnaschi (cap.), Pastistied, Caruso

Pianet, Tamburini, Graziani, Cineri, Breant

Tournayre, Poggi, Mori

Santoni, Pipo (cap)

Veyres

ORENGA

La partie sera arbitrée par le sympathique Natali. Une quête sera faite par les jeunes filles de la Société Job, au profit de l'Orphelinat du Bon Pasteur.

PHARMACIE DE GARDE

Luigi, Place Saint Nicolas.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Stes DAMIANI & Cie, 39, Boulevard Paoli

VICE-RECTORAT DE LA CORSE

CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE

Ont été déclarés admissibles à subir les épreuves orales et pratiques, les candidats et candidates dont les noms suivent :

Instituteurs : MM. Valtrecile Jean ; Grimaldi Joseph.

Institutrices : Mmes Constantini Flora Marchetti Marie ; Ottomani Xavière ; Petrichini Lucie Marie ; Pietri, née Balesi ; Simoni, née Giuseppi.

MUSIQUE DU 173e R. I.

PROGRAMME

DU DIMANCHE 13 MARS 1927

Place Saint Nicolas, à 14 heures

Paris-Belfort, défilé	Farigoul
La Flûte Enchantée, ouverture	Mozart
Polonaise de Concert	Paul Vidal
Peer Gynt, (Le Matin, la mort d'Ase, la danse d'Anitra, dans le hall du roi de la Montagne)	E. Grieg
Mam'zelle la Victoire, défilé	E. Ponds

Le Chef de musique : J. Mulet

Avant de fixer définitivement votre choix en T. S. F. passez aux Magasins de Vente et d'Exposition.

G. GUIDUCCI

34-36 Boulevard Paoli - BASTIA

(Téléphone : 1-99)

POSTES - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIECES DETACHEES LAMPES, PILES - ETC., ETC...

Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent

BRUNET - RIBET ET DESJARDINS GRAVILLON - HYDRA

Installations complètes Renseignements et démonstrations sur demande

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

AU CONSEIL DE LA S.D.N.

LA QUESTION DE LA SARRE A ETE REGLEE HIER

Genève, 12 mars

Le Conseil a abordé la question de la Sarre.

M. Stephens, au nom de la Commission du Gouvernement de la Sarre, a exposé la proposition du maintien d'un corps de police réduit pour le contrôle et la surveillance des voies ferrées.

M. Stresemann s'est élevé contre ce régime. Il a présenté à titre personnel des propositions dont les principales sont l'évacuation des troupes d'occupation de la Sarre et la création d'une commission de contrôle.

M. Briand a combattu cette thèse contraire au traité de Versailles et aux obligations de la Société des Nations.

Après une intervention de Sir Chamberlain et de MM. Scialoja et Vandervelde, en faveur du régime exposé par M. Stephens, M. Stresemann n'a pas maintenu ses propositions.

Celles de la Commission du Gouvernement de la Sarre ont été alors adoptées à l'unanimité.

En conséquence, un corps spécial de police de huit cents hommes sera affecté à la surveillance des voies ferrées de la Sarre. Ce corps n'interviendra que dans les cas d'exceptionnelle gravité.

NOS FRONTIERES

M. BOUILLOUX LAFFONT INSPECTE LES FORTIFICATIONS DES ALPES

Nice, 12 mars

M. Bouilloux-Lafont, vice-président de la Chambre, rapporteur du Budget de la Guerre, en mission de contrôle dans la région, a terminé la visite des organisations défensives de la frontière des Alpes.

LE VOYAGE DES PARLEMENTAIRES POLONAIS

LE DEPART DE NICE

Nice, 12 mars

Les parlementaires polonais sont partis hier vers 23 heures pour Lyon.

L'ARRIVEE A LYON

Lyon, 12 mars

Les délégués du parlement polonais ont été reçus à Lyon ce matin par MM. Klujinski, consul de Pologne ; Emmanuel Levy, premier adjoint au maire de Lyon et les membres de la société franco-polonaise de Lyon.

Après quelques instants de repos ils ont visité le musée des tissus de la Chambre de Commerce.

Le soir, ils ont assisté à un banquet offert par la Chambre de Commerce.

Nouvelles Parlementaires

UN DEPUTE, AUTEUR D'UN ACCIDENT MORTEL SERAIT POURSUIVI.

Paris, 12 mars

Le bruit a couru qu'une demande de levée de l'immunité parlementaire avait été faite concernant M. René Chavagnes, député du Loir et Cher qui avait tué accidentellement avec son auto un piéton, mais aucune confirmation n'a été donnée.

LES MORTS DU JOUR

M. PAUL ARRIVIERE

Paris, 12 mars

M. Paul Arrivière, président du Conseil d'Etat (Sections de législation, justice, Affaires étrangères et section spéciale du Contentieux) membre du Conseil du Réseau des Chemins de fer de l'Etat, Commandeur de la Légion d'Honneur, est décédé à l'âge de 77 ans.

LE CYCLONE DE MADAGASCAR

QUELQUES RENSEIGNEMENTS SONT ENFIN PARVENUS

Paris, 12 mars

Les câblogrammes de M. Berthier Gouverneur Général par intérim de Madagascar, parvenus au ministère des Colonies, indiquent que tous les moyens de communications, y compris les pirogues étant détruits, il a été impossible d'envoyer plus tôt des renseignements.

Tamatave est en ruines ; le pont du Chemin de fer, long de 250 mètres, situé à 18 kms de la ville, a été rompu ; la gare et le dépôt de machines ont été détruits. Tous les bateaux ont été coulés ou échoués seuls, les vapeurs *Condé* et *Ville de Marseille* ont été peu éprouvés. Un raz de marée a suivi le cyclone.

On compte trente-quatre morts. Le moral est bon et le ravitaillement assuré. L'état de siège n'a pas été proclamé.

INONDATIONS

LA CRUE DE LA GARONNE

Bordeaux, 12 mars

La crue de la Garonne fut soudaine et formidable. Dans la nuit de jeudi à vendredi l'alarme fut donnée dans les agglomérations, notamment dans la région de la Réole, Cadillac, Barsac et Cadillac-Beautiran où l'eau atteint jusqu'à deux mètres

Les vignobles ont particulièrement souffert. Un grand nombre de maisons ont été évacuées.

LES EVENEMENTS DE CHINE

UNE ESCARMOUCHE AUX ABORDS DE LA CONCESSION INTERNATIONALE

Paris, 12 mars

On mande de Changhaï qu'une bande de soldats du Chan Toung ont tenté de pénétrer dans la concession internationale. Des détachements anglais les ont repoussés.

à Paris

UN DEJEUNER EN L'HONNEUR DES SOUVERAINS DANOIS

Paris, 12 mars

M. Doumergue a offert un déjeuner en l'honneur des Souverains Danois. Y assistaient : MM. Bernhoft ministre du Danemark, Poincaré Barthou, Leygues, Herriot, Foch et Pétain.

EN ATTENDANT LE DESARMEMENT

UNE FORMIDABLE BASE D'AVIATION A MALTE

Londres, 12 mars

Le Gouvernement anglais prend des dispositions pour organiser à Malte une base formidable d'aviation maritime.

en Italie

ARRESTATION D'UN JOURNALISTE ALLEMAND

Rome, 12 mars

La police italienne a arrêté à Gênes le journaliste allemand Carlo Deljus correspondant de *l'Illustrierte Zeitung*, de Berlin, demeurant à Nervi accusé d'atteinte au prestige et à la dignité de la nation italienne pour avoir écrit que la misère règne en Italie et que les travailleurs souffrent la faim.

AVIATION

LES URUGUAYENS VEULENT RECOMMENCER LEUR TENTATIVE

Paris, 12 mars

On télégraphie de Casablanca que l'équipage de l'Uruguay est prêt à recommencer son raid de Pise. Il attend des instructions de Montevideo et partirait avec un nouvel appareil.

à Nice

LES OBSEQUES DE M. GAUTIER SERONT IMPOSANTES

Nice, 12 mars

La foule n'a cessé de défiler devant la dépouille de M. Pierre Gautier qui repose dans une chapelle ardente installée dans une salle de l'Hôtel de Ville. Les conseillers municipaux et le personnel de la mairie veillent à tour de rôle sur les restes du maire.

Les bâtiments publics ont mis leurs drapeaux en berne. La ville s'apprête à faire des funérailles imposantes à son premier magistrat.

aux États-Unis

EXPLOIT DE BANDITS

Paris, 12 mars

On mande de Pittsburg (Etats-Unis) que des bandits ont attaqué un camion automobile transportant cent mille dollars pour la paie du personnel d'une entreprise et se sont emparés de l'argent après avoir blessé le chauffeur et deux gardiens.

EN ESPAGNE

ALPHONSE XIII EST MALADE

Paris, 12 mars

L'état du roi Alphonse XIII, alité à Hendaye, serait plus grave qu'on ne le dit. Une broncho-pneumonie se serait déclarée.

LES SPORTS

GAUDIN BAT DODIVERS

Nice, 12 mars

Au cours d'un match d'épée disputé à Cannes, Gaudin a triomphé de Dodivers par 15 touches à 10.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

Paris, 12 mars

	cours précéd.	dernier cours
Livre	124.05	124.0[illegible]
Dollar	25.56	25.5[illegible]
100 lires	113.95	113.8[illegible]
100 pesetas	441.75	440.8[illegible]
100 frs suisses	491.25	492.5[illegible]
100 florins	1023	1022

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — En matinée à 2 h et à 4 h., en soirée à 8 h. 45 : Chantage et littérature, comique ; Les Artistes Associés présentent Rudolph Valentino dans L'Aigle Noir.

En soirée : Attraction. Orchestre.

Prix des places : Réservées, 5 frs. Fauteuils : 3.50. Premières, 2.50. Secondes : 1.50.

[illegible] : Thomas Meighan dans La tragédie de Kilarney ; Le Faux Prince [illegible] dernier chapitre.

[illegible] Mistinguett dans Bonjour Paris [illegible].

Margaret Livingston dans Ange et Démon [illegible] Fox Film avec par [illegible] couleurs.

* * *

FEMINA CINEMA. — En Belgique, [illegible] ; Lions rugissants, [illegible] ; Cœurs de chefs, interprété par [illegible] Pauline Starke. Le [illegible].

Au prochain programme : L'Amazone [illegible]

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent

Aux Gds Magasins Louis MAUREL

Installations Complètes

Facilités de Payement.

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêté des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 94 du présent livre ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).

RESTAURANT GLACIER

Angle du Cours Sébastien et de la place du Marché

BASTIA

SERVICE A LA CARTE

REPAS SUR COMMANDE

SALLES RÉSERVÉES

La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses

Arrangements pour séjours de longue durée

ON PREND DES PENSIONNAIRES

Téléphone : 0.53

A MARSEILLE

Tous les Corses

descendent chez leur compatriote

HOTEL des Deux Mondes

32, Cours Belsunce, 32

Ascenseur — Dernier Confort

N'hésitez plus seule, la Cigarette

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

(paquet blanc)

Vous donnera toute satisfaction

FOURNITURES GENERALES et INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE CABINET TOILETTE

L. ROGLIANO

22, Boulevard Paoli - BASTIA

(Téléphone : 1-43)

Spécialité de tous travaux de plomberie et d'électricité

Maison de Confiance

LES MEILLEURES REFERENCES

RESTAURANT PUJULA

10, RUE DE L'OPERA, 10

SERVICE A LA CARTE

REPAS SUR COMMANDE

SALONS RESERVES

— APPAREILS SANITAIRES —

CHARLES BLANC

VENTE DE BAIGNOIRES

CHAUFFE-BAINS, LAVABOS

GLACES CABINETS

Agent général pour la Corse : Marcel LEVIE

Dépôt et Magasins :

LE THERMOGÈNE

combat merveilleusement les Bronchites, Maux de Gorge et de Reins, Toux, Rhumatismes, Points de Côté, Torticolis et toutes les affections inflammatoires causées par un brusque refroidissement de la peau.

C'est un remède sûr, facile, prompt. Il n'impose aucun repos ni régime. Il suffit d'appliquer la feuille d'ouate sur le mal, de façon qu'elle adhère bien à la peau.

Dans toutes les Pharmacies, la boîte 3.75 (impôt de 0.50 compris)

L'image du « PIERROT CRACHANT LE FEU » doit se trouver au dos de chaque boîte.

BUREAU d'ETUDES

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENT

Topographie - Nivellement
Cubatures et Métrés
Cotisements
Etude de Projets - Direction des Travaux

Central Corse Immobilier

GÉRANCE - LOCATION - VENTE & ACHAT d'Immeubles et de Terrains

31, RUE DE L'OPÉRA, (1er Etage) BASTIA

AUTOCARS P. L. M.

PROGRAMME D'INAUGURATION DES SERVICES AUTOMOBILES P. L. M. BASTIA-ILE ROUSSE.

Mardi 15 mars : Bastia : départ, 10 heures 30 (Cie Fraissinet) ; Saint Florent : arrivée, 12 h. 15, (déjeuner) ; départ : 14 heures 30. Ile Rousse : arrivée, 17 heures (Dîner, coucher).

Mercredi 16 : Ile Rousse, (petit déjeuner) : Départ, 7 h. 30. Calvi : arrivée, 8 heures 30 ; (arrêt) ; départ, 9 h. 30. Galéria : arrivée, 11 h. 30 ; (déjeuner) ; départ, 13 h. 30. Piana : arrivée, 17 heures (Dîner, coucher).

Jeudi 17 : Piana (petit déjeuner) : départ : 7 h. 30. Ajaccio : arrivée, 11 heures et quart.

MARCEL ROUSSELLE

ACCORDEUR DIPLOMÉ
ET RÉPARATEUR DE PIANOS
8, RUE DE L'OPÉRA — BASTIA

Les Motos 2, 3, 4 HP

Monet Goyon

très Souples et Résistantes — Economiques et très Rapides

TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES ÉPREUVES 1924
répondent à tous les besoins

AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI

40, BOULEVARD PAOLI - BASTIA

(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Médaille d'or — GRAND PRIX — **CAP CORSE DAMIANI** — Membre du Jury — HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

UN IMPRIMÉ PRÉSENTÉ AVEC ART EST UN CACHET DE DISTINCTION POUR LA MAISON QUI EN FAIT USAGE

SEULS LES PRIX-COURANTS, CATALOGUES, AVIS DE PASSAGE, ETC., COMPOSÉS AVEC ÉLÉGANCE ET BON GOUT, ATTIRENT L'ATTENTION DE LA CLIENTÈLE. ILS SONT LA RÉCLAME LA PLUS ÉCONOMIQUE PARCE QUE LA PLUS LUE ET LA PLUS PRODUCTIVE

DANS VOTRE INTÉRÊT

ADRESSEZ-VOUS A

L'IMPRIMERIE DU PETIT BASTIAIS

E. CORDIER & FILS

8, BOUL. DU PALAIS - BASTIA

L'Imprimerie du PETIT BASTIAIS s'est assurée le concours d'un ouvrier d'art, ex-contremaître aux Imprimeries de "l'Eclaireur de Nice" (Section des Travaux de luxe)

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

N° 47 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman d'un Nouveau Pauvre

par ANDRÉ ARMANDY

— Tu payes sept cents francs par an d'abonnement pour un service mal fait. Ta demoiselle du téléphone a pris la douce habitude de tes communications dont le prix de revient doit aller dans les quarante sous pièce. Moi, je récupère ton argent et je la dresse ; double bénéfice.

« Et puis tu me rends tellement service, petit vieux, ajouta-t-il en me serrant les mains. »

De fait il me révélait un Dangereux inconnu. A part les jours où lui parvenait les longues enveloppes bleutées et parfumées, il n'était plus question de son amour. Mais combien, à l'excès de son activité fébrile je le sentais présent en lui. Il visait le But, il avait trouvé le Moyen, et toutes ses forces vives étaient bandées comme un arc vers la Réalisation.

Une liste devant lui, il empoignait le récepteur, et c'étaient pendant des heures une chasse obstinée, une course têtue aux renseignements de toute nature. Il y employait tantôt une ruse machiavélique quand il s'agissait d'obtenir au bout du fil l'homme qu'il fallait et de forcer les remparts derrière lesquels s'abritaient sa compétence et sa tranquillité ; tantôt une hardiesse, un aplomb, une maîtrise extraordinaires lorsque, l'ayant trouvé, il s'agissait de tirer de lui la totalité de ce qu'il en attendait.

Il se faisait tour à tour, et suivant la nuance qu'il sentait nécessaire humble, implorant, persuasif, arrogant, affable, familier, respectueux, chétif, considérable, menaçant, railleur, excédé, patient, résigné, irrité flatteur, méprisant détaché, autoritaire, péremptoire ou rampant.

— Je me dégoûte un peu, disait-il en riant : je suis hypocrite et je mens : je me fais l'effet d'un diplomate.

Puis, lorsque son carnet était rempli de notes, il partait. Mais déjà la moitié de sa besogne était faite. Il savait où aller, qui rencontrer, quel homme, quel étage, le nom du personnage ; et la plupart du temps la personne savait qu'il viendrait, pourquoi il viendrait, et, soit crainte, soit persuasion avait étudié le sujet sur lequel il l'allait consulter.

Ainsi, secouant la routine et la paresse, forçant l'indifférence ou le mauvais vouloir, éliminant l'incompétence ou l'erreur, éveillant l'intérêt, croisant, recoupant, contrôlant ses renseignements l'un par l'autre il obtint en trois jours par son inlassable activité, son initiative, sa patience persévérante et sa méthode, ce qu'un être timoré, hésitant ou simplement timide n'eût jamais obtenu en des mois de démarches.

* * *

Le quatrième jour après la naissance de l'Idée, il m'embaucha.

— Robert, tu es journaliste ?

— Moi ?... Jamais de la vie !

— Mais si voyons ; j'ai lu de tes contes dans les journaux.

Je voulus lui expliquer qu'écrire un conte pour un journal n'est pas faire œuvre de journaliste et que ce titre comportait des occupations beaucoup plus complexes. Il m'interrompit :

— Je sais tout cela, mais j'ai absolument besoin d'un journaliste. Tu as la prose imprimée dans les journaux : tu l'es.

Et il n'en voulut pas démordre.

— Mais, répliquai-je, je n'ai aucun titre à faire passer un article autre que purement littéraire.

— Tst !... Comme tu as de l'imagination ! Qui te parle d'écrire un article ? Prends ta plume et écris.

Ce diable d'homme bousculait toutes mes habitudes, violentait mes volontés, et cependant je l'admirais Conciliez-ça !

— Pas ce papier-là ; du papier ministre. C'est au ministre que tu écris « Je dicte : *A Monsieur le Ministre des Colonies...* Où est-ce le ministère des Colonies ?

— *Je crois que c'est au Palais-Royal.*

— Tu crois ?... Voilà bien les Parisiens ! Ils ne connaissent pas Paris.

— Mais je te croyais Parisien, toi aussi.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs à Paris.

52e ANNÉE. — N° 77 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — LUNDI 14 ET MARDI 15 MARS 1927

00125

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE : PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHEUNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 14-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA — Téléphone : 0-03 — Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS — Trois mois / Six mois / Un an — 13 fr. / 25 fr. / 48 fr. — 15 fr. / 27 fr. / 50 fr. — Le Port en Sus — Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

VILLES MORTES

Il y a quelques jours, décédait un conservateur de musée, M. Camille Enlart. Nous lui devons un souvenir Ce souvenir qu'il nous semble devoir à un disparu s'adresse, en réalité, à un inconnu — presque un inconnu pour les initiés de l'archéologie eux-mêmes — le personnage était effacé, l'œuvre modeste. Mais M. Camille Enlart avait un mérite à nos yeux, ayant consacré quelques chapitres à la Corse dans son ouvrage, paru en 1925 sur « Les villes mortes du moyen-âge ».

Il y parle d'Aléria, de Mariana et du Nebbio. Sans doute, la relation avec le moyen-âge n'est pas particulièrement frappante. Aléria, Mariana furent surtout des cités romaines. C'est l'évocation de leur période romaine qui frappe les esprits. Mais leurs vestiges sont génois et pisans. Le fort d'Aléria est génois, les cathédrales de Mariana et du Nebbio sont pisanes.

Ce que nous désirons, d'abord, c'est marquer, à l'occasion de sa mort, le passage en Corse, traduit dans un ouvrage qui se trouve dans les bibliothèques des archéologues, de Camille Enlart. Son nom mérite donc de demeurer à côté de ceux qui se sont occupés d'archéologie corse : Carlo Arù, Boell, Cambiaggi, Molard, Robiquet, etc., sans compter les auteurs corses : Letteron, Gregori, de Cesari Rocca, Ambrosi, etc. On comprend que nous ne désirions pas que parte Camille Enlart sans lui rendre témoignage de son effort sur les « villes mortes » de la Corse.

Ce qui, ensuite, nous intéresse, c'est qu'à l'attention de ce savant et des autres savants de son espèce portée sur les vestiges des villes mortes a répondu l'attention des services officiels On sait que Mérimée donna le branle. On peut également supposer que c'est l'influence de Mérimée resté à Dieu des services des monuments historiques qui amena en Corse, à la suite de savants de tous pays, les inspecteurs des Beaux-Arts, et les décida à prendre des mesures de conservation, dont les dernières en date sont connues et ont produit si heureuse impression.

Précisément, sur un des points abordés par Camille Enlart, le fort d'Aléria, satisfaction a été obtenue, par son classement récent. La Canonica et la cathédrale du Nebbio étaient déjà classées. Mais alors que celle-ci est dans son état convenable de conservation couverte, fermée, à l'abri des excès des hommes et de la nature, la Canonica reste à reconstituer. On va le faire doutez pas. D'honneur, les Beaux-Arts s'y sont engagés, bien qu'il y faille une assez forte somme et que les crédits budgétaires soient faibles en égard aux besoins à satisfaire sur tout le territoire français.

Cette reconstitution est nécessaire car s'il ne reste de la ville morte que ce monument dégradé, c'est une raison de plus, en dehors de son intérêt artistique proprement dit, qui est plutôt faible, pour le conserver : il a un sens émouvant. Tant qu'il subsistera, la ville morte ne sera jamais entièrement morte.

Si même toutes ces villes mortes ne devaient pas renaître sur leurs ruines ou plutôt sur leurs emplacement, elles revivent à côté, sous des formes renouvelées. La plaine d'Aléria se repeuple en hameaux abondants ; Mariana, c'est Bastia ; St-Florent s'est légèrement concentré vers la mer. La vie continue, notre vie Corse. Mais il est indispensable de la confronter à celle du passé : les témoins exigés pour cette confrontation, les voilà.

Nous tirons toute une clarté de la capacité de la forme, de la position de ces vestiges. Ils sont presque une leçon de choses, dans plusieurs ordres d'idées. On s'émerveille du goût, du fini que ces bâtisses révèlent, même à l'état de ruines. Les sévices du temps empêchent-ils que soit remarquable cette légèreté dans le massif, cette solidité dans l'élégance ? La ruine de la Canonica est une plainte contre l'incurie des hommes ; la préservation de St-Florent est un témoignage en leur faveur.

Et puis, ces villes mortes resteront-elles toujours mortes ? Pour que les anciens aient si bien bâti, ne nous faut-il pas croire qu'ils avaient également bien choisi leurs aîtres ? Aléria, la Mariana, St-Florent sont des richesses que les circonstances ont dispersées, que d'autres circonstances à marche lente, mais sûre, peuvent rétablir. Les savants y songent lorsqu'on les croit enfermés dans le cercle de leurs études particulières. Ces sortes de savants savent, pour paraphraser le mot de l'auteur de la « Cité Antique », qu'il n'y a rien de plus vivant que les ruines.

ARISTARQUE.

Billet Parisien

Poussez-vous vos scrupules de mères, mesdames, jusqu'à vous soucier de l'éducation de vos filles ? Bravo ! vous êtes alors dans la bonne tradition française.

La France est le pays d'Europe où le problème de la formation de la jeunesse féminine a été le plus et le mieux étudié. Mais, tandis qu'au dix-huitième siècle la difficulté de l'éducation des filles venait de ce que la femme était considérée comme inférieure à l'homme, aujourd'hui cette difficulté vient de ce qu'elle est considérée comme son égale.

Devez-vous, ô mamans inquiètes, suivre l'école de Fénelon ou celle de Marcel Prévost ? A quel pédagogue vous fier ?

Michelet aussi a écrit sur l'éducation des filles. Il prétend que la jeune femme sera suffisamment bien élevée si elle offre au mari une âme fraîche et docile.

Et, si cette jeune femme, cependant, doit rester seule dans la vie, comment se défendra-t-elle avec l'appui d'une formation intellectuelle qui était faite en vue du mariage ?

Rien de plus relatif que les principes, en cette matière. Par bonheur, l'éducation ne repose pas sur des principes, mais sur une influence. Les parents qui élèvent le mieux leurs enfants, ce ne sont pas ceux qui s'arment de méthodes et de programmes, mais ceux qui, tout bonnement, tout naturellement vivent bien devant leurs enfants et les font vivre avec eux. L'enfant est surtout formé par le caractère de ses parents, par leur conversation, leurs rapports réciproques. La formation de l'âme n'obéit pas à d'autres lois que celle du corps, et le principal est d'abord l'air qu'on respire dans le milieu familial.

Mesdames, vous aurez donc assez fait pour élever vos filles, si vous ne leur avez donné de vous-même qu'une image parfaite.

Tel est le sage conseil que vous offre gratuitement M. Gaston Rageot dans une étude qu'il vous destine et dont j'ai voulu vous tracer ce résumé incomplet, avec le regret de ne pouvoir retenir, faute de place, d'autres pensées judicieuses et fortes traduites dans une langue de choix.

Gabriel BACUÉ

M. PHILIPPE BUNAU-VARILLA et la VERDUNISATION DES EAUX

Pendant la bataille de Verdun, M. Philippe Bunau Varilla, frère de Maurice inventa un système de stérilisation des eaux pour prémunir l'armée contre les infections typhiques. L'esprit universel de M. Philippe Bunau-Varilla, s'exerce, on le sait, aussi bien dans le domaine du génie civil que dans celui de l'économie politique. En raison des circonstances, il baptisa son système : *Verdunisation des Eaux.* Les municipalités de Reims, de Compiègne, des Sables d'Olonne et de Monte-Carlo l'ont paraît-il adopté et un industriel philanthrope courrie toutes les municipalités de France et de Navarre à suivre leur exemple salutaire.

Les Représentations de la "Salvator Viale"

La soirée et la matinée organisées sous les auspices de la *Salvator Viale* ont obtenu un magnifique succès.

Disons tout de suite que M. Paul Guitet-Vauquelin, M. Mondielli et Mme Costa-Reginensi ont travaillé avec ardeur et dévouement à l'organisation du spectacle ; M. Guitet-Vauquelin en réalisant la belle conférence que nous nous faisons un plaisir de publier plus loin *in-extenso* et en dirigeant les répétitions de la spirituelle revue *Sur un air de... Fango* dont il est l'auteur ; M. Mondielli en ordonnant l'exécution du *Prélude Pastoral* qu'il a composé et des *Chants Corses* qu'il a orchestrés avec un rare talent ; Mme Costa-Reginensi en transposant et en orchestrant avec infiniment d'art les couplets de la revue et en dirigeant toute la partie musicale.

Nous sommes au regret de ne pouvoir nous étendre sur chacune des parties du spectacle qui mériteraient d'être détaillées. Un chœur parfaitement réglé précéda et clotura l'audition de trois voceri : *Questa mane A me cumpagna* et *Dummatina este lu jornu* interprétés par Mme Locci à la belle voix de mezzo-soprano, si brillante et si nuancée et *L'altra sera la curatu*, chanté avec beaucoup de sentiment par Mlle Yvonne Villa dont on applaudit la jolie voix de contralto.

Quant à la revue, pleine de mouvement et d'esprit, elle valut à l'auteur et à ses talentueux interprètes un succès des plus flatteurs et des plus mérités. Mlle Isabelle Casanova délicieuse commère pleine de grâce et si naturelle ! M. Pierre Romani compère élégant et distingué furent à la peine et à l'honneur tout au long des deux actes dont ils assurèrent la liaison avec un entrain étourdissant.

Mlles Lanzalavi, Mariani, Villa Peraldi, la petite Zézette Martini qui fut le « clou » de la revue ; MM Amyr, basse remarquable, Zuccarelli et ses cantonniers, Bianchi Pilli-Ferandi, Brizzi, Guerrini, Graziani et Belline, furent tous excellents.

A l'orchestre, Mlles Madeleine et Joséphine Ghilini, Mingalon et Paricchi ; MM. Jehl, Quilici, Gourdil Gromelle, Favale, Delmas et Grosjean obtinrent un succès mérité.

Le bal qui clôtura la soirée de samedi fut un des plus brillants de la saison.

A toutes et à tous : Bravo et merci !

* * *

Voici la belle conférence de notre excellent confrère et ami M. Paul Guitet-Vauquelin :

Mesdames, Messieurs,

Les îles doivent être orgueilleuses

Il n'y aura peut-être pas eu de civilisation méditerranéenne sans l'immense clarté qui jaillit de Crète, des merveilleux palais de Cnossos et de Phaëstos ; point de science sans l'œil vers Milet ; point de poésie, sans l'œil vers l'Ionie. Et qui donc oublierait que l'Archipel, tout entier, fut le creuset le plus harmonieux et émouvant de tous les rêves [illegible], pour le génie des hommes, le plus riche moisson, sous le sourire des dieux ?

C'est que les îles sont personnelles.

L'âme s'y replie sur elle-même.

L'esprit, plus que partout ailleurs, y est méditatif.

Pourvues de lumière, de toute part, elles exaltent l'enthousiasme et, parfois, si [illegible] cœur de la connaissance.

Et la mer qui les encercle, — énigme et chimère — éveille en leurs fils l'ambition [illegible] de l'Aventure.

C'est de notre île qu'a surgi, à coup sûr le Grand Amiral qui découvrit un Nouveau Monde.

C'est de notre île qu'est parti le plus grand conquérant et aussi le plus grand législateur des temps modernes.

C'est d'elle, enfin, qu'ont jailli, comme d'[illegible], deux poètes dont le génie devrait être l'orgueil non seulement de la Petite Patrie, mais encore de la Grande de cette France dont l'idéologie [illegible] l'ardeur généreuse répondent le mieux à notre idéal de rêve et d'action ; de cette France, [illegible] des grandes [illegible], qui [illegible] pouvait concilier notre respect des suprêmes disciplines et notre passion de l'indépendance suprême ; de cette France enfin qui, seule, pouvait nous permettre de la servir sans exiger l'abdication de notre caractère et de notre idéal de race.

Ces deux poètes, Charles Timoléon Pasqualini et Lorenzo Vero, marquent l'intégration du génie Corse au génie Français.

Ce n'est point par dédain ni par oubli de notre langue qu'ils se sont exprimés en d'autres vocables que ceux qui immortalisent les noms de notre maître Salvator Viale et de notre cher et grand Santu Casanova en somme de toute notre souche du terroir.

C'est uniquement, parceque, partagés entre la science et le rêve, parvenus au stade où le cœur humain est accessible aux plus grandes joies et aux pires souffrances, au stade aussi où l'esprit humain se meut à son aise dans le domaine des idées abstraites ils avaient besoin d'une langue plus évoluée décantée, clarifiée, assouplie à l'usage de tous les hommes par l'effort des rêveurs et des savants — de cette langue française dont l'éternel miracle est de servir, avec un même prestige, la Science et la Poésie.

* * *

Mais, le miracle qu'il nous plaît de célébrer ici, ce soir, c'est que, morts l'un, à vingt ans, l'autre, à trente-cinq, Charles Timoléon Pasqualini et Lorenzo Vero laissent des œuvres qui défient le temps des œuvres auprès desquelles, à notre visée des hommes qu'ils appelaient respectueusement leurs *maîtres*, semblent souvent d'une passion moins ardente, d'un élan plus contenu, et, surtout, d'une pensée moins profonde.

* * *

Charles Timoléon Pasqualini, qui naquit à Compile le 13 janvier 1849, est l'aîné.

Voué à la médecine, ce fut un grand voyageur qui jamais, si loin, n'oublia notre île [illegible] dès le berceau par ce mal qui ne pardonne point, ce mal qui semble, à mesure qu'il mine le corps, élargir l'âme et lui communiquer cette maladie de l'infini qui confère la clairvoyance supérieure et le don prophétique, Charles Timoléon Pasqualini est, à nos yeux, non seulement le plus épuré des romantiques, mais l'annonciateur du Parnasse et comme l'aube indécise du symbolisme.

Ah ! certes, il n'échappe pas à l'influence de Musset et de Hugo. Et qui de nous s'en plaindrait.

Il est le frère du poète des **Nuits**, il l'est par la grâce attendrie et la sensibilité suraiguë, par cette blessure amoureuse dont l'expression va du madrigal à la plainte si discrète du sonnet d'Arvers, et par le grand cri déchirant du page abandonné, enfant qui pleure, homme qui médite sur l'éphémère des bonheurs d'ici-bas :

Il est l'émule du poète des **Orientales** dont il hérite l'exotisme chatoyant et les rythmes variés, le don supérieur de l'orchestration qui est comme le trébuchet qu'[illegible] au plus exact l'art des magiciens du vers. Mais, lui-même, il est emporté par une fantaisie plus ailée, il est la préface capricieuse, éloquente de Banville.

Il [illegible] Barbier dans l'ïambe de l'invective, quand il tonne l'anathème aux puissances réelles de l'âme généreuse où sombre le rêve au profit de l'action intéressée.

Pour le moins, il [illegible] le Victor Hugo des **Châtiments**, dans l'envolée sublime du poème à Sainte-Hélène, et lui se s'inscrit sur le même plan que lui dans l'art héroïque d'appeler l'avenir où les hommes s'aimeront, où la justice ne sera plus un thème moral, dans la hantise surtout de la liberté — sa passion suprême.

Liberté des peuples, qui lui fait acclamer Garibaldi, au passage, liberté sociale, liberté individuelle en révolte contre les déterminismes scientifiques, au nom de l'idéal, au nom des vertus éternelles d'hier qui seront celles de demain et de toujours : la Foi l'Espérance et la Charité.

Mais, je voudrais noter aussi combien [illegible] la grandiloquence emphatique de l'époque romantique, Charles Timoléon Pasqualini fut le premier à parler cette langue pure, malgré si ancienne qui fut, avec un lointain écho de notre maître François Villon cette langue de l'âme qui parle à l'âme, — la langue de Verlaine :

Dieu puissant ! pour combler ma vie,
Bien peu pourtant l'aurait suffi :
Un peu d'amour, l'herbe fleurie,
Seigneur ! et je l'aurais béni ;

Et j'aurais béni ma misère
Sans demander comment ? pourquoi ?
Sans voir l'écueil sous l'onde amère,
Sans blasphémer ta sombre loi

J'aurais béni les créatures,
Tous les êtres, bons ou méchants
Tous les parfums, tous les murmures
Tous les accords et tous les chants !

A moi l'amour ! à moi la vie !
A moi l'errante liberté !
Et les extases de ma patrie,
Et ses longues nuits de gaîté !

Je ne demande à ce bas monde
Qu'une étoile pour mon matin !
Une âme sœur qui me réponde,
Un sein qui batte sur mon sein !

Ah ! pourquoi faut-il qu'à personne
Tu ne laisses choisir son sort,
Dieu juste ! et que la main ne donne
Que l'orage à qui cherche un port ?

L'orage, Charles Timoléon Pasqualini l'a subi en lui-même, durant sa grande carrière aliénante d'ancien chef interne des Hospices Civils de Toulon, alors qu'il errait sous les tropiques, sur ces chemins mouvants dont son neveu M. Timoléon Franceschi, de Compile nous a redit toutes les étapes que nous ferons revivre un jour prochain.

Le port, hélas ! il ne l'a trouvé qu'à Compile, au village natal, dans la mort, le 15 août 1886, après avoir été salué comme un ami par Victor Hugo et Michelet, Victor de Laprade et Jean Aicard.

La patrie, toujours il a pensé à elle ; on la retrouve à chaque vers, et c'est dans un des plus beaux chants de toute la poésie française qu'il l'exalte, dans cette Corsica que l'on devrait apprendre, comme un credo, à chaque enfant de chez nous pour qu'il devienne un homme :

Et moi, je veux chanter tes rochers, ton ciel bleu

O ma Corse chérie,
De cœurs mâles et chauds éternelle patrie
Terre de Liberté, de Tourmente et de Feu !

* * *

Quant à Lorenzo Vero, je le déclare en toute sécurité de conscience, en toute impartialité critique, sans avoir recours à la fierté corse même la plus légitime : Lorenzo Vero est le plus grand poète philosophique de la littérature française, qui laisse loin [illegible] lui la philosophie poético-mondaine d'un Sully Prudhomme, surpasse la puissance panthéistique d'un Leconte de Lisle, détient une sensibilité méditative autrement troublante que celle d'un Jean Lahor, et, d'un grand coup d'aile, atteint aux [illegible] sommets d'où Lucrèce contemplait la tempête et où, comme un archange maudit [illegible] Alfred de Vigny.

1855 — 1890 !

Entre ces deux dates si proches, l'une qui marque la naissance, l'autre, l'ensevelissement au bord de la voie des tombeaux qui court entre Ajaccio et les Sanguinaires tout le drame du cœur, toute la tragédie de l'esprit !

Lorenzo Vero, c'est, puisée aux meilleures sources, à Paris, aux côtés de cet admirable et excessif Léon Daudet qui l'a célébré avec émotion, la culture classique la plus étendue, la plus généreusement compréhensive.

« Son esprit solide et sa brillante imagination, a écrit l'auteur du **Voyage de Shakespeare**, s'étaient assimilé vite une nourriture idéale. Il admirait follement tout ce qui est admirable, d'Aristote à Kant et à Herbert Spencer. Et ces magnifiques statues de la pensée humaine avaient la plus solide, le plus convaincu des adorateurs... Il était bien de notre temps, renseigné sur la science et [illegible] les faits, mais préoccupé des grands mystères et prompt à hausser en généralités toute observation particulière ».

Sa profonde tendresse était vers la poésie Exprimer, sous une forme éternelle, les lois éternelles ; draper d'un or rythmique les plus hautes conceptions, comme le fit Lucrèce, c'était pour Vero, l'idéal sur la terre ».

Et Lorenzo Vero a défini lui-même la Poésie, telle qu'il la conçut : le fruit du mariage de l'Idéal et du Sentiment.

Il nous déplaît de nous livrer, ici, à la besogne chère aux modernes décrypteurs qui cherchent les secrets de l'existence privée du poète. Disons simplement, discrètement [illegible], que Lorenzo Vero eut son roman, un terrible roman d'amour qui, de désillusion en désillusion, le conduisit à la mort. Et encore, si nous le disons sans vouloir le voiler, c'est pour bien préciser que sa poésie, plus qu'aucune autre spiritualiste est, plus que toute autre, terriblement humaine, un grand cri de passion, la plainte d'une immense douleur de l'âme et des sens que l'esprit contemple avec un extrême [illegible], pour conclure qu'il n'est pas de force humaine qui échappe à la loi des nombres :

Car tu n'es pas né libre au sein de la nature
Tu sens, vil animal, à quelque obscur dessein [illegible]

Dans le grand devenir tu n'es rien qu'un [illegible]

Un [illegible] fait à la [illegible] future.

Tu le sais, et voilà, [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Confiant, peut-être, dans la parole de Lao-Tsé qui a dit que la suprême sagesse consiste à comprendre le néant de

... choses ; il ne se lasse pas prendre et promener des apparences :

Tu cherchais en vain pendant l'éternité.
Tu avais suivi l'amour et tu n'atteins que [l'ombre
Vain ton être est rempli de mystères sans [amours
Fantôme de lumière, et sans réalité.

Il pratique donc, un sceptique averti, le doute philosophique. A l'encontre de [illegible] qui s'écrie : « J'aspire à la source qui fut vue et aimée », il lui arrive de douter à la source toute puissance du bonheur :

[illegible] ne lui ce désir éternel
Qui l'incite à chercher la cause et la raison
La source du savoir jamais ne s'altère ?

Mais, au fond, le doute de Lorenzo ne détonne. Jamais le noble poète n'abdique s'il s'accorde au rythme de la douleur, et des vers d'airain qui jonchent l'immortelle Mort du Loup d'Alfred de Vigny :

Se résigner, c'est inutile ;
Espérer c'est chose futile ;
Le malheur chaque jour mutile
Nos plus belles illusions ;
Contraindre l'âme qui s'élance,
Point de aile ni d'insolence
Et n'opposons que le silence
Aux célestes dérisions...

Si Lorenzo Vero, dis-je, n'est pas loin de s'accorder au goût du malheur qui hante Dostoïewski et ses émules, c'est pour faire rebondir sa volonté, pour humilier encore le grain de sable qu'humilia Pascal, pour reclasser plus haut l'homme et le poète dans l'Univers !

Non, je ne suis pas fait pour abdiquer en-[core
Je me sens grand et fort, je puis tenter le [ciel
Il n'est rien ici-bas que ma raison ignore,
J'éprouve, chaque jour, que je suis éternel
Je sens un dieu vivant s'agiter dans mon [être...
Je suis un raccourci de la vivante force
Qui fit tout éclater, brisant son unité,
Et comme elle je puis, déchirant mon écorce
Enfanter le divers et la variété.

Quand un poète, en des spéculations aussi ardues, en arrive à cette pureté de la forme, on peut, n'est-ce pas, lui reconnaître ce qu'il souhaitait au poète promis au plus vertigineux envol : « L'aile de feu d'un immense Ariel, ou bien, l'audace ardente et les reins tout puissants d'un Pégase aux yeux d'or monté par un Shakespeare ! ».

Mais, Lorenzo Vero n'est pas seulement le grand poète de l'Idée. Il est l'incomparable poète de l'Amour, du Désir, cause de toutes les causes, et de toutes les nuances de la passion humaine.

Il l'est, tantôt, dans cette forme marmoréenne qui joindra, dans le même panthéon Stéphane Mallarmé et notre illustre compatriote Paul Valéry, de l'Académie française et, tantôt, dans cette forme fluide, souple mélodique et nostalgique qui joint dans le même panthéon le Charles Timoléon Pescalini de certaine époque et le doux Lélian de Sagesse voire même des Fêtes galantes.

Voici que, de nouveau, j'aime, je souffre [et pleure
Et que je redeviens naïf comme un en-[fant...
Dans le doux monde de tes charmes,
C'est plein de frissons gracieux,
Dans le doux monde de tes yeux
C'est plein d'étoiles et de larmes ;
C'est plein d'un doux langueur moqueur,
Dans le monde de ton sourire,
Mais qui pourra jamais décrire
Ce qu'est le monde de ton cœur !

Après les vers d'airain de tantôt, ne vous semble-t-il pas que les sanglots longs des violons de l'automne n'ont jamais exprimé plainte plus délicate, et dites-moi quel poète, dans la même œuvre d'une aussi constante unité, put jamais unir à tant de force tant de grâce.

Et Lorenzo, comme Charles Timoléon, a pris au croisière aventureuse et douloureuse, a tendu ses bras vers Cyrnos. A l'heure où l'ombre descendait sur lui, où les mauvais génies creusaient sa fosse, il a évoqué avec une ferveur martyrisée, la terre sauvage où il avait « sucé le lait de la fierté » :

Belle île où, chaque jour, s'envole ma pen-[sée
Terre de mes aïeux, dont le nom est inscrit
Sur les flancs maternels, mon âme ber-[cée
M'a joie qu'encore tu l'agitais en pro-[illegible]

Que la gloire, m'était, ô Corse, indifférente
Que la n'étais pour moi qu'un cruel souvenir
Et que je passerais au loin ma vie errante
Sans avoir de tes droits et de ton avenir.

Et bien, vois, de ces droits je reconnais l'[illegible] [ferre
A toi mes plus beaux vers et mes chères [douleurs
A toi, qui m'as porté sur ton sein fier, ô [Corse
A toi mon cœur entier, à toi mes plus doux [pleurs

Car, quels qu'ils soient, tous nos poètes nous reviennent, tous ceux dont les vers [illegible] un peu de notre sang, même certains de quelque beau mélange, Paul Valéry, les compagnes [illegible] de l'ancienne [illegible] de l'Aude, où se [illegible] Pierre Bonardi, de cette [illegible] toute l'âme avant de dire tout [illegible] ; Pierre Dominique [illegible] du camp des Mercenaires [illegible] les chroniques [illegible] de cent qui, en fait, ne nous ont jamais quittés, Lorenzo de Bradi, Jean-Baptiste Natali, et tant autre que ma modestie [illegible] à citer la dernière, mais que [illegible] à mon regret fraternel et [illegible] de ne point passer sous silence, le [illegible] de [illegible], ceux, avec [illegible] et [illegible] Pierre Guillet-Vanquelin, [illegible] et le nôtre !

* * *

A la représentation de dimanche Mlle de Petriconi remplaçait Mlle V. Villa dans le rôle important de la Revendeuse, d'une des plus amusantes scènes de la revue ; elle s'en tira à merveille et fut très applaudie.

LA COMMISSION DE LA MARINE EN CORSE

LA DERNIÈRE JOURNÉE

Après avoir quitté Bastia dimanche matin à 8 heures en auto, la Commission s'est rendue à Saint-Florent où elle a été reçue par M. Feydel, maire et conseiller général. La visite du port et du golfe a été complète et minutieuse. Les Commissaires du Sénat ont constaté le grand intérêt qu'offre la rade au point de vue militaire et se sont également attachés à l'étude des améliorations à apporter dans les travaux du port.

La Commission a quitté Saint-Florent pour se rendre à Ile-Rousse où M. Aucourt, Sous-Préfet et M. le maire de l'Ile-Rousse, entourés des membres du Conseil Municipal et de M. Muzio-Olivi, membre de la Chambre de Commerce lui ont souhaité la bienvenue. Après la visite complète des travaux du port, les sénateurs ont constaté l'urgence qui s'impose à effectuer les réparations de la jetée qui menace d'avoir le même sort que celle de Bastia il y a quelques années.

M. de Kerguezec a donné l'assurance qu'avec le concours de M. Landry et de la représentation corse, il s'efforcera de faire accorder le plus tôt possible tous les crédits nécessaires.

La Commission s'est rendue ensuite à l'Hôtel de Ville où des discours ont été prononcés par le maire et M. de Kerguezec.

Puis, la Commission s'est mise en route pour Calvi où elle est arrivée à 4 heures. Elle a été reçue par M. Landry, député-maire.

Répondant à M. Landry, M. de Kerguezec a salué la ville de Calvi si dignement représentée et a rendu hommage au concours précieux qui a été apporté au cours de ses travaux en *Corse par M. Landry qui a bien* voulu mettre à la disposition de la Commission Sénatoriale ses connaissances techniques approfondies sur tout ce qui touche à la Marine militaire et marchande. Le Président de la Commission a rappelé les services rendus par le député de la Corse pendant son passage au ministère de la Marine.

DANS LE PORT DE CALVI

VISITE D'UN PAQUEBOT DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

La Commission a visité en détail le *Liamone* qui avait mouillé dans le port. Les parlementaires corses ont expliqué à leurs collègues que ce navire représente le type intermédiaire entre les trois navires de l'ancienne Compagnie Nantaise, qui sont hors de service et le *Général Bonaparte* ainsi que le *Corte II* qui sont les unités les plus récentes.

Après la visite minutieuse de tous les compartiments du navire, nous croyons savoir que M. de Kerguezec a résumé ainsi et à haute voix l'opinion de la Commission en s'adressant à M. Carries, inspecteur de la Cie Fraissinet, spécialement délégué en Corse par le directeur de cette compagnie, à l'occasion du voyage sénatorial : « L'opinion de la Commission de la Marine est faite. Nous ne voulons plus de navires aussi mal installés : nous exigerons pour les troisièmes classes des emplacements plus confortables ; un pont couvert ; et surtout, nous ne voulons plus que les passagers de pont voyagent en promiscuité avec les animaux.

« La Commission sera, du reste, à côté de son rapporteur, M. Emile Sari, quand il réclamera ces avantages ».

* * *

Au moment du départ, M. Landry au nom du Conseil Général et du département, a remercié les Commissaires du Sénat qui ont bien voulu accomplir en Corse ce que leur Président a lui-même qualifié de « pèlerinage ». Les travaux de la Commission ne resteront pas lettre morte Dans quelques jours, à l'occasion de la discussion sur les services maritimes postaux, l'appui du Sénat sera acquis à la Corse. Et, lorsque seront examinés les moyens de défense maritime, nous sommes certains que la compétence d'hommes comme M. de Kerguezec, sera mise utilement en valeur.

La Commission a quitté Calvi à bord du « Metz », battant pavillon du contre-amiral Herr. Elle avait été saluée sur les quais par M. Aucourt Sous-Préfet, et par M. Emile Sari Sénateur, qui a quitté ses collègues pour rentrer à Bastia.

LEGION D'HONNEUR

□ □ □

Tableau de concours pour l'année 1927

ARMEE ACTIVE

Sont inscrits au tableau de concours pour le grade d'*officier* :

MM.

Astolfi Paul-François, chef de bataillon à l'état-major particulier de l'infanterie (direction de l'infanterie).

Sari Pierre-Toussaint, chef d'escadron du 24e escadron du train des équipages militaires.

Battesti François-Marie Noël, capitaine du 35e rég. d'aviation.

Luciani Alexandre-André, chef de bataillon au 22e rég. d'infanterie coloniale.

Versini Antoine François, capitaine d'artillerie au groupe de 65 de montagne.

Colombani Eugène, officier d'administration principal d'artillerie au Maroc.

Sont inscrits au tableau de concours pour le grade de *chevalier* :

MM.

Bartoloi, chef de bataillon au 173e rég d'infanterie.

Perfettini, capitaine au 153e rég.

Ambrogi, capitaine au 1er bataillon du Levant.

Biasi, capitaine au 173e rég.

Leonardi, capitaine au 66e rég. de tirailleurs.

Alessandri, lieutenant au 110e rég. d'infanterie.

Pucciarelli, capitaine instructeur à l'Ecole spéciale militaire.

Marchetti, lieutenant à titre temporaire au dépôt des isolés métropolitains de Beyrouth.

Pizzo, capitaine au 2e rég. de tirailleurs.

Vuillemin, capitaine au 173e rég. d'infanterie.

Giudicelli, lieutenant au 30e bataillon de chasseurs.

Barraumarie, lieutenant au centre d'instruction physique du 15e corps d'armée.

Luciani, lieutenant au 31e bataillon de chasseurs.

Costa, lieutenant à titre temporaire au 141e rég. d'infanterie.

Casabianca, lieutenant à titre temporaire au 17e bataillon de chasseurs.

Carrega, lieutenant à titre temporaire au 129e rég. d'infanterie.

Ortoli, adjudant-chef au 144e rég.

Antoni, lieutenant au 2e rég de spahis.

Nicoli, capitaine au 9e rég. de spahis.

Micheli, capitaine au 94e rég. d'artillerie.

Olivesi, lieutenant du cadre latéral, au 157e rég. d'artillerie.

Morazzani, capitaine au 1e rég. du génie.

Ferracci, capitaine du génie au ministère de la guerre, 4e direction, 2e bureau.

Antonini, lieutenant du cadre latéral du 5e groupe d'ouvriers d'aéronautique

Quilichini, officier d'administration de 1re classe des subsistances militaires à l'armée française du Rhin.

Hombourger, médecin-major de 2e classe, salles militaires de l'hospice mixte du Mans.

Stragnoli, officier d'administration de 1re classe du service de santé, magasin général du service de santé à Marseille.

Cruciani, officier d'administration de 2e classe, greffier du conseil de guerre de Meknès.

Gianelli, officier d'administration de 2e classe, greffier du conseil de guerre de Marseille

Orsini, officier d'administration de 1re classe du dépôt d'exclus de Collioure

Mariotti, officier d'administration de 2e classe du pénitencier militaire d'Orléansville.

Liberati, payeur particulier de 1re classe du service de la trésorerie aux armées, affecté aux troupes du Levant.

Tassani Charles, officier interprète de 2e classe du service des renseignements du Maroc.

Ceccaldi, lieutenant de réserve au 4e rég. de tirailleurs sénégalais.

Santini, lieutenant d'infanterie coloniale au recrutement de Madagascar.

Chiaroni, lieutenant d'infanterie coloniale au Levant.

Multedo, lieutenant du cadre latéral au 17e bataillon de mitrailleurs malgaches.

Filippi, lieutenant d'infanterie coloniale au Levant.

Andrei, adjudant-chef au 8e rég. de tirailleurs sénégalais.

Arrighi, adjudant-chef au bataillon de tirailleurs sénégalais n° 2.

Severini, adjudant-chef des secrétaires d'état-major coloniaux à Madagascar.

Prosperi, lieutenant d'artillerie coloniale à Madagascar.

Ciavarelli, médecin-major de 1re classe en Afrique Equatoriale française.

Giordani, médecin-major de 2e classe, en Indochine.

Cotoni, officier d'administration de 2e classe du service de santé, au corps d'armée coloniale.

P. T. T.

L'ouverture de l'Agence postale concédée à la commune de Bastelicaccia est fixée au 1er avril prochain.

Chronique Sportive

Loin de s'atténuer, la crise qui traverse le Cercle Athlétique Bastiais s'accentue. La nouvelle défaite que les champions ont subie hier devant l'Etoile Filante, ils l'ont méritée, une fois de plus, par leur manque de combativité, et par leur démoralisation consécutive à deux penalties certes d'une sévérité extrêmement excessive, mais qui n'auraient dû au contraire qu'exaspérer leur ardeur Il en était ainsi, jadis...

Les Cabistes débutant bien, marquèrent un but un quart d'heure environ après le début du jeu par l'intermédiaire de Jean. Puis, sur descente de Poggi, cet équipier ayant été bousculé par Kikin, l'arbitre accorda un penalty shooté fort par Lucchetti, mais que Santucci arrêta. Un second penalty fut encore accordé peu après, la balle ayant rebondi sur le bras de Kikin ; Estassy le transforma.

Le repos survint sur le score nul 1 à 1. Les deux équipes avaient fait jeu presque égal avec un léger avantage territorial pour le C. A. B.

Au cours de la seconde mi-temps sur corner, le C. A. B. marqua un second but, mais l'Etoile égalisa sur shoot de Mazoyer. Kikin monta alors avant afin de remplacer Coco mis hors de combat.

Quelques minutes avant la fin, les Blancs chargeant Santucci qui avait sauté pour prendre la balle l'en empêchèrent et marquèrent le but victorieux.

Cette seconde mi-temps avait été à l'avantage des filantistes.

L'on peut dire, du fait de la « carence » cabiste, que l'Etoile a largement mérité de gagner ; le jeu de son équipe ne fut cependant pas bien meilleur que celui du C. A. B. qui joua mal, très mal.

Chez les battus, trois hommes seuls ont *fait d'incessants* et louables efforts : Kikin, Bartolini et Santini avec eux, l'on peut citer Andreani.

Un des principaux artisans de la victoire de l'Etoile fut incontestablement Arcadius qui joua avec un cœur admirable.

* * *

LE PREMIER PAS DUNLOP

Les prix : Nous rappelons que les qualifiés des éliminatoires du *Premier Pas Dunlop* recevront comme prix : une médaille en bronze et *la fourniture gratuite* de deux boyaux ; de plus, il leur sera versé une indemnité représentant le montant de leur voyage aller et retour en troisième classe de leur lieu de résidence à la ville où se disputera la demi-finale.

LE PRIX DES FARINES

Par arrêté du 9 mars, M. le Préfet de la Corse a fixé comme suit les prix-limites de la vente de la farine panifiable :

1° - à 298.80 la balle de 120 kgs chez les grossistes.

2° - à 288.10 la balle de 120 kgs prise à quai et rendue chambre boulangerie.

Ces nouveaux prix n'entraînent aucune modification du prix du pain.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Frediani Ange, retraité et leur fils Pasquin, chef de poste de T. S. F., à Toulcare (Madagascar) ; Mme et M. Mathieu et leurs enfants, de Prune ; M. et Mme Auguste et leurs enfants, de Prune ; M. et Mme Jean Camille et leurs enfants, à Clermont Ferrand ; M. et Mme Louis, douanier à Porto-Vecchio ; Mlle Marie Frediani à Prune ;

Les familles Giacomi Charles Louis et leurs enfants ; Giacomi Ours, Jean, négociant à Prune ; Franzini Ignace, propriétaire, à Taglio et Angeli Jean Camille, propriétaire à Felolli ;

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur JEAN FREDIANI

Electricien

décédé à l'âge de 33 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille ne reçoit pas.

L'enterrement aura lieu le 15 mars à 1 heure de relevée.

Maison mortuaire : 15, rue Napoléon

A TRAVERS LA CORSE

□ □ □ □

ARRONDISSEMENT DE SARTENE

BONIFACIO

Le passage de la Commission Sénatoriale. — Vendredi dernier, à 13 heures, la Commission sénatoriale de la Marine accompagnée de MM. Landry, Sari et Giordan est arrivée dans nos murs.

Elle fut reçue devant l'Hôtel de France par M. Carraga, Maire et Conseiller Général assisté de son conseil et par M. Ornecini conseiller d'arrondissement.

Après les présentations, la Commission se rendit aux ouvrages militaires de la Citadelle, de Bocca-di-Valle n'est qu'au golfe de Santa Manza.

Nos parlementaires ne voulurent point quitter la ville sans en admirer les curiosités et les monuments. Ils emportèrent un souvenir ému de cette trop courte visite.

Nous pouvons affirmer que des décisions sérieuses furent prises en vue de la défense nationale.

Les délégués de la Municipalité furent remis à la Commission qui, à 16 heures, partit pour Portovecchio où le croiseur Metz l'attendait.

RENTES VIAGERES

AUX TAUX TRÈS AVANTAGEUX DES DERNIERS TARIFS AUTORISÉS

La Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie, pour une somme de 10.000 fr. qui lui est versée, donne actuellement :

A soixante-six ans......	1.161 fr.
A soixante-dix ans......	1.361 fr.
A quatre-vingts ans.....	1.870 fr.
A quatre-vingt-dix ans	2.200 fr.

(Arrérages payables par semestre).

La Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie, entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat, fondée en 1819, est la plus ancienne des Compagnies similaires.

Depuis l'origine de la Compagnie le total des capitaux assurés est de 4 Milliards 682 Millions; celui des Rentes constituées, 169 Millions. *Pendant l'exercice 1924 le chiffre des capitaux assurés s'est élevé à 298 Millions* 994.553 francs; celui des Rentes constituées à 4 Millions 644.779 francs.

Envoi gratuit de notices et tarifs sur demande adressée soit au Siège Social de la Compagnie, 87, rue de Richelieu, à Paris, soit à l'un de ses représentants dans les départements, notamment à **M. BITTERLET, 1 bis Nouveau-Port, BASTIA.**

(R. C. Seine 39. 591)

M. BITTERLET, 1 bis, Nouveau-Port, Bastia, agent général.

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« **Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL** établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêté des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 98 du présent livre ».

Ce registre est en vente à la **Librairie du Petit Bastiais** *au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).*

FOURNITURES GENERALES
et
INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE
CABINET TOILETTE
□ □ □
L. ROGLIANO
12, Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-43)
Spécialité de tous travaux de plomberie et d'électricité
Maison de Confiance
LES MEILLEURES REFERENCES

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mardi 15 mars 1927. 74me jour de l'année ; 291 à venir.

Aujourd'hui : Saint Zacharie.

Demain : Saint Cyriaque.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 7 h., 13° ; à 13 h., 14° ; à 18 h., 11° Maxima : 16° ; minima : 10°.

Etat du ciel : couvert ; vents : S. W. (force 3 et 6) ; mer : houleuse.

EPHEMERIDES. — 1915. Les troupes françaises avancent à Saint-Souplets (Champagne).

MERITE AGRICOLE

Parmi les récentes nominations dans l'ordre du Mérite Agricole, nous sommes heureux de relever le nom de M. Erasme Santi, Directeur du « **Bastia-Journal** », nommé chevalier.

A l'occasion de cette distinction qui s'ajoute à tant d'autres, nous adressons à notre distingué confrère et ami nos très vives et bien sincères félicitations.

AU PORT

Entrées : **Douce France,** d'Alger via Ajaccio, avec 75 tonnes essence et pétrole (Cie Italo-Américaine) ; **l'Iberia,** de Marseille avec 385 tonnes et 81 passagers ; le brick goélette **Paulina B.,** de Gênes, sur lest (prendra chargement de liège).

— Le yacht anglais **Océana,** allant de Marseille à Naples, a relâché dans notre port pour s'approvisionner en pétrole.

— Sortie : **Ville de Bastia,** parti pour Le Havre, via Alger, avec 1500 tonnes d'extraits tinctoriaux et tannants.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Simon DAMIANI & Cie, 30, Boulevard Paoli

On nous communique

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Le R. Père Prédicateur du Carême traitera, cette semaine, les sujets suivants :

Jeudi 17, à 5 h. 30. Egocentrisme masculin et altérocentrisme féminin ?

Vendredi 18, à 7 h. 30 : Explication du Pater (suite) : Le règne de Dieu et les valeurs matérielles.

Dimanche 20, à 4 h. 30 : Le règne de Dieu : ce qu'il y a de faux dans le nationalisme intégral.

Mardi 22, à 5 h. 30 : Emotivité masculine et émotivité féminine au point de vue psychologique.

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINOTS

Réseau de la Corse

Les camarades syndiqués sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu mardi 15 mars à 20 heures salle de l'Assistance Publique.

Ordre du jour : Détermination du rôle syndical ; Congrès des Compagnies secondaires. Aucune excuse ne sera valable.

... CONFRERIE DE SAINTE CROIX

La neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie se célébrera dans cette chapelle à partir du 16 courant. Elle aura lieu le soir à 5 heures et demie précises.

ORATOIRE DE SAINT ROCH

Mercredi 16 courant commencera la neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge.

Elle aura lieu le matin après la messe de 9 heures et le soir à 4 heures.

Prieure : Mme Padrelli Amédée.

Sous-Prieure : Mlle Josette Jubin.

N. B. — Les dames procuratrices sont priées d'assister à ces pieuses cérémonies.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 ; Au programme : Thomas Meighan dans **La Tragédie de Kilarney,** grand drame d'aventures ; **Le Faux Prince,** quatrième chapitre

Jeudi Mistinguett dans **Bonjour Paris** film entièrement en couleurs.

Margaret Livingston dans **Ange et démon,** superproduction Fox avec parties en couleurs.

Prochainement : **La Ruée vers l'Or,** avec Charlie Chaplin.

* * *

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Marise Davies dans **l'Amazone.**

T. S. F.
Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent
Aux Gds Magasins Louis MAUREL
Installations Complètes
Facilités de Payement.

NOEL SANTANDREA
BASTIA
00126
BLANC — WHITE-TOP — PATRIMONIO
Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays.
ROSE — RED-TOP — PATRIMONIO

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LE CYCLONE DE MADAGASCAR

□ □ □

UN TELEGRAMME DE M. BERTHIER

Paris, 14 mars

M. Berthier, Gouverneur Général par intérim de Madagascar, a adressé à M. Perrier un télégramme donnant les noms de sept victimes qui sont toutes originaires de la Réunion, sauf le pasteur Leeds et son fils le pasteur Jones, missionnaires anglais.

Les pertes matérielles sont considérables mais ne sont pas encore estimées. Le Warf est enlevé presque entièrement. Le boulevard Galliéni a particulièrement été éprouvé.

Tous les bâtiments et les bureaux de toutes les *administrations*, des travaux publics, de la garde indigène, la Douane, l'Ecole du Gouvernement Général et un nombre considérable de maisons particulières ont été anéantis. Seuls, les bâtiments militaires et l'hôpital ont moins souffert. Les trois quarts des marchandises ont été détruites. Toute la batellerie est hors d'usage ainsi que toutes les communications téléphoniques et télégraphiques.

A l'"Officiel"

DANS LES PERCEPTIONS

Paris, 14 mars

Mme Le Sausse, dame employée à Ajaccio, passe à la recette des amendes à Paris ; M. Caccanelli, commis principal de 7me classe à Vico, passe à Ajaccio ; M. Casanova Ange passe d'Olmeto à Ajaccio.

UN VOL AUDACIEUX

UNE DOMESTIQUE VOLE UN MILLION DE BIJOUX

Cannes, 14 mars

Un million de bijoux ont été dérobés vendredi soir avec une maestria qui dénote une préparation minutieuse et un sang froid admirable.

Le 3 mars, un couple de touristes M. et Mme James O' Connel, propriétaires à Haïti, descendait dans un grand hôtel avec sa bonne, Mlle Germaine Marchand, 22 ans. Peu de jours après, la bonne déclara que ses patrons allaient en Egypte et qu'elle était obligée de chercher une place nouvelle. Elle s'adressa à une agence, 25, Boulevard Carnot, qui lui indiqua Mme Leverson Gower, Villa Hinata, Chemin du Roi Albert à la Californie. Mme Leverson Gower reçut la jeune femme qui lui fournit des renseignements mais pour confirmation elle alla à l'hôtel où étaient descendus ses anciens patrons. Ceux-ci étaient absents ; elle chargea la concierge de l'hôtel de s'informer auprès d'eux à leur retour.

M. O' Connel, dès son arrivée, donna des certificats élogieux, tout à l'honneur de Germaine Marchand qui grâce à eux, fut engagée le 7 mars Dès le début, la jeune fille donna toute satisfaction à ses nouveaux patrons. Mais vendredi soir, pendant que ceux-ci prenaient leur repas après avoir ouvert avec de fausses clefs les tiroirs de tous les meubles de la chambre et avoir razzié les bijoux, colliers, perles, sautoirs, bracelet de platine, bagues, etc... la perle des domestiques s'évanouissait.

L'enquête a démontré qu'à Marseille, aucune place n'avait été arrêtée au nom de O' Connel sur les paquebots d'Egypte. De plus, depuis le vol aucun courrier n'est parvenu à ce nom-là à l'Hôtel de Cannes.

On suppose que Mme O' Connel et Germaine Marchand font un seul personnage dont voici le signalement : Taille : 1 m. 60 ; Yeux bleus, regard un peu fixe, cheveux blonds courts ; deux dents chevauchantes à la mâchoire supérieure ; mince et élégante.

NOUVELLE AFFAIRE ROCHETTE

LE FAMEUX FINANCIER A ESCROQUÉ UNE QUARANTAINE DE MILLIONS

Paris, 14 mars

Rochette, le financier fameux, a été arrêté avec deux complices, pour des escroqueries s'élevant à une quarantaine de millions.

□ □ □ □

COMMENT ROCHETTE FAISAIT DE NOUVELLES DUPES

Paris, 14 mars

Voici comment opérait l'escroc : il cherchait de petits possédants fonctionnaires et officiers de préférence, et leur envoyait un journal à lui, *Finances et Bourse*, dans lequel des valeurs fictives étaient mises en relief avec promesse d'un dividende élevé, de hausse imminente. Il invitait le destinataire à écrire au journal. Muni de la lettre, un démarcheur se présentait, faisait l'article et recommandait les valeurs ; quelque temps après, il revenait à la charge avec plusieurs journaux de titres différents, mais rédigés par Rochette qui pratiquait sous le pseudonyme de M. Henri. Le client, finalement *achetait les valeurs que Rochette* s'était procuré au prix forfaitaire de 100 francs et qu'il revendait 300 ou 500 francs, suivant les clients, ou qu'il échangeait contre des valeurs sûres. Les valeurs, cotées hors bourse, montaient, puis, un beau jour, elles étaient réduites à zéro.

Le démarcheur avait 20 pour cent le journal *Bourse et Finance*, 11 pour cent.

Les deux complices de Rochette arrêtés avec lui, se nomment Malxandeau et Thorel.

On s'est aperçu au cours des perquisitions opérées à son domicile rue Saint Lazare, que Rochette avait préparé sa fuite.

NOUVELLES JUDICIAIRES

□ □ □

LE PRIX D'UNE PLAINTE INJUSTIFIÉE

Paris, 14 mars

Mme Marie Koustnezoff, qui avait porté plainte contre M. Habert Deutz commissionnaire pour retard à lui remettre un collier de platine et de diamants qu'elle lui avait confiés en vue de les vendre, a été condamnée à 10.000 francs de dommages-intérêts.

Dans sa plainte qui n'était pas justifiée, la plaignante réclamait 100.000 francs de dommages-intérêts

SUR LA COTE D'AZUR

LES VOLEURS DE FOURRURES OPÈRENT A NICE

Nice, 14 mars

Un vol de 600.000 francs de fourrures a été commis hier après-midi à la Maison Baril, 11, rue Paradis.

Un cambrioleur s'est introduit dans le magasin par la cour en sciant un barreau de la fenêtre des ateliers. Une fois dans la place, il a ouvert à des complices qui ont choisi les fourrures et les peaux les moins encombrantes.

On a relevé des traces de doigts ensanglantés.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

	Paris, 14 mars cours précéd.	dernier cours
Livre	124.85	124.07
Dollar	25.56	25.58
100 lires	113.85	115.37
100 pesetas	440.85	442.77
100 frs suisses	492.50	491.50
100 florins	1022	1023

à Nice

□ □ □ □

LES OBSÈQUES DE M. GAUTIER

Nice, 14 mars

Sous l'orage et les giboulées et enfin quelques rayons de soleil, les obsèques de M. Pierre Gautier, maire se sont déroulées au milieu du concours de la population échelonnée le long du parcours sur plusieurs rangs et avec un cortège comprenant toutes les délégations avec leurs drapeaux, les sapeurs pompiers, la troupe, les musiques, etc...

Tous les becs de gaz étaient allumés et cravatés de noir.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Garibaldi, directeur de l'*Eclaireur du Sud Est* ; Beri, président honoraire de la Chambre de Commerce ; Claudo, adjoint ; Charabot sénateur ; Cristini, secrétaire général de la Mairie ; Becchi, président de la Chambre de Commerce ; Gassin, président du Conseil Général ; Huot, secrétaire général de la Préfecture.

Le deuil était conduit par M. Paul Seneca, inspecteur de la Station météorologique et Mme Vve Lunna Viali, née Loyre et ses enfants, cousins du défunt, suivis des membres éloignés de la famille et de MM. Benedetti, Préfet, Ribard, chef de cabinet ; Raiberti, Sénateur ; Grinda Ricolfi, Barety, Ossola, *députés* ; de tous les corps élus ; de toutes les autorités civiles, militaires et religieuses.

Les couronnes, dont quelques-unes d'une beauté remarquable étaient portées sur des chars et par les délégations. Suivaient de nombreuses sociétés.

Le général Roubert représentait S. A. le Prince de Monaco et de nombreux membres du Conseil d'Etat étaient présents.

En l'église Notre Dame, décorée spécialement, Mgr Bruneau célébra l'office ; le chanoine Germond donna l'absoute.

Après la cérémonie religieuse, MM. Mari, premier adjoint ; Benedetti Grinda, Gassin retracèrent l'œuvre de M. Gautier et son culte de l'amitié qu'il avait porté au plus haut point.

Le cortège s'arrêta devant l'Hôpital Saint Roch dont le Maire était président de la Commission ; tous les malades valides et tout le personnel, massés sur le perron, saluèrent la dépouille mortelle. Puis, eut lieu l'inhumation au Chateau.

LES MORTS DU JOUR

M. MAURICE GUESNIER

Paris, 14 mars

M. Maurice Guesnier, Sénateur est décédé aujourd'hui à Versailles.

LES SPORTS

□ □ □ □

DANS LE SUD-EST

Nice, 14 mars

Les Etrangers du Sud-Est battent les Français du Sud-Est par 3 à 2.

Olympique Gymnaste Club de Nice bat Racing de Cannes, 5 à 3.

Draguignan bat Menton 4 à 1.

LE C. A. P. EST CHAMPION DE PARIS

Paris, 14 mars

C. A. P. bat Vitry, 3 à 1.

Le Cercle Athlétique de Paris devient champion de Paris.

Stade Français bat C. A. S. G., 2 à 1.

Red Star Olympique bat Club Français, 6 à 1.

POULES DE QUATRE

Paris, 14 mars

Stade Toulousain bat Racing, 3 à 0 ; Pau bat Albi, 11 à 0 ; Tarbes bat Béziers, 5 à 3 ; Quillan et Bordeaux 6 à 6 ; Perpignan bat Cognac, 3 à 0 ; Stade Français bat Narbonne, 7 à 4 ; Lezignan bat Grenoble, 12 à 0 ; Clermont bat Nantes, 8 à 0 ; Oyonnax bat Poitiers, 20 à 0 ; Arlequins battent Castres, 11 à 3 ; Saint Girons bat Saint Sever, 8 à 0 ; Vienne bat Lyon, 8 à 6 ; Toulon bat Marseille 18 à 6.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CROSS COUNTRY

Paris, 14 mars

Hier, à Maisons Laffitte, a été disputé le championnat de France de cross country. Baldari, du Red Star Olympique a pris la première place devant Gallet, Leclerc, Michel, Lahitte, Boué, Manhès, Jolly, Thierrée etc., etc...

A LINAS-MONTHLERY

Paris, 14 mars

Le Grand Prix de Réouverture de l'autodrome de Linas-Monthléry a été gagné par Robert Benoist sur Delage couvrant 250 kms en 2 h. 2 minutes 1/5.

LA COURSE DE COTE DE LA TURBIE

Nice, 14 mars

Voici les résultats de la course de côte de La Turbie :

Motos : 125 cmc : Pruz (Dollar) ; 175 cmc : Ellech (Dollar) ; 350 cmc : Betsch (Magnat Debon) ; 500 cmc : Giller (Motosacoche) ; 750 cmc : Betsch (Magnat Debon) ; 1000 cmc : Franconi (Motosacoche) ; les 8 kms en 6' 25" 2/5 (Meilleur temps).

Sidecars : 350 cmc : Himmaire (Monet Goyon) ; 600 cmc : Dawson (Sarrolea) ; 1000 cmc : Verdy (Motosacoche).

Cyclecars : 1100 cmc : Chauvierre (Dyrsan).

Automobiles de sport : 1100 cmc : Grégoire (Tracta) ; 1500 cmc : Grégoire (Bugatti) ; 2000 cmc : Rosta (Itala) ; 3000 cmc : Henri Petit (Peugeot) ; 5000 cmc : Henri Brisson (Lorraine) ; 8000 cmc : Lamberjack (Saurer).

Course : 1100 cmc : Morel (Amilcar) ; 1500 cmc : Chéron (Bugatti) ; 2000 cmc : Boullier (Edmond Delage).

Avant de fixer définitivement votre choix en T. S. F. passez aux Magasins de Vente et d'Exposition.
G. GUIDUCCI
34-36 Boulevard Paoli - BASTIA
[Téléphone : 1-26]
POSTES - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIECES DETACHEES LAMPES, PILES - ETC., ETC...
Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent
BRUNET - RIBET et DESJARDINS
GRAVILLON - HYDRA
Installations complètes
Renseignements et démonstrations sur demande

RESTAURANT GLACIER
Angle du Cours Sebastiani et de la place du Marché
BASTIA
SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES
La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses
Arrangements pour séjours de longue durée
ON PREND DES PENSIONNAIRES
Téléphone : 0.133

TELEPHONE 0.90
GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boul. du Palais, BASTIA
Succursales : Place de l'Hôtel de Ville
Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.
APPAREILLAGE DE T.S.F.
Grand Assortiments à tous les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.
FACILITÉS DE PAIEMENT

PENDULES — RÉVEILS — MONTRES — CHRONOS — ORFÈVRERIE — BIJOUTERIE

Vient de paraître

SANTU CASANOVA

Primavera Corsa

Prix : 12 Francs

En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (*franco poste*, 12 f. 65)

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

ATELIER DE MECANIQUE DE PRECISION
JOSEPH ROMAGNOLI
40 Boulevard Paoli — BASTIA
(Intersection, avenue Carnot et boul. Paoli)

EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE — PHONOGRAPHES — SERRURERIE — MACHINES A ECRIRE — MOTEURS INDUSTRIELS

TARIF DES INSERTIONS

Avis de décès	40 »
Avis de [illegible]	40 »
Avis de remerciements	40 »
Avis de Messe	30 »
Avis de Messe et de Remerciements	45 »
Annonce Financière	20 »
Annonce Judiciaire	70 »
[illegible] d'Ouverture, la ligne	1 50
Avis de [illegible] (3 insertions)	10 »
Petites Annonces (la ligne)	1 50

N. B. — Les ordres d'insertion doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

L'ARGUS
publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

PRIME A NOS LECTEURS

Le Petit Bastiais
OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS

Un Magnifique Portrait

d'une réelle valeur artistique **24** sur **30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyrosculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30** sur **40** centimètres de haut sans cadre au même prix.

Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de

29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.

35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.

Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SÉPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en buste ou en pied sans modification.

Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.

Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

COMPAGNIE FRAISSINET
HORAIRE DU MOIS DE MARS 1927
Départs de Corse pour le Continent
SERVICE D'ETE

Mardi 15 — de Bastia p. Livourne à 22 h.
Mardi 15 — d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 16 — d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 16 — d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 17 — de Bastia pour Nice à 21 heures
Samedi 19 — d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Vendredi 18 — de Bastia p. Marseille à midi
Dimanche 20 — de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 21 — de Bastia p. Marseille à 14 h.
Mardi 22 — de Bastia p. Livourne à 22 h.
Mardi 22 — de Bastia p. Livourne à 20 h.
Mercredi 23 — de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 23 — d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 24 — de Bastia pour Nice à 21 heures
Vendredi 25 — de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 26 — d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 — d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 28 — de Bastia p. Marseille à 14 h.
Mardi 29 — d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 29 — de Bastia p. Livourne à 22 h.
Mercredi 30 — d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 30 — d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 31 — de Bastia pour Nice à 21 heures

Départs du Continent pour la Corse
SERVICE D'ETE

Mardi 15 — de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 16 — de Marseille p. Bastia à midi.
Jeudi 17 — de Marseille p. Ajaccio à midi.
Jeudi 17 — de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 18 — de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 19 — de Nice pour Bastia à 9 h.
Samedi 19 — de Toulon p. Ile Rousse à 18 h.
Dimanche 20 — de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 21 — de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 — de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 23 — de Marseille p. Bastia à midi
Jeudi 24 — de Marseille pour Ajaccio à midi
Jeudi 24 — de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 25 — de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 — de Nice pour Bastia à 9 heures
Samedi 26 — de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 27 — de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 28 — de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 — de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 30 — de Marseille p. Bastia à midi
Jeudi 31 — de Marseille p. Ajaccio à midi.
Jeudi 31 — de Livourne pour Bastia à midi

MinervA

Le plus moderne, le plus complet des Journaux consacrés à la femme.
12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens, tirées en héliogravure et en typographie.
10.000 lignes de texte inédit, 120 clichés photographiques, 1 Roman inédit, 2 nouvelles, de nombreux concours.
Le numéro [illegible]
2, Rue de Clichy, 2 - Paris.
F. POUSSARIGUES
Directeur général

lès Motos 2,3,4 HP

Monet très Souples et Résistantes — **Goyon** Economiques et très Rapides
TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1924
répondant à tous les besoins

AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli - BASTIA
(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

Publications de Modes
* GASTON DROUET, Éditeur *
29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er

PARIS-ÉLÉGANT — Spécial pour modèles habillés — Le N° 7 fr.
PARIS-MODE — Spécial pour modèles simples — Le N° 5 fr.
PARIS-CHAPEAUX — Le N° 7 fr.
PARIS-TAILLEUR — Paraît quatre fois par an — Le N° 12 fr.
TOUTE LA MODE — Tout ce qui se fait en mode — Le N° 5 fr. 50

En vente dans les principales Librairies
Pour nos patrons, prix spéciaux pour Abonnés
DEMANDER TARIF

MAROC

VIENT DE PARAITRE :
LE PREMIER
ANNUAIRE DES COLONS
Tous les noms — Toutes les adresses
Prix : Cinq francs
CHERNEAU, 5, Bd Montmartre, PARIS

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
CHIRURGIE de la TETE et du COU

Le Cabinet du Docteur Fourteau est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

POUR ARRETER VOTRE COMPTABILITE
FAIRE VOTRE INVENTAIRE
ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES
ADRESSEZ-VOUS
A JAMET-BUFFEREAU
Experts-Comptables près des Tribunaux
29, Bd PAOLI — BASTIA

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

58e ANNÉE — N° 78

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

MERCREDI 16 MARS 1927

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHERNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 74-54
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Départ. limitrophes et Colonies / Etranger	15 fr.	27 fr.	50 fr.

Le Port en sus
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

00127
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE [stamp]

BULLETIN

...Et Incompréhension

Nous avons vu dans quelles monumentales conditions s'est trompé M. Pierangeli sur le mécanisme des prestations en nature, dont il a parlé pour critiquer la proposition des députés de la Corse sans en connaître le premier mot.

Finalement mis en garde par ses amis mieux renseignés sur la fausse voie dans laquelle il s'était imprudemment engagé, nous l'avons vu reconnaître, implicitement du moins qu'il s'était trompé en disant que les dépenses engagées au compte des prestations en nature fussent « hors budget » ; qu'il s'était trompé en affirmant qu'il n'était pas possible que les entreprises travaillant en Corse à ce même temps dussent être payées en argent, non en fournitures.

Qu'il se soit trompé sur ces deux seuls points, cela prouve en effet, qu'il ne connaissait pas le premier mot de la question.

Nous l'avons vu, alors, quelques lueurs sur cette question lui ayant été apportées, soit par ses contradicteurs, soit par quelques amis charitables, « marcher » pour les prestations en nature, en reconnaître le principe bienfaisant appliqué à la Corse (après qu'il eut parlé de catastrophe), expliquer avec complaisance (après nous) que la France doit toucher sur les prestations tant et tant, que nous aurons de la peine à les épuiser, et qu'en conséquence il est bon que la Corse doit réclamer sa part...

Bref, une véritable conversion, dont nous nous réjouirions en toute simplicité et en toute discrétion si M. Pierangeli n'avait cherché à prendre une mauvaise revanche avec un numéro spécial de critiques portant sur les points de détail.

Mon Dieu ! nos représentants n'ont pas la prétention d'avoir bâti une œuvre parfaite. Ayant déposé rapidement, et parce qu'il fallait agir vite leur proposition, ils s'attendaient évidemment à ce qu'elle fut modifiée amendée sous l'influence des événements. Les bureaux, les commissions parlementaires ou extra parlementaires ont leur mot à dire. Nos représentants ont simplement, en demandant une « masse » de 600 millions de prestations, voulu donner dans leur exposé de motifs comme dans le texte même de la proposition, une idée générale des besoins de la Corse et des sacrifices qu'ils exigent, quitte à réduire, à parfaire, à trier, à adapter.

Nous entendons bien que M. Pierangeli a parfaitement le droit de livrer ses lumières en vue de cette mise au point. Malheureusement, de même qu'il a fait preuve, dans son acerbe et totale critique première, d'une ignorance stupéfiante du mécanisme des prestations en nature, de même il fait preuve, maintenant, de la même stupéfiante incompréhension du caractère général des prestations en nature.

Pour les prestations en nature, M. Pierangeli s'imagine que c'est comme pour les travaux exécutés au compte des différents départements ministériels. Théoriquement, peut-être. En fait, de même qu'il sera très difficile à la France d'absorber la masse qui lui revient des prestations en nature et l'on sait désormais pourquoi, de même il sera impossible à la Corse d'employer les prestations en nature qui lui pourront être accordées — non pas six cents millions, mais même trois cents millions — par les procédures administratives normales.

En définitive, si l'on écoutait l'ancien député, nous aboutirions à la fragmentation et au retardement illimité des projets comme de l'exécution de ces projets.

Nous aboutirions au néant !

Je vous assure qu'il y a des gens qui n'ont pas les capacités apparentes de M. Pierangeli, mais sûrement plus de bon sens, qui ont parfaitement et automatiquement compris que les travaux devant résulter des prestations ayant un caractère exceptionnel à tous les points de vue doivent être préparés et exécutés dans des conditions exceptionnelles : à l'américaine, pour tout dire.

Car, d'abord, les services techniques ordinaires sont déjà submergés par les petites besognes qui leur incombent actuellement. Nous savons ainsi que le service départemental réclame vainement, depuis des années cinq ou six agents techniques de plus pour établir des projets courants de l'ordre des centaines de mille francs qui, par rapport à la mise en valeur de la Corse, sont de peu d'utilité. Or il s'agit ici de dizaines et de centaines de millions !

Ensuite, il faut faire vite, vite, profiter des minutes heureuses, profiter de ce que M. de Monzie appelle dans son étude parue à la *Revue de France : le dernier quart d'heure des prestations en nature.*

Impassible, impavide, hiératique engoncé dans son ignorance du mécanisme des prestations, d'abord dans son incompréhension des conditions élémentaires dans lesquelles on peut les employer ensuite, quel mal M. Pierangeli veut-il faire à son pays ?

P. B.

LES PENSIONS DES GENDARMES

UN AMENDEMENT DE M. LANDRY

M. Landry, député de la Corse, a déposé l'amendement suivant à la proposition de loi de M. Le Trocquer concernant la révision des pensions de retraite des militaires de la gendarmerie.

L'intérêt de cet amendement n'échappera pas à l'attention de la catégorie intéressée, si nombreuse en Corse.

Art. 2.

Remplacer cet article par le suivant :

« L'article 44, paragraphe 2 de la loi du 14 avril 1924 est modifié ainsi qu'il suit :

« Le droit à ces annuités, basé sur le grade dont le militaire est titulaire à l'époque de sa mise à la retraite est acquis après vingt-cinq ans de services effectifs. Au cours des cinq années suivantes, lesdites indemnités sont majorées :

« De 25 francs pour l'adjudant-chef et l'adjudant ;

« De 15 fr. pour le maréchal des logis-chef ;

« De 10 fr. pour le gendarme.

« Le maximum de l'augmentation est atteint à trente ans de services effectifs. Cette augmentation joue nonobstant les maxima définis aux articles 2 et 34. »

EXPOSE SOMMAIRE

Notre texte vise, tout comme le texte auquel nous proposons de le substituer, à faire tomber l'interprétation de l'article 34 donnée par l'instruction du 12 octobre 1924 : interprétation à notre sens erronée, et qui, en tout cas, en privant, bien souvent les gendarmes retraités du bénéfice des majorations de l'article 44, apparaît injuste et a des conséquences fâcheuses. Mais en même temps nous demandons que des avantages supplémentaires soient accordés aux gendarmes qui prolongent leur temps d'activité au-delà de vingt-cinq ans. Cette mesure contribuera également à conserver plus longtemps à l'arme des serviteurs éprouvés et confirmés qui ne peuvent que la fortifier grandement.

Les Services Maritimes postaux de la Corse

Nous recevons de M. Jean Fraissinet, directeur de la Compagnie de navigation Fraissinet, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Vous avez, dans votre numéro du 9 mars, publié une information relative à la question orale posée à M. Tardieu, Ministre des Travaux Publics, par M. de Moro-Giafferri, au sujet des services maritimes postaux de la Corse.

Cette information me mettant directement en cause, je viens faire appel à votre habituelle courtoisie pour vous prier de bien vouloir insérer une rectification que le souci de la vérité m'impose.

A deux reprises, dans la journée du 8 mars, je fus interpellé téléphoniquement par le Cabinet de M. Tardieu, au sujet du prétendu ultimatum que j'aurais adressé à l'Administration. Absent de mon bureau lors de la première communication, j'ai opposé lorsque j'ai reçu la seconde, aux propos qui m'étaient attribués sur ce point, le démenti le plus formel et je ne puis que déplorer que ce démenti n'ait pas été transmis à M. Tardieu en temps utile, pour lui permettre d'en faire usage en séance.

Je crois devoir ajouter que j'ai reçu depuis la visite de M. Casanova directeur du journal dont la publication eut de si retentissants échos. Il me déclara loyalement que je n'avais jamais tenu les propos qui m'étaient prêtés et qu'au surplus, il avait été donné à son article, une interprétation peut-être un peu osée, et certainement très éloignée de sa pensée.

Je n'ai jamais songé à interrompre, ou tenter d'interrompre un service d'intérêt général auquel la Cie Fraissinet s'est consacrée depuis de longues années. J'ai simplement précisé à des journalistes venus m'interroger sur l'avenir des services maritimes postaux, que nous avions d'août 1922 à mars 1927, c'est-à-dire pendant 55 mois, accordé à l'Administration de nombreuses prorogations d'un régime provisoire devenu pour nous très onéreux. J'ai ajouté que cette situation nous avait conduits à consentir à l'Etat des avances sans intérêt qui atteignent aujourd'hui une importance telle que si cette situation devait se prolonger encore, le jeu normal de notre trésorerie pourrait s'en trouver gravement compromis. Si donc l'Administration jugeait inévitable de nous demander au-delà du 31 mars, une prorogation nouvelle qui n'avait jamais été envisagée jusqu'ici, celle-ci, très naturellement, ne pourrait être acceptée par nous que si les garanties de trésorerie que le passé a révélées essentielles, nous étaient enfin données.

Aucun observateur initié et de bonne foi ne peut nier l'esprit conciliant manifesté en cette circonstance par la Cie Fraissinet. Il me serait facile d'en convaincre vos nombreux lecteurs, si je ne craignais d'abuser de l'aimable hospitalité de vos colonnes.

Il n'a jamais été encore une fois question d'interrompre un service public en compromettant gravement les intérêts d'un département français. Il s'agit simplement de prendre les mesures essentielles à la défense des intérêts dont j'ai assumé la charge et nul, je crois, ne saurait m'en blâmer.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Jean FRAISSINET

A la suite d'une explosion de grisou à Cwm, dans le Monmouthshire plus de 70 mineurs ont péri. Voici une équipe de sauveteurs s'apprêtant à descendre dans la mine pour tenter de secourir les mineurs ensevelis.

POUR LES SINISTRES DE LA CORSE

UNE PROPOSITION DE LOI

Voici l'exposé des motifs et le texte de la proposition de loi déposée par MM. Landry, de Moro-Giafferri Pietri et Calimodi, tendant à ouvrir un crédit de deux millions de francs en vue de l'indemnisation des sinistres et des pertes causées par la chute exceptionnelle de neige survenue en Corse en février 1927.

EXPOSE DES MOTIFS

Messieurs,

Il s'est produit en Corse, du 6 au 9 février 1927, une chute de neige comme, de mémoire d'homme, on n'en avait point vu. Les conséquences en ont été, à divers égards, désastreuses. La plus lamentable a été à coup sûr la mort de seize personnes qui, en divers lieu, ont été ensevelies dans leur demeure, par suite d'une avalanche ou sous l'effondrement de la toiture. D'autre part, dans de nombreux cantons de l'intérieur de l'Ile, les communications ont été un moment rendues impossibles et le ravitaillement empêché ; la circulation des trains sur la partie centrale de la ligne du chemin de fer reliant Ajaccio à Bastia a été interrompue. Au moment où nous corrigeons les épreuves de ce document, nous apprenons qu'à Bisinchi des glissements de terrains ont causé la ruine d'une partie du village, et plusieurs morts encore. Nous savons que ces glissements de terrains sont la conséquence de la chute de neige récente et nous avons lieu de craindre que la catastrophe de Bisinchi ne se renouvelle ailleurs.

Si les pertes de vies humaines sont irréparables, et s'il a pu être remédié assez rapidement au trouble momentané de la circulation et du ravitaillement, il reste qu'en bien des endroits des maisons ont été détruites ou gravement détériorées ; il reste aussi qu'une partie importante du bétail insulaire a péri par le froid et par l'impossibilité où l'on a été un temps de le nourrir. On a enregistré de ce double chef des dommages importants qui ont créé pour bien des familles une détresse à laquelle le parlement ne saurait demeurer insensible. Pas n'est besoin d'en dire davantage pour motiver la proposition de loi que nous avons l'honneur de vous soumettre.

PROPOSITION DE LOI

Article unique.

Il est ouvert aux Ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture un crédit de deux millions de francs (2.000.000 francs destiné à venir en aide aux habitants de la Corse pour les dommages et les pertes que leur a causé la chute exceptionnelle de neige de février 1927.

Billet Parisien

LUI. — *Etiez-vous invité à l'inauguration de cet immense garage ?*

MOI. — *Les garagistes m'ignorent. Je n'ai pas d'auto. Imaginez un immeuble formidable construit en ciment armé, neuf étages, dont deux construits en sous-sol. A chaque étage on peut garer deux cents autos. Au sommet, une terrasse divisée en court de tennis. Grand air, altitude...*

MOI. — *Et sports d'hiver.*

LUI. — *Pourquoi pas ?*

MOI. — *Est-ce que les autos prennent l'ascenseur ?*

LUI. — *Vieux jeu. L'architecte a ceinturé le bâtiment d'une rampe en lacets de six cents mètres de long que les voitures peuvent grimper en pleine vitesse. Il y eut précisément, le jour de l'ouverture, une course de côte-exhibition à laquelle participèrent Benoît, Boillot, Charavel, Dauvergne, Sénéchal et d'autres encore. Et je vous jure que plus d'un spectateur peu habitué à la virtuosité des grands as du volant éprouvèrent une certaine émotion dans les virages. Moi-même j'étais cramponné à la barrière de fer, à trente mètres au-dessus de la rue et, bien que ma position fût assez périlleuse, je m'estimais plus en sûreté qu'à bord de l'un de ces bolides qui brûlaient la rampe.*

MOI. — *Passe pour les as. Mais si quelque amateur s'avise un jour de vouloir battre un record sera-t-il assuré contre le plongeon par dessus la balustrade ?*

LUI. — *Il est permis d'être imprudent à ses risques et périls.*

MOI. — *Mais non aux risques et périls des passants. Il n'est pas réjouissant de recevoir sur les épaules un moteur de quarante chevaux, avec tous les accessoires, y compris le châssis et le chauffeur. Quelle est donc la rue que longe votre immense garage ?*

LUI. — *Ah ! la curiosité vous y pousse ?*

MOI. — *Au contraire. C'est pour éviter d'y passer.*

Gabriel BAUGÉ

UN NOUVEAU GROUPEMENT CORSE

[illegible]

[illegible] que la Jeunesse Corse [illegible] ... vient d'aller [illegible] Sainte-Marie de Bastia, où la Jeunesse [illegible] chaque dimanche [illegible] ... [illegible]

[illegible] ... Rendez-vous le dimanche à 14 heures, à l'Esplanade.

Simone d'Aubé

A TRAVERS LA CORSE

ROGLIANO

Arrondissement de Bastia

Un exemple à suivre. — Le Maire vient de régler la mise en activité des charbonnières par l'arrêté suivant :

Nous, maire de Rogliano ;

Vu l'art. 148 du code forestier ;

Vu l'article 1er de la loi du 21 juin 1898 (code rural) ;

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97 ;

Considérant que l'usage s'est établi dans la commune de [illegible] les charbonnières en activité même à la période de sécheresse ;

Considérant que cette pratique constitue un réel danger et qu'il est du devoir de la municipalité d'en prévenir les risques ;

Arrêtons :

Art. 1er. — Les charbonnières sont absolument interdites sur le territoire de la commune à partir du 15 juin jusqu'aux premières pluies automnales.

Fait à Rogliano, le 24 février 1927
Signé : CHIARISOLO

Nous ne pouvons qu'approuver cette sage mesure qui est de nature à réduire les dangers d'incendie dans une région trop souvent ravagée par le feu.

Chronique Sportive

LE PREMIER PAS DUNLOP

Les Prix : Les qualifiés des éliminatoires du Premier Pas Dunlop [illegible] ... [illegible] pour la saison 1927 [illegible] ... [illegible]

REGLEMENTATION

DE LA CIRCULATION EN VILLE

(Arrêté du 22 janvier 1927)

Nous [illegible] de Montera, Premier Adjoint, Faisant fonctions de Maire de la Ville de Bastia, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Considérant que depuis quelque temps, la circulation des véhicules sur la place du Palais de Justice est devenue très intense et qu'il importe de la réglementer pour éviter des accidents ;

Arrêtons :

Article 1er. — Les véhicules qui montent du Boulevard du Palais pour se rendre à la Haute Ville, tenant leur droite, contourneront le candélabre situé au milieu de la Place du Palais de Justice ;

Article 2. — Les véhicules qui descendent de la Haute Ville prendront leur droite en longeant le mur du Lycée, le candélabre étant le point de démarcation des deux directions.

Article 3. — Les véhicules qui descendent du Boulevard Letteron en direction vers la Basse Ville tenant leur droite, contourneront le candélabre et longeront le mur du Lycée.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : [illegible] dans **La Tragédie de Kilarney**, [illegible] **Le Faux Prince**, [illegible] ... **Bonjour Paris** [illegible] ... **Ange et démon**, [illegible] ... **Jack le Centaure.**

N. B. — A partir du 21 mars, [illegible]

* * *

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 [illegible] **Amazone.**

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

AU MAROC

DES DISSIDENTS EMBUSQUES ATTAQUENT UN GOUM

Rabat, 15 mars

Près d'Ouezzan, des pillards, refoulés de la zone espagnole, avaient obligé à reculer le caïd Ali des Beni-Mestara. Le commandant Bourguignon, chef du Cercle de Dondiar, se porta avec le sixième goum pour disperser les dissidents. L'opération fut bien conduite ; mais, au retour les dissidents embusqués tuèrent plusieurs hommes en flanc-garde. Le commandant Bourguignon retourna sur les lieux et chassa l'ennemi, mais il fut entouré et tué.

Nous avons eu, en outre, deux lieutenants, et deux sous-officiers tués et une quarantaine de goumiers tués ou blessés.

LE GENERAL D'AMADE A RABAT

Paris, 15 mars

Le général d'Amade a visité Rabat. M. Steeg a offert un déjeuner en son honneur ; toutes les notabilités françaises et indigènes ainsi que l'association des « Vieux Marocains » y assistaient.

A l'"Officiel"

MARINE MARCHANDE

Paris, 15 mars

Par décret paru au *Journal Officiel*, M. Vecchioli, lieutenant de port à Bone passe en la même qualité à Marseille. Cette lieutenance est supprimée et remplacée par une sous-lieutenance.

M. Mattei, lieutenant de port à Marseille, est admis à la retraite.

ECOLE SPECIALE MILITAIRE

Paris, 15 mars

Des bourses avec trousseau pour l'Ecole Spéciale Militaire ont été accordées à MM. Allegrini, Bernardi, Canneva, Fieschi, Fieri, Gamberi, Marchetti, Pinelli, Quilici.

A la Chambre

Séance du 15 Mars

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Henry Paté.

LES BAUX A FERME

La Chambre poursuit la discussion du projet de loi sur la revision des prix des baux de longue durée.

On aborde l'article 6 sur le droit du fermier à une indemnité.

Tous les auteurs d'amendements se rallient à celui de M. Chabrun qui tend à mettre à la charge du propriétaire ou du fermier entrant l'indemnité à laquelle le fermier sortant aurait eu droit de prétendre chaque fois que la terre qu'il a exploitée aurait bénéficié d'une certaine plus value par suite des améliorations qu'il y aurait apportées.

M. de Monicault demande la disjonction de la proposition comme étant inopportune et devant être l'objet d'une loi spéciale.

M. Queuille et la Commission insistent pour la disjonction.

La disjonction est votée par 345 voix contre 191.

On vote les articles sept et huit.

Au Sénat

Séance du 15 Mars

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Doumer.

LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ouvrant des crédits supplémentaires.

Après un exposé de M. Chéron rapporteur général, M. Poincaré prend la parole et expose la situation financière.

Divers orateurs sont entendus.

La suite de la séance est renvoyée à jeudi.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 15 mars

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Doumergue.

LA CONFERENCE DU DESARMEMENT

M. Briand a exposé au Conseil la seconde proposition américaine relative à la conférence du désarmement naval.

Le Conseil poursuivra l'examen de cette proposition au cours de sa prochaine réunion.

LE CYCLONE DE MADAGASCAR

M. Léon Perrier, ministre des Colonies, a entretenu ses collègues du cyclone de Tamatave. Les ministres ont arrêté les mesures pour venir en aide aux sinistrés ; une demande de crédits sera déposée sur le bureau de la Chambre et des souscriptions publiques seront ouvertes dans les départements.

LES SALAIRES DANS LES MINES DE LA SARRE

M. Tardieu a fait l'exposé de la question des salaires dans les mines domaniales de la Sarre. Un accord est intervenu entre les syndicats et la Commission du Gouvernement ; une diminution de salaires de huit et demi pour cent entrera en vigueur en deux échelons, les 15 mars et 17 avril.

LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES FRANCO-RUSSES

M. Bokanowski a entretenu les ministres des négociations commerciales franco-russes.

AU PARTI RADICAL - SOCIALISTE

LE GROUPE PARLEMENTAIRE SE RALLIE SOUS RESERVE, AU PROJET SARRAUT POUR LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

Paris, 15 mars

Le groupe radical socialiste de la Chambre, qui s'est déjà prononcé pour le retour au scrutin d'arrondissement, a délibéré sur les projets Milliaud et Albert Sarraut.

Après un échange de vues, M. Yvon Delbos a suggéré de voter simplement à titre indicatif et de laisser aux représentants du Groupe à la Commission du suffrage universel la possibilité de se rallier au texte susceptible d'obtenir la majorité à la Commission.

Sa proposition a été adoptée par 41 voix contre 32. Elle équivaut à l'approbation, sous réserve, du projet Sarraut.

Nouvelles Parlementaires

LE CUMUL DES MANDATS

Paris, 15 mars

La Commission du règlement de la Chambre a adopté par 15 voix contre une abstention, la proposition de M. Bonnefous, portant que tout député élu sénateur ne peut plus à partir du jour de la validation de son élection par le Sénat, prendre part à aucun vote à la Chambre.

LES DETTES RUSSES

LES SOVIETS DESIRENT EVITER UNE RUPTURE DES NEGOCIATIONS

Paris, 15 mars

On mande de Moscou que M. Rakowski, avant de partir pour Paris a reçu l'ordre d'éviter toute rupture dans les négociations au sujet des dettes, tout au moins jusqu'à ce que la tension anglo-russe sera atténuée.

AUX INDES

TERRIBLE ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Paris, 15 mars

On mande de Calcutta que deux trains sont entrés en collision en gare de Bhadraj. Il y a eu 22 morts et 100 blessés.

LES EVENEMENTS DE CHINE

TCHANG SO LIN REPOUSSE CHING YU NAO

Paris, 15 mars

On télégraphie de Pékin que les Nordistes de Tchang Tso Lin, après trois jours de lutte sanglante, sous la neige, grâce à l'artillerie, ont fait reculer Ching Yu Nao qui occupe encore les limites de la ville de Ching Jhou.

LE DESARMEMENT

LA FRANCE ENVERRA UN OBSERVATEUR A WASHINGTON

Paris, 15 mars

Le Quai d'Orsay a reçu une nouvelle note du Gouvernement de Washington insistant pour que la France soit représentée à la Conférence du Désarmement naval à Paris.

La France se contentera d'envoyer un observateur.

LES BIENS DE L'EX-KAISER

LE CHATEAU D'URVILLE A ETE VENDU

Metz, 15 mars

Le chateau d'Urville et ses dépendances appartenant à l'ex-kaiser et situé à Romilly ont été adjugés pour 347.000 francs.

LES OSSEMENTS DE BURES

ILS APPARTIENNENT AU SQUELETTE DE LA FEMME PEGOURY

Paris, 15 mars

Le Docteur Paul, médecin-légiste a conclu que les débris humains découverts à Bures (Seine et Oise) appartenaient au squelette de la femme Pegoury ; ils portent les mêmes marques et traces de scie et de dépécage.

LES MORTS DU JOUR

LE PRINCE BORGHESE

Rome 15 mars

Le prince Scipione Borghèse, chef de la maison princière romaine, ancien député, est décédé aujourd'hui à Florence.

On se souvient qu'il avait traversé le premier l'Asie en auto il y a vingt ans ; il s'était rendu de Pékin à Paris.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1865

Paris, 15 mars

L'obligation portant le numéro 69.870 a été remboursée par 150.000 francs.

L'obligation portant le numéro 470.827 sera remboursée par 50.000 francs.

en Angleterre

LA TENSION ANGLO-RUSSE DIMINUE

Londres, 15 mars

Les Soviets ont remis en dépôt dans les banques anglaises une partie des fonds-or qu'ils avaient retirés à la veille de l'échange de notes récent.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

	Paris, 14 mars cours précéd.	Paris, 15 mars cours
Livre	124.85	124.[illegible]
Dollar	25.[illegible]	25.[illegible]
100 lires	115.35	115.[illegible]
100 pesetas	447.[illegible]	447.25
100 frs suisses	491.50	491.25
100 florins	1023	1022.50

TIR EN MER

Conformément à l'autorisation de M. le Capitaine de Vaisseau, Commandant de Secteur, en date du 7 mars 1927, des tirs à la mer seront effectués du 9 au 18 avril dans la Batterie des Turquines à Bastia.

Le but se déplacera en vue de la dite Batterie à des distances pouvant aller jusqu'à 8 kilomètres ou 5 milles marins de la côte.

Les bâtiments et embarcations ne devront pas stationner dans un rayon de 8 kilomètres ou 5 milles marins autour de la batterie exécutant son tir.

Les tirs seront annoncés par un coup à blanc tiré une heure avant l'ouverture du feu, par la Batterie intéressée, un pavillon rouge sera en même temps hissé sur la Batterie où le tir doit être exécuté.

Deux coups à blanc à trente secondes d'intervalle l'un de l'autre seront tirés à cette même batterie dix minutes avant l'ouverture du feu. Le pavillon rouge restera hissé en permanence pendant toute la séance de tir. Il sera amené après le dernier coup tiré.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Fusti Prevosti ; Mme et M. Saladini et leurs enfants ; Mme et M. Michel Bartelloni et leurs enfants, au Havre ; Mme et M. Antoine Bartelloni de Paris ; Mme et M. Antoine Giafferi et leurs enfants ; Mme Lucie Albertini, de Marseille, et sa fille ; Mme Vve Faustin Prevosti et son fils ;

Les familles Sieu, de Philippeville, Alessandri, de Marseille ; Mignoni, de Bastia et de Marseille ; Vve Biaggini et ses enfants ; Gandolfi, de Bastia ; Pancrazi, de Montpellier ; Sarlandi d'Omessa ; Graziani, ancien maire de San Martino di Lota ;

Ont l'immense douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Vve DOMINIQUE ALBERTINI
Née PREVOSTI

leur mère, fille, belle-fille, belle-sœur, tante et cousine très regrettée, décédée dans sa quarante-neuvième année, munie des sacrements de l'Eglise et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le jeudi 17 courant à 10 heures et demie.

On se réunira au domicile mortuaire, 20, Rue de l'Opéra.

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêté des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 98 du présent livre ».

Ce registre est en vente à la **Librairie du Petit Bastiais** *au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).*

Beaucoup de tabac
• Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse -
Un prix modique
voilà ce que
vous trouverez
dans les
Cigarettes
MARYLAND
ALBAN
SUPÉRIEUR
(paquet blanc)

COMPTABILITÉ
[illegible] JAMET-BUFFEREAU
[illegible] de BASTIA, 20, Bould Paoli et Marseille, 15, Allée de Meilhan.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mercredi 16 mars 1927. 75me jour de l'année ; 290 à venir.

Aujourd'hui : Saint Cyriaque.
Demain : Saint Patrice.

* * *

EPHEMERIDES. — 1915. Prise de Saint-Eloi par les troupes britanniques.

UN EBOULEMENT RUE DE LA GARE

Dans la soirée de lundi, vers 19 heures une partie de la paroi rocheuse bordant le côté gauche de la rue de la Gare, s'est éboulée.

La masse des éboulis composés de rochers, de terre et d'arbrisseaux, est assez considérable et entrave complètement la circulation sur la chaussée ; un étroit espace libre permet le passage des piétons.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personne à déplorer.

Le déblaiement de la chaussée a commencé dans la journée d'hier et des mesures de précautions ont été prises par les autorités intéressées.

LEGION D'HONNEUR

M. Adriani Louis, procureur général, chef du service judiciaire de l'Afrique occidentale française, a été promu au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur. Chevalier du 5 février 1921.

Nous lui adressons nos bien sincères félicitations.

JUSTICE DE PAIX

Bénéficiant d'une élévation de traitement à titre personnel de 500 frs, les juges de paix de 4e classe dont les noms suivent :

M. Colonna, juge de paix de Maignelay, à partir du 10 janvier 1926.

M. Giannoro, juge de paix de Bonifacio à partir du 1er janvier 1926.

M. Venturini, juge de paix de Motta à partir du 1er janvier 1926.

EAUX ET FORETS

M. Paggiarelli Charles, inspecteur adjoint des eaux et forêts à Nice, a été nommé inspecteur des eaux et forêts de 4e classe, à Briançon.

NOUVELLES MILITAIRES

Les adjudants, dont les noms suivent, ont été nommés à l'emploi d'adjudant-chef (service général) :

M. Ciambelli Jean, du 158e rég. d'infanterie.

M. Ferracci Paul, du 3e rég. de tirailleurs.

DANS LES CONSULATS

M. Desanti, commis de chancellerie à Vintimille, a été chargé des fonctions de son grade au consulat de France à Amsterdam.

MAGISTRATURE COLONIALE

M. Campocasso, juge d'instruction au tribunal de première instance de Sousse, a été nommé juge au tribunal de première instance de Tunis.

M. Grimaldi, juge au tribunal de première instance de Mostaganem, a été nommé juge au tribunal de première instance de Constantine.

M. Luschi, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Batna, a été nommé juge au tribunal de première instance de Tizi-Ouzou.

M. Colonna, juge de paix de Dra-El-Mizan, a été nommé juge suppléant rétribué pour exercer ses fonctions dans le ressort de la cour d'appel d'Alger.

NOUVELLES MARITIMES

M. le commissaire principal de la marine Antoni du port de Cherbourg, qui remplit actuellement sur la **Patrie** les fonctions de commissaire de la division des écoles de la Méditerranée, continuera ses services à la direction de l'intendance maritime du port de Toulon.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Sson DAMIANI & Cie, 25, Boulevard Paoli

On nous communique

SYNDICAT DES DOCKERS

Les dockers sont convoqués à la réunion générale extraordinaire qui aura lieu aujourd'hui 16 courant à 7 heures du soir (Salle de l'Assistance Publique).

ARCHICONFRERIE DE SAINT JOSEPH

Samedi prochain, 19 du courant, fête du Grand Patriarche Saint Joseph, patron principal de la ville, les messes et les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant :

Messes basses : 6, 7, 8, 9, 9 et demie, 10 heures.

Grand' messe à 11 heures.

Le soir à 3 heures : Vêpres solennelles, suivies du salut du Saint Sacrement.

A 8 heures : Te Deum et baisement de la Relique.

SYNDICAT GAZ, ELECTRICITE ET SERVICES CONCEDES

Réunion ce soir à 20 heures au local de l'Assistance Publique. Présence absolument indispensable.

SOCIETE « LES CUIRS SECS »

Les Cuirs Secs ont procédé dimanche 6 mars au renouvellement du bureau. Ont été élus :

Président : Veschi Ph. Vice-Président : Filippi E. Président de la Commission administrative : Grass A. Secrétaire : Lucchesini B. Secrétaire adjoint : Lunardi F. Trésorier : Orecchioni A. Administrateurs : Azzimonti A., Torrenti J., Torrenti M., Quilici. Porte-drapeau : Gorlani A. Garde-drapeau : Raffalli J. B., Guasconi D.

Après ce résultat, le champagne a, une fois de plus, « mouillé » nos « Cuirs Secs ».

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINOTS
Réseau de la Corse

Les camarades syndiqués sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu mardi 15 mars à 20 heures salle de l'Assistance Publique.

Ordre du jour : Détermination du rôle syndical ; Congrès des Compagnies secondaires. Aucune excuse ne sera valable.

CONFRERIE DE SAINTE CROIX

La neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie se célèbrera dans cette chapelle à partir du 16 courant. Elle aura lieu le soir à 7 heures et demie précises.

CROITRE EN SANTE COMME EN SAGESSE C'EST LE CONSEIL DE LA VIEILLESSE

Les personnes d'expérience ne se contentent pas de dire aux enfants : Soyez sages. Elles disent encore : Ne faites pas d'imprudences, ne vous fatiguez pas.

C'est, en effet, là le grand danger pendant la croissance ; la fatigue, l'épuisement. Soutenir sans cesse l'organisme, stimuler ses fonctions, renouveler la richesse du sang, entretenir l'appétit, c'est tout le problème pendant cette redoutable période de la formation et c'est un problème qui est, Dieu merci, journellement et parfaitement résolu avec l'aide des Pilules Pink. Les Pilules Pink restituent à l'organisme affaibli les substances indispensables à son bon fonctionnement. Elles enrichissent le sang, tonifient les nerfs, stimulent l'appétit et les fonctions digestives. Une cure de Pilules Pink au printemps est toujours salutaire aux enfants.

« Ma fillette est complètement rétablie de son état d'affaiblissement et d'anémie depuis qu'elle a pris des Pilules Pink — écrit Mme Barrhey, au Gué de Leyre, commune de Luxey (Landes). — Je ne manquerai pas de lui en faire faire une cure chaque année au printemps ».

Les Pilules Pink sont un des remèdes des plus actifs contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, irrégularités des époques.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris, 5 fr. 25 la boîte ; 29 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de [illegible] par boîte.

00128

M. l'Administrateur de
PARIS-MATIN
14, Boul. Montmartre
PARIS-IXe

Bulletin d'abonnement annuel à
PARIS-MATIN

Je déclare souscrire un **abonnement d'un an** au journal quotidien *Paris-Matin*, à partir du premier numéro de ce journal.

Je joins à ce bulletin le montant de cet abonnement, soit la somme de **85 francs**, dès la réception de laquelle il est entendu que vous m'adresserez en prime *absolument gratuite et franco de port et d'emballage*, les deux montres (chronomètre pour homme et montre-bracelet pour dame) décrites par ailleurs.

Nom : ______
Profession : ______
Adresse : ______
Localité : ______ *Département* : ______

SIGNATURE

Expédiez les fonds à votre convenance, soit en mandat-poste, mandat-carte, chèque ou compte chèque-postal numéro 1014-23

5 G. P.

VOIR EN QUATRIEME PAGE LA DESCRIPTION DES SUPERBES PRIMES RESERVEES AUX ABONNES

AVIS AUX CANDIDATS A L'EMPLOI DE SURNUMERAIRE DES CONTRIBUTIONS

Un concours d'admission aux fonctions de Surnuméraire des Contributions directes, de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, sera ouvert dans le deuxième trimestre de l'année 1927.

Conditions d'admission : Les candidats doivent être pourvus du diplôme complet de bachelier de l'enseignement secondaire et être nés entre le 1er juillet 1901 et le 30 juin 1909.

Le registre d'inscription des candidatures sera irrévocablement clos le 31 mars 1927.

Sont dispensés de subir les épreuves du concours, et peuvent présenter leur demande à toute époque, les jeunes gens âgés de moins de 26 ans, qui ont satisfait aux examens d'entrée de l'Ecole normale supérieure, de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole nationale supérieure des Mines (cours préparatoires), de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, ainsi que ceux qui sont pourvus d'un diplôme de docteur ou de licencié, ou ceux qui ont satisfait aux examens de sortie de l'Ecole spéciale militaire, de l'Ecole navale, de l'Institut agronomique, de l'Ecole nationale des Mines de Saint Etienne, de l'Ecole libre des Sciences politiques et de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

Les candidats admis reçoivent, pendant la durée de leur **stage, une indemnité** annuelle de 7.200 francs, et les diverses indemnités (résidence, charge de famille) allouées à tous les fonctionnaires de l'Etat.

Les candidats trouveront soit auprès du Directeur des Contributions directes à Ajaccio, soit auprès du Directeur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre, à Ajaccio, tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission. Le programme des épreuves leur sera remis ou envoyé sur leur demande.

RESTAURANT GLACIER
Angle du Cours Sebastiani et de la place du Marché
BASTIA
SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES
La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses
Arrangements pour séjours de longue durée
ON PREND DES PENSIONNAIRES
Téléphone : 0.133

FOURNITURES GENERALES et INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE
CABINET TOILETTE
L. ROGLIANO
13, Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-43)
Spécialité de tous travaux de plomberie et d'électricité
Maison de Confiance
LES MEILLEURES REFERENCES

Avant de fixer définitivement votre choix en T. S. F. passez aux Magasins de Vente et d'Exposition.
G. GUIDUCC
34-36 Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-20)
POSTES - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIECES DETACHEES LAMPES, PILES - ETC., ETC...
Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent
BRUNET - RIBET ET DESJARDINS
GRAVILLON - HYDRA
Installations complètes
Renseignements et démonstrations sur demande

— APPAREILS SANITAIRES —
CHARLES BLANC
VENTE DE BAIGNOIRES
CHAUFFE-BAINS, LAVABOS,
GLACES :: CABINETS
Agent général pour la Corse : Marcel LEVIE
Dépôt et Magasins :

N° 47 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Le Roman d'un Nouveau Pauvre

par ANDRÉ ARMANDY

— C'est bien pour cela que je n'en sais rien. Mets : *Paris*. Cela arrivera. Continuons.

« *Monsieur le Ministre,*

« Laisse une marge assez grande pour qu'on puisse annoter. Comment commençons-nous ?... Attends... mets toujours : *J'ai l'honneur*... Cela commence toujours ainsi une lettre à un ministre ; je n'ai d'ailleurs jamais su pourquoi, car habituellement lorsqu'on lui écrit, c'est pour se plaindre de son administration. Enfin mets : *J'ai l'honneur*...

« *J'ai l'honneur de vous informer*, si je vais trop vite, dis-le moi, *de vous informer*... euh. Ah ! tant pis, les grands moyens !

« *J'ai l'honneur de vous informer que divers lecteurs de mes articles*... tu ne te compromets pas en disant cela, *m'ont signalé une négligence fâcheuse... dont se serait rendu coupable un service colonial relevant de votre administration*. Ça me rappelle les rapports du régiment.

« *Un vapeur... la « Johanna »... s'est échoué en 1917 sur les brisants de la pointe des Almadies* - d-i-e-s. Un point.

« *Or*, virgule, *cette épave*, virgule, *non seulement constitue*... mets : *paraît-il*, pour le couvrir dans le cas bien invraisemblable où il aurait été au Sénégal. Il faut tout prévoir : les ministres se déplacent beaucoup depuis quelque temps. Ce *paraît-il* te permettra de désavouer tes correspondants si besoin est. Je reprends :

« *Or, cette épave, paraît-il, non seulement constitue un obstacle à la navigation*... la navigation sur des cailloux ! *mais encore*... ça, c'est le grand atout, et puis c'est difficile à contrôler, *mais encore est un objet de dérision pour les navires étrangers qui fréquentent en nombre... sans cesse grandissant*... ça le flattera, cet homme, *la grande escale internationale qu'est devenue le port de Dakar*. A nous les qualificatifs défraîchis. Ah flûte ! J'ai oublié « *légitime* » avant « *orgueil* ». C'était de rigueur. Tant pis, continuons :

« *Ils s'étonnent en effet, et à juste titre à mon avis, que l'Administration des Ponts et Chaussées de la colonie n'ait point songé*... à moi le carnet : *n'ait point songé, soit à mettre en demeure le ou les armateurs ou, à défaut, la Compagnie d'assurances en cause si le navire lui a été abandonné*... tu vois à quoi ça sert mes courses, *soit à procéder à leurs frais, après procès-verbal comportant mise en demeure, affirmé aux termes de l'article 18 de la loi du 30 mai 1851*... as-tu fini de rire comme ça ? *et enregistré en débet dans les trois jours*... si jamais le fonctionnaire qui m'a dit cela savait à quoi ça sert !... *dont copie dressée et signifiée sur papier pour valoir timbre, à la destruction de l'épave par tous moyens appropriés.*

« *Cette négligence inexplicable menaçant de porter atteinte au prestige du pavillon français sur les côtes africaines, j'ai été prié de saisir le grand public*... ne mets pas de majuscule, *de la question par la voix vulgarisatrice de la Presse*. Une majuscule à Presse.

« *Mais, soucieux de ne point déprécier par l'étalage de ses rares défaillances la valeur d'un régime auquel mes convictions républicaines sont acquises, j'ai cru, Monsieur le Ministre, à vous saisir de la question, confiant dans votre intérêt passionné pour les détails de votre département ministériel, et certain que la pourrez résoudre.*

« *Recevez*... Mets la plus respectueuse considération et l'assurance de tes sentiments distingués, ça suffira... »

Après avoir relu, je n'ai pu réprimer une appréciation :

— Ce que ça peut être pompier !

— C'est dans la note, Robert, répond Dangennes pénétré. Il faut ça. Le ministre ou le chef de service qui lira cela partagera sûrement notre sentiment. Ils ne sont pas plus sots que nous, ces hommes. Mais ils sont l'un ministre, les autres fonctionnaires, tous dans une certaine mesure justiciables de l'électeur. Or ça c'est le style « électeur influent ». C'est redondant, 14 juillet, et Comité de défense républicaine ; c'est rasoir, mais ça ne se met pas au panier. Avant trois jours, les Ponts et Chaussées de Dakar recevront un poil calligraphique avec demande de rapport « de toute urgence ».

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Ollendorff-Lévy, Editeurs à Paris.

Pas de préambule vain. J'ai créé le *Merle Blanc*. Et j'ai créé *Paris-Soir*.

Je vais lancer PARIS-MATIN

Paris-Matin sera un grand quotidien républicain d'information, d'esprit absolument nouveau, de forme rigoureusement inédite, de conception radicalement neuve.

Paris-Matin n'aura que des confrères. Il ne sera le concurrent d'aucun d'eux.

Par la seule vertu de sa formule, *Paris-Matin* doit, très rapidement, automatiquement même, atteindre la diffusion des grands quotidiens de la presse contemporaine.

J'entends marquer sa naissance par un coup d'éclat qui va, dès maintenant, propager son nom à travers tout le pays et inspirer d'emblée la plus sympathique confiance dans les réalisations du nouveau journal.

Je veux constituer, immédiatement, à *Paris-Matin*, une solide cohorte de 50.000 abonnés. Une véritable armée d'amis. Des amis auxquels je ne demande aucun sacrifice.

Et nulle contribution.

Mais des amis qui trouveront au contraire un profit immédiat à se faire volontairement les agents de propagande de notre grand quotidien.

Car, pour provoquer dès ce jour, sur l'heure, les milliers d'abonnements sur lesquels *Paris-Matin* assoiera son départ — .....et je vous promets un départ de grand style! — et pour récompenser d'une manière tangiblement rémunératrice ses premiers abonnés, *Paris-Matin* va leur offrir :

gratuitement et immédiatement 2 SUPERBES MONTRES

Je souligne à vos yeux qu'il ne s'agit pas de jouets de bazar ni d'articles-réclame, fabriqués à la grosse, dans les usines à camelote d'Allemagne ou de Tchéco-Slovaquie.

La montre pour homme est un remontoir métal nickel, à boîte lentille, calibre 18 lignes, mouvement à cylindre, cadran à heures arabes, mise à l'heure à poussoir.

La montre de dame est, d'autre part, un charmant remontoir plaqué or, boîtier fantaisie à lunette mirage calibre 10 1/2 lignes, mouvement à cylindre empierré rubis, cadran gravé, heures arabes, aiguilles Louis XV, mise à l'heure à tirette, bracelet sur moire avec pression.

L'une et l'autre montres, de marque française, sont fabriquées à Besançon par des artisans français. Elles seront livrées réglées.

Ce double cadeau est absolument gratuit
IL EST LIVRÉ IMMÉDIATEMENT
Il n'est subordonné à aucune condition

Dès le reçu de votre bulletin d'abonnement, et PAR RETOUR DU COURRIER il vous sera adressé franco de port, par poste, recommandé, dans une boîte solide fabriquée spécialement et donnant toute garantie sur l'heureuse arrivée de son contenu, les deux montres décrites ci-dessus, dont je vous serais obligé de bien vouloir, dès réception, faire expertiser la valeur marchande.

Cette expertise faite par un horloger de votre choix vous convaincra que la stricte valeur commerciale du double cadeau offert par *Paris-Matin* dépasse très largement la totalité de la valeur de l'abonnement lui-même.

Comment la chose est-elle possible ?

Je vous en prie, faites-moi la grâce de ne point vous en soucier et de me croire sur parole si je vous donne l'assurance que, SUR LA BASE DU DOLLAR A 5 Francs, *Paris-Matin* vous surprendra par d'autres tours de force qui vous donneront l'occasion de vous féliciter de votre qualité d'abonné de la première heure.

Car c'est l'évidence, n'est-ce pas? que vous êtes convaincu maintenant, mon cher lecteur, que votre intérêt vous pousse à vous assurer les avantages réservés par *Paris-Matin* à ses premiers abonnés.

Et je vous en remercie bien vivement.

Eug. Merle

PARIS TROIS ÉDITIONS PARIS

MATIN PARIS-MATIN PARIS-MATIN PARIS-MATIN PARIS-MATIN PARIS-

LA DIRECTION ET L'ADMINISTRATION SONT INSTALLÉES 14, BOULEVARD MONTMARTRE PARIS (9e)

VINGT LIGNES TÉLÉPHONIQUES : Richelieu 88-25 à 88-27 ; 93-12 à 93-28 ; Gutenberg 53-19 et 58-19 — Provence 43-13 et 68-46 ; Inter Spécial 8-88 ; 10-16 et 10-17

LES SERVICES DE LA RÉDACTION ONT LEURS BUREAUX 1, RUE MONDÉTOUR PARIS (1er)

MATIN PARIS-MATI

RIS-MATIN PARIS-

VOIR NOTRE BULLETIN D'ABONNEMent EN 3me PAGE

39e ANNÉE. — N° 79 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — JEUDI 17 MARS 1927

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 3, Boulevard Montmartre, 3 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA. Téléphone : 0-03. Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS — Trois mois 13 fr., Six mois 25 fr., Un an 48 fr. ; 15 fr., 27 fr., 50 fr. — Le Port en sus. Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance. Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

00129

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

La Véritable Indépendance

Les temps sont éloignés, en ce qui nous concerne du moins, où l'indépendance se concevait surtout du point de vue politique.

Nous avons payé assez cher le droit d'avoir pu disposer de nous-mêmes. Nous en avons disposé comme nous l'avons entendu : quoi qu'on en ait dit, en travertissant le sens des événements historiques, fort librement. Nous nous sommes donnés à qui nous avons voulu, et si la lutte contre Gênes a duré quatre cents ans je crois bien que l'idée infuse dans l'esprit des chefs corses a été, dès le début de ce qu'on a appelé les révolutions de l'île, de joindre les destinées de notre pays à celles de la France.

Les luttes qui ont eut lieu, à la fin de cette longue période de trouble entre les Corses et les Français ont été surtout le résultat de malentendus et de fausses manœuvres.

Nous trouvons dans l'état de choses qui dure depuis un siècle et demi et dans le domaine politique, la véritable expression de notre indépendance.

Toujours dans ce domaine, nos hôtes d'hier, les délégués de la commission sénatoriale du Sénat, sont venus étudier une meilleure garantie des pleins éléments d'indépendance que nous possédons.

Au point de vue des individus, cette indépendance s'entend de la liberté qu'ils ont de participer sans limites sans réserves, aux destinées d'une nation dont l'influence s'étend au monde entier. C'est cela, au fond, qui nous flatte, qui nous enchaîne à la France. Est-ce que le tempérament d'une autre nation nous aurait permis de jouir, à de certains moments même jusqu'à satiété, jusqu'à l'ivresse, de cette liberté de jouer notre partie dans la métropole et hors de la métropole ? Mais, non...

C'est toujours au point de vue politique, dans ce sens que nous ressentirions une diminution de notre indépendance individuelle et collective si la France cessait d'être une grande puissance. Les véritables liens du cœur sont commandés par les règles du jeu de la solidarité des intérêts matériels et affectifs.

* * *

Ceci se dit surtout des individus des mobiles qui les animent.

Mais leur cause reste liée à celle du pays qui les a conçus.

Les Corses sont également fonction du pays qui a déterminé leur origine avec tout ce qu'elle comporte d'intérêts et de sentiments, avec quoi ils affirment leur personnalité.

On ne peut détacher les uns de l'autre : ils perdraient une partie essentielle de leur raison d'être, de leur force.

Il est donc essentiel que par elle-même la Corse possède des éléments de vie indépendante.

Par la culture de ses traditions sans doute : et c'est un aspect de la question que nous ne négligeons pas.

Mais aussi par la création en Corse de tout ce qui lui est nécessaire à une vie économique indépendante.

Cette vie économique indépendante, nous l'avions il y a cent ans : nous nous suffisions à nous même parce que notre genre de vie était adapté au manque de contact avec le continent.

Certes, il ne s'agit pas de revenir à des formules que seul justifierait un retour impossible à l'isolement à peu près complet.

Mais il faut considérer d'abord que l'économie insulaire et l'économie nationale s'accordent à mettre en valeur tous les éléments négligés de l'activité de la Corse.

Il faut considérer ensuite que si, non pour une longue période, du moins pour une durée limitée, nous pourrions avoir de nouveau besoin de recourir à des éléments d'indépendance.

Un effort bien compris et méthodiquement mené permettrait à l'île de se suffire par l'utilisation de ses richesses, qui, en quotité et en variété sont largement suffisantes pour lui faire non pas une vie étriquée dont l'habitude est perdue, mais une vie correspondant aux goûts et aux besoins nouveaux.

Nous avons des hommes, les zones climatiques les plus diverses, le sol propice, l'eau, l'arbre. Nous avons tout, mais tout est seulement en puissance, à l'état nature, dispersé.

Il y a chez nous des familles qui ont résolu le problème de l'indépendance par rapport aux seuls éléments que contient le pays.

C'est maintenant tout le pays qu'il faudrait rendre à cette indépendance d'avec l'extérieur dont les lois physiques parfois impérieuses, plus fortes que le génie des hommes, nous détachent.

Voilà le véritable point central de « la défense de la Corse. »

ARISTARQUE

Billet Parisien

Un crime a été commis au Jardin des plantes.

On a tué Gaspard.

Gaspard était un noble éléphant d'une vingtaine d'années qui faisait la joie des grands et des petits. De toute sa vie de pachyderme, Gaspard n'avait fait de mal à personne. Et voilà qu'un jour en observant Gaspard, un fonctionnaire du Jardin des Plantes s'écria:

— Cet animal est devenu fou !

Un autre fonctionnaire qui observa Gaspard le lendemain, déclara à son tour :

— Cet animal est amoureux !

Les deux fonctionnaires ne purent s'entendre. Ils en référèrent à un troisième fonctionnaire plus haut placé dans la hiérarchie, qui décréta :

—C'est bon, on tuera Gaspard.

..En vain le cornac, qui a connu Gaspard en nourrice, implora-t-il la pitié du grand chef.

—Voyez, voyez, pleurnichait cet étranger au teint bronzé mais au cœur pitoyable, voyez comme Gaspard joue de la trompette...

Et, en effet, Gaspard jouait de la trompette aussi bien qu'un musicien de la Garde républicaine.

—Allez, reprenait le cornac, Gaspard est trop sage pour être amoureux. Alors, comment voulez-vous qu'il soit fou ? Laissez-le moi. Nous nous aimons bien. Que direz-vous aux petits enfants quand ils réclameraient leur ami Gaspard ?

Rien n'arrêta l'exécution de la sentence. On avait surpris Gaspard en train de jongler avec des barres de cent kilos arrachées à la grille de sa geôle, on l'avait entendu barrir désespérément la nuit précédente, il fallait donc tout craindre d'un fauve qui avait l'air d'entendre, dans ses grandes oreilles en soufflet de forge, les appels à la révolte de la jungle natale.

Et l'autre matin, le bourreau des éléphants, la tête recouverte d'un masque, est entré chez Gaspard, qui l'a gentiment salué de sa trompe. Il ne se méfiait pas, Gaspard. Pouvait-il savoir qu'on allait lui faire du mal ?

Alors, le bourreau a répandu chez Gaspard un gaz terrible qui a fait ses preuves sur les hommes et qui n'épargne pas non plus les animaux. Gaspard a d'abord paru incommodé. Ses petits yeux malins se sont injectés de sang. Puis soudain, il s'est effondré sur le sol où il s'est mis à gémir comme une chétive créature.

Son agonie n'a pas duré cinq minutes.

Après sa mort, tout le monde a paru satisfait au Jardin des Plantes. Il paraît qu'on venait d'échapper à un grand danger. Seul, l'étranger au teint bronzé mais au cœur pitoyable affichait une tristesse que l'on jugea ridicule...

Gabriel BAUGÉ

Nos Services Maritimes Postaux

L'intervention de M. de Moro-Giafferri à la Chambre

Au cours de la Séance de la Chambre du 8 mars, notre éminent représentant M. de Moro-Giafferri a posé à M. le Ministre des Travaux Publics une question sur les mesures qu'il prendrait dans le cas où M. Jean Fraissinet mettrait à exécution sa menace que, selon une interview parue dans les colonnes de notre confrère La Corse de Marseille, il aurait exprimée de retirer ses bateaux des lignes de la Corse.

Nous avons publié hier une lettre de M. Jean Fraissinet démentant cette interview et précisant qu'il n'avait jamais envisagé de priver la Corse de communications avec le continent.

Nous reproduisons ci-dessous, in extenso, l'intervention de M. de Moro-Giafferri et la réponse de M. André Tardieu, Ministre des Travaux Publics.

M. le président. L'incident est clos.

Conformément à l'article 120 du règlement, la parole est à M. de Moro-Giafferri pour poser à M. le ministre des travaux publics une question sur les services maritimes postaux de la Corse.

M. de Moro-Giafferri. Je sais que je dois donner à tous l'impression d'un sentiment médiocre de l'opportunité. Vous attendiez un début d'une autre importance. J'avais une question à poser. Je vous assure qu'elle est importante pour le département que j'ai l'honneur de représenter. Le règlement ne peut me permettre de prendre la parole, pour ce dialogue rapide avec M. le ministre des travaux publics, qu'aujourd'hui et à cette heure.

Il faut d'abord que je m'excuse auprès de la Chambre, lui répondant que je n'userai pas du quart d'heure que le règlement veut bien m'accorder.

La Chambre a souvent entendu parler — car la question a été, à maintes reprises, évoquée devant elle — des difficultés de notre département avec une compagnie qui, en fait, possède, depuis 1905, le monopole de ses communications maritimes, la compagnie Fraissinet.

En 1920, un projet de convention provisoire fut voté. Il avait été présenté dans des conditions tellement hâtives que nous étions dans l'alternative d'accepter n'importe quoi ou de tout repousser.

J'eus l'occasion de prendre à la tribune une attitude résignée qui parut ne convaincre personne. Je me plaignais d'avoir voté le couteau sur la gorge, et j'ai entendu souvent formuler ce reproche.

Par une nouvelle confirmation d'un proverbe connu, ce régime provisoire a duré jusqu'à maintenant.

En 1925, un projet de convention avait été signé par le représentant de la compagnie Fraissinet et par le Gouvernement. La Chambre avait été saisie. La commission de la marine marchande avait nommé un rapporteur, notre collègue M. Cullerotti. Son rapport était déposé. [illegible] Au dernier moment — et ceci se passait je crois au mois de février 1926 — le projet a été retiré de votre ordre du jour. Nous en sommes là.

Ce qui m'oblige à poser cette question, c'est que nous avons eu la surprise de lire dans un petit journal local une interview de M. Jean Fraissinet, directeur de cette importante compagnie.

M. Jean Fraissinet n'a pas hésité une seconde à proclamer deux choses : d'abord que les lenteurs dont se plaint légitimement mon département étaient entièrement imputables à la commission de la marine marchande et à son rapporteur, M. Cullerotti ; ensuite que le régime provisoire ne pouvait durer que jusqu'au 31 mars, et il ajoutait sans ambages : « Si, le 31 mars, les choses ne sont pas réglées, je dégagerai ma responsabilité. » Enfin, il voulait bien conclure par ces mots : « Tant pis ! ». Ce qui signifie que si, le 31 mars prochain, dans quelques jours, le projet [illegible] n'a pas été discuté [illegible] qu'il soit voté — le puissant armateur retirera du service ses bateaux. Or il se trouve que ces bateaux sont précisément les seuls qui correspondent aux caractéristiques de notre navigation particulière. La prétention de ce [illegible] maritime serait donc que l'on s'inclinât devant sa volonté ou que l'on acceptât que notre département ne fût pas relié au continent.

Je m'excuse de présenter sa prétention sous cette forme ; je reconnais qu'elle est bouffonne, mais c'est son style et je veux lui en laisser le mérite.

On ajoute, monsieur le ministre des travaux publics, qu'il y a une part de responsabilité incombant au Gouvernement.

Et, ce qui est piquant, c'est que l'article a été publié le 1er mars et que je crois savoir que la convention que vous allez nous demander d'accepter a été signée par M. Fraissinet le 27 février au soir.

M. le ministre des travaux publics. Votre information est inexacte.

M. de Moro-Giafferri. Je m'en doutais, elle venait de vous. (Sourires.)

Voilà donc un armateur qui a signé, le 27 février, une convention et qui, le 1er mars, fait publier par un journal cette mise en demeure : les Chambres l'auront acceptée le 31 mars ou bien un département tout entier sera privé de communications avec la mère patrie !

Je ne voudrais pas employer de terme sévère, mais ne pensez-vous pas qu'on peut dire que c'est un chantage ?

Ce chantage, nous ne sommes, ni les uns, ni les autres, disposés à l'accepter ; et je vous connais assez, monsieur le ministre des travaux publics, pour être certain que vous ne l'accepterez pas.

Je vous demande donc si vous ne pensez pas qu'il y aurait lieu d'ores et déjà de prendre vos précautions et de prévoir ce qui pourrait se passer.

Il n'est pas vrai que l'on puisse imputer à la commission de la marine marchande ou à son rapporteur un retard quelconque. On ne saurait lui reprocher de n'avoir pas déposé un rapport sur le projet de loi. Le projet de loi n'est pas déposé. (Très bien ! très bien !)

D'autre part il n'entrera dans l'esprit de personne de limiter à cet égard les droits du Parlement. Le rapport déposé, nous nous réserverons le droit d'examiner de près un régime qui pourra engager l'avenir de notre département pendant vingt ans.

Nous dire que nous aurons quinze jours pour délibérer serait, en réalité, nous empêcher de le faire. Je suis sûr que vous ne consentirez pas à nous réduire à cette extrémité.

Mais alors, qu'allons-nous faire si, le 31 mars, cet armateur extrémiste (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Rires) émet la prétention d'user de son monopole de fait pour nous infliger une menace aussi grave ?

Ne pensez-vous pas qu'il y aura lieu, de votre part de faire preuve d'autorité ? Je vous en sais capable. C'est pourquoi je vous le demande.

Quant à nous, nous déclarons que si nous devons, un jour, nous trouver en face de cette éventualité, nous serions tout prêts à demander à la Chambre de vous donner les pouvoirs nécessaires.

Il s'agit d'un service public au premier chef. Si la loi de 1877 ne vous permet pas de réquisitionner, il vous appartiendra — en tout cas, il nous appartiendrait — de demander au Parlement les pouvoirs nécessaires.

Je vous demande, monsieur le ministre des travaux publics, si mon département, à la [illegible] du 31 mars, peut se trouver privé de toutes communications. Il y a une charge qui incombe à l'État. Comment l'acceptez-vous ? Que comptez-vous faire ? Si nous demandons alors la réquisition de la flotte Fraissinet, quelle sera votre réponse ? (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. le ministre des travaux publics. Messieurs, il est parfaitement exact que, le 27 février dernier, après une longue discussion, le projet de convention entre l'État et la compagnie Fraissinet, qui est actuellement soumis à l'examen de M. le ministre des finances et qui viendra devant vous d'ici peu, a été signé.

Il est non moins exact que, quelques jours après, M. de Moro-Giafferri l'a indiqué, on a pu lire dans un journal corse une interview de M. Jean Fraissinet, qui a paru pour le moins hors de propos.

M. de Moro-Giafferri. Très bien !

M. le ministre des travaux publics. En ce qui concerne les retards dont se plaint ce jeune armateur (Très bien ! très bien ! et rires), il convient de préciser brièvement les responsabilités de chacun.

La commission de la Chambre — je ne dis pas que j'aurais été d'accord avec elle — a rejeté, en 1926, un projet qui lui avait été renvoyé. C'était son droit.

Depuis, l'administration de la marine marchande, que je n'avais pas alors l'honneur de diriger, s'est trouvée prête à proposer un nouveau texte. Mais, profitant du vote de rejet de la commission, la compagnie Fraissinet a présenté un grand nombre de demandes nouvelles ; et c'est à discuter ces nouvelles demandes que se sont passés — M. Fraissinet l'oublie trop — les mois qui se sont écoulés entre la fin de 1925 et les premiers mois de 1927. (Très bien ! très bien !)

J'ai entre les mains un tableau — que la Chambre se rassure je ne lui en infligerai pas la lecture — qui résume la correspondance échangée depuis le 11 septembre dernier, date à laquelle j'ai envoyé à M. Fraissinet le nouveau projet de convention entre sa compagnie et moi-même.

Je n'ai pas le sentiment, en relisant ce tableau que les retards puissent m'être imputables. C'est ainsi que, par exemple, lorsque M. Fraissinet annonçait sa visite pour le 3 octobre, il ne venait que le 19 novembre. [illegible] à faire en un tel cas mon mea culpa ?

M. de Moro-Giafferri s'est inquiété d'un risque auquel, pour ma part, je ne crois pas.

Ce risque, qui aboutirait, soit à nous priver ici de la présence de nos collègues corses, s'il les surprenait dans leur île [illegible], soit à en priver la Corse s'il les surprenait en France (Sourires), mérite qu'on y prenne garde. Si je croyais qu'il pût devenir sérieux, je prie la Chambre d'être assurée qu'il ne me trouverait ni désarmé, ni hésitant.

Il s'agit d'un service public. En cas d'interruption, la réquisition, que j'ai maniée en temps de guerre avec quelque fermeté pourrait, avec la procédure d'extrême urgence, résulter du vote d'une loi qui parerait aux besoins immédiats. (Applaudissements.)

Pour la suite, la construction des bateaux de remplacement pourrait également être assurée par la voie législative.

Seulement, permettez-moi d'ajouter que je ne crois pas que nous ayons besoin de mettre en œuvre des armes aussi puissantes.

Vous savez, messieurs, que la compagnie Fraissinet vient de changer de chef. M. Fraissinet père, dont tout le monde, dans cette Assemblée, a déploré la mort, a succombé il y a quelques semaines.

J'ai reçu depuis la visite de son fils. Au cours de cette visite, comme d'ailleurs dans l'interview citée par M. de Moro-Giafferri, M. Jean Fraissinet a tenu à me faire savoir, fort aimablement d'ailleurs, que, si son regretté père avait appliqué aux relations de sa compagnie avec l'État, en ce qui concernait les lignes de Corse, une certaine sentimentalité, il entendait, lui, se comporter en homme moderne, insensible à de telles considérations.

C'est dans ces conditions que M. Jean Fraissinet a cru nécessaire, au lendemain de la signature de la convention, de nous adresser [illegible] ultimatum. Cet ultimatum était superflu. Il pourrait même être nuisible, si nous consentions à y répondre en apportant dans la discussion une lenteur injurieuse. (Sourires.)

Messieurs, cela ne sera pas nécessaire. Entre la compagnie Fraissinet et l'État, il y a un intérêt commun. Quand on essaye de jouer un plus fin que soi, j'abats les cartes. C'est le meilleur moyen de voir clair et tout le monde y voit clair.

Quand M. Fraissinet me dit que, s'il [illegible] ses bateaux, je serais bien ennuyé, je réponds : oui, parce que ce sont les seuls bateaux dont nous disposions actuellement pour la Corse, et [illegible] à mettre légalement la main sur ses bateaux, avec votre concours. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Si je j'ajoute, moi, que si les bateaux de M. Fraissinet ne s'employaient plus sur les lignes de Corse, il serait lui aussi bien ennuyé, car, de même que moi je n'en ai pas d'autres pour desservir la Corse, il n'a pas, lui, d'autre ligne que celle de Corse pour utiliser ses bateaux.

Je conclus en disant qu'il faut attribuer sans doute l'interview dont s'est plaint M. de Moro-Giafferri au désir du nouveau chef de la compagnie d'affirmer [illegible] Il a entendu affirmer son esprit moderne par une communication à la

Un rare exemple de volonté et de valeur intellectuelle n'est celui que donne M. Andrieux (notre photo), ancien préfet de police, ancien député des Basses-Alpes, qui à l'âge de 86 ans, va passer, en Sorbonne sa thèse de doctorat.

[illegible]

M. le président. [illegible]

M. [illegible] [illegible]

M. le président. L'incident est clos.

LA SURVEILLANCE DE NOS COTES

UN CHALUTIER ITALIEN CAPTURE AU LARGE DU CAP CORSE

Dans la nuit de mardi à mercredi, le [illegible] *Trouplier*, commandé par le maître principal Rinee et affecté à la surveillance des côtes de la Corse, effectuait une tournée d'inspection au large des côtes du Cap Corse.

Vers une heure du matin, l'homme de quart signalait entre Porticiollo et la marine de Luri, deux chalutiers pêchant tous feux éteints.

Aussitôt le *Trouplier* mit le cap sur les deux navires qui se voyant découverts, coupèrent leurs chaluts et prirent la fuite, en jetant à la mer le produit de leur pêche. Le commandant du garde-côtes fit alors tirer un coup de canon à blanc ; ce coup de semonce étant resté sans effet, il commanda une salve de coups de fusil à blanc.

Un des deux chalutiers parvint à gagner le large, mais l'autre stoppa. Le *Trouplier* le ramena à Bastia où il mouilla au Vieux-Port, accosté devant les bureaux de l'Inscription Maritime.

Le chalutier a été remis à M. l'Administrateur de la marine qui a fait saisir les engins de pêche en attendant le jugement qui interviendra.

Ce petit navire, le « *Fluto* » est une vieille connaissance ; il avait été déjà capturé une première fois pour le même délit de pêche dans les eaux territoriales françaises le 11 avril 1923.

Le *Flutto* jauge 80 tonneaux ; il appartient à M. Anecllotti Athos, armateur à Livourne et est commandé par le patron Picchi Anielo ; son équipage est de dix hommes.

Les autorités maritimes n'ont point oublié l'incident du chalutier *Falega* qui, capturé par le garde-côtes, s'enfuit la nuit suivante. Afin d'éviter que le *Flutto* réédite cet exploit, un marin du *Trouplier* monte à bord une garde vigilante.

LE BAL DES POTACHES SPORTIFS

Le bal de l'Association Sportive du Lycée se réalisera donc samedi prochain dans la salle des Fêtes du Théâtre.

Cette soirée est la première donnée par cette sympathique société. [illegible] puisque chacun se plaint de la monotonie de la vie bastiaise, encourager les organisateurs à persévérer dans cette voie.

On nous promet que les lycéens donneront leurs invités par d'heureuses innovations.

Et l'on peut dire que pour leur coup d'essai ils réussiront un coup de... maîtres.

Chronique Sportive

Le classement du Championnat de la Corse s'établit à l'heure actuelle comme suit :

C. A. B. : 9 matches joués : 23 pts
S. C. B. : 7 matches joués : 21 pts
E. F. B. : 8 matches joués : 17 pts
A. C. A. : 8 matches joués : 14 pts
[illegible] : 9 matches joués : 12 pts
J. S. A. : 9 matches joués : 11 pts

La défaite infligée dimanche dernier par l'Etoile au Cercle Athlétique Bastiais oblige à celui-ci sa dernière chance de conserver le championnat qui lui aurait plus d'[illegible] par le Sporting Club Bastiais.

Dimanche, se disputera la rencontre S. C. B. - E. F.

* * *

ETOILE FILANTE

[illegible] le match de dimanche prochain. [illegible]

LES CORSES AU CONTINENT

Les Groupements Corses de Paris

UNION DES COMBATTANTS ET MUTILES CORSES

L'Union des Combattants et Mutilés Corses s'est réunie en Assemblée Générale, le 5 mars 1927. Plus de cinq cents anciens combattants étaient présents.

Les membres du Conseil d'Administration ci-dessous, ont été élus à l'unanimité :

MM. Albertini Paul, chef de service à la C. P. D. E. ; Antonori, Ecole des Mines, [illegible], chef de bureau, ministère des Pensions ; Bernardi, employé ; Battistini, chef de bureau, ministère de la Justice ; Benifacy, assureur ; [illegible] ; Costantini, Contrôleur des Contributions Directes ; [illegible], ministère des Colonies ; Giorgi, P. T. T. ; Desert, aviation ; Capitaine Fornari ; Franch, ancien administrateur des colonies ; Commandant Gabrielli ; Gaffory, publiciste ; Giorgi, publiciste ; Giannelli, avocat à la Cour ; Commandant Leandri, Marcelli, ingénieur en chef, Ville de Paris ; [illegible], sous-chef de bureau, ministère des Finances ; Morelli, secrétaire général de la Colonnière et l'Union du Nord ; Negroni, Assureur Conseil ; Commandant Nobili ; Vice-Amiral Pugliesi Conti ; Colonel Pendili ; Paoli, administrateur délégué des Automobiles Rock ; [illegible], employé de banque ; Orlandi, gérant des Magasins Réunis ; Ottavi, comptable ; Capitaine Padovani ; Romani, inspecteur d'enregistrement, Rossi, docteur ; Salvadori, rédacteur principal Gaz de Paris ; Santucci, sous-chef de bureau Régions Libérées ; Santelli, Banque de France ; Serra, retraité de Paris ; Docteur Thiers.

P. S. — Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu tous les trois jeudis de chaque mois. (Brasserie Mollard, face la gare Saint-Lazare).

DANS L'ENSEIGNEMENT

ELECTIONS DU 27 MARS 1927

Mme Locussi, directrice d'école à Ajaccio, qui représente les institutrices de la Corse au Comité départemental des Mutilés et Réformés, sollicite de ses camarades institutrices, le renouvellement de son mandat.

M. Mimonol, instituteur à Ajaccio, représentant des instituteurs de la Corse au même Comité, sollicite de ses camarades instituteurs, le renouvellement de son mandat.

Nota Bene. — Le mode de votation est tout à fait analogue à celui des élections au Conseil Départemental.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE DE MINERVA N° 83

[illegible] : Les femmes devant la politique. Le rôle de la femme au temps de guerre. Les enquêtes de Minerva : Une jeune fille peut-elle demander un jeune homme en mariage. Les menus de Minerva. Un peu de mode pratique. Chronique vétérinaire. A propos de l'artisanat : la coopérative féminine. La page sportive de la femme : des belles et des bêtes. Notre double page de mode : Les petits détails de la mode printanière. De notre fauteuil, par les [illegible]. L'Education française de la femme. Le courrier des lectrices. Notre nouveau roman : La Vestale du Gange, par José Germain et E. Guerinon. Notre référendum : Les femmes devant le devoir électoral. Les contes de Minerva : La méprise, par Suzanne Normand. Les beaux films : La Mécène de la Générale. Notre nouveau grand concours des plus beaux bébés [illegible] francs de prix).

Prix : Un franc.

SOMMAIRE DE « NOS PLAISIRS » N° 11

Les propos d'un sceptique. La Mi-Carême par [illegible]. Les Actualités. A propos des [illegible], par Suzanne Normand. Les [illegible] du Parlement... et d'ailleurs, par [illegible]. Le Carillon, vif des vignettes par [illegible] Albert. La reconnaissance du [illegible]. Une poésie par José Germain. Les conseils de bonne-maman. Les affiches. La mort du Vautour de la Sierra, grand roman d'amour et d'aventures, par Georges Clergey. Le plaisir d'écrire. La page mondaine. La Pour Marcelle, nouvelle inédite de [illegible] Rock. Les coulisses du Parlement par Claude Severac. Le Cinéma. Les livres. La mode. Nos concours. Les pages des combinaisons.

Prix : 2 francs 50.

MUSIQUE DU 173e R. I.

PROGRAMME
DU JEUDI 17 MARS 1927
Place Saint Nicolas, à 14 heures

Paris-Belfort, défilé		Farigoul
La Flûte Enchantée, ouverture		Mozart
Potpourri de Concert		Paul Vidal
Peer Gynt, (Le Matin, la mort d'Ase, la danse d'Anitra, dans le hall du roi de la Montagne)		E. Grieg
Mont'volle la Victoire, défilé		E. Poulé

Le Chef de musique : J. Michel

On nous communique

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINOTS
Réseau de la Corse

Ordre du jour adopté par l'Assemblée Générale des Cheminots du groupe de Bastia :

Les cheminots syndiqués, groupe de Bastia, réunis en assemblée extraordinaire à la salle de l'Assistance publique le 13 mars 1927 :

Considérant que le renvoi brutal et arbitraire d'un camarade de la Compagnie des Eaux a provoqué dans cette corporation un mouvement de grève légitimé par un noble esprit de solidarité ;

Considérant que la sanction prise à l'égard de ce camarade a été dictée par un sentiment des plus machiavéliques ;

Considérant que ce renvoi a a l'emblée jeté l'émoi et la consternation dans cette corporation paisible et laborieuse composée de consciencieux pères de famille ;

Considérant enfin que l'avenir syndical des groupements de la ville de Bastia peut en pâtir ;

Témoignent à ces braves camarades des Compagnies du Gaz, Electricité et Services Concédés, des Eaux leur plus profonde gratitude et leur adressent leur salut fraternel.

Votent une première somme de cinq cents francs en faveur de ces camarades voués au chômage et décident de s'associer à leur noble cause par un mouvement de protestation solidaire ;

Adressent un pressant appel aux camarades des Groupes d'Ajaccio, Corte, Calvi et Ghisonaccia pour se joindre à ce geste de solidarité.

Le Comité

FEDERATION NATIONALE DES FONCTIONNAIRES

Employés et ouvriers bénéficiaires des Emplois réservés, de l'art. 18 et de l'emploi obligatoire.

Section de Bastia

Les sociétaires isolés sont priés de vouloir bien adresser le montant de leurs cotisations pour l'année 1927.

Ceux qui n'auront pas effectué le versement le 31 mars prochain au plus tard, seront considérés démissionnaires.

ARCHICONFRERIE DE SAINT JOSEPH

Samedi prochain, 19 du courant, fête du Grand Patriarche Saint Joseph, patron principal de la ville, les messes et les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant :

Messes basses : 6, 8 et demie, 9, 9 et demie, 10, 11 heures.

Grand' messe à 11 heures.

Le soir à 3 heures : Vêpres solennelles suivies du salut du Saint Sacrement.

A 8 heures : Te Deum et baisement de la Relique.

CONFRERIE DE SAINTE CROIX

La neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie se célèbrera dans cette chapelle à partir du 16 courant. Elle aura lieu le soir à 7 heures et demie précises.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Le R. Père Prédicateur du Carême traitera, cette semaine, les sujets suivants :

Jeudi 17, à 5 h. 30, Egocentrisme masculin et altérocentrisme féminin ?

Vendredi 18, à 7 h. 30 : Explication du Pater (suite) ; Le règne de Dieu et les valeurs matérielles.

Dimanche 20, à 5 h. 30 : Le règne de Dieu : ce qu'il y a de fous dans le nationalisme intégral.

Mardi 22, à 5 h. 30 : Emotivité masculine et émotivité féminine au point de vue psychologique.

ORATOIRE DE SAINT ROCH

Mercredi 16 courant commencera la neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge.

Elle aura lieu le matin après la messe de 8 heures et le soir à 4 heures.

Prieure : Mme Pedrelli Aurelia.

Sous-Prieure : Mlle Josette Jehin.

AVIS AUX CANDIDATS A L'EMPLOI DE SURNUMERAIRE DES CONTRIBUTIONS

Un concours d'admission aux fonctions de Surnuméraire des Contributions directes, de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, sera ouvert dans le deuxième trimestre de l'année 1927.

Conditions d'admission : Les candidats doivent être pourvus du diplôme complet de bachelier de l'enseignement secondaire et être nés entre le 1er juillet 1901 et le 30 juin 1909.

Le registre d'inscription des candidatures sera irrévocablement clos le 31 mars 1927.

Sont dispensés de subir les épreuves du concours, et peuvent présenter leur demande à toute époque, les jeunes gens lors de moins de 25 ans, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'Ecole normale supérieure, de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole nationale supérieure des Mines (cours préparatoires), de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, ainsi que ceux qui sont pourvus d'un diplôme de docteur ou de licencié en droit qui ont satisfait aux examens de sortie de l'Ecole spéciale militaire, de l'Ecole navale, de l'Institut agronomique, de l'Ecole nationale des Mines de Saint Etienne, de l'Ecole libre des Sciences politiques et de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

Les candidats admis recevront, pendant la durée de leur stage, une indemnité annuelle de 7.200 francs, et les diverses indemnités résidence, charge de famille, allouées à tous les fonctionnaires de l'Etat.

Les candidats pourront soit s'adresser au Directeur des Contributions directes à Ajaccio, soit auprès du Directeur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre à Ajaccio. Tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission. Le programme des épreuves leur sera remis ou envoyé sur leur demande.

[redacted]

AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Jean Santini, et leur fille ; Mme et M. Jean Baptiste Castellani et leurs enfants ; Mme et M. Franceschi Charles et leurs enfants ; Mme et M. Geronimi François et leur fils de Toulon ; Mme et M. Castellani Pierre et leurs enfants ; Mme et M. Giorgi Jean Baptiste et leurs enfants ; Mme et M. Castellani Charles et leurs enfants, à Montauban ; Mme et M. Langeron Victor, de Marseille ; Mme et M. Brun Jean Pierre, de Bastia ;

Les familles Orsini, Santini, l'Abbé Donati, Geronimi, Paoli, Arrighi de Bastia, Nicolai, Luciani, Pantalacci d'Altiani ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur petit ange chéri

MODESTE SANTINI

leur fils, frère, petit-fils, neveu, cousin, décédé à l'âge de 28 mois, le 16 courant.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui jeudi 17 à 13 heures de relevée.

Anges du Ciel, Priez pour Lui !

[redacted]

Mme Vve Poggi Benoite ; M. Poggi Antoine ; Mlle Poggi Visidaire ; M. Moretti Sébastien ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle POGGI JEANNE

décédée à l'âge de 15 ans.

L'enterrement aura lieu à Pinaja aujourd'hui à 10 heures.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille ne reçoit pas.

[redacted]

AUTOCARS P. L. M.

HORAIRE DES SERVICES DU PRINTEMPS 1927
DU 16 MARS AU 30 AVRIL

AU DEPART D'AJACCIO

CIRCUIT DES CALANCHES

Tous les jours : Ajaccio, cours Grandval dép. 8 h. ; Sagone, Cargèse, Piana (déjeuner), arr. 11 h. 25, dép. 13 h. 10 ; Les Calanches, la Spelunca, Ota, Porto, les Calanches, Piana, Cargèse, Sagone, Ajaccio, arr 18 heures.

Prix du circuit complet, 85 francs ; Ajaccio-Piana, 45 francs ; Piana-Ota-Piana, 22 francs.

CIRCUIT DE BONIFACIO

En deux jours, les dimanche et mardi.

Premier jour : Ajaccio, dép. 7 h. ; Sartène, Bonifacio, arr. 12 h. 15, dép. 15 h. 15 ; Forêt de l'Ospédale, Zonza, arr. 18 h. 10 ;

Deuxième jour : Zonza, dép. 8 h. ; Col de Bavella (1.240 m.), Col de la Vaccia (1188 m.), Zicavo (déj.), arr. 11 h. 30 ; dép. 13 h. ; Ajaccio, arr. 16 h. 15.

Prix du circuit complet : 160 francs ; Ajaccio-Bonifacio-Zonza, 120 francs ; Zonza-Ajaccio, 60 francs.

AJACCIO - ILE ROUSSE

Ajaccio, dép. 14 h. 15 ; Sagone, Cargèse, Piana (coucher), arr. 17 h., dép. 8 h. 30 ; les Calanches, Porto, Galeria, (déj.), arr. 12 h., dép. 14 h. ; Calvi, Ile Rousse, arr. 17 h. 45.

Prix : Ajaccio-Calvi ou Ile-Rousse, 100 francs ; Piana-Calvi ou Ile-Rousse, 85 frs.

AU DEPART D'ILE ROUSSE

ILE-ROUSSE - BASTIA

Le lundi : Ile-Rousse, dép. 8 h. 15, désert des Agriates, Saint Florent (déj.) arr 10 h. 20, dép. 10 h. 35 ; Col de Téghime (541 m.), Défilé de Lancone, Bastia (place Saint Nicolas) arr. 11 h. 45.

Prix : Ile-Rousse Bastia, 55 francs.

ILE ROUSSE - AJACCIO

Le mercredi : Ile-Rousse, dép. 7 h. 30 ; Calvi, dép. 8 h. 30 ; Galeria (déjeuner) arr 11 h. 30, dép. 13 h. 30 ; Piana (coucher) arr. 17 h., dép. 7 h. 30 ; Cargèse, Sagone, Ajaccio (cours Grandval), arr. 11 h. 15.

Prix : Ile Rousse-Ajaccio, 100 frs ; Ile-Rousse-Calvi-Piana, 85 francs.

AU DEPART DE BASTIA

BASTIA - ILE-ROUSSE

Le mardi : Bastia (place Saint Nicolas) dép. 14 h. 30 ; Défilé de Lancone, Col de Téghime (541 m.), Saint-Florent (déjeuner), arr. 12 h. 15, dép. 14 h. 30 ; Désert des Agriates, Ile-Rousse, arr. 17 heures.

Prix : Bastia-Ile-Rousse, 55 francs.

CIRCUIT DU CAP CORSE

Chaque jour (sauf le vendredi) :

Bastia (place Saint Nicolas, dép. 7 h. Erbalunga, Macinaggio, Rogliano, Centuri Pino (déj.), arr. 12 h. 15, dép. 14 h., Nonza, Bastia, arr. 17 h. 25.

Prix : 70 francs.

173e REGIMENT D'INFANTERIE ET 10e BATTERIE DU 94e R. A. M.

BOIS DE CHAUFFAGE

Adjudication à Bastia le 12 avril 1927 à 15 heures, à la Caserne Marbeuf, Bureau du Major, de la fourniture de bois de chauffage pour la période du 22 avril 1927 au 31 mars 1928.

Les candidats devront fournir les pièces exigées pour l'admission à concourir au Commandant-Major du 173e R. I. le 7 avril au plus tard.

Dans le cas où l'adjudication du 12 avril ne donnerait pas de résultats, une deuxième séance aurait lieu le 21 avril à 15 heures. Pièces fournies avant le 21 avril à 10 heures pour les soumissionnaires n'ayant pas précédemment effectué le dépôt de leurs pièces.

Pour tous renseignements, s'adresser au Commandant-Major du 173e R. I., Caserne Marbeuf.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Matinée à 3 h.

Au programme : Thomas Meighan dans **La Tragédie de Kilarney**, grand drame d'aventures ; **Le Faux Prince**, quatrième chapitre.

En soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Mistinguett dans **Bonjour Paris** (La revue du Casino de Paris, en couleurs) ; Fox Film présente Margaret Livingston dans **Ange et Démon**, comédie dramatique hors série.

Prix habituels des places.

Au prochain programme : Hoot Gibson dans **Jack le Centaure.**

N. B. — A partir du 21 mars, tous les lundis séance avec orchestre.

Très prochainement : Charlie Chaplin dans **La ruée vers l'Or.**

A partir de ce soir, le Régent Cinéma passe deux superbes films. Le premier n'est autre que l'adaptation à l'écran de la merveilleuse revue du « Casino de Paris » : **Bonjour Paris**, interprétée par la plus célèbre des vedettes du music hall : **Mistinguett**.

Ce film est un véritable enchantement : entièrement en couleurs, il ne trahit pas la richesse des fastueux tableaux de la revue qui, on le sait, se réalise dans une mise en scène féerique au charme de laquelle ajoute une interprétation réunissant les plus jolies femmes de Paris.

Par sa beauté, sinon par son étendue cette production suffirait à assurer le succès des représentations du Régent. Mais l'active direction de cet établissement a tenu à offrir à sa clientèle une œuvre plus nombreuse, un programme de tout premier choix qui comprend, en outre, une comédie dramatique de la Fox Film : **Ange et Démon** !

Nous n'entreprendrons point l'éloge de ce film ; il nous suffira de rapporter l'opinion d'un des principaux critiques cinégraphistes parisiens le qualifiant de « chef d'œuvre de la merveilleuse et poignante Margaret Livingston », la fameuse étoile américaine qui joint à une grande beauté un talent remarquable.

Le scénario en est passionnant, fait d'une intrigue angoissante, dont le dramatique atteint parfois à l'effroyable...

Mais un coup de théâtre, comme un miracle dû à quelque fée bienfaisante dissipant de sa baguette magique un horrible cauchemar, ramène le spectateur à une vision plus rassérénante grâce à laquelle le film le surprend sous l'agréable impression d'un spectacle artistique et moral, au plus haut point.

Ajoutons que cette production hors série comporte de nombreuses scènes en couleurs.

* * *

FEMINA CINEMA. — Matinée à 3 h. 30 : Marion Davies dans **L'Amazone**, grand film d'aventures de la G. M. G.

En soirée à 8 h. 45 : **Egypte d'aujourd'hui**, documentaire ; **La Forêt de l'Abîme**, superproduction interprétée par Tom Mix. La plus belle série d'exploits de Tom Mix, le roi de l'audace ; **Vrais et faux lions**, comique en deux bobines.

Faites tenir, contrôler votre COMPTABILITÉ par les Etablissements JAMET-BUFFEREAU
99, Boul^{d} Paoli, BASTIA

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Jeudi 17 mars 1927. 76me jour de l'année ; 289 à venir.

Aujourd'hui : Saint Patrice.

Demain : Saint Alexandre.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 14° ; à 12 h., 15° ; à 18 h., 11°. Maxima : 16° ; minima : 10°.

Etat du ciel : couvert ; vents : variable ; mer : assez belle.

* * *

EPHEMERIDES. — 1917. Abdication de Nicolas II, empereur de Russie.

OBSEQUES

Mardi ont eu lieu au milieu d'une foule compacte les obsèques d'un honnête ouvrier électricien, M. Jean Frediani, qu'une courte maladie est venu ravir, si prématurément, à l'affection de ses chers parents malgré les soins les plus empressés qui n'ont pu arrêter le mal.

Bon fils, frère affectueux et ami sincère le regretté défunt était aussi un brave cœur ; il était entouré de la sympathie de tous ceux qui le connaissaient.

De belles couronnes avaient été offertes par la famille.

Le deuil était conduit par le père, M. Ange Frediani, entouré de nombreux parents.

L'absoute a été donnée en la paroisse Saint Jean par Mgr Sisco.

Nous présentons à M. et Mme Ange Frediani, à leur fils Pasquin et à toute leur famille nos respectueuses et sincères condoléances.

SOCIETE « SALVATOR VIALE »

Les personnes qui avaient bien voulu se charger de placer des cartes pour la représentation du 5 mars et qui auraient encore en mains, soit des fonds, soit des cartes inutilisées, sont priées de vouloir bien les rapporter ou les faire parvenir d'urgence à M. Guitel-Vasquelin, aux bureaux du **Bastia-Journal**, entre quatre et six heures de l'après-midi, afin que le Trésorier puisse arrêter ses comptes.

Le Rhum Saint-James doit à son origine célèbre (Grands Crus de Saint-James, Antilles), d'être unanimement recommandé par le Corps Médical pendant les périodes humides et froides de l'hiver. L'emploi du lait ou du grog au Rhum Saint-James, contre les rhumes, grippe, refroidissements, est classique dans tous les pays.

AU PORT

Entrées : le voilier **Renato** de Valence sur lest (prendra 100 tonnes de bois pour [illegible] 100 tonnes de bois d'aulne pour l'Espagne) ; l'**Ada**, de Livourne, sur lest (Livourne) ; la **Douce France** en charge avec 150 tonnes de bois d'aulne pour Marseille.

— Sortie : L'**Iberia**, pour Livourne, avec 64 passagers.

DANS L'ARMEE

M. Campana, capitaine du 6e rég. de tirailleurs, a été affecté au 14e bataillon de chasseurs.

Recette d'une Ménagère employant la « **Végétaline** » dans sa cuisine.

Macaroni au Gratin : Faire blanchir les macaronis les égoutter. Faire fondre un peu de « Végétaline » dans un plat allant au four, mettre une couche de macaronis, une couche de fromage et un peu de « Végétaline » au-dessus.

Placer le plat dans un four avec un feu modéré pendant une demi-heure environ.

Recette communiquée par Mme Moynard à Angoulême.

ENREGISTREMENT

M. Sari, receveur-conservateur de 3e classe à Ajaccio, a été élevé à la 2e classe.

M. Fragassi, inspecteur-adjoint à Versailles, a été nommé inspecteur-adjoint dans le département de la Seine.

M. Antonetti, receveur de 3e classe en Tunisie, a été nommé inspecteur adjoint en Tunisie.

AVIS DE TIR

La 10e Batterie du 94e Régiment d'Artillerie de montagne exécutera les 21, 22, 24 et 26 mars 1927, des écoles à feu sur le champ de tir de San Leonardo.

Toutes les demandes d'indemnités que les intéressés pourraient avoir à présenter, à l'occasion de ces tirs, devront, conformément à la loi du 17 avril 1901, être produites **dans les trois jours** qui suivront ces écoles à feu et être adressées au Commandant du Parc d'Artillerie Annexe de Bastia pour être soumises à la Commission instituée à cet effet.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Vve DAMIANI & Cie, 25, Boulevard Paoli

MARCEL ROUSSELLE
ACCORDEUR DIPLOMÉ ET RÉPARATEUR DE PIANOS
1, RUE DE L'OPERA BASTIA

ALMANACH HACHETTE
EDITION 1927
Broché : 6 fr. (Par poste : 6 fr. 60)
Cartonné : 8 fr. 75 (Par poste : 7 fr. 90)

NOEL SANTANDREA
BASTIA
BLANC — Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays. — ROSE
PATRIMONIO WHITE-TOP — PATRIMONIO RED-TOP

00130

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

AU CONSEIL D'ETAT

LES ELECTIONS MUNICIPALES D'OMESSA

Paris, 16 mars

Sur la requête du sieur Taddei et autres relative aux élections municipales d'Omessa, est annulée l'élection de MM. Franceschini Dominique, Luciani Nicolas, Rossi Jean, Richizani Antoine, Franceschini Martin, Castelli Paul Martin, Bastelli Pierre Joseph et Virdono Pierre Félix.

Sont rétablis conseillers municipaux : MM. Taddei Charles, Berlandi Jean, Castelli Antoine et Edmond Mathias.

AU CONSEIL DE LA S.D.N.

LES MESURES A PRENDRE EN CAS DE MENACE DE GUERRE

Genève, 16 mars

On sait que le Comité du Conseil de la Société des Nations s'occupant des mesures à prendre par la Société en cas de menace de guerre, a adopté les propositions françaises. Celles-ci comportent l'organisation d'une démonstration navale ou aérienne de tous les signataires ou d'une partie.

Seule, l'Italie s'est élevée contre ces moyens et a voté contre les propositions.

LA CENTRALISATION A GENEVE DES RENSEIGNEMENTS

Genève, 16 mars

Le délégué des Pays-Bas vient de suggérer que tous les renseignements soient centralisés à Genève afin que le cas échéant, les intéressés puissent agir en possession de toutes données nécessaires.

Cette suggestion sera vraisemblablement adoptée.

LES REVENDICATIONS DES DOUANIERS

LE SYNDICAT NATIONAL EN A DRESSE LA LISTE

Paris, 16 mars

Le Conseil d'administration du Syndicat National des Douanes actives, réuni hier soir, a arrêté le texte des revendications qui portent : sur le réajustement des traitements, le reclassement de l'emploi de douanier ; la vie chère ; la nécessité d'une loi de dégagement des cadres ; le vote de la proposition de loi Bouyssou sur les mesures réclamées en faveur du petit personnel.

LES ACCORDS POUR LES DETTES

LA FRANCE ET L'ITALIE VERSENT DES ACOMPTES A L'ANGLETERRE

Londres, 16 mars

Le Gouvernement français en vertu des accords provisoires a versé hier à la Trésorerie britannique deux millions de livres sterling.

L'Italie a effectué également un versement équivalent.

CEREMONIE PATRIOTIQUE

L'ECOLE DES CHARTES A RECU LA CROIX DE GUERRE

Paris, 16 mars

M. le Président Doumergue a assisté aujourd'hui à la remise de la Croix de Guerre à l'Ecole des Chartes.

M. Herriot, ministre de l'Instruction Publique, y assistait également.

La cérémonie s'est déroulée, touchante, en présence d'une nombreuse assistance.

L'ODYSSEE DE DEUX FILLETTES

ENLEVEES IL Y A DEUX MOIS, ELLES ONT PU S'ENFUIR ET RENTRER CHEZ LEURS PARENTS

Nîmes, 16 mars

Il y a deux mois, deux fillettes âgées de 12 et 14 ans, disparaissaient de Nîmes. Elles avaient été enlevées par un homme et une femme qui les conduisirent à Marseille, à Rouen puis à Paris.

Les deux enfants furent l'objet de la part de leurs ravisseurs de soins particuliers ; elles étaient bien traitées et ne manquaient de rien.

Elles désiraient cependant avec ardeur retourner chez leurs parents ; il y a quelques jours elles purent s'emparer de la clef de leur cage confiée à une bonne qui leur était affectée spécialement et elles purent s'enfuir nanties de 1800 francs amassés grâce aux dons que leurs ravisseurs leurs faisaient de temps en temps.

Les deux fillettes sont arrivées à Nîmes et l'on devine la joie de leurs parents.

On croit qu'elles étaient destinées au trafic des blanches.

La police a ouvert une enquête qui est activement menée pour retrouver le couple des ravisseurs.

AVIATION

UNE BELLE PERFORMANCE DE L'AVIATEUR LABOUCHERE

Paris, 16 mars

L'aviateur Labouchère, retournant de la Suisse où il était allé présenter un appareil du type du raid des Capitales, a accompli le parcours Zurich-Le Bourget, soit 480 kms, en 2 h. 10.

POLITIQUE ITALIENNE

L'ITALIE FOMENTERAIT DES TROUBLES EN ALBANIE

Paris, 16 mars

Des journaux yougoslaves révèlent que l'Italie s'apprête à fomenter des troubles en Albanie qui, en raison du dernier accord, lui permettraient d'intervenir et de s'installer dans le pays. Des agents italiens parcourent le pays. Des armes sont distribuées et continuent à parvenir ; il est arrivé même des canons de montagne.

Le chef albanais Vriassi, dont l'influence est grande, fomenterait de l'agitation près de la frontière de Yougoslavie afin de laisser croire que Belgrade manigance ces intrigues.

LES DRAMES DE LA MISERE

UN CLERC DE NOTAIRE SE SUICIDE

Reims, 16 mars

Préférant le suicide à la misère, le sieur Eugène Salzac, âgé de 37 ans, clerc de notaire, né à Neronde (Cher) s'est précipité hier soir sous le train venant de Laon au moment où le convoi entrait en gare de Reims.

Le corps du malheureux a été relevé horriblement mutilé.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

Paris, 16 mars

	cours précéd.	derniers cours
Livre	124.01	124.02
Dollar	25.54	25.55
100 lires	116.25	116.10
100 pesetas	442.25	442.25
100 frs suisses	491.25	491.25
100 florins	1022.50	1022.25

LES EVENEMENTS DE CHINE

LA DEFAITE D'OU PEI FOU

Paris, 16 mars

On télégraphie de Changhaï que les troupes du maréchal Ou Pei Fou battues, sont en fuite.

Les vainqueurs traversent le Fleuve Jaune et marchent vers le sud.

en Italie

DEUX WAGONS D'UN RAPIDE PRENNENT FEU

Rome, 16 mars

Deux wagons-lits du train de luxe Nice-Vienne ont pris feu en marche près de Milan. Ils ont été abandonnés aux flammes. On évalue à trois millions les dégâts.

Il n'y a aucun accident de personne à déplorer.

DEUX FONCTIONNAIRES ONT DILAPIDE QUATRE MILLIONS

Rome, 16 mars

M. Virgilea Gasparri, caissier-chef à la poste centrale de Parme, s'est constitué prisonnier. Il a avoué qu'avec la complicité du vice-caissier, ils avaient détourné quatre millions de lires qui furent engloutis au jeu et dans des spéculations.

LA REVOLUTION AU NICARAGUA

CONSERVATEURS ET LIBERAUX SONT ENCORE AUX PRISES

Paris, 16 mars

On télégraphie que l'activité a repris très vive au Nicaragua. Les conservateurs s'apprêtent à attaquer Matiguas.

Les libéraux ont repris Acopaya.

RHUM St-JAMES

Grand Cru

« St James » le prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde !

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent Aux Gds Magasins Louis MAUREL
Installations Complètes
Facilités de Payement.

TELEPHONE 3.90
GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
5, Boul. du Palais, BASTIA
Succursales : Place de l'Hôtel de Ville

Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.

APPAREILLAGE DE T.S.F.

Grand Assortiments à tous les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.

FACILITÉS DE PAIEMENT

FOURNITURES GENERALES et INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE
CABINET TOILETTE
L. ROGLIANO
22, Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-43)
Spécialité de tous travaux de plomberie et d'électricité
Maison de Confiance
LES MEILLEURES REFERENCES

RESTAURANT GLACIER
Angle du Cours Sébastien et de la place du Marché
BASTIA
SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES
La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses
Arrangements pour séjours de longue durée
ON PREND DES PENSIONNAIRES
Téléphone : 8.33

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un **REGISTRE SPECIAL** établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêté des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 98 du présent livre ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais *au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).*

A MARSEILLE
Tous les Corses
descendent chez leur compatriote
HOTEL
des Deux Mondes
32, Cours Belsunce, 32
Ascenseur — Dernier Confort

— APPAREILS SANITAIRES —
CHARLES BLANC
VENTE DE BAIGNOIRES
CHAUFFE-BAINS, LAVABOS,
GLACES CABINETS
Agent général pour la Corse : Marcel LEVIE
Dépôt et Magasins :

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! LE PLUS FIN

Vient de paraître

SANTU CASANOVA

Primavera Corsa

Prix : 12 Francs

En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (*franco poste, 12 f. 65*)

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

Location de Coffres-Forts
Compartiments depuis 20 fr. par an

ATELIER DE MECANIQUE DE PRECISION JOSEPH ROMAGNOLI

40 Boulevard Paoli — BASTIA

[illegible]

EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE

MACHINES A COUDRE
PHONOGRAPHES — SERRURERIE
MACHINES A ECRIRE
MOTEURS INDUSTRIELS

TARIF DES INSERTIONS

Avis de décès	40.00
Avis de Transfert	40.00
Avis de [illegible]	40.00
Avis de Messe	[illegible]
Avis de Messe et de Remerciements	45.00
Annonces Financières	10.00
Annonces Judiciaires	10.00
[illegible]	1.50
Avis de [illegible]	25.00
Petites Annonces (la ligne)	2.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

L'ARGUS

publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.00 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

PRIME A NOS LECTEURS

Le Petit Bastiais

OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS

Un Magnifique Portrait

d'une réelle valeur artistique **24 sur 30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyrosculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30 sur 40** centimètres de haut sans cadre au même prix.

Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de

29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.

35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.

Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SÉPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en buste ou en pied sans modification.

Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.

Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS DE MARS 1927

Départs de Corse pour le Continent

SERVICE D'ETE

Mardi 15 - de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mardi 15 - d'Ajaccio pour Marseille à 12 h.
Mercredi 16 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 16 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 17 - de Bastia pour Nice à 21 heures
Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Vendredi 18 - de Bastia p. Marseille à midi
Dimanche 20 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia p. Marseille à 14 h.
Mardi 22 - de Bastia p. Livourne à 22 h.
Mardi 22 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 23 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia p. Marseille à 14 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio p. Marseille à 12 h.
Mardi 29 - de Bastia p. Livourne à 12 h.
Mercredi 30 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 31 - de Bastia pour Nice à 21 heures

Départs du Continent pour la Corse

SERVICE D'ETE

Mardi 15 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 16 - de Marseille p. Bastia à midi.
Jeudi 17 - de Marseille p. Ajaccio à midi.
Jeudi 17 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 18 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 9 h.
Samedi 19 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 21 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à midi
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à midi
Jeudi 24 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures
Samedi 26 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 28 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à midi
Jeudi 31 - de Marseille p. Ajaccio à midi.
Jeudi 31 - de Livourne pour Bastia à midi

MinervA

Le plus moderne, le plus complet des journaux consacrés à la femme.

12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens, tirées en héliogravure et en typographie.

10.000 lignes de texte inédit, 120 clichés photographiques, 1 Roman inédit, 2 nouvelles, de nombreux concours.

Le numéro

2, Rue de Clichy, 2 - Paris.

F. POUSSARIOUS
Directeur général

lès Motos 2, 3, 4 HP

Monet très Souples et Résistantes — **Goyon** Economiques et très Rapides

TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1924

AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI

40, Boulevard Paoli - BASTIA

(*Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande*)

Publications de Modes

GASTON DROUET, Éditeur
20, rue de la Bourse, PARIS

PARIS ÉLÉGANT
Le N° 7 fr.

PARIS-MODE
Le N° 6 fr.

PARIS CHAPEAUX
Le N° 7 fr.

PARIS-TAILLEUR
Le N° 12 fr.

TOUTE LA MODE
Le N° 6 fr. 50

En vente dans les principales Librairies

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
CHIRURGIE de la TETE et du COU

Le Cabinet du Docteur Fourteau est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

MAROC

VIENT DE PARAITRE :

Le Premier
ANNUAIRE DES COLONS

Tous les noms — Toutes les adresses

Prix : Cinq francs

CHEMNEAU, 5, Bd Montmartre, PARIS

POUR ARRETER VOTRE *COMPTABILITE*

FAIRE VOTRE INVENTAIRE ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES

ADRESSEZ-VOUS A JAMET-BUFFEREAU

Experts-Comptables près des Tribunaux

29, Bd PAOLI — BASTIA

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

[illegible] ANNÉE — N° 80 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — VENDREDI 18 MARS 1927

00131

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHEMNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-60

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
[illegible]	13 fr.	25 fr.	48 fr.
[illegible]	15 fr.	27 fr.	50 fr.

La Port en Sus

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

En l'honneur de M. J. Mora

Notre très distingué compatriote M. Mora ayant décidé de quitter l'agence « L'information », qu'il dirigeait depuis une douzaine d'années pour prendre une sorte de retraite après plus de trente ans de journalisme, le personnel qui est placé sous ses ordres a pris l'initiative de lui offrir un banquet, afin de témoigner au chef aussi éclairé que bienveillant qui le quitte, son estime, son affection et sa reconnaissance. Ce devait être, en principe, un dîner tout intime. Mais parmi les nombreux amis de M. Mora, ceux qui ont été informés à temps ayant tenu à participer à cette manifestation, le dîner intime s'est changé en un grand banquet auquel ont pris part des compatriotes, des hommes de politique, des personnalités marquantes du monde de l'art, de la littérature et du journalisme.

Mentionnons, en particulier deux députés de la Corse, MM. Ad. Landry et de Moro-Giafferri, cependant que M. Fr. Pietri, cloué au lit par la grippe, et M. Sari, atteint par un deuil très cruel, avaient envoyé d'affectueuses lettres d'excuses, ainsi que MM. Paul Doumer, Caïtucoli et Giordan. MM. Pierre Dominique, Paul Fontana, Pierre Bonardi représentaient les romanciers et journalistes corses ; deux artistes corses : MM Rognoni, de la Comédie-Française et Micheletti de l'Opéra-Comique ; Romain Coolus, délégué général de la Confédération Générale des Travailleurs intellectuels, a prononcé un très spirituel et très éloquent discours. Ont pris également la parole MM. Georges Bourdon, président du Syndicat des Journalistes ; le romancier Paul Brulat, de la Société des Gens de lettres ; Y. Rambosson, membre du Comité de la « Presse Artistique », dont M. Mora est Secrétaire général ; Marc Leclerc, du Comité de l'*Association des Ecrivains combattants* ; Huré, Secrétaire de rédaction de l'Agence *l'Information* ; Pierre Bonardi, de Moro-Giafferri, Ad. Landry et, répondant à tous, M. J. Mora dont l'allocution très fine et très nuancée, a été tour à tour éloquente spirituelle, émue.

On remarquait encore parmi les convives M.M. Danthesse, président de la *Maison des Journalistes*, Frantz Jourdain, président du Salon d'Automne, Armand Schiller, président de l'*Association des Secrétaires de Rédaction*, Croci, ancien directeur du *Corriere delle Sera*, Almeida, correspondant de *O Seculo* ; Hubin, Secrétaire Général du *Petit Journal*, etc.

Les convives ont très vivement applaudi les éloges que chacun des orateurs a prodigué à M. Mora. Tous ont loué sous des formes diverses et toujours très heureuses, sa probité, sa droiture, sa fermeté, son activité toujours ardente, son cœur toujours jeune, son esprit de bonne et loyale camaraderie, sa fidélité aux amitiés et tous ont fait honneur de ces qualités à la race corse à laquelle il appartient et dont il a toujours été si fier. Cette soirée en l'honneur d'un compatriote a donc été, en même temps, une manifestation en l'honneur de la Corse. Et nous ne pouvons qu'adresser ici à M. Mora nos remerciements, pour le bon renom que des hommes tels que lui donnent à notre petite Patrie.

Ne pouvant reproduire toutes les allocutions qui ont été prononcées à cette occasion, nous donnerons le texte à peu près complet de celles de MM. de Moro-Giafferri et Landry.

Allocution de M. Ad. Landry, ancien Ministre

Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas si j'ai vraiment qualité pour parler dans une réunion comme celle-ci. Elle a, me semble-t-il, avant tout un caractère professionnel.

Elle a ce caractère par l'occasion qui l'a motivée et elle a ce caractère aussi par la composition de l'assemblée, où je vois tant de représentants distingués et même grandement éminents de la presse. — La presse, c'est une formidable puissance devant laquelle tout le monde s'incline avec respect, devant laquelle nous autres hommes politiques nous nous tenons tremblants, avec des attitudes propitiatoires. C'est en même temps une chose formidable par sa complexité. Il y a dans la presse toutes sortes de rôles à jouer ; il y a celui du journaliste qui écrit des articles, qui mène des campagnes ; puis il y a celui de l'homme qui fait le journal en assurant le service des informations, en dirigeant la rédaction.

Vous, mon cher Mora, vous avez été vraiment un journaliste complet. Mais les hommages que vous méritez à ce titre, d'autres plus qualifiés que moi, ont pu les formuler mieux que je ne saurais faire.

Vous attendez sans doute que je parle de la Corse. Vous avez dit tout à l'heure que vous étiez Corse ; vous êtes un Corse qui n'a jamais cherché à dissimuler votre origine. Vous êtes fier de la Corse, notre petite Patrie parce que vous l'aimez profondément. Vous aimez d'abord votre Castagniccia d'Orezza, votre châtaigneraie corse, qui est si belle.... Mais vous aimez aussi toute la Corse. Vous vous êtes toujours dévoué à elle. Rappellerai-je l'épisode du Circuit automobile de la Corse ?... Je sais tout ce que vous avez fait pour l'organisation difficile de cette solennité sportive, toute la peine que vous vous êtes donnée, l'action méthodique et tenace que vous avez poursuivie, et qui seule a pu assurer le plein succès qu'à eu l'entreprise.

Maintenant, qu'allez-vous faire puisque vous avez dit que vous prenez votre retraite ? (Mais personne n'en croit rien).

M. Romain Coolus, président de la Confédération générale des Travailleurs Intellectuels disait, il y a quelques instants, son ambition de vous réquisitionner pour cette grande et belle association. Permettez-moi de vous réquisitionner un peu, comme député de la Corse, pour la Corse. Vous vous laisserez faire. Vous l'aimez trop votre petite Patrie, pour ne pas répondre à l'appel que je vous adresse en ce moment-ci.

En tout cas, quoi que vous fassiez — car vous ferez beaucoup de choses actif et jeune comme vous l'êtes — quoique vous fassiez, vous trouverez toujours autour de vous, que ce soit à Paris, que ce soit en Corse, des amitiés nombreuses et ferventes.

....

En terminant mon allocution, je bois à votre santé, à votre prospérité à la réussite de tout ce que vous voudrez encore entreprendre, et je vous offre l'expression sincère de ma cordiale et très affectueuse amitié. (*Vifs applaudissements*).

Allocution de M. de Moro-Giafferri

Mesdames, Messieurs,

Je ne sais pas si vous avez été à Domfront. Il y a là un château et un joli souvenir historique : « Domfront ville de malheur. Arrivé à midi, pendu à une heure. »... Pas même le temps de dîner. — Je m'aperçois que ce dîner où nous célébrons la retraite de notre ami Mora comporte un péril égal... Ce qui est grave ce n'est pas qu'on vous pende quand vous arrivez mais qu'on vous pende quand vous voulez partir. J'accepte ce supplice dont on peut ici, — ce qui est agréable —, limiter soi-même la durée.

Mon cher ami, un mot suffira pour être l'interprète de vos compatriotes :

Nous vous aimons beaucoup, parce que vous êtes un des hommes les plus représentatifs de notre race. Vous êtes un homme réfléchi, mais vous êtes resté un homme admirablement sentimental. Votre visage même qu'encadre une chevelure limitée mais libre, la coloration de vos joues votre moustache, votre impériale, tout ceci constitue une physionomie qui rappelle volontiers l'époque intermédiaire entre celle d'autrefois et celle d'aujourd'hui. Vous avez gardé le panache du romantisme, en un temps où l'on aime à dire quelquefois que le romantisme est ridicule.

Nous vous aimons beaucoup parce que nous avons su démêler qu'il y avait en vous la plus précieuse et, quoi qu'on dise, la plus rare des qualités de l'esprit, celle qu'on appelle quelquefois le cœur et qu'on pourrait simplement appeler la sensibilité.

Quant à moi, qui suis votre ami qui vous ai vu dans la politique, qui ai pu me rendre compte de la passion que vous dépensez pour la défense des causes généreuses, j'apporterai très volontiers ce témoignage que, toutes les fois qu'il s'agit de choisir, au carrefour des chemins, entre deux routes, vous avez la candeur de ne jamais vous demander quelle est celle qui conduit à l'avantage : vous regardez par terre s'il y a des fleurs, et s'il y a des arbres le long des chemins. Des hommes comme vous deviennent assez rares pour qu'on se réjouisse de les avoir rencontrés... Vous avez été cela dans la politique. Mais je suis particulièrement heureux de me rendre compte par l'abondance des convives de ce dîner, que vous avez été cela aussi dans la vie journalistique et dans la vie littéraire.

Je viens d'applaudir, comme la salle entière, le discours de Romain Coolus. Nous sommes flattés que cet admirable mouvement pour la défense des intellectuels ait trouvé en vous un collaborateur précieux de qui on réclame une collaboration sinon plus efficace, du moins plus active et plus quotidienne encore. Il me suffit de regarder à côté de moi, pour me rendre compte que les hommes les plus éminents, ceux qui méritent d'être aimés dans la carrière du journalisme ont tenu à vous apporter ici un témoignage précieux.

Et je suis sûr que personne ne m'en voudra de dire combien il m'est doux que Paul Brulat soit présent à cette soirée. Je ne veux pas oublier, moi dont il fut le maître spirituel, moi qu'il a amené des horizons lointains à l'horizon des avenirs ensoleillés que ma première admiration pour lui me vient de la lecture de son beau roman : *La Faiseuse de Gloire*. J'ai compris alors quelle force admirable et quelle force mauvaise pouvait être la force à laquelle vous vous êtes consacré. Comme je veux m'abstenir de toute allusion aux événements actuels, je me garderai bien de dire que la vie présente m'a confirmé dans cette pensée d'un pays d'opinion dont l'opinion est maîtresse, sans toujours être libre. Honneur d'abord à ceux qui consacrent leur vie à assurer sa liberté. Des hommes éminents sont ici, dont le nom se rattache à cette définition. Et ils vous ont jugé digne de figurer avec eux dans cette pléiade d'élection.

Et vous alliez vous réfugier, me disiez-vous tout-à-l'heure, dans votre petite propriété d'Orezza où vous allez cultiver votre jardin.

J'éprouve quelque scepticisme. [illegible] en être ainsi [illegible] de terminer cette allocution sur une parole consolatrice ? Vous qui m'écoutez croyez-vous vraiment qu'il ira cultiver son jardin ? En tout cas, s'il le fait, ne le plaignez pas trop. C'est le plus beau jardin du monde... Si vous connaissiez son jardin d'Orezza, près de la source qui donne la force et [illegible] la santé, à l'ombre des châtaigniers, près des oliviers, dans un paysage digne de l'Antique, dans un paysage méditerranéen qui rappelle la [illegible] Grèce, si vous saviez combien, au sommet des collines qu'il a fréquentées on imagine facilement les [illegible] plus harmonieux de la géométrie hellénique, vous vous garderiez de le plaindre !...

En tout cas, quel que soit l'avenir de votre promesse et de votre vocation, partout, mon cher ami, vous accompagnera notre affection. Vous êtes un homme brave, disait Romain Coolus ; et il s'y connaît. Vous n'avez pas craint et vous n'avez pas cessé d'être un homme brave et un homme d'honneur en étant un brave homme. Vous êtes cela. Et quoi qu'en pense [illegible] notre scepticisme parisien, nous sommes encore quelques-uns qui n'avons pas [illegible] d'épithète. [illegible]

C'est pourquoi, je bois, mon cher ami, à l'espérance que vous ne tiendrez pas votre parole — [illegible] (*Vifs applaudissements.*)

Billet Parisien

Parlerons-nous de la baisse encore une fois ? Pourquoi non, puisqu'elle existe vraiment. Si, si, monsieur, elle existe. D'ailleurs, je peux vous en fournir une dizaine de preuves...

Commençons par celle-ci :

Au marché Raspail, tout près de chez moi — vous voyez que je ne crains pas de préciser — un crémier annonce une baisse sur les camemberts. Je m'approche et j'en choisis un.

— Combien ?

— Cent sous.

— Mais vous les vendiez cent sous la semaine dernière !

— Nous avons une qualité en baisse de dix sous... Tenez, là, dans le panier...

Je regarde dans le panier. Ce sont de pauvres camemberts desséchés que l'on a dû glisser par mégarde dans le four d'un boulanger.

— Vous n'avez pas l'air emballé, me dit le marchand.

— Dame !

— Ceux-là aussi valaient cent sous il y a huit jours. Je connais des amateurs qui les paieraient au poids du radium. Allons, en prenez-vous six ? Vous gagnerez trois francs d'un coup. Que vous faut-il ? C'est pas la baisse ? Alors quoi, vous voudriez qu'on vous refile la marchandise pour rien ?

— Je voudrais surtout que vous ne vous échauffiez pas, mon brave homme.

— Sans blague ! Est-ce que j'ai une bobine à attraper des échauffements ? Ah ! elle est bien bonne, celle-là !

Comme le crémier avait une belle voix, les ménagères s'arrêtaient pour l'écouter. J'aurais bien voulu partir, mais il tenait mon sac à provision par une poignée. Et il répétait :

— C'est pas la baisse ! C'est-y la peine d'être honnête avec des particuliers qui ne sont bons qu'à manger du foin ! Tenez, mesdames et messieurs, il trouve qu'un camembert à cent sous et un camembert à quatre francs cinquante, c'est la même chose. Il ne sait pas compter !

— Ah ! pardon, fis-je, excédé, je vois fort bien que vos camemberts à quatre francs cinquante ne valent pas même quarante sous.

— Ah ! y... de raie ! fulmina le crémier, tu mériterais de crever de faim. Attends, que j'aille chercher les agents.

*Je tirai violemment sur mon sac qui perdit une poignée, et je m'enfuis non sans peine à travers le marché déjà en effervescence. Les marchands parlaient de me pendre **à un bec de gaz.***

*Voilà **ma première preuve. En voulez-vous d'autres ?***

Non ? Je comprends que celle-ci vous suffise !

Gabriel [illegible]

LES LIVRES DE FEVRIER

Pluies et vents, tempêtes et neiges... Tels sont, à cette époque, les habituels communiqués des journaux. C'est alors qu'il fait bon au coin du feu, dans la tiédeur apaisée du « home » feuilleter livres ou revues.

Les livres, les derniers parus, ils sont nombreux, certes, et l'on hésite, tout d'abord, ne pouvant les détailler tous à fixer son choix.

Voici **Fleur d'amour** de Mme Marcelle Vioux qui pense, ainsi que l'a écrit le poète Coleridge « que toutes les pensées, toutes les passions qui agitent le cœur mortel sont les esclaves de l'amour ». Marcelle Vioux, en des pages attachantes dans leur lumineuse simplicité, d'une psychologie très fine et très sûre, excelle, on le sait, à peindre les destinées douloureuses de pauvres êtres en proie à l'injustice du sort.

Dans **Fleur d'amour,** elle soulève le redoutable problème de la responsabilité assumée par ceux qui essayent de modifier la destinée des autres, par les parents surtout, qui, en face d'un amour, d'un désir, d'une vocation d'un de leurs enfants, oublient que s'ils ont le droit, toujours, de donner un conseil, ils outrepassent ce qui est permis en usant d'autorité, de ruse, d'intrigues, pour dénouer des situations, faire avorter des projets qui ne cadrent pas avec leurs desseins ; inconsciemment, sans doute, mais réellement, ils deviennent de la sorte créateurs de tristesses et de désespoirs.

Durant l'un de ses congés, Philippe, ingénieur d'avenir rencontre une très jolie jeune fille, provinciale, orpheline, sans fortune ; il l'aime et rêve de l'épouser, elle charmera sa solitude, là-bas, dans la brousse lointaine. Mais le père, homme positif, autoritaire, ne l'entend pas ainsi ; par suite de machinations [illegible], il arrive à persuader Philippe que la jeune fille le trompe. Celui-ci, atteint dans l'âme [illegible] de l'hypocrisie de celle qu'il croyait si sincère perd confiance en la vie. Ne serait-ce de tous côtés que duperies et mensonges ? Il finit par s'en convaincre et, désespéré s'engage dans une expédition périlleuse mortelle pour lui. La petite Colombe, désolée, [illegible] à Bordeaux où son ami [illegible], va s'embarquer pour une mission lointaine. Elle va se disculper... Mais... trop tard, le navire est parti. Désemparée, sans ressources, délicate et frêle, elle ne parvient guère à se débrouiller. De chagrins en chagrins, de déceptions en déceptions, elle échoue dans une maison mal famée.

Deux destinées lamentables... Remords tardifs, mais inutiles du père.

* * *

M. Alfred Colling nous entretient encore et surtout d'amour dans **l'Iroquois.** Il nous présente, en Touraine, dans des paysages et une atmosphère à la Corot un groupe de jeunes écrivains, pour qui la philosophie, l'art, la poésie tiennent lieu de tout. C'est très beau, au début ; mais comme tout ce qui est du rêve, cela ne dure pas. Les jeunes [illegible]

[illegible]

M. Pierre René Wolf dans **Vous qui l'avez connue** traite le cas très spécial et très difficile d'un adolescent qui découvre à certaines traces l'amour qu'eut sa mère, défunte pour l'un des meilleurs amis de la famille [illegible] avec le père et familier de la maison. Style vigoureux, plein d'émotion et de riches trouvailles.

* * *

M. [illegible] nous offre une [illegible] monographie de Mme Roland, [illegible] par son salon politique et le rôle qu'elle joua durant la révolution.

Et pour terminer, une muse charmante Mme Rosemonde Gérard, la mère de Maurice et Jean Rostand, nous invite à lire, [illegible]

sur elle, la vie amoureuse de Mme de Gomlis
précédée en une jolie vers :

« Ainsi qu'on avait [illegible] dans un jardin de
[France
Le parfum d'une rose ou la pâleur d'un lis,
Je j'ai choisi — fleur de sourire et de soupir
[France —
Mon aïeule aux yeux d'or : Madame de Genlis
C'est que, du temps déjà de ma fragile en-
[fance
Par ce qu'on me disait et qu'on me racontait
J'étais habituée à vivre en sa présence.
A côté de sa harpe et devant son portrait.
Je n'eus pour aujourd'hui la remettre en
[lumière
Pas besoin de chercher dans un dictionnaire
Les documents précis qui sont [illegible]
[peurs
Le livre s'est écrit tout seul dans ma mé-
[moire...
Je savais son histoire ; je connaissais sa
[gloire
Et ce qui me manquait, je l'ai pris dans mon
[cœur »

Suzanne d'Alzés.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

COUR D'APPEL

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

PRESIDENCE DE M. GAVINI
Président de Chambre

AUDIENCES DES 1er ET 17 MARS

L'adjoint faisant fonction de maire de Fi-
cajo, M. Casanova et un de ses partisans, M.
Vinciguerra, ont été condamnés par le Tribu-
nal Correctionnel de Bastia, le premier à 2
mois de prison avec sursis, 200 francs d'a-
mende et 3 ans d'interdiction de ses droits po-
litiques ; le second à un mois de prison
avec sursis, cent francs d'amende et 2 ans
de privations de droits politiques. Voici en
quoi consistait la fraude.

L'adjoint, après avoir publié le tableau
des rectifications le 15 janvier, avait en mê-
me temps pris un arrêté auquel il avait don-
né la plus large publication annonçant que
les réclamations seraient reçues à la mairie
commune jusqu'au 4 février à 16 heures.
Or, le 4 février était le vingt et unième jour
après la publication du tableau rectificatif
alors que la loi décide que les réclamations
doivent à peine de nullité être faites dans
les vingt jours qui suivent la publication du
tableau. Ainsi, induits en erreur par l'au-
torité municipale, les adversaires de la muni-
cipalité ont formulé des réclamations tardi-
ves le 4 février. M. Vinciguerra, ami de l'ad-
joint, a demandé et obtenu de la Commis-
sion municipale, présidée par ce dernier, un
dépôt des protestations du délégué de l'ad-
ministration que les réclamations du 4 fé-
vrier fussent déclarées irrecevables.

Sur appel, après le rapport de M. le Con-
seiller Martini, MM. Colombani et Tortoni
défenseurs des prévenus, demandent la nul-
lité de la procédure pour inobservation des
formalités prévues par la loi de 1857 sur
l'instruction.

M. l'avocat général Ghilini et Me de Montera,
organe de la partie civile, demandent la
jonction de l'incident au fond, les nullités
proposées dans l'intérêt des prévenus n'é-
tant que des moyens dilatoires pour retar-
der indéfiniment la solution de ce procès.

MMes Colombani et Tortoni s'opposent à
la jonction de l'incident au fond.

La Cour joint l'incident au fond et ordon-
ne qu'il sera passé outre aux débats.

Après plaidoirie de Me de Montera, orga-
ne de la partie civile, réquisitoire de M. l'a-
vocat général Ghilini et plaidoiries de MMes
Colombani et Tortoni, défenseurs des préve-
nus, la Cour renvoie à mercredi prochain le
prononcé de son arrêt.

* * *

Tomasi est un vagabond, un déséquili-
bré n'ayant ni sous ni maille, repoussé par sa
propre famille dont il a fait le désespoir.
Après avoir circulé pendant trente ans en
Amérique et dans diverses villes du Conti-
nent français, où il s'est fait condamner à
diverses reprises pour vagabondage, il ren-
tre à Piev. Là, il se livre quotidiennement à
des excès alcooliques qui le rendent dange-
reux. Il menace et injurie les habitants et le
maire de la localité, M. Antoine Léandri. On
le voit continuellement armé d'un fusil et
quelquefois il met en joue les paisibles pas-
sants.

Le Tribunal de Bastia l'avait condamné à
18 mois de prison et 10 ans d'interdiction de
séjour et avait accordé à la partie civile la
franc de dommages-intérêts qu'elle deman-
dait.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le
Conseiller Fougère, plaidoirie de Me de Mon-
tera, organe de la partie civile, au nom de
M. Léandri, réquisitoire de M. l'avocat géné-
ral Ghilini et plaidoirie de Me Bianchi, dé-
fenseur du prévenu, a confirmé le jugement
du Tribunal de Bastia.

* * *

Les conjoints O., ont, pour injures et dif-
famations, été condamnés à 16 francs d'a-
mende avec sursis et 25 francs de domma-
ges-intérêts envers la partie civile.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le
conseiller Ajaccio, plaidoirie de Me Bianchi,
organe de la partie civile, réquisitoire de M.
l'avocat général Ghilini et plaidoirie de Me
de Montera, défenseur des prévenus, a con-
firmé le jugement à l'égard de Mme O., mais
a acquitté M. O.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

AU PARTI RADICAL - SOCIALISTE

LE COMITE EXECUTIF FAIT CONFIANCE AUX ELUS POUR LA REFORME ELECTORALE.

Paris, 17 mars

Le Comité exécutif radical socia-
liste a voté un ordre du jour faisant
confiance aux élus du parti pour se
prononcer librement entre les projets
de rétablissement du scrutin unino-
minal à deux tours sur la base de
l'arrondissement, en souhaitant ce-
pendant que la loi votée respecte le
cadre des anciennes circonscrip-
tions.

Le comité exécutif met en garde
les membres du parti contre les ma-
nœuvres qui ont pour but de retar-
der la loi et les invite à voter sans re-
tard.

AU MAROC

EXPEDITION DE REPRESAILLES

Rabat, 17 mars

Le général de Chambrun a envoyé
de Moulay Amérane trois bataillons
et une batterie dans la région où les
maraudeurs ont fomenté de l'agita-
tion et ont tué le commandant Bour-
guignon.

A la Chambre

SÉANCE DU 17 MARS

La séance est ouverte à 15 h. 10.

L'AFFAIRE CHAVAGNES

M. Bouisson qui préside, annonce
qu'une commission spéciale sera
nommée demain pour examiner la
demande d'autorisation de poursui-
tes présentées contre M. René Cha-
vagnes.

LES BAUX DE LONGUE DUREE

La Chambre continue la discus-
sion du projet sur la revision des
baux de ferme de longue durée.

Un amendement de M. Escoulent
est adopté par 280 voix contre 225 qui
porte que le fermier ayant conclu un
bail entre le premier janvier 1924 et
la promulgation de la présente loi
dont le prix porté au contrat serait
supérieur à 200 pour cent de la va-
leur locative de 1914 pourra deman-
der la réduction du prix si les cours
moyens des principaux produits de
la ferme ont fait ressortir une dimi-
nution supérieure à 25 pour cent sur
les prix pratiqués à la date où le bail
a été conclu. Lorsque le fermier aura
demandé le bénéfice du présent arti-
cle, le propriétaire sera en droit de
revendiquer les mêmes avantages au
cas où la revalorisation des princi-
paux produits de la ferme viendrait
à se produire en cours du bail.

On adopte encore un amendement
de M. Pernot fixant que le fermier
qui aura assumé les charges incom-
bant légalement au bailleur pourra
s'il s'agit d'un bail non sujet à révi-
sion, reclamer à forfait une diminu-
tion pour augmentation des charges
et suppléments d'impôts qu'il aurait
à payer à partir du 1er janvier 1927.

L'ensemble du projet est voté à
mains levées.

à Paris

UN CLIENT INDESIRABLE

Paris, 17 mars

Ce matin, M. Joseph Allivanik, su-
jet russe, âgé de 42 ans, gérant d'un
commerce de nouveautés, 22, Rue
Gambetta, à Nanterre, après l'ouver-
ture de son magasin, reçut la visite
d'un client. Comme il cherchait dans
les rayons l'article demandé, le client
lui porta deux coups de couteau ; le
russe riposta et une lutte s'engagea
qui attira un voisin. A la vue de ce
dernier, l'agresseur s'enfuit ; pour-
suivi par les agents, il entra dans le
magasin de Mme Fontenay, 9, rue
Gauthier et sous menace de mort lui
intima l'ordre de le cacher. Il fut fi-
nalement pris.

Il s'agit d'un nommé Pietro Valan-
giequino, cimentier, âgé de 30 ans
logeant dans un hôtel de la place
Charras, à Courbevoie, qui avait dé-
jà commis une agression récem-
ment.

LE BUDGET DE 1928

IL SERA PRET A LA FIN DU MOIS

Paris, 17 mars

Les services du ministère des Fi-
nances activent la préparation du
Budget de 1928 qui sera prêt à la fin
du mois de mars.

M. Poincaré le déposera sur le bu-
reau de la Chambre dans les pre-
miers jours d'avril.

LE CYCLONE DE MADAGASCAR

ON COMPTE PRES DE 200 VICTIMES

Paris, 17 mars

Les communications sont rétablies
entre Tananarive et Tamatave.

Le cyclone s'est abattu sur un
rayon de 50 kms. Il y a 40 morts, une
centaine de disparus et une cinquan-
taine de noyés.

M. DOUMERGUE...

A VISITE LE CONCOURS AGRICOLE...

Paris, 17 mars

M. Doumergue a visité ce matin le
Concours général agricole.

...ET DECORE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

L'après-midi, le Président de la Ré-
publique a assisté avec MM. Herriot
et Bokanowski à la remise de la
croix de guerre à l'école des Hautes
Etudes Commerciales.

LES EVENEMENTS DE CHINE

LA LUTTE POUR CHANGHAI

Paris, 17 mars

On mande de Changhai qu'une vi-
ve lutte est engagée pour la prise de
la ville. Les troupes du Chantoung
combattent désespérément à 30 kms
de Changhai, s'accrochant à Sou
Tchéou et Chang Choug pour défen-
dre la voie ferrée.

LES CANTONAIS ACHETERAIENT LA FLOTTE DU YANG TSE

Paris, 17 mars

La flotte du Yang Tse serait en
pourparlers avec les Cantonais pour
se vendre.

CONSEIL DE CABINET

LES AFFAIRES COURANTES

Paris, 17 mars

Le Conseil de Cabinet s'est réuni ce
matin sous la présidence de M. Poin-
caré et a expédié les affaires couran-
tes.

L'ESPIONNAGE DES SOVIETS

ON DECOUVRE UNE VASTE ORGANISATION DONT LES RAMIFICATIONS S'ETENDENT SUR TOUTE L'EUROPE

Genève, 17 mars

La Sûreté genevoise a découvert
une vaste organisation d'espionnage
créée par Moscou et englobant toute
la Suisse, avec des centres princi-
paux à Berne, Bâle et Zurich.

Un comité central dépêchait cha-
que semaine des agents de liaison
aux principaux centres d'Europe.

LES MORTS DU JOUR

LE COMTE DE LAUNAY

Troyes, 17 mars

Le comte Adolphe de Launay, dé-
puté de l'Aube, est décédé aujour-
d'hui à Troyes.

Mme COMBES

Paris, 17 mars

Mme Combes, sœur de M. Doumer-
gue, Président de la République, et
mère du Directeur de la Succursale
de la Banque de France à Montpel-
lier, est décédée à Aigues Vives.

LA TENSION ANGLO-RUSSE

UN MEMBRE DU GOUVERNEMENT ANGLAIS A PRONONCE DE GRAVES PAROLES.

Londres, 17 mars

Lord Birkenhead, Secrétaire d'E-
tat pour l'Inde, au cours d'un dis-
cours qu'il a prononcé hier soir
s'est livré à de violentes attaques
contre le bolchevisme et surtout con-
tre le Gouvernement de Moscou.

On craint que si ces paroles ne
sont pas désavouées par le Gouver-
nement, une crise ministérielle se
produise. En tout cas, c'est l'achemi-
nement vers une rupture anglo-
russe.

M. MASARYK VISITE LA PROVENCE

LE PRESIDENT TCHECOSLOVAQUE, A SON RETOUR D'EGYPTE SEJOURNERA SUR LA COTE D'AZUR.

Marseille, 17 mars

M. Masaryk, président de la Répu-
blique Tchécoslovaque, a visité hier
Aix et les environs, puis aujourd'hui
tout le Gard et Arles. Il continuera
par Avignon et regagnera Marseille
où il s'embarquera pour l'Egypte.

M. Masaryk viendra passer le mois
de mai, sur la Côte d'Azur.

DISTRACTION...

M. PAINLEVE VICTIME D'UN ACCIDENT

Paris, 17 mars

M. Painlevé, descendant dimanche
de son auto encore en marche, s'est
fait une entorse qui l'oblige à garder
l'immobilité.

en Italie

TIENT-ON LES AUTEURS DE L'INCENDIE DU RAPIDE ?

Rome, 17 mars

On a arrêté à Tarvis, deux voya-
geurs que l'on présume être les au-
teurs de l'incendie des wagons-lits
du train Nice-Vienne.

Ces individus avaient contracté
une assurance élevée pour leurs ba-
gages.

LES ACCORDS COMMERCIAUX

L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE EN EUROPE CENTRALE

Paris, 17 mars

On mande de Varsovie que l'in-
dustrie sidérurgique polonaise a con-
clu à Pusseldorn, sous les auspices
du Cartel Européen du Fer, un ac-
cord avec les représentants des in-
dustries sidérurgiques autrichienne
tchécoslovaque et hongroise.

Cet accord assure à chacune des
parties un contingent.

HORRIBLE SUICIDE

BRULEE VIVE

Bordeaux, 17 mars

Mme Davey, âgée de 53 ans, de-
meurant rue Bègles, était lasse de vi-
vre. Pour mourir, après s'être mise
entièrement nue, elle répandit du pé-
trole sur son corps et l'alluma.

La malheureuse succomba dans les
flammes.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

	Paris, 17 mars cours précéd.	dernier cours
Livre	124.03	124.04
Dollar	25.55	25.54
100 lires	116.10	117.10
100 pesetas	442.25	447
100 frs suisses	491.25	491.25
100 florins	1022.25	1022.50

LA VIE MARITIME

LA DIVISION NAVALE FRANÇAISE A SALONIQUE

Paris, 17 mars

La division navale française a
mouillé à Salonique où elle a été l'ob-
jet de réceptions enthousiastes.

en Allemagne

ARRIVEE DES SOUVERAINS DANOIS

Berlin, 17 mars

Les souverains du Danemark ve-
nant de Paris, sont arrivés à Berlin
Ils ont rendu visite au Président du
Reich, puis ont assisté à un dîner à
la Légation.

LES SPORTS

L'EQUIPE DE FRANCE SEVEREMENT BATTUE A LISBONNE

Paris, 17 mars

A Lisbonne, en match internatio-
nal de football, le Portugal a battu
la France, par 4 buts à 0.

L'équipe de France était privée de
plusieurs titulaires.

SOCIETE
L'AVENIR AGRICOLE de la CORSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les actionnaires de la Société sont priés
de vouloir bien assister à la réunion de l'as-
semblée générale annuelle qui aura lieu à
Casamozza le 27 mars courant à 10 heures
du matin.

Questions à l'ordre du jour : Renouvelle-
ment du Conseil d'Administration ; Nom-
ination d'un commissaire de surveillance ;
vérification des comptes de fin d'année ;
Répartition du dividende ; Questions diver-
ses.

Le Président du Conseil d'Administration :
A. NATALI

RHUM S^T-JAMES

Grand Cru

« St James »
le prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde !

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 :
Gala cinématographique avec orchestre
Régent-Journal ; Mistinguett dans **Bonjour
Paris**, la revue du Casino de Paris (en cou-
leurs) ; Fox Film présente Margaret Li-
vingston dans **Ange et Démon**, comédie dra-
matique avec parties en couleurs.

Lundi : Hoot Gibson dans **Jack le Chercheur**.

Très prochainement : Charlie Chaplin
dans **La ruée vers l'or**.

* * *

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 :
Vrais et faux lions, comique en deux par-
ties ; Fox Film présente une superproduc-
tion : **Le sherif de l'abîme**, interprété par
Tom Mix, le roi de l'audace.

Chaque fois, Tom Mix nous étonne par
son courage et sa vigueur physique ; ici, il
se surpasse.

Imp. E. CORDIER & FILS, 6, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Vendredi
18 mars 1927. 77me jour de l'année ; 288
à venir.

Aujourd'hui : Saint Alexandre.
Demain : Saint Joseph.

La température d'hier à Bastia. — Ther-
momètre : à 9 h., 14° ; à 13 h., 17° ; à 18
h., 15°. Maxima : 17° ; minima : 11°.

Etat du ciel : couvert ; vents : variable ;
mer : assez belle.

* * *

EPHEMERIDES. — 1915. Echec des alle-
mands devant Le Mesnil.

OBSEQUES

Hier ont eu lieu à 13 heures les obsèques
du petit Modeste Santini, fils de M. Jean
Santini et de Mme, née Castelani, enlevé à
l'affection des siens, à l'âge de 29 mois.

Une foule nombreuse se pressait derrière
le petit cercueil porté à bras par des orphe-
lines du Bon Pasteur ; on y remarquait no-
tamment les délégations des Sociétés spor-
tives de la Ville venues témoigner leur sym-
pathie au père éploré, M. Jean Santini, équi-
pier premier du Cercle Athlétique Bastiais.

Nous adressons à toutes les familles af-
fligées par ce deuil cruel l'expression de nos
condoléances émues.

AU PORT

Entrées : Le **Corte II** de Marseille avec
435 tonnes et 108 passagers ; le **Bengali**, de
Livourne, avec 14 passagers (parti pour
Porto-Torrès avec 1 passager ; le **Clemen-
tina**, de Savona, sur lest (prendra charbon) ;
le **Luisina**, de Savona sur lest (prendra
charbon) ; le **Liberta**, de Savona, sur lest
(prendra charbon).

— Attendu demain 18 : Un vapeur du-
nois avec 1400 tonnes de charbon (Cie Gaz.)

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Maison DAMIANI & Cie, 29, Boulevard Paoli

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître : **PETALES**, par Marcel
Sableau, un volume dans la célèbre collec-
tion des « Petites Anthologies du XXe
siècle », 5 frs, chez Eugène Figuière, édi-
teur, 17, rue Campagne-Première à Paris
et 72, rue van Artevelde à Bruxelles.

Marcel Sableau est un tout jeune homme.
Les vers qu'il nous présente furent écrits
entre sa seizième et sa dix-huitième année
Aussi, quelle fraîcheur, quelle ingénuité
quelle adorable tendresse de sentiments ne
recèlent-ils point ! Cependant, ils sont com-
posés selon les règles les plus pures. Il y
règne une diversité de tons, de couleurs, de
sentiments, extraordinaire. A la suite de pa-
ges ravissantes sur les mystères de l'amour
naissant se trouvent des poèmes sur la nature
et une suite d'admirables sonnets parnas-
siens traitant des choses d'Afrique et des
mythes païens.

Le précoce talent de M. Marcel Sableau
lui permet d'envisager le plus brillant ave-
nir.

*Les écrivains désireux de figurer dans la
célèbre collection des « Petites Anthologies
du XXe siècle », sont priés de s'adresser à
l'éditeur Eugène Figuière, 17, rue Campa-
gne-Première, à Paris.*

LES CORSES AU CONTINENT

FRATERNELLE BASTIAISE DE MARSEILLE

Dans son assemblée générale du 6 février
et sur la proposition de son Conseil d'Admi-
nistration, la Société « La Fraternelle Bas-
tiaise » a décidé d'inaugurer sa fondation
par une grande fête qui aura lieu irrévoca-
blement le 8 mai prochain.

Cette fête sera présidée par MM. les Mai-
res de Bastia et de Marseille, Présidents
d'Honneur de la Société. Elle se déroulera
dans la grande et luxueuse salle du Brébant
Marseillais, Chemin des Chartreux, et com-
portera un banquet suivi de bal.

La Fraternelle Bastiaise, dans son assem-
blée générale du 13 courant, a décidé à l'u-
nanimité de ses membres, pour rehausser
l'éclat de la première manifestation bastiai-
se qui sera donnée à Marseille de s'assurer
le concours précieux de la réputée Harmonie
des « Nas ».

LA GREVE DES EAUX

Le Juge de paix du deuxième canton a re-
çu la lettre suivante en réponse à sa deman-
de de conciliation et d'arbitrage :

Paris, 15 mars

Monsieur le Juge de Paix
du 2me canton de Bastia

Monsieur le Juge de Paix,

Notre Directeur à Bastia, M. Ricci, nous
communique la lettre que vous lui avez
adressée le 5 courant et par laquelle vous
lui demandez l'objet de notre différend avec
notre personnel de Bastia et si nous comp-
tons accepter ou non le recours à la conci-
liation et à l'arbitrage.

Nous ne croyons pas devoir donner suite
favorable à votre demande, parce que nous
n'avons aucun différend avec notre person-
nel. Ce dernier, en effet, a abandonné le tra-
vail à la suite de la décision que nous avons
prise de nous priver des services d'un em-
ployé auquel il a été offert une indemnité
très supérieure à celle prévue par la loi ou
par l'usage.

Dans ces conditions, nous considérons le
mouvement de notre personnel comme abso-
lument injustifié.

Veuillez agréer, Monsieur le Juge de paix
l'assurance de notre considération très dis-
tinguée.

Un Administrateur :
Signé : [illegible]

Chronique Sportive

Le match de dimanche prochain
s'annonce particulièrement serré. En
effet, si le Sporting a, en poule aller
battu l'Etoile Filante par 3 buts à 2
l'équipe chère à Fiorelli s'est depuis
considérablement améliorée et vient
de s'imposer définitivement par deux
victoires des plus probantes.

Les deux adversaires de dimanche
ont remporté chacun sur le C. A. B.
une victoire par 3 buts à 2 ; elles
sont donc très près l'une de l'autre.

Leur duel, présume-t-on, sera
acharné ; nous ne doutons pas qu'il
attirera au Stade tous les amateurs
de foot-ball.

LE BAL DES POTACHES SPORTIFS

Nous avons déjà dit grand bien du
bal que donnera demain soir dans la
Salle des Fêtes du Théâtre Municipal
l'Association Sportive du Lycée.

Il nous en reste encore à dire :
Les organisateurs de la soirée re-
cevront d'une des premières maisons
de Nice un choix d'accessoires de
cotillon comprenant les dernières
créations « lancées » au cours des
veglioni et redoutes des fêtes carna-
valesques niçoises. Pour la première
fois, la distribution de ces accessoi-
res qui a toujours été une cause de
désordre sera parfaitement réglée
grâce à un procédé que nous n'a-
vons point le droit de dévoiler, mais
que l'on applaudira à coup sûr.

Au buffet, abondamment garni, se-
ront seules servies des consomma-
tions et des friandises des meilleures
qualités. Les prix en seront néan-
moins à la portée de tous.

Et nous dirons demain beaucoup
encore et mieux.

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent
Aux Gds Magasins Louis MAUREL
Installations Complètes
Facilités de Paiement.

00132

M. l'Administrateur de
PARIS-MATIN
14, Boul. Montmartre
PARIS-IXe

Bulletin d'abonnement annuel à
PARIS-MATIN

Je déclare souscrire un **abonnement d'un an** au journal quotidien *Paris-Matin*, à partir du premier numéro de ce journal.

Je joins à ce bulletin le montant de cet abonnement, soit la somme de **85 francs**, dès la réception de laquelle il est entendu que vous m'adresserez en prime *absolument gratuite et franco de port et d'emballage*, les deux montres (chronomètre pour homme et montre-bracelet pour dame) décrites par ailleurs.

Nom : ______________________
Profession : ______________________
Adresse: ______________________
Localité : ____________ *Département :* ____________

SIGNATURE

Expédiez les fonds à votre convenance, soit en mandat-poste, mandat-carte, chèque ou compte chèque-postal numéro 1014-23

VOIR EN QUATRIEME PAGE LA DESCRIPTION DES SUPERBES PRIMES RESERVEES AUX ABONNES

On nous communique

PAROISSE DE SAN NICOLAO DE MORIANI

A Padulella, le 19 mars, pèlerinage en
l'honneur de Saint Joseph.

Bénédiction de la statue du Saint. Messe
chantée à 10 heures, à l'arrivée du train de
Bastia. Salut à 14 heures.

UNION LOCALE

Les membres délégués des Syndicats Ou-
vriers, sont convoqués d'urgence pour ce
soir à 20 heures, salle de l'Assistance Pu-
blique.

SOCIETE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET ASSIMILES DE LA CORSE

Les membres de la dite société sont priés
d'assister à la réunion qui aura lieu diman-
che 20 mars à 9 heures du matin dans la
salle de l'Assistance Publique.

Ordre du jour : Payement des cotisa-
tions. Admission de nouveaux membres.

Petites Annonces Économiques

A VENDRE une machine Singer et une voi-
ture d'enfant. S'adresser 30, Bd Auguste
Gaudin.

ON CHERCHE un piano à louer. S'adresser
au bureau du Journal.

VICE-RECTORAT DE LA CORSE

ADMISSION A LA RETRAITE DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

M. le Ministre de l'Instruction Publique a
décidé que les instituteurs et institutrices
qui solliciteront leur admission à la retraite
en temps utile pour être compris dans l'E-
tat des propositions qui doit lui parvenir le
1er mai seraient admis à partir du 1er octo-
bre 1927.

De cette façon, le décompte du traitement
moyen des trois dernières années compren-
dra une période de 2 ans, 9 mois au taux de
traitements accordés depuis 1925.

RESTAURANT GLACIER

Angle du Cours Sébastien et de la place du Marché
BASTIA

SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES

La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses
Arrangements pour séjours de longue durée
ON PREND DES PENSIONNAIRES
Téléphone : 0.13

A MARSEILLE
Tous les Corses
descendent chez leur compatriote
HOTEL des Deux Mondes
32, Cours Belsunce, 32
Ascenseur — Dernier Confort

Avant de fixer définitivement votre choix en
T. S. F.
passez aux Magasins de Vente et d'Exposition
G. GUIDUCCI
34-36 Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-20)

POSTES - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIECES DETACHEES LAMPES, PILES - ETC., ETC...

Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Marques du Continent
DUCRETET - RIBET & DESJARDINS
GRAVILLON - HYDRA

Installations complètes
Renseignements et démonstrations sur demande

N° 56 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman d'un Nouveau Pauvre

par ANDRÉ ARMANDY

Avant huit jours, le Comité des as-
sureurs aura sa mise en demeure.

— Et puis après ? ai-je demandé.

— Après ? m'a répondu Dangen-
nes avec un malicieux sourire
Après, signe la lettre. Je te dirai cela
en déjeunant.

* * *

Lorsqu'il nous eut fait stationner
dans le salon d'attente le temps stric-
tement nécessaire à nous faire une
opinion considérable de l'importance
de ses occupations, M. Fibel senior
de la notable firme Fibel, Howard et
Cie, courtiers jurés d'assurances ma-
ritimes, nous fit introduire par un
groom habillé en midship d'apparat

Deux fauteuils de cuir, profonds
comme des tombeaux, nous reçoivent
Il pose successivement sur chacun de
nous la muette interrogation de ses
yeux. C'est Dangennes qui parle.

— Le vapeur *Johanna*, battant pa-
villon hollandais, a été assuré par
vos soins en 1917 contre risques de
mer. La Koninklyke Nederlandsche
Stomboot Maatschappyj, son arma-
teur, a confié ce soin à un courtier
français pour qu'il pût en même
temps traiter aux meilleures condi-
tions l'assurance contre risques de
guerre, catégorie D, avec la commis-
sion gouvernementale française.

Le vieillard s'incline sans mot di-
re. Ses lèvres serrées font sur son vi-
sage une mince barre incolore com-
me une cicatrice ancienne. Dangen-
nes reprend.

— Le navire s'est mis au plein, le
31 août 1917 sur les rochers des Al-
madies.

— Extrême pointe de la presqu'île
du Cap Vert, précise le vieillard.

— Vous avez réglé le sinistre à la
compagnie hollandaise pour la som-
me de deux millions cent mille francs
transférés en florins par la Banque
de Paris et des Pays-Bas.

— Cent dix-sept mille, rectifie Fi-
bel, [illegible].

— Qu'est devenue l'épave ? [illegible]
Dangennes.

Le regard du courtier [illegible]
de son interlocuteur. Il ne fait [illegible]
un geste et réfléchit l'espace de dix
secondes :

— Je présume que vous devez le sa-
voir mieux que moi, [illegible]

Dangennes [illegible] accuse la tou-
che :

— Il y a très longtemps que je l'ai
vue, reprend-il ; c'était lors de mon
dernier passage à Dakar, à bord du
Ngoumé, retour du Cameroun. Nous
sommes passés à trois milles au lar-
ge. L'épave émergeait assez [illegible]
ment à marée basse, mais je n'ai pu
la visiter.

— Je ne sais rien de plus que vous
dit le vieillard.

— Les armateurs en ont fait l'aban-
don aux assureurs ?

— Sans aucun doute puisque nous
avons payé la totalité de la valeur as-
surée.

— Que les assureurs ont-ils [illegible]
en faire ?

— Je n'ai reçu aucune communi-
cation à ce sujet.

Le courtier, sous ses dehors impas-
sibles, a flairé l'affaire et joue ser-
ré.

— Peut-être pourrait-on acheter
[illegible] démolir pour [illegible]
Dangennes.

— Pourquoi acheter ? Qui donc s'en
[illegible] ?

— Mais... la mer, je présume ?

— Pas que je sache, riposte le
courtier. Les renseignements que j'ai
reçus de notre agent de Dakar me
portent au contraire à croire que le
navire a peu souffert. Seule la diffi-
culté du renflouement au milieu des
écueils, et surtout l'éloignement des
cales de radoub, ont retenu jusqu'à
ce jour les initiatives. Mais je présu-
me que vous avez surmonté ces diffi-
cultés, Monsieur, puisque vous venez
me proposer de l'acheter.

Dangennes, touché en plein, ne
bronche pas et vient aussitôt à la pa-
rade :

— L'acheter, c'est beaucoup dire
reprend-il, mais il y a à bord quatre
treuils à vapeur qu'un de mes corres-
pondants de Lyndiane serait désireux
d'acquérir pour les quais de son usi-
ne frigorifique.

C'est au tour de l'adversaire à dé-
chanter. Dangennes, feignant de n'a-
voir pas remarqué, continue :

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs à Paris

Pas de préambule vain. J'ai créé le *Merle Blanc*. Et j'ai créé *Paris-Soir*.

Je vais lancer PARIS-MATIN

Paris-Matin sera un grand quotidien républicain d'information, d'esprit absolument nouveau, de forme rigoureusement inédite, de conception radicalement neuve.

Paris-Matin n'aura que des confrères. Il ne sera le concurrent d'aucun d'eux.

Par la seule vertu de sa formule, *Paris-Matin* doit, très rapidement, automatiquement même, atteindre la diffusion des grands quotidiens de la presse contemporaine.

J'entends marquer sa naissance par un coup d'éclat qui va, dès maintenant, propager son nom à travers tout le pays et inspirer d'emblée la plus sympathique confiance dans les réalisations du nouveau journal.

Je veux constituer, immédiatement, à *Paris-Matin*, une solide cohorte de 50.000 abonnés. Une véritable armée d'amis. Des amis auxquels je ne demande aucun sacrifice.

Et nulle contribution.

Mais des amis qui trouveront au contraire un profit immédiat à se faire volontairement les agents de propagande de notre grand quotidien.

Car, pour provoquer dès ce jour, sur l'heure, les milliers d'abonnements sur lesquels *Paris-Matin* assoiera son départ — ...et je vous promets un départ de grand style! — et pour récompenser d'une manière tangiblement rémunératrice ses premiers abonnés, *Paris-Matin* va leur offrir :

gratuitement et immédiatement 2 SUPERBES MONTRES

Je souligne à vos yeux qu'il ne s'agit pas de jouets de bazar ni d'articles-réclame, fabriqués à la grosse, dans les usines à camelote d'Allemagne ou de Tchéco-Slovaquie.

La montre pour homme est un remontoir métal nickel, à boîte lentille, calibre 13 lignes, mouvement à cylindre, cadran à heures arabes, mise à l'heure à poussoir.

La montre de dame est, d'autre part, un charmant remontoir plaqué or, boîtier fantaisie à lunette mirage calibre 10 1/2 lignes, mouvement à cylindre empierré rubis, cadran gravé, heures arabes, aiguilles Louis XV, mise à l'heure à tirette, bracelet sur moire avec pression.

L'une et l'autre montres, de marque française, sont fabriquées à Besançon par des artisans français. Elles seront livrées réglées.

Ce double cadeau est absolument gratuit
IL EST LIVRÉ IMMÉDIATEMENT
Il n'est subordonné à aucune condition

Dès le reçu de votre bulletin d'abonnement, et PAR RETOUR DU COURRIER il vous sera adressé franco de port, par poste, recommandé, dans une boîte solide fabriquée spécialement et donnant toute garantie sur l'heureuse arrivée de son contenu, les deux montres décrites ci-dessus, dont je vous serais obligé de bien vouloir, dès réception, faire expertiser la valeur marchande.

Cette expertise faite par un horloger de votre choix vous convaincra que la stricte valeur commerciale du double cadeau offert par *Paris-Matin* dépasse très largement la totalité de la valeur de l'abonnement lui-même.

Comment la chose est-elle possible ?

Je vous en prie, faites-moi la grâce de ne point vous en soucier et de me croire sur parole si je vous donne l'assurance que, SUR LA BASE DU DOLLAR A 5 Francs, *Paris-Matin* vous surprendra par d'autres tours de force qui vous donneront l'occasion de vous féliciter de votre qualité d'abonné de la première heure.

Car c'est l'évidence, n'est-ce pas ? que vous êtes convaincu maintenant, mon cher lecteur, que votre intérêt vous pousse à vous assurer les avantages réservés par *Paris-Matin* à ses premiers abonnés.

Et je vous en remercie bien vivement.

Eug. Merle

PARIS TROIS ÉDITIONS PARIS

MATIN PARIS-MATIN PARIS-MATIN PARIS-MATIN PARIS-MATIN PARIS-

LA DIRECTION ET L'ADMINISTRATION SONT INSTALLÉES 14, BOULEVARD MONTMARTRE PARIS (9e)

VINGT LIGNES TÉLÉPHONIQUES

LES SERVICES DE LA RÉDACTION ONT LEURS BUREAUX 1, RUE MONDÉTOUR PARIS (1er)

MATIN PARIS-MATI ... ARIS-MATIN PARIS-

VOIR NOTRE BULLETIN D'ABONNEMt EN 2me PAGE

30e ANNÉE. — N° 81

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

SAMEDI 19 MARS 1927

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHEMNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 14-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et chez ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 1-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse, Départ. français et Colonies	12 fr.	25 fr.	48 fr.
Étranger	15 fr.	27 fr.	50 fr.

Le Port en sus. Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus.

00133
BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

TOUT D'ABORD...

Nous devons revenir sur la question de l'électrification de la Corse parceque, vraiment, elle est essentielle pour nous. .

A plusieurs titres.

L'un est très connu, et nous y avons fait, ici-même, de fréquentes allusions: en dehors du grand progrès qu'elle constitue par elle-même, pour les facilités d'existence qu'elle doit multiplier dans notre île, en grande partie désertée en raison même du manque de ces facilités, l'électrification sera le point de départ de quelques intéressants progrès. Elle peut contribuer à multiplier les moyens de transport, à assainir les régions insalubres et à créer de nombreuses petites industries, à base agricole ou autres.

Mais sa vertu essentielle reste peut-être dans son aspect symbolique : elle est l'image même du progrès. De même qu'un jeune Corse ne songera plus à s'expatrier s'il peut fonder un foyer aisé, de même l'électrification à une influence collective par ce qu'elle signifie apparemment et par ses conséquences d'un ordre plus effectif.

Cela ne se discute plus.

Mais voyons les autres titres.

Il en est un qu'il faut mettre en particulière évidence.

Nous l'avons dit, mais brièvement incomplètement : une chose est d'électrifier la Corse, c'est-à-dire d'y établir l'outillage électrique. Une autre chose est d'exploiter cet outillage.

Cent sociétés se présenteront à nous pour établir l'outillage, soit pour construire les barrages-réservoirs, les usines, les réseaux.

Dix sociétés seulement s'offriront à exploiter.

Mais il est déjà beau que nous ayons la certitude de trouver des sociétés pour exploiter : elles ne demanderont que l'amortissement de leurs capitaux et la garantie d'intérêt.

Or, une société avait déjà accepté de construire et d'exploiter la force motrice dans la région du sud, en demandant la garantie d'intérêt.

Si le Conseil général avait accepté aussitôt la proposition, une région de la Corse serait sans doute, à l'heure actuelle, électrifiée.

L'Assemblée départementale a voulu connaître, avant de s'engager, l'importance des obligations financières auxquelles elle aurait été astreinte. On ne saurait lui en faire le reproche.

Mais le problème se trouve profondément modifié depuis que nos représentants ont eu l'heureuse idée de déposer leur proposition de loi sur le recours, en faveur de la Corse, aux prestations en nature.

Il nous a semblé comprendre que demandant la plus forte somme possible pour être au moins assurés d'obtenir quelque chose, dans la mesure des projets préparés, dans celle des sommes qu'on nous accorderait et dans celle aussi de la durée des prestations allemandes, nos représentants pensaient et pensent encore avant tout, à l'électrification.

Car l'électrification est, comme il a été dit, génératrice de bienfaits dans plusieurs directions ;

parce qu'elle comporte des fournitures en nature dans la proportion d'un tiers au moins de la dépense totale ;

parce que l'étude de la question est assez avancée ;

et surtout parce que l'exploitation dégagée de l'amortissement des frais énormes, de première installation, assumés par les prestations allemandes, se trouve n'exiger que de faibles sacrifices de la part du département. Peut-être même n'ayant à faire face qu'aux frais généraux de l'exploitation, celle-ci se suffira-t-elle à elle-même, couvrira-t-elle ses frais, réalisera-t-elle peut être un bénéfice.

Le reste du programme de mise en valeur de la Corse serait alors conditionné par la loyauté de l'Allemagne à tenir ses engagements, par la préparation rapide des projets. On n'abandonnera rien de nos revendications ; mais l'on commencerait par l'électrification pour toutes les raisons indiquées.

De plus ce programme d'électrification générale de la Corse étant maintenu, il serait essentiel de l'entreprendre d'abord en utilisant le projet de Monzie prévoyant avec quatre usines, celles du Rizzanèse (Ajaccio-Sartène), de la Restonica et du Golo (Bastia-Corte) et de la Figarella (Balagne), étant entendu que ce projet amorce pour après une électrification plus étendue, de même que l'électrification serait l'amorce d'une mise en valeur généralisée.

ARISTARQUE

Billet Parisien

Il paraît que l'on rencontre quelquefois des femmes du monde qui ont gardé sur certaines parties du corps des traces indélébiles des amours défuntes.

Ces princesses ont donné jadis une forme tangible aux sentiments qu'elles éprouvaient pour leur « gros loup » ou leur « petit rat ».. En d'autres termes, elles se sont fait tatouer, et le tatouage a résisté à toutes les tentatives de destruction.

Je ne cherche pas si, avant de prendre de la branche dans le monde, ces dames ne firent pas antichambre dans le demi. Je ne veux que les plaindre. A tout péché miséricorde, surtout quand il s'agit du péché d'amour. Pour un instant d'abandon, les voilà condamnées à ne jamais oublier leur imprudence ou leur naïveté, et peut-être à la payer cher. Il y a tout de même des maris que ça embête de promener une femme marquée à l'effigie d'un autre.

Le « détatoueur » qui se chargerait de faire disparaître ces signes de faiblesse serait assuré de s'enrichir rapidement.

Mais que dis-je ? Il existe, ce détatoueur. Il affiche ses offres de service sur les murs de la place Saint-Lazare. Je les ai lues et j'ai acquis l'assurance que son procédé est sans acide, sans brûlure et sans piqûre.

Quelqu'un qui avait besoin de son concours est allé prendre langue avec lui.

— Où êtes-vous tatoué ? lui demanda le praticien.

— Ici.

— Faites voir. Ça vous coûtera cent francs.

Le « détatoueur » travaille au centimètre carré. L'opération est sans danger. Le patient ne ressent qu'une légère cuisson bien moins douloureuse que le tatouage. Peu à peu le dessin s'en va... avec la peau. Notre homme possède dans ses cartons toute une variété de lambeaux d'épiderme. Il les exhibe avec fierté.

— Ça, dit-il, c'était sur la poitrine d'un boxeur ; ça, sur le bras d'un officier supérieur qui a servi en Afrique ; ça sur le ventre d'une actrice connue et très chic que j'ai opérée chez elle et qui m'envoyait chaque fois son auto.

Avis aux femmes du monde dans l'embarras...

Gabriel Bavoil.

JURISPRUDENCE

LES CHEQUES SANS PROVISION

De notre correspondant de Nice :

L'arrêt de la Cour de Cassation relatif aux chèques sans provision remis en contrepartie d'avances consenties sous forme de jetons par une maison de jeu, est fort commenté ici, où il a été question ces derniers temps de quelques affaires analogues. Si elles n'ont pas eu leur épilogue devant la Correctionnelle, il n'en est pas moins vrai que de nombreux tireurs ont été menacés de poursuites. La Cour de Cassation a jugé que la loi pénale s'applique à celui qui a remis un chèque sans provision préalable, quand bien même le chèque a servi à acquitter une dette de jeu ou à couvrir une avance de fonds servant au jeu. Par contre le même arrêt déclare que le Casino ou ses employés sont mal fondés à réclamer le remboursement du chèque c'est-à-dire la réparation du préjudice causé parce que la victime — si l'on peut dire — a « concouru sciemment et intentionnellement à un acte illicite. »

(A. T. P.)

Etudes Economiques

La Réforme Douanière va-t-elle enfin aboutir ? Les Idées de M. Clémentel

Une fois de plus, on annonce le dépôt du projet de loi portant révision intégrale de notre tarif douanier. Et il semble bien que cette fois, la nouvelle est véridique. Le Gouvernement a même pris le soin de publier à l'avance, dans la presse, des extraits de l'exposé des motifs, ce qui, d'ailleurs n'apporte pas de bien grandes précisions sur les projets en cause, car le document élaboré par le Ministère du Commerce se borne à rappeler sous une forme élémentaire, des idées banales et des lieux communs, tout en restant dans le vague sur le contenu de la proposition. Aussi bien faut-il attendre l'éclosion définitive de celle-ci pour juger de la valeur et de l'importance de l'œuvre accomplie.

Cette œuvre a été commencée il y a plus de dix ans. Peu de projets ont donné lieu à une préparation aussi longue et les codes eux-mêmes n'ont pas nécessité une élaboration plus lente. Et cependant, depuis la naissance des premiers travaux, on n'a jamais cessé de proclamer l'urgence de la réforme. C'est pour cette raison même que le travail a toujours été mené à la hâte avec des procédés de fortune, en négligeant de prendre l'avis du Comité Consultatif et d'autres techniciens, et en évitant même de prendre le temps de poser, à la base de la tâche que l'on poursuivait, les principes directeurs sans lesquels toute activité s'exerce dans le vide et dans l'incertitude. Quand on compare cette œuvre préparatoire aux longues enquêtes qui ont précédé le tarif 1892, comme, d'ailleurs, ceux de 1881 et de 1863, et dont nous possédons les traces sous la forme de procès-verbaux des réunions de Commissions parlementaires aux cours desquelles les divers intéressés et les parlementaires eux-mêmes, exposaient en détail leurs doléances et leurs vœux souvent opposés, on est effrayé de la méthode déplorable qui préside aujourd'hui à la confection et à la rédaction de nos lois.

* * *

Il est certain que les questions purement économiques, surtout celles qui ont un aspect technique, comme les problèmes douaniers, n'intéressent plus guère nos parlementaires trop pressés pour occuper leur temps à des recherches aussi arides. Aussi la discussion du projet sera-t-elle sans doute moins brillante que celles des lois tarifaires antérieures. On serait surpris qu'il en fût autrement étant donné la manière dont les rapporteurs s'acquittent aujourd'hui de leur mission et la hâte avec laquelle les Chambres votent en fin de session, au milieu de l'inattention générale, les projets les plus importants pour l'économie nationale. Les parlementaires actuels négligent donc ces questions trop éloignées de la politique pure ; et les Ministres n'y prêtent guère plus de soins, leur instabilité et leur impréparation sont les meilleures excuses. Quant à l'Administration, de peur de ne pas être soutenue efficacement par les Ministres du jour et par ceux du lendemain elle se garde bien de prendre des responsabilités dont elle a naturellement horreur et sa plus grande préoccupation est de ne pas mécontenter les puissants groupements de producteurs qui, devant la carence des pouvoirs publics, sont les véritables auteurs des lois douanières.

Ces considérations permettent d'expliquer les ajournements successifs de la révision douanière, malgré l'urgence toujours affirmée de cette réforme. On attendit d'abord la fin des hostilités, puis le traité de paix définitif, puis on s'endormit sur le mol oreiller du régime des coefficients qui permettait aux producteurs d'obtenir plus vite encore, en faisant pression sur la Commission interministérielle les décrets qui relevaient à leur gré les taux des droits. Mais, lorsque, en 1922, on put craindre que les coefficients ne soient abaissés ou s'empressa de supprimer les pouvoirs exceptionnels du Gouvernement. On se remit alors à la révision du tarif, mais des compétitions personnelles jointes aux incertitudes de l'Administration empêchèrent encore d'aboutir. Tout dernièrement, ne disait-on pas que le nouveau tarif était tenu en suspens par la crainte de mécontenter deux importantes corporations rivales dont l'une demande à l'autre une subvention pour la dédommager des droits élevés qu'elle devra payer sur les demi-ouvrés étrangers qui lui sont nécessaires pour ses fabrications ?

Il faut reconnaître, à la décharge des pouvoirs centraux que l'instabilité des changes et des prix a été pour beaucoup dans ces atermoiements. Comment fixer le taux des droits alors que les divers produits changent tous les jours de valeur et alors surtout que les protectionnistes prétendent qu'en période de tension des changes il faut relever les droits pour leur restituer leur valeur-or, tout en soutenant que dans le cas inverse de revalorisation du franc, il faut aussi majorer les tarifs, pour conjurer la crise économique. Il était certainement délicat d'arbitrer le taux des droits en période de déséquilibre monétaire, mais on aurait pu, du moins modifier et rajeunir la nomenclature du tarif, puis fixer des droits provisoires, empiriques au besoin, sauf à les réajuster de temps en temps et à procéder par tâtonnement jusqu'au régime définitif. Les auteurs du projet se sont, d'ailleurs ralliés à cette idée puisqu'ils prévoient la réadaptation éventuelle des droits d'après les fluctuations des index-numbers lorsque ces variations sont relativement importantes. Et d'ailleurs la Belgique et l'Italie n'ont-elles pas révisé leur loi douanière ?

On peut espérer que, cette fois l'argument du change ne pourra plus être invoqué pour empêcher d'aboutir, puisque nous sommes dans une période de stabilité relative. Bien que la proximité de la Conférence économique internationale donne à notre initiative l'apparence d'une mesure inopportune, il faut, de toute nécessité, refaire notre loi douanière et de plus écouter la voix des temporisateurs.

* * *

Il faut cependant éviter que la réforme ait l'air d'une provocation, au moment où les esprits les plus distingués de tous les pays s'efforcent sous l'inspiration de la Société des Nations, d'abaisser, partout les barrières douanières. Gardons-nous donc de toute exagération et n'accueillons qu'avec défiance les assertions des protectionnistes sur la nécessité de maintenir à tout prix les « industries-clefs » — dont on n'a jamais pu, semble-t-il dresser la liste — ou de permettre le développement des jeunes industries de la guerre. Ces notions ne sont pas entièrement inexactes, mais elles sont dangereuses par l'abus qu'on pourrait en faire, car nous devons éviter d'une part de qualifier d'industries-clefs nécessaires à la défense nationale, des fabrications secondaires, d'autre part d'assurer, par des mesures artificielles, le maintien d'industries peu viables qui n'ont pu subsister qu'à la faveur de l'incertitude des changes et d'une protection excessive des pouvoirs publics. Au cours de sa récente intervention au Sénat, M. Clémentel a fait très justement observer que notre économie devait se résigner à subir, au lendemain de la dépréciation du franc, la cure de rationalisation que lui imposent les circonstances et qu'elle ne saurait y échapper par des mesures douanières. En d'autres termes, et suivant l'expression déjà employée, la protection n'est pas un mur derrière lequel on dort : il appartient à nos entreprises d'observer l'état des marchés mondiaux, de discipliner et de moderniser leurs méthodes, de reviser attentivement leurs prix de revient et de sortir de l'empirisme pour pouvoir affronter la concurrence étrangère scientifiquement organisée dans bien des pays. Si nous ne voulons que la France, inspiratrice de la conférence économique qui se tiendra à Genève au mois de mai prochain, s'y trouve en mauvaise posture, n'accueillons qu'avec méfiance les théories fallacieuses de certains milieux protectionnistes sur le paiement des droits en or les taxes anti-dumping ou compensatoires de la dépréciation des changes étrangers, les définitions agressives de la valeur imposable des droits de sortie.

Mais il serait sans intérêt de discuter avec soin le nouveau tarif des douanes, si les négociateurs de nos accords commerciaux avaient ensuite la faculté de le modifier de fond en comble, au gré des circonstances ou des caprices de la mode et d'en déranger sans cesse l'harmonie.

Avant la guerre, le tarif général n'était appliqué qu'en cas de guerre douanière, et tous les pays européens bénéficiaient [illegible] minimum, devenu tarif d'usage, à la faveur de la *clause de la nation la plus favorisée*.

Emile ARENE,
Conseiller du Commerce Extérieur.

(A suivre)

POUR LES AGENTS DES LYCEES

UNE INTERVENTION DE M. GIORDAN POUR L'APPLICATION DE LA LOI DU 14 AVRIL 1924

Depuis pas mal de temps les modestes agents des lycées réclamaient en vain le bénéfice de la loi du 14 avril 1924 sur les pensions civiles et notamment le bénéfice de l'article 60.

..Tandis que les agents de l'Enseignement Supérieur et de l'Enseignement Primaire étaient admis au bénéfice de cette loi, les agents des lycées en étaient exclus.

M. Giordan ayant signalé la situation particulièrement digne d'intérêt à ce point de vue des agents des lycées de Bastia et ayant sollicité pour les agents des lycées en général les mêmes avantages que ceux qui ont été consentis aux agents de l'Enseignement Primaire et Supérieur, vient de recevoir du Ministre de l'Instruction Publique la communication ci-après qui permet d'espérer à bref délai une solution favorable :

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des agents des lycées qui demandent à bénéficier de la loi du 14 avril 1924 sur les pensions civiles.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai saisi M. le Président du Conseil, Ministre des Finances, d'un projet de décret comportant l'admission des agents des lycées au bénéfice de la loi du 14 avril 1924.

Ce décret est actuellement soumis à l'examen de la commission présidée par l'honorable M. Lugol, sénateur, Commission qui siège au Ministère des Finances.

C'est donc à M. le Président du Conseil, Ministre des Finances, que j'ai transmis, en la signalant, votre intervention en le priant de vouloir bien vous aviser de la suite qu'il lui aura été possible de réserver à la question dont il s'agit.

Veuillez agréer, etc.

LE CONFLIT DE LA Cie DES EAUX

LA SITUATION SEMBLE S'AGGRAVER

Les membres de l'Union Locale des Syndicats réunis hier soir en leur local habituel ont voté l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Les membres de l'Union Locale réunis le 18 mars, salle de l'Assistance Publique après avoir pris connaissance de la lettre adressée par la Cie des Eaux à M. le Juge de Paix ;

Protestent contre les inexactitudes que cette lettre contient ;

Constatent que le conflit existe par suite du renvoi injustifié du comptable ;

Affirment que la Cie des Eaux se dérobe parce que la cause est mauvaise ;

Et préviennent la population que les Syndicats ouvriers représentent leur liberté d'action.

Considérant, d'autre part, que l'inexécution des clauses du contrat qui lie ladite Cie à la Ville porte principalement préjudice aux familles des travailleurs ;

La Commission Administrative de l'Union Locale ;

S'engage à user de tous les moyens pour que les prescriptions du cahier des charges soient observées ;

Soucieuse, cependant, d'éviter à notre département les ennuis d'une grève générale ;

Sollicite une dernière fois l'intervention de la municipalité et des pouvoirs publics en vue d'obtenir satisfaction ;

Demande à la population d'appuyer ces revendications ;

Et décide de faire un nouveau meeting dimanche matin à 10 heures, afin d'éclairer complètement la population ;

Les Syndicats ouvriers se sont efforcés de prévenir le conflit en écrivant une lettre à M. l'Agent de la Cie qui n'a pas daigné leur donner une réponse.

Ils ont adhéré par la suite à la procédure d'arbitrage ;

Ils sont prêts à discuter toutes les propositions conciliantes ;

Mais il faut qu'on sache que leur patience n'est pas de la faiblesse et qu'ils sont résolus à faire triompher par tous les moyens leurs légitimes revendications.

Le Secrétaire

A la sortie de la réunion, les membres de l'Union Locale ayant demandé une audience au Sénateur-Maire de Bastia, ce dernier, vu la gravité de la situation, les a aussitôt reçus à 23 heures à l'Hôtel de Ville.

L'entrevue a pris fin à une heure du matin.

Nous croyons savoir que ce matin même, M. Emile Sari tentera une dernière démarche auprès de M. le Directeur de la Compagnie des Eaux dans le but d'éviter un conflit qui peut présenter les conséquences les plus graves pour la population.

LA CONSTRUCTION DU NOUVEL HOPITAL

NOUS APPROCHONS DU TERME DES TRAVAUX

La Commission Administrative de l'Hôpital Civil de Bastia s'est réunie hier soir à 17 heures à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Sénateur-Maire Emile Sari.

Assistaient également à la séance MM. les Chirurgiens et Médecins de l'Hôpital ainsi que la Supérieure des Religieuses, M. Peretti, architecte de la ville, M. Le Bomin, ingénieur constructeur de l'Hôpital et M. Raffalli, Directeur-économe.

L'objet de la réunion était des plus intéressants. Il s'agissait de prendre des décisions importantes au sujet de l'aménagement des divers services dans les pavillons nouvellement construits.

Les moindres petits détails ont été pris après avis des médecins et des architectes.

M. Le Bomin nous a fait savoir qu'il est décidé à mener rapidement passés en revue et les décisions ont les travaux et que dans trois mois, le grand et bel établissement, un des plus imposants de la Corse, tant par ses dimensions que par les perfectionnements de son installation, sera terminé.

Le pavillon de médecine et de chirurgie ainsi que ceux de la maternité sont d'ailleurs déjà habitables ; il ne reste plus à construire que le petit bâtiment de l'Administration et terminer les murs de clôture.

Les membres de la Commission tout ainsi bien que les médecins se sont déclarés tout à fait satisfaits du travail accompli par M. Le Bomin.

Cet hôpital de construction solide et élégante, est conçu conformément aux données les plus complètes de l'hygiène. Rares sont les villes de France qui posséderont un établissement hospitalier de cette valeur.

Bastia n'aura rien perdu pour attendre.

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO

La grève des types. — La plus grande partie des ouvriers typographes d'Ajaccio étaient en grève depuis un mois. Ils ont décidé de reprendre le travail à partir de lundi prochain.

Monuments historiques. — Le ministre des Beaux-Arts a décidé que la chapelle des Grecs, située route des Sanguinaires, figurera sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. C'est un acte préparant généralement au classement.

Nécrologie. — On annonce la mort, survenue à Azzana, de M Lovichi, chanoine titulaire de la cathédrale d'Ajaccio.

Conférence. — M. Bartoli, secrétaire du principal du collège d'Ajaccio, a donné, aux réunions du mercredi, le 16 mars, salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, une brillante conférence sur : « La nature vue par les femmes ». L'auditoire, très nombreux, a fait un succès mérité au conférencier.

BOCOGNANO

Le Conseil Municipal. — Le Conseil d'Etat, adoptant les motifs du Conseil de Préfecture, a annulé l'élection de tous les conseillers municipaux proclamés élus en mai 1925, sauf deux, notre ami Micarlli, chef de la liste du parti R. D. et M. Morelli, élu maire par la suite. Les autres conseillers sont remplacés par tous les candidats du parti R. D. proclamés élus à leur place par la haute juridiction administrative. Le maire actuel, M. Morelli, se trouve donc isolé dans un conseil entièrement hostile.

ARRONDISSEMENT DE CALVI

OLMI-CAPPELLA

Deuil. — Le 7 mars décédait à Olmi-Cappella, Mlle Martine Colombani, employée des postes, dans cette commune, victime d'une douloureuse maladie. Agée de 22 ans, cette charmante jeune fille était aimée de tout le canton qu'elle servait avec amabilité et dévouement. Une foule émue accompagna sa dépouille au cimetière, tandis que le cercueil était entouré de jeunes filles vêtues de blanc.

Sur la place de l'église, Mlle Casanova, fille de Mme Casanova, notre Receveuse des Postes et Télégraphes, a prononcé d'une voix émue le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un serrement de cœur profond que j'adresse un suprême adieu à celle qui fut une grande sœur pour moi, un membre tendrement aimé de notre famille.

Ton souvenir, Chère Martine, restera impérissable parmi nous. Tu vas recevoir au ciel la récompense de toutes tes vertus. Tu [illegible] sur la terre, une fleur de bonté, de douceur et de dévouement trop tôt ravie [illegible] à l'affection de tes parents inconsolables et de tous ceux qui ont été à même d'apprécier tes rares qualités.

La reine du ciel et de la terre avait besoin d'une vierge pour compléter sa cour [illegible] a pensé à toi, ma chère Martine, et cela devrait suffire pour sécher les larmes de ta famille éplorée.

Du haut du ciel songe, ma chère Martine au vide immense que tu laisses parmi nous.

Nous nous recommandons à tes prières [illegible] sur les nôtres ardentes et sincères.

Adieu, chère Martine ; dors en paix. Encore une fois prie pour nous tous et au revoir dans la céleste patrie.

Mme Loroni rendit également un dernier hommage à la disparue :

Mesdames, Messieurs,

Avant que la pierre froide du tombeau soit à jamais scellée sur la dépouille mortelle de notre chère amie, permettez à celle qui fut jadis son institutrice d'exprimer brièvement la vie de la jeune fille d'élite que nous pleurons amèrement.

Mlle Martine Colombani appartenait à une des plus honorables familles de notre canton.

Elle était à la veille de subir son examen comme dame-employée des postes et télégraphes, quand elle est tombée malade.

Elevée par des parents pieux, elle a toujours pratiqué la religion chrétienne et marché sur le chemin de l'honneur et du devoir. Laborieuse autant que sage et bonne, elle a été le modèle des jeunes filles de son âge. Douée d'un caractère excellent, d'un cœur grand et magnanime, douce et obéissante, elle faisait l'admiration de tous ceux qui ont eu le bonheur de la connaître.

Toujours le sourire aux lèvres, on aurait dit qu'elle vivait comme un rayon de lumière céleste, venant du ciel, sa future patrie.

Pour sa guérison radicale et certaine nous comptions sur le renouveau et déjà il y avait un mieux apparent, mais... hélas ! La mort, cette cruelle qui n'épargne personne, l'a privée de son aïe, et l'a ravie trop tôt à notre affection.

[illegible] nous a quitté, nous laissant tous dans les larmes et le deuil.

Je m'adresse à vous, mères de famille [illegible] dans l'amertume de vos cœurs [illegible] pas éternel d'être les [illegible] Martine à 22 ans, à [illegible] le bonheur est [illegible] le bonheur est [illegible]

Parents, parents et amis ! pleurez avec moi celle que nous regrettons éternellement, et si vos larmes coulent trop amères songez qu'une âme sainte, y joint ses larmes... [illegible] sur le ciel [illegible] pour nous tous que l'année [illegible].

Adieu, chère Martine, reposes en paix et que la terre te soit légère [illegible].

Encore une fois, adieu, adieu.

Nous renouvelons à la famille Colombani nos sincères condoléances. — Amédée.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. Grimaldi Juge-doyen

AUDIENCES DES 16 ET 17 MARS

Ferrandi Ange n'est pas aussi innocent que son prénom paraît l'indiquer. Il a un casier judiciaire émaillé de multiples condamnations et non des moindres. Il est inculpé de plus sur la sellette, inculpé cette fois d'avoir volé une chèvre et une chevrette.

Après plaidoirie de Me de Montera, son défenseur, le tribunal le condamne à trois mois de prison.

* * *

Un honorable prothésiste était poursuivi à la requête du Syndicat des chirurgiens-dentistes, partie civile, pour exercice illégal de l'art dentaire.

Après plaidoirie de Me Bianchi pour la partie civile et de Me de Montera pour le prévenu, le tribunal acquitte celui-ci et condamne la partie civile aux dépens.

* * *

Avant-hier, deux garagistes de Bastia téléphonaient à la gendarmerie qu'ils avaient été molestés à la suite d'une discussion futile dans leur garage par deux personnes dont l'une avait braqué sur eux un revolver et l'autre un couteau à cran d'arrêt. Ces personnes furent rejointes par les gendarmes qui trouvèrent bien sur l'une d'elles le couteau à cran d'arrêt, mais point le revolver. Elles contestèrent l'inculpation dirigée contre elles ; arrêtées et déférées au Tribunal en état de flagrant délit, elles furent après plaidoirie de Me de Montera, leur défenseur, condamnée l'une à trois mois, l'autre à deux mois de prison et toutes deux à payer un franc de dommages-intérêts aux parties civiles représentées par MMes Tomasi et Raffalli.

* * *

Pour avoir donné une gifle au nommé Tristani, Paoli Jean Félix est, après plaidoirie de Me Acquaviva, son défenseur, condamné à 25 francs d'amende avec sursis et à cent francs de dommages-intérêts envers la partie civile représentée par Me de Montera.

* * *

Nous assistons trop souvent, hélas, dans notre ville aux spectacles d'enfants de la rue poursuivant de leurs vexations les déshérités de la nature.

Victime de leur espièglerie, une pauvre fille, faible d'esprit, en leur lançant des pierres, atteignit une dame qui passait sans lui faire grand mal heureusement.

[illegible] après plaidoirie de Me de Caraffa, son défenseur condamne simplement la malheureuse à une amende avec sursis.

* * *

Cristiani Marie Anne et Cristiani Catherine, de Nessa, auraient menacé un homme avec un bâton.

Le Tribunal, après plaidoirie de Me Acquaviva, leur défenseur, condamne la première à 30 francs d'amende avec sursis et à 25 francs de dommages-intérêts envers la partie civile représentée par Me de Caraffa ; la seconde est acquittée.

* * *

Une femme se plaint d'avoir été mordue par le chien d'un nommé Andreani. Celui-ci déclare non seulement que son chien n'a mordu personne, mais conteste même que la femme ait été mordue.

Le Tribunal, après plaidoirie de Me Tortoni, défenseur d'Andreani, retient contre ce dernier une contravention et le condamne à 5 francs d'amende avec sursis.

* * *

Dans toutes ces affaires, M. Angeli, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

* * *

Le Tribunal de simple police avait, pour excès de vitesse, condamné le chauffeur d'automobile Poggi à 3 jours de prison.

Sur appel, le Tribunal Correctionnel, après plaidoirie de Me de Montera, son défenseur réduit la peine à un jour de prison.

AUDIENCE DE L'APRES-MIDI

Une boulangère de Corte a trompé une cliente sur la quantité de la marchandise livrée. La cliente a fait contrôler le poids et a prouvé qu'il lui manquait 350 grammes sur deux kilos.

Poursuivie pour tromperie sur la quantité de la marchandise, elle est, après plaidoirie de Me de Montera, son défenseur, condamnée à 6 jours de prison avec bénéfice de la loi de sursis.

* * *

Rinaldi et Angeli, du canton de Saint Laurent, vivent en mauvaise intelligence. Un jour, ils se rencontrèrent à la campagne et Angeli reçut un coup de feu qui lui traversa l'oreille gauche et l'atteignit légèrement à la tête. Rinaldi prétend qu'il a agi pour repousser l'agression d'Angeli qui, à l'abri d'un [illegible] faisait pleuvoir sur lui une grêle de pierres et s'apprêtait à armer son fusil d'un revolver. Rinaldi a été arrêté et, après instruction, déféré au Tribunal Correctionnel sous l'inculpation de coups et blessures volontaires.

Après plaidoirie de Me de Montera, organe de la partie civile, la parole est donnée à Me Peraggi dont nous avons déjà relaté les brillants débuts à la Cour d'Assises et qui prend pour la première fois la parole devant le Tribunal Correctionnel. Le jeune débutant plaide avec talent. M. le Juge Grimaldi dans une charmante improvisation, lui adresse les félicitations du Tribunal. M. Alfonsi, qui occupe le siège du ministère public, y joint celles du Parquet et Me Lochet qui, avec Me Peraggi défend Rinaldi, celles du barreau.

Rinaldi a été condamné à 10 mois de prison et 300 francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

Voyant une brebis dans sa propriété, le nommé Giacomini lança ses chiens contre elle et les chiens si bien qu'ils mirent à mort l'animal.

Poursuivi pour destruction d'animal domestique, il est, après plaidoirie de Me de Montera, son défenseur, condamné à une légère amende avec bénéfice de la loi de sursis.

* * *

Le Tribunal s'occupe ensuite de jeunes malfaiteurs qui ont à Corte commis maints cambriolages.

Après plaidoiries de Me Tortoni, organe de la partie civile et de MMes de Montera Raffalli et Lochet, défenseurs des prévenus l'affaire est mise en délibéré. Le jugement sera rendu à huitaine.

* * *

Un hidalgo répondant au nom de Rodriguez est poursuivi pour avoir blessé d'un coup de ciseau sa belle sœur.

L'affaire est renvoyée à huitaine pour permettre au ministère public de se faire envoyer le casier judiciaire du prévenu.

Défenseur : Me de Montera.

* * *

Une femme et son amant poursuivis pour adultère sont, après plaidoirie de Me Acquaviva, leur défenseur, condamnés à 25 francs d'amende avec sursis.

* * *

Une affaire électorale plaidée par MMes Moretti, de Montera, Colombani et Tortoni est renvoyée au 7 avril à cause du deuil qui frappe Me Moretti.

Dans toutes ces affaires, M. Alfonsi, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

COUR D'APPEL

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

PRESIDENCE DE M. GAVINI Président de Chambre

Suite de l'audience du 17 mars

Les conjoints O., ont, pour injures et diffamations, été condamnés à 10 francs d'amende avec sursis et 25 francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le conseiller Ajaccio, plaidoirie de Me Bianchi organe de la partie civile, réquisitoire de M. l'avocat général Ghilini et plaidoirie de Me de Montera, défenseur des prévenus, a confirmé le jugement à l'égard de Mme O., mais a acquitté M. O.

* * *

Pour d'autres délits d'injures et de diffamations, la dame B. et sa mère ont été condamnées à 50 francs d'amende avec sursis et à 25 francs de dommages-intérêts, envers la partie civile.

La Cour, après rapport de M. le conseiller Ajaccio, plaidoirie de Me de Montera, organe de la partie civile, réquisitoire de M. l'avocat général Ghilini et plaidoirie de Me Bianchi, défenseur des prévenues, a confirmé le jugement de Bastia.

On nous communique

UNE CONFERENCE DE M. PIERRE TAITTINGER

M. Pierre Taittinger, député de Paris, président des Jeunesses Patriotes de France donnera mercredi prochain 23 courant, à 21 heures au Théâtre Municipal, sous la présidence de M. Paul Gallet-Vauquelin, président de l'Union des Combattants, une conférence privée à laquelle il est superflu de convier la population bastiaise.

Il n'est personne en effet qui ne connaisse le nom du brillant député de Paris et qui ne sache qu'il joint aux talents de l'orateur et du journaliste un glorieux passé militaire. Titulaire de trois citations, décoré de la Légion d'Honneur pour faits de guerre, Pierre Taittinger est un professeur d'énergie nationale et nul n'est mieux placé que lui pour rappeler aux jeunes générations les devoirs qui lui incombent.

Avec tous nos concitoyens, à quelque parti qu'ils appartiennent, nous convions particulièrement les anciens combattants et les classes laborieuses de notre ville qui n'ignorent pas que Pierre Taittinger est leur ami et leur ardent défenseur.

Il sera perçu un modique droit d'entrée de 1 franc pour couvrir les frais de la réunion.

AVIS D'EXAMEN

Un examen d'aptitude à l'emploi de gardeconsigne de 2e classe (cadre général et cadre spécial) aura lieu le lundi 27 avril 1927 dans les ports militaires et les établissements de la Marine hors des ports (article 5 du décret du 17 juillet 1922, articles 4 et suivants de l'arrêté du même date).

Les candidats devront adresser leurs demandes au commandant de la marine à Ajaccio avant le 21 mars. Conditions : Etre âgés de 25 ans au moins, de 40 ans au plus, se trouver dans les six derniers mois de service ou congédiés depuis moins de cinq ans.

AU PALAIS

Mercredi, dans la salle des Abeilles, la Cour d'Appel siégeant en audience solennelle sous la présidence de M. le Premier Président Martin, a procédé à l'installation de M. Orsatelli, récemment nommé substitut du Procureur Général en remplacement de M. Ghilini, nommé avocat général.

Selon le rite consacré, le nouveau substitut a été introduit dans la salle d'audience, après les réquisitions de M. le Procureur Général Dorosse, par une délégation de la Cour, composée de M. l'avocat général Ghilini et de M. le Conseiller Ajaccio. Après avoir prêté serment, il a été déclaré dans ses nouvelles fonctions par M. le Premier Président Martin.

Le distingué magistrat a reçu ensuite les félicitations de ses collègues et celles de ses amis qu'il compte très nombreux.

Nous sommes heureux d'adresser à M. Orsatelli nos très vives félicitations.

Chronique Sportive

La journée de demain comporte, en outre du match de football dont nous causons plus loin, la première course cycliste de la saison.

Quoique réservée aux débutants cette épreuve n'en est pas moins une très grande épreuve.

Le Premier Pas Dunlop est, en effet, une œuvre formidable par son organisation qui s'étend sur toutes les régions de la France et par son but qui est de rechercher parmi les jeunes pratiquants du cyclisme ceux qui peuvent posséder quelques-unes des qualités avec lesquelles on fait les champions.

L'éliminatoire de Bastia n'a encore réuni que neuf engagements plus brillante sera celle d'Ajaccio qui groupera près de cinquante partants.

Le sport cycliste est pourtant en honneur dans notre ville et nombreux sont ceux qui aspirent à succéder aux Viale, Subbrero, Erra, etc. Le Premier Pas Dunlop est tout désigné pour leurs débuts ; mieux que toute autre épreuve, il leur donne l'occasion de s'imposer du premier coup.

Nous ne doutons pas que d'autres engagements parviendront aujourd'hui qui donneront à la course un plus grand intérêt et lui feront le succès qu'elle mérite.

* * *

L'Etoile Filante vient, pour ses deux dernières sorties de remporter deux retentissantes victoires : sur l'A. C. A. par 7 à 0 et sur le C. A. B par 3 à 2.

Les poulains de Fiorelli réussiront-ils la passe de trois ? Cette question, nombreux sont les sportifs qui se la posent à l'occasion du match qui demain opposera le S. C. B. à l'E. F.

L'Etoile Filante « remontée à bloc » par ses dernières performances est évidemment capable de confirmer les espoirs de ceux qui pensent : « Jamais deux sans trois ».

Mais à mon avis, il y a entre les deux adversaires de demain une différence de classe assez marquée et logiquement le Sporting doit être vainqueur.

On me fait pourtant observer à ce propos que la plus récente victoire de l'Etoile a bien été remportée sur un adversaire mieux côté.

* * *

Le dimanche 20 mars se disputera sur le parcours Bastia-Querciolo et retour (50 kms) l'éliminatoire de la grande épreuve cycliste du « Premier Pas Dunlop ».

L'engagement donnant droit à la licence (U. V. F.) est fixé à 3 francs.

Les engagements seront clos le samedi 19 mars, à 19 heures, dernier délai.

La distribution des dossards aura lieu dimanche matin à 7 h. 30 au Café du Kiosque. Les coureurs devront se présenter en tenue de course, c'est-à-dire culotte et maillot. Le départ officiel sera donné à 8 heures précises devant le Sportsman-Bar.

Liste des engagés à ce jour :

Marelli Innocent, Fatieri Christophe, Antonia Jean, Colombo Michel, Mamomme François, Historveri Philippe, Tognarelli Antoine, tous de la J. O. B. (maillots bleu et blanc) ; Vendasi André et Olivieri François indépendants.

Voitures autorisées à suivre la course :

Indépendamment des trois voitures officielles de l'U. V. F., les voitures suivantes ont été autorisées à suivre l'épreuve :

Première voiture : M. le Docteur Dufour Président de la J. O. B. ; Deuxième voiture : M. Gimet, directeur de la J. O. B. ; Troisième voiture : M. Gigen.

Le sous-comité départemental de l'U V. F recommande tout spécialement aux conducteurs des voitures suivant la course la plus grande prudence afin d'éviter tout accident.

Ils ne devront sous aucun prétexte dépasser les voitures officielles à moins d'autorisation spéciale des commissaires de course.

LE BAL DES POTACHES SPORTIFS

Le bal de l'Association Sportive du Lycée qui se réalisera ce soir dans la salle des fêtes du Théâtre Municipal est placé sous la présidence de M. le Proviseur Berthan et de M. le Censeur Barrand.

Le succès de cette fête s'annonce très brillant ; les invitations ont été lancées nombreuses mais le soin apporté à l'élaboration de la liste des invités permet d'escompter une affluence choisie.

L'excellent orchestre de l'Impérial Palace, renforcé pour la circonstance par deux autres virtuoses, prêtera son précieux concours et régalera les amateurs de danse des dernières créations.

En somme, répétons-le, les organisateurs ont si bien fait les choses que leur bal doit marquer une date dans les annales mondaines bastiaises.

Chronique Locale

CALENDRIER — Aujourd'hui : Samedi 19 mars 1927. 78me jour de l'année ; 287 à venir.

Aujourd'hui : Saint Joseph.

Demain : Oculi.

* * *

EPHEMERIDES. — 1917. Offensive de la Somme. Les Français reprennent 14 villages.

ASSISTANCE PUBLIQUE

M. Santini, sous-inspecteur de la Seine-Inférieure, est inscrit au tableau d'aptitude pour le grade d'inspecteur de l'assistance publique.

M. Juranville, inspecteur de la Corse, est inscrit au tableau d'avancement au choix pour la classe supérieure de son grade.

EMPLOIS RESERVES

Mme Pagani Elise a été nommée à l'emploi de concierge des écoles primaires élémentaires et maternelles de Paris.

M. Giacomoni Antoine Baptiste, candidat militaire, a été nommé dans le personnel de surveillance des établissements pénitentiaires algériens.

ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

La médaille pénitentiaire a été conférée pour leurs longs et loyaux services à :

M. Bachiani Joseph, surveillant à la maison d'arrêt de Grasse.

M. Canioni Eliezer, surveillant à la maison d'arrêt de Lyon.

LEGION D'HONNEUR

Ont été nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Cardi François, premier maître des D. P. ; 33 ans 11 mois de services, dont 3 ans 11 mois de services à la mer et 5 ans 3 mois en guerre. Médaillé du 31 décembre 1917.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Sson DAMIANI & Cie, 25, Boulevard Paoli

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE DU « MUSCLE »

Directeur Général : M. F. Foussarigues

Lire dans ce numéro : Pastels et Sanguines : Charles Rigoulot, par Thoum' Ano Domain le « National ». Qui gagnera ? par Marcel Berger. Les grands événements sportifs de la semaine. Les as de Province : Gilbert Sardier. Les grandes équipes provinciales : L'Evreux Athlétic Club. Club modèle, grand exemple par J. -B. Emile Palasol. Non, la fortune ne vient pas en dormant. L'Aventure d'un Photographe, par V. Forbin. L'initiative privée dans les œuvres sociales ; Les Cités Jardins de la Cie du Nord, par G. de Raulin. L'éducation physique. Notre grand roman « Vive le Sport », par Georges Prevral. Le courrier du « Muscle ». Les contes du « Muscle » : Une défaite, par Pierre Larquier. Notre grand concours des Animaux Croisés. La chasse à l'éléphant, par Julien Maigret, etc., etc...

Prix : 0 franc 75.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec croisière Eclair-Journal ; Mistinguett dans **Bonjour Paris**, la revue du Casino de Paris (en couleurs) ; Fox Film présente Margaret Livingston dans **Ange et Démon**, comédie dramatique avec parties en couleurs.

Lundi : Hoot Gibson dans **Jack le Chanceux**.

Très prochainement : Charlie Chaplin dans **La ruée vers l'or**.

* * *

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Vrais et faux lions**, comique en deux parties ; Fox Film présente une superproduction : **Le secret du Fakir**, interprété par Tom Mix, le roi de l'audace.

Chaque fois, Tom Mix nous étonne par son courage et sa vigueur physique ; ici, il se surpasse.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A la Chambre

SÉANCE DU 18 MARS

M. Bouisson ouvre la séance à 15 heures.

Les tribunes publiques sont bondées.

LES SCANDALES D'INDOCHINE

INTERPELLATION DE M. OUTREY

M. Outrey développe son interpellation sur l'attribution à M. Sabathier, administrateur des Services Civils en Indochine de la Croix de la Légion d'Honneur et sur les motifs pour lesquels le ministre des Colonies a refusé d'entendre M. le Procureur Général Colonna sur les graves accusations portées contre cet administrateur et sur la corrélation qui existe entre ces faits et l'affaire de l'Agricole d'Annam.

M. Outrey rappelle comment M. le Procureur Colonna adressa une lettre à un ami pleine d'accusations contre M. Sabathier, administrateur du Darlac et qui fut rendue publique.

M. Colonna demanda à être entendu par M. Perrier. Celui-ci répondit qu'il ne l'entendrait que lorsqu'il serait passé devant la Cour de Cassation devant laquelle il le déférait Mais le temps passe et M. Colonna attend toujours. L'interpellateur ajoute que, certes, M. Perrier a défendu M. Sabathier devant la Commission des Colonies, mais les dix-sept accusations désavouées par M. Varenne n'en subsistent pas moins.

L'orateur rappelle que le résident de Louangprabang a relevé des fautes dans la comptabilité de M. Sabathier. Il énumère ses griefs : viols, sévices sur les indigènes, maîtres brimés devant leurs élèves, exécutions d'indigènes à plusieurs reprises. Une enquête fut bien ordonnée par M. Varenne mais ses résultats étaient connus d'avance et ce fut une véritable comédie. Une enquête administrative est nécessaire qui devra s'accompagner d'une instruction judiciaire.

M. Outrey aborde l'affaire de l'*Agricole d'Annam* : M. Mailhot, ami de M. Varenne, a reçu une concession de 8.000 hectares pour 99 ans et la société, d'abord au capital de 27 millions, est passée à 170 millions.

L'orateur dit : « Si vraiment 800 hectares représentent un pareil apport de capital, il est regrettable, M le Gouverneur, que ce soit un de vos amis qui ait reçu la concession ».

M. Outrey s'étonne qu'à la suite de tels faits la Légion d'Honneur ait couronné une pareille carrière !

M. Cachin se défend de partager les idées de M. Outrey ; seulement l'affaire est tombée dans le domaine public. Le député communiste trouve scandaleux qu'une trentaine de sociétés se partagent l'Indochine. Des concessions de 10.000, 20.000 et 30.000 hectares ont été accordées dans des conditions louches et dans le but de favoriser la spéculation. L'orateur souligne que ceux qui attaquent aujourd'hui sont ceux qui se sont heurtés à des refus de concessions.

M. Perrier apporte un exposé objectif, des faits et des dates. Il fait l'historique de l'œuvre accomplie par M. Sabathier. Darlac, il y a seize ans était un pays sauvage ; aujourd'hui l'administrateur en a fait un pays civilisé.

Le ministre lit des notes élogieuses déjà fournies en 1923 par M. Merlin et cite la campagne menée contre lui par un journal saïgonnais. Il conclut que la Légion d'Honneur était une récompense justifiée.

M. Perrier déclare au sujet de la lettre de M. le Procureur Colonna qu'on n'a pas étouffé l'affaire. L'enquête a établi l'inanité des plaintes.

Le ministre ajoute que s'il n'a pas reçu ce magistrat, c'est parce qu'il était dessaisi de l'affaire qui a été portée devant la Cour de Cassation.

AVIATION

UNE BELLE PERFORMANCE

Marseille, 18 mars

Un avion Fokker, parti à 3 h. 36 de Rotterdam, est arrivé à Marignane à 6 h. 36 avec trois passagers, plus le pilote et le mécanicien, cent kilos de dépêches et deux chiens.

SUSCEPTIBILITE FASCISTE

L'AMBASSADE D'ITALIE PROTESTE CONTRE UNE CHANSON DE M. MARTINI QUI REPLIQUE VERTEMENT.

Paris, 18 mars

Le chansonnier Augustin Martini qui figure chaque soir au programme du Cabaret des *Noctambules* et lance avec le talent que l'on sait sa chanson « Mussolini tu vas fort » vient de recevoir la visite du Commissaire de police.

Celui-ci, au nom de l'Ambassade d'Italie, l'a prié d'enlever de son programme cette chanson qui égratigne les oreilles fascistes. Or, M. Martini continue, mais il l'annonce avec le titre : « Chanson interdite par l'Ambassade d'Italie ».

Martini n'en est pas à ses premiers démêlés : Pendant la guerre, il chansonna Turmel ; puis, récemment, le dictateur espagnol Primo de Rivera.

Comme le Commissaire l'a menacé d'interdit au sujet de sa dernière œuvre, le chansonnier lui a répondu qu'il viendrait chaque matin sous ses fenêtres ; les mesures sévères dont il pouvait être l'objet ayant été évoquées, Martini a répliqué que tout cela était fait pour l'embêter, car il ne manquait nullement de tact. Et spirituel, le chansonnier a ajouté « Cette chanson je l'ai écrite comme un Corse qui en a assez de la propagande fasciste dans mon pays. D'ailleurs, ils n'ont qu'à venir : on mettra sur la jetée trois types déguisés en autrichiens et leurs longues-vues se plieront elles-mêmes ! »

NOUVELLES JUDICIAIRES

L'ESCROC DUCRET SEVEREMENT CONDAMNE

Toulon, 18 mars

L'escroc Duret qui a commis des détournements dépassant le million au préjudice de la Société Fraternelle des anciens sous-officiers et au préjudice de diverses personnes, notamment de la dame Muratore et du sieur Brasseau avait à répondre hier de celle commise au dépens de M. Vidal, auquel il avait vendu contre 100.000 francs une propriété en Algérie qui appartenait à un avocat parisien.

Durret a été condamné pour ces deux dernières escroqueries à deux ans de prison, 1000 frs d'amende, à la restitution de la somme détournée et à 1000 francs de dommages-intérêts.

LES ACCORDS POUR LES DETTES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE PRINCETON REPOND A M. COOLIDGE

Paris 18 mars

Répondant à une lettre de M. Coolidge, M. Hibben, Président de l'Université de Princeton, déclare que les Etats créditeurs ne doivent pas et ne peuvent pas consacrer l'argent provenant des réparations à régler les dettes. La question de la révision doit être liée à celle de la garantie.

LACHE AGRESSION

Trois MALFAITEURS AGRESSENT UN VIEILLARD DE 86 ANS

Paris 18 mars

A Ouilly sur Aube, trois inconnus se sont introduits, cette nuit chez M Finot, ancien maire, chevalier de la Légion d'Honneur, âgé de 86 ans Sous la menace d'un revolver, ils immobilisèrent le vieillard et s'emparèrent de 200.000 francs de valeurs renfermées dans un coffre-fort.

LES EVENEMENTS DE CHINE

LES TROUPES SOVIETIQUES CHANGENT DE POSITIONS

Paris, 18 mars

A la suite d'une protestation du Gouvernement japonais, les troupes soviétiques concentrées à la frontière Mandchoue ont été amenées sur les frontières de Mongolie.

LES RELATIONS ITALO-BULGARES

UN TRAITÉ SECRET SERAIT BIENTOT SIGNE

Paris, 18 mars

On télégraphie de Sofia que le Gouvernement Bulgare poursuit les négociations en vue de la conclusion d'un traité secret avec l'Italie.

Cette situation inquiète vivement Belgrade.

en Italie

ON ATTEND LES SOUVERAINS ROUMAINS

Rome, 18 mars

Les souverains roumains vont se rendre en Sicile ; auparavant, ils seront les hôtes, à Rome, des souverains d'Italie ; le général Averescu les accompagnerait et signerait le traité de commerce italo-roumain.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

Paris, 18 mars

	cours précéd.	dernier cours
Livre	124.01	124.01
Dollar	25.54	25.54
100 lires	117.10	118
100 pesetas	447	447.50
100 frs suisses	491.25	490.50
100 florins	1022.50	1022.25

SOCIETE L'AVENIR AGRICOLE de la CORSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les actionnaires de la Société sont priés de vouloir bien assister à la réunion de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu à [illegible] le 31 Mars [illegible] à [illegible] du matin.

Questions à l'ordre du jour : Renouvellement du Conseil d'Administration ; Nomination d'un commissaire de surveillance vérification des comptes de fin d'année ; Répartition du dividende ; Questions diverses.

Le Président du Conseil d'Administration : A. NATALI

N'hésitez plus seule, la Cigarette MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR (paquet blanc) Vous donnera toute satisfaction

Petites Annonces Économiques

A VENDRE une machine Singer et une voiture d'enfant. S'adresser 30, Bd Auguste Gaudin.

AVIS DE DETTES. — M. Villa Vincent ne répond plus des dettes que pourrait contracter sa femme Villa Antoinette, née Mankil, pour avoir quitté le domicile conjugal.

A VENDRE magasins et maisons. S'adresser à Me Sestelli, notaire à Bastia.

MAISON GAMBARO FRERES 2, RUE SALVATOR VIALE, 2

Pour quelques jours seulement à partir du Lundi, 21 courant GRANDE VENTE RECLAME d'un lot très important de Chaises blanches et vernies — Prie Dieu — Tables rondes :: Tables toilette

Vente directe du fabricant au consommateur au prix de fabrique.

Avant de fixer définitivement votre choix en T. S. F. passez aux Magasins de Vente et d'Exposition

G. GUIDUCCI 34-36 Boulevard Paoli - BASTIA (Téléphone : 1-20)

POSTES - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIECES DETACHEES LAMPES, PILES - ETC., ETC... :: ::

Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent BRUNET - RIBET & DESJARDINS GRAVILLON - HYDRA

Installations complètes Renseignements et démonstrations sur demande

RESTAURANT GLACIER Angle du Cours Sébastien et de la place du Marché BASTIA

SERVICE A LA CARTE REPAS SUR COMMANDE SALLES RÉSERVÉES La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses Arrangements pour séjours de longue durée ON PREND DES PENSIONNAIRES Téléphone : 0.130

FOURNITURES GENERALES et INSTALLATIONS GAZ ELECTRICITE CABINET TOILETTE

L. ROGLIANO 23, Boulevard Paoli - BASTIA (Téléphone : 1-43) Spécialité de tous travaux de plomberie et d'électricité Maison de Confiance LES MEILLEURES REFERENCES

A MARSEILLE Tous les Corses descendent chez leur compatriote HOTEL des Deux Mondes 32, Cours Belsunce, 32 Ascenseur — Dernier Confort

— APPAREILS SANITAIRES — CHARLES BLANC VENTE DE BAIGNOIRES ::: ::: CHAUFFE-BAINS, LAVABOS, ::: GLACES :: CABINETS :: ::

Agent général pour la Corse : Marcel LEVIE Dépôt et Magasins : [illegible]

T. S. F. Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent Aux Gds Magasins Louis MAUREL Installations Complètes :: :: :: Facilités de Payement.

CHIRURGIE de la TETE et du COU

Le Cabinet du Docteur Fourleau est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et [illegible]

COMPTABILITÉ [illegible] JAMET-BUFFEREAU [illegible]

" A TOUTE PERSONNE "

[illegible] Petite Industrie [illegible] BERTRAND [illegible]

COUSSINS [illegible] AFRICA B. P. 170, DAKAR (Sénégal).

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, b^d Pauli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

Vient de paraître

SANTU CASANOVA

Primavera Corsa

Prix : 12 Francs

En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 8, rue de l'Opéra, Bastia (*franco poste*, 12 f. 65)

ATELIER DE MECANIQUE DE PRECISION JOSEPH ROMAGNOLI

40 Boulevard Paoli — BASTIA

(Intersection, avenue Carnot et boul. Paoli)

EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE

MACHINES A COUDRE

PHONOGRAPHES - SERRURERIE

MACHINES A ECRIRE

MOTEURS INDUSTRIELS

AUTOCARS P. L. M.

PROGRAMME D'INAUGURATION DES SERVICES AUTOMOBILES P. L. M. BASTIA-ILE ROUSSE.

Mardi 15 mars : Bastia : départ, 10 heures 30 (Cie Fraissinet) ; Saint Florent : arrivée, 12 h. 15, (déjeuner) ; départ : 14 heure 30. Ile Rousse : arrivée, 17 heures (Dîner, coucher).

Mercredi 16 : Ile Rousse, (petit déjeuner) : Départ, 7 h. 30. Calvi : arrivée, 8 heures 30 ; (arrêt) ; départ, 9 h. 30. Galéria : arrivée, 11 h. 30 ; (déjeuner) ; départ, 13 h. 30. Piana : arrivée, 17 heures (dîner, coucher).

Jeudi 17 : Piana (petit déjeuner) : départ : 7 h. 30. Ajaccio : arrivée, 11 heures et quart.

ALMANACH HACHETTE

EDITION 1927

Broché : 6 fr. (Par poste : 6 fr. 05)

Cartonné : 6 fr. 75 (Par poste : 7 fr. 80

PRIME A NOS LECTEURS

Le Petit Bastiais

OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS

Un Magnifique Portrait

d'une réelle valeur artistique **24** sur **30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyrosculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30** sur **40** centimètres de haut sans cadre au même prix.

Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de

29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.

35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.

Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SÉPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en buste ou en pied sans modification.

Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.

Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

Médaille d'or — GRAND PRIX

CAP CORSE DAMIANI

Membre du Jury — HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS DE MARS 1927

Départs de Corse pour le Continent

SERVICE D'ETE

Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 20 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia p. Marseille à 14 h.
Mardi 22 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 22 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 23 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h
Dimanche 27 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h
Lundi 28 - de Bastia p. Marseille à 14 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 29 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 30 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h
Jeudi 31 - de Bastia pour Nice à 21 heures

Départs du Continent pour la Corse

SERVICE D'ETE

Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 9 h.
Samedi 19 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 21 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à midi
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à midi
Jeudi 24 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures
Samedi 26 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 28 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à midi
Jeudi 31 - de Marseille p. Ajaccio à midi.
Jeudi 31 - de Livourne pour Bastia à midi.

Imp. E. CORDIER & FILS, 6, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

Publications de Modes

GASTON DROUET, Editeur

[illegible] DE LA BOURDONNAIS, PARIS

PARIS-ÉLÉGANT — SPÉCIAL POUR MODÈLES HABILLÉS — Le N° 3 fr.

PARIS-MODE — SPÉCIAL POUR MODÈLES SIMPLES — Le N° 2 fr.

PARIS-CHAPEAUX — Le N° 7 fr.

PARIS-TAILLEUR — PARAIT QUATRE FOIS PAR AN — Le N° 12 fr.

TOUTE LA MODE — TOUT CE QUI SE FAIT EN MODE — Le N° 10 fr.

NOUVELLE MÉTHODE DE COUPE — Le Volume 12 fr.

En vente dans les principales Librairies

[illegible]

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition trimestrielle de Jardins et Basse-Cours.

Multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, meubler et [illegible]

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

TARIF DES INSERTIONS

Avis de décès	40.00
Avis de Transfert	40.00
Avis de Remerciements	40.00
Avis de Messe	30.00
Avis de Messe et de Remerciements	45.00
Annonces Françaises	20.00
Annonces Naissances	20.00
Discours d'obsèques, la ligne	1 50
Avis de deuil (2 insertions)	20.00
Petites Annonces (la ligne)	1.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

L'ARGUS

publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 500 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 28.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

MAROC

VIENT DE PARAITRE :

Le PREMIER

ANNUAIRE DES COLONS

Tous les noms — Toutes les adresses

Prix : Cinq francs

CHENNEAU, 5, Bd Montmartre, PARIS

MARCEL ROUSSELLE

ACCORDEUR DIPLOMÉ ET RÉPARATEUR DE PIANOS

5, RUE DE L'OPERA — BASTIA

MARFISI

Apéritif au Quinquina

UN NECTAR ! — LE PLUS ESTIMÉ

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

52e ANNÉE. — N° 82

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

DIMANCHE 20 MARS 1927

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 54-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA — Téléphone : 0-03 — Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS — Trois mois / Six mois / Un an — 13 fr. / 25 fr. / 48 fr. — 15 fr. / 27 fr. / 50 fr. — Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

0 135

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LES CIRCUITS AUTOMOBILES

INAUGURATION D'UN NOUVEAU SERVICE

A l'occasion de l'inauguration du service d'auto-cars Bastia-Ajaccio par la Balagne, la Société des garages du sud-est avait adressé quelques invitations aux représentants des sociétés associés, des syndicats d'initiative et de la presse départementale. C'est ainsi que prirent place le 13 mars dernier dans deux des si confortables cars qui ont donné tant d'élan au tourisme corse : Mme Fontaine et le directeur de la Compagnie de C. F. D. Mme et M. de Roquemaurel, sous-directeur ; M. Giudicelli, représentant le P. L. M. en Corse ; M. Pélissier agent général de la Compagnie Fraissinet ; MM. Muzio-Olivi et Puccinelli agents de cette Compagnie à l'Ile-Rousse et à Calvi ; M. Tessarech, ancien premier adjoint au maire d'Ajaccio, délégué du Syndicat d'initiative de cette ville ; M. Battestini président du Syndicat de Calvi ; M. Boymond, directeur des circuits pour Ajaccio, et les représentants des journaux quotidiens du département.

A Calvi, arrivés le matin par le *Liamone*, courrier de Nice, rejoignant la caravane, M. Ragazzi, directeur-administrateur de la Société des garages du sud-est, Mme et M. Lefèvre, directeur du bureau officiel du tourisme Corse, à Nice, ainsi qu'un premier lot d'une dizaine de touristes.

Nous n'insisterons pas sur les détails d'une réception qui avait été parfaitement organisée par M. Ragazzi et ses intelligents agents, mais que la cordialité des populations eût toujours rendus attrayants. Partie le 13 mars à 10 h. 30 de Bastia, la caravane, après avoir traversé les sévères gorges de Lancone, le riant pays du Nebbio, déjeunait à St-Florent, puis arrivait à 17 heures à l'Ile-Rousse, à l'hôtel du château, où le Maire, M. Savelli, lui souhaitait la bienvenue. Le 16 traversée de la riche Balagne, arrêt de une heure pour la visite de la haute ville de Calvi et déjeuner à Galéria en émoi et en joie pour l'arrivée, événement unique, de deux pleins cars de touristes. Et le soir, plus intimement encore, si l'on peut dire, on était les hôtes de M. Ragazzi à l'hôtel des roches rouges de Piana, à temps pour admirer, avec les yeux et avec l'âme le golfe de Porto et les Calanches rougeoyant sous les feux du soleil couchant.

La troisième étape, de Piana à Ajaccio, était franchie dans la matinée du 17 mars.

Un temps splendide avait favorisé l'excursion.

Entre temps, on n'avait pas manqué, la coupe remplie des meilleurs vins corses, de saluer comme il convenait ce nouveau et important progrès dans l'outillage touristique de la Corse. Et ce n'est nullement le dernier, ainsi qu'on le verra avant peu. Nous pouvons du reste ajouter que telle qu'elle est conçue, l'organisation touristique de la Corse atteindra véritablement toutes les branches de l'activité insulaire, toutes...

Nos remerciements vont donc aux ouvriers de cette œuvre de rénovation dont les conséquences seront incalculables ; à M. Margot, l'éminent directeur du P. L. M., à la Société des garages du sud-est, aux présidents des Compagnies Fraissinet et de C. F. D. comme à leurs représentants en Corse et à tous ceux qui leur apportent une collaboration attentive et dévouée.

P. B.

AVIS A NOS ABONNES

Nous rappelons à nos abonnés que les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées d'une bande et de 1 fr. 75

Financiers et gogos

Une fois de plus voici Rochette sous les verrous. Personne n'a oublié les mésaventures de ce financier véreux, non plus que celles de ses victimes. Il y a dix-huit ans, la presse ne parla que d'elles pendant de longs mois, des millions drainés à la petite épargne par cet aigrefin de génie, de l'originalité de sa vie, des complicités politiques sur lesquelles il avait su s'appuyer, de l'art avec lequel il avait résisté à la justice.

Ancien groom dans un buffet de chemin de fer, puis garçon de café il s'était découvert un beau matin le sens des affaires et successivement il avait fondé, d'abord en Espagne puis en France, une série de sociétés financières pour l'exploitation des mines inexistantes ou la mise en route d'usines problématiques. Il devait bien avoir vingt-cinq ans à ce moment, mais aux âmes bien nées... le voleur n'attend pas le nombre des années !

En trois ou quatre ans, il rafla ainsi cent millions aux gogos et quand la police se décida à arrêter ses opérations en même temps que lui-même, il avait escamoté une centaine de millions à de bonnes gens [illegible] nulle rancune. Ils l'ont prouvé ces temps derniers.

Pour ce joli coup de maître-filou il s'en tira à bon compte. Trois ans de prison après lesquels il passa au Mexique, car la science du financier brûlé est de savoir s'éloigner pendant un temps du four trop chaud. Un an passe, la roue tourne, on oublie vite et la vie recommence.

Elle recommença pour Rochette Nouvelle escroquerie en 1917 ; deux ans de prison pour récompense, mais le champ d'action s'était rétréci puisqu'en 1919, alors qu'il venait de risquer sa nouvelle envolée, il récoltait encore deux années de Maison Centrale. Enfin, après une éclipse de cinq ans, l'affaire d'aujourd'hui.

On assure qu'il s'agit, cette fois, de quarante millions ; c'est peu de chose pour cet homme habile. Il est à présumer qu'il a été dérangé trop tôt dans son entreprise, car l'argent ne manque pas, le public est toujours crédule et les vieux trucs sont encore les meilleurs.

N'allez pas croire, en effet, que pour escroquer le rentier il soit nécessaire de chercher des combinaisons très savantes. Le programme des banquiers véreux est toujours le même et toujours aussi simple. On loue un appartement bien situé, on y installe des commis souriants et des dactylos aimables, dont le travail consiste à adresser à toutes les personnes inscrites dans les annuaires des circulaires mirobolantes dans lesquelles on leur vante des affaires chimériques auxquelles il a suffi de donner des noms ronflants. Les porcheries ont été très à la mode ces temps derniers mais elles traversent une mauvaise passe et Rochette, qui est prudent, a trouvé des « Gruyères de Californie » infiniment plus attrayants.

D'ailleurs, le titre importe peu : ce qui compte, c'est la possession de dividendes auxquels le public croit d'autant plus fort qu'ils sont invraisemblables. Jadis, un syndicat de filous qui s'était constitué pour vider les bas de laine, avait poussé la mise en scène jusqu'à bâtir en carton pâte un village chimérique avec des puits de mines dont on prit des photographies. Mais c'était en Amérique : chez nous, les financiers ne font pas tant de façons ; la clientèle est moins rétive.

Car, ce qui est le plus stupéfiant dans les aventures des banquiers véreux, c'est de constater la fidélité incurable des gogos. Ceux qui furent les listes des souscripteurs de Rochette en 1927, on y trouverait certainement en grand nombre les victimes de 1908. Il en a toujours été ainsi avec les grands flibustiers de la Bourse les Mary-Raynaud, les Boulaine, les Ribier, les de Fournel, les de Flérès les Macé-Berneau et autres David Bloch.

C'est que la psychologie de cette catégorie de dupes est très spéciale. Les uns ce sont des naïfs facilement pris au mirage des 20 p. cent d'intérêts garantis... dans les circulaires du filou. Ceux-là n'ont ni sens critique, ni esprit d'analyse, ni raison. Ils ne songent pas à mesurer ce qui sépare une promesse d'une réalisation ils se jettent sur l'appât plus étourdiment qu'un poisson sur l'hameçon.

Mais il en est d'autres aussi, et ce ne sont peut-être point les moins nombreux : ceux qui comprennent bien qu'il s'agit d'une escroquerie mais qui connaissent aussi la manière des flibustiers tels que Rochette et qui se promettent de céder leur papier à chandelles avant le moment où l'affaire sentira le roussi. Seulement...

Ceux-là ne sont évidemment pas à plaindre, mais il faut déplorer que les autres, les purs gogos, ne soient pas mieux défendus contre les écumeurs. Le rôle de la police est de connaître ceux-ci, leur passé et les affaires qu'ils montent ; son devoir est aussi de protéger la crédulité [illegible] malhonnêtes.

Georges ROCHER.

DES AILES !

à M. G. Pasquier

Ecoutons le joli conseil de Victor Hugo :

Soyez comme l'oiseau posé pour un instant
Sur des rameaux trop frêles,
Qui sent ployer la branche et qui chante pourtant
Sachant qu'il a des ailes.

Nous aussi nous avons les ailes de notre âme qui nous emportent plus loin que les ennuis passagers d'ici-bas, dans l'azur étoilé de l'idéal, vers les sommets près desquels l'air est plus pur et le ciel resplendissant.

Quant la réalité ne va pas au gré de nos désirs, ouvrons vite l'aile bleutée du souvenir et l'aile rosée du rêve.

Le souvenir ranime le passé et l'on a pu dire que « les souvenirs heureux ont l'odeur des sentiers où le vent balaya des roses ».

Le rêve, quand il demeure uni au rythme de la conscience, c'est la blonde lumière qui nous imprègne et nous fait transporter la vie dans un plan lumineux ; c'est la poésie qui revêt le devoir d'une gaze diaprée ; c'est la souriante clarté colorant de nuances aimables la route où nous devons marcher.

Puis, déployons aussi les ailes supérieures de notre âme : l'espérance et la foi. Celles-là sont radieuses et triomphantes. Elles aiment de pousser leur essor jusqu'aux cimes, comme l'alouette vers le soleil. Aussi nous disent-elles sans cesse : « Montez plus haut ».

Alors, sous leur lumineuse envolée nous réalisons le souhait du poète :

Plus haut [illegible]
Plus haut dans les [illegible]
Plus haut dans vos amours... [illegible]
Sur cette échelle d'or qui va [illegible]

Et « monter » c'est le mot d'ordre que nous devons choisir puisque le but de la vie est le perfectionnement.

E. ORSINI.

Etudes Economiques

La Réforme Douanière va-t-elle enfin aboutir ? Les Idées de M. Clémentel

Cette clause a subi de violentes attaques pendant les hostilités : on a fait valoir qu'elle avait eu pour résultat de faire bénéficier l'Allemagne des avantages consentis en faveur de la Suisse ou de l'Italie, de nous empêcher de surtaxer certains produits germaniques, de peur de mécontenter les Belges, etc... Et c'est alors qu'on a imaginé de doser les concessions d'individualiser les tarifs applicables aux divers pays en concédant à chacun d'eux des droits spéciaux, intermédiaires, entre le maximum et le minimum fixés par la loi douanière. On croyait alors pouvoir pénaliser pendant de longues années le commerce des Etats ex-ennemis, ainsi que celui des Etats dont les tarifs sont prohibitifs, ou dont le change dépréciait active artificiellement les exportations ; pour les autres nations, on espérait pouvoir doser au compte-goutte les concessions offertes en échange d'avantages strictements équivalents. Ces idées ont inspiré les auteurs de la loi du 29 juillet 1919, au nombre desquels il faut donner la première place à M. Clémentel.

Il est vrai que les principes ne sont pas énoncés dans la loi elle-même mais ils ont été longuement développés au cours des travaux préparatoires. Une sorte de mystique s'est formée dans l'esprit de nos négociateurs, ceux-ci demandent toujours pour nos articles, dès le début de pourparlers, le traitement intégral de la nation la plus favorisée trop heureux de pouvoir faire bénéficier notre exportation de concessions obtenues par des tiers vis à vis du co-contractant, mais ils s'empressent d'ajouter **que notre charte douanière leur interdit de consentir une semblable clause.**

Que des Etats nouveaux, précédemment soumis au tarif général, devenu prohibitif pour leur commerce — Tchécoslovaquie, Autriche, Hongrie Lettonie, Esthonie, Finlande, Pologne — ou dont les tarifs excessifs ne permettaient que des accords à portée très limitée — Espagne — aient feint d'accepter un pareil raisonnement cela s'explique à la rigueur par des motifs d'opportunité. Mais il n'est pas étonnant que l'Angleterre, l'Italie, la Belgique, la Suisse, les Etats Scandinaves, c'est-à-dire la plupart de nos voisins et les plus notables des pays importateurs — se soient énergiquement refusés à toute atteinte au traitement de la nation la plus favorisée dont-ils ont, dès lors, continué à bénéficier intégralement. Le système conçu par des théoriciens, était ainsi voué à la faillite.

Pour masquer cet échec, des négociateurs astucieux imaginèrent d'offrir à certaines puissances de leur appliquer sous une forme plus limitée le traitement de la nation la plus favorisée. Alors l'absurdité du régime devint évidente : alors qu'on avait voulu exclure la concession du tarif minimum celui-ci avait été maintenu intégralement à certains Etats et accordé aux principaux articles d'exportation des autres ; alors qu'on avait voulu individualiser les tarifs on avait fini par étendre au Canada les avantages obtenus par les Etats-Unis, à faire bénéficier sous des modalités, d'ailleurs différentes et très complexes, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie des réductions accordées à l'Allemagne. Puis on créa des spécialisations nouvelles dans les traités, ce qui aboutit à rédiger un nouveau tarif, à la nomenclature assez fantaisiste, en marge du tarif légal. Ensuite, on stipula au-dessous du tarif minimum contrairement aux principes admis même avant 1919 ; on donna à ces concessions insolites un effet rétroactif, bouleversant ainsi les perceptions acquises et les prévisions de recettes ; on consolida même les droits, ce qui revenait à abandonner notre maîtrise tarifaire si chèrement acquise en 1892.

Il n'est que temps de sortir de ce gâchis dont tous les commerçants étrangers font des gorges chaudes. Assez de conceptions théoriques, de complications et d'insinuations dangereuses ! Rentrons dans l'ordre, revenons enfin à la clarté et au sens des réalités.

On ne saurait louer trop vivement M. Clémentel d'avoir, l'un des premiers reconnu que nous étions engagés dans une mauvaise voie. L'honorable sénateur qui, déjà dans une précédente intervention très remarquée, avait il y a quelques temps, émis des doutes sur la valeur actuelle du système qu'il avait conçu en 1918, n'a pas hésité, cette fois, à brûler ses idoles.

« Je vous demande a-t-il dit, d'avoir une politique douanière nette. Celle-ci a fait son temps. Elle correspondait à des conditions économiques et politiques qui ont cessé d'exister. C'est maintenant la politique contractuelle qui domine. Nous devons nous y adapter. Nous devons appliquer le traitement de la nation la plus favorisée dans les traités de commerce que nous signerons. »

La conception des tarifs intermédiaires avec pourcentages de réduction a dû être abandonnée pour mener à bien nos négociations avec l'Allemagne : M. Chaumet a eu le mérite lors de son passage au Ministère du Commerce, de mettre fin à une expérience qui étaient vouée à l'insuccès. Il faut donc rejeter entièrement de nos traités les modalités nouvelles et revenir à l'application générale du tarif minimum aux principaux Etats qui nous consentent les réductions tarifaires demandées par notre exportation.

Emile ARENE,
Conseiller du Commerce Extérieur.

Le Prince Georges d'Angleterre est arrivé à Reims où il est l'hôte du comte de Mun. Il est dans les intentions de l'Altesse Royale de visiter divers champs de bataille.

LA GREVE DES EAUX

S'il est une question locale brûlante entre toutes et qui menace d'avoir une répercussion dans tout le département, c'est bien le conflit actuel qui existe entre la Cie des Eaux et l'Union Locale.

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Emile Sari, Sénateur-Maire de Bastia, a demandé un entretien à M. Ricci, Directeur de la Compagnie des Eaux, dans le but de mettre un terme au conflit qui menace à l'heure actuelle d'entraîner une grève générale.

M. Ricci a fait savoir au Maire de Bastia qu'en l'état de la discussion, il ne lui était pas possible d'entamer des pourparlers dans un but de conciliation.

M. Emile Sari recevait en même temps du Conseil d'Administration de la Cie des Eaux, en réponse à un télégramme qu'il avait adressé, une lettre l'informant que le Conseil d'Administration de la Compagnie était décidé de ne pas revenir sur la décision de renvoi prise à l'égard des employés.

Le Maire de Bastia a communiqué à l'Union Locale le résultat négatif de ses démarches.

D'autre part, M. le Préfet de la Corse, qui avait été saisi d'une demande de la Cie des Eaux tendant à obtenir la main d'œuvre militaire pour remplacer les grévistes, a adressé une réponse négative pour les motifs suivants :

1° - Parce que la demande de la Cie n'avait pas été adressée par la voie normale et qu'elle n'était pas accompagnée de l'avis du Maire de Bastia ;

2° - Parce que la Cie avait refusé l'arbitrage et les moyens de conciliation généralement admis pour mettre fin aux conflits ouvriers.

SOUSCRIPTION

POUR L'ORPHELINAT DU BON PASTEUR

Nous nous faisons un devoir d'adresser un pressant appel aux personnes charitables afin de permettre à l'Administration de cet établissement [illegible] de réparations [illegible] dépense sera de 2.200 francs environ.

Nul n'ignore l'utilité de cette institution si humanitaire qui préserve tant d'enfants des dangers de la rue et de la misère.

Nous sommes sûrs que notre population répondra largement à cet appel de charité et qu'elle aidera au plus vite celles qui avec une parfaite abnégation ont voué leur vie au sauvetage des petits déshérités de ce monde.

La souscription est ouverte dans nos bureaux.

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL [illegible] »

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 95 franco).

TEMOIGNAGE DE SATISFACTION

Dans un de nos précédents numéros, nous avons eu le plaisir de signaler la part active prise par un détachement de skieurs du 173e R. I. pour dégager, lors des fortes chutes de neige, un train bloqué sur la voie Vivario-Tattone et assurer le ravitaillement de la population.

Sur proposition des chefs hiérarchiques, le Général Commandant le XVe C. A. vient d'accorder aux militaires composant le détachement un témoignage de satisfaction que nous sommes heureux de reproduire :

« Le Général Commandant le XVe C. A. accorde un témoignage de satisfaction à l'ordre du Corps d'Armée, aux militaires faisant partie du détachement de skieurs du 173 R. I. et en particulier aux trois chefs de détachements de secours :

Lieutenant Ponthieu, Sergent Arapgi, Sergent Thomas, qui ont fait preuve du plus louable esprit de dévouement et d'une admirable énergie lors de l'interruption des communications ferroviaires entre Vivario et Bocognano en portant les premiers secours et en assurant le ravitaillement de la population ».

Chronique Sportive

Une erreur de mise en page a « coupé » la fin de notre chronique d'hier.

Nous y disions que l'argument fort troublant de la victoire remportée par l'E.F. sur le C.A.B. ne suffisait pas à nous faire croire à une nouvelle prouesse des filantistes.

A vrai dire, en effet, les poulains de Ghermini n'ont point battu le C. A. B. sur sa valeur.

La démoralisation de leurs adversaires fut un des principaux facteurs de leur victoire.

Au surplus, l'arbitrage nettement défavorable au C. A. B. en fût un autre, et non le moindre.

Aussi, avec même un arbitre impartial, persistons-nous à penser que l'E. F. devra s'incliner cet après-midi devant les Doyens.

Ce que sa défaite sera nette.

Ce qui ne veut pas dire que nous le souhaitions.

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT DE CORTE

PRUNELLI DI FIUMORBO

Justice de paix. — La démission de M. [illegible], suppléant du juge de paix de Prunelli di Fiumorbo, est acceptée.

OMESSA

Enregistrement. — M. Bistoruzzi, receveur de l'enregistrement de 5e classe à Saint Florent, a été nommé receveur de 5e classe à Omessa.

ARRONDISSEMENT DE CALVI

ILE ROUSSE

Enregistrement. — M. Devezzi, receveur de l'enregistrement de 5e classe à [illegible], a été nommé receveur de 5e classe à l'Ile Rousse.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Hugo DAMIANI & Cie, 25, Boulevard Paoli

TIRS A LA MER

Nous, Préfet de la Corse, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu la loi du 17 avril 1901 relativement à l'exécution des tirs ;

Vu le régime des champs de tirs des batteries de la côte de la Corse ;

Vu la lettre de M. le Lieutenant de Vaisseau, commandant la Cie de la Côte de la Corse nous informant que des tirs à la mer seront effectués du 9 avril au 10 avril dans les batteries de la place de Bastia, Batterie des Turquines 2.

Arrêtons :

Article 1er. — La circulation est interdite pendant l'exécution des tirs à la mer de la batterie des Turquines dans la zone dangereuse de la dite batterie.

Article 2. — Les populations seront prévenues de l'exécution des tirs par les affiches mentionnant les jours et heures des tirs, les zones dangereuses, les signaux d'alarme et le présent arrêté.

Article 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressé à MM. les Sous-Préfets de Bastia, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, le Général Gouverneur de la Corse, le Maire de Bastia, le Commandant d'Armes de Bastia, le commandant du parc d'artillerie, le commandant de la Marine en Corse, le capitaine de vaisseau commandant le secteur, le Commandant d'artillerie du Port de Mer, chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Ajaccio, le 15 mars 1927.
P. le Préfet en tournée,
Le Sous-Préfet délégué

BIBLIOGRAPHIE

L'AVICULTURE QUI PAIE

Aviculture utilitaire, aviculture sportive sont termes que l'on oppose. Vous pouvez pourtant posséder, sélectionner, fixer des lignées « de beaux oiseaux productifs », aux caractères nettement affirmés, dont le but soit principalement de fournir œufs et chair en abondance. Pour vous permettre de choisir les plus productives parmi les races de poules si nombreuses, **Vie à la Campagne** publie sous le titre :

LES POULES QUI RAPPORTENT
Toutes les Races Productives

un magnifique numéro extraordinaire illustré de 170 portraits, photographies et dessins de coqs et poules, donnant les mesures [illegible] des spécialistes, de toutes les races de poules. Ces monographies sont [illegible] le prototype de perfection, le prototype d'utilité et des conseils d'élevage, de sélection, de [illegible] pour chaque race traitée.

Pour que l'élevage des poules se développe il faut que celles-ci rapportent, que l'élevage professionnel ou d'amateur, familial ou industriel, retrouve en fin de compte le prix du temps, de la nourriture, des soins donnés. Il faut aussi, pour que l'aviculture prospère, qu'elle paie l'aviculteur de ses peines et lui laisse un juste profit. Le but de l'aviculture moderne doit donc être : **Produire.**

Demandez sans tarder un exemplaire de ce numéro (8 fr. 75 franco) qui sera porté à 11 frs le 15 mars) et sera vite épuisé, soit à votre fournisseur ordinaire, soit à Hachette, 79, Boulevard Saint Germain, Paris (VIe).

MUSIQUE DU 173e R. I.

PROGRAMME

DU JEUDI 17 MARS 1927
Place Saint Nicolas, à 14 heures

DU DIMANCHE 20 MARS 1927

Marche de la Légion étrangère	Doring
Mireille, ouverture	Ch. Gounod
La Tiferanda	L. Mayeur
La Féria	Lacôme
Sans Peur, défilé	Wabelle

Le Chef de musique : J. Michel

On nous communique

SYNDICATS OUVRIERS

Les syndicats ouvriers invitent la population et tout particulièrement les abonnés des eaux à assister au meeting qui aura lieu aujourd'hui dimanche matin à 10 heures au Péristyle du Théâtre.

UNION LOCALE

L'Union Locale des Syndicats Ouvriers convie tous les travailleurs de la ville ainsi que les usagers des eaux à assister au grand meeting de protestation qui aura lieu aujourd'hui dimanche à 10 heures du matin au péristyle du théâtre.

CONFRERIE DE SAINTE CROIX

La neuvaine préparatoire à la fête de l'Association de la Bienheureuse Vierge Marie se célèbrera dans cette chapelle à partir du 16 courant. Elle aura lieu le soir à 7 heures et demie précises.

AVIS DE DÉCÈS

M. Camille Mozer, Percepteur des Finances à Saint Rémy de Provence (Bouches du Rhône), sœur de la Croix de Guerre, Mme C. Mozer, née Huart ; M. Louis Mozer, Procureur de la République près le Tribunal de la Corse, section de Bastia, décoré de la Médaille militaire et de la Croix de Guerre ; M. Antoine Mozer, représentant de commerce et vice-consul d'Espagne à Bastia, chevalier de l'Ordre d'Isabelle la Catholique et Mme A. Mozer, née de Lury ; Mlle Yvonne et M. Louis Mozer ; M. et Mme François Lazzeretti, de Carbuccia et leurs enfants ; Mme Pierre de Carbuccia de Chambine et ses enfants ; Mme Julie Delgrossi ;

Les familles Farinole, de Casabianca, de Sebasy, Jourdan-Pietri, Gavini, de Caraffa, Lota-Gavini, de Baciocchi-Adorno, Perrier, Giudin, Louis de Luri, Gabrielli et Camugli ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Vve LOUIS MOZER
Née FANNY DE MATTEI

leur mère, belle-mère, grand' mère, cousine, tante, marraine et alliée, décédée à Bastia munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu demain lundi 21 mars 1927 à 10 heures.

Maison mortuaire : 1 bis, rue du Nouveau Port (4me étage).

Ni fleurs, ni couronnes.

MOITA

Mlles Anna, Madeleine et Marie Andrei propriétaires à Moïta ; MM. Pierre Andrei architecte et Charles Andrei, avocat à la Cour d'Appel d'Alger ;

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve EUGENIE ANDREI
Née SANTUCCI

leur mère chérie.

L'inhumation a eu lieu à Moïta, le 8 courant, dans la plus stricte intimité.

REMERCIEMENTS

Mme Vve Valery, née Cesarini, et ses enfants, remercient les nombreux parents et amis qui ont bien voulu leur témoigner leur sympathie à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur JOSEPH-MARIE VALERY

leur époux et père décédé à Saint André de Cotone samedi dernier 12 mars.

Le 2me Salon Renault à Marseille

Nous sommes informés que l'**Agence Marseillaise des Automobiles « Renault »** organise du 10 au 20 avril, dans ses vastes halls du Rond Point du Prado, son deuxième « Salon Renault ».

Plus de 80 modèles de voitures de luxe et de véhicules utilitaires seront exposés, et si nous rappelons que le premier « Salon Renault » a été honoré par la présence de plus de 20.000 visiteurs, nous ne doutons pas que la deuxième exposition de l'Agence Marseillaise obtienne le plus vif succès.

Nous devons d'autant plus louer l'initiative de cette Société qu'elle a su, pour cette année, l'heureuse idée d'associer à son succès nos grands carrossiers marseillais, qui pourront ainsi nous présenter, dans le plus joli cadre, le dernier cri de leur production.

Le deuxième « Salon Renault » sera donc en réalité le salon de la carrosserie provençale.

Nous ne pouvons donc que souhaiter à cette grande manifestation, le succès qu'elle mérite.

Vve DORIAT, AGENCE RENAULT, BASTIA

Madame Pietri a l'honneur de vous prier de vouloir bien aller visiter sa collection de toilettes « Printemps-Eté » qu'elle vient de recevoir à la suite de son voyage à Paris, ainsi qu'un lot de tissus de haute couture, en coupe pour une robe, ces coupes étant des exclusivités des plus grandes maisons de Paris.

Malgré la beauté des marchandises reçues le tout sera vendu à des prix très raisonnables.

Au Petit Chic, 5, Bd du Palais

FORD

NOUVEAUX PRIX EN BAISSE

Torpédo 4 places : 14.500 au lieu de 18.900
Conduite intérieure 2 places : 17.900 au lieu de 23.500.
Conduite intérieure 4 places, 2 portes : 19.900 au lieu de 25.500.
Conduite intérieure 4 places, 4 portes : 22.000 au lieu de 27.500.
Chassis camionnette : 11.200 au lieu de 13.900.
Chassis camion une tonne, démarreur 14.300 au lieu de 16.500.
Tracteur : 18.250.

Tous les modèles livrables de suite
Chez Laurent MARINI, Agent Officiel
18, Rue de l'Opéra — BASTIA
Grand garage et atelier à Toga
Grand stock de pièces

RESTAURANT PUJULA
19, RUE DE L'OPERA, 19
SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALONS RESERVES

T. S. F.
Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent
Aux Gds Magasins Louis MAUREL
Installations Complètes :: :: ::
:: :: :: Facilités de Payement.

Imp. E. CORDIER & FILS, 5, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

N° 47 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman d'un Nouveau Pauvre

par ANDRE ARMANDY

— Nous [illegible] ainsi que le transfert. [illegible] pourrait risquer l'opération.

Le courtier secoua la tête :

— [illegible] à tous les départements jamais [illegible] pour l'ensemble, rien n'indique

que l'absence de treuils ne ferait pas manquer l'affaire.

— Excusez-moi, dit alors André en se levant. Ma visite est alors sans objet.

Et il me poussa vers la porte. Le courtier, un instant hésitant, le rappela :

— Mais... si l'on vous offrait l'épave totale pour le prix des treuils, seriez-vous preneur ?

— C'est exact, dit André en regagnant son fauteuil. Quel serait votre prix ?

[illegible] échangea quelques [illegible] téléphone privé. Un employé apporta un dossier qu'il compulsa. Dangennes en profita pour el-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Salmann-Lévy,

— Voici le relevé des constructeurs, reprit le courtier. Il date d'avant-guerre et est libellé en allemand. Les treuils y figurent pour seize mille marks pièce, soit au cours de l'époque vingt mille francs environ. Avec la moins-value résultant de l'usure et la plus-value résultant des conditions actuelles, il faudrait compter dans les cent mille.

Dangennes reçut le prix sans sourciller :

— Je ne pense pas, reprit-il imperturbablement, que vos Compagnies trouvent jamais preneur à ce prix je ne sais pas... Il y a des fous sous toutes les latitudes. Mais dans le cas où elles viendraient à mieux comprendre leurs véritables intérêts, je pense qu'il vaudrait mieux pour elles toucher vingt mille francs comptant que de ne rien toucher du tout et c'est ce qu'un raz de marée leur réserve si elles tardent un peu trop.

Le courtier ne put maîtriser sa stupeur :

— Vous ne voulez pas dire que vous offrez vingt mille francs du navire [illegible] avec effroi.

— Pas du navire, de l'épave, rectifia Dangennes.

— Mais c'est le prix de son hélice !

— Oui, mais il faut aller la chercher, riposta Dangennes.

Le courtier était démonté. Enfin il dit :

— Laissez-moi toujours votre adresse, Monsieur, mais jamais mes Compagnies ne consentiront...

— Tant pis, conclut Dangennes en lui tendant sa carte ; j'achèterai des treuils aux stocks américains. On m'en a signalé à Saint-Sulpice d'Y[illegible] qui sont pour rien.

— Mais le bateau... tenta encore le courtier.

— Eh, le bateau ne m'intéresse pas ! Il est planté sur son rocher comme une boule sur un bilboquet. Qui voulez-vous qui puisse l'en sortir ?

Le courtier tournait la carte entre ses doigts.

— Dois-je considérer votre offre comme ferme ? dit-il encore.

— Oui, mais pour réponse avant quinzaine. Je repars pour Dakar dans un mois et je dois y rapporter ou les

treuils, ou l'autorisation de débarquer ceux du *Johanna*.

— C'est bien, déclara le courtier résigné ; je vous ferai rendre réponse avant cette date.

* * *

Lorsque nous fûmes dans l'escalier :

— Le vieux renard va dépenser au moins cent francs de télégrammes avant vingt-cinq minutes, me dit Dangennes, pour tenter d'obtenir par ailleurs un meilleur prix. Heureusement que notre lettre fait son petit travail. Il ne tardera pas beaucoup à en trouver les effets en travers de son jeu.

— Mais, objectai-je, es-tu certain de pouvoir renflouer le bateau ?

— Certain... C'est beaucoup dire mais il y a des précédents. Au début de la guerre, un certain *Roi Léopold* un superbe vapeur belge flambant neuf, s'est mis au plein en Gironde, à la pointe amont de l'Ile Verte.

(A suivre)

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Dimanche 20 mars 1927, 79me jour de l'année [illegible].

Aujourd'hui : Benît.
Demain : Saint Benoît.

* * *

EPHEMERIDES. — 1915. Le Cameroun allemand est occupé par les troupes françaises.

LEGION D'HONNEUR

Sont nommés chevaliers de la Légion d'Honneur :

M. Colombani François-Marie, administrateur en chef des colonies : 24 ans 2 mois 26 jours de services dont 18 ans, 2 mois 3 jours aux colonies.

M. Vivaldi Paul Joseph, administrateur de 1re classe des colonies : 35 ans 9 mois 6 jours de services, dont 29 ans 2 mois 11 jours aux colonies.

M. Benelli, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique ; 38 ans de services.

M. Solari Jean Baptiste Dominique, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux des colonies, délégué dans les fonctions de secrétaire général des établissements français de l'Océanie, a été chargé par intérim du gouvernement de cette possession, pendant l'absence du gouverneur titulaire.

LES BIJOUX "ORIA"
PLAQUÉ OR INALTÉRABLE
SONT RACHETÉS APRÈS USAGE
COMME LES MÉTAUX PRÉCIEUX

ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

La médaille pénitentiaire est décernée à :

M. Casanova Nonce, surveillant à la maison d'arrêt de Toulon.

M. Chiarisoli François, surveillant à la maison centrale de Clairvaux.

M. Giudicelli François, surveillant à la maison de correction de Lyon.

EMPLOIS RESERVES

M. Moretti Charles-Dominique, ex-soldat du 15e escadron du train, a été nommé expéditionnaire de 4e classe à la Caisse des dépôts et consignations.

ASSISTANCE PUBLIQUE

M. Rossi, inspecteur des Ardennes, est inscrit au tableau d'avancement au choix pour la classe supérieure de son grade.

PHARMACIE DE GARDE

C. Costa, 24, Bd Paoli

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — En matinée à 2 et 4 heures : Mistinguett dans **Bonjour Paris** (film entièrement en couleurs) ; Fox Film présente Margaret Livingston dans **Ange et démon**, superproduction dramatique.

Demain lundi à 8 h. 45 : **Gala cinématographique** avec orchestre : **Placide brise-cœurs**, comique ; **Montre en main**, comique ; Universal Film présente Hoot Gibson dans **Jack le Centaure**, superproduction dramatique et d'aventures.

Au prochain programme : le plus beau film de la production mondiale : **La Ruée vers l'Or**, avec Charlie Chaplin.

* * *

FEMINA CINEMA. — En matinée à 2 heures et 4 heures, en soirée à 8 h. 45 **Vrais et faux lions**, comique en deux parties ; Fox Film présente une superproduction : **Le secret de l'abîme**, interprété par Tom Mix, le roi de l'audace.

Demain lundi : une production de la Métro Goldwyn : **Petite Madame**. Toute la grâce ingénue, de mignardise touchante, **Petite Madame** est tout simplement adorable. La partie en couleur est une merveille la splendeur du décor et la richesse des tons aussi bien que la majesté des personnages rehaussent ce film admirable.

Petites Annonces Économiques

AVIS DE DETTES. — M. Villa Vincent ne répond plus des dettes que pourrait contracter sa femme Villa Antoinette, née Mostali, pour avoir quitté le domicile conjugal.

Camionnette marchande Renault, charge utile : 1250 kgs.

Camionnette marchande Renault, charge utile : 1200 kgs, nouveau moteur.

Camionnette Commerciale Fiat, 400 kgs. Cette dernière avec banquettes dépliables.

Affaires de tout repos : ces véhicules à l'état de neuf.

Vve Doriat, Agence Renault, 33, rue de l'Opéra, Bastia.

AVIS DE DETTES. — Mme Villa Antoinette, née Mostali, a quitté le domicile conjugal [illegible] par suite des mauvais traitements que son mari lui faisait subir pour aller habiter avec sa mère.

NOEL SANTANDREA
BASTIA
BLANC — WHITE-TOP — Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays. — RED-TOP — ROSE

00136

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A la Chambre

SEANCE DE NUIT

LES SCANDALES D'INDOCHINE

UN ORDRE du JOUR de CONFIANCE LA CHAMBRE VOTE

La séance de nuit de la Chambre débute par une audition de M. Valude, lequel assure de sa sympathie M. Varenne et estime que le Gouverneur Général doit retourner en Indochine. Néanmoins, l'orateur critique la façon dont sont octroyées les concessions et s'élève contre les manœuvres spéculatives sur les titres coloniaux.

M. Poincaré affirme que des précautions seront prises.

M. Daladier regrette que l'affaire est amené un peu de lumière sur des procédés en somme peu reluisants.

Plusieurs ordres du jour sont en présence.

Le premier de MM. Hesse, Lautier Paganon, Auguste Brunet, Paul Morel Antoine Borrel, Louis Proust et Paul Jacquier est ainsi conçu : « La Chambre, confiante dans le Gouvernement pour poursuivre une politique d'étroite collaboration avec les populations indigènes, comptant sur lui pour réaliser les mesures d'ordre matériel et moral sans lesquelles il ne peut y avoir d'œuvre colonisatrice équitable et durable, ainsi que pour assurer dans l'octroi des concessions et la mise en valeur des colonies toutes garanties nécessaires à l'épargne française et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Un ordre du jour demandant la nomination d'une commission d'enquête est repoussé par 543 voix contre 19.

Un ordre du jour Cachin est également repoussé par 375 voix contre 90.

On vote celui de MM. Hesse et Lautier par divisions.

La première partie est adoptée par 360 voix contre 150 ; la fin est votée par 368 voix contre 28 ; l'ensemble est adopté à mains levées.

NOUVELLES JUDICIAIRES

UN LORD ANGLAIS ARRETE POUR BANQUEROUTE

Paris, 19 mars

Lord Terrington, avoué à Londres qui a fait une banqueroute de 400.000 livres et qui séjournait à Monaco a été arrêté hier soir à Boulogne-sur-Mer comme il descendait du rapide de Paris avec son amie Mme Humphrey.

L'inculpé a demandé à être examiné par un docteur en présence du Consul d'Angleterre.

Satisfaction lui ayant été accordée, il a été hospitalisé sous la surveillance de la police.

à Nice

UNE CONFERENCE DE M. TAITTINGER MARQUEE PAR DES INCIDENTS

Nice, 19 mars

La Jeunesse Patriote a donné ce soir une conférence à la salle Victor Hugo. Parmi les orateurs figurait M. Taittinger, député.

La réunion s'est déroulée dans le calme. Mais, à la sortie, 4000 membres des syndicats et groupements antifascistes se sont livrés à une manifestation.

L'Internationale et des coups de sifflets ont retenti. Avenue de la Victoire ont eu lieu quelques bousculades.

Huit arrestations, dont celle d'une femme, ont été opérées. On s'attend à une nouvelle manifestation au cours du banquet que donnent les patriotes au buffet de la gare.

De nombreuses forces de police sont mobilisées.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 19 mars

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin à 10 heures.

DES MESURES SONT PRISES POUR ENRAYER LES ABUS EN INDOCHINE.

MM. Poincaré et Perrier se sont mis d'accord pour l'envoi en Indochine d'une commission d'enquête présidée par un Conseiller d'Etat pour examiner le régime des concessions dans le Darlac.

En attendant les conclusions de cette commission et conformément aux instructions données par M. Perrier toute cession ou concession nouvelle est interdite.

L'effet des concessions déjà accordées dans le Darlac restera suspendu.

En outre, la Commission des Domaines et concessions coloniales récemment constituée et chargée de préparer l'étude du nouveau décret relatif à l'octroi des concessions et cahiers des charges est invitée à terminer rapidement ses travaux.

M. DOUMERGUE EN ANGLETERRE

M. Doumergue a fait connaître qu'il a accepté l'invitation de se rendre en Angleterre les 16, 17 et 18 mai.

RENOUVELLEMENT DE MISSION

Les missions de MM. Steeg au Maroc, René Besnard, ambassadeur à Rome et Hennessy, en Suisse, sont renouvelées.

AU SUJET DU DESARMEMENT NAVAL

Le Gouvernement examinera mardi le projet de réponse à la seconde note américaine sur le désarmement naval.

LES EMBARQUEMENTS CLANDESTINS

ON DECOUVRE UNE AFFAIRE A SAINT ETIENNE

Saint Etienne, 19 mars

A Saint Etienne, on a découvert une affaire d'embarquements clandestins.

Un nommé Mahoussine répartissait les Algériens sur Narbonne, Marseille et Saint Etienne. Il avait traité avec un petit bateau pour faire la traversée. Les victimes payaient 1000 à 2000 francs. Mais le dernier voyage qui devait durer cinq jours a duré vingt-trois jours. Trois marocains ont succombé sur quarante-huit que comprenait le convoi. Quatre, atteints de typhus ont été hospitalisés.

Mahoussine a été arrêté.

APRES LE DEBAT SUR L'INDOCHINE

UNE PLAINTE DE M. AYMARD

Paris, 19 mars

M. Camille Aymard proteste contre les indications contenues dans la lettre lue hier par M. Varenne à la Chambre au sujet de sa campagne contre la Compagnie agricole de l'Annam.

Il a déposé une plainte contre inconnu afin de connaître le nom du signataire de cette lettre.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

	Paris, 19 mars cours précéd.	dernier cours
Livre	124.01	124.02
Dollar	25.54	25.54
100 pesetas	447.50	450.22
100 lires	118	117.22
100 frs suisses	490.50	490.75
100 florins	1022.25	1022.25

MENEES ITALIENNES DANS LES BALKANS

DU MATERIEL DE GUERRE DEBARQUE EN ALBANIE

Paris, 19 mars

On mande de Vallona que des navires de guerre italiens effectuent depuis une quinzaine de jours du transport de matériel de guerre y compris des canons de montagne.

Ce matériel est déchargé durant la nuit.

D'autre part, Rome accuse la Yougoslavie de mobiliser des troupes et de les concentrer à la frontière albanaise dans le but de provoquer un soulèvement et de renverser le gouvernement de Tirana.

à Paris

IL VOULAIT « REFAIRE » Mme ROCHETTE

Paris, 19 mars

Un individu s'est présenté ce matin à Mme Rochette, 10, Rue Assomption, avec une lettre du banquier détenu l'invitant à remettre 15.000 frs au porteur.

Flairant une escroquerie la femme de Rochette téléphona à la police qui dépêcha deux inspecteurs. Ceux-ci cueillirent l'individu, le sieur Joseph Tissier, 19, rue Saint Vincent à Saint Ouen.

LES DRAMES DE LA FOLIE

UN DOCTEUR TIRE SUR SA FEMME

Paris, 19 mars

A Bardenac (Charente), le docteur Lapierre a tiré plusieurs coups de revolver sur sa femme qui lui refusait de l'argent.

Le docteur a été arrêté. Il avait agi dans une crise de folie.

AVIATION

ACCIDENT MORTEL

Istres, 19 mars

Le pilote Georges Saillard, âgé de 25 ans, fils du directeur commercial des Mines de la Sarre, s'est tué hier soir son appareil, étant tombé soudain de 200 mètres de haut.

A HYERES

UN ACCIDENT AU CHAMP DE TIR

Hyères 19 mars

A Hyères, après la cessation du tir une corvée de marins du centre d'aviation d'Hyères, ramassait les cibles lorsqu'un coup de feu partit de la ligne de feu.

Le matelot Parent, âgé de 22 ans fut tué et le second maître Le Borgne blessé à la main.

DE CHINE LES EVENEMENTS

LES CANTONAIS VICTORIEUX

Paris, 19 mars

On mande de Changhaï que les cantonais ont brisé le front des troupes du Chantoung à Sun Kiang. Ces derniers se replient sur Changhaï.

LES SPORTS

ECOSSE BAT ANGLETERRE

Londres 19 mars

A Edimbourg, l'équipe d'Ecosse a battu l'Angleterre par 21 à 13 en rugby.

INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE
CABINET TOILETTE
L. ROGLIANO
12, Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-43)
Spécialité de tous travaux de plomberie et d'électricité
Maison de Confiance
LES MEILLEURES REFERENCES

RESTAURANT GLACIER
Angle du Cours Sébastiani et de la place du Marché
BASTIA
SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES
La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses
Arrangements pour séjours de longue durée
ON PREND DES PENSIONNAIRES
Téléphone : 0.133

Avant de fixer définitivement votre choix en
T. S. F.
passez aux Magasins de Vente et d'Exposition
G. GUIDUCCI
34-36 Boulevard Paoli - BASTIA
[Téléphone : 1-20]
POSTES - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIECES DETACHEES
LAMPES, PILES - ETC., ETC... :: ::
Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent
BRUNET - RIBET & DESJARDINS
GRAVILLON - HYDRA
Installations complètes
Renseignements et démonstrations sur demande

MAISON
GAMBARO FRERES
2, RUE SALVATOR VIALE, 2
Pour quelques jours seulement à partir du Lundi, 21 courant
GRANDE VENTE RECLAME
d'un lot très important de
Chaises blanches et vernies
Prie Dieu
Tables rondes :: Tables toilette
Vente directe du fabricant au consommateur au prix de fabrique.

A MARSEILLE
Tous les Corses
descendent chez leur compatriote
HOTEL
des Deux Mondes
32, Cours Belsunce, 32
Ascenseur — Dernier Confort

L'EAU, LA FORCE, L'ELECTRICITE par nos
SUPER GROUPES BLOC
FABRICATION ET CHOIX CONSIDERABLE
PAUL DEVEZE — Rue des Vignerons - MARSEILLE

LE RHUMATISME
ET LES DOULEURS
telles que Lumbagos, Points de Côté, Maux de Reins, Névralgies, Torticolis, etc., sont rapidement soulagés par une application de THERMOGÈNE

Le Thermogène développe une chaleur douce et bienfaisante qui calme rapidement la douleur. C'est un remède sûr, propre et facile.

Il suffit d'appliquer la feuille d'ouate sur l'endroit douloureux en ayant soin qu'elle adhère bien à la peau.

Dans toutes les Pharmacies, la boîte 3.75 (impôt de 0.50 compris)

L'image du « PIERROT CRACHANT LE FEU » doit se trouver au dos de chaque boîte.

COUSSINS sur rouge ou jaune brodé en couleurs, ... splendides à 160 frs ... frange soie, brodé soie ... Envoi contre mandat à AFRICA B. P. 270, DAKAR (Sénégal).

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

Il faut en ce moment faire des
ÉCONOMIES
et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, plumes, sacs et bijoux, etc comme aussi robes et chapeaux achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière, Paris

ATELIER DE MECANIQUE DE PRECISION
JOSEPH ROMAGNOLI
40 Boulevard Paoli — BASTIA
(Intersection, avenue Carnot et boul. Paoli)

EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE
PHONOGRAPHES . SERRURERIE
MACHINES A ECRIRE
MOTEURS INDUSTRIELS

POUR ARRETER VOTRE COMPTABILITE
FAIRE VOTRE INVENTAIRE ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES
ADRESSEZ-VOUS A JAMET-BUFFEREAU
Experts-Comptables près des Tribunaux
29, Bd PAOLI — BASTIA

RI ? ASEL ... M ... E ... L
GRAND CONCOURS
ouvert aux lecteurs de ce journal et DOTÉ DE 5.000 Fr. DE PRIX
DEVINEZ le nom de cette VILLE de FRANCE
et adressez votre réponse au Service du Concours, Office B-Z, 21, rue de Lourmel, Paris (15e).
Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse

lès Motos 2, 3, 4 HP

Monet Goyon
très Souples et Résistantes . Economiques et très Rapides
TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1924
répondant à tous les besoins
AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli - BASTIA
(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

Médaille d'or — GRAND PRIX
CAP CORSE DAMIANI
Membre du Jury — HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia
PAR leurs Spécialités ... réputées :
« Cap Corse Damiani » ... Membre du Jury » Noces Cédrat » « Myrte » « Mandarine » Marque déposée.
PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.
PAR l'assortiment unique de leur rayon des Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.
PAR leurs prix minutieusement étudiés
OFFRENT les meilleures garanties d'achat
ASSUREZ-VOUS EN !

DENTIFRICES DU DOCTEUR PIERRE
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
LE DENTIFRICE RÊVÉ

UN IMPRIMÉ PRÉSENTÉ AVEC ART EST UN CACHET DE DISTINCTION POUR LA MAISON QUI EN FAIT USAGE

SEULS LES PRIX-COURANTS, CATALOGUES, AVIS DE PASSAGE, ETC., COMPOSÉS AVEC ÉLÉGANCE ET BON GOUT, ATTIRENT L'ATTENTION DE LA CLIENTÈLE. ILS SONT LA RÉCLAME LA PLUS ÉCONOMIQUE PARCE QUE LA PLUS LUE ET LA PLUS PRODUCTIVE

DANS VOTRE INTÉRÊT
ADRESSEZ-VOUS A
L'IMPRIMERIE DU PETIT BASTIAIS
E. CORDIER & FILS
8, BOUL. DU PALAIS - BASTIA

L'Imprimerie du PETIT BASTIAIS s'est assuré le concours d'un ouvrier d'art, ex-contremaître aux Imprimeries de « l'Éclaireur de Nice » (Section des Travaux de luxe)

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

50e ANNÉE — N° 53 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — LUNDI 21 et MARDI 22 MARS 1927

00137

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 24-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS
	Trois mois	Six mois	Un an
Corse, France, Colonies	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Étranger	15 fr.	27 fr.	50 fr.

LA PORT EN SUS
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Libres Opinions

Les « trucs » de l'Etat honnête homme

Il y a quelques semaines, chacun de nous pouvait faire une expérience, qui ne coutait pas cher et qui était instructive au suprême degré. Chacun pouvait acheter pour la modique somme de trois francs un paquet de dix boîtes d'allumettes suédoises, qui était livré en l'un des bureaux de tabac de l'Etat, soigneusement cacheté dans une enveloppe grisâtre. Rentré chez soi, on décachetait le paquet et on regardait l'étiquette rouge collée sur chacune des boîtes. Il y était écrit en belles lettres blanches : *Manufactures de l'Etat. — 60 Allumettes suédoises. — Contributions Indirectes.* Alors, on ouvrait une des boîtes et on s'amusait à compter les allumettes... On en trouvait cinquante-quatre, cinquante-sept, parfois même cinquante-neuf mais jamais — vous m'entendez bien : au grand jamais — on n'en trouvait soixante. En moyenne, il en manquait six par boîte et soixante par paquet de dix boîtes. Cela représentait du 10 p. cent qu'on nous livrait en moins sur la quantité convenue Ou si vous préférez, cela représentait du 10 p. cent qu'on nous prenait indûment sur le prix convenu.

Un honnête contribuable du centre de la France, s'étant livré à cette expérience et l'ayant répétée une dizaine de fois, se mit à pousser les hauts cris. Pensez donc : chaque boîte d'allumettes suédoises étant vendue 0,30 centimes, on nous volait régulièrement, automatiquement, trois centimes par boîte. Chaque paquet de dix boîtes étant vendu trois francs on nous volait 0,30 par paquet. Supposez que d'un coup nous achetions mille franc d'allumettes, on nous volait d'un coup un billet de cent francs... Le contribuable, qui avait de la dent et des relations, écrivit à Paris, protesta, menaça de faire du scandale Il fit tant et si bien que l'Etat prit peur. Et alors, pour voiler sa malhonnêteté, il eut recours aux délicieux « truc » que voici. Sur chaque boîte d'allumettes suédoises, qui était encore en dépôt, on colla une nouvelle étiquette rouge, identique à l'ancienne Mais on y remplaça le chiffre 60 par le chiffre 50. Ainsi, la face était sauvée !... Si aujourd'hui vous achetez pour 0.30 centimes une boîte d'allumettes suédoises, vous verrez qu'elle porte l'indication 50 allumettes. Et s'il vous prend la fantaisie de compter le contenu, vous trouverez — ô miracle ! — qu'il y a toujours plus de cinquante allumettes : il y en a cinquante-quatre, cinquante-sept. Ne vous hâtez pas de rendre grâce à l'Etat. Dites-vous simplement que c'est l'ancien stock, le stock des boîtes déficitaires, qu'il écoule...

Au surplus, vous pouvez répéter l'expérience sur d'autres allumettes — par exemple sur la boîte de 500 allumettes souffrées, vendues par l'Etat au prix de 0.80 centimes : vous obtiendrez, à peu de chose près, un résultat identique. La boîte en contiendra 464, ou 469, parfois 480, mais rarement 500. Là encore le déficit est de 7 à 8 p. cent. Et, si vous achetez la démocratique boîte de cent allumettes de cuisine, tarifiée 0.40 centimes, le déficit est encore plus élevé : il manque 12, 15, parfois 18 allumettes — ce qui porte le pourcentage d'escroquerie à 12, 15 et 18 p. cent.

Comment a pu se produire et peut se produire encore cette extraordinaire erreur ? N'a-t-on pas de machines à compter dans les manufactures de l'Etat ? Qui vérifie ces machines ? Qui les contrôle ? Je ne me charge pas de répondre. Je me contente de signaler le fait — à savoir qu'une boîte d'allumettes, vendue pour le compte de l'Etat, ne contient pas le nombre exact d'allumettes inscrit sur le couvercle.

Et je constate aussi cet autre fait, anormal, effarant, que le public pendant de longs mois quotidiennement volé, officiellement volé, impunément volé n'a manifesté aucune surprise, aucune révolte. Il n'en manifestera même pas sans doute en lisant ces lignes. Et naturellement, ses mandataires légaux, sénateurs et députés, n'en manifesteront pas la moindre. Jamais aucun d'eux ne posera la moindre question, à cet égard au Gouvernement responsable. Jamais aucun d'eux ne soulèvera au sujet de cette escroquerie généralisée le moindre débat.

Mieux encore : on a annoncé récemment que le président du Conseil ministre des Finances, se disposerait à apporter au Parlement un projet de loi, affermant à un consortium mi-français, mi-scandinave, le monopole de fabrication et de vente des allumettes. Les indications données sur le projet étaient assez vagues. Mais nul ne demanda de précisions. A la seule pensée que l'honnête marchand d'allumettes qu'est l'Etat allait cesser son commerce une telle clameur d'indignation s'éleva dans certains milieux syndicalistes, un tel vent de révolte souffla dans les régions socialistes que le Gouvernement hésita à déposer le projet sur le bureau de la Chambre. Et nous ignorerons toujours, nous, public, à quel prix on nous aurait vendu les boîtes et si les allumettes auraient été de meilleure qualité — elles n'auraient pas eu de mal ! — et si on ne nous aurait plus volé sur la quantité...

De tout cela il résulte d'abord que le public n'est pas défendu parce qu'il se défend mal. Il résulte ensuite que l'Etat, honnête homme, a recours à des « trucs » indignes de commerçant marron. Mauvaise chose. Le public ne doit pas se laisser détrousser sans crier et il doit exiger que ses **mandataires crient** en son nom. L'Etat, s'il tient à continuer à faire du commerce, doit donner l'exemple de la plus rigoureuse probité.

Hors de là, il n'y a que gâchis et démoralisation !

Stéphane LAUZANNE.

Billet Parisien

Alors que le public parisien commençait à se lasser des nombreuses foires aux croûtes que les rapins de Montmartre et de Montparnasse ouvrent périodiquement en plein vent, un geste de M. Herriot vient de donner à celles-là une consécration qui consolide leur vogue chancelante et les élève du coup au niveau des salons établis.

Sur l'ordre du ministre, un fonctionnaire s'est rendu l'autre matin boulevard Rochechouart dont le trottoir central s'encombrait de toiles peintes, et, après une visite minutieuse de toute la foire, en a acquis quelques-unes pour le compte de l'Etat.

La stupeur des rapins n'est d'égale que leur allégresse. Pipe au bec et le feutre en bataille, ils acclamèrent le nom du grand maître de l'Université et des Beaux-Arts.

Où iront les toiles achetées ?

Il ne paraît pas qu'elles soient dignes du Louvre. Elles émigreront vraisemblablement vers tels musées de province où la peinture moderne est pauvrement représentée. Peu importe, d'ailleurs aux artistes. L'essentiel pour eux est de vendre et... d'encaisser tout de suite. Je ne saurais affirmer que cette dernière formalité a été remplie. Mais si l'envoyé de M. Herriot, rompant avec les coutumes archaïques de l'administration, a pris l'initiative de garnir son portefeuille et de payer comptant, il n'est pas douteux qu'il a touché le cœur des peintres et qu'il a droit, autant que son patron, à leur reconnaissance.

Pour mémoire, j'ai pris la liste des tableaux acquis : Paysage, de M. Delpy ; Scènes champêtres, de MM. Eniot, Gaston Moreau et Pierre Wagner, une Vue d'Avignon, de M. Charles Raymons ; Fleurs, de M. Rollet ; Danseuse de corde, de M. G. Tournon ; La maison de Mimi Pinson, de M. Henri Lacour, et Michnette se poudrant statuette de M. Marcel Petit.

Si d'aventure quelqu'une de ces œuvres échoit au musée de Bastia, nos concitoyens auront l'heur de reconnaître qu'elle n'est, ni meilleure ni pire que les envois habituels de l'Etat. Car, s'il y a un art pompier et un art d'avant-garde représentés tous deux par des talents solides, il existe aussi un art officiel, immuable celui-là, et dont le goût ne varie jamais.

Gabriel BAUDE.

Le Conseil de la Société des Nations a tenu une session présidée par M. Stresemann. Voici la délégation allemande. Au milieu : M. Stresemann et M. Von Schubert.

LES FLEURS POLITIQUES

Dans *On ne badine pas avec l'amour*, ce délicieux proverbe, qui est certainement un des chef-d'œuvre du genre, Alfred de Musset nous montre Perdican revenant dans « sa chère vallée » en compagnie du révérend Bridaine, son précepteur, après dix ans de ces voyages qui forment la jeunesse. Le chœur des villageoi l'accueille avec allégresse : « On nous a dit que vous êtes un savant, monseigneur. » Et Bridaine d'intervenir pour faire valoir la science de son élève : « Demandez-lui à quel sexe à quelle classe cette fleur appartient de quels éléments elle se forme, d'où lui vienne sa sève et sa couleur ; il vous ravira en extase en vous détaillant les phénomènes de ce brin d'herbe, depuis la racine jusqu'à la fleur » A quoi Perdican répond : « Je n'en sait pas si long, mon Révérend. Je sens qu'elle sent bon, voilà tout. »

Et, en effet, pourquoi demander aux fleurs autre chose que de sentir bon et d'être jolies. Et cependant les hommes, mêlant volontiers la nature à leurs querelles, réclament d'elles autre chose : ils veulent leur faire partager leurs préférences et leurs haines, ils en font des emblèmes de ralliement politique.

Une guerre qui désola l'Angleterre pendant la seconde moitié du 15e siècle et qui eut pour cause la rivalité des maisons de Lancastre et d'York est restée célèbre dans l'histoire sous le nom de la guerre des Deux Roses Henri V de Lancastre portait dans son écu une rose rouge et le duc Richard d'York une rose blanche. Un mariage finit par confondre les droits des deux maisons rivales et les fleurs ennemies se confondirent dans un bouquet de fiançailles.

Au siècle dernier, toujours en Angleterre, s'est fondée une Ligue politique, la fameuse Ligue de la Primevère (*Primrose League*) qui, sous le patronage de Disraeli, prit pour emblème la fleur populaire, la fleur britannique par excellence dont, aux environs de Londres, au printemps, les prairies sont couvertes. C'est la ligne tory et, en avril, la primrose fleurit les boutonnières, les chapeaux et les corsages des gentlemen et des misses et des ladies qui affichent ainsi leurs préférences unionistes. Les libéraux opposèrent le bleuet à la primevère et il y a ainsi de l'autre côté du détroit, des campagnes politiques qui font la *fortune des fleuristes*.

Cependant on aime aussi en Angleterre la fleur pour elle-même comme en France et plus qu'en France elle pique d'une note d'élégance la toilette masculine. Des boutonnières fleuries firent sensation jusque dans l'enceinte du Parlement où on a conservé le souvenir de l'immuable orchidée de M. Chamberlain. On a aussi beaucoup parlé dans le temps des fleurs que lord Rosebery, le leader libéral ami de la France, bien avant l'entente cordiale, arbora un jour à Glascow, dans un match de foot-ball : un gardenia, une orchidée rouge et des violettes de Parme.

Chez nous, les lis qui, si longtemps furent l'emblème de la royauté, subirent l'éclipse de la Révolution et de l'Empire, puis momentanément reparurent. Alors, fleur contre fleur, les bonapartistes élurent la violette pour se reconnaître et faire d'elle l'expression de leurs regrets et de leurs espérances.

Après 1815 les gardes du corps régnaient en maîtres dans Paris, et comme Mlle Mars, du Théâtre Français, affichait crânement ses opinions bonapartistes, paraissant jusque sur la scène avec des violettes à son corsage ,ils manifestèrent à plusieurs reprises leurs mauvaises dispositions à son égard. Un mot d'elle rapporté à la caserne du quai d'Orsay : « Qu'est-ce que ces messieurs les gardes du corps ont de commun avec Mars ? » mit le comble à leur fureur. Le soir même, ils envahirent le parterre du Théâtre Français et quand Mlle Mars entra en scène, vêtue d'une robe de crêpe blanc parsemée de bouquets de violettes, ce fut un débordement de cris de colère et de sifflets. Cependant le public prit parti pour sa comédienne favorite dont d'ailleurs le dédaigneux sang-froid finit par en imposer à la bande tapageuse qui battit en retraite pour aller mettre en rumeur les cafés du Palais-Royal fréquentés par les « demi-soldes ».

C'est un bouquet de violettes que Bories, l'un des quatre sergent de La Rochelle, jeta du haut de l'échafaud à sa maîtresse, cette Françoise qui bien des années encore après la scène tragique, devenue folle, errait dans les rues du Quartier Latin avec toujours des violettes à la main.

Nous eûmes, depuis, une autre fleur de combat : l'œillet rouge du boulangisme. Cependant, comme les partis, les emblèmes passent. On ne songe plus à l'œillet écarlate, mais nous avons failli avoir, vers 1899 une conspiration de l'œillet blanc Enfin le bluet, fleur préférée de Guillaume II, fut, durant les violentes campagnes de Max Régis, la fleur de ralliement des antisémites.

De date lointaine, l'immortelle a été la fleur des enterrements et son nom suffit à en indiquer la raison Les libres-penseurs ne l'ont pas répudiée, seulement ils la portent rouge aux enterrements civils. Dans les meetings socialistes et syndicalistes la fleur politique joue aussi son rôle. Les socialistes parlementaires décorent leurs boutonnières de la rouge églantine, tandis que les syndicalistes de la C. G. T. les adornent du rouge coquelicots. Il est vrai qu'églantines et coquelicots sont la plupart du temps artificiels.

Robert DELYS.

L'Avertissement de M. Poincaré

Le Pays, après le Sénat, fera certainement bon accueil à l'exposé de notre situation financière, qu'a présenté M. Poincaré devant la Haute-Assemblée.

Cet exposé n'est pas, en effet, simplement le bulletin de la victoire monétaire remportée depuis juillet dernier. Sans doute, M. Poincaré a rendu hommage à la confiance générale qui a permis cette victoire. « La France s'est sauvée elle-même » a-t-il dit Et il a ajouté : « Les quelques inconvénients qui résultent de la petite crise de chômage que nous traversons actuellement sont bien peu de chose à côté des dangers que nous avons courus. »

Mais, une fois cet hommage rendu à l'effort accompli par la discipline de tous les Français, le Président du Conseil a fait entendre des avertissements sérieux.

« Il faudra et il suffira, a dit M Poincaré, que les Chambres persévèrent dans leur sagesse pour que le budget *ne soit pas bouleversé en cours d'exécution*. Nous veillerons, et vous veillerez avec nous, à prévenir les dépenses nouvelles et à ne pas trop diminuer nos ressources par des dégrèvements précipités. »

Ainsi, l'équilibre budgétaire, si difficilement atteint par la France après sept années d'impôts et de sacrifices reste à la base de tout notre redressement financier. Cet équilibre ne sera pas précisément facile à obtenir pour le budget de 1928, en préparation au ministère des Finances. M. Poincaré fait savoir que les divers Ministères lui ont déjà demandé d'importantes augmentations de dépenses conséquences de lois antérieurement votées et indispensables au développement de la vie nationale, à des perfectionnements administratifs, à la défense des frontières.

L'éminent Ministre des Finances après avoir constaté aussi que le Pays déjà écrasé d'impôts, ne peut plus supporter de charges nouvelles, conclut qu'il faut limiter, réduire même ces dépenses, et surtout n'en pas engager d'autres par des voies indirectes avant d'être saisi de l'ensemble du budget.

M. Poincaré annonce ainsi sa volonté de faire prévaloir une énergique politique d'économies dans le budget de 1928. Il ne cache pas aux Chambres que cette politique lui apparaît indispensable à la continuation de la confiance, au dedans comme au dehors.

Seul, un déséquilibre budgétaire pourrait techniquement menacer cette confiance. En effet, toutes les échéances de la Trésorerie sont assurées en 1927, pour la dette extérieure comme pour la dette intérieure. M Poincaré a même rappelé qu'il n'avait pas craint de faire appel à certains crédits étrangers à long terme pour alléger, dans des conditions avantageuses, certaines charges à court terme de la Trésorerie dans les mois qui vont venir. La Trésorerie française possède aujourd'hui une élasticité qui contraste heureusement avec la terrible gêne des deux années précédentes.

La conclusion du Ministre des Finances, c'est que l'œuvre de rééquilibre est loin d'être achevée. Elle exige encore une patience, une vigilance sans relâche. A la fin de la législa-

ture, à l'approche des élections, ce sera une œuvre pénible. M. Poincaré ne le méconnaît pas. Mais il fait appel à l'esprit de discipline et de sacrifice des deux Chambres, aussi bien qu'à celui de la Nation tout entière. « La réapparition du déficit budgétaire, dit-il, entraînerait avant peu une nouvelle baisse de notre monnaie, et les désastres [illegible] et [illegible], qui nous ont tant servi, pourraient [illegible] ». Ce grave avertissement que seul M. Poincaré pouvait se permettre, sera entendu et respecté de tous, car désormais l'avenir financier du pays en dépend.

BASTIA LA NUIT

UNE TENTATIVE DE MEURTRE SUR LE BOULEVARD PAOLI

Dans la soirée d'hier, vers 23 heures, alors que la foule des spectateurs du Régent-Cinéma affluait sur le Boulevard Paoli, à l'issue du spectacle, plusieurs coups de feu retentirent, provoquant une vive panique.

Un drame rapide venait de se produire. M. Paul Orlandi, second à bord du paquebot « Ibéria », âgé de [illegible] ans, avait été l'objet d'une tentative de meurtre dans les circonstances suivantes :

M. Orlandi, sortant du Régent Cinéma, en compagnie de deux amis MM. Armand Cesari et Charles Salvo, descendait en causant le boulevard Paoli, regagnant son bord.

Arrivant devant le magasin Clavel, il eût l'impression, le pressentiment que quelqu'un le suivait ; il tourna la tête et aperçut un individu qui lui sembla-t-il, se dirigeait vers lui, menaçant, armé. Aussitôt deux détonations éclatèrent, suivies immédiatement de trois ou quatre autres ; MM. Orlandi, Cesari et Salvo s'enfuirent ; le premier se rendit au Commissariat de Police.

L'agent Rinieri, aidé par quelques camarades de M. Orlandi, conduisit celui-ci, qui avait été blessé, à l'Hôpital Civil. M. le Docteur Quilici qui se trouvait dans les environs du lieu du drame, se rendit aussitôt à l'Hôpital et prodigua les premiers soins à la victime ; celle-ci avait été atteinte à la région lombaire gauche.

Des premières constatations du distingué praticien, il semble résulter que l'on devrait à un seul projectile les deux orifices de la blessure qui serait donc sans gravité.

Le blessé fut ensuite transporté en automobile, accompagné par M. le Docteur Quilici, à la Clinique de M. le Docteur Dufour où, après avoir reçu de nouveaux soins, il fut interrogé par M. Ferrié, Commissaire Spécial.

Un examen à la radio donnera aujourd'hui de plus amples renseignements sur la gravité des blessures de M. Orlandi.

* * *

L'auteur présumé de la tentative de meurtre serait un jeune chauffeur d'auto, le sieur Muretti Lucien, âgé de 22 ans environ.

Dans la journée d'hier, Muretti et M. Orlandi discutaient d'une question sans importance ; Muretti qui est affecté d'un bégaiement très accentué, ne pouvait à un moment donné, prononcer un mot ; M. Orlandi lui dit alors : « Si tu ne peux le dire, siffle-le ! »

Cette plaisanterie ne fut pas goûtée de Muretti et quelques propos aigres-doux furent échangés.

Personne cependant parmi les familiers des deux jeunes hommes ne croyait que cette boutade allait provoquer un drame qui aurait pu avoir des conséquences plus tragiques et est d'autant plus déplorable que la victime comme le meurtrier jouissent d'une bonne réputation.

La police et la gendarmerie recherchent activement Muretti.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE BASTIA

ETAT DES ROUTES

Des renseignements transmis par M. l'Ingénieur en chef au Président du Syndicat d'Initiative de Bastia, il résulte qu'à la date de ce jour :

Sont impraticables : les cols de Vizzavona, Vergio, [illegible], [illegible] ville, La Vaccia ainsi que le chemin d'intérêt commun nº [illegible] de Ponte Nuovo à Bisinchi et à Castello di [illegible] tino.

Sont praticables : les cols de [illegible] et d'Ilarata.

Il résulte d'autre part d'un avis de M. l'Ingénieur d'arrondissement en date du 21 mars 1927 que la circulation est rétablie sur toute la longueur de la route nº 197 entre Ponte Leccia et Piedicroce par le col de Prato.

LA GRÈVE DES EAUX

La grève de la Cie des Eaux a donné lieu dimanche à un épisode qui a pris toute une partie de la matinée.

LE MEETING

Ce fut d'abord, à dix heures, le meeting organisé par les secrétaires des syndicats ouvriers de la ville formant l'Union Locale. Cette réunion revêtit un caractère imposant par le nombre des assistants et par sa dignité de la discussion.

Les assistants impartiaux purent se rendre compte que les divers orateurs qui prirent la parole observèrent une attitude dépourvue de parti-pris, portant la discussion sur le terrain économique et social.

La réunion fut ouverte sous la présidence de M. Castelli. Mº Bianchi prit le premier la parole et disséqua avec documents à l'appui le compte rendu d'exploitation de la Compagnie. Il résulte de cette étude que le bénéfice annuel net est d'environ 150.000 francs, somme rétribuant très largement le capital engagé par cette société.

MM. Aréna et Torre succédèrent à Mº Bianchi, le premier plaidant la juste cause des grévistes, le second démontrant que l'eau de Bevinco constitue un véritable danger pour la santé publique.

M. Castelli proposa ensuite à l'Assemblée l'ordre du jour suivant qui fut adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

« Plus de mille citoyens bastiais réunis le 20 mars au péristyle du théâtre, après avoir entendu les représentants des syndicats ;

« Condamnent les procédés employés par la Compagnie des Eaux pour prolonger le conflit ;

« Constatent que cette Compagnie a refusé la conciliation et l'arbitrage proposés par M. le Juge de Paix ;

« Qu'elle a répondu par une fin de non-recevoir aux interventions de M. le Maire et de M. le Sous-Préfet ;

« Qu'elle assume de ce fait la responsabilité de la continuation de la grève ;

« Témoignent leur sympathie aux employés de la Compagnie des Eaux ;

« Et s'engagent à les soutenir dans la lutte engagée ;

« Considérant d'autre part que la Compagnie des Eaux ne remplit pas les obligations qui lui sont imposées par le cahier des charges ;

« Qu'elle ne soumet par au Conseil municipal, conformément aux engagements pris, les plans des travaux à exécuter ;

« Qu'il résulte de l'inexécution de ces prescriptions une distribution défectueuse des eaux ;

« Que la pose des compteurs et des résidents ainsi que la perception des taxes s'effectuent contrairement aux dispositions du dit cahier des charges ;

« Protestent contre le sans-gêne de la Compagnie des Eaux ;

« Considérant surtout que les agissements de la Compagnie sont de nature à léser les intérêts des habitants et à compromettre leur santé ;

« Invitent les membres du Conseil Municipal à exiger que le concessionnaire remplisse toutes ses obligations à l'égard de la ville ;

« Demandent à M. le Maire d'user de toutes les prérogatives que lui confère le Cahier des charges ;

« Et décident d'intensifier l'action engagée afin d'amener la Compagnie défaillante au respect des conventions existantes ».

LA MANIFESTATION

A l'issue de la réunion, les assistants groupés en masse compacte, se rendirent à la Sous-Préfecture et à l'Hôtel de Ville.

Au moment où le cortège passait devant l'immeuble où se trouvent les bureaux de la Compagnie des Eaux un incident regrettable se produisit. De sa fenêtre, M. Ricci esquissa des gestes diversement interprétés et qui auraient pu faire tourner au tragique une démonstration qui, en elle-même, ne devait offrir aucun caractère de gravité.

Nous avons la conviction que le Directeur lui-même regrette aujourd'hui son intervention pour le moins inopportune. Le conflit doit garder son véritable caractère. Nous croyons devoir conseiller à chacun de conserver son sang-froid en toutes circonstances.

A LA SOUS-PREFECTURE ET A L'HOTEL DE VILLE

Une délégation se rendit ensuite à la Sous-Préfecture et remit à M. La [illegible] l'ordre du jour voté précédemment.

A l'Hôtel de Ville, M. Emile Sari Sénateur-Maire de Bastia, reçut à son tour les délégués qui lui firent part de leurs doléances en insistant auprès du chef de la Municipalité pour qu'une suite favorable soit donnée aussi rapidement que possible aux vœux émis par l'unanimité des assistants et tendant à obtenir le respect des clauses du Cahier des charges.

Le Maire leur répondit que, déjà le Conseil Municipal était saisi de la question et que pour calmer toutes les appréhensions, il allait l'inviter dans un bref délai à se prononcer.

En raison de la surexcitation des esprits, M. Emile Sari descendit ensuite dans la rue pour conseiller le calme et le sang froid à la foule et lui donna l'assurance que la Municipalité ne faillirait jamais à son devoir.

DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

Le conflit qui éclate entre la Cie des Eaux et l'unanimité de la classe ouvrière ne pouvait laisser indifférente la Municipalité dont la mission est d'assurer en toute circonstance l'ordre dans la rue et le respect des droits de tous les citoyens.

M. Emile Sari qui, dès la première heure, s'employa de toutes ses forces à réaliser une conciliation, a poursuivi ses efforts dans un but d'apaisement.

Dès hier matin, fidèle aux promesses faites la veille, le Maire a rappelé télégraphiquement au siège de la Société à Paris, qu'il allait exiger l'application stricte des clauses du cahier des charges en ce qui concerne la qualité des eaux fournies à la ville et le droit d'agrément que possède le Maire pour la nomination des employés et agents de la Compagnie. C'était répondre au désir exprimé par les syndicats ouvriers et maintes fois exposé par les consommateurs.

Nous nous faisons l'interprète de l'opinion publique en souhaitant que les efforts tentés par le Maire puissent aboutir sans délai et que la grève générale que tout le monde redoute et que les ouvriers sont les premiers à ne pas désirer, puisse être définitivement évitée. Nous avons pleine confiance pour cela tout aussi bien dans la souplesse et les connaissances administratives du Sénateur-Maire de Bastia que dans la bonne volonté des syndicats de la classe ouvrière, ainsi que dans les dirigeants de la Compagnie des Eaux, conscients de leurs intérêts.

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

MM. les Membres du Conseil Municipal sont priés de se réunir ce soir à la Mairie à 5 heures et demie.

Ordre du jour : La question des eaux.

LE SERVICE DES EAUX

Les fontaines débitant de l'eau de source seront fermées aujourd'hui mardi de 7 heures du matin jusque dans la soirée.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 au programme : **Plaisie**, comique en 2 parties ; **Montre en main**, comique en deux parties ; Universal Film présente Hoot Gibson dans **Jack le Cintouro**, superproduction dramatique en 7 parties.

Jeudi, en soirée : Charlie Chaplin dans le plus beau film : **La Ruée vers l'Or**.

Très prochainement : Max Linder dans **Le roi du cirque**.

Lucienne Legrand dans **Mon curé chez les riches**, d'après le célèbre roman de Clément Vautel.

Pola Negri dans son plus beau film **Mar Nostrum**, avec Ch. de Rochefort.

* * *

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 au programme : Une production de la Mlle [illegible] : **Petite Madame.** Toute [illegible] de sagesse, touchante **Petite Madame** est tout simplement adorable. La petite et [illegible] est une merveille [illegible] du décor et la richesse des toilettes [illegible] que la majesté des personnages [illegible] en film admirable.

ACHETEZ UN ASPIRATEUR LUX

[illegible] Crédit.

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO

Le prix du gaz. — La Compagnie du Gaz annonce une diminution du prix de l'éclairage : le mètre cube coûtera, à partir du 1er avril, 1.90 au lieu de 2.10.

Une inauguration. — Vendredi 18 mars, fête de la ville, a eu lieu dans l'après-midi la cérémonie du premier coup de pioche au nouveau quartier du Forcone. Le premier boulevard à ouvrir, de 25 mètres, partira de la route des Sanguinaires pour aboutir au pied de la place du Casone.

Le chanoine Costa, vicaire général, entouré d'un nombreux clergé et en présence d'une foule considérable, a donné la bénédiction au nouveau quartier, après avoir élogié la municipalité et les organisateurs de cette belle œuvre destinée à développer et à embellir la ville.

A 15 heures, devant M. le Préfet de la Corse, qui venait d'arriver du Conseil de révision et avait tenu à assister à cette cérémonie, le premier coup de pioche était donné par M. le Maire Dominique Paoli et par M. le Préfet Marlier.

M. Paoli prononça ensuite un remarquable discours où après avoir exposé l'historique du travail qui va commencer, il rend hommage et à l'auteur du plan de la ville et au Préfet qui y manifesta un intérêt marqué et y collabora d'une façon essentielle, ainsi qu'aux propriétaires et à tous ceux qui facilitèrent en cette occasion la tâche de la municipalité. Une plus symbolique circonstance ne pouvait d'ailleurs être mieux choisie que le jour de la Miséricorde pour, en établissant les assises d'un nouveau quartier, rendre hommage aux anciennes administrations de la ville en continuant leur œuvre, comme à montrer aux générations qui viennent la même vie propre aux intérêts de la ville.

En terminant, le maire dit :

« L'union qui s'est réalisée au sein de notre assemblée, supprimant les rivalités mesquines et les embûches électorales, nous a rendus plus forts et plus agissants. Cette paix et ce calme nous convient à travailler librement et je souhaite pour ma part, que ces sentiments de concorde inspirent également des assemblées plus vastes et plus influentes. Peut-être alors paraîtrait moins lointaine et moins ardue la solution des grands problèmes qui régissent la prospérité et l'avenir de la Corse ».

Cet appel à l'union et à la concorde dans le travail fécond en faveur du pays produit une certaine impression.

Le Préfet, à son tour, s'associant aux sentiments exprimés par le maire, indique les conséquences heureuses que la ville doit retirer du travail qui est entrepris et auquel il a donné sa collaboration avec tant de plaisir. C'est dans cette voie qu'on peut trouver les meilleurs éléments de prospérité pour les collectivités comme pour les milieux. Et M. Marlier termine par un vif éloge des sites et de la nature d'Ajaccio.

Les courses de dimanche. — On apporte rapidement la dernière main au champ de courses de Vignetta, qui, sans retrouver exactement son outillage d'avant-guerre, sa grande tribune en gradins couverte, dont il ne reste plus que le soubassement en maçonnerie, sera parfaitement en état de recevoir la foule.

Le champ est quelque peu détrempé par les abondantes pluies de la dernière quinzaine, mais l'on espère que la continuation du temps sec rendra le terrain à peu près sec.

La journée s'annonce donc comme devant marquer une brillante reprise des réunions hippiques d'avant-guerre.

Deux chevaux de Marseille seraient inscrits pour la course des plus sang.

De passage. — Un de nos grands chefs de guerre, parmi les plus populaires, était ces jours derniers, de passage à Ajaccio. Conservant du reste un incognito absolu, il a parcouru la Corse, qu'il ne connaissait pas encore, en simple touriste.

ARRONDISSEMENT DE CORTE

TRAVO

Mariage. — Mardi dernier, a été célébré le mariage de M. Jean François Poli, d'Olmeto-a de Tallano, Receveur de l'Enregistrement, chef de bureau au service de la conservation de Propriété Foncière à Castellare (Maroc) avec Mlle Justine Poli, la gracieuse fille de M. Camille Poli, de Travo.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux en leur chapelle de famille, à Travo, dans la plus stricte intimité.

Nous adressons à Mme et M. Jean François Poli ainsi qu'à leurs familles, nos sincères félicitations.

ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE

PORTOVECCHIO

L'ouverture. — Le col de l'Ospedale et le plateau de ce nom qui étaient restés [illegible] sous la neige depuis [illegible] deux mois sont maintenant praticables, par suite de la fonte. Des autos de tourisme s'y engagent sans encombre, depuis une semaine environ. D'autre part, les cars du P. L. M. ont repris leur horaire normal du circuit Ajaccio-Bonifacio-Zonza-Ajaccio.

Chronique Sportive

S. C. B. BAT E. F. B.

Dimanche le Sporting a battu l'Etoile par 4 buts à 2.

Nous reviendrons demain sur ce match qui fut marqué par divers incidents provoqués par l'arbitrage.

UNE DEMISSION A LA LIGUE !

M. Auguste Poggi, le sympathique Président de l'Etoile Filante, nous communique copie de la lettre suivante qu'il adresse à M. le Président de la Ligue Corse de Football association :

Bastia, le 21 mars 1927

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de Vice-Président de la Ligue.

Veuillez pour la bonne règle nous accuser réception de conformité.

Dans cette attente, recevez, Monsieur, etc...

POGGI

Président de l'Etoile Filante

L'ELIMINATOIRE DU PREMIER PAS DUNLOP EST GAGNEE PAR MAMMONE, DE LA J. O. B.

Le « Premier Pas Dunlop » couru dimanche n'obtint pas le succès qu'il méritait : dix coureurs à peine étaient engagés dont deux d'ailleurs déclarèrent forfait.

La course elle-même ne présenta qu'un intérêt restreint par par le manque de « combattivité » de la plupart des coureurs que par le défaut, plus général encore, de compréhension de la course.

Seuls, le vainqueur et son suivant immédiat, animèrent la course ; tous deux firent preuve de réelles qualités.

LA COURSE

Le départ est donné à 8 heures précises devant le Sportsman Bar, par M. Marini, devant un nombreux public.

Dans la côte du cimetière, Tognarelli, le minuscule benjamin de la course prend la tête et gagne une trentaine de mètres mais le peloton ramène.

Au troisième kilomètre, Colombo a une panne de chaîne qui lui fait perdre plusieurs minutes.

Les premières côtes ne valent aucune escarmouche mais avant Furiani, Astarita démarre et gagne un peu de terrain ; bien que le peloton ne chasse pas le fuyard ne poursuit pas son effort et est rejoint.

Furiani est atteint par un groupe de six coureurs à 8 h. 15. On arrive à Biguglia à 8 h. 29 sans qu'aucun incident ne soit produit, à part une chute de Tognarelli et Bistoruzzi qui oblige le premier à abandonner quelques instants après.

Au pont du Bevinco, Colombo rejoint ; Bistoruzzi aussi, mais ce dernier décolle puis abandonne.

En palier, Mammone démarre ; Matelli le rejoint ; tous deux précèdent Astarita, Colombo et Fattiuci, dans l'ordre ; Olivieri perd 100 mètres.

Soudain, Mammone perd sa chaîne ; Matelli s'enfuit ; il augmente son avance et atteint Casamozza à 8 h. 45 ; le contrôle de Querciolo est atteint à 8 h. 55.

Derrière lui ses poursuivants regagnent du terrain, Mammone, notamment.

Astarita à Querciolo n'a plus qu'une minute de retard sur Matelli et ne précède Mammone que de 2 minutes. Olivieri est à 10 secondes de celui-ci. Fattiuci abandonne ayant épuisé sa provision de boyaux.

Matelli repart de plus belle et beaucoup voient en lui le vainqueur de l'épreuve. A Casamozza, il est victime d'une crevaison. Il s'apprête à réparer, mais Astarita puis Mammone apparaissent au bas de la côte ; Mammone fournissant un magnifique effort dépasse Astarita ; celui-ci se décourage et le laisse filer attendant Matelli qui a perdu plusieurs minutes.

Mammone dont l'allure est très souple et la cadence très régulière s'en va vers Bastia sans plus être inquiété.

Derrière lui, Matelli revient très fort et regagne un peu de terrain.

Il ne peut cependant rejoindre Mammone. Celui-ci franchit, fatigué, la ligne d'arrivée à 9 h. 47, salué par une ovation de la foule. Il précède de 2 minutes Matelli. Astarita se classe troisième en 1 h. 59.

CONSIDERATIONS

Mammone a bien mérité de gagner ; de tous les coureurs, il est celui qui ayant accompli le plus d'ouvrage et ayant le plus persévéré, a produit la meilleure impression.

Matelli possède également de grandes qualités et l'on peut fonder des espoirs sur lui. Sa crevaison a, évidemment, contribué à lui faire perdre la première place, mais à mon avis, Mammone l'aurait sûrement rejoint. Son erreur a été de ne point donner à fond pour augmenter son avance après avoir lâché ses concurrents. Il convient d'ajouter que ce coureur a terminé très frais.

Astarita s'est montré trop prudent ou pour mieux dire, trop timide. Il ne pouvait faire, certes, mieux que troisième mais son retard de plus de 17 minutes sur le premier est trop grand puisque « acquis » dans les 20 derniers kilomètres. Parmi les défaillants, Colombo a fait preuve de bonnes dispositions.

Le « Premier Pas Dunlop » avons-nous dit plus haut n'a pas obtenu un succès considérable. La faute n'en incombe nullement au Sous-Comité de l'U. V. F., ni à M. Feretti, délégué de la Maison Dunlop qui ont fait de réels et louables efforts pour assurer sa réussite. Sans nul doute, les engagés auraient été plus nombreux si tant d'incertitude n'avait précédé la décision d'organiser l'épreuve, décision qui ne fut définitive que trop tardivement !

Nous devons donc adresser de très sincères félicitations à tous les organisateurs et aussi à la Jeunesse Olympique Bastiaise qui comptait huit engagés sur dix, sept partants sur huit et trois arrivés sur... trois.

Et nos remerciements à MM. les dirigeants du Sous-Comité de l'U. V. F. qui nous avaient convié à suivre la course sur la voiture de leur consul M. L. Orsega.

F. POLI

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mardi 22 Mars 1927, [illegible] jour de l'année ; 284 à venir.

Aujourd'hui : Saint Léa.

Demain : Saint Victorien.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 15° ; à 12 h., 18° ; à 18 h., 13° Maxima : 20° ; minima : 12°.

Etat du ciel : clair ; vents : calme ; mer assez belle.

EPHEMERIDES. — 1915. Défaite des Allemands à Bagatelle.

AU PORT

Entrées : le vapeur danois **Maj**, de Newcastle avec 1.830 tonnes de charbon (Cie Gaz et Electricité) ; le **Corte II**, de Nice avec 22 tonnes et 24 passagers ; l'**Ibéria** de Marseille avec 221 tonnes et 100 passagers ; le **Carla**, de Santa Marguerita sur lest ; **Due fratelli**, de Livourne, sur lest ; **Caterina Madre**, de Gênes sur lest ; **La Renaissance**, de Camogli sur lest ; le **Campitano** de Maddalena, avec 8 passagers (parti pour Livourne avec 13 passagers et 2 tonnes ; la goélette **Lagiartija**, de Viareggio avec [illegible] tonnes de poterie ; le brick goélette **Attilio** de Porto Santo Stefano, sur lest ; **San Tomaso**, de Savone, sur lest ; le **Luciano A.** — Sorties : **Douce France**, pour Marseille, avec 175 tonnes de bois ; l'**Ada**, pour Livourne, avec 100 tonnes de bois ; la **Perseveranza** pour Palerme avec 150 tonnes de charbon.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Slaom DAMIANI & Cie, 39, Boulevard Paoli

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

LIQUIDATION JUDICIAIRE DU SIEUR GASPERINI CESAR, COMMERÇANT, BASTIA.

Les créanciers de la liquidation susdite sont invités à se réunir en chambre du Conseil du Tribunal le lundi 4 avril 1927, à 14 heures, aux fins de dernière réunion de vérification et affirmation de créances.

Bastia, le 21 mars 1927.

Le Greffier :

COSTA

PREMIER AVIS

M. Colonna Pierre cède son fonds de commerce à M. Mariotti Dominique.

Les créanciers sont tenus de se présenter dans le délai de huit jours pour se faire régler, 1, Rue Fraternité, à Bastia.

On nous communique

UNION LOCALE

Les délégués de l'Union Locale sont convoqués pour ce soir mardi 21 courant à 20 heures en séance extraordinaire au local habituel.

Présence indispensable.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Le Père Prédicateur du Carême traitera cette semaine les sujets suivants :

Mardi 22, à 5 h. 30 : Première différence du type masculin et du type féminin.

Jeudi 24, à 5 h. 30 : Deuxième différence de l'âme masculine et de l'âme féminine : les faits.

Vendredi 25 à 7 h. 30 : La femme idéale : la Nouvelle Eve.

Dimanche 27 à 4 h. 30 : Le règne de Dieu : place et rôle du politique et du social dans la synthèse de la doctrine catholique.

Le 2me Salon Renault à Marseille

Nous sommes informés que l'**Agence Marseillaise des Automobiles « Renault »** organise du 10 au 20 avril, dans ses vastes halls du Rond Point du Prado, son deuxième « Salon Renault ».

Plus de 85 modèles de voitures de luxe ou de véhicules utilitaires seront exposés, et si nous rappelons que le premier « Salon Renault » a été honoré par la présence de plus de 20.000 visiteurs, nous ne doutons pas que la deuxième exposition de l'Agence Marseillaise obtienne le plus vif succès.

Nous devons d'autant plus louer l'initiative de cette Société qu'elle a eu, pour cette année, l'heureuse idée d'associer à son succès nos grands carrossiers marseillais, qui pourront ainsi nous présenter, dans le plus joli cadre, le dernier cri de leur production.

Le deuxième « Salon Renault » sera donc en réalité le salon de la carrosserie provençale.

Nous ne pouvons donc que souhaiter à cette grande manifestation, le succès qu'elle mérite.

Vve DORIAT, AGENCE RENAULT, BASTIA

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A ERBAJOLO

ELECTION COMPLEMENTAIRE

Corte, 21 mars

Une élection municipale complémentaire a eu lieu hier à Erbajolo.

La liste de notre ami M. Mariani Maire sortant, a été élue à une forte majorité.

A SAGONE

TENTATIVE DE MEURTRE

Ajaccio, 21 mars

(De notre correspondant particulier)

Le nommé Quilichini Paul a tiré à Sagone, dans un établissement public, un coup de revolver sur le sieur Pasqualini Marc Marie, de Renno qui a été atteint aux reins d'une blessure non mortelle.

Quilichini Paul a été arrêté par la gendarmerie de Vico.

A BONIFACIO

ARRESTATION D'UN DESERTEUR

Bonifacio, 21 mars

(De notre correspondant particulier)

La gendarmerie de Bonifacio a arrêté le nommé Girard Aimé, déserteur, du 22e régiment d'infanterie coloniale, depuis le 1er mars, qui se disposait à passer en Sardaigne.

A LA COMMISSION DES FINANCES

LE TAUX DE LA CARTE DES ETRANGERS

Paris, 21 mars

La Commission des Finances a délibéré longuement sur les crédits additionnels retour du Sénat, notamment sur la carte d'identité des étrangers.

Sur les instances de M. Barety, elle a maintenu le texte du Sénat, réduisant à 100 francs le taux de la carte d'identité pour les non salariés et à 20 francs pour les salariés.

On sait que le taux actuel est de 375 francs.

L'AFFAIRE ROCHETTE

« BOURSE ET FINANCES » NE SERA PAS DECLARE EN FAILLITTE

Paris, 21 mars

La faillite du journal « Bourse et Finances » ne sera pas prononcée aucun passif n'ayant été constaté.

Un administrateur provisoire continuera à gérer et à administrer l'affaire en l'absence de Rochette.

NOUVELLES JUDICIAIRES

AFFAIRE D'ESPIONNAGE

Paris, 21 mars

Devant la onzième Chambre Correctionnelle a commencé l'affaire d'espionnage dans laquelle sont inculpés Mathilde Tardieu et Maurice Charton, employé principal des Chemins de fer du P. L. M., complices de l'ancien lieutenant David.

Les débats ont lieu à huis clos.

TERRIBLE ACCIDENT

UNE AUTO SE JETTE CONTRE UN TRAIN

Marseille, 21 mars

Une auto appartenant à M. Guérin industriel, s'est jetée près de Saint Marcel sur un train en marche.

M. Guérin ; M. Daher, armateur, sa femme et leurs deux enfants, ont été blessés.

EN ROUMANIE

LE ROI N'IRA PAS EN SICILE

Paris, 21 mars

On télégraphie de Bucarest que les docteurs ont invité le roi à renoncer à son voyage en Sicile en raison de la trop grande fatigue qu'il provoquerait.

LE CONFLIT ITALO-SERBE

M. STRESEMANN EN SAISIRA LA S. D. N.

Paris, 21 mars

Il est dans les intentions de M. Stresemann et conformément au pacte de la Société des Nations de saisir celle-ci du conflit italo-serbe.

UNE DEMARCHE ANGLO-ITALIENNE A BELGRADE

Paris, 21 mars

Les représentants de l'Italie et de l'Angleterre ont fait des démarches à Belgrade auprès du ministre des Affaires étrangères pour signaler les conséquences de ses agissements s'il favorisait les incursions des révolutionnaires albanais en Albanie.

Le ministre a répondu qu'il n'existait nullement de pareilles organisations et qu'il ne se prêtait aucunement à l'agitation en Albanie.

Son gouvernement, a-t-il déclaré ne fera rien qui puisse troubler la paix dans les Balkans.

LE GOUVERNEMENT SERBE NE REFUSERA PAS L'ARBITRAGE DE LA S. D. N.

Paris, 21 mars

D'autre part, le Gouvernement serbe est prêt à soumettre la question de l'ordre en Albanie et de l'indépendance de cet état au contrôle de la Société des Nations. En cas de troubles en Albanie, il ne serait pas opposé à ce que la Société des Nations envoie un corps expéditionnaire dans ce pays.

LA MENACE ITALIENNE SE PRECISE

Rome, 21 mars

L'Italie a fait savoir au Gouvernement de Belgrade qu'elle ne pourrait pas garder la neutralité dans l'hypothèse d'une attaque contre l'Albanie.

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Paris, 21 mars

MM. Léon Blum et Fontanier ont fait connaître qu'ils interpelleront M. Briand sur l'attitude que le Gouvernement compte prendre dans les Balkans et dans un conflit éventuel.

LE DELEGUE SERBE A GENEVE DEMENT LES PREPARATIFS DE MOBILISATION

Genève, 21 mars

M. Yovanovitch, représentant de la Yougoslavie à la Conférence du Désarmement, qui se tient à Genève, a démenti de façon formelle toutes les nouvelles sur les préparatifs de mobilisation à la frontière albanaise.

à Marseille

UNE FEMME TENTE DE TUER SON AMANT PUIS SE SUICIDE

Marseille, 21 mars

Mlle Andrée Montsarot, demeurant, 30, Chemin de Mazargues, a tiré, à la suite d'une discussion d'intérêts sur son amant, M. Ferau, âgé de 69 ans, jardinier.

M. Ferau n'a pas été atteint ; Mlle Montsarot s'est logée une balle dans la tête ; elle est décédée à l'hôpital.

ARRESTATION D'UN TRIO DE VOLEURS

Marseille, 21 mars

Les nommés Paul Couvry, Ferdinand Pascal et Jean Fighiera qui avaient enlevé, hier, trois mille mètres d'étoffe, valant 60.000 francs déposés Quai des Etats-Unis, à l'aide d'une camionnette, viennent d'être arrêtés.

La marchandise a été retrouvée dans un entrepôt.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

	Paris, 21 mars cours précéd.	dernier cours
Livre	124.87	124.33
Dollar	25.54	25.54
100 lires	117.25	115.45
100 pesetas	450.25	448.75
100 frs suisses	490.75	491
100 florins	1022.25	1022.50

DE CHINE LES EVENEMENTS

LES NATIONALISTES ENTRENT A CHANGHAI

Paris, 21 mars

On mande de Changhaï que les nationalistes entrent dans la ville.

Le maréchal Pi Shou Chen, commandant les forces du Chantoung se serait réfugié dans la concession française.

On croit que Tchang Kai Chek et Tchang Tso Lin se coaliseront contre les communistes.

La grève générale a commencé.

LES CANTONAIS ONT PENETRE A CHANGHAI PAR INFILTRATION

On télégraphie de Changhaï que les troupes cantonaises sont entrées dans la ville chinoise par petits paquets et par la ruse sous la forme d'inoffensifs civils.

QUELQUES OBUS ONT ATTEINT NOTRE CONCESSION

Quelques obus sont tombés sur la concession française ; quelques balles de mitrailleuses ont atteint la concession internationale.

Il y a eu plusieurs blessés.

LA GREVE GENERALE A CHANGHAI

La grève générale est déclanchée dans Changhaï. Presque toutes les usines sont fermées. La municipalité a déclaré l'état de circonstances exceptionnelles.

LES AUTORITES ETRANGERES PRENNENT DES PRECAUTIONS

Tous les navires de guerre étrangers ont débarqué des détachements. Hier, 1200 fusiliers marins américains ont défilé baïonnette au canon dans les quartiers internationaux.

LES SPORTS

MATCHES INTERNATIONAUX ET DE SELECTION

Paris, 21 mars

Guipuzcoa bat Paris, 3 à 1.

Alsace bat Paris (P.), 2 à 0.

Paris (C.), bat Auvergne, 5 à 0.

Tchécoslovaquie bat Autriche, 2 à 1.

* * *

Lyon O. U. bat Grenoble, 11 à 1 ; Annemasse bat Football Club de Lyon, 6 à 3 ; Cannes bat Nîmes, 6 à 0 ; Alès bat Vergèze, 4 à 2 ; Sports Athlétiques Provençaux battent Montpellier, 3 à 1 ; C. S. Jean Bouin d'Angers bat Red Star, 4 à 0 ; Cette bat Olympique de Marseille, 3 à 0 ; A. S. Monaco bat Olympique Gymnaste de Nice, 5 à 2.

LE TOUR DE NICE PEDESTRE

Nice, 21 mars

Le Tour de Nice couru hier a été gagné par Ichard devant Mouret, Signoret, Fiances, Dubos, René, Ily, Jalteaux et Durbesson.

CHARLES PELISSIER GAGNE AU MONT FARON

Toulon, 21 mars

La course de côte du Mont Faron près de Toulon, disputée hier, a été gagnée par Charles Pélissier devant Broccardo, Henri Pélissier, Tomatis, Julien Piccardo, etc.

Une altercation s'est produite entre le gagnant et Broccardo qui l'accusait de l'avoir gêné. Un spectateur a asséné un violent coup de canne sur Pelissier.

LES POULES DE TROIS

Paris, 21 mars

Lézignan bat Stade Français, 16 à 6 ; Stade Toulousain bat Libourne 16 à 5 ; Carcassonne bat Racing, 10 à 0 ; Union Sportive de Perpignan bat Quillan, 22 à 3 ; Narbonne bat Grenoble, 14 à 3 ; Sport Athlétique Bordelais bat Cognac, 5 à 0 ; Association Sportive Bayonnaise bat Primevères, 13 à 0 ; Clermont bat Oyonnax, 16 à 0 ; Bagnères bat Castres, 7 à 5 ; La Teste bat Saint Sever 18 à 12 ; Vienne bat Saint Girons, 14 à 8 ; Nantes bat Poitiers, 6 à 5.

LEON GEORGET VICTIME D'UN ACCIDENT

Paris, 21 mars

A Lyon, le coureur Léon Georget au cours d'une course au vélodrome de la Tête d'Or a fait une chute très grave.

EN ESPAGNE

UNE CHUTE... MINISTERIELLE

Madrid, 21 mars

Dimanche après-midi, le général Primo de Rivera a glissé dans son cabinet de travail et s'est blessé légèrement à la tête.

en Italie

NOS TARIFS DOUANIERS PROVOQUENT une VIVE EMOTION

Rome, 21 mars

La presse et les milieux producteurs italiens sont émus du nouveau projet de tarifs douaniers français qui menacent, pour certaines branches, du moins, de fermer l'entrée des produits italiens. Ils réclament l'ouverture de négociations en vue de sauvegarder les intérêts du commerce et du travail italiens.

SOLIDITÉ - HYGIENE - ECONOMIE

POUR QUELQUES MILLES FRANCS VOUS POUVEZ ÊTRE PROPRIÉTAIRE

M. A. HUCK vous en donne le moyen avec Chalets en bois à doubles parois de sa construction. Il les fabrique et les monte en votre présence, chez vous, sur votre terrain. ECRIVEZ-LUI. DEMANDEZ CATALOGUES A RENSEIGNEMENTS, 3, rue Joseph Bri[illegible], à NICE

FORD

NOUVEAUX PRIX EN BAISSE

Torpédo 4 places : 14.500 au lieu de 18.800
Conduite intérieure 2 places : 17.000 au lieu de 22.500.
Conduite intérieure 4 places, 2 portes : 19.000 au lieu de 25.500.
Conduite intérieure 4 places, 4 portes : 22.000 au lieu de 27.300.
Chassis camionnette : 11.200 au lieu de 13.900.
Chassis camion une tonne, démarreur : 14.900 au lieu de 16.800.
Tracteur : 18.250.

Tous les modèles livrables de suite
Chez Laurent MARINI, Agent Officiel
14, Rue de l'Opéra - BASTIA
Grand garage et atelier à Toga
Grand stock de pièces

RESTAURANT GLACIER

[illegible] du Cours Sébastiani et de la place du Marché
BASTIA

SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES
La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses
Arrangements pour séjours de longue durée
ON PREND DES PENSIONNAIRES
Téléphone : 0.[illegible]

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent
Aux Gds Magasins Louis MAUREL
Installations Complètes
Facilités de Payement.

[illegible] et
INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE
CABINET TOILETTE

L. ROGLIANO

23, Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-43)
Spécialité de tous travaux de plomberie et d'électricité
Maison de Confiance
LES MEILLEURES REFERENCES

— APPAREILS SANITAIRES —

CHARLES BLANC

VENTE DE BAIGNOIRES
CHAUFFE-BAINS, LAVABOS,
GLACES CABINETS

Agent général pour la Corse : Marcel LEVIE
Dépôt et Magasins :

Faites tenir, contrôler votre COMPTABILITÉ par les Etablissements JAMET-BUFFEREAU
[illegible], Boulevard Paoli, BASTIA

COUSSINS [illegible] AFRICA S. P. [illegible]

BOURSE
[illegible] FINANCIÈRE DE FRANCE
5, rue Meissel, 5, PARIS-8e

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement à tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification des tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
Location de Coffres-Forts
Compartiments depuis 20 fr. par an

ATELIER
DE MECANIQUE
DE PRECISION
JOSEPH ROMAGNOLI
40 Boulevard Paoli — BASTIA
(Intersection, avenue Carnot et boul. Paoli)
EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE
PHONOGRAPHES — SERRURERIE
MACHINES A ÉCRIRE
MOTEURS INDUSTRIELS

POUR ARRETER VOTRE
COMPTABILITE
FAIRE VOTRE INVENTAIRE
ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES
ADRESSEZ-VOUS
A JAMET-BUFFEREAU
Experts-Comptables près des Tribunaux
29, Bd PAOLI — BASTIA

COMPAGNIE
FRAISSINET
HORAIRE DU MOIS DE MARS 1927
Départs de Corse pour le Continent
SERVICE D'ÉTÉ
[illegible]
Départs du Continent pour la Corse
SERVICE D'ÉTÉ
[illegible]

L'ARGUS
publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20,000 noms, couvrant plus de 10.100 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

PRIME A NOS LECTEURS

Le Petit Bastiais
OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS
Un Magnifique Portrait
d'une réelle valeur artistique **24** sur **30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyrosculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30** sur **40** centimètres de haut sans cadre au même prix.

Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de

29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.
35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.

Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SÉPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en buste ou en pied sans modification.

Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.

Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

AUTOCARS P. L. M.

HORAIRE DES SERVICES
DU PRINTEMPS 1927
DU 16 MARS AU 30 AVRIL

AU DEPART D'AJACCIO

CIRCUIT DES CALANCHES

Tous les jours : Ajaccio, cours Grandval dép. 8 h. ; Sagone, Cargèse, Piana (déjeuner), arr. 11 h. 25, dép. 13 h. 10 ; Les Calanches, la Spelunca, Ota, Porto, les Calanches, Piana, Cargèse, Sagone, Ajaccio, arr. 18 heures.

Prix du circuit complet, 85 francs ; Ajaccio-Piana, 45 francs ; Piana-Ota-Piana, 10 francs.

CIRCUIT DE BONIFACIO

En deux jours, les dimanche et mardi.
Premier jour : Ajaccio, dép. 7 h. ; Sartène, Bonifacio, arr. 12 h. 15, dép. 15 h. 15 ; Forêt de l'Ospédale, Zonza, arr. 19 h. 10 ;
Deuxième jour : Zonza, dép. 8 h. ; Col de Bavella (1.240 m.), Col de la Vaccia (1188 m.), Zicavo (déj.), arr. 11 h. 30 ; dép. 13 h. ; Ajaccio, arr. 16 h. 15.

Prix du circuit complet : 180 francs Ajaccio-Bonifacio-Zonza, 120 francs ; Zonza-Ajaccio, 80 francs.

AJACCIO - ILE ROUSSE

Ajaccio, dép. 14 h. 15 ; Sagone, Cargèse En un jour et demi, le samedi.
Piana (coucher), arr. 18 h., dép. 8 h. 30 les Calanches, Porto, Galeria, (déj.), arr 12 h., dép. 14 h. ; Calvi, Ile Rousse, arr. 17 h. 15.

Prix : Ajaccio-Calvi ou Ile-Rousse, 100 francs ; Piana-Calvi ou Ile-Rousse, 85 frs.

AU DEPART D'ILE ROUSSE

ILE-ROUSSE - BASTIA

Le lundi : Ile-Rousse, dép. 8 h. 15, désert des Agriates, Saint Florent (déj.) arr 10 h. 30, dép. 10 h. 35 ; Col de Téghime (541 m.), Défilé de Lancone, Bastia (place Saint Nicolas) arr. 11 h. 45.

Prix : Ile-Rousse Bastia, 55 francs.

ILE ROUSSE - AJACCIO

Le mercredi : Ile-Rousse, dép. 7 h. 30, Calvi, dép. 9 h. 30 ; Galeria (déjeuner) arr 11 h. 30, dép. 13 h. 30 ; Piana (coucher) arr. 17 h., dép. 7 h 30 ; Cargèse, Sagone Ajaccio (cours Grandval), arr. 11 h. 15.

Prix : Ile Rousse-Ajaccio, 100 frs ; Ile-Rousse-Calvi-Piana, 85 francs.

AU DEPART DE BASTIA

BASTIA - ILE-ROUSSE

Le mardi : Bastia (place Saint Nicolas) dép. 10 h. 30 ; Défilé de Lancone, Col de Teghime (541 m.), Saint-Florent (déjeuner), arr. 12 h. 15, dép. 14 h. 30 ; Désert des Agriates, Ile-Rousse, arr. 17 heures.

Prix : Bastia-Ile-Rousse, 55 francs.

CIRCUIT DU CAP CORSE

Chaque jour (sauf le vendredi) :
Bastia (place Saint Nicolas, dép. 9 h. Erbalunga, Macinaggio, Rogliano, Centuri Port (déj.), arr. 12 h. 15, dép. 14 h., Nonza, Bastia, arr. 17 h. 25.

Prix : 70 francs.

AU DEPART DE CORTE

CIRCUIT DE LA FORÊT DE VALDONIELLO

Les mardi, mercredi et samedi :
Corte (cours Paoli), dép. 9 h. 20, Scala di Santa Regina, Maison Forestière de Valdoniello (déjeuner), arr. 12 h., départ 14 h. ; Calacuccia, Scala di Santa Regina, Francardo, Corte, arr. 17 h.

Prix : 70 francs.

Le déjeuner prévu à la Maison forestière aura lieu provisoirement à Calacuccia de 11 heures à 13 heures.

Publications de Modes
GASTON DROUET, Editeur
RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er
PARIS-ÉLÉGANT — Spécial pour modèles habillés — Le N° 7 fr.
PARIS-MODE — Spécial pour modèles simples — Le N° 5 fr.
PARIS-CHAPEAUX — Le N° 7 fr.
PARIS-TAILLEUR — Parait quatre fois par an — Le N° 12 fr.
TOUTE LA MODE — Tout ce qu'il faut en mode — Le N° 10 fr.
NOUVELLE MÉTHODE [illegible] — Le Volume [illegible]
En vente dans les principales Librairies

MAROC
VIENT DE PARAITRE :
Le PREMIER
ANNUAIRE DES COLONS
Tous les noms — Toutes les adresses
Prix : Cinq francs
CHESNEAU, 5, Bd Montmartre, PARIS

[illegible] CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Gérant-Gérant : Lucien CORDIER

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL
CIGARETTES NATIONALES
SE MEFIER DES CONTREFAÇONS

Vous trouverez, tous les jours, la documentation photographique la plus complète et la plus variée dans
EXCELSIOR
GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN : 30 centimes
LA PAGE DE MODES
LA PAGE DE T. S. F.
LA PAGE DES SPORTS
Tous les jours dans
EXCELSIOR
un minimum de 30 photographies sur les derniers événements du monde entier.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

35e ANNÉE — N° 64 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — MERCREDI 23 MARS 1927

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 34-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 5-05
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS — Trois mois / Six mois / Un an — 13 fr. / 25 fr. / 48 fr. — 15 fr. / 27 fr. / 50 fr. — Le Port en Sus
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

00139
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

BULLETIN

UNE EXPLICATION

Loin de nous était et reste la pensée de réveiller les vieilles affaires Fraissinet à propos d'un récent incident. C'est à tort que M. Pierangeli voit, s'il l'a vu, dans nos commentaires relatifs à cet incident, qui a eu son écho à la tribune de la Chambre l'arrière-pensée de reprendre les accusations qui ont été portées contre lui à un moment donné.

Nous avons assez à faire avec le présent. Nous nous y situons exclusivement.

Ce que nous désirons avant tout c'est qu'on laisse à nos représentants la liberté de tirer le meilleur parti de la situation.

Les circonstances nous dominent et elles ne sont pas très favorables.

Il y a pourtant, dans cette question une vérité de fait dont il faut trouver la formule et sur laquelle il faut se mettre d'accord.

Cette vérité de fait n'est pas autre chose que le point exact où nos légitimes demandes concernant l'exploitation des services maritimes se concilieront avec ce que peut nous accorder l'Etat.

C'est vague, et cependant il faut trouver une formule concrète réalisant l'équilibre entre les intérêts de l'Etat et les nôtres dans la mesure où ils paraissent discordants.

Nos représentants déclarent à l'Etat qu'ils veulent une exploitation tenant compte non pas seulement des besoins actuels mais aussi des besoins qui s'annoncent, puisque la convention, encore qu'elle soit périodiquement modifiable, aura une durée de vingt ans.

Nous pourrions tenir compte du fait que la convention est périodiquement modifiable, mais il est évident que si l'on construit trois ou quatre navires à type démodé et qui le seront de plus en plus, ces types devront bien rester en service pendant leur période normale d'utilisation.

Ce seront des types spéciaux à la Corse dont nous ne pourrons plus nous débarrasser alors même que les besoins du trafic, touristique, par exemple, l'exigeront.

Nous disons cela pour donner une idée des responsabilités qui incombent à nos représentants.

C'est dans ces conditions que nous attendons de l'opinion publique tout entière qu'elle fasse confiance à nos représentants. Cela ne veut pas dire qu'on doit lui éviter les suggestions les avertissements. Le droit de libre critique est intangible et souhaitable. Mais dans une affaire pareille, où l'intérêt général est engagé au premier chef, il ne faut pas donner à nos représentants l'impression qu'ils sont guettés par la politique, et que quoi qu'ils fassent ils feront mal.

Ainsi, alors que les retards apportés au vote d'une convention définitive ne leur sont pas imputables, comme cela a été solennellement proclamé par le Ministre des Travaux Publics, on a eu l'air de les attribuer à des divergences qui existeraient entre eux. Or, ils sont, là-dessus, d'accord.

De même, il arrivera ceci : si l'Etat résiste à accéder aux demandes justifiées des parlementaires Corses il en résultera une temporisation qu'on leur reprochera ; s'ils cèdent, on essayera d'ameuter l'opinion publique contre eux.

Alors, nous nous défendons.

Nous nous défendons sur le plan électoral que nous voyons se dessiner.

Qu'on se dégage complètement de ces contingences électorales : nous y applaudirons les premiers.

Qu'il s'agisse des services maritimes, des prestations en nature, ou d'actes de solidarité insulaire comme celui qui a rapproché, dans une circonstance mémorable, MM. Emile Sari et Giordan de M. Paul Doumer nous demandons qu'on croie et à la bonne foi, et au dévouement, et à la vigilance de nos représentants. Seulement, nous ne pouvons pas permettre qu'on les fasse passer pour des imbéciles ou pour des repentis au profit d'un passé dont la Corse n'a, après tout, pas tant à se flatter.

Encore une fois, le droit de regard et de critique reste entier. Mais il y a la manière. Or, la manière est significative des mobiles qui inspirent la discussion.

Notre vœu le plus cher est qu'on discute de ces problèmes dans un esprit large et désintéressé, qui implique nécessairement la pondération.

Nous sommes, pour notre part prêts à nous engager dans toutes les voies que l'on voudra, de préférence dans celle de la discussion pondérée qui mène aux ententes fécondes désirées ardemment, et d'ailleurs, par l'opinion publique tout entière. Pour cette œuvre commune, jamais les éléments et les circonstances n'ont été aussi favorables.

LES CORSES AU CONTINENT

L'AMICALE D'OREZZA A PARIS

Paris, 15 mars. — Samedi soir eut lieu une belle soirée : la fête annuelle de l'*Amicale des Orezzinchi de Paris*, présidée par M. J. Mora. Le public y était extrêmement nombreux. Citons, en particulier, MM. Caltucoli et Fr. Pietri, députés de la Corse ; Mme et M. Ottobrini, secrétaire général de l'Amicale ; Villa ; J. Colombani, chevalier de la Légion d'Honneur ; Mme et M. Xavier Vesperini ; Montineri ; Villa di Vivicorso ; Jacques Filippi, trésorier de l'Amicale ; Auguste Villa et son fils ; Charles Vesperini et Mme ; Pierre Vinciguerra ; Dominique Villa et son fils ; Ignace Colombani ; Antoni ; Pierre Marsilj ; Mlle et Mme Marsilj ; Leoni ; Charles Castelli ; Armand Castelli ; Fr. Castelli ; Ph. Campana ; P. L. Albertini ; Colonel Giansilj président des Niolins ; Bonaccorsi de l'Amicale de Moriani ; Commandant Pierre Gabrielli ; P. Mattei, président du Comité des Fêtes Corses ; Perisset ; Cabrol ; Bourret ; Molinelli ; de nombreux journalistes ; — n'oublions pas, enfin, la gracieuse Reine des Corses, qui est de Stazzona.

Avant le concert, M. J. Mora a prononcé une excellente allocution. Il s'est vivement réjoui de constater les progrès de l'Amicale dont la prospérité augmente sans cesse. Il a évoqué en termes poétiques les beautés d'Orezza et de la Castagniccia.

Le concert a été des plus intéressants. Dans le célèbre duo de *Mireille*, Mme Betty et M. Bréguet ont obtenu un succès aussi vif que mérité. M. Bréguet a excellement chanté « La maison grise » de Messager, et Mme Betty, un air charmant des « Noces de Jeannette ».

Un pianiste hors de pair, M. Jacques Dupont a fait entendre la *Polonaise en la bémol* de Chopin, et *Islamey*, de Balakirew. M. F. Costa, violoncelliste, a joué une « Berceuse » de Sonza, la « Sérénade espagnole » de Glazounow, la « Tarentelle » de Squire. M. Costa est un grand artiste. Son succès a été considérable.

Très gros succès également pour M. Rognoni, de la Comédie Française et pour M. Michelelli, de l'Opéra-Comique.

Ces deux compatriotes ont un grand talent. L'auditoire leur a fait une ovation. A la fin du concert, une collecte a été faite pour les sinistrés d'Orezza. Elle a produit 500 francs.

Après le concert, a eu lieu un bal qui a été très brillant et très gai. Nos félicitations à M. J. Mora et à son comité pour cette fête si réussie.

Un Centenaire : Louis Van Beethoven

Il est, dans l'histoire du génie humain, quelques noms dont l'éclat rayonne sur tout l'univers. Ludwig van Beethoven est un de ces noms-là. Partout où l'on entend cette « langue que pour l'amour inventa le génie » cette « douce langue du cœur » qu'est l'harmonie, partout où l'on demande à la musique les joies de l'esprit et les émotions de l'âme, les inspirations et les consolations, partout, Beethoven est dieu.

Aussi, le 26 mars, qui marque le centième anniversaire de la mort du maître des *Symphonies*, verra-t-on tous les peuples de l'univers civilisé célébrer pieusement son souvenir.

La famille de Beethoven était de souche belge. Le grand père du maître s'appelait comme lui Louis van Beethoven. Il était né à Anvers en 1712 d'un musicien et chanteur de talent. Il vint, à l'âge de vingt ans, s'établir à Bonn où il fut nommé « Kapellmeister » de la Cour électorale.

Son fils, Jean van Beethoven, né en 1738, fut musicien et chanteur comme lui. Il était malheureusement ivrogne par surcroît. Les chagrins que sa vie déréglée causèrent à sa femme Maria Keverich, hâtèrent la fin de celle-ci. Elle mourut de phtisie, à peine âgée de quarante ans. Le couple avait eu quatre fils et deux filles : c'est le second de ces fils qui, né en décembre 1770, devait laisser le renom du plus grand musicien que le monde ait produit.

Ainsi, c'est d'un père alcoolique et d'une mère tuberculeuse que naquit Ludwig van Beethoven. La nature a de ces contradictions : elle se complaît parfois à faire sortir le génie des sources les plus impures.

Dès l'âge de cinq ans, le petit Ludwig apprit la musique ; à onze ans il exécutait à la perfection les pièces les plus difficiles de Sébastien Bach et de Haendel. Déjà, un irrésistible instinct l'entraînait vers la composition. Il montrait surtout une merveilleuse facilité à improviser sur un thème donné et à le développer dans toutes les règles.

Envoyé à Vienne aux frais de l'Electeur, pour y achever ses études sous la direction de Haydn, le jeune homme ne tarda pas à s'y faire remarquer et comme pianiste et comme compositeur.

Dans l'espace de deux ans, il produisit quelques-uns de ses plus admirables quatuors, ses concertos pour piano en sol, en mi bémol, en ut mineur, l'oratorio du *Christ à la montagne des Oliviers*, la *Symphonie héroïque*, la *Symphonie pastorale*, la *Symphonie en ut mineur* ; enfin l'opéra de *Léonore*, qui devait passer à la postérité sous le titre de *Fidelio*.

Pendant un quart de siècle, les chefs-d'œuvre succédèrent aux chefs-d'œuvre. Beethoven était illustre, non plus seulement dans son pays, mais dans le monde entier. De toutes parts lui venaient des témoignages les plus flatteurs d'admiration.

Pourtant, en dépit de tous ses succès, on voyait Beethoven, s'assombrir de jour en jour, s'éloigner de la société des hommes, s'isoler volontairement. C'est qu'une infirmité, dont les premiers symptômes dataient de sa jeunesse, s'était aggravée d'année en année.

Le grand musicien subissait le contre-coup de la double tare familiale ; et le mal l'atteignait dans l'organe qui lui était le plus précieux : Beethoven était devenu sourd.

Dès l'année 1796, il commença à souffrir cruellement de cette infirmité. Il en souffrira plus de trente ans de plus en plus cruellement. « Sache écrit-il cette année-là, à un de ses amis, que la plus noble partie de moi-même, mon ouïe, s'est beaucoup affaiblie... Guérirais-je ? Naturellement, je l'espère, mais bien peu ; de telles maladies sont les plus incurables... »

Ainsi, le pauvre artiste ne se fait guère d'illusions. Le mal, d'ailleurs va empirant de jour en jour. Les vingt dernières années de sa vie furent empoisonnées. Elles s'écoulèrent pour lui dans la tristesse et l'isolement. Il vivait seul, fuyant le monde, changeant constamment de logement pour échapper aux admirations importunes qui le poursuivaient.

Cependant, le compositeur avait gardé intacts les centres auditifs. Et cela lui permettait de continuer à composer. On sait que les solides conduisent l'onde sonore mieux que l'air. Beethoven imagina d'entendre par la voie des os. Quand il composait au piano, il tenait entre ses dents une baguette dont l'autre extrémité était fixée dans la caisse de l'instrument. Les sons arrivaient ainsi, sans le secours de l'oreille, jusqu'aux centres nerveux de l'artiste.

Mais quand on exécutait ses œuvres, le malheureux n'entendait pas une note.

Pour se faire une idée du martyre que subissait le pauvre musicien, il faut lire les lignes douloureuses par lesquelles il explique les raisons de sa vie solitaire dans le testament qu'il écrivit en octobre 1808 — près de dix-neuf ans avant sa mort.

« O hommes qui me voyez haineux intraitable ou misanthrope, combien vous vous trompez !... Combien vous me faites tort ! Vous ignorez les raisons secrètes qui font que je vous parais ainsi. Songez que je souffre d'un mal terrible... »

Ainsi, durant la moitié de son existence, le pauvre grand homme a enduré cette torture ; et pas une âme secourable ne l'a aidé à la supporter. Beethoven est resté célibataire. Des femmes ont passé dans sa vie — ou plutôt dans son rêve : Eléonore de Breuning, Jeanne de Honderath, Giulietta Guicciardi, la Sontag, « cette Thérèse de Brunswick, » l'immortelle bien-aimée » de la symphonie, à laquelle il passe pour s'être fiancé en 1806 — aucune ne l'a aimé assez pour se consacrer à lui.

« Mille compliments à votre femme, écrit-il à son élève Ries ; moi, hélas ! je n'ai point de femme ! Je n'en ai jamais trouvé qu'une que j'aurais voulu avoir et je ne l'aurai jamais... »

Cet isolement, cette privation des soins qu'une compagne aimée lui eut donnés, ajoutèrent encore à la tristesse de sa vie. Il vivait seul, dans deux pièces où tout était en désordre. Mais il ne se plaignait que de ne pas entendre ; il ne redoutait qu'une chose, c'était d'être accusé injustement d'hypocondrie. Dans ses dernières volontés, il prie ses frères de charger un médecin de décrire son mal, « pour que du moins, autant qu'il sera possible, le monde, après ma mort, se réconcilie avec moi... »

Le monde, après sa mort, a fait mieux que de se réconcilier avec lui : il l'a plaint, il l'a aimé, il l'a admiré d'autant plus que sa vie fut douloureuse et solitaire.

Au centenaire de sa mort, le monde — le monde entier — s'incline pieusement devant sa mémoire et célèbre son œuvre vouée à l'immortalité.

Ernest LAUT.

Le 26 mars 1827, Beethoven quittait la terre. Le monde entier va commémorer le centenaire de la mort du génial musicien. Voici une photographie de Beethoven et à gauche le masque de Beethoven (plâtre moulé sur le visage du musicien après sa mort.
(Cliché « Gallia-Paris »)

Rondinella in Pinsione

E perche no ! Ci so stata anc'eju, internata ! e a vi dicu franca e chiara, i mio figlioli un ne videranu mancu u culore di e pinsioni !

Quandu ci so intrata, cridia d'avemi da passà uni pochi d'anni beati fra amiche gentile, surveglianle ottime, Direttrice... materna ! Tutti i mio calculi cascanu à l'acqua. Ma, cuntaraghiu pocu à pocu e si qualchi persona si ricunnosceru lighiendumi tantu megliu.

U prim'annu, a u primu trimestru fui l'ultima di a scola ! Capite, arrivava in diritta linea di u paese e era tutt'a fattu in ritardu ! Questu un mi piacque tantu e mi misse a travagliu.

In matematica aviamu una prufessuressa piccula e magra chi dicia quant'e sette e un ci capiamu pesta. Più d'addizioni di zizule e di « dragées » un si parlava ! Eju era indè a so manica (e un modu di parlà !) e un facia propriu nulla. Digià ch'era zucca per quell'affare ch'aghiu sempre dilistatu ! In francese, aviamu un vecchiu cuccu zargosu quante dodeci. Quand'ellu si ricitava un ci bulla a guardà nanta u bancu ! Un ghiornu, cume ricitava una poesia, a vistu (d'ordinariu un ci vidia tantu !) che guardava in ghiò, [illegible] mi ghiunghie addossu, mi [illegible] quasi un bracciu, e mi sfrumbulà [illegible] dernu pe un purtellu ! Tutti l'altri prufessori un so da parlane, ma ci n'era una po ! Longa e magra ! Denti falsi, ma di visu simpaticu, vistuta di neru e scarpi a l'inglesi, mettia certi passi di gendarme ! Oh ! chi risa ! Aviamu tutte un « carnet » dove ne cupiavamu e so « perles » e ne capiava certe ! eppure era struita, ma cu u francese s'eranu [illegible] Ch'ella ci truvessi in oltri ! ch'ella ci vidissi pudrata ! La verità tante sue mesdemoiselles ! tante [illegible] ! — C' vurrebi un libbru per discriverne ti-nu. Facia u so corsu e ci lidiceva [illegible] l'a tempu e ne risultava certe originalità stupende ! cume questa : Les oignons, les choux et... le dernier ban- ! dans la marmite !

Lasciemula core per aghie chi ci turnaremu e parlemu di [illegible] l'internata. Eramu una sessantina di [illegible] fra grande e picciule, [illegible] surveglianle — e maladiscu anc'era — [illegible] di surveglianle generale [illegible] capelli e bianca di visu e a [illegible] chi mi piacia assai — [illegible] bava pocu.

Parlemu un pò di [illegible] sentinati chi c'avianu in custodia ! Una era picciula e tonda, bruna, un bellu

culure, a bocca chi spàndiculava ch'un n'avia dedi — avà l'ha m'hannu dettu — Quand'ella parlava s'ell'era vicinu, ci vulia a piatassi sott'a qualchosa se l'un si tinia a esse incrusciati, i « postilions » bulavanu ! Cu quella ci piglièdimu suppitu in bischizzu, era falsa e ghilosa ! Ci vulia che mi tinissi a... « carreau » ! Minima parola di traversu... centu linee ! Lì ne facia anc'eju quantu pudia ! Quand'un pudia fà più, una bella incisecchata a u so... « chapeau » ch'ell'un n'avissi più forma e filava ! Quella dinò era amurscia la cu u francese, facia più sbagli ch'ell'un scrivia parole e l'aviamu datu 62 cugnomi, ses-san-ta-dui !

(Seguita)

RONDINELLA.

LA GREVE DES EAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE APPROUVE L'ATTITUDE DU MAIRE ET DECIDE D'ENTAMER UNE ACTION CONTRE LA COMPAGNIE DES EAUX.

La grève des eaux a eu hier son écho au Conseil municipal. Ainsi que nous l'avons annoncé, celui-ci s'est réuni hier soir pour statuer sur la question de la grève en même temps que sur l'attitude de la Compagnie à qui la population de Bastia reproche de ne pas observer les clauses du cahier des charges.

M. Emile Sari qui préside expose l'attitude de la Municipalité au cours de la crise actuelle. Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'attitude du Sénateur-Maire qui a fait preuve d'esprit de conciliation et qui déclare être décidé à poursuivre ses démarches afin d'amener une rapide solution du conflit.

Le Conseil examine ensuite la proposition du Maire concernant l'application du cahier des charges. Une discussion courtoise mais serrée, s'élève alors, portant principalement sur le point de vue juridique et sur l'opportunité d'une action en justice. En définitive, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser en principe le Maire à ester en justice, après toutefois qu'une commission municipale qui s'assurera le concours de trois techniciens aura constitué un dossier et précisé les infractions si souvent reprochées à la Compagnie.

L'assistance, nombreuse, a suivi ces débats avec une attention soutenue et dans le plus grand calme. A l'issue de la séance, les conversations approuvaient sans réserve l'attitude à la fois énergique et conciliante du Maire et la décision, depuis si longtemps attendue, prise par le Conseil municipal.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE DU MUSCLE
Directeur Général : F. Foussarigues

Pastels et Sang-bes : Lasserre et les deux Bohotegay par Thoum' Ass. Les grands événements sportifs de la semaine. L'esprit sportif, par Marcel Berger. Le sport universitaire. Le « Muscle » en Province et à l'étranger. Les as de province : Alle, par Seyrillaud. Aux jeunes énergies françaises. Comment tenter sa chance au Sénégal, par Marcel Sabiesu. Les grandes industries et le sport : l'Union Sportive Quillanaise, par Marcel Conrath. Les ouvriers du génie. Louis de Berquen qui inventa l'art de tailler les diamants, par Ernest Laut. L'éducation physique. Notre grand roman : Vive le Sport par Georges Fronval. Le Courrier du Muscle. Les contes du Muscle : Faut pas s'en faire, par André Edouard Guillot. La chasse à l'ours, par Claude Albaret. Notre grand concours des animaux croisés, etc...

Prix : 0 franc 75.

LA TENTATIVE DE MEURTRE DE MARDI SOIR

MURETTI SE CONSTITUE PRISONNIER

Muretti, l'auteur de la tentative de meurtre commise dans la nuit d'avant-hier soir sur un officier de la marine marchande M. Orlandi, s'est constitué accompagné de son défenseur Me de Montera devant lequel il a été interrogé. Sa déclaration ne contredit guère celle de l'honorable victime. Il reconnaît avoir à quatre reprises différentes déchargé son revolver sur M. Orlandi ; il le regrette et avait entièrement perdu la tête. M. Orlandi avait raillé son infirmité et il en avait été profondément humilié.

Muretti a été écroué à la maison d'arrêt. L'état du blessé s'est heureusement amélioré ; il n'en porte pas moins deux graves blessures à la région lombaire.

Chronique Sportive

Nous avions prévu une nette défaite des Filantistes « même avec un arbitre impartial ».

Il nous faut aujourd'hui faire des excuses à l'E. F. qui fut battue mais faillit gagner malgré un arbitre qui par incompétence, dit-on, lui porta assez souvent tort, sur la fin notamment.

La première mi-temps fut à l'avantage des Doyens. Ceux-ci, après avoir loupé un penalty, ouvrirent la marque après trente minutes de jeu grâce à un long coup de pied de Savignoni, Fino, gêné par Coccaldi n'ayant pu voir venir la balle. Peu de temps après un second but était signé par Savery.

L'Etoile se reprit alors et inquiéta sérieusement la défense doyenne. Mazoyer marqua le premier but d'un joli shoot qu'un plongeon de Merli ne put intercepter.

Après le repos, les Filantistes jouèrent avec plus de conviction et dominèrent le plus souvent, de façon très nette même. Capilà égalisa superbement. Le même équipier marqua aussi magistralement, deux buts tout faits.

Puis, le Sporting remonta vers les buts filantistes. Un penalty lui fut concédé, indiscutable, sur faute de Baumelou. Cesari le botta, Fino bloqua, mais renvoya faiblement la balle qui, reprise par Cesari roula au fond des filets.

L'arbitre accorda le but. Sa décision provoqua un violent tumulte réglement consulté, elle apparaît très régulière. Les blancs démoralisés jouèrent dès lors moins bien et sur cafouillage virent leurs filets visités une fois de plus.

Durant presque toute la partie, les filantistes pratiquèrent un jeu d'une meilleure facture que celui de leurs adversaires ; leur magnifique deuxième mi-temps aurait dû leur valoir la victoire. Chez eux, les meilleurs furent Poggi, Arcadius et Fino.

Chez les Doyens, les plus remarqués ont été Natali, Salvo, Cambiaggi et Savignoni.

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent Aux Gds Magasins Louis MAUREL

Installations Complètes — Facilités de Payement.

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT DE CORTE

CORTE

Deuil. — C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mlle Marie-Joséphine Arrighi, décédée à Corte, à l'âge de 51 ans.

Fille du très regretté Arrigo Arrighi, conseiller à la Cour d'Appel de Bastia et publiciste de grand talent, sœur de feu Joseph-Louis Arrighi avocat général près la Cour d'Appel de Paris, membre du Conseil de l'Ordre, chevalier de la Légion d'Honneur, Mlle Arrighi était hautement appréciée pour ses nobles qualités et ses belles vertus. Elle emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui ont eu l'occasion de l'approcher.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis.

Le deuil était conduit par les deux neveux de la défunte : MM. Dalmer et Hucherot.

L'inhumation a eu lieu au cimetière dans le caveau familial.

Nous adressons nos sincères et vives condoléances à ses sœurs Mmes Marguerite Hucherot et Sophie Benucci ; à son frère, M. Antoine Arrighi, ainsi qu'à toutes les personnes atteintes par ce deuil.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mercredi 23 mars 1927. 82me jour de l'année : 283 à venir.

Aujourd'hui : Saint Victorien.

Demain : Saint Timothée.

EPHEMERIDES. — 1881. Incendie du théâtre de Nice.

DANS LES CONSULATS

M. Emmanuelli Eugène a été nommé chancelier.

Contre le rhume, la grippe, prenez en grog ou dans du lait chaud, quelques cuillerées de Rhum Saint-James. Cet exquis et célèbre Rhum de grand cru, si apprécié des gourmets, est depuis trois quarts de siècle ordonné par les Médecins comme le meilleur cordial et le plus puissant stimulant à employer en hiver.

MAGISTRATURE COLONIALE

M. Rocca, juge suppléant rétribué du ressort de la Cour d'Appel d'Alger, est chargé, pour trois ans, des fonctions de l'instruction au tribunal de première instance d'Orsa.

M. d'Ortoli, juge suppléant rétribué au Tribunal de Tunis, est chargé, pour trois ans, des fonctions de l'instruction au dit tribunal.

M. Massoni, juge au tribunal de première instance de Blida, est chargé spécialement du règlement des ordres audit tribunal.

MERITE AGRICOLE

M. Fontana Jean-Henri, vice-président de la société d'aviculture à Bordeaux, Chevalier du 24 avril 1921, a été nommé au grade d'officier du mérite agricole.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Slmon DAMIANI & Cie, 20, Boulevard Paoli

ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

M. Sanguinetti, sergent-major surveillant au pénitencier militaire d'Albertville, passe au pénitencier militaire de Téboursouk.

M. Simoni, sergent surveillant au pénitencier militaire de Téboursouk, passe à la prison militaire de Fez.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45. Au programme : **Pincée**, comique en 2 parties ; **Mentre su maisa**, comique en deux parties ; Universal Film présente Hoot Gibson dans **Jack le Chevalier**, superproduction dramatique en 7 parties.

Demain soir : à 8 h. 45 : United Artists Associés présentent Charlie Chaplin dans : **La ruée vers l'or**, le plus remarquable effort dans la recherche et l'exploitation du rire humain par le cinéma.

Très prochainement, au même programme, deux grands films : Frank Merry dans **La Poudre Enchaînée**, comédie dramatique et d'aventures en 6 parties.

Max Linder dans son plus beau film : Le Roi du Cirque, superproduction comique en 7 parties.

* * *

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45. Au programme : Une production de la Métro Goldwyn : **Petite Madame**. Toute de grâce mutine, de mignardise touchante **Petite Madame** est tout simplement adorable. La partie en couleur est une merveille, la splendeur du décor et la richesse des tons aussi bien que la majesté des personnages rehaussent ce film admirable.

Jeudi, le chef-d'œuvre de Buck Jones : **Le Cowboy et la Comtesse**, grand film d'aventures et de sports.

Prix des places : Fauteuils : 3 fr. ; Secondes : 1 fr. 50.

* * *

PETITE MADAME

Une vérité qui surgit tout naturellement du film c'est que les mariages d'amour, malgré les petites vicissitudes inhérentes à tout mariage, sont les plus durables et les plus solides. N'étant pas seulement « l'échange de deux fantaisies », ils ont pour base un profond sentiment qui les soutient toujours. Les désaccords fortuits se dissipent vite au souvenir des joies passées, devant l'espérance de longs bonheurs futurs. Le film contient en outre le plus joli caractère de femme, et le plus vrai qui ait été porté à l'écran. Cette petite Madame est d'une exquise féminité. Foncièrement honnête, n'ayant de coquetterie que pour son mari, puisant dans sa douceur sincère les plus forts arguments, elle est la séduction même. A côté d'elle, le personnage de Rankin aussi est magistralement esquissé. Ce revirement de l'homme à femmes, ce Don Juan, exceptionnellement moral est d'une originalité dramatique du meilleur aloi. Tout le film en un mot, est d'une conception qui s'échappe loin du banal et d'un distinction rare.

Une partie du film est tournée avec le procédé « Technicolor » : c'est celle qui montre les amours de David et de Bethsabée. Rankin raconte cette histoire à Betty, en manière d'apologue, quand il veut lui suggérer d'aller rejoindre son mari. Cet épisode, auquel s'entremêle l'action, a sa grandeur biblique ainsi rehaussée des tons chauds particuliers à l'Orient. La sculpturale plastique de la femme d'Urie, le faste du roi de Juda, les fêtes de sa cour et cette fureur voluptueuse qui annonce déjà le Cantique des Cantiques, s'y révèlent dans tout l'enchantement de la couleur. Ce sont des visions d'un art merveilleux qui rappellent, avec le mouvement réel en plus, les tableaux de ces maîtres de la palette : Raphaël et Rochegrosse.

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêtés des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 99 du présent livre ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais *au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).*

ETUDE DE Me J. B. DE CARAFFA

LICENCIE EN DROIT, NOTAIRE A BASTIA

Deuxième avis

Suivant acte reçu par Me de Caraffa, Notaire à Bastia, le 5 mars 1927, enregistré à Bastia, le 8 mars 1927, fo 22, c. 141, M. Louis Maurel, a vendu à son frère, M. Paul Maurel, tous deux négociants, demeurant à Bastia, le fonds de commerce de tissus de coton et autres, exploité à Bastia, place de l'Hôtel de Ville, no 7.

Les oppositions s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion, au domicile élu, en l'étude de Me de Caraffa, notaire à Bastia.

L'insertion au Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce a eu lieu dans le no du 19 mars 1927.

Pour deuxième avis :

J.-B. de CARAFFA.

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION EN VILLE

(Arrêté du 22 janvier 1927)

Nous Hyacinthe de Montera, Premier Adjoint, ffons de Maire de la Ville de Bastia, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Considérant que depuis quelque temps, la circulation des véhicules sur la place du Palais de Justice est devenue très intense et qu'il importe de la réglementer pour éviter des accidents ;

Arrêtons :

Article 1er. — Les véhicules qui monteront du Boulevard de Palais pour se rendre à la Haute Ville, tenant leur droite, contourneront le candélabre situé au milieu de la Place du Palais de Justice ;

Article 2. — Les véhicules qui descendront de la Haute Ville prendront leur droite en longeant le mur du Lycée, le candélabre étant le point de démarcation des deux directions.

Article 3. — Les véhicules qui descendront du Boulevard Letteron se dirigeant vers la Basse Ville tenant leur droite, contourneront le candélabre et longeront le

— APPAREILS SANITAIRES —

CHARLES BLANC

VENTE DE BAIGNOIRES — CHAUFFE-BAINS, LAVABOS, — GLACES — CABINETS

Agent général pour la Corse : **Marcel LEVIE**
Dépôt et Magasins :

No 37 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Le Roman d'un Nouveau Pauvre

par ANDRÉ ARMANDY

« Il était chargé de charbon, cinq mille tonnes, je crois. Lorsque cela pèse sur les reins d'un navire, qui porte à faux sur un banc de vase et que l'eau ne lui sert pas d'oreiller, rien que de très naturel qu'il en souffre.

» Or, le *Roi-Léopold* s'échoua au plus haut de la marée, et celle-ci atteint à la basse mer jusqu'à quatre mètres de dénivellation en Gironde d'après le zéro du marégraphe. Bref, au bout de six mois, et bien que tout le pays alentour se soit chauffé aux dépens de sa cargaison, le navire, sous le poids, s'est cassé en deux comme un pain chaud.

» *Pendant quatre ans il est demeuré là*, en plein travers de la rivière, et les courants alternatifs de montant et de descendant avaient accumulé jusqu'à sa lisse un énorme bourrelet de vase molle.

» Un beau jour les régatiers du S. N. G. ont constaté, en descendant en croisière au Rigallet, qu'une sorte de ponton-logement était amarré à son étrave, et que, de la cheminée de ce dernier, une fumée légère sortait. Quelques hommes décidés s'étaient attaqués à l'épave.

» Et moins d'un an après je lisais *sur la Petite Gironde que le Roi-Léopold*, battant pavillon belge, était sorti de la cale sèche de Bacalan et reprenait ses fonctions de laboureur des mers.

» Autant que j'ai pu en juger par mes yeux et que me l'ont confirmé les derniers renseignements que j'ai reçu, la *Johanna* n'est que trouée et non cassée. Ce que des hommes ont fait, des hommes se peuvent faire. Je renflouerai la *Johanna*.

— Mais, objectai-je, tu n'auras sur cette côte semi-déserte aucun des *moyens d'action* dont ont disposé à Bordeaux les hommes dont tu parles.

— J'aurais des noirs, dont la main-d'œuvre est bon marché. Et puis ceci c'est le détail. Si l'on envisageait au début toutes les objections qui peuvent se dresser devant la réalisation d'une affaire d'envergure, on n'en entreprendrait jamais aucune.

» Quand on m'a appris à nager, on m'a jeté à l'eau tout cru, sans corde ni ceinture ; j'ai d'abord bu, puis pataugé, puis surnagé, enfin nagé. J'applique ce principe dans cette occurrence. Se lancer à corps perdu dans une aventure c'est mettre derrière soi un mur qui vous oblige à foncer coûte que coûte sur l'obstacle et à le vaincre pour n'être pas vaincu par lui, et cela vous apprend à reculer les frontières du possible.

— Soit, concédai-je. Mais une question immédiate va se poser si tu obtiens la cession de l'épave : l'argent !

— Réglée, la question ! triompha Dangennes. J'ai contracté, il y a de cela douze ans, une assurance-vie de cent mille francs payable au bout de vingt ans. C'est une tradition chez les coloniaux.

» Or, mon contrat m'accorde la faculté de résilier avec remboursement des primes au bout de la troisième année révolue. Je suis par conséquent largement dans les conditions requises. La Compagnie me rachète mon contrat pour cinquante-six mille francs environ. Elle n'y perd pas, inutile de te dire, mais j'espère y gagner beaucoup plus qu'elle car cela me met entre les mains l'outil dont j'ai besoin pour débuter. Que je réussisse à conduire le navire en cale sèche et je trouverai facilement le complément nécessaire pour faire effectuer les réparations. »

Ceci dit, Dangennes me rit au nez me-baptisa successivement de Cassandre, de défaitiste, de contempteur d'initiative, et finalement m'interdit de lui opposer aucune objection nouvelle prétendant que je lui jetais la « jettature ».

Puis comme cinq heures sonnaient il m'enfourna dans un taxi et donna une adresse invraisemblable :

— Mais où diable m'emmènes-tu ? protestai-je.

— Contrôler la sobriété de mon futur contre-maître, me répondit-il. Je vais l'expédier à Bordeaux se faire la main dans un atelier de construction navale.

Et le taxi nous emporta.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs à Paris.

On nous communique

SYNDICAT DES USAGERS DES EAUX DE BEVINCO

Tous les usagers qui, en avril 1923, s'étaient groupés en syndicat aux fins de soutenir leurs droits contre la Compagnie concessionnaire, et tous ceux qui voudraient se joindre à eux afin de donner au syndicat toute la force qu'il doit avoir pour soutenir ses justes revendications, sont priés de se réunir jeudi 24 mars, à 20 heures et demie, salle de l'Assistance publique.

Ordre du jour : Réorganisation du syndicat en vue de lui donner une vitalité nouvelle ; Election du bureau définitif ; Approbation des statuts tels qu'ils doivent être déposés ; Reddition des comptes ; Adhésion des nouveaux syndiqués ; Exposé des revendications des syndiqués, du but du syndicat, des moyens à employer pour faire aboutir les desiderata du syndicat.

M. PIERRE TAITTINGER A BASTIA

C'est ce soir à 21 heures que M. Pierre Taittinger, député de Paris, président des Jeunesses Patriotes, donnera dans la salle de notre Théâtre Municipal une conférence sur le rôle et les devoirs de la jeunesse française dans la défense de notre indépendance et de l'intégrité de notre territoire.

A peine âgé de quarante ans, — il est né le 4 octobre 1887, — M. Pierre Taittinger compte parmi les plus jeunes et les plus sympathiques personnalités du Parlement. Membre de la Commission de la Marine marchande et pouvant par cela même rendre d'utiles services à notre pays, orateur écrivain et journaliste de grand talent, M. Pierre Taittinger est un ami de l'ordre et un patriote fervent. Son patriotisme n'est pas un patriotisme verbal ; il l'a prouvé en se comportant vaillamment sur les champs de bataille de la Grande Guerre où il recueillit trois belles citations et la croix de la Légion d'Honneur. Ce qu'il nous dira ce soir, peut être entendu et compris de tous les bons français et de tous les bons républicains.

Nos concitoyens feront au brillant député de Paris l'accueil qu'ils réservent à tous les hommes, de valeur qui viennent exprimer devant eux des idées ou des opinions. Il y aura foule ce soir au Théâtre pour l'entendre et ceux-là même qui ne partageraient pas entièrement ses opinions l'écouteront avec l'intérêt et la déférence que commandent des convictions loyales et un talent éprouvé.

M. François d'Assomboja qui l'accompagne, avocat au barreau de Marseille, s'est engagé à 17 ans, au début de la guerre. Il a fait toute la campagne dans les « patrouilleurs », sections franches et grenadiers d'élite, c'est-à-dire aux postes les plus exposés. Titulaire de trois citations, deux fois blessé, il a quitté l'armée avec le grade de sous-lieutenant et la croix de la Légion d'Honneur, pour faits de guerre.

Ce sont donc deux vaillants camarades que les anciens combattants de notre ville accueilleront ce soir avec cette fraternelle sympathie que se doivent entre eux ceux qui ont lutté et souffert pour la même cause, pour la plus noble des causes.

Mais les anciens combattants ne seront pas seuls à écouter Pierre Taittinger avec une déférente sympathie. Le peuple de Paris sait que l'homme qui prendra la parole ce soir devant nous s'est acquis une popularité du meilleur aloi auprès des classes laborieuses de la capitale dont il fut toujours l'ami et l'ardent défenseur. Aussi l'élection qui fit du jeune député de la Charente-Inférieure un député de Paris en mai 1924 futelle l'une des plus belles dont puisse s'enorgueillir un parlementaire.

Nous ne faisons à aucun de nos concitoyens l'injure de croire qu'il pourrait de parti pris troubler la conférence de ce soir mais nous n'avons pas cru inutile d'éclairer le public bastiais sur la personnalité et le passé de nos hôtes, ne fut-ce que pour faire justice de certaine invraisemblable histoire de fascisme que l'on essayerait, paraît-il, de colporter à leur endroit.

LE COMITE

CONFRERIE DE SAINTE-CROIX

La fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge se célèbrera solennellement dans cette chapelle, vendredi 25 courant.

La veille : Vêpres solennelles à sept heures et demie du soir.

Le jour de la fête : Messes toutes les heures à partir de 6 heures. Grand' messe à 11 heures ; messe de midi ; vêpres à 4 heures. Salut et baisement de la Sainte Relique à 8 heures.

P. S. — Les Confrères sont spécialement invités à assister à ces pieuses cérémonies.

La Prieure : Mlle Giudicelli Joséphine.

La Sous-Prieure : Mlle Ciavaldi Paulette.

UNION LOCALE

L'Union Locale des Syndicats Ouvriers malgré les assurances données par la presse locale,

Considérant que M. Taittinger, député de Paris, Président des Jeunesses Patriotes est l'ennemi acharné des libertés ouvrières ;

Que dans toutes ses conférences cet orateur essaye de susciter contre les organisations ouvrières des Ligues de combat et qu'il fait l'apologie des méthodes de répression violentes inspirées des procédés fascistes ;

Fait toute réserve sur la prétention du Comité de faire une réunion privée dans un monument public ;

Affirme sa volonté d'exiger que la contradiction loyale soit correcte soit admise par l'orateur ;

Demande à tous les travailleurs et à tous les amis des travailleurs d'assister à la conférence de M. Taittinger.

SOCIETE SAINTE DEVOTE

Les membres participants sont avisés que la perception du mois de mars aura lieu les dimanche 3 et 10 avril, au siège social, 21 rue Napoléon, de 9 à 11 heures.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES MARINS

La perception du mois de mars aura lieu les dimanches 3 et 10 avril, de 8 à 10 heures, au siège social.

NOEL SANTANDREA
BASTIA
BLANC — Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays. — ROSE
WHITE-TOP — RED-TOP

00140

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

NOS REPRESENTANTS

M. DE MORO-GIAFFERRI EST ELU MEMBRE DE LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 22 mars.

M. de Moro-Giafferri vient d'être élu membre de la Commission du Budget dont fait déjà partie M. Landry.

Deux représentants de la Corse font ainsi partie d'une des plus importantes commissions de la Chambre.

LE CONFLIT ITALO-SERBE S'AGGRAVE

UN VIF INCIDENT ANTI-ITALIEN A LA CHAMBRE DES DEPUTES YOUGOSLAVE

Paris, 22 mars

On mande de Belgrade qu'un vif incident s'est produit au Parlement yougoslave au cours de la séance d'hier.

M. Trumbitch, ancien ministre, a accusé M. Nintchitch d'avoir pratiqué une politique favorable à l'Italie. Le député Milder s'est levé à ce moment et se tournant vers la tribune diplomatique où se trouvait le général Bodrero, ministre d'Italie, s'est écrié : « A la porte Bodrero et ses espions ». Pourquoi Bodrero est-il le alors que notre ministre à Rome a été contraint de quitter Rome ! »

Ces paroles ont été acclamées par l'opposition.

La séance a été suspendue dans un tumulte indescriptible.

LES MINISTRES YOUGOSLAVES DELIBERENT

Paris, 22 mars

Le Conseil des ministres yougoslave s'est réuni immédiatement après le regrettable incident de la Chambre des Députés.

M. BRIAND CONSEILLE LA MODERATION AUX ITALIENS

Paris, 22 mars

M. Briand a conféré hier avec M. Avezzana, ambassadeur d'Italie. Notre ministre a donné des conseils de médiation et a exprimé le sentiment de la France qui désapprouve les incidents d'où qu'ils viennent.

MEDIATION FRANCO-ANGLAISE

Paris, 22 mars

A Londres, on dit que Sir Chamberlain et M. Briand feraient une tentative de médiation à deux dans le conflit.

LA CONTREBANDE DE L'OR

LE RICHE ARGENTIN TRANSPORTAIT EN ITALIE DE L'OR FRANÇAIS

Nice, 22 mars

M. Alexandre Freyre, de Buenos Ayres, villégiaturant depuis plusieurs mois à Nice a été surpris par les douaniers à Menton-Garavan comme il essayait de franchir la frontière dissimulant 60.000 francs en billets de banque et 20.000 francs en pièces d'or.

L'argent a été confisqué et procès-verbal dressé.

à Paris

UN EMPLOYE AVAIT DETOURNE DIX MILLIONS

Paris, 22 mars

On a arrêté à Paris le nommé René Lefebvre, âgé de 45 ans, un des principaux employés des remisiers MM. Aubry et Doyen, agents de change, 8, Rue Pillet Will, pour détournements de dix millions.

CONSEIL DES MINISTRES

LA FRANCE N'OFFRIRA PAS SA MEDIATION DANS LE CONFLIT ITALO-SERBE.

Paris, 22 mars.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Doumergue.

La situation extérieure a fait l'objet des principales délibérations du gouvernement qui n'a nullement l'intention d'offrir sa médiation avec l'Angleterre dans le conflit italo-serbe.

LES BAUX A LOYER

M. Barthou a entretenu ses collègues des déclarations qu'il fera au sujet des modifications à apporter à la loi d'avril 1926 relative aux baux à loyer.

A la Chambre

Séance du 24 Mars 1927
(Matin)

La séance est ouverte à 3 h. 10, M. Bouilloux Lafont, préside.

LE CUMUL DES MANDATS SENATORIAL ET LEGISLATIF

L'ordre du jour appelle la discussion de la modification au règlement de la Chambre pour interdire aux députés élus sénateurs de voter à la Chambre après leur validation comme sénateurs.

M. Mallarmé oppose la question préalable.

M. Barthélemy la combat s'élevant contre les parlementaires « amphibies » qui cumulent.

L'orateur voit dans l'opposition les manœuvres de ceux qui veulent hâter le retour au scrutin d'arrondissement.

La question préalable est votée par 269 voix contre 245.

M. Bonnefous annonce qu'il déposera une proposition de loi interdisant le cumul.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 h. M. Buisson préside.

LES BREVETS D'INVENTION

La Chambre vote le projet de loi sur les brevets d'invention qui donne des garanties aux inventeurs et qui porte la durée des brevets de 12 à 25 ans.

UN IMPOSTEUR DEMASQUE

UN ANCIEN OFFICIER CONDAMNE POUR VOL S'ETAIT FAIT ELIRE CONSEILLER MUNICIPAL.

Lyon, 22 mars

Hier, on a arrêté le nommé Barmeras qui s'était fait élire conseiller municipal de Caluire sous le nom de Fernand Bernard.

Cet individu a avoué qu'il avait été condamné par le Conseil de Guerre de Clermont-Ferrand à dix ans de travaux publics pour détournements d'effets militaires alors qu'il était officier gestionnaire.

aux États-Unis

BAGARRE ENTRE FASCISTES ET ANTIFASCISTES ITALIENS

Paris, 22 mars

On mande de New-York que les fascistes s'étaient réunis en vue d'organiser une réception lorsque l'aviateur de Pinedo arriverait. Les antifascistes surgirent et une bagarre éclata au cours de laquelle il y eu onze blessés.

A LA COUR D'ASSISES D'AIX

L'AFFAIRE BOUGRAT

LES DEBATS ONT COMMENCE HIER

Aix, 22 mars.

Aujourd'hui ont commencé devant la Cour d'Assises d'Aix les débats de l'affaire Bougrat.

Cette affaire sensationnelle a attiré au Palais une foule considérable. Mais, rares sont ceux qui peuvent pénétrer dans la salle trop petite et pleine déjà d'une centaine de témoins et des journalistes.

Me Marcel Stefani, assisté de Me Acquatella, est au banc de la défense. Me Natalini soutient les intérêts de la famille Rumèbe, partie civile.

M. le conseiller Bringuier, préside.

Toutes les formalités habituelles accomplies, on procède à l'appel des témoins. M. Robert, ancien chef de la sûreté de Marseille est défaillant.

L'INTERROGATION

On procède à l'interrogatoire de M. Bougrat. Celui-ci dont la mise est soignée et l'air avantageux paraît très maître de lui. Il répond aux questions et s'anime quand on parle de sa vie. Il précise qu'elle comprend 2 périodes : Avant son divorce et après.

Me Stefani intervient et on ne s'appesantit pas sur cette période.

Le docteur Bougrat s'élève contre les accusations le présentant comme un pilier d'établissements de nuit ; sa profession, dit-il, l'y appelait. Il y rencontrait du reste des personnalités marseillaises.

L'accusé se défend de s'être livré à des dépenses exagérées et d'être généreux pour sa maîtresse qui lui coûtait seulement 2.000 à 3.000 fr. par mois.

Comme le Président insiste sur les dettes, Bougrat en reconnaît quelques-unes, mais il prétend que dès septembre 1924 sa situation était stabilisée et qu'elle n'avait rien d'inquiétant.

Le Président rappelle qu'on a retrouvé chez lui des objets appartenant à des clients : M. Marcailloux, la dame Conient, à qui il administra des piqûres, etc.

L'accusation fait mention de M. Marietti, bijoutier, à qui Bougrat réservait le sort de Rumèbe.

Bougrat s'en défend. Il prétend être l'objet d'une machination de ses ennemis. La preuve, dit-il, est que ses victimes éventuelles ont continué à vivre.

On aborde le cas Rumèbe. Bougrat fait le récit suivant : « L'encaisseur son camarade de front, suivait un traitement ; un matin, il vint, hagard chez lui ; le docteur lui ouvrit lui-même ; l'encaisseur lui déclara qu'il avait un besoin urgent de 9.000 francs. N'ayant que 3000 fr. il prodigua des apaisements à Rumèbe qui revint dans l'après-midi toujours surexcité. Il lui dit qu'il allait tâcher d'emprunter la somme ; Rumèbe resta dans son cabinet et il partit. Mais en cours de route il songea qu'il n'avait aucune garantie et revint. Il trouva Rumèbe sans connaissance et près de lui des flacons renversés. Il comprit que son ami s'était empoisonné et lui prodigua ses soins circonstanciés mais trop tard. Affolé à la pensée du cadavre, il cherchait une solution lorsque on sonna.

» C'est à ce moment que j'ai dissimulé le corps. Ce fut là mon erreur. J'ai senti que j'étais irrémédiablement perdu, qu'il n'y avait plus pour moi de solution. Je ne pouvais rien dire : on ne m'aurait pas cru ».

Bougrat, avec sang-froid, poursuit ses déclarations. Il fait l'emploi de son temps.

ACCIDENT DE MOTO

UN MOTOCYCLISTE SE BLESSE GRIEVEMENT

Paris, 22 mars.

M. Louis Candolphe, fabricant de [illegible], conseiller municipal de Bagnols, revenant de Fayence [illegible] a fait une chute grave.

LES EVENEMENTS DE CHINE

LES NORDISTES SONT EXPULSES DES CONCESSIONS ETRANGERES

Paris, 22 mars.

On mande de Changhaï que les éléments nordistes qui avaient pénétré dans les concessions ont été désarmés et expulsés par les troupes britanniques.

UN CUIRASSE ANGLAIS ATTAQUE PAR LES CHINOIS

A un mille de Changhaï, le cuirassé anglais Vindictive a essuyé des coups de feu. Le cuirassé a riposté par des coups de mitrailleuses et de pièces légères.

L'engagement a duré longtemps puis les chinois se sont dispersés.

LES SUDISTES S'APPROCHENT DE NANKIN

Un télégramme de Pékin annonce que les sudistes sont aux portes de Nankin.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

	Paris, 22 mars cours précéd.	cours du jour
Livre	124.55	124.04
Dollar	25.51	25.34
100 lires	115.65	116.40
100 pesetas	449.25	451
100 fr. suisses	491	491
100 florins	1022.50	1022

RESTAURANT GLACIER

Angle du Cours Napoléon et de la place du Marché
BASTIA

SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES

La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses

Arrangements pour séjours de longue durée

ON PREND DES PENSIONNAIRES

Téléphone [illegible]

N'hésitez plus seule, la Cigarette

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

(paquet blanc)

Vous donnera toute satisfaction

A MARSEILLE

Tous les Corses

descendent chez leur compatriote

HOTEL des Deux Mondes

33, Cours Belsunce, 33

[illegible]

INSTALLATIONS GAZ, ELECTRICITE
CABINET TOILETTE

L. ROGLIANO

[illegible] — BASTIA
(Téléphone [illegible])

[illegible]

[illegible]

UN TRAITEMENT FORMIDABLE DE LA

TUBERCULOSE

PAR LE RHEASTAR

SANTÉ — HEALTH

Le livre Le Traitement de la Tuberculose aux 1er et 2e degrés, destiné à rendre l'espérance aux personnes faibles de la poitrine est envoyé gratis et franco, accompagné d'un Extrait de ses 23.418 attestations du Public et de mes 1.219 du Corps médical, à tous ceux qui en font la demande par lettre adressée à :

BENOIST PERRAUD

(Section 2.204), r. de l'Odéon, 18, Paris (6e)

RHEASTAR.

FARINES

Représentant-dépositaire... Grands Moulins de Marseille, 34, Boul. de Paris.

PENDULES — RÉVEILS — ORFÈVRERIE — BIJOUTERIE

Avant de fixer définitivement votre choix en

T. S. F.

passez aux Magasins de Vente et d'Exposition

G. GUIDUCCI

36-38 Boulevard Paoli - BASTIA

[Téléphone : 1-21]

POSTES — RÉCEPTEURS — TRANSFORMATEURS — CASQUES — HAUT-PARLEURS — PIÈCES DÉTACHÉES — LAMPES, PILES — ETC., ETC.

BRUNET — RIBET & DESJARDINS — GRAVILLON — HYDRA

Installations complètes — Renseignements et démonstrations sur demande

1400-1900

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'image, la Caricature, le Document

M. GRAND-CARTERET

Paris (7e).

les Motos 2, 3, 4 HP

Monet Goyon

très Souples et Résistantes — Economiques et très Rapides

TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES ÉPREUVES 1924

répondant à tous les besoins

AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI

10, Boulevard Paoli - BASTIA

(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

DENTIFRICES DU DOCTEUR PIERRE

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

LE DENTIFRICE RÊVÉ

MAISONS pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Médaille d'or — CAP CORSE — Membre du Jury

DAMIANI

GRAND PRIX — HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées : « Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury » Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs : Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de : Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN ! !

Abonnements AU

Petit Bastiais

Journal Quotidien à grand Tirage

Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
48 fr.	25 fr.	13 fr.	50 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresses, envoyer 0.75 au bureau du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ______

demeurant à ______ déclare

souscrire un abonnement de ______

au " PETIT BASTIAIS " à partir

du ______

Signature de l'Abonné :

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du " PETIT BASTIAIS " à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-Poste ou un chèque postal Marseille 64-50.

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS DE MARS 1927

Départs de Corse pour le Continent

SERVICE D'ETE

Mercredi 23 — de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 23 — d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 24 — de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 25 — de Bastia p. Marseille à midi.
Samedi 26 — d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 — d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 28 — de Bastia p. Marseille à 14 h.
Mardi 29 — d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 29 — de Bastia p. Livourne à 13 h.
Mercredi 30 — d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 30 — d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 31 — de Bastia pour Nice à 21 heures.

Départs du Continent pour la Corse

SERVICE D'ETE

Mercredi 23 — de Marseille p. Bastia à midi.
Jeudi 24 — de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 24 — de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 25 — de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 — de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 — de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 27 — de Marseille p. Bastia à midi.
Lundi 28 — de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Mardi 29 — de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 30 — de Marseille p. Bastia à midi.
Jeudi 31 — de Marseille p. Ajaccio à midi.
Jeudi 31 — de Livourne pour Bastia à midi.

L'ARGUS

publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 900 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

MinervA

Le plus moderne, le plus complet des Journaux consacrés à la femme.

12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens, tirées en héliogravure et en typographie.

10.000 lignes de texte inédit, 120 clichés photographiques, 1 Roman inédit, 2 nouvelles, de nombreux concours.

Le numéro

2, Rue de Clichy, 2 - Paris.

F. POUSSARIGUES — Directeur général

MARCEL ROUSSELLE

Accordeur Diplômé et Réparateur de Pianos

8, RUE DE L'OPÉRA — BASTIA

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

52e ANNÉE — N° 85

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

JEUDI 24 MARS 1927

00141

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE ET PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA

Téléphone : 0-05

Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres départements français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LE PORT EN SUS

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE

Les Mutations dans le personnel enseignant

Il est regrettable que le débat soit porté devant le public qui, à l'heure actuelle, a probablement d'autres soucis, d'autres sujets de controverse. Mais le personnel enseignant, désirant se soustraire à l'arbitraire politique, administratif ou corporatif mais nos populations laborieuses étant intéressées à la bonne marche du service de l'Enseignement, — et la solution étant d'ordre législatif ou gouvernemental, — il convient peut-être que la presse ouvre ses colonnes à « tous les hommes de bonne volonté » qui, sans *parti-pris*, ont étudié le problème et cherché le texte qui assignera un rôle nettement défini à chaque personnalité (Préfet ou Vice-Recteur), à chaque organisme (conseil des inspecteurs ou conseil syndical) à chaque institution (comité consultatif ou conseil départemental).

Un vieux maître de mes amis, qui a exercé dans les divers arrondissements de l'Ile, qui a derrière lui un long passé d'éducateur et de militant qui, investi d'un mandat, a pu et pendant longtemps, approcher et apprécier inspecteurs et hommes politiques dans les bureaux du Vice-Rectorat ou dans les couloirs du Palais-Lantivy — ce vieux maître a bien voulu me confier ses souvenirs et ses réflexions qui me permettent d'illustrer de quelques anecdotes et de quelques constatations les nombreux abus commis dans un passé récent.

Le préfet présidait la distribution des prix. Après la lecture du palmarès, le proviseur lui présenta un jeune lycéen chargé de lauriers. Il félicita le potache et ajouta : « Hier avant mon départ d'Ajaccio, j'ai nommé ton papa à Bastia. Deux conseillers généraux présents et qui récoltèrent le propos, se récrièrent trouvant inadmissible qu'on eut disposé du poste sans les consulter. Comme ils étaient de la majorité d'alors et que la Session allait s'ouvrir bientôt, le Préfet se ravisa, téléphona et rapporta l'arrêté.

A la même époque une jeune normalienne était nommée dans une école de hameau. Le maire, charbonnier est maître dans sa commune l'installa au... chef-lieu. Pour ne pas déplaire à ce brave homme, la titulaire dépossédée fut, quelques jours après et à titre de compensation, désignée pour la ville qu'elle sollicitait vainement depuis trois lustres.

Il n'est donc pas étonnant que les Jean-Pierre du journalisme et les militants du syndicalisme hurlent contre l'ingérence politique et l'arbitraire préfectoral.

A l'autre bout de la lice, les thuriféraires de l'administration qui clament que l'Inspecteur d'académie étranger aux luttes locales, sans relations de famille ou d'amitié, peut seul concilier les intérêts de l'Ecole des populations et des maîtres, me permettront de hausser les épaules.

J'ai ouï-dire et ce n'est plus un mystère que tel Vice-Recteur ne consultait que sa cuisinière, — tel autre prenait ses mots d'ordre à l'Evêché — tel autre s'en remettait à l'habileté intéressée d'un commis peu scrupuleux, — tel autre enfin chargeait un conseiller départemental de lui préparer le mouvement des jeunes stagiaires.

On eut aussi le Conseil des inspecteurs, des inspecteurs primaires dont la compétence, la probité morale et professionnelle... D'accord, mais toute médaille a son revers.

Un secrétaire me confiait que, à chaque réunion, le concierge se tenait dans l'arène (l'arène c'est le bureau du Vice-Recteur), pour empêcher ces graves messieurs d'échanger non plus des aménités, mais des horions retentissants.

Daladier du Cartel créa le fameux Comité Consultatif qui allait aplanir toutes les difficultés et instaurer le règne de la justice... distributive avec la *complicité* des délégués du personnel. Vous direz peut-être que j'ironise ; oyez plutôt.

Un conseiller départemental déclarait dernièrement au « Vétéran » de la politique insulaire : « Votre protégée n'aura pas satisfaction car son mari (également instituteur) se range parmi nos pires adversaires. » Un autre est, sans conteste, au sein du comité, l'œil de... mais ne démasquons personne.

Le troisième, retors, soigne sa clientèle et le dernier des quatre, plus modeste, poursuit avec une obstination candide la nomination d'une vague cousine à Ajaccio.

Et Jean-Pierre reparlera du barème... accepté... et ponctuellement appliqué.

Soit-il seulement que l'Administration n'a voulu prendre aucun engagement en ce qui concerne les directions et les cours complémentaires, ce qui laisse supposer que le fameux barème jouera pour Gialla ou Monte-Estremo. Et encore... Le Comité consultatif de juillet dernier écarta un vieille institutrice, mère de famille, veuve de guerre, très bien notée, pour favoriser une jeune collègue de vingt ans qui, paraît-il, doit soigner son frère, actuellement au Maroc et qui prendra sa retraite dans trois ans (*sic*).

A la toute dernière heure, il est question de faire appel à la grande autorité, à l'impartialité lointaine du Recteur. Je vous préviens, braves instituteurs, que, dès lors, les langoustes de nos récifs, les truites de nos torrents, les merles de nos maquis, les jambons de nos montagnes et les vins fins de nos côteaux prendront le chemin de la Faculté.

A dessein, j'ai corsé le tableau non pour insinuer ou crier au scandale, mais pour montrer que *la brigue et l'intrigue ne sont pas spécialement localisées aux antichambres préfectorales.*

Les Instituteurs affiliés au Syndicat de la rue de Nazareth dénoncent la paille qui fait loucher le préfet mais ils s'acharnent à soutenir la poutre qui les aveugle.

Jean QUIET.

Un journaliste allemand M. Carl Dellus, a été condamné à Gênes, à 30 jours d'emprisonnement pour avoir publié dans le *Illustrierte Zeitung* de Berlin, des photographies tendancieuses sur Mussolini. Voici la reproduction d'un document japonais représentant Mussolini comme le patron de toutes les activités fascistes.

(Cliché « Collon-Paris ».)

LA MER QUI PARLE

NOS BONS VIEUX CABLES

Beaucoup de personnes s'imaginent que la *télégraphie* sans fil a supplanté la télégraphie sous marine. C'est une erreur, écrit M. Raymond Lestonnat, dans le *Petit Havre*. La reine du jour, un peu mystérieuse qui transmet la pensée à travers l'espace doit supporter la rivalité du réseau qui chemine au fond des mers et assure les communications rapides et claires entre les continents.

Il apparaît, à première vue, qu'avec les progrès de la télégraphie sans fil les câbles télégraphiques sous-marins vieillis aux abîmes, soient destinés à disparaître. Il n'en est rien, affirme encore M. Lestonnat, et leur existence est assurée pour longtemps. Un message par T. S. F. peut toujours être intercepté ou brouillé ; tandis que le câblogramme n'a rien à craindre de semblable, c'est pourquoi il est secret et sûr. Il n'admet que deux correspondants : l'expéditeur et le destinataire. Le radio-gramme, s'il admet bien un seul expéditionnaire, ne peut répondre du nombre de récepteurs et ceux-ci ne sont pas tous nécessairement destinataires.

De là, dit M. Lestonnat, la distinction entre les deux zones d'action :

Au radiotélégramme, les renseignements généraux, météorologiques maritimes et autres, les informations de presse, etc... au câblogramme la correspondance diplomatique, commerciale et privée. Il y a entre le radiotélégramme et le câblogramme, la différence qu'il existait autrefois entre le crieur public et le porteur de pli scellé : l'un et l'autre ont leur utilité. D'ailleurs, le coût de la pose et de l'entretien d'un câble sous-marin **ne paraît pas sensiblement** supérieur au prix d'installation et d'équipement d'un poste de télégraphie sans fil de grande portée.

Plus loin, M. Lestonnat poursuit

Les premiers essais de télégraphie sous-marine eurent lieu en Angleterre en 1840. On peut dire que ce jour-là le génie de l'homme enregistra l'une de ces plus glorieuses victoires. Dix ans après, en 1850, le premier câble franco-anglais traversait la Manche. En 1870, un câble transatlantique, le premier câble français, reliait Brest à Boston (cap Cod), *vià* Saint-Pierre et Miquelon. Aujourd'hui, quinze câbles nous relient à l'Angleterre, entre Calais et Le Havre ; trois à l'Amérique du Nord, un à l'Amérique du Sud (*vià* Dakar-Pernambuco), six à l'Algérie, de Marseille. En outre, des câbles relient tous nos ports de la Côte d'Afrique, de Madagascar, des Antilles et de la Nouvelle-Calédonie. La longueur totale de ces câbles mis bout à bout ferait à peu près deux fois le tour du globe, soit 80.000 kilomètres ; en y ajoutant tous les câbles étrangers, on en ferait quinze fois le tour, soit 600.000 kilomètres.

Une flotte d'une cinquantaine de navires câbliers, dont trois français est employée à la pose et à l'entretien de ces câbles. Les trois câbliers français sont : le *Edouard-Jeramec*, 2.310 tonneaux de jauge brute, 88 mètres de longueur, à la Compagnie Française des Câbles télégraphiques ; le *Pouyer-Quertier*, 1.390 tonneaux de jauge brute, 72 mètres de longueur, à la même Compagnie ; le *Emile-Baudot*, 1.049 tonneaux de jauge brute, 67 mètres de longueur, à l'Administration des Postes, Télégraphes Téléphones. Le plus grand câblier du monde est le Colonia, de 8.010 tonneaux de jauge brute, 149 mètres de longueur, à la Telegraph Construction and Maintenance Cº. Le plus petit est le Telegraph, de 227 tonneaux de jauge brute, 41 mètres de longueur au gouvernement norvégien.

Pour montrer quelle est la confiance en l'avenir de la télégraphie sous-marine, notons qu'une quinzaine de navires câbliers ont été lancés depuis 1918, et que l'on construit toujours ainsi que nous l'avons dit plus haut.

L'équipage des câbliers, nombreux en proportion de leur tonnage, est formé d'officiers et d'ingénieurs spécialistes, de marins et d'ouvriers d'élite. A titre documentaire, voici la composition de l'équipage du câblier français *Edouard-Jeramec* : 1 capitaine-commandant, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 2 commissaires, 1 médecin, 1 chef-mécanicien, 3 officiers mécaniciens, 1 ingénieur en chef, 1 ingénieur adjoint, 1 opérateur de T. S. F., 1 télégraphiste du câble, 2 mécaniciens du câble et 2 aides, 1 maître d'équipage, 2 seconds-maîtres, 2 quartiers-maîtres, 1 premier chauffeur, 1 maître du câble, 4 timoniers 18 matelots de pont gréeurs, voiliers, magasiniers 6 matelots du câble, 4 novices et mousses 6 graisseurs, 8 chauffeurs, 4 soutiers, 2 ouvriers soudeurs du câble 1 maître d'hôtel, 1 chef de cuisine, 1 aide-cuisinier et 2 garçons de service. Soit 84 personnes.

Généralement, l'équipage dispose à l'arrière de chambres plus spacieuses et confortables que sur les navires de commerce. Les locaux réservés à l'état-major sont particulièrement bien aménagés. Le service très dur demandé au personnel justifie le soin que l'on prend de son bien-être. Les campagnes de pose du câble durent parfois des mois. Il faut avoir navigué beaucoup pour concevoir l'endurance physique et morale qu'exige une marche forcément lente sur une mer le plus souvent houleuse, où le bateau roule bord sur bord. Ajoutez à cela les soucis permanents, non seulement de la navigation et du navire, mais encore de ce gros serpent de cuivre et de gutta qui file entre les poulies avec son grincement monotone et qu'il faut ménager à tout prix.

Quand la brise se lève, que la houle se creuse, que la mer se fait, que les lames balaient le pont de bout en bout le câblier quitte-t-il son poste ? Non pas. On suspend l'opération sans larguer le câble précieux ; on met à la cape, chacun endosse sa casaque cirée, coiffe son suroît, bosse du dos et attend que le coup de tabac soit passé. C'est dans ces dures circonstances que du capitaine au dernier matelot, l'équipage doit faire preuve d'énergie. Ce n'est qu'à la dernière extrémité, alors qu'il y va de la sécurité de l'équipage et du navire que le capitaine se résout à larguer. On coupe le câble, on amarre une bouée sur le bout de façon à le retrouver à la première accalmie et on file le tout à la mer. Mais comme cette opération *in-extremis* peut retarder considérablement l'achèvement de la pose, on l'évite le plus souvent. La règle est, coûte que coûte, de tenir jusqu'au bout.

Sully-Prudhomme en des vers mémorables, a chanté la victoire du câble sous-marin :

C'est là qu'assoupi et lourd, loin de l'assaut des ondes
Un câble, où gît le ... entre deux mondes
...
Messagère assurée à son verbe sacré.

Parfois l'Océan se venge de cruelle façon, mais dans la lutte que l'homme n'a pas hésité à engager contre lui pour accomplir cette œuvre gigantesque, l'Océan a été vaincu.

LA SANTE DE M. PAINLEVE

Le Ministre de la Guerre a dû remettre à une date ultérieure son voyage à Marseille et à Lyon au cours duquel il devait remettre la Croix de Guerre aux Ecoles du Service de Santé militaire et Coloniale.

La santé de M. Painlevé ne donne aucune inquiétude. Il se trouve seulement immobilisé par une légère entorse qui ne l'empêche pas de suivre ses occupations ministérielles.

(A. T. P.)

Les trois roses et les trois sœurs

à Mlle G. Gillotot.

Une poétique légende raconte le destin bien différent de trois roses nées pourtant sur le même rosier.

La première alla briller dans une fête mondaine et se flétrit avant la fin du bal ; la seconde, vraie rose mystique, s'épanouit devant l'autel sous le rayonnement des cierges ; la troisième orna une table familiale dans une claire et joyeuse demeure.

De même, les trois sœurs dont il est question, ont eu des destinées bien dissemblables.

L'aînée, après de brillantes études au Conservatoire, fit dans le monde une entrée triomphale, et charma les salons de la Société parisienne par son talent musical et sa voix éclatante. Mais une nuit, à la sortie d'une soirée dansante, elle fut prise de frissons et de fièvre. C'était le début d'une maladie de poitrine dont elle ne devait pas se remettre et durant laquelle elle reconnut que les satisfactions de l'amour propre ne lui avaient pas laissées un souvenir aussi doux que celui des matinées de bienfaisance dans lesquelles elle avait consacré son art à la charité. Ainsi, elle expérimenta la vérité de cette pensée de Victor Hugo : « Le bien qu'on fait parfume l'âme ; on s'en souvient toujours un peu ». Elle mourut, et son éclat, comme celui du papillon avait été éphémère.

La seconde, nature aimante et expansive, éprise d'un idéal plus élevé encore que celui de l'art, rêvait d'avoir un rôle actif dans la civilisation de l'Afrique et s'engagea à vingt ans dans la Société anti-esclavagiste des Sœurs Blanches. Après un noviciat à Alger, on la vit, vêtue comme une infirmière de la Croix Rouge, recueillir les petits négrillons rachetés de l'esclavage sur la Côte d'Ivoire ou la Guinée, pour ouvrir ces jeunes intelligences aux sentiments d'honneur et de générosité qui sont ceux de la France.

Blanche et gracieuse au milieu des noirs, elle apparaissait là-bas comme l'aurore dans les ténèbres.

Lorsque la fièvre l'eut emportée dans l'espace de quelques jours, les pauvres orphelins dont elle avait été la tendre éducatrice demandaient comme une faveur d'aller sur sa tombe ornée d'une palme et d'une blanche croix. Malgré l'exubérance de leur âge et de leur race, ils demeuraient sous le charme des bons conseils, des paroles vraies, des lumineux exemples de leur libératrice. La semence jetée par elle à pleines mains sous l'irradiant soleil d'Afrique avait germé et promettait une abondante moisson d'or.

La plus jeune des trois sœurs épousa un sympathique médecin corse et alla se fixer sur la Côte d'Azur, dans une riante ville de Nice, parfumée de lilas et de verveines. Elle devait devenir mère de six enfants, et plus tard, en évoquant sa vie simple, féconde et courageuse, elle pouvait dire avec le poète :

Au ... l'ordre et la raison,
Dans mon ... passé belle,
Le ... les grandes familles ;
Le ... se ... fortune.

***

Ainsi, les trois sœurs comme les roses de la légende, ne virent pas leur existence se ressembler mais, si ce monde est une scène sur laquelle chacun joue son rôle, les trois sœurs avaient bien rempli celui vers lequel les poussaient leurs aspirations et leur devoir.

Chacune de leur vie, comme doit le faire la nôtre à tous, et même la plus solitaire et la plus monotone, avait dégagé sa particulière beauté.

E. ORSINI.

LA CONFERENCE DE M. TAITTINGER

C'est devant une salle comble que M. Pierre Taittinger, président des Jeunesses patriotes, tenta hier soir sans y parvenir de prendre la parole.

M. Guibet-Vauquelin, président du Comité d'organisation, dès le début de son allocution, malgré qu'il eut annoncé que la contradiction serait admise, fut empêché de présenter le conférencier par suite d'une obstruction systématique. M. Taittinger, lui succéda et put seulement affirmer qu'il n'avait rien de commun avec le fascisme dont ses contradicteurs l'accusaient d'être l'apôtre ; après quoi le tumulte devint indescriptible couvrant la voix de l'orateur.

M. Emile Sari, Sénateur-Maire de Bastia, qui se trouvait dans la salle monta sur la scène et prit pour quelques instants la présidence. C'est dans le calme, qu'il demanda de laisser parler le conférencier et ses contradicteurs.

Rappelant ses convictions profondément républicaines il donna l'assurance qu'à aucun moment il ne permettrait qu'une conférence serve de prétexte à une propagande fasciste.

Malgré l'intervention courtoise et impartiale du Maire, l'opposition reprit et M. Taittinger de même que les orateurs qui s'appelaient à le contredire durent renoncer à s'expliquer.

M. Guibet-Vauquelin donna alors lecture d'un ordre du jour proposé par un auditeur et au sujet duquel un vote décisif ne put être obtenu en raison du « chahut » sans cesse croissant.

Et tandis que le rideau tombait la *Marseillaise* et l'*Internationale* retentissaient dont les échos se prolongèrent jusqu'à la sortie suivie seulement d'une manifestation toute pacifique au cours de laquelle M. Emile Sari intervenant pour éviter une collision entre la force publique et les manifestants, fit preuve, une fois encore, de l'habileté et du tact que chacun se plaît à lui reconnaître.

LE PORT DE MONACO

Le prince de Monaco est commandant en chef des troupes de Terre et de Mer de la principauté. Si la flotte monégasque ne compte guère que le yacht battant pavillon du Sérénissime amiral et une demi douzaine de vedettes elle a sur la flotte [illegible] l'avantage d'avoir un port d'attache. Et le port de Monaco s'enorgueillit d'être devenu la tête de ligne des paquebots qui assurent le service direct d'Amérique à la Méditerranée. Monaco fait à l'Etranger une publicité habile et fructueuse en vantant les avantages de ce service direct « sans que les passagers aient à débarquer dans un port de la Manche. Des journaux français même n'hésitent pas à insérer en bonne place ces annonces qui risquent pourtant, de léser l'intérêt français.

Si Monte-Carlo [illegible] la Roulette et le Trente et Quarante reçoit sans escale dans les ports de la Manche la visite des Américains, il y a des chances pour que ceux-ci soient obligés de rentrer chez eux sans que nous ayons vu seulement la couleur de leurs dollars. Car Monte-Carlo ne fait pas encore partie du territoire de la République Française. Certains Députés des ports de la Manche, alertés par les Municipalités intéressées, se sont émus de cette publicité dangereuse et il pourrait se faire que l'un d'eux questionnât à ce sujet le Ministre des Affaires Etrangères ou le Ministre des Finances.

(A. T. P.)

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

LA CAPTURE DU « FLUTO »

Il y a quelques jours des télégrammes annonçaient aux autorités maritimes que des chalutiers italiens péchaient en toute tranquillité dans nos eaux territoriales, deux marins du Cap venaient à Bastia et prenaient place à bord du garde-pêche *Troupier* qui sur leurs indications entreprenaient la chasse aux pirates. On ne tardait pas à découvrir les deux chalutiers, qui en apercevant le Troupier détalèrent prestement ; l'un d'eux put s'enfuir, l'autre après une poursuite émouvante au cours de laquelle les marins du Troupier durent en guise de sommation exécuter des salves de mousqueterie à blanc, put être rejoint et capturé. C'était le « Fluto » *notre Sa Judea*, déjà capturé dans nos eaux à une époque où il appartenait à d'autres armateurs. Se voyant rejoint par le « Troupier », il se débarassa de ses filets et de ses paniers. On retrouva le lendemain, sur la côte du Cap Corse une vingtaine de paniers remplis de poissons, portant les mêmes signes que d'autres paniers trouvés à bord du « Fluto ».

***

Le capitaine du « Fluto » Piechi Annello, comparaissait hier devant le Tribunal correctionnel, présidé par M. Grimaldi, Juge Doyen, sous l'inculpation de pêche frauduleuse dans nos eaux territoriales et de n'avoir pas porté les signaux réglementaires imposés par les lois sur la navigation.

M. Hyacinthe de Montera, intervient au nom du Syndicat de l'Union des pêcheurs et adresse un pressant appel à la sévérité du Tribunal. Les agissements des pêcheurs étrangers qui viennent à l'aide d'engins prohibés pêcher clandestinement dans nos eaux détruisent notre flore sous-marine et dépeupleront bientôt, si on n'y met un terme, nos côtes si poissonneuses qu'elles excitent la convoitise de nos voisins.

M. Moretti, au nom de la Prud'homie, se joint à M. de Montera pour solliciter du Tribunal la juste réparation du grave préjudice économique à nos populations maritimes par des pêcheurs sans scrupules.

M. Angeli, substitut du Procureur général, prononce un très sévère réquisitoire et demande le maximum de la peine.

M. Tomasi présente la défense du Capitaine du « Fluto ». Ce navire, au moment où il a été capturé passait simplement dans nos eaux, mais il n'était pas en action de pêche. Piechi Annello doit donc être acquitté.

Le Tribunal condamne Piechi Annello à 250 fr. d'amende, maximum de la peine, pour pêche dans nos eaux territoriales et à une autre amende de 100 fr., maximum de la peine pour n'avoir pas arboré le pavillon imposé par les lois maritimes.

Le Capitaine et les armateurs civilement responsables sont en outre condamnés à vingt mille francs de dommages intérêts envers M. Castelli Président du Syndicat des pêcheurs et à dix mille francs de dommage intérêts envers M. Sauguy, Président de la Prud'homie.

Le Tribunal prononce la confiscation des filets et autres engins de pêche saisis à bord.

A L'ACADEMIE DES ECRIVAINS CORSES

Malgré une brise printanière, un soleil lénifiant de fugues dans les recoins fleuris du littoral méditerranéen, les membres arrivent nombreux à la réunion mensuelle. La séance s'ouvre, comme toujours, dans une atmosphère de franche cordialité, de réelle bonne entente. Lecture est donnée de l'ordre du jour portant dissolution des deux sociétés créées à Nice en 1923 : « *l'Etoile Corse* » et les « *Auteurs Corses* » et ce pour insuffisance de membres ; les adhérents n'ayant jamais atteint le chiffre fixé ne pouvaient que végéter tout en créant un surcroît de besogne peu compensateur pour les dirigeants.

A l'unanimité, la décision est prise d'inscrire immédiatement les membres des deux groupements dissous — ceux qui tous ont un certain talent — à *l'Académie des Ecrivains Corses* en les exonérant des droits d'entrée fixés à 10 fr. Qu'ils veuillent, pour éviter toutes erreurs nous rappeler le numéro de leur carte de titulaire. Inutile de dire que les jeunes écrivains ne peuvent que gagner en entrant dans une société florissante, ne négligeant rien pour une propagande active et bien entendue.

On procède ensuite, au choix, pour cinq ans de deux vice-présidents. Après diverses fluctuations, l'accord finit par se faire sur M. Leca, de Nice, le sympathique directeur de *l'Alors* qui se dévoue, depuis longtemps, pour augmenter le patrimoine littéraire des Corses et sur M. Susini de Nice également, à qui nous devons l'intéressante publication de *l'Annu Corsu*. On décide qu'en cas de non acceptation de la part des élus il serait procédé le 10 avril à de nouvelles élections.

Quelques membres agitent ensuite la question de la publication d'une revue littéraire dont le *Petit Bastiais* avait accepté, il y a deux ans, l'édition et la diffusion, mais qui ne put être entreprise alors. Malgré les vives instances de certains cette tentative ne paraît pas, actuellement, très opportune.

M. Pietri émet le vœu d'une entente avec un journal corse, le *Petit Bastiais*, par exemple pour publication d'un supplément littéraire périodique rédigé par les membres de l'Académie Corse, en français et en dialecte. Un enthousiasme soulevé par cette motion elle est mise à l'étude et sera discutée prochainement.

Et comme il est tard, la séance prend fin... littérairement par l'audition de quelques poèmes : Santu Casanova et Louis Mattei sont à l'honneur.

Suzanne d'Aloïsi.

Nota. — Pour tous renseignements et envoi de manuscrits, s'adresser à Mme d'Aloïsi, Providence, Croix d'Argent, Route de Toulouse à Montpellier.

Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre.

MUSIQUE DU 173e R. I.

PROGRAMME
DU JEUDI [illegible] MARS 1927
Place Saint Nicolas, à 14 heures

Marche de la Légion étrangère	Darnaz
Mireille, ouverture	Ch. Gounod
La [illegible]	L. Mayeur
[illegible] à Paris	Lanlme
[illegible] Pour, [illegible]	Watelle

Le Chef de musique : J. Michel

LES CORSES AU CONTINENT

LA FRATERNELLE BASTIAISE DE MARSEILLE

Dans son Assemblée Générale du 13 mars cette Société, se faisant l'interprète des originaires de Bastia résidant à Marseille, adresse à la population bastiaise son cordial et fraternel salut ainsi que l'expression de son attachement indéfectible et de son dévouement inlassable à tout ce qui touche, de près ou de loin, Bastia et la Corse.

Elle se félicite de l'accueil chaleureux, des sentiments de solidarité et des marques de dévouement que sa délégation a rencontrés lors de son court séjour à Bastia où elle s'était rendue pour l'accomplissement d'une importante mission.

Elle adresse l'expression de ses plus vifs remerciements, et de sa satisfaction unanime à Monsieur le Premier Adjoint, remplaçant M. le Maire absent, pour la réception fraternelle qu'il a réservée au membres de la délégation et pour l'intérêt qu'il a apporté aux doléances qui lui ont été présentées ;

à toute la presse Bastiaise pour l'appui précieux que les délégués ont trouvé auprès d'elle ;

à tout le commerce Bastiais pour le concours effectif et généreux qu'il a apporté à la réussite de notre fête inaugurative du 8 mai prochain ;

à tous ceux qui, individuellement, ont tenu à faciliter la tâche de notre délégation en concourant puissamment à l'exécution de son mandat;

La Société «La Fraternelle Bastiaise» est fière de la confiance qui lui a été manifestée. Elle en gardera un précieux souvenir Mais elle veut être plus digne encore de cette confiance en s'efforçant, par l'ardeur de ses convictions et par la solidité de son action, d'œuvrer parallèlement à la population Bastiaise, à la réalisation des améliorations qu'elle est en droit de revendiquer.

Le Secrétaire Général : IMANGIAVACCA Lucien

Le Président : SINIBALDI Pierre

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront célébrées aujourd'hui jeudi 24 mars à l'Eglise de Notre Dame de Lourdes, seront pour le repos de l'âme de

Madame Vve Mozer de Mattei

AVIS DE MESSE ET DE REMERCIEMENTS

Mme Vve Sellerli (Marie) et son fils ; M. Alexandre Giannin[illegible] et sa famille de Casalta-Verde, remercient leurs parents, amis et connaissances, des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

M. l'abbé Giannineli

et les informent que la messe de sortie de deuil sera célébrée en l'Eglise St-Jean-Baptiste, samedi 26 courant à 8 heures du matin

T. S. F.
Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent
Aux Gds Magasins Louis MAUREL
Installations Complètes :: :: ::
:: :: Facilités de Payement.

A TRAVERS LA CORSE

Arrondissement de Bastia

ROGLIANO

Un beau geste. ... Au cours de l'été dernier, le Maire qui ne cesse de se préoccuper des améliorations à effectuer dans notre commune s'entretenait à ce sujet avec son ami, M. Ernest Biasini, de la tâche ardue qui lui incombe pour réaliser le programme qu'il s'est proposé.

Il vient de recevoir de Manzanillo (Cuba) où notre distingué concitoyen réside, la somme de deux mille francs que M. l'Ingénieur E. Biasini destine à l'élargissement du hameau de Vignalello, avec construction d'un parapet.

Au risque d'offusquer la modestie du généreux donateur, nous n'avons pas voulu passer sous silence ce geste qui, venant de M. E. Biasini, n'est pas pour nous étonner.

Nous ne lui en adressons pas moins nos sincères remerciements.

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO

Un incendie. ... Lundi 21 mars à 20 heures, des passants s'apercevaient que le feu avait pris à l'une des écuries qui se trouvent en contre bas de la place Abbatucci, sur le Boulevard Roi Jérôme. Les marins de la défense mobile, tout voisins, arrivèrent les premiers, suivis des pompiers et des soldats. les autorités arrivant successivement à leur tour.

L'écurie en planches n'était plus qu'un brasier en quelques minutes, et l'on dut se borner à empêcher l'incendie d'atteindre les bâtiments voisins.

On n'a pu retirer à temps de l'écurie, deux chevaux qui ont été carbonisés et un véhicule, ainsi que divers objet. Tout cela a été la proie des flammes.

Une enquête est ouverte.

Nécrologie. ... On a vu le grand regret d'apprendre la mort subite, à l'âge de 54 ans de M. Dominique Frasseto, retraité colonial frère de M. Ange Frasseto, propriétaire de l'Impérial Hôtel de Bastia, beau-frère du professeur Marchoux, membre de l'Académie de Médecine, commandeur de la Légion d'Honneur, si connu en Corse et dans le monde entier par ses études contre le paludisme.

Nos sincères condoléances aux familles atteintes par ce deuil cruel.

Conseil Municipal. ... Le Conseil Municipal d'Ajaccio s'est réuni le 21 mars à 16 heures sous la présidence du Maire, M. Dominique Paoli. Etaient présents : MM. del Pellegrino, Franchesehini, Orsoni, Tassarech Ottavi, Stéphanopoli de Commène, Meyer Gambarelli, Savelli, Antoine Carboni, Martin Carboni, Dominique Carboni, Chiarosi, Taveri.

Le Conseil donne à M. Zonza l'alignement en vue de la construction d'une maison en contre-bas de la place Abbatucci, de façon à ne pas boucher le spectacle sur la mer que l'on a de cette place. Mais les droits de M. Zonza étant lésés, une indemnité de 20.000 francs lui est accordée.

M. Toussaint Santarelli, qui y avait été autorisé par l'ancienne municipalité, a fait des travaux de branchement d'eau de Sieu pour les habitants du quartier de Castelvecchio. Il présente une note d'avances à la ville de 27.000 francs. La question est renvoyée à la commission des travaux publics qui donnera son avis.

M. Martin Carboni propose que le Conseil prenne l'initiative de demander le transfert des cendres de l'Aiglon à la chapelle Impériale. Cette suggestion est acceptée. Une commission composée de MM. Martin Carboni, del Pellegrino, Paul Graziani, Tassarech et Louis Carboni rédigera le texte de la demande officielle.

La séance est levée.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui jeudi, 24 Mars, 83e jour de l'année, 281 à venir. Fête d'aujourd'hui : St-Timothée. Fête de demain : Ste-Annonciation.

EPHEMERIDES : 1860. — La Savoie et Nice sont cédées à la France.

MONDANITES

Le souvenir du bal paré-masqué que l'Impérial-Palace a offert à ses habitués Mardi-Gras n'est pas encore effacé qu'on nous invite à recommencer samedi prochain à l'occasion de la Mi-Carême.

La direction essaiera de se surpasser ce qui nous paraît difficile. Les invités n'auront qu'à rester dans le ton qui leur a si bien réussi Carême prenant.

Masque ou smoking seront de rigueur.

On nous promet un cotillon monstre.

Comme habituellement on ne nous fait pas de vaines promesses, je pense que nous ne nous embêterons pas.

A samedi donc.

CONFERENCE DE GARNISON

Jeudi, 24 mars 1927, à 14 h. 30, au Cercle Militaire de Bastia, Conférence sur la « Forêt Corse », par M. l'Inspecteur des Eaux et Forêts Salicetti.

MM. les Officiers de Réserve sont invités à y assister.

...L'être d'une Ménagère employant la « Végétaline » dans sa cuisine :

J'emploie la « Végétaline » parce que mon docteur me l'a recommandée comme graisse digestive, je m'en sers pour tout, excepté pour beurrer mon pain.

Elle réussit dans toute ma cuisine et mes enfants ainsi que mon mari ne veulent pas d'autre graisse. Je ne la mélange plus et la recommande à tout mon entourage.

Je connais la « Végétaline » depuis vingt ans.

Mme BARREY à Lure.

On nous communique

CONCOURS D'ADMISSION A L'ECOLE POLYTECHNIQUE

Les candidats au concours d'admission à l'Ecole Polytechnique en 1927 sont informés qu'ils doivent se faire inscrire, le 1er avril au plus tard, à la Préfecture du département où ils font leurs études.

Après cette date nulle inscription ne sera admise.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la Préfecture, (1ère division).

PAROISSE NOTRE-DAME DE LOURDES

Vendredi, samedi et dimanche, Exposition solennelle des Quarante Heures.

Messe d'Exposition à 7 heures. Autres Messes à 8 heures et à 9 heures.

Le soir à 4 heures 30. Chant des Complies, sermon, salut.

Les Dames Procuratrices qui n'ont pas reçu la statuette de Notre Dame de Lourdes le jour de la fête, peuvent la retirer à la Sacristie, tous les jours de trois à cinq heures

ORATOIRE DE SAINT-ROCH

La fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge sera célébrée à la Chapelle du [illegible] vendredi 25 courant.

Le matin messe à 8 heures et demie et à 10 heures. Le soir à 4 heures, Bénédiction et du baisement de la Ste Relique.

Dimanche 27, la Chapelle sera ouverte à 3 heure à 4 heure[illegible], bénédiction.

N. B. En cas de mauvais temps on fera les cérémonies à l'Oratoire de St-Roch.

Prieure Perpétuelle : Madame Poggi, née Balbi.

Prieure : Madame Pedrelli Amedea.

Sous-Prieure : Mlle Jobin Josette.

CLUB NAUTIQUE BASTIAIS

Réunion des membres actifs, samedi 26 courant à 8 heures et demie très précise, au garage.

Admission de nouveaux membres. Questions diverses.

Présence indispensable.

SYNDICAT DES USAGERS DES EAUX DE BEVINCO

Tous les usagers qui, en avril 1922, s'étaient groupés en syndicat aux fins de soutenir leurs droits contre la Compagnie concessionnaire, et tous ceux qui voudraient se joindre à eux afin de donner au syndicat toute la force qu'il doit avoir pour soutenir ses justes revendications, sont priés de se réunir jeudi 24 mars, à 20 heures et demie salle de l'Assistance publique.

Ordre du jour : Réorganisation du syndicat en vue de lui donner une vitalité nouvelle ; Election du bureau définitif ; Approbation des statuts tels qu'ils doivent être déposés ; Reddition des comptes ; Adhésion des nouveaux syndiqués ; Exposé des revendications des syndiqués, du but du syndicat, des moyens à employer pour faire aboutir les desiderata du syndicat.

SOCIETE SAINTE DEVOTE

Les membres participants sont avisés que la perception du mois de mars aura lieu les dimanche 3 et 10 avril, au siège social, 21 rue Napoléon, de 9 à 11 heures.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES MARINS

La perception du mois de mars aura lieu les dimanches 3 et 10 avril, de 9 à 10 heures, au siège social.

BLANC — PATRIMONIO WHITE-TOP
NOEL SANTANDREA
BASTIA
Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays.
PATRIMONIO RED-TOP — ROSE

00142

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LE CONFLIT ITALO-SERBE

ASSASSINAT DU CHEF DES INDEPENDANTS ALBANAIS

Paris, 23 mars.

On mande de Tiana que Youssouf bey Dibra, chef du parti Albanais indépendant, a été assassiné.

VERS UNE DETENTE

ITALIENS ET YOUGOSLAVES SERAIENT AMENES A TRAITER

Paris, 23 mars.

Dans les milieux autorisés on ne croit pas que le recours à la S. D. N soit nécessaire pour amener une amélioration de la tension entre l'Italie et la Yougoslavie.

On croit que les deux nations seront amenées à traiter directement.

La Yougoslavie est disposée à être l'objet d'une enquête internationale.

A LA COUR D'ASSISES D'AIX

L'AFFAIRE BOUGRAT

L'AUDITION DES TEMOINS

Aix, 23 mars.

L'audience d'aujourd'hui commence par l'audition des témoins.

La cuisinière du Docteur, Mme Fernande Pruvol, et son valet de chambre M. Auguste Beauvau, confirment leurs précédentes dépositions qui roulent sur l'emploi du temps de la journée du 14 mars.

L'un et l'autre révèlent que le docteur leur ordonna de ne pas pénétrer dans son cabinet après déjeuner. Le valet de chambre précise que sa curiosité l'emporta à regarder par le trou de la serrure et qu'il aperçut le pied d'un homme sur le canapé.

L'avocat général Siame, relient le fait des visites fréquentes que fit au docteur après le 14 mars, un individu du nommé Bouchard et qui eut maille à partir avec la police. On interprète ces visites comme ayant trait à l'enlèvement du cadavre par cet individu.

On entend ensuite M. Hoffmann patron de l'encaisseur Rumèbe, qui fait l'éloge de son ancien employé et fait part que dès le début de l'affaire à la suite de l'attitude étrange du docteur, ses soupçons se portèrent sur lui.

Pendant l'audience de l'après-midi les amis et camarades de travail de la victime défilent à la barre et évoquent avec émotion les qualités de Rumèbe.

LA DEPOSITION DE LA MAITRESSE DU MEURTRIER

Voici ensuite Mlle Angèle Audibert amie du docteur, qui donne des détails sur ses relations avec l'accusé, sur la brouille survenue entr'eux puis sur leur réconciliation suivie de cadeaux évalués à 30.000 fr., après la disparition de Rumèbe. Elle déclare que si elle avait su que le fameux placard avait contenu un cadavre elle l'aurait dit à la police.

A l'"Officiel"

MUTATIONS DANS LES P. T. T.

Paris, 23 mars.

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce matin, M. Nebbia, inspecteur des Postes passe de Carcassonne à Ajaccio.

M. Beylot, inspecteur à Ajaccio passe à Lyon.

à Paris

TERRIBLE ACCIDENT AU COURS D'UN ASSAUT AU FLEURET

Paris, 23 mars.

A Paris, hier soir, au Cercle Hoche au cours d'un assaut au fleuret, M. Guilmart, a brisé son arme qui a perforé le plastron de son adversaire M. Gentil, lui traversant le poumon.

La mort du malheureux fut instantanée.

MM. Guilmart et Gentil sont industriels et demeurent rue de Courbevoie à Paris.

LES EVENEMENTS DE CHINE

LES CANTONNAIS S'EMPARENT DE NANKIN

Paris, 23 mars.

On mande de Pékin que les troupes cantonnaises ont pris Nankin aujourd'hui.

LE CALME RENAIT A CHANGHAI

Paris, 23 mars.

On télégraphie de Changhaï que la ville est plus calme en raison de l'arrivée des troupes régulières sudistes.

LES SCANDALES D'INDOCHINE

LE DEPART DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Paris, 23 mars.

La commission d'enquête qui doit se rendre en Indochine pour examiner l'affaire des concessions, s'embarquera à Marseille le 8 avril.

Elle sera présidée par un conseiller d'Etat.

LE PRIX DE L'ESSENCE

UNE BAISSE DE 10 ET 5 FRANCS

Paris, 23 mars.

La Chambre Syndicale de l'industrie du pétrole a avisé M. Bokanowski, qu'elle avait ordonné une baisse de dix francs par hectolitre d'essence de tourisme et de cinq francs sur l'essence pour poids lourds.

TERRIBLE DRAME DE FAMILLE

UN OUVRIER ZURICHOIS TUE SA FEMME ET SES ENFANTS

Paris, 23 mars.

A Zurich, un ouvrier nommé Jakob Stoffel, âgé de 36 ans, a massacré sa famille, tuant sa femme, ses deux enfants et les deux enfants du premier lit de sa femme.

L'assassin s'est ensuite suicidé.

Avant de fixer définitivement votre choix en
T. S. F.
passez aux Magasins de Vente et d'Exposition
G. GUIDUCCI
34-36 Boulevard Paoli - BASTIA
[Téléphone : 1-39]
POSTES - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIECES DETACHEES LAMPES, PILES - ETC, ETC...
Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent
BRUNET - RIBET & DESJARDINS
GRAVILLON - HYDRA
Installations complètes
Renseignements et démonstrations sur demande

Informations Financières

COURS DES CHANGES

Paris, 23 mars.

	cours précéd.	dernier cours
Livre	124,04	124,02
Dollar	25,54	25,52
100 lires	116,60	117,30
100 Pesetas	451	455,50
100 fr. suisses	491	490,50
100 florins	1022	1022,52

SI DE VOTRE SANTE VOUS AVEZ LE SOUCI PENSEZ AUX PILULES PINK CE MOIS-CI

C'est, en effet, maintenant, à l'orée de la nouvelle saison, qu'il convient de faire une bonne cure de Pilules Pink pour renouveler le sang, purifier, reconstituer sa richesse pour retremper le système nerveux et donner à l'organisme un regain de vitalité.

« Ma femme et moi nous n'avons qu'à nous louer des Pilules Pink — déclare M. Ami, demeurant 11, rue Bourbon, à Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône — A la suite d'une grave maladie, ma femme était restée affaiblie, très anémiée. Moi-même, travaillant très durement, j'étais souvent obligé de m'arrêter à cause du surmenage. Mais

M. & Mme AMI

depuis que nous avons fait usage des Pilules Pink, ma femme et moi, nos forces sont bien revenues, nous avons bon appétit et nous nous sentons en parfaite santé.

Vous vous apercevrez de l'action des Pilules Pink, d'abord parce que votre appétit augmentera sensiblement et que le fonctionnement de votre estomac sera meilleur. Puis vous vous sentirez plus alerte, plus à l'aise plus vivant. De l'avis de tous ceux qui les ont expérimentées, les Pilules Pink sont un reconstituant parfait, un remède d'une rare efficacité contre toutes les affections nerveuses, l'appauvrissement du sang et l'affaiblissement du système nerveux.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pharmacie P. Barret, 23 rue Ballu, Paris. 3 fr. 25 la boîte 20 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

FORD

NOUVEAUX PRIX EN BAISSE

Torpédo 4 places : 14.500 au lieu de 18.900
Conduite intérieure 2 places : 17.900 au lieu de 23.500.
Conduite intérieure 4 places, 2 portes 19.900 au lieu de 25.500.
Conduite intérieure 4 places, 4 portes 22.000 au lieu de 27.500.
Châssis commerciale : 11.200 au lieu de 13.900.
Châssis camion une tonne, démarreur 14.900 au lieu de 16.500.
Tracteur : 18.750.

Tous les modèles livrables de suite
Chez Laurent MARINI, Agent Officiel
19, Rue de l'Opéra - BASTIA
Grand garage et atelier à Toga
Grand stock de pièces

INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE
CABINET TOILETTE
L. ROGLIANO
12, Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-43)
Spécialité de tous travaux de plomberie et d'électricité
Maison de Confiance
LES MEILLEURES REFERENCES

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

SOLIDITE - HYGIENE - ECONOMIE
POUR QUELQUES MILLES FRANCS VOUS POUVEZ ETRE PROPRIETAIRE
M. A. HUCK vous en donne le moyen avec [illegible] de sa construction. Il les fabrique et les monte en très peu de temps, chez vous, sur votre terrain. ECRIVEZ-LUI. DEMANDEZ CATALOGUES & RENSEIGNEMENTS, 1, rue Joseph Fricero, à NICE.

Nos Spectacles

REGENT-CINEMA. — En matinée à 3 h. deux comiques : **Placide briseur de cœurs Montre en main.**

Universal-Film présente : Hoot Gibson dans **Jack le Cowboy**, superproduction dramatique. En soirée à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre. Pour la première fois à Bastia, le chef-d'œuvre de Charlie Chaplin : **La Ruée vers l'Or**, superproduction en 10 parties.

Prix des places : Réservées : 5 fr. ; Fauteuils : 3 fr. 50 ; Premières : 2 fr. 50 ; Secondes : 1 fr. 50.

Au prochain programme, Max Linder dans **Le Roi du Cirque.**

N. B. - L'établissement ne passe pas de films en épisodes.

***

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : Une production de la Métro Goldwin : **Petite Madame.** Toute de grâce mutine, de mignardise touchante **Petite Madame** est tout simplement adorable. La partie en couleur est une merveille: la splendeur du décor et la richesse des toilettes aussi bien que la majesté des personnages rehaussent ce film admirable.

Jeudi, le chef-d'œuvre de Buck Jones : **Le Cowboy et la Comtesse**, grand film d'aventures et de sports.

Prix des places : Fauteuils : 3 fr. ; Secondes : 1 fr. 50.

***

LA RUEE VERS L'OR

Au **Regent-Cinéma** continue la série des « grand films ». Nos voisins italiens qui exhibent, avec l'art que l'on sait, le superlatif, diraient de celui de cette semaine qu'il est... grandissimo ! Pour une fois ils n'exagéraient pas.

La Ruée vers l'Or n'est pas, en effet, qu'un grand film comique. Nous irons même jusqu'à dire qu'elle ne s'apparente aucunement à toutes les productions dites grands « as » du rire ; elle est plus, et mieux : les situations bouffonnes ou profondément tragiques y ont trouvé une place égale ; leur voisinage paradoxal pourtant ne le paraît point ; de leur heurt, au contraire vient l'irrésistible attrait qui, partout, a fait à cette œuvre un immense succès, un triomphe.

Charlie Chaplin dépense dans la **Ruée vers l'or**, toute sa verve ; celle-ci s'accompagne de cette perpétuelle et inimitable expression de détresse morale, d'une vérité étonnante qui donne à Charlot l'allure d'un pierrot et plus et mieux que jamais dans ce film, fait de lui un éternel va-nu-pieds, [illegible] plus touchante, et plus risible...

Entre les « stars » du cinéma, Charlot brille d'un éclat particulier. Quoique fameux il pourrait tout aussi bien être un grand tragédien ; certaines scènes de la **Ruée vers l'or** mettent en valeur son talent dramatique ; entr'autres celle où, pauvre bougre, il attend vainement ses convives ; désopilante à première vue, elle finit, grâce à lui, par émouvoir, par faire pleurer.

Nous avons sous les yeux quelques-uns des commentaires élogieux que la presse mondiale a consacré à ce film et à son animateur Nous ne les reproduirons pas. Mais nous ne pouvons passer sous silence cette déclaration de l'un des plus célèbres metteurs en scène allemand, M. Reinhardt qui, interviewé par un journaliste parisien, répondit que le plus grand artiste mondial était Charlie Chaplin qui par son génie, sa finesse et sa sensibilité mérite d'être sacré « Le Poète de l'Art Muet ».

A MARSEILLE
Tous les Corses
descendent chez leur compatriote
HOTEL
des Deux Mondes
32, Cours Belsunce, 32
Ascenseur — Dernier Confort

Petites Annonces Économiques

A LOUER, villa composée de 4 pièces, Cave et Jardin. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS DE DETTES. — Monsieur Jean [illegible] entrepreneur à Ile-Rousse a l'honneur de prévenir le public qu'il ne répondra plus, à dater de ce jour, des dettes que pourrait contracter son épouse, la dame Apollonie, née Marchetti, d'avec laquelle il vit séparé.

N° 58 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman d'un Nouveau Pauvre

par ANDRÉ ARMANDY

Trois jours écoulés, sur le coup [illegible] heures, je fus appelé au téléphone :

— C'est bien à « maître » Robert [illegible] que j'ai l'honneur...

[illegible] du 25 courant. A quelle heure [illegible] le moins [illegible] après-midi, Maître ?

[illegible] Enfin, j'y tiens... Je suis chez moi toute la journée ; [illegible] heure sera la mienne. L'attaché de cabinet se confond en remerciements [illegible] d'égards, émaillés de « maître » incoercibles. Je ne soupçonnais pas que mon humble personnalité fût aussi en faveur dans les bureaux ministériels. Inconsciemment, j'ajuste ma cravate, je tire mes manchettes, et je considère dans la glace ce « maître » dont le gouvernement tient les observations en si haute estime.

J'ai revêtu pour la circonstance un veston d'intérieur en soie brochée qui doit immédiatement donner à mon individu une haute tenue littéraire assaisonnée d'une pointe d'indépendance ; c'est du moins l'opinion que je m'en fais. Les heures s'écoulent avec une désespérante lenteur : deux trois, quatre...

Je parcours mon studio, impatienté, incapable d'aligner deux idées qui s'ajustent.

J'allume une cigarette et je la laisse s'éteindre. Je vais à la fenêtre, puis à la porte... Non, ce pas que j'entendais monte à l'étage supérieur.

Je regarde la pendule ? Cinq heures dix ! Mon attaché ne viendra plus Je me réinstalle devant la tâche inachevée, et soudain une idée jaillit je la couche. D'autres suivent : je les fixe. Je relis : ça se tient.

Il fait ici une chaleur de four ; j'ai le sang à la tête et les pieds gelés [illegible] forme pour mon genre de profession. Machinalement je retire mon veston d'apparat, et, en manches de chemise, j'abats de la besogne. Les lignes courent, s'allongent ; les idées se bousculent, la fièvre de l'inspiration accélère mon pouls... et tout à coup une voix toute proche, distinguée, bien timbrée, me dit, partant de devant mon bureau :

— Croyez Maître, que je suis désolé d'interrompre votre composition. Si cela vous agrée, je reviendrai.

Patatras ! C'est l'attaché. Je bondis sur mon veston, je me trompe de manche ; il s'excuse et me tend le secours de son bras. On n'est pas plus parfaitement ridicule que je me sens l'être.

Il est entré sans bruit, introduit par Gertrude. Il est très bien cet attaché très jeune, élégant, bien chaussé. Le ministre nourrit bien ses lévites.

— Voici, Maître, l'objet de ma visite, ou plutôt... (il sourit avec discrétion) l'un des objets : Monsieur le Ministre a été saisi par la troisième division de votre observation si juste et si documentée. Il s'est fait un devoir immédiat d'y donner suite et un télégramme officiel prescrivant l'enquête est parti depuis hier Sitôt le résultat connu, et il ne pourra, nul n'en doute, que confirmer vos propres renseignements, le nécessaire sera fait auprès des assureurs Vous en serez d'ailleurs immédiatement avisé. Monsieur le Ministre m'a également chargé de vous prier d'agréer ses remerciements pour la parfaite discrétion avec laquelle vous avez attiré son attention sur ces errements regrettables. Il ne peut être partout, et c'est avec gratitude qu'il accepte l'aide bénévole que lui apportent les citoyens soucieux du fonctionnement impeccable de nos institutions républicaines.

Je m'incline avec courtoisie. Le jeune attaché redouble ici d'amabilité :

— Et voici qu'il me faut exposer le second objet de ma visite ; il est, si j'ose dire, tout personnel.

L'aimable jeune homme tire de son sein une chemise oblongue en papier bulle qui porte à l'angle droit l'entête du ministère des Colonies. Mon cœur bat avec violence... Serait-ce ma décoration ? Il reprend :

— Sachant que j'aurais l'honneur et le plaisir d'être reçu par vous, je me suis permis... J'ai pris la liberté...

L'attaché ministériel paraît moins bien à l'aise ; pour tout dire, il bafouille quelque peu.

(*A suivre*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs à Paris.

EXTRAIT

DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE LA CORSE

(Séant à Bastia)

[illegible]

N'y ayant appel.

Pour extrait conforme, délivré à la requête de M. le Procureur de la République, le Greffier : Battestini.

Vu et vérifié : Le Procureur de la République : Louis Mozer.

Vient de paraître

SANTU CASANOVA

Primavera Corsa

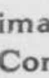

Prix ; 12 Francs

En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (franco poste, 12 f. 65)

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement d'effets — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis 30 fr. par an

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS DE MARS 1927

Départs de Corse pour le Continent

SERVICE D'ÉTÉ

[illegible]

Départs du Continent pour la Corse

SERVICE D'ÉTÉ

[illegible]

PRIME A NOS LECTEURS

Le Petit Bastiais

OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS

Un Magnifique Portrait

d'une réelle valeur artistique **24 sur 30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyro-sculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30 sur 40** centimètres de haut sans cadre au même prix.

Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de

29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.

35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.

Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SÉPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en **buste** ou en pied sans modification.

Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.

Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

lès Motos 2,3,4 HP

Monet — très Souples et Résistantes

Goyon — Economiques et très Rapides

TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES ÉPREUVES 1924 répondant à tous les besoins

AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI

40, Boulevard Paoli - BASTIA

(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

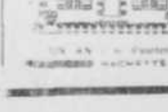

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours

UN AN ... Album : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25

HACHETTE 79, BOULEVARD SAINT GERMAIN

Il faut en ce moment faire des

ÉCONOMIES

et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.

Pour savoir ce qui se porte comme *gants et chaussures, bas et lingerie, plumes, sacs et bijoux, etc...* comme aussi *robes et chapeaux* achetez le nouveau journal complet

MERVEILLES DE PARIS

4 francs

EN VENTE PARTOUT et 29, rue de la Sourdière, Paris

TARIF DES INSERTIONS

Avis de décès	40.00
Avis de Transfert	40.00
Avis de Remerciements	40.00
Avis de Messe	30.00
Avis de Messe et de Remerciements	45.00
Annonce Fiançailles	20.00
Annonce Naissance	20.00
Discours d'Obsèques, la ligne	1.50
Avis de dettes (2 insertions)	20.00
Petites Annonces (la ligne)	1.50

N. B. — Les ordres d'insertion doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

MARCEL ROUSSELLE

Accordeur Diplômé et Réparateur de Pianos

8, Rue de l'Opéra — BASTIA

AUTOCARS P. L. M.

HORAIRE DES SERVICES DU PRINTEMPS 1927 DU 16 MARS AU 30 AVRIL

AU DEPART D'AJACCIO

Circuit des Calanches

Tous les jours : Ajaccio, cours Grandval dép. 8 h. ; Sagone, Cargèse, Piana (déjeuner), arr. 11 h. 25, dép. 13 h. 10 ; Les Calanches, la Spelunca, Ota, Porto, les Calanches, Piana, Cargèse, Sagone, Ajaccio, arr 18 heures.

Prix du circuit complet, 85 francs ; Ajaccio-Piana, 45 francs ; Piana-Ota-Piana, 20 francs.

Circuit de Bonifacio

En deux jours, les dimanche et mardi.

Premier jour : Ajaccio, dép. 7 h. ; Sartène, Bonifacio, arr. 12 h. 15, dép. 13 h. 15 ; Porto de l'Ospédale, Zonza, arr. 18 h. 10 ;

Deuxième jour : Zonza, dép. 8 h. ; Col de Bavella (1.240 m.), Col de la Vaccia (1183 m.), Zicavo (déj.), arr. 11 h. 30 ; dép. 13 h. ; Ajaccio, arr. 15 h. 15.

Prix du circuit complet : 180 francs ; Ajaccio-Bonifacio-Zonza, 120 francs ; Zonza-Ajaccio, 80 francs.

Ajaccio - Ile Rousse

Ajaccio, dép. 14 h. 15 ; Sagone, Cargèse En un jour et demi, le samedi.

Piana (coucher), arr. 18 h., dép. 8 h. 30 les Calanches, Porto, Galeria, (déj.), arr 12 h., dép. 14 h. ; Calvi, Ile Rousse, arr. 17 h. 45.

Prix : Ajaccio-Calvi ou Ile-Rousse, 100 francs ; Piana-Calvi ou Ile-Rousse, 85 frs.

AU DEPART D'ILE ROUSSE

Ile-Rousse - Bastia

Le lundi : Ile-Rousse, dép. 8 h. 15, désert des Agriates, Saint Florent (déj.) arr. 10 h. 20, dép. 10 h. 35 ; Col de Téghime (541 m.), Défilé de Lancone, Bastia (place Saint Nicolas) arr. 11 h. 45.

Prix : Ile-Rousse Bastia, 55 francs.

Ile Rousse - Ajaccio

Le mercredi : Ile-Rousse, dép. 7 h. 30 Calvi, dép. 9 h. 30 ; Galeria (déjeuner) arr. 11 h. 30, dép. 13 h. 30 ; Piana (coucher) arr. 17 h., dép. 7 h 30 ; Cargèse, Sagone Ajaccio (cours Grandval), arr. 11 h. 15.

Prix : Ile Rousse-Ajaccio, 100 frs ; Ile-Rousse-Calvi-Piana, 85 francs.

AU DEPART DE BASTIA

Bastia - Ile-Rousse

Le mardi : Bastia (place Saint Nicolas) dép. 10 h. 30 ; Défilé de Lancone, Col de Teghime (541 m.), Saint-Florent (déjeuner), arr. 12 h. 15, dép. 14 h. 30 ; Désert des Agriates, Ile-Rousse, arr. 17 heures.

Prix : Bastia-Ile-Rousse, 55 francs.

Circuit du Cap Corse

Chaque jour (sauf le vendredi) : Bastia (place Saint Nicolas, dép. 9 h. Erbalunga, Macinaggio, Rogliano, Centuri Pino (déj.), arr. 12 h. 15, dép. 14 h., Nonza, Bastia, arr. 17 h. 25.

Prix : 70 francs.

AU DEPART DE CORTE

Circuit de la Forêt de Valdoniello

Les mardi, mercredi et samedi : Corte (cours Paoli), dép. 9 h. 30, Scala di Santa Regina, Maison Forestière de Valdoniello (déjeuner), arr. 12 h., départ 14 h. ; Calacuccia, Scala di Santa Regina, Francardo, Corte, arr. 17 h.

Prix : 70 francs.

Le déjeuner prévu à la Maison forestière aura lieu provisoirement à Calacuccia de 11 heures à 13 heures.

L'ARGUS

publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

MARFISI

Apéritif au Quinquina

UN NECTAR ! ... LE PLUS ESTIMÉ

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

52e ANNÉE — N° 86 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — VENDREDI 25 MARS 1927

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA

Téléphone : 1-03

Compte Chèques-Postaux : Marseille 04-60

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Bastia	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ., Etranger	13 fr.	27 fr.	50 fr.

La Poste en sus. Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus.

00143

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

Les Progrès Touristiques

Nous nous faisons, à notre tour, un devoir d'apporter au P. L. M. et aux sociétés qui s'associent depuis cinq ans à son œuvre de relèvement touristique de la Corse les encouragements qu'il mérite et qu'il désire. Si puissant soit-il, le P. L. M. ne peut pas, en effet ne pas désirer qu'on reconnaisse qu'il a entrepris en Corse une œuvre pleinement désintéressée d'un côté. Il est vrai qu'elle l'est moins si l'on songe que M. Margot, son éminent directeur a pu être séduit par la perspective de joindre au domaine de son activité une entité géographique, physique morale même, si nettement caractérisée. A son point de vue, la Corse a pu lui faire l'effet d'un brillant qui traînait dans l'oubli et auquel il manquait seulement d'être un peu mieux taillé et enchassé pour reluire de tous ses feux si purs et si variés.

Mais ce n'est certes pas de cela que nous pourrions faire un reproche au P. L. M.

Nous lui avons, au contraire, toujours demandé de faire entrer la Corse dans le champ de ses réalisations En tout cas, lorsque, depuis de longues années, depuis un demi-siècle, la presse corse déplorait que l'Ile fut laissée en dehors des grands courants touristiques c'était, sans peut-être qu'elle s'en doutât, au P. L. M. que s'adressait son appel, car lui seul pouvait l'entendre, lui seul avait les moyens d'y répondre.

Il est advenu, heureusement qu'il en a eu le désir.

Il nous appartient maintenant de lui faire confiance.

Déjà, six services en circuits sillonnent la Corse, parcourent presque toutes ses régions. Le réseau est déjà copieux, se développant et se perfectionnant chaque année. La Balagne a eu son tour, ainsi qu'elle y aspirait Et ce n'est probablement pas fini.

Il reste à occuper d'autres lignes notamment à boucler la boucle du littoral. Après le service Bastia-Ajaccio par la Balagne et la cote occidentale nous espérons que sera desservie, au départ de Bastia, la côte orientale avec remontée dans l'intérieur par le col de Bavella et retour par la nouvelle route (l'ouverture aura lieu au plus tard dans les premiers mois de 1928) d'Aullène à Petreto, d'où elle rejoint indifféremment Ajaccio ou Bastia.

Ce ne sont pas les trajets qui manquent. Mais l'essentiel n'est pas de les multiplier rapidement. Ce qui importe, c'est de développer, de compléter constamment l'outillage général du tourisme. Si les circuits en sont un des éléments principaux, en ce sens qu'ils mettent la Corse à la **portée des bourses** moyennes, des petits touristes auxquels il faut bien **aussi** penser (et ils préparent d'ailleurs la voie au grand tourisme), la **conséquence** de l'effort accompli jusqu'ici a été surtout de discipliner les **hôtels** existants au point de vue de la tenue et des tarifs. C'est le résultat du **contrôle** exercé par le P. L. M. qui s'il n'est tenu qu'à transporter ses **voyageurs**, assume la charge morale de leur hébergement convenable.

Est-ce tout ? Non, car sous son influence ces hôtels se sont agrandis, et d'autres vont se créer.

Bien entendu, une méthode préside à ces progrès. Il s'agit d'outiller les lignes au point de vue hôtelier à mesure qu'on les ouvre, et il s'agit également d'améliorer cet outillage en **prévision** du nombre croissant de touristes que le P. L. M. peut et veut entraîner vers la Corse.

Car le P. L. M. et les compagnies associées n'ont pas le souci d'accaparer les touristes au profit des cars. Ce ne serait pas, si l'on y réfléchit bien, leur intérêt. Les touristes n'arrivent pas en Corse sans emprunter le grand réseau continental, les paquebots et sans voyager sur le réseau départemental. Voilà le principal intérêt, qui est donc celui d'augmenter le nombre des touristes pour la Corse des touristes de toutes les classes, de toutes les catégories, ceux qui voyageant en cars, ceux qui amènent leurs propres autos ou qui les louent sur place, ceux, même, qui font le sport à bicyclette ou pédestre. Le but que l'on veut atteindre, le voilà. Il consiste à enrichir la Corse, toute la population corse par l'utilisation de ses facultés touristiques, et l'intérêt des compagnies est flatté, financièrement du seul fait que la Corse est comprise dans leur domaine.

Voilà toute l'histoire. Elle est simple. De certains points de vue qui nous ont été exposés, et qui ont surtout une valeur présente, transitoire elle comporte une signification d'adaptation et peut-être surtout de patience.

Le tourisme développé, et il ne peut l'être que de la façon entreprise donnera de beaux fruits à tous.

ARISTARQUE

Billet Parisien

M. Joseph Delteil écrivit, au sujet d'une artiste peintre : « Mme Mariette Lydis est un Rubens d'Asie, avec les coloris du cœur plein les poches, et sur le beau visage pâmé de ses femmes, ces tons sadiques, cette angoisse aussi. Car elle peint avec ses seins. »

...Là-dessus, un chroniqueur est parti en campagne, relevant vertement du péché de profanation cette femme qui destinait ses nichons à des fins picturales au lieu de les réserver exclusivement à la maternité.

Mais il y avait erreur.

Le « car elle peint avec ses seins » de Joseph Delteil était un symbole. Il aurait pu dire d'elle « elle peint avec ses entrailles », ce qui n'eût pas signifié, évidemment, que l'artiste s'éventrait à volonté pour promener ses intestins sur un châssis entoilé.

Il a suffi cependant de la diatribe du chroniqueur pour que le public affluât à la Galerie d'Art contemporain où Mme Mariette Lydis expose ses œuvres et pour que l'on trouvât qu'en effet cette peinture au lait était assez plate. Et des petites femmes qui, elles n'ont pas de poitrine, se demandaient : « Comment diable fait-elle pour badigeonner tout ça ? »

Une rectification s'imposait. Un galant confrère alla prier Mme Mariette Lydis de la faire par son truchement. Il trouva la calomniée fort belle. « Très brune, le teint blanc, les yeux pers et vêtue de la tête aux pieds de drap d'argent, elle est, dit-il, la Beauté personnifiée, et l'Esprit, car elle rit d'une méprise ridicule. » Et voici ce que l'intéressée lui a déclaré :

— Je ne saurais, monsieur, abîmer sciemment, même pour bénéficier d'une réclame de mauvais aloi, une gorge dont je suis fière. D'autre part, n'étant pas mère de famille, où prendrais-je le lait ? Que chacun qualifie mon œuvre selon son goût, soit. Mais je peins avec mon cœur, mes yeux et surtout avec mes pinceaux.

Le confrère s'en fut, satisfait.

Avec un regret, cependant.

N'avait-il pas pensé : « Si vraiment Mme Mariette Lydis peint avec les seins, je lui demanderai comme une grâce de la regarder travailler... » ?

Gabriel Bacuet

à Nice

LE CONSEIL MUNICIPAL NE DEMISSIONNE PAS

De notre correspondant de Nice :

Les électeurs sont convoqués pour le dimanche 3 avril, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de MM. Pierre Gauthier et Orizet, décédés. A la mort du maire Gauthier, tête de la liste municipale, on avait pensé que les 34 conseillers municipaux en fonctions se seraient représentés devant le corps électoral. Bravant l'impopularité, ils se cramponnent et entendent continuer pendant [illegible] encore la plus déplorable [illegible]

Etudes Economiques

Le Niveau des Salaires en France et les Déclarations de M. Bokanowski

Au cours de la discussion de l'interpellation de M. Japy au Sénat, le Ministre du Commerce a été amené à évoquer incidemment le problème des salaires dans ses rapports avec la politique économique et douanière. Reprenant une idée souvent exposée par les doctrinaires du protectionnisme, mais qui, depuis quelques temps avait peut-être été perdue de vue en France, M. Bokanowski a cru devoir rappeler que les droits de douane sont destinés à bénéficier non seulement aux entrepreneurs-industriels ou agriculteurs, mais encore aux salariés. Il n'en a pas fallu davantage pour qu'une certaine émotion se soit emparée de l'opinion en France comme à l'étranger. De divers côtés, on a enregistré les déclarations de l'orateur comme une adhésion officielle à la théorie du protectionisme agressif aux Etats-Unis, théorie suivant laquelle les droits de douane auraient pour raison d'être non de protéger la croissance des industries nouvellement créées et le maintien de celles qui se trouvent handicapées par diverses causes de faiblesse, mais, au contraire, de déterminer des entreprises déjà puissantes et parfaitement organisées à relever leurs prix et à porter les salaires à un niveau supérieur à celui des autres pays. Telle est par exemple, l'interprétation que donne de ce discours le *Journal de Genève* (1) : d'après cet organe, les pouvoirs publics entendent, en France « maintenir pour les travailleurs à l'exemple de l'Amérique, une large rémunération leur permettant d'être les consommateurs principaux de la production nationale » et le rédacteur de la feuille suisse se demande si « la base économique dont dispose la France peut lui permettre de jouer aux Etats-Unis ». Même note dans le *Temps* (2) où, après avoir exposé qu'il s'agirait « en maintenant de hauts salaires d'élever notre *standard of life* aux prix d'un moindre effort » on ajoute, avec quelque ironie que nous ne sommes malheureusement pas en mesure « de nous donner, comme l'Australie, le luxe d'instituer en vase clos un socialisme confortable ».

***

Si des commentaires de la pensée ministérielle étaient rigoureusement exacts, le cas de M. Bokanowski ne laisserait pas d'être grave, non seulement parce qu'il se verrait ainsi inculpé de collectivisme, ce qui lui serait sans doute particulièrement désagréable, mais encore parce qu'il se trouverait avoir, à la veille de la conférence économique, déclanché une véritable offensive douanière qui cadrerait assez mal avec les tendances du moment.

Mais avant d'accepter ces conclusions, n'est-il pas équitable de se reporter aux passages incriminés du discours en cause ? Qu'a dit M. Bokanowski ? Après avoir rappelé qu'en 1913, à la veille du cataclysme mondial, « le travail français était *assez rémunéré* pour qu'une production orientée plutôt vers l'exportation permît non seulement de maintenir mais d'accroître la fortune française », M. Bokanowski a constaté que les prix d'exportation très bas pratiqués en 1926 comportaient « un manque de rémunération du travail national à tous les échelons », ce qui correspond à un phénomène bien connu dans tous les pays d'inflation. En d'autres termes, il a constaté que nos prix-or étaient, l'an dernier, inférieurs aux prix mondiaux et que le salarié, comme l'entrepreneur, se trouvaient insuffisamment rémunérés puisque, toutes proportions gardées, nous vendions meilleur marché qu'avant guerre.

Or, cet avilissement des prix n'a pu être réalisé qu'à la suite de circonstances anormales et purement temporaires, telles que la dépréciation continue de notre change, le niveau artificiellement bas des denrées alimentaires, l'existence de stocks anciens, etc..., mais il est clair que le retour à des conditions économiques normales doit entraîner le renversement de cette situation. Il s'agit alors, ajoute le ministre, « de savoir si la France, pour conserver l'exportation intensifiée à laquelle elle a dû au cours de ces dernières années l'équilibre de sa balance commerciale continuera une politique de travail insuffisamment rémunéré ou si elle entretiendra le pouvoir de consommation de la nation par un travail rémunéré, au risque de voir son exportation légèrement réduite ».

Ainsi, les déclarations officielles que l'on vient de lire tendent seulement de constater que, lorsque le coût de la vie exprimé en or, sera, à la faveur de la stabilisation monétaire, aussi élevé qu'à l'étranger, c'est à dire lorsqu'on sera revenu aux prix d'avant guerre, il faudra aussi que les salaires soient ramenés à leur niveau ancien, sans qu'il soit, d'ailleurs, question de les relever pour les porter, par exemple, aux taux énormes pratiqués par l'Amérique avant comme après 1914.

***

Est-il exact que les salaires actuels soient dans la réalité des choses inférieurs à ceux de 1913 ?...

Il suffit, pour le constater de se reporter à l'enquête récente du Bureau International du Travail sur le niveau de vie des ouvriers dans les différents pays.

Considérons d'abord les *salaires or*, c'est-à-dire les salaires nominaux convertis en dollars. On constate que dans les pays où la stabilisation a été réalisée sans crise monétaire comme en Angleterre, en Hollande, en Suède, au Canada, les salaires-or sont depuis quelques années considérablement au-dessus du niveau d'avant guerre, ce qui s'explique par la diminution du pouvoir d'achat de l'or, ou ce qui revient au même, par la hausse mondiale des prix-or. Dans les Etats où la stabilisation a été précédée d'une crise considérable des changes (Allemagne, Autriche, Tchéco-slovaquie) et dans ceux à forte revalorisation très prononcée des salaires lors du retour aux circonstances normales. Seules, les nations à crise monétaire persistante (France Belgique, Italie, Pologne) ont elles connu parfois des salaires dont l'équivalent en dollars est inférieur au chiffre de 1913. Encore est-ce en France que ce phénomène est le plus accentué. Voici, en effet, ce qu'observe le rapport du B. I. T. : « En 1925 et 1926, à Paris, les nombres-indices des salaires-or sont, dans certains cas inférieurs de 10 à 20 points aux chiffres de l'avant guerre. Le fait est plus rare à Bruxelles, il est exceptionnel à Rome ».

Emile Arène.

Conseiller du Commerce Extérieur

(1) 28 fév. 1927 - article signé : Borby

(2) 2 mars 1927 - [illegible]

SENTITE QUI...

PETTI-ROSSU A CHIARA

L'altr'eri aghiu ricevutu sta litteria : « Caru Petti-Rossu, Compru sempre u « *Petit Bastiais* » per leghje i to articuli chi mi piacenu assai... (un vogliu di tutti i cumplimenti chi c'è dopu...)

...Ma sarebbe cuntenta che tu scrivissi qualcosa per chi no ti possamu ricunosce in carughiu. Un n'aghiu premura di sapè u to nome, ma dicci si tu si grande o chiugu, quant'anni hai, cumu so i to capelli, i to occhj, u to nasu, a to barba e i to mustacci si tu ne hai, etc., etc... Ti salutu distintamente, Chiara. »

O Chiara, mi pare chi tu voglia inturbidì a Petti-Rossu ma un ti riesce. Senti qui...

Dui mesi fà, falava in carughiu di rittu, spenseratu ch'un c'è paura d'esse schiacciati da l'automobili, guardava tutti si scarpari e pensava a Minutu-Grossu chi fece annasà dui tartagliuli « sbillicava a vedeli battesi all'adisperata. Aghiu scuntratu una donna ch'ha dettu : « O ziu, ritiratevi chi fala un carettu ! » Dicia a me ! Sa donna avia un spurtellu a fiancu affaccava un carbusciu cu duie lumache nantu. Dissi in me stessu : O lumacò, mi chiami ziu, allora sè vecchiu ? » — Appena sottu c'era una donna cun una curbella a mezza strada e un si pudia pone. Ha dettu : « O giuvanottu, fate u piacè, aiutatemi ! » O giuvanottu ? [illegible] a curbella in pesuli [illegible] messa in capu. Li vulia ancu di : « Chi pone una figlia, un basciu si piglia ! » Ma era agrizzipita e mi so statu zittu. M'ha ringraziatu di bocca, e l'aghiu ringraziata di core !

— O Chiara, ha sai avà quant'anni aghiu ?

— I mio capelli ? Dumanda a u parucchie ! S'io i mi facciu taglià in venneri, pigliu u catarru ancu in cor d'aostu ; s'elli i mi taglianu in dumenica, ingrossanu chi parenu setine purcine ; s'io mi tondu u merli m'entre salute (dev'esse perch'ell'è u jornu di Sant'Antone !).

I mio occhj ? turchini sortendu a mane di casa, verdi a culazione, neri a sera, senza culore a notte. Per guardà l'omi i mio occhj parenu quelli di i cani chi si guardanu in trad'elli. Per guardà i zitelli so cume quelli di a mamma chi da sughie a u figliolu ; per guardà e donne un la sò manch'eju cum'elli so ! A mi dicerai !

U nasu ? Quandu passu davant'à i « restauranti » e chi l'adore di a cucina s'affacca in carughiu, nant'à i mio nari ci stà un chilò di farina castagnina ; ma quandu passanu e donne chi s'hann biotatu una buttigliola di Coty addossu, u mio nasu diventa fine cume un fogliu di carta.

A barba ? a mi uschiutò ziu Camellu, e avà cu l'aiutu d'un certu « Gillette » (un lu cunosci tu ?) un n'aghiu più. S'ellu ne spunta un filu, Gillette li taglia u collu !

I mostacci ? Dipoi ch'aghiu vistu l'americani in guerra i mi tagliu cume d'elli. Hanu u culore di Toccatella. So rossi di natura, gialli da u fume chi pippu quant'e ziu Minichellu, neri chi so statu a u paese di i tinghj sumeri, e bianchi un so perchè, (speru ch'un la saperai mancu tu.

— Tamantu sò ? tamant'e un pellicceru cu Rondinella, cu Capinera cu u Caccu e cu u Pinzigliona, etc. e ancu cu Chiara ; tamant'e Mauri cu quelli chi s'inferiscenu per nunda.

Cumu mi vestu ? Xe di villutu or di drapu finè. Di sti tempi portu u pilone per un n'avè fredu, di stalina panni di filu suttile.

O Chiara (micca à Cara), mi cunoscerai in carughiu ? Speru che si ! Sta mane quandu sortu, parlami [illegible] mi truverai [illegible] spiritosu, ti canterai [illegible] bella canzona [illegible]

... ch'un muzghin che pesel e so arra... come una muretta, perché si... mu di quaresima e si pensi ci volt... sull'ale l'appitittu di i jatti per man... giuà. (Ma, è mise, un sarebbe meglio à fà attenzione a ciò chì sorti di bocca e micca à ciò chì c'entre !)
A la Chiara, a dimmi eccu lu si.

Ti salutu distintamente ancu oju.

PETIT-ROSSI.

NÉCROLOGIE

Mme Vve MOZER-de MATTEI

Le décès survenu dans la nuit de samedi de Mme Fanny Mozer-de Mattei, veuve du regretté M. Louis Mozer, ancien inspecteur des Postes et Télégraphes, a produit dans la ville entière une pénible émotion.

La défunte était, en effet, une des plus marquantes et des plus belles figures de la meilleure société bastiaise, appartenant à d'anciennes et illustres familles dont le nom est resté attaché à l'histoire de notre ville. Sa mère, née de Carbuccia, dont un frère fut président de Chambre à la Cour Impériale de Bastia et un autre général qui trouva une mort glorieuse pendant la guerre de Crimée avait épousé le Commandant de Mattei, qui commanda les Voltigeurs Corses. Mme Vve Mozer était aussi la sœur du Capitaine d'Artillerie, breveté d'Etat-Major, Napoléon de Mattei, tué pendant la campagne de Tunisie ; elle était apparentée aux familles Gavini, Farinole, de Casabianca, de Selancy, de Bacciocchi, etc...

Mme Vve Mozer-de Mattei possédait d'infinies qualités de cœur et d'esprit qui sont celles de l'élite.

Son souvenir restera dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connue et ont apprécié sa noble distinction et son exquise modestie.

Mme Mozer-de Mattei avait eu dans sa vieillesse la satisfaction de voir ses trois fils parvenus à de brillantes situations. Avant sa mort, elle eut celle, suprême, de les trouver groupés à son chevet.

* * *

Ses obsèques ont eu lieu lundi au milieu d'une très grande affluence. Le deuil était conduit par ses trois fils MM. Camille Mozer, Percepteur des Finances, à Saint Rémy de Provence, Louis Mozer, Procureur de la République, près le tribunal de la Corse, Antoine Mozer, représentant de commerce, Vice-Consul d'Espagne, et par son petit-fils M. Louis Mozer.

Selon la volonté de la défunte, il n'y avait ni fleurs ni couronnes à l'exception d'une magnifique gerbe de fleurs naturelles offerte par la famille.

L'absoute fut donnée en l'église Notre Dame de Lourdes par M. le Chanoine Leschi, entouré du clergé des trois paroisses de la ville.

L'inhumation eut ensuite lieu dans le caveau familial.

Nous renouvelons à MM. Camille, Louis, Antoine Mozer et à leurs familles, nos condoléances les plus sincères.

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO

Tourisme nautique. — Le grand paquebot « Conte ... » de la Cie ... est arrivé ... mars à sept heures du matin, venant de Beyrouth et d'Alexandrie.

Il avait à son bord une centaine de passagers de tourisme ... Tout le monde a débarqué. ... ont été ... de la ville et des environs.

Le « ... » a fait route sur Marseille dans la soirée.

* * *

Une conférence. — M. Pierre Taittinger, député de Paris, président des Jeunesses Patriotes de France, ... mars à ... heures, au Théâtre Municipal, ... une conférence ...

Quelques interruptions ...

A la suite, M. Taittinger a accédé à ... d'honneur qui lui était offert ... comité bonapartiste.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. Grimaldi Juge-doyen

AUDIENCE DU 23 MARS

Le garde-champêtre Luciani Jules Antoine, du canton de Pedicroce et son neveu Luciani Martin sont inculpés d'avoir dérobé dans une propriété une quantité de manches que le plaignant évalue à 400 francs.

Après plaidoirie de Mr de Montera, leur défenseur, Luciani Martin est acquitté et Luciani Jules-Antoine condamné à cent francs d'amende avec sursis.

* * *

On se rappelle le tragique accident d'automobile survenu à peu près à la hauteur du 33 du Boulevard Paoli, et où M. Luciani, l'honorable magistrat du canton de Brando, trouva la mort.

Campocasso, le chauffeur qui conduisait la voiture homicide, est déféré au Tribunal Correctionnel sous l'inculpation d'homicide par imprudence et le propriétaire de la voiture, M. Simonetti est poursuivi comme civilement responsable. Mais celui-ci conteste sa qualité de propriétaire et établit que le chauffeur n'était pas son préposé.

Le Tribunal, après plaidoiries de Mr Montera pour le chauffeur et de Mr Tomei pour le civilement responsable, condamne Campocasso à six mois de prison avec sursis et à 25.000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile représentée par Mr de Caraffa.

La responsabilité civile de Simonetti est écartée.

* * *

Pour abandon de famille, Savelli, défendu par Mr Bianchi est condamné à cinquante francs d'amende avec sursis.

Dans toutes ces affaires, M. Alfonsi, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du Ministère Public.

AUDIENCE DU 24 MARS

Les nommés Tazari et Bonzala sont poursuivis pour vol d'un baril d'anchois.

Après plaidoiries de MMes de Corsi pour Tazari et Moretti pour Bonzala, le Tribunal condamne le premier à huit mois de prison et six ans d'interdiction de séjour ; le second, à vingt jours de prison.

* * *

Quilichini, inculpé de coupe d'arbres, est renvoyé des fins des poursuites, le délit n'étant pas établi. Défenseur : Mr Moretti.

Dans toutes ces affaires, M. Angeli, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

AUDIENCE DE L'APRES-MIDI

Rodrigues, sujet castillan, est en train de se disputer avec sa femme qu'il menace d'un ... dont on se sert pour tondre les ... ; sa belle-sœur et son beau-frère s'interposent, il les frappe et les blesse avec le ciseau.

Après plaidoirie de Mr de Montera, son défenseur, Rodrigues est condamné à huit jours de prison.

* * *

Le maire d'une commune de l'arrondissement de Corte et deux membres de la Commission administrative de cette commune sont poursuivis pour fraudes électorales qui consisteraient dans le fait d'avoir publié en retard le tableau rectificatif des listes électorales. Cette irrégularité ne paraît pas cependant avoir été tentée dans le but de changer le résultat d'un scrutin.

Dans ces conditions, le Tribunal, après plaidoiries de MMes de Montera, Colombani et Ambrosi, défenseurs des prévenus, les acquitte.

* * *

Un vagabond nommé Luciani est condamné à quatre mois de prison après plaidoirie de Mr de Corsi, son défenseur.

Dans toutes ces affaires, le siège du ministère public était occupé par M. le Substitut Alfonsi.

NOUVELLES MILITAIRES

OFFICIERS DE RESERVE DU CADRE DE L'AVIATION

Les Grands Réseaux de Chemins de Fer ont accepté d'admettre comme équivalent à l'assiduité au cours des Ecoles de Perfectionnement, les stages volontaires effectués par les Officiers de Réserve du Cadre de l'Aviation militaire, sous réserve que les intéressés aient intégralement accompli une période volontaire de 15 jours consécutifs ou échelonnés et exécuté 8 heures de vol sur appareil de guerre, à l'exclusion des stages dans les Centres civils d'entraînement.

Les Officiers de Réserve remplissant ces conditions pourront obtenir une carte de ..., cette mesure entrant en vigueur immédiatement.

Chronique Sportive

Nous recevons de M. Grimaldi la lettre suivante adressée à notre rédacteur M. P... et que nous reproduisons accompagnée de la réponse de notre collaborateur :

Monsieur,

Je proteste énergiquement contre l'insinuation malveillante contenue dans les lignes de votre précédent article au sujet des incidents qui auraient été provoqués par mon arbitrage de dimanche.

Ce matin, votre compte-rendu ne relate pas ce que vous annonciez hier, au contraire, ... vous omettez d'en parler et de dire que les joueurs qui ont envahi le terrain ont seuls provoqué ces incidents.

Ce fait, que vous passez bien volontiers sous silence, a son importance ; il prouve d'une façon quasi certaine que pas mal de spectateurs (vous compris, puisque de la tribune vous avez crié : « Ce n'est pas but ») de joueurs, de dirigeants de clubs de notre ville, méconnaissent les règles du jeu ainsi que leur application pendant le match.

Permettez-moi de m'élever aussi contre votre peu bienveillante appréciation sur la façon dont j'ai dirigé cette rencontre, ma conscience est tranquille sur ce sujet des nombreuses parties que j'ai eu l'honneur d'arbitrer, pas plus que pendant celle de dimanche, je n'ai jamais, ni sciemment ni par incompétence, porté tort à n'importe quelle équipe.

Pour terminer et pour répondre à ceux qui vous « ont dit » que j'étais incompétent en matière d'arbitrage, je vous serais très obligé de les prier, avant de me critiquer de bien vouloir m'imiter chez les mêmes cabines qui ont conseillé le Capitaine de l'Etoile à prendre des réserves qui, je l'espère, feront annales dans les sports bastiais.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

GRIMALDI
Directeur de la partie E. F. - S. C. B.

* * *

Je ne saisis pas le reproche que me fait en premier lieu M. Grimaldi de ne pas avoir relaté mercredi ce que j'avais annoncé mardi ? Or, qu'avais-je annoncé ? Que je reviendrai sur le match, rien de plus. Et, j'y suis revenu.

J'ai omis de parler des personnes qui ont envahi le terrain. Je veux bien l'admettre. Mais est-ce bien l'envahissement du terrain qui a provoqué des incidents ? Ne sont-ce pas plutôt ces incidents qui ont provoqué l'envahissement du terrain.

Sur le troisième but du S. C. B., j'ai commis une erreur : Je n'ai point attendu pour avoir la loyauté de le reconnaître.

Parmi ceux qui « m'ont dit » que M. Grimaldi fut incompétent, le premier fut un membre de son club — qui, peut-être préfère le taxer d'incompétence que de partialité.

M. Grimaldi enfin prétend que ni sciemment ni par incompétence il n'a jamais permis tort à aucune équipe. On ne peut affirmer qu'il l'ait fait sciemment, mais il peut paraître présomptueux, proclamant sa compétence. C'est là, pourrais-je lui dire, le propre des incompétents. Et de qualifier l'arbitrage de dimanche, je laisse le soin aux spectateurs qui s'y trouvaient, assez nombreux, le Stade.

Ce qui m'évite un plus long commentaire. — P. P.

COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE PREPARATION MILITAIRE DE LA CORSE.

La réunion des membres du Comité qui devait avoir lieu le 26 mars, n'ayant pu se faire par suite de l'indisponibilité de plusieurs membres, est renvoyée au 14 avril, à 17 h. 30, Hôtel de Ville de Bastia, même local.

FEDERATION FRANÇAISE DE BOXE
Sous-Délégation de Bastia

Par suite de difficultés matérielles d'organisation, les championnats régionaux annoncés pour le 24 mars, auront lieu à une date ultérieure qui sera portée à la connaissance des intéressés en temps opportun.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

COURSES D'AJACCIO
(Hippodrome de Vignetta)
Le Dimanche 27 Mars 1927

La Compagnie des Chemins de Fer Départementaux a l'honneur d'informer le Public qu'à l'occasion des Courses qui auront lieu à l'Hippodrome de Vignetta les trains ordinaires nos 3 et 4 s'arrêteront exceptionnellement, le dimanche 27 mars 1927, au kilomètre 153 k. 220 pour y laisser et prendre des voyageurs sans bagages.

Des trains supplémentaires seront également mis en marche entre Ajaccio et l'Hippodrome de Vignetta, suivant les besoins depuis midi 30 jusqu'à la fin des courses.

Dans le cas où, pour un motif quelconque, les courses n'auraient pas lieu, les présentes dispositions ne seraient applicables qu'à la date fixée et publiée par le Comité des Courses d'Ajaccio.

Le prix des billets de 3me classe aller et retour est de : 1 franc 75.

T. S. F.
Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent Aux Gds Magasins Louis MAUREL
Installation Complète
Facilités de Payement.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Vendredi 25 mars 1927, 84me jour de l'année ; 281 à venir.

Aujourd'hui : Annonciation.
Demain : Saint Emmanuel.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 13° ; à 12 h., 15° ; à 18 h., 10°,5. Maxima : 17° ; minima : 10°.

Etat du ciel : couvert ; vents : S. W. (force 3, 4, 5) ; mer : houleuse.

* * *

EPHEMERIDES. — 1915. Entre Meuse et Moselle, les Allemands reculent.

GENDARMERIE

Nous apprenons avec plaisir que M. Alfred Lapeyre vient d'être promu au grade de maréchal des logis chef de gendarmerie et affecté aux brigades de Basse-Terre. Nos sincères félicitations et nos souhaits pour un avenir toujours meilleur à cet excellent serviteur, de l'ordre si sagement apprécié de ses chefs.

AU PORT

Navires se trouvant au port en opérations commerciales :

Quai Fango : **Corte II, Bengasi.**
Quai N. W. : **SS. Giovanni II, Renato C, Luciano, Mariantonia, Enzo, Resistenza, Due fratelli.**
Quai Nord : Vapeur danois **Mag, Carla.**
Quai N. E. : **Clementina, Attilio, Renato, Caterina Madre.**
Yacht américain **Orus Ader** ; yacht de l'escadre anglaise royale : **Meduse et Brynhild.**

EMPLOIS RESERVES

M. Cappolani Dominique, candidat militaire, a été nommé inspecteur de la sûreté dans la police de Marseille.

— Ont été nommés cantonniers des Ponts et Chaussées :

Dans les Basses-Alpes, M. Fossati Marius candidat civil.

Dans la Savoie, M. Ornali Simon-Jean, ex-soldat du 173e rég. d'infanterie.

Dans les Bouches du Rhône, M. Bonifazi Jean, ex-soldat du 89e rég. d'infanterie.

Dans les Alpes-Maritimes : MM. Albelli Valentin, ex-soldat du 282e rég. d'infanterie ; Susini Jacques-Antoine, ex-soldat du 173e ; Casali Jean-Joseph, ex-soldat du 163e.

AVIS DE TIR

La 10e Batterie du 94e Régiment d'Artillerie de montagne exécutera les 21, 22, 24 et 26 mars 1927, des écoles à feu sur le champ de tir de San Leonardo.

Toutes les demandes d'indemnité que les intéressés pourraient avoir à présenter, à l'occasion de ces tirs, devront, conformément à la loi du 17 avril 1901, être produites dans les trois jours qui suivront ces écoles à feu et être adressées au Commandant du Parc d'Artillerie Annexe de Bastia pour être soumise à la Commission instituée à cet effet.

BIBLIOGRAPHIE

Nous sommes heureux d'annoncer la préparation de l'annuaire « Les Français de France », et la publication de la Revue mensuelle du même nom.

Ces organes sont destinés à créer un lien indispensable entre tous les français, quelle que soit leur profession, à lutter contre les éléments étrangers indésirables, à faire connaître aux français les productions françaises, du domaine commercial et industriel, comme du domaine intellectuel, à favoriser l'emploi, en France, de ces productions, à réagir contre l'exagération et le mauvais goût de certaines productions étrangères à maintenir haut et pur l'esprit national.

La revue mensuelle « Les Français de France », de laquelle toute question politique est absolument bannie, d'un prix très modique, et dont l'abonnement comprend pour les français, l'inscription gratuite à l'annuaire, est la revue de famille par excellence. Tous les sujets y sont traités, depuis l'article documentaire le plus bourré de chiffres jusqu'aux contes les plus gais.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Rédaction des « Français de France », 4, Rue Vivienne, Paris (2me). Tél. : Louvre 35 - 95.

Des correspondants sont demandés dans toutes les villes de France.

TIR EN MER

Conformément à l'autorisation de M. le Capitaine de Vaisseau, Commandant de Secteur, en date du 7 mars 1927, des tirs à la mer seront effectués du 9 au 10 avril dans la Batterie des Turquines à Bastia.

Le jet se déplacera en vue de la dite Batterie à des distances pouvant aller jusqu'à 8 kilomètres ou 5 milles marins de la côte.

Les bâtiments et embarcations ne devront pas stationner dans un rayon de 8 kilomètres ou 5 milles marins autour de la batterie exécutant son tir.

Les tirs seront annoncés par un coup à blanc tiré une heure avant l'ouverture du feu, par la Batterie intéressée, un pavillon rouge sera en même temps hissé sur la Batterie où le tir doit être exécuté.

Deux coups à blanc à trente secondes d'intervalle l'un de l'autre seront tirés à cette même batterie dix minutes avant l'ouverture du feu. Le pavillon rouge restera hissé en permanence pendant toute la séance de tir. Il sera amené après le dernier coup tiré.

LE BAL DE LA J. O. B.

Nous sommes heureux d'annoncer que la jeune société sportive, la Jeunesse Olympique Bastiaise organise pour le 2 avril, dans la Salle des Fêtes du Théâtre Municipal un grand bal sur invitations.

Nous ne doutons pas que cette soirée dansante obtiendra un brillant succès. Les membres de cette active société consacrent tous leurs soins à son organisation et nous donnent l'assurance que, à tous points de vue, elle ne méritera que des éloges.

On nous promet aussi plusieurs surprises, un cotillon monstre et un orchestre fameux.

On nous communique

CONCOURS D'ADMISSION A L'ECOLE POLYTECHNIQUE

Les candidats au concours d'admission à l'Ecole Polytechnique en 1927 sont informés qu'ils doivent se faire inscrire, le 1er avril au plus tard, à la Préfecture du département où ils font leurs études.

Après cette date nulle inscription ne sera admise.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la Préfecture, (1re division).

PAROISSE NOTRE-DAME DE LOURDES

Vendredi, samedi et dimanche, Exposition solennelle des **Quarante Heures.**

Messe d'Exposition à 7 heures. Autres Messes à 8 heures et à 9 heures.

Le soir à 4 heures 30. Chant des Complies, sermon, salut.

Les Dames Procuratrices qui n'ont pas reçu la statuette de Notre Dame de Lourdes le jour de la fête, peuvent la retirer à la Sacristie, tous les jours de trois à cinq heures.

ORATOIRE DE SAINT-ROCH

La fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge sera célébrée à la Chapelle du Fango vendredi 25 courant.

Le matin messe à 8 heures et demie et à 10 heures. Le soir à 4 heures, Bénédiction et du baisement de la Ste Relique.

Dimanche 27, la Chapelle sera ouverte à 1 heure à 4 heures, bénédiction.

N. B. En cas de mauvais temps on fera les cérémonies à l'Oratoire de St-Roch.

Prieure Perpétuelle : Madame Poggi, née Balbi.
Prieure : Madame Pedrelli Amedea.
Sous-Prieure : Mlle Jobin Josette.

CLUB NAUTIQUE BASTIAIS

Réunion des membres actifs, samedi 26 courant à 8 heures et demie très précise, au garage.

Admission de nouveaux membres. Questions diverses.

Présence indispensable.

SOCIETE SAINTE DEVOTE

Les membres participants sont avisés que la perception du mois de mars aura lieu les dimanche 3 et 10 avril, au siège social, 21 rue Napoléon, de 9 à 11 heures.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES MARINS

La perception du mois de mars aura lieu les dimanches 3 et 10 avril, de 8 à 10 heures, au siège social.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Régent-Journal ; Les Artistes Associés présentent Charlie Chaplin dans **La Ruée vers l'Or**, superproduction en 10 parties.

Prix des places : Réservées : 5 frs ; Fauteuils : 3.50. Premières : 2.50. Secondes : 1.50.

Au prochain programme : **Le Cap Corse** (documentaire) ; Franck Merryl, l'émule de Diavolo, dans **La Foudre Enchaînée**, film d'aventures en 5 parties ; Max Linder dans son plus beau film : **Le roi du cirque**, superproduction comique en 6 parties.

Très prochainement : **Mon Curé chez les Riches.**

* * *

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Comique en deux parties ; le chef d'œuvre de Buck Jones : **Le Cow boy et la Comtesse**, grand film d'aventures et de sports (Les prouesses du cheval Prince, l'égal de Tony).

Au prochain programme : **Révélation**, de la Gaumont Métro.

DAMIANI
Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Siem DAMIANI & Cie, 39, Boulevard Paoli

— APPAREILS SANITAIRES —
CHARLES BLANC
VENTE DE BAIGNOIRES ::: :::
CHAUFFE-BAINS, LAVABOS, :::
GLACES :: CABINETS :: ::
Agent général pour la Corse : Marcel LEVIE
Dépôt et Magasins :

00144

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

CONSEIL DE CABINET

LA REFORME ELECTORALE

LE TABLEAU DES CIRCONSCRIPTIONS

Paris, 24 mars

Le Conseil de Cabinet a entendu M. Sarraut sur la démarche faite auprès de lui par les représentants des groupes de gauche.

On sait qu'au cours de cette entrevue, le ministre se serait montré disposé à modifier le projet de réforme électorale dans le sens indiqué tendant à établir le tableau des circonscriptions non plus sur la base de la population totale, étrangers compris mais sur la base de la population française seulement.

LE CONFLIT ITALO-SERBE

LES DISPOSITIONS ITALIENNES SONT RESERVEES

Paris, 24 mars

On croit qu'au cours de l'entretien d'hier entre MM. Briand et Avezzana celui-ci a déclaré que les dispositions de l'Italie sur la question italo-serbe sont très réservées.

A la Chambre

SÉANCE DU 24 MARS

La séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Bouisson.

LES BREVETS D'INVENTION

La Chambre adopte jusqu'à l'article 40 du projet de loi sur les brevets d'invention.

Puis, après une intervention de M. Baltrand, en faveur de l'industrie des peaux, on renvoie la suite de la discussion à mardi.

Au Sénat

SÉANCE DU 24 MARS

La séance est ouverte sous la présidence de M. Doumer, à 15 heures.

LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Le Sénat vote tous les articles du projet de loi sur les crédits supplémentaires, retour de la Chambre.

L'ensemble est adopté par 273 voix contre 17.

NOUVELLES JUDICIAIRES

UN SOLDAT DESERTEUR, VOLEUR ET SATYRE SEVEREMENT CONDAMNE

Marseille, 24 mars

Le Conseil de Guerre de la XVe Région a condamné le soldat Pouvoir, du 81e regt d'infanterie, à vingt ans de travaux forcés et à la dégradation militaire pour désertion, vol et viol commis à Arles et à Forcalquier.

LES DETOURNEMENTS DU REMISIER

Paris, 24 mars

Le remisier Lefebvre, employé chez M. Aubry, agent de change, a avoué avoir détourné douze à treize millions.

A LA BANQUE DE FRANCE

M. MOREAU NEGOCIE AVEC LA BANQUE D'ANGLETERRE

Paris, 24 mars.

M. Moreau, Gouverneur de la Banque de France, vient d'entamer des pourparlers avec M. Montagu Norman, en vue des adoucissements à apporter aux conventions entre la Banque de France et la Banque d'Angleterre.

A LA COUR D'ASSISES D'AIX

L'AFFAIRE BOUGRAT

BOUGRAT CHERCHA-T-IL A DEVALISER LE COURTIER ?

Aix, 24 mars

La séance de ce matin a été consacrée à l'audition des témoins.

Une amie de Mlle Audibert fait des confidences sur les relations entre les amants. Elle trouve les 3.000 frs mensuels que le docteur donnait à sa maîtresse peu élevés.

On entend un courtier d'automobiles qui devait vendre une voiture au docteur. Il était entendu que le courtier devait avancer 15.000 francs à son client. Rendez-vous fut pris dans un café de la rue Noailles. Le courtier s'absenta quelques instants ; quand il revint, il absorba un café et fut pris d'une indisposition. Bougrat se plaignit également d'être malade et alla se coucher ; le courtier l'accompagna ; le docteur insista pour qu'il montât, mais il déclina l'invitation. Or, cent mètres plus loin, il aperçut Bougrat qui s'éloignait du côté opposé.

Le témoin dit que l'indisposition de Bougrat était feinte ; il conclut que son client voulait le dévaliser.

LA DEPOSITION DE GAUTIER DE ROY

Gautier de Roy vient à la barre. Cet individu, camarade de prison du Docteur, se fait l'écho des confidences et des tentatives de correspondance de l'accusé avec l'extérieur pour détourner les accusations.

Le témoin s'étend longuement sur ce qu'il estime être un cas de conscience. Il dit qu'il n'a pu taire la vérité.

Son audition continue l'après-midi par le récit du meurtre tel que le lui a conté le Docteur.

Avec emphase, Gauthier dit : « Je vais porter contre un homme l'accusation la plus grave qui se puisse formuler : Bougrat a tué Rumèbe ! Il me l'a avoué ».

Le témoin raconte que les terribles confidences du Docteur ont eu pour théâtre la cour de la Prison Chave. « Je vais me dégonfler », lui dit Bougrat qui lui fit le récit suivant : Rumèbe arriva à 8 heures du matin dans son cabinet et lui demanda de ne pas lui faire de piqûre. Le Docteur insista, lui proposant d'opérer la piqûre en deux fois. A la deuxième Rumèbe se trouva mal.

— Respire cela, lui dit le Docteur et il lui mit sous le nez un tampon imbibé d'acide prussique.

C'est ainsi que la mort est venue.

Bougrat donna des précisions au témoin sur les effets de l'acide prussique ; il ajouta qu'il reçut l'après-midi du jour du crime, un homme et une femme à qui il confia le pardessus de la victime. Une discussion aurait eu lieu au sujet du partage du contenu de la sacoche qui, au lieu de 30.000 francs en contenait seulement 8.500. Bougrat offrit la moitié à l'homme. Celui-ci l'aida à mettre le corps dans le placard.

INCIDENT

Me Stefani relève avec véhémence les accusations du témoin qu'il accuse de s'être livré à ce mouchardage scandaleux pour obtenir sa liberté provisoire. Il prend d'ailleurs le témoin en flagrant délit de mensonge.

Le débat est passionnant.

Nouvelles Parlementaires

LES CONSEILS GENERAUX

Paris, 24 mars

La Commission d'Administration Générale a décidé de demander à la Chambre de fixer au 7 mai la date d'ouverture des conseils généraux.

LES EVENEMENTS DE CHINE

LES NATIONALISTES DESIRENT CONTINUER LEURS BONNES RELATIONS AVEC LA FRANCE.

Paris, 24 mars

On mande de Changhai que les autorités nationalistes ont fait savoir à Changhai qu'elles désiraient rester en bons termes avec la France en raison de son libéralisme.

à Paris

LES FETES DE LA MI-CAREME

Paris, 24 mars

Au milieu d'un grand concours de curieux et favorisées par le temps les fêtes de la mi-carême ont obtenu un grand succès. Ce fut d'abord une cavalcade comprenant des chars pittoresques qui défila sur les grands boulevards.

D'autre part, un cortège des reines des arrondissements se rendit au Trocadero où eut lieu le couronnement de la reine des reines de Paris Mlle Aline Lesage.

A TOULON

ARRIVEE DE L'ESCADRE ANGLAISE

Toulon, 24 mars

L'escadre anglaise commandée par l'Amiral Kayes, commandant en chef la flotte de la Méditerranée, est arrivée ce matin à Toulon. Elle comprend les cuirassés *Warspite* et *Malaya*, le croiseur *Broke* et trois destroyers.

Tous les bâtiments et édifices publics sont pavoisés. L'Amiral et son état-major ont fait une visite au Vice-Amiral Thomine, Préfet Maritime, puis au Vice-Amiral Violette, à M. Claude, Maire ; à M. Gozzi, Sous-Préfet ; au Général Noguès, commandant la 30e Division.

La ville est animée et des fêtes ont commencé dès cet après-midi. Les officiers anglais se sont rendus à Hyères où se trouve le Prince Henry d'Angleterre. Des réceptions y ont été organisées.

LES SPORTS

DEUX BEAUX SUCCES DES EQUIPES DE L'ARMEE

Paris, 24 mars

En rugby, à Paris, l'armée française bat l'équipe de Paris par 18 points à 8.

En football, pour le tournoi triangulaire, l'armée française bat l'armée belge par 4 buts à 2.

LES MORTS DU JOUR

M. PAUL HELLEN

Paris, 24 mars

Le peintre Paul Hellen est décédé des suites d'une opération à l'âge de 68 ans.

AVIATION

ACCIDENT MORTEL

Rabat, 24 mars

Un avion est tombé à la limite de la zone dissidente. Le sergent pilote Timorin a été grièvement blessé ; le lieutenant observateur de Saint Julien a été tué.

à Nice

VIOLENT INCENDIE

Nice, 24 mars

Ce matin, à 6 h. 30, le feu s'est déclaré dans un entrepôt de bois attenant aux ateliers de la fabrique de meubles Lupichini et fils, 12, Boulevard Riquier.

L'alarme a été donnée par le contremaître Virgile comme les ouvriers venaient de prendre leur travail.

Deux pompes se sont rendues sur les lieux sous les ordres du capitaine Poullan.

La lutte contre le feu a été entreprise aussitôt ; au bout de deux heures, les maisons voisines et une grande partie de l'entrepôt étaient préservées et le sinistre maîtrisé.

Sur les lieux, on remarquait MM. Mari, premier adjoint et Laurenti adjoint.

Les ateliers et le bureau sont détruits ainsi que les meubles prêts à être livrés. La comptabilité a été sauvée.

Les dégâts atteignent 500.000 frs environ et sont couverts par des assurances.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

	Paris, 24 mars cours précéd.	dernier cours
Livre	124.88	124.91
Dollar	25.53	25.53
100 lires	117.30	117.45
100 pesetas	455.30	457.25
100 frs suisses	490.50	491.25
100 florins	1022.25	1021.50

A GRANDE ET GRAVE MALADIE BONNE MEDECINE Y REMEDIE

Pour Mme Lucie Morly, anémique au plus haut point et dont l'état devenait très inquiétant, la bonne médecine, ce fut les Pilules Pink. C'est elle-même qui nous le dit :

« Je suis très heureuse de vous faire savoir — nous a, en effet, déclaré Mme Morly, qui demeure rue de Bourrel, à Cazaux-sur-Garonne (Haute-Garonne) — que les Pilules Pink m'ont réellement rendu la santé. Depuis longtemps déjà, je m'anémiais, mes forces déclinaient, je ne mangeais presque pas et je n'avais plus de courage pour travailler. C'est grâce aux Pilules Pink, je dois le dire, que je me suis rétablie et que mes forces sont revenues ».

Mme Lucie Morly
Cl. E. Prayer

Les Pilules Pink sont certainement le remède le mieux indiqué contre toutes les affections ayant pour cause l'appauvrissement du sang et l'affaiblissement du système nerveux. Non seulement, en effet, elles régénèrent le sang et les forces nerveuses, mais elles exercent encore une action des plus salutaires sur l'ensemble des fonctions vitales qu'elles stimulent énergiquement et dont elles rétablissent la régularité. C'est pourquoi les Pilules Pink sont toujours employées avec succès contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge les maux d'estomac, maux de tête, irrégularité des époques.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 25 la boîte ; 18 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêté des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 98 du présent livre ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais *au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).*

N'hésitez plus seule, la Cigarette
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)
Vous donnera toute satisfaction

POUR ARRETER VOTRE COMPTABILITE
FAIRE VOTRE INVENTAIRE ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES
ADRESSEZ-VOUS A JAMET-BUFFEREAU
Experts-Comptables près des Tribunaux
29, Bd PAOLI - BASTIA

RESTAURANT GLACIER
Angle du Boulevard Paoli et de la place du Marché
BASTIA
SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES
La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses
Arrangements pour séjours de longue durée
ON PREND DES PENSIONNAIRES
Téléphone : 9.13

POUR FOURNITURES GÉNÉRALES POUR INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES - GAZ SANITAIRES
Louis Rogliano
22, BOULEVARD PAOLI
BASTIA
Téléphone 1,43
DEPOSITAIRE
des moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson - Houston.
GRAND ASSORTIMENT
de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à l'essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T.S.F.
Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références.

TELEPHONE 0.90
GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boul. du Palais, BASTIA
Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.
APPAREILLAGE DE T.S.F.
Grand Assortiments à tous les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.
FACILITÉS DE PAIEMENT

A MARSEILLE
Tous les Corses descendent chez leur compatriote
HOTEL des Deux Mondes
32, Cours Belsunce, 32
Ascenseur — Dernier Confort

Petites Annonces Économiques

AVIS DE DETTES. — Monsieur ... Moracelli entrepreneur à ... a l'honneur de prévenir le public qu'il ne répondra plus, à dater de ce jour, des dettes que pourrait contracter son épouse, la dame ..., née Marcelli, d'avec laquelle il est séparé.

A LOUER villa composée de 6 pièces. Cour et jardin. S'adresser aux bureaux du journal.

ATELIER
DE MECANIQUE
DE PRECISION
JOSEPH ROMAGNOLI

.. Boulevard Paoli — BASTIA

EXECUTION DE TOUS TRAVAUX
DE MECANIQUE

CHIRURGIE de la TETE et du COU

Le Cabinet du Docteur Fourier est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

Vient de paraître

SANTU CASANOVA

Primavera
Corsa

Prix: 12 Francs

En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (*franco poste*, 12 f. 65)

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement de papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — ... — Garantie contre le risque de remboursement au pair et le non-versement de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 30 fr. par an

COMPAGNIE
FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS DE MARS 1927
Départs de Corse pour le Continent
SERVICE D'ETE

[illegible]

Départs du Continent pour la Corse
SERVICE D'ETE

[illegible]

PRIME A NOS LECTEURS

Le Petit Bastiais
OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS

Un Magnifique Portrait

d'une réelle valeur artistique **24** sur **30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyro-sculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30** sur **40** centimètres de haut sans cadre au même prix.

Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de

29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.

35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.

Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SÉPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en buste ou en pied sans modification.

Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.

Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

lès Motos 2, 3, 4 HP
Monet Goyon
très Souples et Résistantes — Economiques et très Rapides
TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1924
AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli - BASTIA
(*Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande*)

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
... 2e Fascicule : 4 fr. 25.
... HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Il faut en ce moment faire des
ÉCONOMIES
et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme *gants et chaussures, bas et lingerie, plumes, nœuds et bijoux, etc.* comme aussi *robes et chapeaux* achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière, Paris

TARIF
DES INSERTIONS

Avis de décès	40.00
Avis de Transfert	40.00
Avis de remerciements	40.00
Avis de Messe	30.00
Avis de Messe et de Remerciements	45.00
Annonce Fiançailles	10.00
Annonce Naissance	10.00
Discours d'Obsèques, la ligne	1.50
Avis de deuils (2 insertions)	10.00
Petites Annonces (la ligne)	2.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

MARCEL ROUSSELLE
ACCORDEUR DIPLOMÉ
ET RÉPARATEUR DE PIANOS
5, RUE DE L'OPERA — BASTIA

AUTOCARS P. L. M.

HORAIRE DES SERVICES
DU PRINTEMPS 1927
DU 16 MARS AU 30 AVRIL

AU DEPART D'AJACCIO

CIRCUIT DES CALANCHES

Tous les jours : Ajaccio, cours Grandval dép. 8 h. ; Sagone, Cargèse, Piana (déjeuner), arr. 11 h. 25, dép. 13 h. 10 ; Les Calanches, la Spelunca, Ota, Porto, les Calanches, Piana, Cargèse, Sagone, Ajaccio, arr. 18 heures.

Prix du circuit complet, 85 francs ; Ajaccio-Piana, 45 francs ; Piana-Ota-Piana, 20 francs.

CIRCUIT DE BONIFACIO

En deux jours, les dimanche et mardi.

Premier jour : Ajaccio, dép. 7 h. ; Sartène, Bonifacio, arr. 12 h. 15, dép. 15 h. 15 ; Forêt de l'Ospédale, Zonza, arr. 18 h. 10 ;

Deuxième jour : Zonza, dép. 8 h. ; Col de Bavella (1.240 m.), Col de la Vaccia (1188 m.), Zicavo (déj.), arr. 11 h. 30 ; dép. 13 h. ; Ajaccio, arr. 16 h. 15.

Prix du circuit complet : 180 francs : Ajaccio-Bonifacio-Zonza, 120 francs ; Zonza-Ajaccio, 80 francs.

AJACCIO - ILE ROUSSE

Ajaccio, dép. 14 h. 15 ; Sagone, Cargèse. En un jour et demi, le samedi.

Piana (coucher), arr. 18 h., dép. 8 h. 30 les Calanches, Porto, Galeria, (déj.), arr. 12 h., dép. 14 h. ; Calvi, Ile Rousse, arr. 17 h. 45.

Prix : Ajaccio-Calvi ou Ile-Rousse, 100 francs ; Piana-Calvi ou Ile-Rousse, 65 frs.

AU DEPART D'ILE ROUSSE

ILE-ROUSSE - BASTIA

Le lundi : Ile-Rousse, dép. 8 h. 15, désert des Agriates, Saint Florent (déj.) arr. 10 h. 20, dép. 10 h. 35 ; Col de Téghime (541 m.), Défilé de Lancone, Bastia (place Saint Nicolas) arr. 11 h. 45.

Prix : Ile-Rousse Bastia, 55 francs.

ILE ROUSSE - AJACCIO

Le mercredi : Ile-Rousse, dép. 7 h. 30, Calvi, dép. 9 h. 30 ; Galeria (déjeuner) arr. 11 h. 30, dép. 13 h. 30 ; Piana (coucher) arr. 17 h., dép. 7 h 30 ; Cargèse, Sagone Ajaccio (cours Grandval), arr. 11 h. 15.

Prix : Ile Rousse-Ajaccio, 100 frs ; Ile-Rousse-Calvi-Piana, 85 francs.

AU DEPART DE BASTIA

BASTIA - ILE-ROUSSE

Le mardi : Bastia (place Saint Nicolas) dép. 10 h. 30 ; Défilé de Lancone, Col de Teghime, arr. 12 h. 15, dép. 14 h. 30 ; Désert des Agriates (541 m.), Saint-Florent (déjeuner), Ile-Rousse, arr. 17 heures.

Prix : Bastia-Ile-Rousse, 55 francs.

CIRCUIT DU CAP CORSE

Chaque jour (sauf le vendredi) :

Bastia (place Saint Nicolas, dép. 9 h. Erbalunga, Macinaggio, Rogliano, Centuri Pino (déj.), arr. 12 h. 15, dép. 14 h., Nonza, Bastia, arr. 17 h. 25.

Prix : 70 francs.

AU DEPART DE CORTE

CIRCUIT DE LA FORÊT DE VALDONIELLO

Les mardi, mercredi et samedi :

Corte (cours Paoli), dép. 9 h. 20, Scala di Santa Regina, Maison Forestière de Valdoniello (déjeuner), arr. 12 h., départ 14 h. ; Calacuccia, Scala di Santa Regina, Francardo, Corte, arr. 17 h.

Prix : 70 francs.

Le déjeuner prévu à la Maison forestière sera lieu provisoirement à Calacuccia de 11 heures à 13 heures.

L'ARGUS

publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20,000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, Bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

50e ANNEE. — N° 87 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — SAMEDI 26 MARS 1927

00145

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE : PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 14-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 4-05
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
BASTIA ...	13 fr.	25 fr.	48 fr.
...	15 fr.	27 fr.	50 fr.

Le Port en Sus

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHEQUE ... BASTIA

LES ARRÊTÉS MIOT

M. Henri Pierangeli a justement dénoncé, dans *Bastia-Journal*, un abus de pouvoir commis par l'administration de l'enregistrement sur les ventes successions, mutations, les arrêtés Miot accordant à la Corse un régime de faveur que cette administration a trouvé le moyen, en quelque sorte frauduleusement, de transgresser.

Or, comme le rappelle l'ancien député, la Cour de Cassation a déjà jugé que les arrêtés Miot ont force de loi tant qu'une disposition législative nouvelle n'en supprimera pas l'effet

Il est certain que l'administration de l'enregistrement dira qu'elle n'est pas obligée d'interpréter ces arrêtés dans le sens qui découle pourtant d'une façon claire des documents de l'époque, lesquels indiquent que les droits en question doivent être, en Corse, la moitié de ceux perçus sur le Continent.

La question devrait être tranchée soit par les tribunaux, un assujetti mis en demeure de payer ce qu'il peut considérer comme un trop perçu intentant une action judiciaire pour son propre cas comme pour le principe, soit par le Ministre des Finances.

M. Poincaré est un légiste enraciné, et on lui a même reproché d'exagérer sa tendance, comme de l'appliquer aux relations internationales. A fort, du reste. Mais il sera intéressant de lui soumettre la question. Son respect invétéré du droit, son rigorisme moral reconnu de tous nous laissent des chances de lui voir arbitrer le différend en notre faveur.

Après avoir pris la peine de marquer à quel point les interventions de M. Pierangeli faites sur ce ton posé nous agréent infiniment, nous désirons nous joindre à lui pour affirmer une fois de plus, que nous tenons essentiellement à l'observation stricte du régime, de ce qui reste du régime instauré par Miot.

Ce n'est pas seulement parce que nous y avons intérêt du point de vue matériel. Il est vrai que la situation qui a provoqué la législation spéciale de Miot par rapport aux conditions économiques qui existaient à l'époque sur le Continent ne s'est guère modifiée. De nos jours, un régime spécial au point de vue des taxes fiscales s'impose toujours. Nous avons connu en Corse, ces derniers temps des chefs de service de l'ordre fiscal qui ont reconnu et proclamé la nécessité absolue d'adoucissements sous peine de limiter encore une activité économique déjà trop embryonnaire. Mais nous tenons aux arrêtés Miot parce qu'ils symbolisent à merveille le régime administratif général qui devrait être celui de la Corse pour la distinguer en tant que territoire insulaire, d'un territoire continental où les conditions d'existence et de travail sont tout autres.

Que d'erreurs n'a-t-on pas énoncé sur Miot et son rôle en Corse ! On a même été tenté de le tenir pour un homme néfaste à notre pays alors qu'aucun administrateur, parmi tous ceux qui l'ont remplacé jusqu'à nos jours, n'a eu une plus claire conception (que lui avait, il est vrai, fait partager le premier Consul) des besoins présents et à venir de la Corse. On l'a pris pour un légiste pur, négligeant l'aspect économique de la situation, alors qu'il n'a pas eu le temps au cours d'une double mais très courte mission (elle a duré en tout 22 mois, sauf erreur), il lui a nécessairement d'abord fallu légiférer avant de passer aux réalisations dans le domaine économique. Légiférer pour rétablir une situation politique encore profondément troublée, et légiférer pour amorcer les réalisations, la mise en valeur qu'il avait en vue.

Il est certain que la tendance française est, comme celle de toutes les grandes puissances, favorable à l'unification, et que Miot y poussait dans l'intérêt du pouvoir central. Mais il l'a fait avec une méthode dont il lui est sainement apparu qu'elle exigeait non seulement des ménagements, des transitions, mais même une limite qu'on n'aurait pas dépassée et qui est simplement celle qui marque la différence entre une île et un continent.

L'étude, mais qui ne serait propice que si on ne la discriminait pas de celle de son époque, du rôle de Miot en Corse est pleine d'enseignements, par rapport même aux conditions actuelles de l'existence. La lecture des arrêtés Miot, ni de ses rapports ne saurait suffire à expliquer le sens lumineux, sinon génial, de ses actes et de son administration. Il faut l'éclairer de la connaissance des circonstances du milieu dans lequel il manœuvrait où qui influait sur lui. On comprendrait mieux alors la véritable portée de ses arrêtés, ce qu'ils préparaient. Ils préparaient un régime administatif spécial dans une forme qui eût été permanente et définitive, la même forme qui se fût rigoureusement appliquée aux éléments physiques qui nous dominent en particulier et dont la nature est telle qu'aucune volonté humaine ne pourra jamais les effacer.

ARISTARQUE

Billet Parisien

La question est trop grave et trop digne la controverse pour qu'il faille s'aventurer à en parler légèrement.

Laissez-moi chausser mes lunettes, prendre un air grave et nettoyer ma plume. Cela fait, attaquons le sujet :

Napoléon mettait-il sa main droite ou sa main gauche dans son gilet ?

Il faut croire que cela à son importance de connaître ce détail d'attitude, car de nombreux érudits en disputent dans l' « Intermédiaire des Chercheurs et Curieux ».

Si nous nous référons aux peintres qui ont reproduit Napoléon avec l'une de ses mains glissées dans le gilet, voici ce que l'on note :

Isabey, main droite ; David, main droite ; Delaroche, main droite ; Robert Lefèvre, main droite ; Ingres, main gauche ; Seurre, main gauche ; Raffet, main droite ; Charlet, main gauche.

Il y a donc majorité pour la main droite, et l'on peut admettre que le choix de la main gauche n'aurait été dicté à certains artistes que par le souci d'équilibrer une œuvre dont l'ensemble s'accommodait mieux de celle-ci.

Cependant, avance M. René de Vivie de La Régie, Napoléon était une admirable symphonie d'antithèses. La régie de la main droite n'a rien d'absolu. Et peut-être l'Empereur glissait-il indifféremment l'une et l'autre de ses mains dans son gilet. Tient-il, par exemple, la lorgnette de la main droite c'est celle-ci qui va derrière le dos, et c'est la main gauche qui se replie dans le gilet. Et si, pour cette main gauche, l'ouverture du gilet boutonné à droite ne se prête pas, peu lui importe, il la contrarie.

Mais, déjà Napoléon ne boutonnait-il pas son gilet quinze jours à droite et quinze jours à gauche, ainsi que nos troupiers qui accoutumé de le faire pour leur capote par ordre supérieur ? Cela expliquerait qu'il mît ses deux mains tour à tour dans l'échancrure du gilet.

Bref, la question n'est pas résolue et, sans doute, ne le sera-t-elle jamais. Pour un esprit curieux, ce doute est une souffrance.

Vais-je dormir cette nuit ?...

Gabriel BAUET

AVIS A NOS ABONNES

Nous rappelons à nos abonnés que les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées d'une bande et de 0 fr. 75.

ETUDES ECONOMIQUES

Le Niveau des Salaires en France et les Déclarations de M. Bokanowski

(suite et fin)

Quelques chiffres permettront d'ailleurs d'illustrer ces observations. Ils représentent le salaire-or d'une corporation, celle des ouvriers maçons et briqueteurs, dans diverses capitales européennes. Le salaire de 1914 étant représenté par le chiffre 100, on trouve, à la date du 1er juin 1926, les indices suivants :

Copenhague	297.9
Amsterdam	242.5
Stockholm	238.3
Oslo	217.6
Londres	184.5
Ottawa	184.8
Madrid	183.1
Vienne	159.6
Prague	152.4
Berlin	150.8
Bruxelles	131.5
Rome	120.5
Paris	87.4
Varsovie	63.4

Seuls les indices de la France et de la Pologne sont, pour cette catégorie d'ouvriers, inférieurs à ceux de 1914.

Mais dira-t-on, l'étude des salaires-or, ne présente pas d'intérêt véritable ; puisque ce qui importe, avant tout, c'est de *pouvoir d'achat effectif* de ces salaires dans chacun des pays considérés. Cette recherche si délicate a été tentée ; elle a permis d'établir que les salaires pratiqués à Paris ont un pouvoir d'achat inférieur de 40 p. 100 environ à ceux de Londres.

* * *

On s'explique que, dans ces conditions, notre Ministre du Commerce se soit opposé à de nouvelles réductions de salaires. Il a, d'ailleurs, précisé sa pensée à ce sujet, au cours d'une deuxième intervention à la tribune, dans les termes suivants : « Une certaine campagne s'est dessinée en faveur de l'abaissement des prix de revient, non par la standardisation, la rationalisation, par un effort de concentration, par la révision des méthodes industrielles, mais par l'abaissement du taux des salaires quel que soit le prix de la vie. Le Gouvernement est opposé à une telle politique de surindustrialisation devienne un pays de vie mesquine et rétrécie. » On ne peut qu'approuver de telles propositions, surtout dans une période où il convient d'éviter certaines conséquences fâcheuses du chômage. Mais nous sommes loin, on le voit, des intentions que l'on avait prêtées à M. Bokanowski. Ce qu'il a voulu dire, c'est qu'à une situation normale doivent correspondre des salaires normaux et des droits de douane normaux.

Et pour éviter que les arguments qu'il a exposés puissent conduire à des mesures de surprotection, il a pris soin d'ajouter « qu'il ne s'agit pas d'élever les tarifs de la France pour assouvir certaine appétits ou entretenir certaines paresses » et qu'il fallait se garder de « tout tarif exagéré, protégeant des industries factices vestiges des périodes de blocus et d'inflation ».

* * *

Ainsi précisées, les intentions de M. Bokanowski apparaissent comme excellentes de tout point. Il reste à souhaiter que ces directives aient été suivies dans l'élaboration du nouveau tarif douanier, qui, on ne saurait trop insister, doit avoir un caractère purement défensif, son but étant de permettre, indépendamment de toute idée d'impérialisme commercial, l'heure du désarmement économique que nous appelons de tous nos vœux.

Emile ARÈNE.
Conseiller du Commerce Extérieur

Les journaux ont fait grand bruit sur l'arrestation du fameux financier Rochette pour des détournements dont le montant atteindrait plusieurs millions de francs. Mais il semble aujourd'hui que l'affaire a été sensiblement exagérée.
Voici l'entrée de l'immeuble où sont installés les bureaux de Bourse et Finance et deux instantanés de Rochette.

LA REFORME ELECTORALE

La réforme électorale défraye plus que jamais les conversations de couloirs et les polémiques de presse.

Commissions exécutives et comités directeurs des groupes cherchent des directives, essayent de réaliser des accords. On espère, enfin, que les socialistes et radicaux-socialistes trouveront un texte transactionnel se rapprochant de celui du projet gouvernemental.

On sait que celui-ci met fin à ce système hybride et bâtard qui, participant à la fois du principe majoritaire et du principe proportionnaliste, ne donne en réalité satisfaction ni aux partisans de la R. P. intégrale ni à ses adversaires. C'est le retour au scrutin uninominal. Sous quelle forme ? Fait-il revivre les anciens arrondissements sans modification ? Non. Il tient compte de la récente réforme administrative qui a provoqué on s'en souvient, une formidable levée de boucliers. Est-ce à dire que la carte électorale de demain sera purement calquée sur la carte administrative nouvelle ? Pas tout à fait.

Le projet gouvernemental conserve les anciens arrondissements toutes les fois que cela se peut. Quand ce maintien est impossible, il instaure un système de péréquation qui a obligé le Ministre à disloquer, à remanier à fondre certains arrondissements et à créer des circonscriptions électorales qui n'ont plus rien de commun avec les anciennes. Si j'ajoute que le scrutin uninominal ainsi rétabli est à forme majoritaire et qu'il comportera deux tours à huit jours d'intervalle — au lieu de quinze autrefois — j'aurai suffisamment indiqué, je crois, les caractéristiques du projet sans qu'il soit nécessaire d'y insister plus longuement.

Comment a-t-il été accueilli dans les milieux parlementaires et journalistiques ?

Du côté de la droite, conservateurs nationalistes, cléricaux et tous les modérés, qui ne sont pas modérément révolutionnaires dans cet ordre d'idées, fulminent et se déchaînent avec une violence sans pareille contre le projet ministériel : ils n'avaient pas attendu son apparition pour l'attaquer. Délégations sur délégations avaient déjà porté au Gouvernement leurs doléances — R. P. intégrale ? Oui. — Maintien du système actuel ? Oui. Mais qu'on ne parle pas d'un système majoritaire, quel qu'il soit scrutin d'arrondissement ou scrutin de liste. Qu'on ne parle pas surtout — je souligne ce mot — d'un deuxième tour de scrutin. Cela jamais ! Or, le projet du Gouvernement contient tout cela, comment ne lui ferait-on pas grise mine ? Et de multiplier les embûches et les traquenards pour faire trébucher le nouveau né, puisqu'on n'a pas pu l'empêcher de naître. Ah ! si l'on avait réussi à obtenir que le projet ne fût pas déposé ! Mais c'est fait. Alors, on s'évertuera à en retarder d'abord la mise à l'ordre du jour, puis le vote. On espère y parvenir en jetant à la traverse contre-projets sur contre-projets, amendements sur amendements. Et la Chambre devra se prononcer, au premier lieu, sur la question préalable et l'ajournement *sine die* du débat, puis sur la diminution du nombre des députés, puis sur les deux tours de scrutin, puis... que sais-je encore ? Bref les partis de conservation sociale ainsi appelés sans doute parce qu'ils sont prêts à tout bouleverser plutôt qu'à perdre la partie, ne négligeront rien pour enterrer la réforme.

Voilà les gauches prévenues. Qu'opposeront-elles à ces manœuvres, à cette tactique dilatoire, à tous ces moyens, directs ou obliques, pour faire échec à la réforme ?

C'est ici que les républicains d'avant-garde feront bien de se montrer circonspects et avisés, et de serrer leurs rangs. Ils sont tous partisans déclarés du scrutin d'arrondissement. Même les socialistes unifiés (S. F. I. O.) qui, jusque là, donnaient leur préférence à la R. P. intégrale, voyant le danger — que leur ont révélé les élections du Nord et, plus encore peut-être, celles de la Sarthe — ont résolu de soutenir, dès le premier moment, le scrutin uninominal. C'est semble-t-il, ce devrait être le succès assuré pour la réforme.

A quelles conditions ? La première et la plus importante, celle qui domine toutes les autres, c'est que radicaux, radicaux-socialistes, socialistes indépendants et socialistes unifiés ne se laissent pas manœuvrer par leurs adversaires de droite. Qu'ils se souviennent, les uns et les autres, que le mieux est souvent l'ennemi du bien. Qu'ils arrêtent ensemble leur ligne de conduite, avant même que la bataille ne s'engage, et qu'ils s'en tiennent ferme aux décisions qui auront été prises en commun. Unis, ils triompheront sûrement. Contre le faisceau indestructible de leurs forces viendront se briser tous les efforts et toutes les ruses du Bloc National en voie de reconstitution. Malheur à eux au contraire, si, sous un prétexte quelconque, même avec l'intention de faire mieux, ils se divisent ou... se laissent diviser. L'ennemi aura tôt fait, à la faveur de cette division, de se rendre maître de la place. Et alors, pour l'en déloger... va-t-en voir s'ils viennent, comme dit l'autre !

Nos amis feront donc bien d'être prudents et circonspects en ce qui concerne le projet Soulié, voté déjà par le Sénat et qu'on se propose d'opposer au projet gouvernemental.

Chacun de ces deux projets a, je le reconnais, ses avantages et ses inconvénients. Loin de moi la pensée de les étudier ici comparativement. Les

limites de cet article ne me le permettent pas. Ce que je veux souligner c'est l'importance qu'il y a, pour les partis avancés, pour tous ceux qui sont sincèrement désireux de voir aboutir la réforme, de ne pas se désunir, se diviser, se battre entre eux autour de ces deux projets. Ils s'exposeraient — l'adversaire aidant — à faire échouer l'un pour l'autre. Ce serait le triomphe du Bloc National. Pas un républicain ne voudra, j'en suis sûr, courir ce danger. Mais il était bon, je crois, de pousser le cri d'alarme : Casse-cou !

HENRI-MICHEL,
Député.

LES CORSES AU CONTINENT

LA JOURNEE DES ORPHELINS CORSES

Le « Comité général des filles corses de Paris » remercie de tout cœur les nombreux bienfaiteurs qui ont contribué à donner à « La Journée des Orphelins Corses » le succès légitime qu'il vient de remporter.

Afin de faciliter la tâche de la commission chargée de distribuer le bénéfice intégral de cette fête de bienfaisance, le C. G. F. C. P. serait très reconnaissant aux Maires du Département de la Corse, de bien vouloir adresser soit au Commandant Leandri, Grand Officier de la Légion d'Honneur, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, 1, Rue Oudinot, Paris (7me) soit au siège social du Comité 21, Rue de Palay, Paris (13me), avant le 31 mars prochain, le nom des deux orphelins les plus nécessiteux de leur commune, avec tous les renseignements nécessaires, afin de permettre à la Commission de désigner les bénéficiaires dont la situation paraîtra la plus intéressante.

Chronique Sportive

Le Cercle Athlétique Bastiais et le Sporting Club Bastiais seront demain aux prises pour la cinquième fois, cette saison.

On sait que les précédentes rencontres prirent fin sur les résultats suivants :

C. A. B. bat S. C. B. : 3 à 1 (amical)
C. A. B. - S. C. B. : 2 à 2 (amical)
S. C. B. bat C. A. B. : 6 à 1 (Coupe)
S. C. B. bat C. A. B. : 3 à 2 (champ.)

Le C. A. B. joue demain son dernier match de championnat ; ayant subi deux défaites, il n'a plus d'espoir de conserver le titre qui ne peut plus échapper au Sporting.

Les deux équipes, néanmoins, doivent nous faire assister à une partie âprement disputée.

* * *

[illegible]

* * *

SPORTING CLUB BASTIAIS

[illegible]

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO

Les courses d'Ajaccio. — [illegible]

Conférence. — [illegible]

Dans les P. T. T. — [illegible]

TRIBUNE LIBRE

M. Emile Sallé nous adresse la lettre suivante en réponse à l'article paru hier dans « Bastia-Journal » sous la signature de M. le Capitaine Léon Filippini :

Monsieur,

[illegible]

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Emile SALLE

LE DEVELOPPEMENT DU CREDIT AGRICOLE EN CORSE

M. Coquart, Inspecteur général, attaché au Ministère de l'Agriculture, était de passage ces jours derniers à Bastia, en mission [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

CHAMBRE CORRECTIONNELLE DE LA COUR D'APPEL

AUDIENCE DU 23 MARS

La Cour, présidée d'abord par M. [illegible], Conseiller doyen, rend son arrêt dans l'affaire Casanova et Vinciguerra, inculpés de fraudes à l'occasion de la révision des listes électorales de Fiuja, qui avait été plaidée le 17.

[illegible]

Evoquant l'affaire au fond, la Cour a ordonné un supplément d'information et délégué M. Antoine Martini, conseiller-rapporteur, pour y procéder.

* * *

Sous la présidence de M. Gavini, la Cour examine ensuite deux autres affaires.

La première concerne Angeli François, muletier à Nocario, qui a outragé le gendarme Merle, de Venaslaco, et exercé des violences sur cet agent de la force publique. Il avait été condamné par le Tribunal de Bastia à 50 frs d'amende avec sursis en égard à sa situation de réformé de guerre à 85 pour cent et de médaillé militaire.

Sur appel du Procureur de la République après rapport de M. le Conseiller Antoine Martini, réquisitoire de M. l'Avocat Général Giuliani et plaidoirie de Me Moretti, défenseur, la Cour élève la peine à 15 jours de prison avec sursis.

* * *

Mme Filippi Marie, Veuve Orsoni, de Pietralba, avait été condamnée le 2 février 1927 par le Tribunal de Bastia à 5 francs d'amende pour contravention de chien sans muselière, et acquittée pour blessures par imprudence.

Le ministère public avait relevé appel de cette décision.

Le chien de la susnommée Orsoni, dépourvu de muselière, avait mordu le chef de brigade de gendarmerie de Lama.

M. le Conseiller Fougère a présenté le rapport de cette affaire.

Après réquisitoire de M. l'Avocat général Giuliani et plaidoirie de Me Torteni, défenseur de l'inculpée, la Cour, réformant le jugement, retient le délit de blessures par imprudence et la condamne à 16 frs d'amende avec sursis.

BIBLIOGRAPHIE

LES HEROS SANS GLOIRE

A. René Brouillhet. — Les Héros sans gloire, avec préface de M. le médecin inspecteur général Rouvet. In-8° de 440 pages. Charles-Lavauzelle et Cie, éditeurs Prix : 25 frs (plus majoration 20 p. 100) (chèque postal 88-49, Paris).

Il eut été plus facile à ce jeune auteur, à qui nous devons déjà plusieurs romans, de suivre, dans une œuvre d'imagination, le [illegible] des médecins de la grande guerre ! mais il a voulu faire mieux, il s'est adressé aux services de santé, aux familles, aux amis, aux chefs, en vue d'obtenir communication des carnets de route, lettres, citations, de ces héros sans gloire. Cette documentation a permis à René Brouillhet de retracer les actes simplement héroïques de ces soldats sans panache.

Cette œuvre palpitante, illustre la mémoire des 1.600 médecins morts pendant « la tourmente ». Aucun nom ne semble avoir été oublié.

Toutes les familles de ces glorieux morts, tous les médecins rescapés qui ont perdu un ami voudront lire ce livre. Combien de frères, d'épouses, ignorent ce qu'elles doivent à ceux qui, fatigués, déprimés, [illegible] [illegible]

* * *

SOMMAIRE DE « NOS PLAISIRS » N° 12
Directeur général : F. Fousserigues

[illegible] Les petites annonces classées.

Prix : 40 centimes.

LE PRIX DES FARINES

Par arrêté en date du 22 mars, M. le Préfet de la Corse a fixé comme suit les prix limites de la balle de farine de 120 kgs :

288 frs 76, rendue chambre boulangerie ;

299 frs 58, vendue par les grossistes

Ces dispositions, applicables à partir du 22 mars n'entraînent aucune modification dans le prix du pain.

VICE-RECTORAT DE LA CORSE

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES PUPILLES DE LA NATION.

Il est rappelé à Mmes les institutrices et à MM. les instituteurs que l'élection de leurs représentants au Conseil d'Administration de l'Office départemental des pupilles de la Nation doit avoir lieu le dimanche 27 mars.

C'est donc ce jour-là qu'ils doivent déposer à la Poste à l'adresse de M. le Préfet la lettre recommandée renfermant leur bulletin de vote.

CONCOURS COMMUN DES BOURSES NATIONALES

Les épreuves écrites du concours des Bourses nationales (1re et 2me séries) auront lieu le 31 mars prochain dans les centres ci-après :

A Ajaccio : Les garçons composeront au Collège Fesch. Les filles composeront à l'Ecole des filles de la rue Sœur Alphonse.

A Bastia : Garçons et filles composeront à l'Ecole de garçons du Bd de Cardo.

A Calvi : Garçons et filles à l'Ecole de garçons.

A Corte : Garçons et filles à l'Ecole de garçons.

A Sartène : Garçons et filles à l'Ecole de garçons.

Les épreuves écrites commenceront dans tous les centres le 31 mars à 8 heures du matin. L'appel aura lieu à 7 h. 30.

Les candidats et les candidates devront se munir d'encre, de plumes et de papier brouillon.

Le papier spécial nécessaire aux compositions sera fourni au moment des épreuves moyennant la somme de 0 frs 50.

Le résultat des épreuves écrites sera proclamé le lundi 4 avril dans la soirée.

Les épreuves orales auront lieu le jeudi 7 avril 1927 à Ajaccio et à Bastia. Elles commenceront à 8 heures du matin à Ajaccio au collège Fesch pour les garçons, à l'école de la rue Sœur Alphonse pour les filles à Bastia à l'école du boulevard de Cardo pour les garçons et pour les filles.

La présente note tient lieu de convocation individuelle.

EXAMEN DES BOURSES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

(3me, 4me, 5me et 6me séries)

Les épreuves écrites du concours d'aptitude aux Bourses nationales d'enseignement secondaire (3me, 4me, 5me et 6me séries) auront lieu le 31 mars prochain dans les centres ci-après :

A Ajaccio : Aspirants et aspirantes composeront au collège Fesch.

A Bastia : Aspirants et aspirantes composeront au Lycée.

Les épreuves commenceront dans les deux centres à 8 heures du matin.

Les candidats et les candidates devront se munir d'encre, de plumes et de papier brouillon.

Les feuilles spéciales nécessaires pour les compositions seront fournies au moment des épreuves moyennant la somme de 0 fr. 50.

La présente note tient lieu de convocation individuelle.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre Au programme : Régent-Journal ; Les Artistes Associés présentent Charlie Chaplin dans **La Ruée vers l'Or,** superproduction en 10 parties.

Prix des places : Réservées : 5 frs ; Fauteuils : 3.50. Premières : 2.50. Secondes : 1.50.

Au prochain programme : **Le Cap Corse** (documentaire) ; Franck Merryl, l'émule de Dianeis, dans **La Foudre Enchaînée,** film d'aventures en 5 parties ; Max Linder dans son plus beau film : **Le roi du cirque,** superproduction comique en 4 parties.

Très prochainement : **Mon Curé chez les Riches.**

* * *

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Comique en deux parties ; le chef d'œuvre de Buck Jones : **Le Cow boy et la Comtesse,** grand film d'aventures et de sports (Les prouesses du cheval Prince, l'égal de Tony).

Au prochain programme : **Révélation,** de la Gaumont Métro.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Samedi 26 mars 1927. 85me jour de l'année ; 280 à venir.

Aujourd'hui : Saint Emmanuel.
Demain : **Lazare.**

* * *

EPHEMERIDES. — 1915. Création de la Croix de guerre votée par le Sénat.

LEGION D'HONNEUR

Ont été nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur les militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité à 100 pour cent, à titre définitif :

M. Marcellesi Jean Baptiste, ex-soldat du 151e rég. d'infanterie.

M. Mariani Antoine-Marc, ex-adjudant du 54e rég. d'artillerie de campagne.

MINISTERE DE LA JUSTICE

La médaille pénitentiaire a été conférée, pour leurs longs et loyaux services, à :

M. Giudicelli François, surveillant à la maison de correction de Lyon.

M. Monti Antoine, surveillant à la maison centrale de Melun.

M. Olivieri Ange, surveillant à la colonie d'Aniane.

M. Orsoni Antoine, surveillant à la maison centrale de Nîmes.

M. Peretti Jacques, surveillant à la maison d'arrêt de Nice.

M. Pisticcini Michel, surveillant chef de la maison d'arrêt d'Aix.

M. Salini Joseph, surveillant à la maison centrale de Nîmes.

M. Serpaggi Antoine, surveillant à la maison d'arrêt de Nice.

PERCEPTIONS

M. Casanova Ange-Marie, commis ordinaire de 3e classe à la perception d'Olmeto, a été nommé, en la même qualité, à la perception d'Ajaccio.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

COURSES D'AJACCIO
(HIPPODROME DE VIGNETTA)
LE DIMANCHE 27 MARS 1927

La Compagnie des Chemins de Fer Départementaux a l'honneur d'informer le Public qu'à l'occasion des Courses qui auront lieu à l'Hippodrome de Vignetta les trains ordinaires nos 3 et 8 s'arrêteront exceptionnellement, le dimanche 27 mars 1927, au kilomètre 153 k. 220 pour y laisser et prendre des voyageurs sans bagages.

Des trains supplémentaires seront également mis en marche entre Ajaccio et l'Hippodrome de Vignetta, suivant les besoins, depuis midi 30 jusqu'à la fin des courses.

Dans le cas où, pour un motif quelconque, les courses n'auraient pas lieu, les présentes dispositions ne seraient applicables qu'à la date fixée et publiée par le Comité des Courses d'Ajaccio).

Le prix des billets de 3me classe aller et retour est de : 1 franc 75.

NOUVELLES MILITAIRES

OFFICIERS DE RESERVE DU CADRE DE L'AVIATION

Les Grands Réseaux de Chemins de Fer ont accepté d'admettre comme équivalent à l'assiduité au cours des Ecoles de Perfectionnement, les stages volontaires effectués par les Officiers de Réserve du Cadre de l'Aviation militaire, sous réserve que les intéressés auront intégralement accompli une période volontaire de 15 jours consécutifs ou échelonnés et exécuté 8 heures de vol sur appareil de guerre, à l'exclusion des stages dans les Centres civils d'entraînement.

Les Officiers de Réserve remplissant ces conditions pourront obtenir une carte de surclassement, cette mesure entrant en vigueur immédiatement.

TIR EN MER

Conformément à l'autorisation de M. le Capitaine de Vaisseau, Commandant du Secteur, en date du 7 mars 1927, des tirs à la mer seront effectués du 5 au 10 avril dans la Batterie des Turquines à Bastia.

Le but se déplacera en vue de la dite Batterie à des distances pouvant aller jusqu'à 8 kilomètres ou 5 milles marins de la côte.

Les bâtiments et embarcations ne devront pas stationner dans un rayon de 8 kilomètres ou 5 milles marins autour de la batterie exécutant son tir.

Les tirs seront annoncés par un coup à blanc tiré une heure avant l'ouverture du feu, par la Batterie intéressée, un pavillon rouge sera en même temps hissé sur la Batterie où le tir doit être exécuté.

Deux coups à blanc à trente secondes d'intervalle l'un de l'autre seront tirés à cette même batterie dix minutes avant l'ouverture du feu. Le pavillon rouge restera hissé en permanence pendant toute la séance de tir. Il sera amené après le dernier coup tiré.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

Au Sénat

APRES LE VOYAGE EN CORSE DE LA COMMISSION DE LA MARINE

Paris, 25 mars

Les membres de la Commission Sénatoriale de la Marine faisant partie de la délégation qui a visité la Corse se sont réunis pour mettre au point le rapport consécutif à cette visite.

CONSEIL DE CABINET

LE DESARMEMENT

LES MINISTRES S'OPPOSENT A L'ENVOI D'UN OBSERVATEUR A LA CONFERENCE DE WASHINGTON.

Paris, 25 mars

Le Conseil de Cabinet aurait été saisi par M. Briand d'une proposition tendant à la nomination d'un observateur muet à la conférence navale proposée par les Etats-Unis. Mais, les autres ministres se sont montrés hostiles même avec toutes le garanties.

LES EVENEMENTS DE CHINE

DES AMERICAINS TUES A NANKIN

Paris, 25 mars

On mande de Nankin que plusieurs américains ont été tués ou blessés au cours du bombardement de la ville par les Cantonais.

A l'"Officiel"

DANS L'ARMEE

NOMINATIONS

Paris, 25 mars

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce jour, sont promus :

au grade de lieutenant-colonel, le chef de bataillon Chamoux, du 35e rég. d'infanterie qui passe au 173e.

Au grade de capitaine : Le lieutenant Martinetti, du 3e rég. d'infanterie, maintenu.

MUTATIONS

Est nommé colonel le lieutenant-colonel Charreyre, de l'état-major du secteur fortifié des Alpes Maritimes qui est maintenu à son poste.

Le capitaine Gresciucci, du 24e bataillon de chasseurs passe au 17e rég d'infanterie.

Le médecin major de 2me classe Berlandi, du 4e bataillon d'artilleurs coloniaux, passe au 173e rég d'infanterie.

Le sous-intendant de 3e classe Dupuy est maintenu à Bastia.

Le lieutenant de gendarmerie Rivalès, du 29e bataillon de chasseurs stagiaire à Casselnaudary, est affecté à Vico.

L'INCORPORATION DU CONTINGENT DE LA CLASSE 1927

Paris, 25 mars

Pour l'affectation des jeunes soldats du 1er contingent de la classe 1927 en Afrique du Nord, la lettre tirée est la lettre M.

AU MOMENT DE METTRE SOUS PRESSE NOUS N'AVONS REÇU QU'UNE FAIBLE PARTIE DE NOTRE SERVICE TELEGRAPHIQUE D'INFORMATIONS. NOS LECTEURS VOUDRONT BIEN NOUS EN EXCUSER.

IL N'Y AURA PAS DE CONVERSION FORCEE

LES RENTIERS N'ONT RIEN A CRAINDRE

Paris, 25 mars

Les milieux du ministre des Finances démentent le bruit d'un grand emprunt de conversion de 17 milliards dont certains journaux anglais s'étaient fait l'écho.

Pour que cette opération offre un réel intérêt, il faudrait que les rentes intéressées aient atteint le pair. Or, on en est encore loin.

Lorsque le pair sera atteint, on pourra alors envisager la conversion forcée, mais M. Poincaré n'en a même pas l'idée.

Les rentiers peuvent donc se rassurer.

LE PRIX DU PAIN

M. QUEUILLE EST OPTIMISTE

Paris, 25 mars

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, prévoit une nouvelle baisse du prix du pain. Au surplus, le ministre n'envisage pas de hausse pour l'avenir.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

	Paris, 25 mars cours précéd.	dernier cours
Livre	124.03	124.04
Dollar	25.53	25.53
100 lires	117.45	116.25
100 pesetas	457.25	451
100 frs suisses	491.25	491.25
100 florins	1021.50	1022

On nous communique

PARTI S. F. I. O.

Les membres de la Section de Bastia sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu salle de l'Assistance Publique, à 21 heures le samedi 26 courant.

Ordre du jour : Compte-rendu du Congrès fédéral de Corte ; Compte-rendu moral et financier et renouvellement du bureau Payement des cotisations.

ECOLE D'AGRICULTURE

Les agriculteurs pourront suivre les opérations du greffage des arbres fruitiers de pépinière qui auront lieu dans le jardin de l'école d'agriculture durant la semaine du 28 mars au 2 avril.

SYNDICAT DES CONSOMMATEURS D'EAU DE BEVINCO

Les consommateurs d'eau de Bevinco qui en avril 1922, s'étaient groupés en Syndicat afin de soutenir leurs justes et légitimes revendications, se sont réunis jeudi 24 mars, à neuf heures du soir au local de l'Assistance Publique.

Là, il a été décidé à l'unanimité que ce syndicat comportant l'adhésion du plus grand nombre possible de consommateurs ayant à faire valoir leurs droits et que, pour donner plus d'ampleur à ce syndicat devant être fort, puissant, actif et plein de vitalité, il convenait de le refonder avec le concours d'un très grand nombre de citoyens très fermement décidés à faire rigoureusement respecter leurs droits.

Une autre réunion a donc été décidée pour le samedi 26 mars à six heures et demie du soir (18 heures 30) et le lieu choisi pour la réunion a été le péristyle du théâtre, place Favalelli.

Le Syndicat des consommateurs d'eau de Bevinco prie donc très instamment tous les consommateurs de cette eau de venir tous très nombreux à cette réunion de ce soir à 6 h. et demie, Place Favalelli.

Il y va de l'intérêt de tous. Donc, pour tous, présence indispensable.

Tous les membres des Syndicats de l'Union Locale sont priés d'y assister.

A L'EGLISE SAINT JEAN

A l'occasion du centenaire de Beethoven un salut solennel sera chanté, demain dimanche, à l'issue des Vêpres qui commenceront à 4 heures et demie.

Après le sermon, M. Félix Quilici jouera la « Romance en Fa » de Beethoven, solo de violon avec accompagnement d'orgue.

La Maîtrise, sous la direction de M. Regimenti, chantera le « Sanctus et Benedictus » de Beethoven, chœur à 2 parties ; « Tantum ergo », de Beethoven, solo de soprano et chœur à 2 voix.

GENDARMERIE

Les membres de l'Amicale sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 27 mars courant à 8 heures et demie du matin, salle de l'Assistance Publique, pour communication importante et urgente.

SEANCES D'APPAREILLAGE

Les mutilés appareillables sont informés que les séances d'appareillage auront lieu en Corse, aux dates ci-après :

Ajaccio : le mardi 26 avril.
Bastia : le jeudi 28 avril.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Lundi prochain 28 courant, commencera la retraite aux Dames. Les Messieurs pourront aussi assister aux réunions qui auront lieu tous les jours à 5 h. 30. Le R. Père Prédicateur y traitera les sujets suivants :

Explication du Pater. Le but suprême.
Lundi : L'épanouissement.
Mardi : Le germe qui croît ; la règle suprême.
Mercredi : Fatce.
Jeudi : Laisser faire ; la ressource suprême.
Vendredi : Aujourd'hui pour aujourd'hui.
Samedi : Confessions.
Dimanche matin : Messe de communion à 7 heures. Allocution : Appel confiant parce que tout puissant.
Dimanche soir : Emotivité masculine et émotivité féminine. Influence des passions sur la liberté et de la liberté sur les passions.

CONCOURS D'ADMISSION A L'ECOLE POLYTECHNIQUE

Les candidats au concours d'admission à l'Ecole Polytechnique en 1927 sont informés qu'ils doivent se faire inscrire, le 1er avril au plus tard, à la Préfecture du département où ils font leurs études.

Après cette date nulle inscription ne sera admise.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la Préfecture, (1ère division).

PAROISSE NOTRE-DAME DE LOURDES

Vendredi, samedi et dimanche, Exposition solennelle des **Quarante Heures.**

Messe d'Exposition à 7 heures. Autres Messes à 8 heures et à 9 heures.

Le soir à 4 heures 30. Chant des Complies, sermon, salut.

* * *

Les Dames Procuratrices qui n'ont pas reçu la statuette de Notre Dame de Lourdes le jour de la fête, peuvent la retirer à la Sacristie, tous les jours de trois à cinq heures

SOCIETE SAINTE DEVOTE

Les membres participants sont avisés que la perception du mois de mars aura lieu les dimanche 3 et 10 avril, au siège social, 11 rue Napoléon, de 9 à 11 heures.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES MARINS

La perception du mois de mars aura lieu les dimanches 2 et 10 avril, de 8 à 10 heures, au siège social.

ORATOIRE DE SAINT-ROCH

La fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge sera célébrée à la Chapelle de Saint-Roch vendredi 25 courant.

Le matin messe à 8 heures et demie et à 10 heures. Le soir à 4 heures, Bénédiction et du baisement de la Ste Relique.

Dimanche 27, la Chapelle sera ouverte à 1 heure. à 4 heures, bénédiction.

N. B. En cas de mauvais temps on fera les cérémonies à l'Oratoire de St-Roch.

Prieure Perpétuelle : Madame Poggi, née Baldi.
Prieure : Madame Pedrelli Amelie.
Sous-Prieure : Mlle Jahin Josette.

CLUB NAUTIQUE BASTIAIS

Réunion des membres actifs, samedi 26 courant à 8 heures et demie très précise, au garage.

Admission de nouveaux membres. Questions diverses.

Présence indispensable.

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêté des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 88 du présent livre ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).

AU REGENT CINEMA

La ruée vers les mines de l'Alaska a maintes fois servi, toujours avec succès, aux scénaristes dramatiques du cinéma. Il est cette fois, le thème d'un film comique, le plus grand, le plus formidable de toute la production américaine : **La Ruée vers l'Or** interprété par Charlie Chaplin.

Parmi la multitude d'émigrés attirés dans les régions glacées de l'Alaska, par le mirage de l'or, un chercheur solitaire, — Charlie Chaplin — vaillant quoique chétif, tente aussi la fortune.

Pris dans un ouragan de neige, il échoue à la cabane de Black Larsen, redoutable bandit. Celui-ci sans pitié, veut le chasser et le renvoyer à une mort certaine, quand la destinée qui protège les faibles, apparaît en la personne de Jim McKay.

Le bandit est vaincu par McKay ; Charlie et son sauveur peuvent occuper l'abri. Le film fait passer de terribles moments aux deux isolés, jusqu'à l'arrivée inopinée d'un ours, que nos héros tuent pour se ravitailler.

L'ouragan apaisé, les deux compagnons se séparent. Charlie pour la ville la plus proche, et McKay pour sa mine secrète, la plus riche de l'Alaska. Une surprise l'y attend. Black Larsen s'est approprié son bien. Une nouvelle bataille s'engage entre les deux hommes, au cours de laquelle Jim McKay reçoit un coup de pelle sur la tête. Voyant son adversaire inanimé, Black Larsen s'enfuit et trouve la mort dans un éboulement de neige.

McKay reprend connaissance, mais le coup qu'il a reçu lui a fait perdre la mémoire.

Pendant que se déroule ce drame, Charlie arrive dans une de ces villes du Klondike, sorties de terre comme par enchantement. Il entre timidement dans le dancing de l'endroit, où son attention est bientôt retenue par Georgia, la reine des girls de ce lieu de divertissements. Elle est la plus belle créature qu'il ait jamais vue. C'est le coup de foudre, mais... sans espoir !

En une muette adoration, il brave les railleries des rustres du dancing pour contempler amoureusement la jeune fille qui concentre toute son affection, pour l'instant sur Jack Cameron, le Don Juan de l'endroit.

Un incident au cours d'une partie de campagne fera faire plus ample connaissance aux deux jeunes gens. Georgia et ses amies acceptent une invitation pour dîner avec Charlot au Nouvel An, comblant ainsi tous les vœux du pauvre solitaire.

Mais à l'heure dite, les invités font faux bond. Notre héros s'endort en attendant et se retrouve à son réveil après un rêve de bonheur, en présence de la triste réalité.

Découragé, il s'achemine vers le dancing et voit Georgia en joyeuse conversation avec son rival, Jack. Celle-ci pourtant se souvient brusquement de l'invitation et décide d'aller en bande à la cabane. Là, elle trouve la maison vide et la table prête, couverte des cadeaux que le pauvre hère avait préparés pour les jeunes filles. Un remords de la déception causée la pénètre.

Le lendemain, au dancing, Jim McKay ayant recouvré partiellement la mémoire reconnaît son ancien compagnon d'infortune et désire lui demander de le guider vers leur cabane, persuadé que de là, il retrouvera facilement sa mine d'or. Il lui promet la fortune et veut l'entraîner malgré sa résistance. Le pauvre amoureux arraché de force des bras de la jeune fille qui ne sait ce que cela veut dire, ne peut que crier à sa belle qu'il reviendra la chercher après avoir fait fortune.

Malgré de terribles moments, des dangers effrayants, la Chance sourit à nos deux chercheurs. La mine retrouvée, les voilà riches !

Une année passe. Jim McKay et son associé reviennent au monde civilisé, possédant tout ce que la fortune peut donner mais Georgia a disparu et le jeune homme la cherche partout... en vain.

Il la retrouve enfin dans des circonstances curieuses, où ayant revêtu ses vieux vêtements de chercheur d'or, il laisse ignorer sa fortune à Georgia qui tombe quand même dans ses bras.

On devine aisément quel parti Charlot a pu tirer d'un tel scénario dont ce bref résumé ne révèle qu'insuffisamment la richesse en quiproquos, en situations hilarantes.

Le succès triomphal remporté au « Régent Cinéma » par **La Ruée vers l'Or** pour ses deux premières représentations, ne se démentira certes pas pour celles de ce soir et demain.

* * *

Voici, pris au hasard, parmi tant d'autres tout autant élogieux, deux extraits du **Petit Journal** et de **l'Intransigeant** sur **La Ruée vers l'Or** :

Le Petit Journal : Charlie Chaplin s'est montré bon juge de lui-même et **La Ruée vers l'Or** mérite d'être vue par tous ceux qui aiment le grand artiste comme par tous ceux qui le discutent encore pour qu'ils constatent aussi bien les uns que les autres que rien ne manque des nécessités de l'art et devant l'homme qui comprend et qui peut cinématographique.

L'Intransigeant : Charlie Chaplin n'a appliqué là que ses procédés familiers, mais avec une telle adresse, une ampleur si magnifique que ce long film est une œuvre où rire et musique, et si largement conçue que l'on peut y rire en éprouvant une absolue satisfaction de l'esprit.

MOTEURS Essence, Electrique, Pétrole, huile lourde
Choix considérable chez le Spécialiste
PAUL DEVEZE Rue des Vigneronnes - MARSEILLE

TELEPHONE 0.90
GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boul. du Palais, BASTIA
Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.
APPAREILLAGE DE T.S.F.
Grand assortiments à tous les Rayons. Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.
FACILITÉS DE PAIEMENT

Avant de fixer définitivement votre choix en
T. S. F.
passez aux Magasins de Vente et d'Exposition
G. GUIDUCCI
34-36 Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-36)
POSTES - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIECES DETACHEES LAMPES, PILES - ETC., ETC...
Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent
BRUNET - RIBET & DESJARDINS
GRAVILLON - HYDRA
Installations complètes
Renseignements et démonstrations sur demande

INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE CABINET TOILETTE
L. ROGLIANO
23, Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-43)
Spécialité de tous travaux de plomberie et d'électricité
Maison de Confiance
LES MEILLEURES REFERENCES

T. S. F.
Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent
Aux Gds Magasins Louis MAUREL
Installations Complètes
Facilités de Payement

Petites Annonces Économiques

AVIS DE DETTES. — Monsieur Jean Charles Manorelli entrepreneur à Ile-Rousse a l'honneur de prévenir le public qu'il ne répond plus, à dater de ce jour, des dettes que pourrait contracter son épouse, la dame Apollonie, née Marchetti, d'avec laquelle il vit séparé.

A VENDRE propriété de Branca, près Petrapola, comprenant : 1 - Un moulin à farine, 2 meules ; 2 - Une petite usine pour distillation de pipes ; 3 - Terrains d'une contenance approximative de 4 à 5 hectares (ancien vignoble à remettre en valeur) ; 4 - Bois d'aulnes à exploiter (aux bords de la route) d'une valeur de 14 à 15.000 frs.

S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais » ou à Victor Bertoli, gérant du moulin à Branca.

Demandez UN **PONTENOVO**

COMPTABILITÉ JAMET-BUFFEREAU
[illegible]

ATELIER
DE MECANIQUE
DE PRECISION
JOSEPH ROMAGNOLI

42 Boulevard Paoli — BASTIA

EXECUTION DE TOUS TRAVAUX
DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE
PHONOGRAPHES — SERRURERIE
MACHINES A ECRIRE
MOTEURS INDUSTRIELS

CHIRURGIE de la TETE et du COU

Le Cabinet du Docteur Fourteau est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

MAROC

VIENT DE PARAITRE :
Le Premier
ANNUAIRE DES COLONS
Tous les noms — Toutes les adresses
Prix : Cinq francs

Vient de paraître

SANTU CASANOVA

Primavera
Corsa

Prix: 12 Francs

En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (*franco poste*, 12 f. 65)

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
14, pl. St-Nicolas et 11 bis, b^d Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

Location de Coffres-Forts
compartiments depuis 20 fr. par an

COMPAGNIE
FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS DE MARS 1927
Départs de Corse pour le Continent

SERVICE D'ETE

Départs du Continent pour la Corse

SERVICE D'ETE

PRIME A NOS LECTEURS

Le Petit Bastiais

OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS

Un Magnifique Portrait

d'une réelle valeur artistique **24 sur 30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyrosculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30** sur **40** centimètres de haut sans cadre au même prix.

Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de

29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.

35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.

Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SÉPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en buste ou en pied sans modification.

Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.

Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

lès Motos 2, 3, 4 HP

Monet Goyon

très Souples et Résistantes

Economiques et très Rapides

TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1926
répondant à tous les besoins

AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli - BASTIA

(*Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande*)

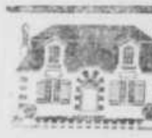

MAISONS
Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE
de l'HABITATION et du FOYER

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Il faut en ce moment faire des
ÉCONOMIES,
et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme *gants et chaussures, bas et lingerie, plumes, sacs et bijoux, etc...* comme aussi *robes et chapeaux* achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière, Paris

TARIF
DES INSERTIONS

Avis de décès	40.00
Avis de Transfert	40.00
Avis de Remerciements	40.00
Avis de Messes	30.0
Avis de Messe et de Remerciements	45.00
Annonce Fiançailles	20.00
Annonce Naissance	20.00
Discours d'Obsèques, la ligne	1.50
Avis de défilés (2 insertions)	20.00
Petites Annonces (la ligne)	2.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

MARCEL ROUSSELLE

ACCORDEUR DIPLOMÉ
ET RÉPARATEUR DE PIANOS
5, RUE DE L'OPERA — BASTIA

AUTOCARS P. L. M.

HORAIRE DES SERVICES
DU PRINTEMPS 1927
DU 16 MARS AU 30 AVRIL

AU DEPART D'AJACCIO

CIRCUIT DES CALANCHES

Tous les jours : Ajaccio, cours Grandval dép. 8 h. ; Sagone, Cargèse, Piana (déjeuner), arr. 11 h. 25, dép. 13 h. 10 ; Les Calanches, la Spelunca, Ota, Porto, les Calanches, Piana, Cargèse, Sagone, Ajaccio, arr. 18 heures.

Prix du circuit complet, 85 francs ; Ajaccio-Piana, 45 francs ; Piana-Ota-Piana, 20 francs.

CIRCUIT DE BONIFACIO

En deux jours, les dimanche et mardi.

Premier jour : Ajaccio, dép. 7 h. ; Sartène, Bonifacio, arr. 11 h. 15, dép. 15 h. 15 ; Forêt de l'Ospédale, Zonza, arr. 18 h. 10 ;

Deuxième jour : Zonza, dép. 8 h. ; Col de Bavella (1.240 m.), Col de la Vaccia (1188 m.), Zicavo (déj.), arr. 11 h. 30 ; dép. 13 h. ; Ajaccio, arr. 16 h. 15.

Prix du circuit complet : 180 francs Ajaccio-Bonifacio-Zonza, 120 francs ; Zonza-Ajaccio, 80 francs.

AJACCIO - ILE ROUSSE

Ajaccio, dép. 14 h. 15 ; Sagone, Cargèse. En un jour et demi, le samedi.

Piana (coucher), arr. 18 h., dép. 8 h. 30 les Calanches, Porto, Galeria, (déj.), arr. 12 h., dép. 14 h. ; Calvi, Ile Rousse, arr. 17 h. 45.

Prix : Ajaccio-Calvi ou Ile-Rousse, 100 francs ; Piana-Calvi ou Ile-Rousse, 85 frs.

AU DEPART D'ILE ROUSSE

ILE-ROUSSE - BASTIA

Le lundi : Ile-Rousse, dép. 8 h. 15, désert des Agriates, Saint Florent (déj.) arr. 10 h. 20, dép. 10 h. 35 ; Col de Teghime (541 m.), Défilé de Lancone, Bastia (place Saint Nicolas) arr. 11 h. 45.

Prix : Ile-Rousse Bastia, 55 francs.

ILE ROUSSE - AJACCIO

Le mercredi : Ile-Rousse, dép. 7 h. 30, Calvi, dép. 9 h. 30 ; Galeria (déjeuner) arr. 11 h. 30, dép. 13 h. 30 ; Piana (coucher) arr. 17 h., dép. 7 h. 30 ; Cargèse, Sagone, Ajaccio (cours Grandval), arr. 11 h. 15.

Prix : Ile Rousse-Ajaccio, 100 frs ; Ile-Rousse-Calvi-Piana, 85 francs.

AU DEPART DE BASTIA

BASTIA - ILE-ROUSSE

Le mardi : Bastia (place Saint Nicolas) dép. 10 h. 30 ; Défilé de Lancone, Col de Teghime, arr. 12 h. 15, dép. 14 h. 30 ; Désert des Agriates, Ile-Rousse, arr. 17 heures.

Prix : Bastia-Ile-Rousse, 55 francs.

CIRCUIT DU CAP CORSE

Chaque jour (sauf le vendredi) :

Bastia (place Saint Nicolas, dép. 9 h. Erbalunga, Macinaggio, Rogliano, Centuri Port (déj.), arr. 12 h. 15, dép. 14 h., Nonza, Bastia, arr. 17 h. 25.

Prix : 70 francs.

AU DEPART DE CORTE

CIRCUIT DE LA FORÊT DE VALDONIELLO

Les mardi, mercredi et samedi :

Corte (cours Paoli), dép. 9 h. 20, Scala di Santa Regina, Maison Forestière de Valdoniello (déjeuner), arr. 12 h., départ 14 h. ; Calacuccia, Scala di Santa Regina, Francardo, Corte, arr. 17 h.

Prix : 70 francs.

Le déjeuner prévu à la Maison forestière sera pris provisoirement à Calacuccia de 11 heures à 13 heures.

L'ARGUS

publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 28.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! ... LE PLUS ESTIMÉ

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

52e ANNÉE — N° 88

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

DIMANCHE 27 MARS 1927

00147

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHEUNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 74-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 6-05
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse & Alpes-Maritimes, France et Colonies	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Etranger (Union Postale)	15 fr.	27 fr.	50 fr.

Le Port en Sus

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

UN PROGRÈS

Nous éprouvons une grande satisfaction à constater les progrès réalisés depuis quelques années par la viticulture corse. On lui donnait fréquemment le conseil de s'attacher à produire des vins de qualité. Certes il faut toujours produire des vins de qualité, c'est-à-dire, en dehors des éléments naturels qui font leur réputation, des vins de parfaite fabrication et conservation, l'une n'allant pas d'ailleurs sans l'autre. Mais l'on voulait surtout parler de ces vins de cru qui méritent des soins particuliers pour être mis en bouteille et vendus aux connaisseurs et à la bonne clientèle d'hôtel.

Car il y avait là, et l'on commence maintenant à n'en plus douter une mine d'or à exploiter par nos viticulteurs. Encore, cette campagne à laquelle le *Petit Bastiais* n'est pas resté étranger, en faveur des vins de table fins avait-elle pour but de remédier à la mévente qui est évitée cette année, mais qui pourrait encore si facilement sévir. Or, les grands viticulteurs corses s'aperçoivent qu'ils ont un intérêt direct, permanent, considérable à fabriquer un produit susceptible d'être mis en bouteille : car ce produit supérieur se vend de plus en plus, soit sur place, soit au dehors.

La récompense de l'effort dépensé vient. Nous avons pu nous rendre compte que les vins fins corses acceptés d'être débités par les hôtels qui les portent sur leurs cartes soutiennent avantageusement la comparaison avec les meilleures de Bordeaux et de Bourgogne. Leur prix est, d'abord, moindre : huit ou dix francs, généralement, contre vingt ou vingt-cinq. Les dégusteurs, comme il y en a fréquemment dans les hôtels, ne justifient d'ailleurs pas cette différence de prix par la différence de qualité. Encore une fois nos meilleurs vins soutiennent, en qualité, dans leurs goûts respectifs la comparaison avec les grands crus du vignoble français, avec les Nuits et avec les Grave. On les vend moins cher parce qu'ils sont sur place. Et on les préfère aux crus métropolitains parce qu'ils sont d'aussi bonne qualité et parce que les visiteurs de la Corse ont une préférence naturelle pour les vins du pays : cette dégustation, lorsqu'elle en vaut la peine, est comme une partie de leur programme.

L'impression satisfaisante que nous avons éprouvée s'est trouvée renforcée de la présentation des bouteilles. Non pas que l'on doive les surcharger d'étiquettes, où les faire bariolées ou flamboyantes, avec abus du superlatif. Ce serait une faute de goût et un motif propre à provoquer la méfiance, le contenu dut-il être supérieur. Mais il ne faut pas non plus trop persister, à moins que l'on ne dispose d'une faible récolte, à présenter des bouteilles munies d'une étiquette manuscrite portant un millésime ou un lieu dit. Quoiqu'il en soit, car en définitive ce qui compte surtout c'est la bonté du liquide, et l'amateur sait toujours reconnaître son bien où il est, nous avons eu le plaisir de constater assez souvent, en traversant la Corse, que la présentation ne le cède pas à la qualité du produit.

Il ne saurait, bien entendu, s'agir ici que des vins de table. Il y a une autre catégorie de vins qui mérite considération pour le mouvement d'affaires auquel elle donne lieu. Ce sont les vins de liqueur qu'on consomme sous forme d'apéritifs ou entre les repas, et qui subissent une préparation spéciale tendant à augmenter leur degré alcoolique. Ce sont des vins industriels de bon aloi, et l'on estime qu'ils fassent en Corse et ailleurs redoutable concurrence à des marques continentales qui ne les valent pas ou les valent à peine. Coupés ou non avec des vins d'importation, ils contribuent à la prospérité du vignoble corse et à l'activité économique de notre pays.

Ce qui nous intéresse pour le quart d'heure, c'est la tendance de plus en plus prononcée des viticulteurs corses à soigner leur récolte dans un double sens : en produisant à la fois des vins courants très propres et de bonne conservation et des vins fins dont il se fait une consommation de plus en plus abondante dans l'île. Dans l'île d'abord, et avec l'essor du tourisme leur écoulement est assuré ; ailleurs aussi où ils feront, leur réputation s'établissant, l'objet de transactions actives.

Et dire que tel grand propriétaire dont les vins courants ou fins sont très recherchés n'a trouvé la vraie formule que ces derniers temps. Il y a quinze ans, sa production était considérée comme de valeur médiocre. Il y a fallu une réelle application de la patience, du goût.

Il y faudra, désormais, de l'honnêteté. C'est par là que nous devons conclure. Rien ne servira de ruser de donner un beau contenant pour un mauvais contenu. On ne remplacera pas les vins de table corses par des vins importés, coupés ou alcoolisés, car il leur manquera toujours l'arôme spécial que recherchent les connaisseurs. Une réputation est longue à s'affermir ; elle est rapide à s'effacer.

P. B.

Billet Parisien

Philadelphie, ancienne capitale des fédéraux, est une belle et grande ville de deux millions d'âmes, la perle de la Pensylvanie. Elle possède un port sur le Delaware, une université renommée, un arsenal, des usines métallurgiques, des raffineries... et un habitant qui ne doute de rien.

Cet original, Hindou de naissance porte le costume immaculé et le turban à aigrette de son pays. Il s'est présenté l'autre jour chez le concierge de la mairie centrale, chargé d'un petit coffret mystérieux.

— Est-ce de l'alcool, que vous avez là-dedans ? interrogea le concierge d'un air soupçonneux.

— Oh ! non, fit l'Hindou, c'est... c'est... Mais ce n'est pas à vous que je dois le révéler. Indiquez-moi, s'il vous plaît, le bureau des mariages.

Il gravit plusieurs escaliers majestueusement, enfila d'interminables couloirs sans se hâter, et frappa à la dernière porte qu'il trouva.

Un employé le reçut.

— Vous désirez ?

— *Une licence de mariage.*

— Où est votre fiancée ?

Alors, l'Hindou déposa le coffret sur la table du scribe.

— Là-dedans.

L'autre eut un haut-le-corps et instinctivement, sa main chercha le bouton de la sonnerie d'appel. Avait-il affaire à un fou ?

— Voyons, mon ami, mon temps est précieux. Je n'ai pas le loisir de plaisanter. Amenez-moi la demoiselle, et je vous délivrerai la licence.

— Elle est là-dedans tout entière reprit l'Oriental.

— Sacrebleu ! s'écria l'autre, une femme ne peut pas tenir dans une boîte à cigares !

— Si, si. Ce sont les cendres de ma fiancée. Qu'elle soit morte, cela ne délie pas nos engagements. Dans l'Inde, d'ailleurs, nous n'attachons pas une grande importance à la mort.

— Mais il est impossible d'épouser une morte !

— Même sur le plan astral ?

— Sur n'importe quel plan.

— C'est bien dommage, car épouser ma fiancée en cendres, c'était le seul moyen que j'eusse de vivre longtemps en parfaite harmonie avec elle.

Gabriel Bavoz.

La Dépopulation

Les chiffres parlent et, dans leur éloquence brève mais nette, ils en disent souvent bien plus long que les discours de puissante haleine.

Ils résument les situations d'une façon précise qui frappe mieux que toutes les paroles. Qu'on en juge par ceux que nous tirons de l'important ouvrage de M. Paul Haury, agrégé d'histoire, professeur au Lycée Condorcet et qu'il a intitulé : « *Pour que la France vive* ». Ces chiffres montrent, à notre confusion, comment en l'espace de deux siècles la France est passée, au point de la population, du premier au dernier rang des grandes nations.

Voici cet édifiant tableau :

1715

France : 19 millions d'habitants
Autriche : 15 millions
Russie : 13 millions
Angleterre : 10 millions
Espagne : 5 millions

1815

Russie : 36 millions d'habitants
France : 29 millions 5
Autriche : 24 millions
Angleterre : 19 millions
Etats-Unis : 8 millions

1851

Russie : 60 millions d'habitants
France : 35 millions
Autriche : 31 millions
Angleterre : 27 millions 5
Etats-Unis : 23 millions

1871

Russie : 75 millions d'habitants
Allemagne : 41 millions
Etats-Unis : 38 millions 5
France : 36 millions 2
Autriche : 30 millions
Japon : 32 millions
Angleterre : 31 millions
Italie : 26 millions

1913

Russie : 150 millions d'habitants
Etats-Unis : 98 millions
Allemagne : 67 millions
Autriche : 53 millions
Angleterre : 46 millions
France : 40 millions
Italie : 36 millions

1925

Etats-Unis : 120 millions d'habitants
Russie : 102 millions
Allemagne : 63 millions
Japon : 60 millions
Angleterre : 48 millions
Italie : 41 millions
France : 40 millions

Cependant la *nuptialité* est très supérieure en France à celle de l'Italie et de l'Allemagne, mais par contre la *fécondité* est de beaucoup plus faible (2 enfants en moyenne par ménage).

La *natalité* reste à peu près stationnaire et le taux de la mortalité est très élevé.

Il en résulte une faiblesse exceptionnelle de l'excédent des naissances sur les décès, qui est de beaucoup le plus faible de toute l'Europe.

Aussi, en tenant compte des agrandissements et des diminutions des territoires, on arrive à cette constatation pénible au point de vue national que notre pays est le seul à n'avoir pu récupérer ses pertes de guerre.

La France est la seule à n'avoir que des excédents infimes de naissances ce qui fait d'elle un vaste foyer d'appel pour l'immigration étrangère.

Or, la France est après la Russie l'Etat le plus vaste d'Europe ; elle est plus étendue que la Grande-Bretagne et l'Italie réunies et l'Allemagne agrandie de l'Autriche l'égalerait à peine en superficie.

Pour la vie et la prospérité de ce pays de prédilection, nous appelons de tous nos vœux le jour où l'on reviendra à la bonne, à la saine et morale tradition de la famille nombreuse qui a fait sa grandeur dans le passé et qui l'a sauvé dans la Grande Guerre. Ce sont les familles d'au moins quatre enfants (1) qui de 1914 à 1918 ont donné au pays la moitié de ses défenseurs.

L. O.

(1) Le cinquième des familles françaises.

A PROPOS D'UNE ENQUETE

LA PHRASE ET LE MOT DE WATERLOO

Les mots historiques sont plus souvent l'œuvre de l'historien que celle des hommes auxquels on les attribue. Quand on soumet à la critique et à l'examen ces phrases lapidaires qu'on dit avoir été prononcées par des hommes illustres en des circonstances solennelles, et ces perles de l'éloquence des champs de bataille, on s'aperçoit presque toujours qu'elles ont été fabriquées dans le silence du cabinet.

Mais les légendes ont la vie dure et même lorsque la preuve est faite qu'ils sont apocryphes, nombre de mots historiques subsistent.

C'est le cas du « mot » et de la « phrase » de Waterloo, sur l'authenticité desquels la discussion est rouverte, depuis quelque temps, dans les colonnes de nos grands confrères parisiens.

Le mot..... je n'ai pas besoin de vous le rappeler...

La phrase, vous la connaissez. Aux Anglais qui criaient aux soldats des derniers carrés : « Braves Français rendez-vous ! Cambronne aurait répondu : « La garde meurt et ne se rend pas !... » Et comme les Anglais répétaient : « Rendez-vous, rendez-vous ! » Cambronne leur aurait envoyé le mot.

Le mot, nul ne s'étonna qu'il ait pu être lancé dans la fièvre de la résistance désespérée. Cambronne, cependant, se défendit toujours de l'avoir employé.

Quant à la phrase, la raison qui fit le plus souvent douter de son authenticité, c'est qu'elle est bien littéraire pour avoir été prononcée par un soldat sur un champ de bataille.

Il est vrai qu'on s'est représenté longtemps le général Cambronne comme un soudard au rude langage un dur-à-cuire dans le genre de ces Augereau et de ces Dupas qui dépeçaient la langue française à grands coups de sabre, et amoncelaient les pataquès dans les salons impériaux aussi bien que des actions d'éclat sur les champs de bataille.

Il n'en fut rien cependant. Cambronne était un officier relativement instruit pour son temps, distingué et de manières polies. Modeste et discret, il avait horreur de se mettre en scène ; et lorsqu'on l'interrogeait sur ses fameuses répliques de Waterloo il esquivait les réponses, invoquant les défaillances de sa mémoire, rougissant presque, tellement il lui était pénible de parler de lui-même.

Pourtant si l'on comprend qu'un tel homme ne se soit jamais targué d'une trivialité — cette trivialité fût-elle épique — on s'explique moins facilement sa discrétion relativement à la célèbre phrase : « La garde meurt et ne se rend pas ».

Or, cette phrase, il n'affirma jamais l'avoir prononcée, et même il ne protesta pas lorsqu'on l'attribua à d'autres.

D'autre part, la phrase n'apparaît que plusieurs jours après la bataille et les premières versions sont imprécises. *Le Journal général de la France* en parle le premier le 24 juin 1815. La version qu'il publie est celle-ci : « La garde impériale meurt et ne se rend pas ».

L'Indépendant paru le même jour affirme qu'un général a crié aux soldats de la garde : « Mes amis, songez qu'il vaut mieux mourir que de nous rendre esclaves ». Ceci ne ressemble guère à la réponse qu'on attribue à Cambronne, mais c'est infiniment plus dans la phraséologie du temps.

Le lendemain, la *Gazette de France* lance une troisième version : « La vieille garde ne capitule pas, ne se rend pas ; elle sait mourir ». Le 27 enfin, la phrase définitive apparaît dans un nouveau numéro de l'*Indépendant*. Et c'est le lendemain 28 qu'il en est question à la Chambre des représentants. Un député avait demandé que l'héroïsme des soldats fût glorifié par un souvenir durable. Garat, l'ancien ministre de la Révolution, fit observer que le premier trait à rappeler aux générations futures c'était le mot de ce soldat qui avait crié à l'ennemi : « **La garde meurt et ne se rend pas** ». Là-dessus, le représentant Pénières, de la Corrèze, cria de sa place :

— Le nom de l'officier qui a prononcé ces paroles ne doit pas être ignoré : c'est le brave Cambronne.

Le brave Cambronne, pourtant n'en réclama pas la paternité. Si le représentant Pénières la lui attribue d'autres personnes qui se prétendent aussi bien informées, affirment que la phrase fut dite en effet, mais non par lui. Les uns la prêtent au Général Michel, les autres au général Dorsenne, qui moururent tous deux à Waterloo.

Enfin les sceptiques, les gens qui trouvent que la phrase est trop peignée, trop jolie pour un cri de champ de bataille et qui d'autre part, observent qu'elle a voyagé bien vite pour venir de Belgique à Paris, assurent qu'elle fut fabriquée de toutes pièces.

Plusieurs historiens de Waterloo en font honneur à de Rougemont, le rédacteur du *Journal général de la France*, qui, le premier, la publie dans sa feuille.

Pourtant, un autre journaliste déclara de lui-même l'avoir fabriquée. C'est Bory de Saint-Vincent, qui, apprenant que Cambronne niait l'avoir prononcée, écrivit dans le *Nain Jaune* : « Du moment où je la lui avais faite, Cambronne est un imbécile de ne pas l'avoir acceptée. »

Quant au mot, on peut dire qu'il prit son temps pour entrer dans la légende. Pendant treize ans, il n'en fut pas question. C'est en 1828 que dans une réunion de gens de lettres où l'on discutait l'authenticité de la phrase, un journaliste nommé Genty déclara :

— Cambronne n'a pas dit : « La garde meurt et ne se rend pas » ; je sais, moi, ce qu'il a répondu : il a répondu...

Et Genty dit le mot que, trente ans plus tard, Victor Hugo devait imprimer tout net dans les *Misérables*.

Donc, si, psychologiquement, le mot est plus vraisemblable que la phrase, historiquement il n'est pas plus prouvé qu'elle.

Et c'est, il faut bien le dire, le cas de la plupart des mots « historiques ». Mots « légendaires » serait plus exacts, car, en général, ces paroles retentissantes ont été fabriquées après coup, ou attribuées à des personnages qui n'en sont en aucune façon responsables. Quant on les passe au crible d'une critique sévère, on s'aperçoit vite qu'elles sont nées d'un mensonge, qu'une tradition complaisante a perpétué. Mais qu'importe ?... Acceptons-les, puisqu'elles mettent de l'esprit, de l'à-propos, de la vie, ou encore, comme disait Victor Hugo du mot de Waterloo, « du sublime dans l'histoire ».

Ernest Laut.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

SANS GÊNE FASCISTE

ENCORE UN INCIDENT DE FRONTIERE

TROIS MILITAIRES ITALIENS PENETRENT EN FRANCE

Nice, 25 mars

Un incident de frontière préoccupe à nouveau l'opinion.

L'enquête faite par le commissaire spécial Petit, de Fontan, a été communiquée au ministère de l'Intérieur par le Préfet des Alpes Maritimes.

Voici les faits : Il y a quelques jours, trois Italiens en armes ou [illegible] la frontière et ont pénétré dans le hameau de Berghe supérieur à quelques kilomètres en territoire français.

Les trois Italiens qui furent aperçus par le [illegible] du pays, un [illegible], un garde de finances et un milicien fasciste entrèrent dans l'auberge du nommé Marchesi. Des jeunes gens prévinrent M. Petit et [illegible] [illegible] devant l'établissement du sieur Marchesi qui fit filer ses hôtes par des chemins détournés si bien que lorsque le Commissaire arriva avec deux gendarmes, les visiteurs avaient disparu. L'un d'eux [illegible] en cours de route une paire de menottes.

Cette façon de faire a ému profondément la population.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 26 mars

[illegible] des Ministres s'est réuni ce matin.

L'ANNULATION DES CONCESSIONS DU DARLAC

Les baux emphytéotiques dernièrement accordés au Darlac vont être l'objet d'une demande d'annulation par la voie judiciaire.

Un décret a été signé stipulant que jusqu'à la mise en application du nouveau régime des concessions en Indochine, aucune concession, aucun contrat [illegible] ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'un décret.

LE DEPART DE M. VARENNE

M. Perrier a annoncé au Conseil que M. Varenne qui devait partir le [illegible] avril, a retardé son départ.

LA REORGANISATION DE L'ARMEE

M. Painlevé a mis ses collègues au courant de l'état des travaux de la Commission de l'Armée.

LA SITUATION EXTERIEURE

M. Briand a exposé la situation extérieure.

LA REFORME ELECTORALE

LE GOUVERNEMENT MAINTIENT SON PROJET

Paris, 26 mars

A la sortie de l'Elysée, M. Sarraut a déclaré que le Gouvernement maintient le projet de réforme électorale tel qu'il est. Il n'y avait rien à changer.

Néanmoins, il s'expliquera devant la Commission sur les amendements qui ont été ou seront déposés. Le projet a été déposé au complet sur le bureau de la Chambre.

à Marseille

UN ARABE BLESSE DEUX FEMMES

Marseille, 26 mars

Dans un meublé de la Rue Longue des Capucins, un arabe, Tahir [illegible] Mohamed Ali, âgé de 32 ans, a [illegible] plusieurs coups de revolver sur son ancienne maîtresse, Emma [illegible] âgée de 23 ans, et sur la propriétaire de l'hôtel, Mme Vve Marcel Mar[illegible] âgée de 26 ans.

Les deux femmes sont à l'Hôtel-Dieu dans un état grave.

Le motif du drame est la jalousie. L'arabe, arrêté par la police, a [illegible] s'échapper.

L'Affaire Bougrat devant la Cour d'Assises d'Aix

Audience du 25 mars

LES CO-DETENUS DE BOUGRAT L'ACCABLENT

Aix, 25 mars

Au cours de l'audience du matin défilent à la barre, les détenus à qui Bougrat demanda d'écrire des lettres de complaisance destinées à faire croire que Rumèbe avait été victime d'une agression. Versini, puis Bouchard tous condamnés pour vol, Raymond Vincenzini, Eugène Robert etc., rappellent les efforts de Bougrat pour machiner cette pseudo-agression.

Georges Fabre précise qu'il avait été sollicité pour figurer le voleur de Rumèbe. Pour prix de ses services, sa femme devait toucher 20.000 francs.

MAIS LES EXPERTS MEDICAUX LUI SONT FAVORABLES

Le docteur Dufour, médecin-légiste, dépose qu'à l'autopsie il n'a relevé aucune trace suspecte. Répondant à une question de M. l'Avocat Général Siame, il cite le cyanure de mercure comme pouvant donner la mort par inhalation ou par absorption. Mais il déclare qu'il est impossible, même à un médecin, de pouvoir s'en procurer.

Bougrat intervient et demande au témoin si le liquide injecté peut se répandre dans le corps. La réponse ayant été négative, Bougrat exulte.

TROUBLANTE DEPOSITION DU PROFESSEUR DOMERGUE

Le professeur Domergue, expert en pharmacie, apporte à la barre des dépositions qui servent la cause de Bougrat. L'aconitine, le cyanure de potassium et la digitaline trouvés dans son cabinet avaient été achetés après la mort de Rumèbe. Le flacon de cyanure de potassium était, du reste, intact.

Le témoin résume son expertise : il a relevé des doses minimes d'arsenic et de mercure à l'état organique et insuffisantes pour entraîner la mort. Il conclut à un accident thérapeutique. La présence de l'arsenic provenant de la piqûre indique que la mort a dû suivre de très près l'injection, car autrement l'arsenic ne se fut pas retrouvé dans le sang.

L'avocat général Siame et le président Bringuier discutent ces conclusions.

BOUGRAT N'A PAS EMPOISONNE RUMEBE !

Mais le professeur Domergue est affirmatif. Avec des arguments scientifiques, il maintient que Bougrat n'a pas empoisonné Rumèbe.

Mᵉ Stefani dégage la signification de cette déposition.

Le public manifestant bruyamment en faveur de la défense, le Président fait évacuer la salle.

A la reprise, Mᵉ Stefani fait préciser qu'on n'a pas retrouvé d'acide cyanhydrique à l'état pur.

Le professeur Blanchard, de Marseille, rend compte de l'examen mental de Bougrat qui n'est pas un déséquilibré, il a mené jusqu'à 30 ans une vie exemplaire et eut au front une conduite admirable dont M. de Moro-Giafferri a fait le vif éloge. La blessure reçue à la tête par Bougrat ne l'a nullement affecté et on ne relève aucune tare. Bougrat n'était pas en état de démence et ne présente aucun caractère de dégénérescence mentale.

Audience du 26 mars

Mme RUMEBE DEMANDE LA TETE DE BOUGRAT

Aix, 26 mars

L'audience de ce matin commence par l'audition des témoins cités par la partie civile.

Mme Rumèbe traite de lâche Bougrat, puis fait le récit de ses alarmes. Son mari n'étant pas rentré le 14 mars pour manger, elle entreprit des recherches : Quelque temps après, elle vint chez Bougrat qui la fit asseoir sur le canapé où son mari était mort. Le cadavre était derrière elle et, croyant l'assassin lui demanda si le corps était retrouvé, de faire lui-même l'autopsie.

La veuve demande aux jurés la tête du docteur. Elle relève les accusations portées contre Rumèbe, bon mari et bon père de famille, qualités que les témoins suivants confirment.

Le brigadier Dedieu, collaborateur de l'ancien chef de la Sûreté, Robert rend compte de son enquête et proteste de s'être prêté à chercher de faux témoins en faveur de Bougrat.

BOUGRAT N'A PAS TUE DELORME

Les témoins de la défense sont ensuite entendus. Le docteur Lande précise que la mort du gérant Delorme, attribuée à Bougrat est due à une crise d'urémie.

Mᵉ Stefani donne lecture d'une lettre d'un témoin défaillant, le chauffeur de taxi Arrighi, qui reconnaît s'être trompé en disant avoir vu Bougrat au chevet de Delorme.

LES CAMARADES DE FRONT DE BOUGRAT PLAIDENT SA CAUSE

Les camarades de front de Bougrat font l'éloge du docteur qui, à Verdun et à Salonique, s'est montré courageux, dévoué et franc.

Le colonel Malandrui met en relief également la personnalité de Bougrat.

Mᵉ Stefani lit un télégramme de M. de Moro-Giafferri qui s'excuse de ne pouvoir apporter son témoignage à la défense.

LE PROFESSEUR DESGREZ JURE QUE RUMEBE N'A PAS ETE EMPOISONNE

M. Desgrez, membre de l'Institut Professeur de Chimie à la Faculté de Médecine de Paris, cité par la défense, estime que le rapport du professeur Barral est digne de sa notoriété. Il donne des explications sur les toxiques.

La séance levée à midi reprend à 14 h. 20 avec le professeur Desgrez qui répond à diverses questions de Mᵉ Stefani.

M. Desgrez, puis les professeurs Barral et Domergue démontrent que si, comme Gautier de Roy l'a prétendu, Rumèbe avait été empoisonné par de l'acide cyanhidrique, les traces auraient paru dans l'analyse des viscères.

Mᵉ Stefani multiplie les questions. C'est un véritable cours de chimie.

M. Desgrez conclue par cette phrase qui fait sensation :

« En mon âme et conscience, je considère que Rumèbe n'a pas été empoisonné ni par l'arsenic, ni par du mercure, ni par du cyanure de potassium. Je ne puis pas accepter au nom de la science, que Bougrat ait empoisonné Rumèbe et je prête serment ».

Les autres experts confirment que Rumèbe a succombé à un accident thérapeutique.

M. Desgrez rappelle que la situation de Bougrat a eu un précédent.

« Oui, mais il n'y avait pas vol » réplique l'avocat général.

Et Mᵉ Stefani de rétorquer : « Alors, vous avez attendu que par les manœuvres que l'on sait vous ayez prouvé le vol pour l'inculper de l'assassinat.

Les derniers témoins sont entendus.

Mᵉ Natalini, avocat de la partie civile, souffrant, demande que sa plaidoirie soit renvoyée à lundi.

A LA SOCIETE DES NATIONS

POUR LE DESARMEMENT

A LA COMMISSION PREPARATOIRE, LES THESES FRANÇAISES ET ANGLAISES ONT ETE EXPOSEES

Genève, 26 mars

La Commission préparatoire de la Conférence du Désarmement a commencé la discussion du projet anglais qui, avec le projet français porte sur la limitation des armements et s'applique aux effectifs du temps de paix. Le projet anglais est limité aux réserves instruites le projet français aux hommes présents sous les drapeaux.

Lord Cécil a exprimé le désir que la question des effectifs des armées de l'air et de mer soient réservés.

M. Paul-Boncour s'est opposé à l'interdépendance des armements. Il se refusera à admettre la limitation des effectifs de terre si cette limitation est plus tard refusée aux effectifs aériens et navals.

Lord Cécil serait disposé à modifier sa thèse.

LES EVENEMENTS DE CHINE

LA SITUATION RESTE CRITIQUE

Paris, 25 mars

On télégraphie de Changhaï que la situation demeure critique à Nankin et à Changhaï.

A NANKIN, UNE CENTAINE D'ANGLAIS ET D'AMERICAINS ONT ETE TUES

Paris, 26 mars

On mande de Nankin qu'au cours des hostilités d'avant-hier, une centaine de civils américains et anglais ont été tués.

MENACES DE REPRESAILLES

Paris, 26 mars

Les autorités navales américaines et anglaises ont notifié que certains points de la ville seront bombardés si les étrangers ne sont pas mis en sécurité.

DEMENTI AMERICAIN

Paris, 26 mars

Les autorités américaines déclarent qu'un américain seulement a été tué à Nankin.

Cent quarante réfugiés provenant de Nankin sont arrivés à Changhaï.

LE CENTENAIRE DE BEETHOVEN

LES FETES ONT ETE INAUGUREES HIER A VIENNE

Vienne, 26 mars

Les fêtes du centenaire de Beethoven ont été inaugurées en présence du Président de la République, du Chancelier, du bourgmestre et des délégués étrangers.

M. Herriot a magnifié l'esprit d'humanité et de bonté qui se dégage de l'œuvre du grand musicien.

AU HAVRE

ON ARRETE UN VOLEUR AU MOMENT OU IL S'APPRETAIT A GAGNER L'AMERIQUE

Paris, 26 mars

Au Havre, la Sûreté a arrêté le sieur Paulex, aide-caissier chez M Vallée, notaire, Bd Voltaire, à Paris qui s'était enfui avec 250.000 francs.

L'arrestation a été opérée au moment où Paulex allait s'embarquer pour l'Amérique. Le voleur avait encore 247.000 francs sur lui.

LES SCANDALES D'INDOCHINE

M. POINCARE RECOIT MM. PERIER ET VARENNE

Paris, 25 mars

M. Poincaré a reçu ce matin M Léon Perrier, ministre des Colonies avec M. Alexandre Varenne, Gouverneur Général de l'Indo-Chine.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1890

Paris, 25 mars

L'obligation portant le numéro 150.370 sera remboursée par 100.000 francs.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

Paris, 26 mars

	cours précéd.	dernier cours
Livre	124.04	124.07
Dollar	25.53	25.5[illegible]
100 lires	116.20	117.35
100 pesetas	454	458.[illegible]
100 frs suisses	491.25	490.7[illegible]
100 florins	1022	1021.75

LE CONFLIT ITALO-SERBE

LA COMMISSION D'ENQUETE

Paris, 25 mars

La Commission d'enquête sur l'incident italo-serbe serait composée d'officiers français, anglais et allemands. L'Italie et la Yougoslavie enverraient des observateurs.

DES TROUPES ITALIENNES AURAIENT DEBARQUE A SASINO

Paris, 26 mars

Selon des bruits de source grecque, des transports italiens accompagnés de navire de guerre légers auraient débarqué des troupes dans l'île de Sasino, au large de la côte albanaise.

L'ALBANIE MOBILISE

Paris, 26 mars

Par décret du Président de la République, douze classes sont mobilisées en Albanie.

MYSTERIEUSE AGRESSION

LES AGRESSEURS DE LA PETITE BONNE ETAIENT-ILS DES VOLEURS ?

Monaco, 25 mars

Une agression mystérieuse a eu pour théâtre, lundi après-midi, l'appartement occupé par Mme Edith Hutchinson et sa famille, 7, Rue Ben Respiro, à Monte Carlo.

En rentrant chez elle, Mme Hutchinson trouva son appartement en désordre et sa jeune bonne, Olga Rey, âgée de 20 ans, depuis peu à son service, bâillonnée dans la cuisine et à demi-asphyxiée, les robinets du gaz ayant été ouverts.

La malheureuse jeune fille fut transportée à l'hôpital, mais son état n'a pas pu permettre un interrogatoire.

Il est à noter qu'aucun objet n'a été emporté par les voleurs. Ont-ils été dérangés par le retour inopiné de la propriétaire ? L'enquête permettra sous peu de faire la lumière.

AVIS DE DÉCÉS

ROGLIANO

M. Jean Casanova, capitaine au long cours en retraite ; M. Pierre Marie Casanova ; M. Joseph Marie Casanova ; Mme et M. Andreani (La Ciotat) ; Mme et M. le Docteur Moselli et leurs enfants ; M. Dominique Emmanuelli, capitaine au long cours en retraite et sa famille ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur JEAN ANTOINE CASANOVA

décédé à Macinaggio, le 25 mars 1927.

L'enterrement a eu lieu à Rogliano le 26 mars à 2 heures de relevée.

Priez pour Lui !

Mme Vve Valery, née Cesarini, et ses enfants ; M. et Mme Ciccoli, retraité, et leur fils ; M. et Mme Valery Joseph, adjudant ; M. Valery Jean Baptiste, sous-officier ; M. et Mme Valery Don Vénérius et leurs enfants ; Mme et M. Cesarini César et Cesarini Joseph-Marie ; M. et Mme Cesarini Lucien et leurs enfants ; M. et Mme Agostini Paul, née Cesarini ; M. et Mme Grisantani François et Mlle Pauline Grisantani ; M. et Mme Santelli Pierre et leurs enfants ; M. et Mme Ristorucci et leurs enfants ; Mme Vve Poggi Jules à Sainte Marie Poggio ; M. et Mme Bernardi, de Loreto et leurs enfants ;

Les familles Agostini, Nicolai, Calendini Ricci, Piazzoli, Ferrali Paul, Orsoni, de St André de Cotone ; Bonifacci Antoine Dominique ; Mme Vve Françoise Piazzoli, curé doyen Brandini, Zanettini, Bernardini, Deseri, Mennoni, Berrai, Battestini, de Valle d'Alesani ; Torre, de Carpineto ; Chiavaldini, Franchi, Santolini, de Tavagna ;

Ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur JOSEPH-MARIE VALERY

Propriétaire

leur époux, père, beau-père, beau-frère, beau-frère, cousin germain et parent, décédé à Saint André de Cotone le 22 mars courant à l'âge de 63 ans.

Priez pour Lui !

APRES LA CONFERENCE DE M. TAITTINGER

M. Emile Sallé nous communique la lettre suivante qu'il adresse à notre confrère *Bastia-Journal* en réponse à l'article de M. le Commandant de Casabianca :

> A Monsieur Guilel-Vauquelin Président du Comité d'organisation de la Conférence de M Taittinger.

Vos collaborateurs occasionnels pratiquent volontiers l'insinuation. C'est peut-être un moyen de polémique commode, cela dispense de preuves et le lecteur y trouve tout ce que sa malveillance naturelle peut lui suggérer. Cependant, dans ce pays de fière susceptibilité, je m'étonne qu'on y ait parfois recours.

Si je comprends bien l'article indigné de M. le Commandant de Casabianca, il y aurait eu dans l'assistance des éléments originaires de Concarneau, de Carpentras ou d'ailleurs qui pourraient bien être les brebis galeuses.

Loin de moi la pensée de priver de ce réconfort l'âme fièrement corse de M. le Commandant de Casabianca. Me permettra-t-il cependant de lui faire remarquer que les continentaux n'en seront sans doute pas flattés. Un continental, à la rigueur peut être un homme estimable et la distinction de M. le Commandant de Casabianca ne s'imposait peut-être pas.

Je lis plus loin : « On dit que M le Sénateur-Maire avait partie liée avec les perturbateurs ». Déjà hier M. le Capitaine Filippini — et non M. *Philippini* comme le « Bastia-Journal », toujours dans son désir de clarté, l'avait orthographié — rapportait, avec plus d'élégance dans les termes : « On dit que le Maire était de mèche avec les perturbateurs ».

On... On... qui On ?

Puisque M. le Capitaine Filippini et M. le Commandant de Casabianca proclamaient l'un et l'autre leur foi en l'impartialité du Maire, était-il bien opportun de rapporter un tel propos ?

Ce *On* trop anonyme ressemble étrangement à Basile.

Décidément nous ne parlons pas le même langage. Le respect de ses adversaires est le premier élément du respect de soi-même et l'insinuation n'est pas un procédé courtois.

Encore une fois je m'étonne et je regrette que l'on y ait recours.

Veuillez croire, Monsieur, à mes sentiments très distingués.

Emile SALLE

(*Médaille militaire, Croix de Guerre avec deux palmes et deux étoiles, six blessures*).

Nous recevons de M. le Capitaine Filippini, avec prière d'insérer, la lettre suivante :

Monsieur,

Membre du Comité, et tel parce que ancien combattant, je ne veux retenir de votre lettre d'hier que l'expression du regret qu'elle contient et accepte toutes vos réserves quant à l'organisation de la conférence. Vous faites erreur vous-même en me disant que nous avons mis sous le patronage d'anciens combattants une conférence de propagande politique alors qu'elle n'était qu'une conférence patriotique et morale, idée d'autant plus sacrée pour nous autres Corses qu'elle représente les principes du plus grand des Corses et des Français et du plus grand administrateur du monde.

M. Taittinger s'adressait et s'adresse, en effet, à tous les Français, et si vous aviez été parmi les 200 personnes qui l'ont écouté jeudi soir à l'Hôtel de France, j'ai la conviction, Monsieur Sallé, que votre regret de n'avoir pu l'entendre mercredi soir au Théâtre, serait encore plus profond.

Quant à moi, Monsieur le Professeur, je voudrais que mes deux enfants, qui sont vos élèves, puissent l'entendre souvent et j'ai idée que beaucoup d'autres les nôtres sifflaient de mercredi soir regrettent déjà leur action.

Ce qui est fait est fait, mais c'est, pour Bastia, un bien fâcheux précédent.

Me plaçant sur le terrain des libertés individuelles qui vous sont si chères, je vous dirai que, quand le sympathique Vincent Fregoni vous invite à venir au théâtre voir et écouter telle ou telle pièce moyennant 3 francs ou 3 sous, il vous invite, mais ne vous oblige pas. Si vous y venez, vous n'avez pas le droit d'empêcher votre voisin de l'entendre, de voir et d'écouter. Comme vous, il a payé pour cela et n'est là que pour ce[illegible]. Vous pouvez de même, ne pas vous déranger et ne rien débourser pour venir écouter une conférence dont le conférencier, à l'avance, vous déplaît.

Si la liberté existe, elle doit exister pour tout le monde.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués. L. FILIPPINI

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Dimanche 27 mars 1927. 86me jour de l'année 279 à venir.

Aujourd'hui : **Laetare.**

Demain : Saint Gontran.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 11° ; à 12 h., 14°,5 ; à 18 h., 11°. Maxima : 19° ; minima : 10°.

Etat du ciel : couvert ; vents : S. W (force 4, 5 et 6) ; mer : houleuse.

EPHEMERIDES. — 1915. Bombardement de la gare de Okria et des casernes de Strasbourg.

LES BIJOUX "ORIA" PLAQUÉ OR INALTÉRABLE

SONT RACHETÉS APRÈS USAGE COMME LES MÉTAUX PRÉCIEUX

COUR D'ASSISES

Par ordonnance de M. E. Martin, Premier Président de la Cour d'Appel de Bastia, Chevalier de la Légion d'Honneur, les Assises du Département de la Corse, pour le deuxième trimestre de cette année, s'ouvriront à Bastia, le lundi 16 mai 1927, à 8 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Martini Antoine, Conseiller à la Cour d'Appel de Bastia, assisté de MM. les Conseillers Dumoulin et Ajaccio.

AU PORT

Entrées : **La Corse** venant de Bonifacio avec 159 tonnes essence et pétrole ; **Antonietta Cariglia**, allant de Cagliari à Gênes avec 480 tonnes de charbon.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Succ DAMIANI & Cᵉ, 20, Boulevard Paoli

PERCEPTIONS

Mme Le Saune, dame employée de 5ᵉ classe à la perception d'Ajaccio, a été affectée en la même qualité, à la recette des amendes de Paris.

M. Caravelli, commis principal de 7ᵉ classe, à la perception de Vico, a été affecté en la même qualité, à la perception d'Ajaccio.

PHARMACIE DE GARDE

M Gentil, Bd Paoli.

VICE-RECTORAT DE LA CORSE

BOURSES NATIONALES

Par décision ministérielle en date du 16 mars 1927, les Ecoles primaires élémentaires de filles d'Ajaccio (Ecole de l'Avenue Pascal Paoli et école de la rue Sœur Alphonse), sont autorisées à recevoir, à titre tout à fait exceptionnel, dans leur cours supérieur, des élèves boursières qui seront nommées à la suite du prochain concours commun des bourses nationales (1re série). Effet du 1er octobre 1927.

Les familles des candidates à la 1re série de ce concours qui désirent obtenir une bourse nationale à Ajaccio sont invitées à faire connaître immédiatement, au Vice-Rectorat, et d'une façon très précise, la bourse qu'elles sollicitent, c'est-à-dire soit une bourse d'enseignement secondaire aux cours secondaires, soit une bourse d'enseignement primaire supérieur dans l'une des deux écoles précitées.

P. T. T.

Le service téléphonique fonctionnera à Muro à partir du 1er avril prochain.

COMMUNICATIONS RADIOTELEGRAPHIQUES

Depuis le 15 mars 1927, une communication radiotélégraphique fonctionne entre la France et le Portugal.

Les télégrammes que les expéditeurs désirent faire acheminer par cette communication devront porter la mention non taxée « Voie T. S. F. ».

Les taxes applicables sont les mêmes que celles de la voie télégraphique normale soit :

Télégrammes ordinaires : 0 fr. 27 le mot.

Télégrammes de presse : 0 fr. 135 le mot.

Tous les télégrammes admis par la voie télégraphique à l'exception des télégrammes-mandats, sont acceptés par la voie radiotélégraphique.

Chronique Sportive

C. A. B. - S. C. B. !

Malgré qu'il soit une « reprise » la quatrième, le match C. A. B. - S. C. B. de cet après-midi passionne les sportifs bastiais plus que n'importe quel autre événement.

Les deux grands clubs locaux sont divisés par une vieille querelle qui sort du cadre des rivalités sportives habituelles et... n'est pas pour peu certes, dans le succès toujours grandissant de leurs rencontres.

Cette querelle s'est envenimée cette année du fait, non pas de la « décadence » des cabistes, mais de certaines des causes de cette décadence.

On m'a trop souvent reproché d'être un des responsables, sinon le principal du conflit sportingo-cabiste pour ne pas renoncer, momentanément, à dire tout mon sentiment sur les incidents qui ont marqué nombreux et déplorables, cette saison.

On ne m'en voudra pas, cependant de chercher à en prévenir de nouveaux.

Le match d'aujourd'hui ne peut être considéré comme comptant pour le championnat. Les positions des deux rivaux sont désormais nettement définies. Il n'en est pas moins vrai que la rencontre comporte un enjeu considérable.

Mais cet enjeu est purement moral. Il ne vaut pas que les adversaires emploient pour gagner tels moyens que la loyauté, qui devrait être la tradition chez les sportifs, réprouve.

Je veux dire que le directeur de cette importante partie pourra faire faire ses préférences.

Et je précise qu'il est indispensable que le club vainqueur ne doive sa victoire qu'à la supériorité de son équipe ou... à l'infériorité de l'équipe adverse.

A défaut — ET CECI N'EST PAS UNE MENACE MAIS L'EXPRESSION D'UNE CONVICTION — le match n'atteindra pas la limite.

La Ligue a désigné comme arbitre M. Giudicelli, d'Ajaccio.

Certains sportifs bastiais, assez nombreux même, doutent de l'impartialité de M. Giudicelli dont les sympathies vont, disent-ils, au S.C.B.

Parmi les cabistes, d'aucuns lui tiennent encore rigueur de l'excessive sévérité dont il fit preuve envers leur club lors du match de coupe.

Toujours parmi les Cabistes, d'autres lui font néanmoins confiance.

C'est à ces derniers que l'honorable referee devra donner raison.

F. POLI

* * *

Ce matin à 10 heures, match entre la première de la Citadelle Sportive et la deuxième du Sporting.

Les bleu et blanc renforcés par Agü doivent prendre sur les rouge et blanc une éclatante revanche.

LA VIE MARITIME

UN NAVIRE ITALIEN SECOURT LE VAPEUR « LA CORSE »

Dans la journée de vendredi, vers 12 heures 45, le vapeur italien *Antonietta Cariglia*, commandé par le capitaine Antonio Malfati, qui se rendait de Cagliari à Gênes a rencontré le cargo *La Corse* faisant des signaux de détresse, à la suite d'une avarie qui ne lui permettait plus de marcher par ses propres moyens.

L'*Antonietta Cariglia* prit à la remorque le cargo et le remorqua à Bastia où les deux navires arrivèrent à 17 heures.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE DE « MINERVA » N° 84

Directeur général : F. Poussarigues

Lire dans ce numéro : Les femmes devant la politique : La mobilisation des femmes. Inauguration de la « Renommée Française ». Notre référendum : Les femmes devant le devoir électoral. Un peu de mode pratique. Les menus de Minerva. Peut-il maigrir et comment ? La page sportive de la femme. Notre double page de mode : Des robes et des chapeaux pour les premiers beaux jours. Les livres. L'éducation physique de la femme. Le courrier des lectrices. Notre nouveau roman : La Tunisie du Guerrier, par José Germain et E. Guérineau. Concours littéraire permanent. Les grandes vedettes de l'écran : Monsieur de Feraudy, de la Comédie Française. Notre grand concours des plus beaux bébés (50.000 francs de prix).

Prix : 1 franc.

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO

Deuil. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Dominique Eidel, ingénieur des travaux publics de l'Etat en retraite, père de MM. Georges Eidel, inspecteur principal des douanes à Paris ; de M. Antoine Eidel, vice-consul au consulat général de Prusse à Londres ; de M. François Eidel, de la maison Louis Dreyfus, de Londres. Nos sincères condoléances.

Incident. — A la suite d'un incident survenu le 21 mars dernier sur l'hippodrome de Vignetta entre M. D. Cunéo d'Ornano et M J. de Rocca-Serra, celui-ci a chargé deux de ses amis MM Casazza et docteur Morelli de demander une réparation par les armes.

M. Cunéo d'Ornano a chargé MM. Ottavj et Marsilj de le représenter.

Les témoins s'étant réunis le 25 mars, à 10 heures et demie, ont reconnu, d'un commun accord, que l'incident soulevé n'a aucun caractère privé ; que M. Cunéo d'Ornano n'a agi qu'en qualité de président de la Société des Courses ; qu'il ne s'est pas adressé à la personnalité de M. de Rocca-Serra.

En conséquence les témoins estiment l'incident clos et qu'il n'y a pas lieu à rencontre.

Fait en double à Ajaccio, le 25 mars 1927.

Pour M. de Rocca-Serra : J. Casazza Docteur Morelli ;

Pour M. Cunéo d'Ornano : F. Ottavj, L. Marsilj.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA — En matinée à 2 heures et à 5 heures. En soirée à 9 h. 15.

Dernières représentations du plus beau film de Charlie Chaplin : **La ruée vers l'or** superproduction en 10 parties. En soirée Actualités – Orchestre.

Prix des places : Réservées : 5 frs ; Fauteuils : 2.50. Premières : 2.50. Secondes : 1.50.

Demain lundi à 9 h. 15 : Gala cinématographique avec orchestre : **Le Cap Corse** (documentaire) ; Franck Merryl, l'émule de Diavolo, dans **La Foudre Enchaînée**, film d'aventures en 5 parties ; Max Linder dans son plus beau film : **Le roi du cirque**, superproduction comique en 6 parties.

* * *

FEMINA CINEMA. — En matinée à 2 heures et à 4 heures. En soirée à 9 h. 45 Comique en deux parties ; le chef d'œuvre de Buck Jones : **Le Cow boy et la Comtesse**, grand film d'aventures et de sports (Les prouesses du cheval Prince, l'égal de Tony).

Demain lundi : une superproduction de la Gaumont Métro : **Révélation**, avec Viola Dana et Lew Cody.

Particularités remarquables : Les tableaux profanes de Sapho, de la Bacchante, de Salomé ; les scènes de jalousie ; le jardin du cloître ; la madone au voile, le miracle des roses ; l'orphelinat et l'enfant trouvé donnant lieu, dans une agréable diversité de sentiments, à des images charmantes et à des clichés parfaits.

MUSIQUE DU 173ᵉ R. I.

PROGRAMME

DU DIMANCHE 27 MARS 1927

Place Saint Nicolas, à 14 heures

CENTENAIRE DE BEETHOVEN

Egmont, ouverture symphonique Beethoven

Allegro de la Symphonie en ut mineur Beethoven

Minuetto Beethoven

Andante et Allegro de la Symphonie en ré Beethoven

Le Chef de musique : J. Michel

RESTAURANT GLACIER

Angle du Cours Sébastiani et de la place du Marché

BASTIA

SERVICE A LA CARTE

REPAS SUR COMMANDE

SALLES RÉSERVÉES

La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses

Arrangements pour séjours de longue durée

ON PREND DES PENSIONNAIRES

Téléphone : 0.135

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent

Aux Gds Magasins Louis MAUREL

Installations Complètes

Facilités de Paiement.

On nous communique

UNION LOCALE

Les membres délégués des Syndicats ouvriers sont convoqués pour le lundi 28 à 20 heures, salle de l'Assistance publique. La présence de tous est indispensable.

ECOLE D'AGRICULTURE

Les agriculteurs pourront suivre les opérations de greffage des arbres fruitiers de pépinière qui auront lieu dans le Jardin de l'école d'agriculture durant la semaine du 28 mars au 2 avril.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Lundi prochain 28 courant, commencera la retraite aux Dames. Les Messieurs pourront aussi assister aux réunions qui auront lieu tous les jours à 5 h. 30. Le R. Père Prédicateur y traitera les sujets suivants :

Explication du Pater. Le but suprême.

Lundi : L'épanouissement.

Mardi : Le germe qui croît ; la règle suprême.

Mercredi : Fêtes.

Jeudi : Laissez faire ; la ressource suprême.

Vendredi : Aujourd'hui pour aujourd'hui.

Samedi : Confessions.

Dimanche matin : Messe de communion à 7 heures. Allocution : Appel confiant parce que tout puissant.

Dimanche soir : Emotivité masculine et émotivité féminine. Réflexion des passions sur la liberté et de la liberté sur les passions.

GENDARMERIE

Les membres de l'Amicale sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 27 mars courant à 8 heures et demie du matin, salle de l'Assistance Publique, pour communication importante et urgente.

SEANCES D'APPAREILLAGE

Les mutilés appareillables sont informés que les séances d'appareillage auront lieu en Corse, aux dates ci-après :

Ajaccio : le mardi 26 avril.

Bastia : le jeudi 28 avril.

SOCIETE SAINTE DEVOTE

Les membres participants sont avisés que la perception du mois de mars aura lieu les dimanche 3 et 10 avril, au siège social, 21, rue Napoléon, de 9 à 11 heures.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES MARINS

La perception du mois de mars aura lieu les dimanches 3 et 10 avril, de 8 à 10 heures, au siège social.

N'hésitez plus seule, la Cigarette

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

(paquet blanc)

Vous donnera toute satisfaction

PONTENOVO VIN DU CAP AU QUINQUINA

BOURGEOIS Négociant à Pino BASTIA (Corse)

COMPTABILITÉ

Bureau JAMET-BUFFEREAU

[illegible] Boulevard de BASTIA, [illegible] Boulᵈ Paoli et Marseille, 15, Allées de Meilhan

LE THERMOGÈNE

...combat merveilleusement les Bronchites, Maux de Gorge et de Reins, Toux, Rhumatismes, Points de Côté, Torticolis et toutes les affections inflammatoires causées par un brusque refroidissement de la peau.

C'est un remède sûr, facile, prompt. Il s'impose sans repos ni régime. Il suffit d'appliquer la feuille d'ouate sur le mal, de façon qu'elle adhère bien à la peau.

Dans toutes les Pharmacies, la boîte 3.75 (impôt de 0.50 compris)

L'image du « PIERROT CRACHANT LE FEU » doit se trouver au dos de chaque boîte.

1400-1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...

Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fois les plus osés et les plus innocents de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...

Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document

Ouvrage conçu et publié sous la direction de M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in 4° 21 × 29, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en noire, camaïeu, héliogravure ou enluminés à la main : 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie excessivement rare).

Les 5 volumes brochés payables en 22 mensualités : 385 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.

Demander livraison-spécimen gratuit numéro 8, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villersexel, Paris (7e).

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bd. P. Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

Location de Coffres-Forts. Compartiments depuis 20 fr. par an

POUR ARRETER VOTRE COMPTABILITE

FAIRE VOTRE INVENTAIRE ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES

ADRESSEZ-VOUS A JAMET-BUFFEREAU

Experts-Comptables près des Tribunaux

29, Bd PAOLI — BASTIA

MAROC

VIENT DE PARAITRE :

Le PREMIER ANNUAIRE DES COLONS

Tous les noms — Toutes les adresses

Prix : Cinq francs

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Gérant : Lucien CORDIER

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Médaille d'or — GRAND PRIX

CAP CORSE DAMIANI

Membre du Jury — HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

UN IMPRIMÉ PRÉSENTÉ AVEC ART EST UN CACHET DE DISTINCTION POUR LA MAISON QUI EN FAIT USAGE

SEULS LES PRIX-COURANTS, CATALOGUES, AVIS DE PASSAGE, ETC., COMPOSÉS AVEC ÉLÉGANCE ET BON GOUT, ATTIRENT L'ATTENTION DE LA CLIENTÈLE. ILS SONT LA RÉCLAME LA PLUS ÉCONOMIQUE PARCE QUE LA PLUS LUE ET LA PLUS PRODUCTIVE

DANS VOTRE INTÉRÊT

ADRESSEZ-VOUS A

L'IMPRIMERIE DU PETIT BASTIAIS

E. CORDIER & FILS

8, BOUL. DU PALAIS - BASTIA

L'Imprimerie du PETIT BASTIAIS s'est assurée le concours d'un ouvrier d'art, ex-contremaître aux Imprimeries de "l'Eclaireur de Nice" (Section des Travaux de luxe)

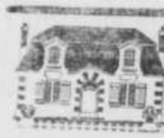

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFAÇONS

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE

(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ

(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE

(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

Abonnements AU Petit Bastiais

Journal Quotidien à grand Tirage

Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
48 fr.	25 fr.	13 fr.	50 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresses, envoyer 0.75 au bureau du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ______

demeurant à ______ déclare souscrire un abonnement de ______ au "PETIT BASTIAIS" à partir du ______

Signature de l'Abonné :

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du "PETIT BASTIAIS" à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-Poste ou un chèque postal Marseille 64-50.

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

52e ANNÉE. — N° 89

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

LUNDI 28 & MARDI 29 MARS 1927

00149

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 3, Boulevard Montmartre, 3 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA

Téléphone : 0-05

Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres départements et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Étranger	Le Port en Sus		

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

L'Injustice contre la Colonisation Française

Le débat de vendredi dernier sur les « scandales coloniaux » avait attiré, au Palais-Bourbon, la foule des grands jours. Les spectateurs, avides de déchirements et d'agitations, se pressaient dans les tribunes publiques, impatients et frémissants. Les moindres coups de griffes provoquaient l'enthousiasme. On assiste à certaines discussions parlementaires animées, comme on assiste à une course de taureaux ou à un combat de boxe.

Il y a un phénomène qui m'a toujours frappé : c'est que les Députés garnissent moins les banquettes et il y a beaucoup plus de vide dans les tribunes, lorsqu'on discute le budget ou un grand projet de loi ayant un caractère technique. Quand on parle de milliards d'impôts, de questions économiques, militaires ou sociales, cela ne passionne pas le public. Il lui faut de fortes émotions, il ne prend même pas la peine de raisonner et de se dire qu'il y a des discussions qui font beaucoup de mal au Pays. Certains parlementaires n'ont peut-être pas un jugement meilleur.

L'interpellation sur les affaires d'Indochine a pris entre le principal interpellateur et le Gouverneur Général de notre grande Colonie asiatique le caractère aigu d'une lutte entre deux hommes. Cela a été profondément regrettable.

Il n'est sûrement pas entré dans la pensée du Député de la Cochinchine de s'attaquer à la personnalité de M Varenne, mais plutôt aux actes accomplis sous le couvert de son autorité. Il fallait peut-être moins s'en prendre à un homme qu'à un état de choses qui disparaîtra demain, dès que la Commission d'enquête, envoyée en Indochine, aura soumis les conclusions de son rapport à M. le Président du Conseil et à M. le Ministre des Colonies.

Beaucoup de bruit pour rien, dira-t-on ? Non, ce bruit aura fait quelque peu de mal à la colonisation française. N'oublions pas le discours de M Cachin. Le leader communiste, en une forme impeccable, a prononcé contre ce qu'il appelle « le colonialisme », un véritable réquisitoire, qui aura, qu'on le veuille ou non, des répercussions mauvaises à l'extérieur. Les moindres faits ont été grossis ont donné lieu à des généralisations présentées avec émotion, en de larges fresques. On ne verra pas, de prime abord, toute l'injustice et tout le parti pris que comporte la critique acerbe de M. Marcel Cachin. Des Nations et, surtout, des Gouvernements, qui ont intérêt à déformer tout ce qui nous concerne, ne manqueront pas de dauber sur la colonisation française. Nous ne croyons pas que le discours de M. Cachin puisse avoir une répercussion sérieuse sur les indigènes de nos Colonies. La politique d'association, préconisée avec éclat par M. Clémentel, en 1905, alors qu'il faisait partie du Cabinet Rouvier, appliquée non sans heurts, mais avec efficacité, pour la première fois, en Indochine, par M. Albert Sarraut n'est pas un vain mot pour la France. Dans toutes nos Colonies les droits des indigènes sont respectés. Tout est mis en œuvre pour favoriser leur évolution, pour respecter leur coutumes et leurs croyances, selon leur degré de civilisation.

Notre Pays a le souci, chaque fois que cela est possible, de faire évoluer l'indigène, selon le mot de Waldeck-Rousseau, dans le propre cadre de sa civilisation. La méthode française de colonisation est inspirée par l'esprit de justice, quelles que soient ses modalités dans l'application. C'est ce qui explique qu'en 1914, les populations coloniales venues de tous les points du globe, ont accouru d'un même élan à l'appel de la Mère-Patrie en danger.

C'est un fait que ne peut nier M Marcel Cachin. Il lui est loisible de comparer la façon de faire de la France avec celle d'autre Pays colonisateurs. Nous ne pousserons pas la cruauté dans l'ironie jusqu'à lui conseiller d'établir un rapprochement entre la conception française de fraternité à l'égard des races attardées, et celles d'une République qui éclaire de ses rouges lumières la route de M Cachin.

Au moment où la question de la mise en valeur des Colonies fait partie de toutes les préoccupations d'ordre économique, le mauvais débat de l'autre jour sur la question coloniale n'arrivait peut-être pas à son heure. Il s'agissait d'examiner les conditions qui avaient favorisés l'attribution d'une décoraton à un fonctionnaire et d'une vaste concession à un particulier. On en a profité pour critiquer injustement une grande œuvre qui fait honneur à la France et au régime républicain.

Demain, on s'occupera de réglementer l'émission des valeurs coloniales sur le marché. Nous répétons ici, ce que nous avons dit à M. le Président du Conseil, en séance, par voie d'interruption : « Il ne faut pas établir de distinction entre les valeurs coloniales et les valeurs métropolitaines. » Nous nous félicitons d'avoir protesté jadis contre toute assimilation des valeurs coloniales françaises aux valeurs étrangères. La France est une, qu'il s'agisse de questions économiques, militaires ou sociales.

GRATIEN CANDACE, *Député.*

Billet Parisien

Lui. — *Mon fils a manifesté le désir d'entrer dans l'enseignement primaire.*

Moi. — *Il veut donc mourir de faim ?*

Lui. — *Ah ! certes, dans cette carrière, on ne gagne pas beaucoup de beurre pour garnir son pain. Il faut être une sorte d'apôtre...*

Moi. — *Aiguillez-le donc d'un autre côté.*

Lui. — *Très difficile. Il veut être instituteur. C'est une vocation. Je lui ai dépeint la vie de privations qui l'attend. Il m'a répondu stoïquement que l'on se fait à tout avec de l'entraînement.*

Moi. — *Hélas ! Et pour nos futurs maîtres laïques, l'entraînement commence dès l'Ecole normale où la nourriture est notoirement insuffisante depuis la vie chère.*

Lui. — *Ah ! diable, c'est se mettre la ceinture un peu tôt.*

Moi. — *L'autre jour, au Sénat, M. Victor Bérard a attiré l'attention du Ministre de l'Instruction publique sur cette pénible situation. L'ordinaire de toutes les Ecoles normales des départements est devenu d'une frugalité qui frise l'indigence. Est-ce une économie que de prendre l'élite de la jeunesse, de l'enfermer dans des établissements, de dépenser beaucoup pour son instruction et de gratter sur la table ? Mais c'est conduire tout droit ces jeunes gens à la tuberculose. Il faut voter, a dit l'interpellateur, « des crédits immédiats afin que nos normaliens aient non seulement le crâne bien garni, mais aussi l'estomac satisfait.*

Lui. — *Et qu'a répondu le Ministre ?*

Moi. — *Il a donné tous apaisements à M. Victor Bérard. Il s'efforce, paraît-il, d'organiser l'éducation physique chez les normaliens de façon à défendre le mieux possible leur santé.*

Lui. — *S'ils ne mangent pas, ça les affaiblira un peu plus...*

Moi. — *Le Ministre pense aussi à la marmite. Il a demandé au Sénat des crédits plus élevés qui lui seront soumis lors de la discussion du budget de 1928.*

Lui. — *Vous me rassurez. Mais, pardon, vous avez dit : 1928 ?*

Moi. — *Oui. Hein ça n'est pas demain que finira le temps des vaches maigres !*

Lui. — *Et alors, d'ici là, comment nos enfants mangeront-ils à leur faim ?*

Moi. — *J'allais vous le demander...*

Gabriel Baus...

L'armée de Canton victorieuse est parvenue à Changhai. L'arrivée des troupes sudistes dans la grande cité chinoise a provoqué de graves désordres : grève générale, bagarres avec la police, coups de feu échangés entre soldats chinois et les soldats français et britanniques. Voici une carte de la région de Shanghai.

Le Service Postal du Cap-Corse

Jusqu'ici il a fonctionné à la satisfaction des populations de la région grâce à l'intelligente organisation de l'entreprise Agostini frères.

MM. Agostini ont depuis longtemps en effet, affecté à la ligne un matériel irréprochable. Le service d'été surtout, qui comporte des voitures (autos-cars) très bien aménagées remplit toutes les conditions qu'on peut exiger au point de vue du confort et des commodités. Ce n'est pas sur ce point que porteront nos doléances.

Elles viseront uniquement le service postal, en ce qui concerne les heures de départ de Bastia les jours du courrier du Continent, le lundi principalement. Du moment que l'horaire des paquebots a été modifié on se demande pourquoi l'Administration des Postes ne se préoccuperait-elle pas de mettre en concordance les départs des autos-postes de Bastia avec l'arrivée des courriers de Marseille.

Le départ du dimanche du courrier de Marseille a été reporté à midi, il en résulte, que l'arrivée à Bastia n'a jamais lieu avant 9 heures du matin, les autos-postes partant de Bastia à 8 *heures*, le courrier du continent ne parvient dans les villages du Cap que le lendemain mardi. On admet difficilement cette anomalie, d'autant plus que les autos-postes ayant pour principale mission le transport des dépêches ; leur départ de Bastia devrait, semble-t-il, être réglé sur l'heure d'arrivée des paquebots.

Cette conséquence de la modification de l'horaire a, sans doute échappé à M. le Receveur Principal des Postes à Bastia.

Nous nous permettons de la lui signaler, convaincu que pénétré du bien fondé de notre requête, il n'hésitera pas à provoquer une décision qui reporterait à 9 heures le départ des autos-poste à destination du Cap Corse.

Cette mesure aurait pour nous les plus heureux résultats car, en même temps qu'elle rendrait plus régulier le service postal, elle éviterait aux voyageurs venant de Marseille de rester en panne à Bastia toute une journée.

Nous savons que tout ce qui touche au public ne laisse pas indifférent le distingué Chef du service des Postes à Bastia, et nous comptons sur sa habituelle sollicitude pour la réalisation de la petite réforme que nous soumettons à sa bienveillante attention.

S. CHIARISOLO,
Maire de Rogliano

Le sang-froid International

Avec cette bonhomie quelque peu railleuse qui accomode chez lui une politique singulièrement prévoyante et étendue, M. Aristide Briand a su écarter de la Chambre française, une fois de plus, le péril d'interpellations intempestives sur la situation extérieure.

Il faut d'ailleurs rendre cette justice à M. Léon Blum, et même à M André Berthon, que ni le socialiste ni le communiste n'ont insisté trop dangereusement sur le conflit né dans l'Adriatique et les Balkans à propos des frontières albanaises.

Ce conflit n'est-il qu'un malentendu ? M. Briand a semblé le croire, ou désiré le faire croire, en disant à la Chambre que le Gouvernement yougoslave s'était loyalement employé à établir devant tous qu'on s'était trompé en l'accusant. M. Briand a ajouté qu'au même moment le Gouvernement italien avait fait montre d'un esprit de modération et de sang-froid.

Notre Ministre des Affaires Etrangères a laissé entendre qu'à ce double résultat n'étaient étrangers ni le Gouvernement français, ni le Gouvernement britannique, ni le Gouvernement allemand, qui, en la circonstance, étaient intervenus d'accord.

Le nuage adriatico-balkanique, paraît donc encore une fois repoussé derrière l'horizon.

Est-ce à dire qu'il en sera ainsi demain et pour toujours ?

M. Briand ne l'a pas dit.

Il a même rappelé que la situation de l'Europe porte en soi de quoi nous susciter des inquiétudes, mais il a rappelé aussi que la paix avait fait des progrès et qu'il ne suffisait plus maintenant d'un incident diplomatique, même grave, pour la faire trébucher.

Quant à porter immédiatement les affaires d'Albanie devant la Société des Nations, comme le demandait M Léon Blum, M. Aristide Briand lui a répondu qu'il n'en voyait ni l'opportunité, ni la raison, car, pour l'instant, l'indépendance de l'Albanie n'est pas mise en cause.

Certes, la Société des Nations n'ignore pas le traité de Tirana et ne s'en désintéresse pas. Mais elle n'interviendra que si des abus faussent la portée de ce traité.

La politique du sang-froid européen vient donc de marquer un point utile. Il s'agit de la continuer sans nervosité chez les pilotes. C'est le seul moyen pour l'Europe d'éviter le grand naufrage de sa prospérité renaissante et de ce qui lui reste d'autorité dans le monde.

POISSONS D'AVRIL

Est-ce dans la Seine ou le Rhône
Qu'on te pêche, ou dans la Garonne,
Poisson d'Avril ?

a écrit, je ne sais quel poète facétieux. On pourrait répondre que c'est un peu dans tous les cours d'eau, car les farces faites, ce jour-là, sont de tous les pays. Il en est de fines et de spirituelles ; d'autres sont lourdes et vulgaires ; beaucoup sont classiques mais il en est d'inédites cependant et la chronique nous en cite, chaque année, quelque nouvelle qui vient s'inscrire dans les copieuses annales de la mystification.

Tout le monde connaît les plaisanteries de caserne ou d'atelier en faveur le 1er Avril. Qui n'a donné... ou reçu mission d'aller quérir la clé du champ de tir, le fil à couper le vent le moule aux hameçons, de la solution de continuité, de l'essence de cotret ou de l'huile de coude ? Les enfants et les naïfs sont facilement dupes de ces blagues anodines qui n'ont jamais nui à personne et dont l'amour-propre des victimes fait volontiers sa philosophie. Mais il en fut de plus cruelles et, reconnaissons-le également, de plus drôles. Nous allons en rappeler quelques-unes :

Il y a quelques années, un directeur de théâtre parisien connu pour son mauvais caractère reçut, l'après-midi du 1er Avril, plus de quatre cents hommes soigneusement rasés qui s'offraient pour occuper un emploi facile et bien rétribué offert, le matin même, par une [illegible] de journal à « candidats imberbes sachant lire ». Les pauvres diables furent assez mal reçus, mais personne ne connut jamais l'auteur de cette fâcheuse plaisanterie.

Au temps du boulangisme, et peu de temps avant les élections, un loustic envoya à la presse une proclamation d'un député sortant adressée à ses électeurs et qui contenait des déclarations aussi sensationnelles qu'imprévues. Notre politicien faillit devenir fou et le public s'amusa d'autant plus que le mystifié se fâchait davantage.

Une jolie farce est celle dont fut victime, au dix-septième siècle, le marquis de Grammont. Dans la nuit du 31 mars, ses amis, grâce à la complicité d'un domestique, pénétrèrent dans ses appartements et s'emparèrent de tous ses vêtements qu'on décousit séance tenante. Puis on les rétrécit et on les remit en place. Au matin le marquis, à son lever, ne put en revêtir aucun et en exprima sa stupeur à un bon drille venu aux nouvelles :

— « Ciel ! s'écria celui-ci. Comme vous êtes enflé ; seriez-vous malade ? »

L'autre reconnaît qu'en effet il ne pouvait entrer dans ses habits et il s'effara et s'inquiéta.

— « Vite ! couchez-vous, cher ami je cours mander un médecin ».

Celui-ci accourut, c'est bien entendu un compère, purge le patient, le saigne lui administre des drogues répugnantes et finit par s'en aller en laissant au marquis épouvanté une ordonnance rédigée en latin qui lui conseille « de découdre son pourpoint pour trouver la place d'y rentrer ».

On le voit les poissons d'avril ne datent pas tous d'hier. Vers l'époque dont nous venons de parler, Grimod de la Reynière, l'auteur du fameux *Almanach des Gourmands*, imagina certain 1er Avril, d'amener dans la cour de son père qui était fermier général, une centaine de mendiants choisis qu'il présenta en ces termes : « Mon père, je vous amène les gens que vous avez ruinés ».

Un mystificateur professionnel, — il y en eut quelques-uns au cours des cinquante dernières années, les Henri Monnier, les Romieu, les Vivier, les Sapeck, les Masson — [illegible] de joie certain jour, les voyageurs d'un omnibus parisien. Il choisit une bonne tête de ses voisins et appela le receveur :

« Vivez ce monsieur dit-il, c'est —

de mes parents dont la tête [illegible] place Clichy, mais je suis certain qu'il voudra demander plus tôt. Ayez donc la bonté de le surveiller et s'il se lève, forcez-le avec douceur à se rasseoir et ne le laissez sortir qu'à la destination que je vous indique. A ce discours, notre homme ajouta un pourboire, fila et suivit en fiacre le véhicule où le secours la plus [illegible] ne tarda pas à éclater.

On connaît l'histoire du notaire de Neuilly qui trouva, dans son salon, le 1er Avril, vingt bossus convoqués pour un héritage. Un poisson du même genre fut celui dont un romancier bossu fut victime. Il avait eu le tort de choisir le jour fatal pour faire une conférence. Un farceur invita tous les bossus qu'il put découvrir. L'orateur eut, cette fois, un succès d'hilarité qu'il n'avait pas prévu.

Une blague amusante du même genre également fut de convoquer à une réunion organisée par un personnage des plus graves, une centaine de personnes portant le nom de Dupont et invitées dans le Bottin. Au beau milieu de la séance, le mystificateur s'écria tout à coup : « M. Dupont, votre maison brûle ! » On devine la faite-épreuve de tous les homonymes courant vers le désastre heureusement imaginaire.

Un cruel « poisson » fut celui imaginé pendant la guerre par le journal hongrois Az Est. Il avait affiché une dépêche ainsi conçue : « Les pourparlers de paix ont commencé ». Làdessus, enthousiasme populaire, des gens s'embrassaient, d'autres pleuraient ; on dansait, on chantait. Deux heures après on apprenait qu'il s'agissait d'une farce du 1er Avril lancée par le journal, d'accord avec une firme de cinéma désireuse de fixer sur l'écran, pour un film en préparation, les manifestations de la joie publique.

Cette plaisanterie était d'un goût plutôt douteux !

Georges ROCHER.

LES COURSES D'AJACCIO

La reprise des réunions hippiques à Ajaccio a été marquée par un réel succès. L'assistance était considérable, venue de tous les points du delà des monts et même du deça. On craignait la pluie. Le temps resta effectivement nuageux jusqu'à la fin mais l'ondée ne survint que quelques minutes après la clôture des courses.

Service d'ordre très suffisant grâce aux dispositions prises par le Comité présidé par M. Dominique Ch[illegible] d'Ornano.

Près de vent automobiles et une cinquantaine de voitures hippomobiles étaient garées dans l'enceinte sans compter celles qui se tenaient hors du champ de courses.

On notait la présence de M. le Préfet, de M. le Maire, de toutes les autorités.

Voici les résultats :

Prix de la Société d'encouragement : 5000 francs. 3.000 mètres pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Un seul partant : Manoly, à M. Jacques Peraní.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement : 5.000 francs, sur 1.500 mètres, pour tous chevaux de 3 ans nés et élevés en Corse. Six partants.

1er *Bergerette*, à M. Charles Vecchini ; 2me *Attention*, à M. Bernard Geccarini ; 3me *Adonis*, à M. Dominique Folacci.

Pari Mutuel (Unité 10 fr.) : à B[illegible] gagnant, 19.50, placé, 8.50 ; Attention, 10 francs.

Prix du Conseil Général et du ministère de l'agriculture : 3000 francs, 3000 mètres. Pour tous chevaux nés ou élevés en Corse. Sept partants.

1er *Miska*, à M. Guerrini ; 2me *Belle amie*, à M. Sampieri ; 3me *Ar[illegible]*, à M. Pittiliani.

Pari mutuel (Unité 10 fr.) : 13.50 ; placé, 11.50 ; Belle Amie, [illegible] francs.

Prix du Conseil Municipal : 2[illegible] francs, trot attelé ou monté, 3[illegible] mètres, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus nés et élevés en Corse. [illegible] partants.

1er *Tipaseur*, à M. Vatle Malb[illegible] ; 2me *Marquise*, à M. Gentrera [illegible] ; 3me *Tamblise*, à M. Mattei [illegible] Paul ; 4me *Richelle*, à M. Cristofo[illegible].

Pari mutuel : *Tipaseur* gagnant, 25 francs ; placé, 9.50 ; Marquise [illegible] francs ; Tamblise, 12.50.

Prix de la Société des steeple-chases : 5000 francs, 3.200 mètres. Course de haies. Quatre partants.

1er *Francoeur*, à M. Joseph V[illegible] ; 2me *Urbaine*, à M. J. Paoli ; 3me *Santerelle*, à M. Michel Nuf[illegible] Fraggi.

Chronique Sportive

Le Sporting Club Bastiais démontra dimanche d'éclatante façon sa supériorité sur le Cercle Athlétique Bastiais.

Par cinq buts à zéro, les Doyens écrasèrent les anciens champions.

Le C. A. B. aurait pu, peut-être sauver l'honneur, mais, aussi bien les Doyens auraient pu aggraver le score.

La supériorité des vainqueurs fut incontestable dans tous les compartiments du jeu, surtout pendant la deuxième mi-temps.

La victoire des Schistes et décisive. Acquise avec un arbitre impartial, indéniablement régulière, elle prouve la valeur du team bleu et blanc.

* * *

Avant la partie, les pourparlers sont animés pour le choix de l'arbitre. Lucchetti, de l'E. F., est proposé. Mais, en définitive, c'est un spectateur de bonne volonté, M. Federici qui assume la direction de la partie.

Dès le début du jeu, le Sporting attaque. Après quelques minutes de jeu, Savery shootant de 20 mètres signe le premier but que Santucci, à l'étonnement général, ne fait rien pour arrêter.

Un second but également parabolé est bientôt marqué par Savery d'un bel heading.

Jusqu'au repos, cependant, le jeu est assez égal et souvent même le C. A. B. domine.

Après les citrons, les noirs sont acculés dans leurs buts. Kikin fait un travail énorme, mais Savery marque le troisième but après un cafouillage.

A la suite d'une altercation entre le Sportingman Mattei et le Cabiste Massoni, l'arbitre met les deux équipiers sur la touche.

Santucci s'aventurant hors de sa cage permet à Slaath de marquer le quatrième but, bientôt suivi d'un cinquième.

Chez les Noirs, quatre ou cinq joueurs seulement ont fait de louables efforts ; Andréani et Kikin ont été de loin les meilleurs. Vallecalle qui remplaçait Pierrot a semblé privé d'une partie de ses moyens par l'émotion ; au surplus, il n'a jamais été servi convenablement. Negroni et Puccetti ont été, le premier surtout décevants au plus haut point. Santucci auquel on peut imputer au moins deux buts, a fait en deuxième mi-temps de belles choses.

Chez les « Bleu et Blanc » l'équipe entière mérite des compliments. Lebouis, Savery et Gambiaggi ont été les meilleurs.

* * *

Du match de dimanche, on peut tirer quelques enseignements dont le principal est que si les noirs sont en décadence, leurs adversaires ont par contre accompli de grands progrès. A leur ancienne brio de toujours ils joignent maintenant une technique assez perfectionnée et une homogénéité remarquable.

J'ai souvent douté de la régularité de leurs victoires. Je ne retracte rien de celle d'hier qui a été celle des meilleurs.

A TRAVERS LA CORSE

Arrondissement de Bastia

ROGLIANO

Décès. — Le décès de M. Antoine Casanova, survenu après une courte maladie, a produit une pénible impression.

[illegible]

[illegible]

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent

Aux Gds Magasins Louis MAUREL

Installations Complètes

Facilités de Payement.

APRES LA CONFERENCE DE M. TAITTINGER

MM. Paul Guitet-Vauquelin et le Commandant de Casabianca nous adressent les réponses suivantes à M. Émile Sallé :

Monsieur ! Monsieur Sallé, vous allez un [peu fort !

Vous frappez à tort,
A travers,
C'est le coup de Jarnac, la botte de Nevers
Que sais-je ?...
Or ça, briguerez-vous un siège
Dans le Conseil Municipal ?
Serez-vous si pressé de passer Principal,
Ou bien Maître de Conférences
A l'École Normale, ou bien
Professeur... d'orthographe au Collège de [France ?

Faites le savoir, nom d'un chien !
Il en est chez qui « socialisme »
Est synonyme de arrivisme ! »
Voyons, vous n'êtes pas, j'espère, de ceux-[là

Pourquoi donc pousser des « holà ! »
Car enfin, qu'est-ce qui vous fâche ?
Personne ne vous a molesté que je sache.
Brusquement vous partez en guerre
Pour défendre Monsieur le Maire
Qui n'en doit avoir nul besoin
Et ne vous sollicitait pas de soin.
Votre dialectique est d'ailleurs peu classique
Et revêt un aspect plutôt divertissant,
Lorsque vous nous venez parler de courtoi-[sie

Et d'insinuations, je vous trouve plaisant !
Serait-il courtois par hasard,
Le chahut qu'on fit l'autre soir,
A des hôtes de choix qui, durant notre asile
Pouvaient pénétrer dans la cage centrale
De la ménagerie Pezon ?
Et quant aux insinuations,
En connaîtriez-vous, de grâce,
De plus ignoble, de plus « crasse »,
Que celle de charger un loyal adversaire
D'une accusation bassement téméraire ? (1)
Non, voyez-vous, Monsieur, de tout ceci
La morale à tirer, — la seule, — la voici :
De ce honteux accueil, de cette attaque vile
Tous les bons citoyens que compte notre [ville

Souffrent dans leur orgueil et dans leur [loyauté

La réputation d'exquise urbanité
Dont nous étions si fiers, l'autre soir, fut [ternie

Et nous en conservons une peine infinie ;
J'ai l'espoir que vous même en serez offus-
C'est, Monsieur, sur cette espérance [qué
Que je viens vous prier d'agréer l'assurance
De mes sentiments distingués.

Paul GUITET-VAUQUELIN
Président de l'Union des Combattants
et du Comité d'organisation
de la Conférence Taittinger.

(1) « Nous ne transposons pas à notre usage l'orgueilleux Deutschland uber alles que les Teutons en marque à pointe font de l'autre côté du Rhin. Nous n'avons pas pris pour emblème la hache et les faisceaux des vieux licteurs romains ». (Les Cahiers de la Jeune France. Pierre Taittinger — 1926).

L'ouvrage a été publié au mois d'août 1926. Il serait difficile de prétendre que la phrase que nous citons vient d'être fabriquée pour les besoins de la cause.

———— ◻◻◻◻ ————

Souffrez que par ces lignes je réponde à vos « insinuations ».

Si j'avais voulu me plaindre des confrères, — notez que j'y compte de très chers parents et d'excellents amis — je n'aurais pas mis sur la sellette les possibles localités de Concarneau ou de Carpentras, mais me serais contenté d'indiquer les noms des villes ou des villages où vivent le jour les Vaillant-Couturier, les Cachin, les Doriot et peut-être vous-même.

En défendant la cause de MM. Taittinger et d'Atomboja n'est-ce pas d'ailleurs celle de deux continentaux que je prenais en main, et n'ai-je donc pas ainsi le droit de dire que votre allusion ne peut que prêter à rire ?

Je veux cependant en revenir un passage qu'il ne m'est point désagréable de signaler à votre douce méfiance. Vous êtes en effet que les « continentaux ne seront pas flattés d'être ainsi [illegible] les brebis galeuses de la soirée du 23 ». Or, avez-vous remarqué qu'en parlant ainsi vous classez au rang vos plus chers camarades, les communistes, dont vous méprisez la conduite et que de ce fait, vous marchez à nos côtés ? Décidément vous n'êtes pas qu'un homme brave, vous êtes aussi un brave homme.

Et pourquoi me reprocher l'emploi du pronom indéfini « On » ? Ce mot n'est-il pas français et tout à fait approprié à la circonstance ? N'ai-je pas voulu envisager avec générosité et sans viser des personnalités ? Et si vous voulez pour un instant laisser baigner votre cœur sans contrainte, ne remarquerez-vous pas vous-même, M. Sallé qu'on le constatait sur l'attitude finale du Maire dans son intervention du 23 mars, en effet, un instant libre de toute influence vous dès que nous aurons vos comptes dans les « On ».

Quant à votre appel à Basile, faible [illegible] Si le souvenir du Mariage de Figaro m'est fugitif, Basile est le type du complaisant cupide et du calomniateur patelin.

Pour ce qui concerne le capitaine Filippini et votre intervention, aucune raison, aucun motif ne nous disent la complaisance hypocrite, pas plus que la cupidité ou la calomnie ; nous sommes des indépendants dans toute la force du terme, ne désirant déplaire à personne, n'ayant besoin de plaire à qui que ce soit, ne recherchant ni places ni honneurs, nous faisons pour le respect de toutes nos libertés ; nous nous proclamons avant tout des hommes d'honneur.

Basile, et ce sont tous le monde m'approuvera comme on m'a approuvé d'avoir répondu au scandale et comme vous répondrez de m'approuver vous-même. Basile dis-je, est plus naturellement votre émule que le nôtre.

Pourquoi flattez-vous les puissants ?

Pourquoi, sans qu'ils soient attaqués et sans que vous ayez voix au chapitre, intervenez-vous pour les défendre contre les petits ? Est-ce par pur dévouement à un homme ou n'avez-vous pas plutôt en but en faisant cela ? Et ce but n'aboutit-il pas à votre avancement que vous voulez certain et rapide ? Devriez-vous pour l'obtenir avoir recours à de mesquines bassesses ?

Alors, Monsieur, reconnaissez que je me suis déjà beaucoup trop longuement étendu pour répondre à votre langage de reptile malfaisant, et, en m'accordant de mettre le point final à ma « narration », veuillez tenir compte d'un conseil :

Ne frappez pas trop longtemps à ma porte, vous risqueriez de vous enrhumer.

Cdt L. de CASABIANCA

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mardi 29 mars 1927, 88me jour de l'année ; 277 à venir.

Aujourd'hui : Saint Eustase.
Demain : Saint Jonas.

* * *

EPHEMERIDES. — 1916. Défaite des Allemands près Mouncourt-Malancourt.

LA PROMOTION VIOLETTE

Dans la promotion violette, nous relevons avec joie le nom de notre excellent ami M. Napoléon Giacometti, Conseiller Municipal de Bastia, Président de la **Lyre Bastiaise** promu officier de l'instruction publique.

Chacun dans notre ville connaît le dévouement avec lequel M. Giacometti s'est consacré au développement de l'art musical. Nul n'ignore notamment qu'il est le promoteur du nouveau projet, adopté par la Municipalité, de doter Bastia d'une école de musique.

Unanimement, on se réjouira de la distinction qui lui est décernée et qu'il mérite particulièrement.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations. — L. N.

DANS LA MARINE

M. Cardi Jean-Baptiste, premier maître de direction de port, a été promu au grade de maître principal de direction de port.

DAMIANI — Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge — Sson DAMIANI & Cie, 29, Boulevard Paoli

DISTINCTION HONORIFIQUE

Une citation au « Bulletin Officiel » a été accordée à M. Leca Antoine (lieutenant au 1me rég. de chasseurs d'Afrique, moniteur d'équitation pour services rendus aux œuvres de l'éducation physique.

AVIS DE DÉCÈS

M. Lepidi Ph. Antoine ; Mme et M. Lepidi Paul, sergent-major à Casablanca, et leurs enfants ; Mme et M. Lepidi Antoine employé à l'usine à gaz et ses enfants Mme et M. Mangini Ange et leurs filles Mme et M. Antoine Mangini et leur fille ;

Les familles Orsucci, Lepidi, Gabrielli Luct et Benucci, de Tallone, Orsucci, de Bastia ; Morin et Mangini, de Bastia ;

Ont la douleur de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame LEPIDI ROSE CATHERINE
Née ORSUCCI

leur épouse, mère, belle-mère, grand'mère, sœur, tante, cousine et alliée, décédée à l'âge de 68 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui 29 courant à 4 heures et demie de relevée.

Maison mortuaire : 17, Rue Napoléon.

Priez pour Elle !

M. Ange Mandrichi et Mme, née Tognetti ; Mlle Adélaïde Mandrichi ; M. Jean Mandrichi, sous officier au Maroc ; M. Vincent Jean Brand ; M. et Mme Raphaël Tognetti et leur fille, de Marseille ; Mme Vve Pierrechi, née Mandrichi, ses enfants et petits enfants ; M. et Mme Viacara Roch née Manfredi, leurs enfants et petits-enfants ; Mme Vve Antoine Mandrichi, ses enfants et petits-enfants ; M. et Mme François Mandrichi et leurs enfants ; M. et Mme Dominique Jasonis, leurs enfants et petits enfants ; Mme Vve Philomène Tognetti, ses enfants et petits-enfants ;

Les familles Mandrichi, Tognetti, Brunini, Antoine Poggi, Palmieri, Aymo, Pagni Laverini et Longui ;

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle MARIE MANDRICHI

leur fille, sœur, nièce, cousine et alliée, décédée à l'âge de 21 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui mardi 29 courant à 1 heure de relevée.

Maison mortuaire : Impasse Saint Jean N° 24.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

LE BAL DE LA J. O. B.

Le bal de la Jeunesse Olympique bastiaise sera le premier bal printanier. C'est là une raison de prévoir son succès.

Une autre est le soin apporté au lancement des invitations.

D'autres...

Mais nous en parlerons demain.

AGENCE IMMOBILIERE
18, Bd Paoli, BASTIA.

A VENDRE : Magasin et appartement, Bd Paoli. Appartements et fonds de commerces divers. Maisons et propriétés de rapport sises à Ville, Casatis, Cagnano, Oletta, Nonza, etc...

A ACHETER : Villas et petites propriétés.

On nous communique

SYNDICAT DES CONSOMMATEURS D'EAU DE BEVINCO

Tous les citoyens désireux de voir prendre fin à un état de chose aussi funeste tant aux intérêts de la ville qu'aux intérêts des consommateurs d'eau de Bevinco, se sont réunis samedi soir au péristyle du théâtre municipal sous la présidence de M. André Dardy, assisté de MM. Campana, directeur d'école et Marchioni, professeur au Lycée.

M. Dardy a exposé les innombrables manquements relevés contre la Compagnie des Eaux et le préjudice grave déjà subi du fait de la continuation d'un tel état de chose : il a fait ressortir l'absolue nécessité d'un groupement solide englobant la majorité des consommateurs et fermement décidé à faire respecter tous ses droits.

Le bureau définitif du syndicat a été formé par acclamations de la façon suivante :

Président : M. Pierre Benigni.
Vice-Présidents : MM. André Dardy et capitaine Leoni.
Secrétaire Général : M. Orlandi, retraité.
Secrétaire adjoint : M. Antoine Leoni.
Trésorier : M. Lota, conseiller municipal.
Trésorier adjoint : M. Suzzoni, des employés de commerce.
Avocat conseil : M. Bianchi, avocat à la Cour d'Appel.
[illegible]teur des Postes.
Encaisseur principal : M. Arrighi, facteur.

Le siège social a été fixé au N° 15 de la rue de l'Opéra.

Le bureau a fait adopter les statuts qui seront légalement déposés afin que le Syndicat puisse obtenir la personnalité civile qui lui permettra d'intenter toutes actions nécessaires pour faire respecter les droits des syndiqués.

Le Syndicat fait appel à tous les abonnés et les prie de venir en grand nombre (c'est leur intérêt) s'inscrire au syndicat créé pour faire respecter leurs droits. Les trésoriers ont qualité pour recevoir les adhésions.

* * *

Le Syndicat a l'honneur de rappeler aux abonnés à la Compagnie des Eaux que le contrat d'abonnement les liant à cette compagnie est un contrat synallagmatique et que si l'abonné s'engage à payer un prix d'abonnement à la Compagnie, celle-ci s'engage d'autre part à servir à l'abonné une eau continuellement claire et limpide et, au surplus, potable.

Que, dans ces conditions, si la Compagnie ne sert pas à l'abonné une eau continuellement claire et limpide, et au surplus potable, l'abonné ne doit pas à la Compagnie le prix de l'eau non conforme à celle que la compagnie s'était engagée à servir.

Le Syndicat rappelle donc aux abonnés que la condition résolutoire est toujours sous-entendue dans les contrats synallagmatiques, pour le cas où l'une des deux parties ne satisfera point à son engagement.

Le syndicat se tient à la disposition des abonnés pour tous renseignements complémentaires concernant cette question primordiale, de même que pour toutes autres questions concernant leurs rapports avec la Compagnie des Eaux.

Que tous s'adressent donc au Syndicat.

PARTI REPUBLICAIN RADICAL-SOCIALISTE

Les membres du Comité central de Bastia sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mercredi soir, 30 mars, à 8 heures et quart, au local habituel, 9, rue de l'Opéra.

AVIS DE CONCOURS

Un concours d'admission aux fonctions de surnuméraire des Contributions directes, de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, sera ouvert dans le deuxième trimestre de l'année 1927.

Conditions d'admission. — Les candidats doivent être pourvus du diplôme complet de bachelier de l'enseignement secondaire et être nés entre le 1er juillet 1901 et le 30 juin 1909.

Le registre d'inscription des candidatures sera irrévocablement clos le 31 mars 1927.

Les candidats trouveront soit auprès du Directeur des Contributions directes à Ajaccio, soit auprès du Directeur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre, à Ajaccio tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission. Le programme des épreuves leur sera remis ou envoyé sur leur demande.

SEANCES D'APPAREILLAGE

Les mutilés appareillables sont informés que les les séances d'appareillage auront lieu en Corse, aux dates ci-après :

Ajaccio : le mardi 26 avril.
Bastia : le jeudi 28 avril.

RESTAURANT PUJULA
10, RUE DE L'OPERA, 10

SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALONS RESERVES

NOEL SANTANDREA — 00150
BASTIA
Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays.
PATRIMONIO WHITE-TOP — BLANC
PATRIMONIO RED-TOP — ROSE

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A l'"Officiel"

PROMOTION VIOLETTE

Paris, 28 mars

Aux termes d'un décret paru au *Journal Officiel* de ce jour, sont nommés officiers de l'instruction publique : MM. Giacometti, Président de la Société musicale « Lyre Bastiaise » à Bastia ; Farinacci, à Calvi.

MEDAILLE DES ASSURANCES SOCIALES

Paris, 28 mars

Un décret paru au *Journal Officiel* de ce matin porte les attributions suivantes de la médaille d'honneur des Assurances Sociales.

Médaille d'or : M. Legris, à Calvi.

Médaille d'argent : MM. de Buttafoco, à Vescovato ; Murati, maire de Murato ; Stefani, à Vivario.

Médaille de bronze : MM. Emmanuelli, à Calvi ; Mignucci, à Corte.

A LA SOCIETE DES NATIONS

POUR LE DESARMEMENT

LA CONFERENCE PREPARATOIRE REFUTE LA THESE ANGLAISE

Genève, 28 mars

La conférence préparatoire du désarmement a refuté ce matin la thèse de lord Cécil portant sur la limitation des réserves instruites. On sait que celle de M. Paul Boncour faisait porter cette limitation aux hommes présents en temps de paix sous les drapeaux.

Tour à tour, M. de Brouckère (Belgique) et Sato (Japon) ont combattu la thèse anglaise. La circonscription en Europe est impossible et chaque pays a le droit de choisir librement son organisation militaire.

M. Paul Boncour a approuvé ces arguments.

M. Gibson (Etats-Unis), tout en se déclarant d'accord sur la nécessité de limiter les forces visibles en temps de paix, ne s'est pas prononcé sur la question de la limitation des réserves.

Lord Cécil a déclaré qu'il n'insistait pas.

ELECTIONS CANTONALES

SUCCES RADICAL A BIOT

Paris, 28 mars.

Une élection au conseil d'arrondissement a eu lieu hier, dans le canton de Biot (Haute Savoie). M. Cerse Dumoulin, radical, a été élu par 683 voix contre 509 à M. Vettet, union nationale.

AU MINISTERE DES FINANCES

UN AUDACIEUX VOLEUR A VOLE DEUX VASES DE SEVRES

Paris, 28 mars.

L'émotion règne au ministère des finances depuis que deux magnifiques vases de Sèvres qui ornaient un salon d'attente attenant au cabinet de M. Poincaré ont disparu.

Personne n'a vu le prestidigitateur. Les huissiers et le directeur du matériel sont sur les dents. M. Poincaré a ordonné une enquête.

LE CYCLONE DE MADAGASCAR

LES PERTES OFFICIELLES

Paris, 28 mars

Le ministre des Colonies communique que les pertes officielles du cyclone de Madagascar s'élèvent à 225 millions.

A LA COUR D'ASSISES D'AIX

L'AFFAIRE BOUGRAT

LA PARTIE CIVILE DEMANDE LA PEINE CAPITALE

Aix, 28 mars.

Dès l'ouverture de l'audience, Me Natalini, au nom de la Vve de Rumebe, partie civile, évoque le passé de Bougrat, qui fut un homme irréprochable, puis se dégrada jusqu'au crime. Il démontre que le crime a été longuement préparé.

L'avocat de la partie civile insiste sur le cynisme du docteur lorsque la Vve de l'encaisseur en larmes, vint chez lui. Il montre ensuite l'assassin cherchant à égarer les soupçons en prêtant à sa victime des détails qu'il n'avait pas. Il traite les témoignages des experts médicaux de charabia de savants.

Me Natalini réclame le châtiment le plus sévère.

L'AVOCAT GENERAL PRONONCE UN REQUISITOIRE EXTREMEMENT SEVERE

Bougrat pendant cette diatribe est demeuré impassible, comme il le demeurera également pendant le réquisitoire de l'avocat général Siame, réquisitoire sévère qui n'accorde aucune atténuation aux tares de l'accusé escroc et criminel.

L'organe du ministère public stigmatise la fille Andrée Audibert dont l'influence fut néfaste ; Bougrat a son nom semble priser une oreille attentive.

L'avocat général poursuit en esquissant un tableau de la vie de luxe et de plaisirs que menait l'assassin.

L'ACCUSATION SE SERT DU RAPPORT BARRAL POUR ACCABLER L'ACCUSE

A l'audience de l'après-midi, l'affluence est plus considérable que jamais et la foule déborde les services d'ordre.

M. l'avocat général Siame poursuit son réquisitoire. Il développe son idée appuyée sur les faits : Bougrat, à court d'argent à cause de sa maîtresse, s'ingéniait à s'en procurer par tous les moyens, même criminels.

Le ministère public parle de Rumebe en termes élogieux. Puis il revient à Bougrat et établit la préméditation. Il arrive ensuite au rapport Barral qui constitue une charge contre Bougrat. Celui-ci, en effet, s'est confiné à la version du suicide de Rumebe par empoisonnement et n'a jamais parlé d'accident thérapeutique.

L'ESCADRE ANGLAISE A TOULON

DE VIFS INCIDENTS ENTRE LES AUTORITES PREFECTORALE ET MARITIMES.

Toulon, 28 mars

Des incidents d'une certaine gravité se sont produits au cours du séjour des navires anglais.

MM. Cames, Préfet et Gozzi, Sous-Préfet n'ont pas été invités à la fête donnée à la Préfecture maritime.

Le corps consulaire lui-même n'a pas été convié aux diverses réjouissances. M. Gozzi avait pris des dispositions pour recevoir à la Sous-Préfecture les hôtes anglais ; mais l'Amiral Thoumire, Préfet Maritime supprima du programme cette réception. Le Préfet et le Sous-Préfet ont saisi le Gouvernement des incidents. Le Corps consulaire a protesté auprès du ministère des Affaires étrangères.

LES EVENEMENTS DE CHINE

UNE BANDE SUDISTE ENVAHIT LA CONCESSION FRANÇAISE

Paris, 28 mars

On mande de Changhaï qu'une bande de sudistes a pénétré dans la concession française de Changhaï où un immense incendie a été allumé par des mains communistes.

LE CONFLIT ITALO-SERBE

LA YOUGOSLAVIE PROUVE SON DESIR DE PAIX

Paris, 28 mars

Le Gouvernement de Belgrade a accepté la proposition anglo-française d'envoi d'une commission d'enquête.

La nouvelle a été notifiée à Rome

A CHARLEVILLE

ON DECOUVRE PLUSIEURS SCANDALEUSES AFFAIRES DE MŒURS.

Paris, 28 mars

Plusieurs affaires de mœurs défraient la chronique carolopolitaine.

La première concerne M. Gaubert âgé de 60 ans, architecte à Mézières qui sous prétexte d'enseigner gratuitement le solfège à des fillettes, se livrait sur elles à des actes que la morale réprouve.

Dans la deuxième est compromis le sieur Férou, propriétaire, âgé de 70 ans, qui recrutait sa domesticité parmi des fillettes d'une quinzaine d'années et abusait des malheureuses petites.

Une troisième a trait aux agissements des nommés Gastau-Pinchart de Charleville, marchand d'autos et Larivière, comptable, qui pratiquaient... les sports de plein air et de huis clos avec de toutes jeunes midinettes.

Tous ces individus ont pris le chemin du dépôt avec un hôtelier et un débitant également portés sur ce genre de parties fines.

en Italie

DECOUVERTE D'UN COMPLOT COMMUNISTE

Rome, 28 mars

Un complot communiste a été découvert à Pise ; les conspirateurs qui étaient réunis ont été arrêtés.

Des documents dont les listes de noms des conspirateurs ont été saisis.

Des arrestations ont été opérées également à Venise, Bologne, Livourne et Florence.

TERRIBLE ACCIDENT D'AUTOMOBILE

DEUX MORTS - QUATRE BLESSES

A Bagnol sur Cèze une auto appartenant à M. Serre, boulanger à Cavillargues (Gard) a dérapé et versé dans un ravin près de Conneaux.

MM. Michel Lucien, facteur, et Odde Emile, cordonnier, ont été tués. MM. Bert, Retordier, Giroud et Serre ont été blessés.

à Marseille

DRAME SANGLANT

Marseille, 28 mars

La nuit passée, Bd de la Paix, le sieur Louis Magne, journalier, eut une violente discussion avec Mme Mascha. Le frère de celle-ci, Joachim [illegible] intervint et tira plusieurs coups de revolver sur Magne et un de ses amis, puis se constitua prisonnier. Les victimes sont dans un état grave.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

	Paris, 28 mars cours précéd.	derniers cours
Livre	124.05	124.02
Dollar	25.53	25.52
100 lires	117.35	117.40
100 pesetas	458.25	462
100 frs suisses	490.75	490.50
100 florins	1021.75	1021.75

LES SPORTS

RUGBY

PAU ET BORDEAUX QUALIFIES EN DEMI-FINALES

Paris, 28 mars

Stade Toulousain et Carcassonne 0 à 0 ; Racing bat Libourne, 15 à 3 ; S. A. Bordeaux bat Union Sportive Perpignanaise, 3 à 0 ; Pau bat Béziers, 12 à 0 ; Tarbes bat Albi, 10 à 0 ; Cognac bat Quillan par forfait ; Narbonne bat Lezignan, 9 à 3.

En division d'honneur, La Teste et Primevères, 6 à 6 ; Brives bat Clermont, 3 à 0 ; Arlequins Perpignanais battent Bagnères, 11 à 4 ; Castres bat S. C. U. F., 5 à 0 ; Lyon bat Saint Girons par forfait.

ASSOCE

POUR LA COUPE DE FRANCE LE C. A. P. BAT LE CLUB

Pour la Coupe de France, le C. A. P. bat le Club Français par 2 buts à 1 se qualifiant ainsi pour les demi-finales.

MARSEILLE ET FRIBOURG FONT MATCH NUL

Marseille, 28 mars

A l'Huveaune, le F. C. Club de Fribourg et l'Olympique de Marseille ont fait match nul par 3 buts à 3.

Ce match a été joué en présence de MM. Fernand Bouisson, du Colonel Picot, député ; de M. Delfini, Préfet et de M. Flaissières, Sénateur-Maire

CHAMPIONNATS REGIONAUX

Clichy et Racing, 1 à 1 ; Association Sportive Française bat Montreuil, 2 à 0 ; Gallia bat Association Sportive Amicale, 2 à 0 ; Bourget et C. A. du 14me arrondissement, 1 à 1 Saint Raphaël et Cannes, 2 à 2.

Antibes Olympique bat Gymnaste de Nice, 5 à 2.

CYCLISME

BELLENGER GAGNE MARSEILLE-NICE

Nice, 28 mars

La course Marseille-Nice disputée hier a été gagnée par Romain Bellenger, en 8 heures 23' 30" devant Normand à trois minutes ; Robineau, Ciccione, Broccardo, Gras Follini, Fial, Bachellerie, Castel.

CHARLES PELISSIER EST CHAMPION DE CROSS CYCLO-PEDESTRE

Paris, 28 mars

Le championnat de France de cross cyclo-pédestre a été couru hier

Le jeune Charles Pelissier a pris la première place devant Le Drogo Foucaux.

AUTOMOBILISME

LE GRAND PRIX DE MIRAMAS

Marseille, 28 mars

Le Grand Prix de Miramas a donné les résultats suivants :

Eliminatoires sur 25 kms : 3 litres Chiron (Bugatti) ; 2 litres : Le Houx (Bugatti) ; 1500 cmc : Moriceau Talbot) ; 1100 cmc : Morel (Amilcar).

Benoist qui courait avant l'épreuve finale a heurté trois voitures qui allaient prendre le départ ; lui-même a été blessé.

Au départ de la finale, l'équipe Talbot a déclaré forfait et le public a envahi la piste. La course a dû être arrêtée.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 **Le Cap Corse**, documentaire ; Aubert présente Max Linder dans **Le roi du cirque**, super-comique en 6 parties ; Franck Merry dans **La Foudre enchaînée**, film dramatique en 5 parties.

Jeudi, en soirée : Lucienne Legrand dans **Mon curé chez les Riches**, d'après le célèbre roman de Clément Vautel.

Très prochainement : **La châtelaine du Liban**, adaptation cinégraphique de l'œuvre de Pierre Benoit.

* * *

FEMINA. — Une superproduction de Gaumont Métro : **Révélation**, avec Viola Dana et Lew Cody.

Particularités remarquables : Les tableaux profanes de Sapho, de la Bacchante, de Salomé ; les scènes de jalousies ; le jardin de cloître ; la madone au voile, le miracle des roses ; l'orphelinat et l'enfant trouvé donnent lieu, dans une agréable diversité de sentiments, à des images charmantes et à des clichés parfaits.

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! ... LE PLUS [illegible]

PROPOS DE SAISON

« Remettre la maison à neuf, remplacer les papiers, repeindre les plafonds, changer les rideaux ». Tels sont les projets de Madame pour ce printemps. « Et — a-t-elle ajouté — que dire de Pilules Pink pour me remettre à neuf moi aussi. L'hiver m'a fatiguée, j'ai été enrhumée, grippée. Enfin, je ne me sens pas d'aplomb, j'ai besoin de Pilules Pink ». Ce sont là des propos que l'on entend couramment aux premiers beaux jours. Une bonne cure de Pilules Pink s'impose, en effet, au début de la nouvelle saison pour toutes les personnes délicates et même, d'une manière générale, pour tout le monde. Bien rares sont ceux qui n'ont pas à effacer les dernières traces de quelque mauvais rhume ou de quelque grippe. Et les Pilules Pink sont bien ce qui convient le mieux à tous les tempéraments pour reconstituer les forces, régénérer, renouveler le sang, restaurer l'organisme. Les Pilules Pink sont toujours indiquées par les estomacs les plus délicats. Leur action est donc toujours certaine. Elle est, en effet, dans tous les cas d'anémie, chlorose, neurasthénie, affaiblissement général, troubles de la croissance et du retour d'âge, maux d'estomac, maux de tête, irrégularités des époques.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 7 fr. 25 la boîte ; 39 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre par boîte.

POUR LES EMPLOYEURS
DE
TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêté des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 98 du présent livre ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au *prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).*

RHUM St-JAMES
Grand Cru

« St. James le prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde »

Petites Annonces Économiques

A VENDRE propriété de Brando, près Pietranera, comprenant : 1 — Un moulin à farine, 2 meules ; 2 — Une petite usine pour fabrication de pipes ; 3 — Terrains d'une contenance approximative de 1 à 2 hectares (ancien vignoble à remettre en valeur) ; 4 — Rôle d'usines à exploiter (aux bords de la route) d'une valeur de 14 à 15.000 frs

S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais » ou à Victor Bertoli, gérant du moulin à Brando.

CLOTURES ET CANALISATIONS
Poteaux, Tubes, Grillage, Fers divers
Tôles ondulées, Fil barbelé et lisse
D'OCCASION
PAOLI & THIBIAT, 31, 35, Capucins
MARSEILLE

ATELIER
DE MECANIQUE
DE PRECISION
JOSEPH ROMAGNOLI
40 Boulevard Paoli — BASTIA
EXECUTION DE TOUS TRAVAUX
DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE
PHONOGRAPHES - SERRURERIE
MACHINES A ECRIRE
MOTEURS INDUSTRIELS

MARCEL ROUSSELLE
ACCORDEUR DIPLOMÉ
ET RÉPARATEUR DE PIANOS
8, RUE DE L'OPERA — BASTIA

1400–1900

L'Histoire, la Vie, les Mœurs
et la Curiosité
par l'Image, la Caricature, le Document
M. GRAND-CARTERET

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
Principales Opérations de la Banque
Location de Coffres-Forts

POUR ARRETER VOTRE
COMPTABILITE
FAIRE VOTRE INVENTAIRE
ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES
ADRESSEZ-VOUS
A JAMET-BUFFEREAU
Expert-Comptable près des Tribunaux
25, Bd PAOLI — BASTIA

MAROC
VIENT DE PARAITRE :
Le Premier
ANNUAIRE DES COLONS
Tous les noms — Toutes les adresses
Prix : Cinq francs

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Médaille d'or — CAP CORSE — Membre du Jury
GRAND PRIX — DAMIANI — HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT
DE BASTIA 1903 ET 1904

UN IMPRIMÉ PRÉSENTÉ AVEC ART EST UN CACHET DE DISTINCTION POUR LA MAISON QUI EN FAIT USAGE

SEULS LES PRIX-COURANTS, CATALOGUES, AVIS DE PASSAGE, ETC., COMPOSÉS AVEC ÉLÉGANCE ET BON GOUT, ATTIRENT L'ATTENTION DE LA CLIENTÈLE. ILS SONT LA RÉCLAME LA PLUS ÉCONOMIQUE PARCE QUE LA PLUS LUE ET LA PLUS PRODUCTIVE

DANS VOTRE INTÉRÊT
ADRESSEZ-VOUS A
L'IMPRIMERIE DU
PETIT BASTIAIS
E. CORDIER & FILS
8, BOUL. DU PALAIS - BASTIA
L'Imprimerie du PETIT BASTIAIS s'est assurée le concours d'un ouvrier d'art, ex-contremaître aux Imprimeries de "l'Eclaireur de Nice" (Section des Travaux de luxe)

MAISONS
Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
UN AN : 4 Fascicules Album : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL
CIGARETTES
NATIONALES
SE MEFIER DES CONTREFACONS

Savon du Docteur Pierre — Dentifrice Pierre
DENTIFRICES
DU DOCTEUR PIERRE
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
LE DENTIFRICE RÊVÉ

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)
PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)
HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)
Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.
— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

Abonnements
AU
Petit Bastiais
Journal Quotidien à grand Tirage
Tarif des Abonnements :
CORSE : un an 40 fr. ; six mois 23 fr. ; trois mois 13 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS : un an 50 fr. ; six mois 27 fr. ; trois mois 15 fr.
Pour les changements d'adresses, envoyer 0.75 au bureau du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT
M. ______
demeurant à ______ déclare
souscrire un abonnement de ______
au "PETIT BASTIAIS" à partir
du ______
Signature de l'Abonné :
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du "PETIT BASTIAIS" à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-Poste ou un chèque postal Marseille 64-50.

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

52e ANNÉE. — N° 90
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
MERCREDI 30 MARS 1927

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.
JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE
Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE ET PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHEUNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 54-64

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-05
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS
Trois mois 13 fr., 15 fr. — Six mois 25 fr., 27 fr. — Un an 48 fr., 50 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

00151
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Visites

LE NEBBIO

Il est entendu qu'on ne saurait comprendre un pays, et en parler sans le voir. Encore faut-il y retourner plusieurs fois avant d'en pouvoir saisir les aspects principaux car son caractère apparent pourrait induire en erreur. En définitive, ce qu'il importerait de découvrir, c'est un peu de son âme. La connaissance que donne un séjour prolongé est utile, mais n'y suffirait peut-être pas. Le mieux est de le retrouver de temps en temps avec des yeux d'étranger, qui savent voir neuf.

Voici donc la troisième ou quatrième fois, que par la route de Teghime ou celle du Lancone nous parcourons le Nebbio. D'abord, il ne paraît pas autre chose qu'une contrée riante aux dessins arrondis, au sol qu'on dirait fertilisé par une lumière douce. La seconde fois, on en confronte l'aspect visuel avec la carte, on « rassemble » les cantons qui font partie du Nebbio : il y en a quatre, qui sont Oletta et St-Florent dans la plaine et, accolés aux hautes collines, Santo Pietro di Tenda et Murato. Encore une traversée, et le Nebbio est découvert avec l'âme qui lui font, avant tout, les circonstances de sa formation physique.

Le caractère essentiel du Nebbio est tiré de son unité physique. Il se situe sur un seul versant maritime, et tend vers la mer par une pente faible dont le point de convergence est Saint-Florent, ou plutôt sa cathédrale. Certes, les nécessités de l'existence actuelle ont depuis quelque siècle obligé l'habitant à se diriger vers Bastia. Mais l'on sent bien que la vieille cathédrale pisane est restée la représentation spirituelle de la région.

Il en fallait une au riche territoire. Il lui fallait une image de son étendue et de sa richesse. On ne fréquente plus la cathédrale ; on n'y va même peut-être plus en pèlerinage une fois l'an. Seuls, quelques amateurs avertis couvrent les trois cents mètres environ qui la séparent de Saint-Florent. Bien leur en prend car en dehors du plaisir éprouvé à la contemplation de l'œuvre d'art, ils soupçonnent ses rapports avec le pays qui l'a voulue et dont, en quelque sorte, elle raconte l'histoire. La cathédrale du Nebbio est un monument de la géographie humaine.

Heureusement, elle est définitivement sauvée. Son état de conservation est parfaite. La patine du temps fait même d'elle, vue de loin, comme une bâtisse neuve, au point qu'on s'y trompe. C'est précisément le résultat de ce qu'elle symbolise : une contrée ramassée et riche qui a édifié selon ses moyens, vaste, solide et beau, et qui maintient en raison de cette permanence et cette variété de ressources qui fait du Nebbio un pays heureux, un des pays les moins déshérités de la Corse.

Les gens, ici, ont la fierté de leur aisance comme d'autres, dans un sentiment également méritoire, ont l'orgueil de leur pauvreté. L'émulation qui s'est établie entre elles a fait jaillir la notoriété de plusieurs familles qui ont joué un rôle dans l'histoire de la Corse ou occupé ailleurs, une situation éminente, digne de la noblesse de leur terre, de la générosité de ses productions, de l'amplitude d'existence que réserve cette vallée plantureuse et évasée. Chaque maison est un balcon sur les avenues de la plaine et de la mer. L'étranger se voit de loin ; on l'y arrête pour le recevoir et le servir. Bien d'étriqué tout en large et en profondeur. On dirait que par l'hôte de passage l'habitant, qui en affecte une mine pleine de gravité, rend un solennel hommage au bienfait de la nature qui l'a comblé de ses dons avec la vigne l'olivier, le pré fleuri, une ceinture de montagnes qui équilibre les saisons. Reconnaissant, il y a ajouté des demeures cossues et des fleurs à chaque croisée.

Dans le bas, toujours la cathédrale silencieuse témoigne de la splendeur passée, et intacte, symboliquement intacte, de la splendeur présente du Nebbio.

ARISTARQUE.

Billet Parisien

Mme Raymonde Machard, la jeune et jolie romancière de « L'Œuvre de chair », vient de fonder un club féminin.

Ces dames seront dix, comme chez les Goncourt : une pianiste, une dessinatrice, un sculpteur, une avocate, deux doctoresses en médecine, une actrice, une étoile de l'écran, une journaliste et la fondatrice.

Féminisme ? Revendications professionnelles ? Puériculture ? Non, rien de tout cela. L'unique but du club est de faire une fois par mois, en un banquet intime, un voyage aux pays neufs de l'esprit, avec d'aimables compagnes.

Mais l'on ne saurait être parfaitement heureux, si personne ne vient constater cette quiétude et cette bonne harmonie. Le bonheur que nul n'envie n'est pas le vrai bonheur. C'est pourquoi ces dames inviteront à chacune de leurs agapes, une personnalité étrangère de passage à Paris, même si cette personnalité est masculine.

Ecoutez ce que dit à ce propos Raymonde Machard :

— Les hommes nous excluent de toutes leurs associations. Nous avons beau faire les mêmes métiers, partager les mêmes travaux, ils ne veulent pas nous considérer comme tout à fait des leurs. Eh bien, nous allons leur montrer que nous sommes de meilleures camarades qu'eux. Nous les inviterons. Et pour qu'ils soient bien persuadés que chez nous ils seront chez eux, je baptise mon club « Les Uns chez les Unes ».

Quelle délicieuse idée et combien elle me fait regretter de n'être ni étranger, ni célèbre. J'aurais été, une soirée durant, flatté, cocolté, choyé et j'aurais vu dix parisiennes charmantes rivaliser de grâces délicates et de prévenances à mon égard. Ce sera, pour l'heureux élu, une félicité sans pareille. Il vivra un conte merveilleux, et jamais la gloire n'aura été plus douce à son cœur.

Mais après toutes ces suavités, tous ces sourires, tous ces éloges, comment fera-t-il, le malheureux, pour supporter sa femme légitime ?

Et n'est-ce-pas cette vilaine farce que nos spirituelles clubwomen ont voulu jouer, par représailles, au sexe fort.

Gabriel BACOT.

L'ŒIL DU SOUS-MARIN

On apprend de source japonaise que des manœuvres intéressantes viennent d'avoir lieu à Kure, au Japon ; elles ont été effectuées par un sous-marin et un avion. L'équipage du sous-marin en plongée, à 10 mètres de profondeur, s'est tenu en communication constante par T. S. F. avec l'équipage de l'avion qui, lui, évoluait à 1.000 mètres d'altitude. Ces expériences ont révélé que tout en restant invisible par son immersion le sous-marin pouvait être renseigné et dirigé par l'avion dont le champ de vision s'étend à des distances considérables.

On conçoit dans ces conditions que différents pays comme la Grande-Bretagne, les Etats-Unis — et même la France — aient déjà étudié et réalisé des petits hydravions de reconnaissance à ailes repliables, pouvant être embarqués à bord des sous-marins et rapidement mis à l'eau.

Les Lenteurs de la Justice

M. le Garde des Sceaux vient d'adresser à ses parquets généraux une excellente circulaire — les circulaires sont toujours excellentes — pour leur rappeler que les magistrats doivent s'efforcer de réduire dans toute la mesure les lenteurs en instances qu'ils doivent hâter les instructions et les enquêtes, siéger assidûment et sans multiplier les intervalles entre les audiences et, enfin, de remonter sur leurs sièges exactement à la fin des vacances et de ne pas s'offrir de congés supplémentaires sauf pour les cas de force majeure qui devront au surplus être portés à sa connaissance.

Ces injonctions, si elles sont obéies contribueront à rendre la justice plus expéditive, soit qu'il s'agisse de la justice civile, soit qu'on envisage la situation actuelle au point de vue de la répression pénale.

A la Cour d'appel de Paris, pour ne parler que de ce foyer intense de toutes les contestations qu'entraînent l'activité des affaires et les passions qui en dérivent, la moitié des procès restent en souffrance d'une année sur l'autre : au tribunal civil, la proportion reste à peu près la même : sur 39.174 affaires soumises à ses délibérations en 1925, il en restait encore 17.774 dans les dossiers au 1er janvier 1927 !

Un pareil ralentissement est intolérable. Les plaideurs ne sont pas tous des gens de mauvaise foi ou des bandits : ils comprennent nombre d'honnêtes français que la société protège illusoirement contre les sévices de toute nature.

Un de nos grands confrères cite un exemple qui vaut, par lui-même toute une statistique. Un libre citoyen monte, il y a six mois, dans un taxi-auto et se trouve, cinq minutes après, la figure en sang et les mains coupées ; il subit une incapacité de travail de trois semaines ou un mois. A l'heure présente, le tribunal renvoie devant un arbitre le procès qu'il intente à la Compagnie. Pourquoi faire ? Pour savoir simplement s'il a recours contre le propriétaire de la voiture qui le transportait ou contre l'abordeur qu'il ne connaît pas.

Si l'arbitre accepte la jurisprudence qui assimile le voyageur à un colis, la Compagnie sera responsable; si, par contre, cet arbitre omnipotent qu'on a fait juge unique, en la circonstance, décide que le blessé n'aura recours que contre l'abordeur c'est ici que l'affaire se corse.

Ce chauffeur maladroit compte parmi les nombreux écumeurs qu'on laisse circuler sans être couverts par une assurance, alors qu'ils n'ont aucun bien au soleil et se hâtent de revendre leur voiture à un camarade « de mèche » dès qu'ils tombent sous le coup de la loi. Si donc ce chauffeur est incriminé, le blessé n'a aucune chance d'être jamais indemnisé. Cependant le tribunal, dans son désir de se débarrasser de cette affaire, n'a pas hésité à nommer, avec l'arbitre au contentieux un arbitre médical, ce qui était manifestement inutile avant que fût tranché le problème de droit.

Le plus clair de cette histoire, c'est que le blessé devra payer, en fin de compte, tous les frais d'une procédure coûteuse et d'un examen médical supplémentaire alors qu'il se trouve en face d'un débiteur insolvable. « C'est l'aléa des procès », répondent les avoués. L'absurdité d'une pareille solution est évidente. Les accidents du travail qui aboutissent à de semblables dénis de justice sont légion.

Non seulement un blessé doit attendre des mois et des mois avant que son affaire soit examinée, mais encore il n'est pas certain, ayant satisfaction en principe, de pouvoir l'obtenir en réalité, les juges laissant aux délinquants habiles toute la latitude nécessaire pour se dérober.

En somme, dans de trop nombreux cas, la justice, sans même s'en apercevoir sacrifie la victime au profit du coupable. Les plaideurs qui savent se réfugier dans le fameux maquis de la procédure sont seuls avantagés, les tribunaux leur portant cette sorte d'affection que l'on garde aux gens qui sont un peu de votre monde.

Les affaires de divorce sont aussi de celles qui n'aboutissent qu'après de longs délais. Il y aurait cependant nécessité, bien souvent aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue matériel, à ce qu'une solution rapide intervînt entre époux séparés et résolus à ne pas reprendre la vie commune.

Certes, il faut décharger les tribunaux dont les rôles sont encombrés mais il faut aussi changer l'esprit des juges, leur apprendre à faire payer cher les artifices juridiques qu'emploient les criminels avérés et les chicaniers avertis et les prier de ne pas prendre plaisir eux-mêmes à une besogne qui demande plus de sérieux.

Hâtons-nous d'ajouter que ces reproches ne touchent pas l'immense majorité de nos magistrats, qui font tout leur devoir avec simplicité, mais ce sont toujours les exceptions qui frappent l'imagination populaire. Nous savons aussi que les tribunaux apportent plus de hâte à régler les procès, mais il reste beaucoup à faire encore pour qu'on puisse dire que la justice est rapide en France.

L.-D. ARNOTTO.

L'incendie de Changaï

Moscou a célébré la prise de Changhai comme une grande victoire bolchévique. Et c'est, en effet, un gros succès communiste.

La ville n'est-elle pas tombée au pouvoir des Cantonais par suite de l'action révolutionnaire des ouvriers conduits par des agents rouges et encadrés par des meneurs nationalistes qui s'y étaient introduits sous des déguisements.

Sa chute est bien le résultat d'un coup de force communiste et non celui d'opérations militaires particulières. Aussi y voit-on fleurir la guerre civile, le pillage, l'incendie, l'assassinat, toutes les beautés révolutionnaires à la mode de Moscou. D'un instant à l'autre peut éclater avec les troupes internationales un conflit dont les conséquences seraient incalculables.

« Il faut chasser le dernier soldat étranger », proclament les chefs russes de ce « nationalisme chinois » qui pratique la terreur rouge. Les chefs de Canton laisseraient volontiers cette besogne aux communistes de Changhai — ce serait une solution simple ! »

Jusqu'où va s'étendre l'incendie de Changhai ? On peut, en tout cas être assuré qu'il sera le signal de graves troubles pour la Grande-Bretagne et la France dans leurs colonies d'Asie ; car les agents bolchevistes y trouvent un magnifique encouragement et un argument précieux dans leur action sur les sujets indigènes : le travailleur jaune vainqueur de l'exploitateur occidental.

Il n'est pas encore trop tard pour faire le front unique des nations civilisées contre la barbarie triomphante ; mais il ne serait guère habile de se contenter de lui opposer un front diplomatique. Moscou ne connaît que le knout.

R. de BETTEX.

SENTITE QUI...

I « SPORTS »

Evviva i « sports » ! Evviva i « sports » !

Aghiu ricevutu un dispacciu di « Genève ». A Società di e Nazioni ha fattu un bel travagliu. Guerre un ci ne sarà più ! Quandu duie nazioni si vuleranu stintinà per un palmu di locu o per una cazzottata fra dui duganeri in frontiera, a Società di e Nazioni li dicerà a tutt'e duie :

« I Romani e l'Albini scelsenu ognunu tre omi per battesi ; guadagnonu i tre Romani e a guerra fù finita. Oghie simu più civilizzati che quelli. Ognunu sceglierà 11 generali e si 22 omi faranu un « match » di « foot-ball ». A chi guadagna si piglierà u palmu di u locu o farà mette in prigiò u duganeru ! A guerra è finita, vi dicu, evviva i « sports » !

Credu chi sta nutizia farà piacè a tutti, anc'a Rondinella, I so figlioli un li vole mette in pensione, ma I farà andà a u « stade » e dopu un li mancarà più nunda.

U dispacciu di « Genève » è più longu chi bò un credite. Tutte e nazioni di stu mondu so d'accordu.

E stata decisa chi tutti i capi di Statu, per dà bon'esempiu, devenu fà almenu un « match » l'annu. Si videranu i Presidenti di Republica (Francia, Allemagna, America, etc., 11 in tutti) da una parte, e d'all'altra i rè o l'imperatori (Italia, Inghilterra, Spagna, etc... ma ci si junghierà à 11 ?). E cusì una volta in ogni capitale di u mondu si daranu calci e pugni. Quelli chi guadagneranu riceveranu tutte e decorazione di a terra, e li ci vulerà un regimentu per purtalle !

Dopu « match » pe i ministri. Briand e Mussolini si metteranu in u stessu campu chi so amici cume eju e [illegible]. I vincitori averanu un marengu d'oru d'ogni nazione (è vera ch'un ci n'è più che in America !).

E pò torna, e po d'altri, etc., etc...

Hanu decisu chi « donne » malcheranu « cume l'omi. S'assumiglieranu » tanti diavuli in calzunetti e facci a si calci. Un n'hanu avutu bisognu di difende e incapillate chi so tutte lose cume pecure di maghiu. Ma saranu custrette a mette in faccia dui chilò di rossu, biancu e neru.

Dicenu dinò chi i vecchj di più di 100 anni faranu a sò jugata a Custantinopuli ; chi i cumanderà sarà u Turcu ch'avia 146 anni nanzu ad annu.

U più bellu « match » sarà quellu di i criature d'un annu in ghiò. Temu ch'elli steranu aritti senza teneli, cappiaranu u « biberon » e colpi in ne schineuce ! Ci sarà u « match » di i leghjitimi e quellu di i bastardi.

A dumenica ci vulerà a andà tutti à u « Stade » ; un mancheranu che l'impiegati di u « gaz » e quelli di a posta ch'hanu da mandà i dispacci.

Ci sarà società di « sports » quante abitanti in stu mondu, più d'un migliardu e mezzu ! Per riconoscele si scriveranu l'iniziali cume oghie. Tandu di C. A. B., S. C. B., E. F., etc un si ne parlerà più. Ci sanaru : B. E. S. T. I. A., L. I. A. T. O. G. H. I. U. S. U. M. E. R. A., etc.

A mea si chiamerà : A. I. D. F. D. C. F. B. P. M. M. F. (Associazione Internazionale Di Football Di Corsica, Francia, Bastia, Pinzalone, Mufrachie, Montepiè, Fangu !).

Un Chinese ha già sceltu u nome di a soia : ci vulerà 2 ore per leghiela ; ci sarà u sole, a luna, e stelle, u leone, u cane, u jattu, u fiume, u mare, l'acellu, u cuncudrillu, u diavule, e saetta, a maladizione per ella e per quelli chi leghjeranu.

Ils v'aghiudetta ! A guerra è finita ! Evviva i « sports » !

I più cuntenti sò duttori e speziali perchè so sicuri di guadagnà solli cume rena cu i stroppi e i tisichi. E megliu quisichi sia che nimu !

PETTI-ROSSU.

SERVICE DU BALAYAGE

Le nouveau service du balayage commencera le 1er avril. La population est prévenue que dans les grandes artères les poubelles seront enlevées par les soins de l'entrepreneur le matin vers 8 heures et remises en place dans les vestibules le soir vers 6 heures.

Le jet des immondices s'effectuera donc dorénavant, entre 6 heures du soir et 8 heures du matin.

LETTRE OUVERTE

A MONSIEUR L'INGENIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSEES ET AUX SYNDICATS D'INITIATIVE DE LA CORSE.

Monsieur,

[illegible]

Entre-temps, nous avons eu une tempête de neige, effroyable je le reconnais, une partie de la route de Vizzavona est emportée par une avalanche.

Comme cette route n'est pas utilisée par les services P. L. M. mais qu'au contraire son obstruction facilite la nouvelle organisation de cette Société, on néglige totalement les intérêts des seuls pionniers du tourisme, c'est-à-dire des petits loueurs et, à l'heure actuelle, nous ne savons pas encore comment nous pourrons exécuter les ordres qui nous sont confiés pour les fêtes, car aucun communiqué ne nous indique si en quel état d'avancement sont les travaux de mise en état de la route en question et à quelle date probable elle sera livrée à la circulation.

Je me permets donc, Messieurs, de vous poser la question suivante : **A quelle date la route Bastia-Vizzavona-Ajaccio sera-t-elle livrée à la circulation ?**

[illegible]

L. MORTINI
Président de la Chambre Syndicale Automobile Corse

LE BAL DE LA J. O. B.

Jamais la salle des Fêtes ne connut pareille activité. Les bals s'y succèdent sans se ressembler d'ailleurs — au moins quant à l'excellence de l'organisation qui, à chaque fois, se perfectionne de quelque innovation.

Celui de la Jeunesse Olympique Bastiaise, alors que le mieux paraît atteint étonnera les plus sceptiques des invités.

Comment donc ? D'abord — et voilà le différentiel déjà des autres, dont chacun pécha. Faute par un détail parce que tout y sera parfait.

Ensuite, parce que la J. O. B., jeune et déjà glorieuse, sympathique à tous mérite le concours de chacun et que personne ne lui refusera [illegible].

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« Tout employeur de travailleur étranger est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant embauchage sur un REGISTRE SPECIAL [illegible] ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au *prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).*

EN MANIERE DE CONCLUSION

Eh ! Messieurs, soyez beaux joueurs.
Votre défaite est trop visible !
Accusez le coup avec honneur ;
A votre vaincu, c'est [illegible].

Vous me faites l'unique honneur
De m'opposer en deux volumes.
Si [illegible]
Au Bureau du Grand Empereur.

Nous en voilà-t-il pas qu'introduit par l'exemple... Car c'est ce qui me réjouit le plus, M. Guitet-Vauquelin, haute des grands exemples, me répond en vers, des vers de la nouvelle école, certes (un poète démodé ne les démarquerait pas), mais des vers malgré tout. Là, je me déclare vaincu.

Et quel verbe, quelle richesse de style jointe au choix des termes : les héros d'Homère adoptés par Mme Angot.

Arriviste, flatteur mesquinement bas reptile malfaisant, que ne suis-je pas encore ? Et pour finir le bouquet : une menace voilée en une phrase sibylline.

Arriviste ! Oh ! répétez-le moi, M. Guitet-Vauquelin, il prend sous votre plume une saveur inédite ; jamais vous n'avez écrit avec un tel bonheur d'expression. **Arriviste** ! dites-le encore, les Bastiais ne l'ont pas assez entendu. Pour ce mot seul je vous aurais pris d'écrire.

Mais défiez-vous de votre collaborateur M. le Commandant de Coubliancs. Il ignore les nuances et les demi-teintes. Sa plume a trop parlé. J'étais sûr avec lui qu'il ne voulait aucun mal aux Continentaux, qu'en écrivant ceci il voulait dire cela. Que ne mettait-il d'écrire ? Une plume n'est pas un sabre, que diable, encore moins une griffe.

Quant à sa dernière phrase, conseillez-la doucement : ce sont des choses qu'on n'écrit pas car elles peuvent évoquer des mœurs d'un autre âge.

Messieurs, je ne puis vous suivre sur le terrain des : **reptile malfaisant** et autres aménités. Si au premier coup, votre gorge s'étrangle, s'il n'en sort plus que des injures, vous n'êtes pas assez forts pour faire de la polémique. Taquinez la Muse, M. Guitet-Vauquelin, elle sera seule à s'en plaindre et vous ne serez plus réduit — ô triste sort — vous, **Rédacteur en Chef**, à demander asile à la **tribune libre** pour vous livrer à des attaques toutes personnelles.

... Concluons, car il faut, enfin, arriver à une conclusion. Je l'emprunterai à la dernière lettre de M. le Capitaine Filippini.

Bastiais, retenez ceci et jugez : M. Tallinger est venu à Bastia dans un but « politique » et « moral ».

Une conférence est identique en tous points à une représentation théâtrale. — Puisque vous payez », vous devez suivre dans le même silence religieux une conférence de M. Tallinger ou une représentation de **Tartuffe.**

Tel sera le mot de la fin.

Emile SALLE

Voici la réponse que nous communique M. Guitet-Vauquelin :

Eh ! bon sire, Monsieur Sallé, vous n'avez pas la manière... même en vers. Je ne vois pas ce qui sont les miens, mais je sais fort bien ce que sont les vôtres. Ils sont plats, hélas ! plats comme un timbre-poste pour employer une expression chère à feu Rochechouart, plats comme votre attitude en toute cette affaire. Et pour comble de malheur, le troisième du second quatrain, d'un goût particulièrement délicat quant au fond, renferme un pied de trop. Un pied !... ce n'est-il là pour signer le morceau ?

Avez-vous donc juré d'être ridicule jusqu'au bout ?

Quant à votre dernier vers, il contient une allusion moqueuse à une phrase employée par M. Tallinger pour désigner ceux de la Ligue. Et là, vous n'êtes pas seulement ridicule, vous êtes odieux.

Vous ne m'avez pas l'air d'être très ferré sur les différentes « écoles ». L'école moderne — n'est pas une « nouvelle école » — Mais ! non ! il y a longtemps qu'on s'en porte bien, et, d'ailleurs les poètes décadents n'ont guère employé les vers inégaux qui choquent votre esthétique pédantesque. Lisez plutôt Franc-Nohain, cher Monsieur, — mais peut-être n'en avez-vous jamais entendu parler. Il a connu cette forme avec un rare bonheur. Mais sur Sûl, il y a un autre poète qui l'a employée longtemps avant lui avec un bonheur plus grand encore, et celui-ci vous devez tout de même le connaître : c'est La Fontaine.

Laissons cela et parlons d'autre chose. Il convient pas avoir très bien compris le sel de notre postule (?) sur le terme **arriviste**. Prétendez-vous me renvoyer la balle et me taxer d'arrivisme. Ce serait le comble... Sachez, mon cher Monsieur, que je n'attends rien de personne **et que je ne dois rien à personne.** Je défie quiconque de nous me contredire. J'ai donc le droit d'avoir mon franc parler, et j'en use.

J'ai, comme tout le monde, beaucoup trop de respect pour M. le Commandant de Coubliancs pour me permettre de lui dicter sa conduite. Je comprends que sa rude franchise vous gêne.

Il vous sert, soyez-en, avec la liberté d'un soldat qui sait ce qu'il dit, de parler la **vérité.**

Mais où diable voulez-vous qu'il trouve des gaffes ? Vous pris de tout point que vous collectionnez toutes celles qui pouvaient traîner sur les quais.

Et toc, voici justement la dernière.

Vous me reprochez d'user de la **Tribune Libre** du journal auquel j'appartiens. Mais le ? Est-ce un reproche au chef du **Bastia-Journal** ou au président de la réunion Tallinger que vous avez fait ? C'est à ce dernier, n'est-ce pas ? **Mon journal** n'a donc rien à voir dans notre querelle ; dans **Bastia-Journal** comme dans notre confrère le **Petit Bastiais** je ne suis, dans cette polémique, que votre contradicteur.

Mais peut-être ne connaissez-vous pas très bien les nuances, vous qui accusez M. de Coubliancs de les ignorer. C'est, à proprement parler, l'hôpital qui se moque de la charité.

Tel sera également mon mot de la fin.

Il n'est dommage, car comme disait « un héros d'Homère adopté par « Mme Angot (sic), vous commenciez à devenir bigrement rigolo.

Paul GUITET-VAUQUELIN

***

Nous recevons également de M. le Dr Fourtou une réponse à un article de M. Trojani. Nous la publierons demain.

AVIS

LES BUREAUX DE LA SOCIETE GENERALE SERONT TRANSFÉRÉS PLACE SAINT NICOLAS A PARTIR DU 1er AVRIL.

NOUVELLES MARITIMES

BOURSES DES ECOLES DE NAVIGATION

Le Directeur de l'Ecole Nationale de Navigation Maritime de Bastia informe les candidats aux bourses dans les Ecoles de Navigation que l'examen de l'année 1927 aura lieu le 7 juin.

Toute demande doit être adressée avant le 15 mai au Directeur de l'Ecole de Navigation dans laquelle le candidat désire faire ses études. Cette demande, sur papier timbré, ne comporte pas de formule spéciale. Elle doit être signée par le père de l'élève ou par la personne, investie à son égard, de l'autorité paternelle. Elle doit être accompagnée de l'adresse du candidat, très exacte, et mentionner la section (Pont ou machines) que le candidat désire suivre.

A cette demande doivent être joints :

1° - Un livret scolaire ou un certificat en tenant lieu donnant le relevé des notes et places obtenues par le candidat dans l'établissement scolaire où il a fait ses études et des appréciations de ses professeurs.

2° - D'une déclaration des ressources de la famille signée du postulant et certifiée exacte par le maire de la commune. Cette pièce est dressée sur un imprimé spécial fourni, sur demande, par le Directeur de l'Ecole de Navigation de Bastia.

3° - Un certificat médical.

Chronique Sportive

LE PREMIER PAS DUNLOP

Nous avisons nos lecteurs que les coureurs devant participer aux épreuves du Premier Pas Dunlop doivent se conformer aux règlements de l'U. V. F.

Il est relaté dans l'article 56 de ces règlements que toutes les **courses** cyclistes doivent se disputer dans la tenue habituelle des coureurs cyclistes : tenue qui se compose d'un maillot et d'une culotte **noire** (nous insistons sur ce dernier point, car la culotte blanche est réservée aux coureurs à pied).

Il est spécifié dans cet article des règlements qu'un commissaire de courses a le droit de s'opposer au départ d'un concurrent dont la tenue est incorrecte.

On sait que Mammone qui gagna l'éliminatoire de Bastia sur bicyclette « **Régence** » est qualifié pour la demi-finale de Marseille.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE DE « NOS PLAISIRS » N° 13
Directeur Général : F. Foussarigues

Les propos d'un sceptique. Les actualités de la semaine. Les hommes qui ont fait fortune après 40 ans ; Le paysagiste Harpignies, par Ernest Laut. Les échos du Parlement... et d'ailleurs. Les belles heures des grandes « Coiffures » : La Tour d'Auvergne, premier grenadier de la République par Jean Lecoq. Le Major Johnson, conte inédit par le Captain Rock. Les causeries de bonne-maman : Les amateurs de colonisation. La mort du Vautour de la Sierre grand roman d'amour et d'aventures par Georges Clavigny (fin). La Mode. Les lettres-ouvertes sont parties, par Léonie. Les coulisses du Parlement, par Claude Séverac. Le cinéma. Nos concours. La page des combattants.

Prix : 0 franc 40.

SOMMAIRE DE « MINERVA » N° 85
Directeur Général : F. Foussarigues

Lire dans ce numéro : Les femmes devant la Politique. Notre grand concours des bébés (10.000 frs de prix). Notre double page de mode : les jolies frivolités que le printemps nous amène. Les menus de « Minerva ». Les nouvelles de la Province. Le développement du sport féminin. Les charmantes reines de Mi-Carême. La vie littéraire. L'Education financière de la femme. Le courrier des lectrices. Notre beau roman : La Vestale du Gange, par José Germain et E. Guérinon. Les contes de Minerva. Le théâtre. Les grandes vedettes de l'écran : Olga Day.

Prix : 1 franc.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Sives DAMIANI & Cie, 29, Boulevard Paoli

LES CORSES AU CONTINENT

LISTE DES LOTS OFFERTS PAR LE COMMERCE BASTIAIS A LA DELEGATION DE LA SOCIETE « LA FRATERNELLE BASTIAISE ».

1 Douze bouteilles vin cacheté, caves Negri, 23, rue Napoléon.
2 Une bouteille vin du Cap Morelli, Geuneri, Café des Gourmets, Bd. Paoli.
3 Quatre bouteilles vin Pontenovo, Bourgeois frères, Bd. Auguste Gaudin.
4 Une bouteille liqueur Cyrnéenne, Bourgeois frères, Bd. Auguste Gaudin.
5 Deux bouteilles Grenadine, Pasquali, pâtissier, 25, rue Napoléon.
6 Quatre bouteilles de Champagne, Conazzi, Bd. Paoli.
7 Trois bouteilles vin vieux de Patrimonio, Santandrea, Bd Paoli.
8 - Une bouteille Vin du Cap, Marfisi, Bd Albert 1er.
9 - Une douzaine couteaux de table, Mangiavacca Paul, 13, Rampe Saint Charles.
10 - Un fer à repasser électrique, Pellegrini Ange, Rue de l'Opéra.
10 - Une boîte confiserie, Mlle Nicolai Rue Neuve Saint Jean.
12 - Un flacon parfumerie, Lota Julien Bd Paoli.
13 - Un réchaud électrique, Giuducci Bd Paoli.
14 - Un flacon parfumerie, Simonpaoli Pierre, Rue Neuve Saint Jean.
15 - Une pipe, Rubia (Stagnara), Rue des Terrasses.
16 - Un câble Michelin, Piereschi, Bd Paoli.
17 - Une pipe, Biancardini, Bd Auguste Gaudin.
18 - Un presse-papier, Santini, Bd Paoli.
19 - Une coupe, Marini, armurier, rue de l'Opéra.
20 - Une sacoche dame, A la Samaritaine Bd Paoli.
21 - Une écharpe, Aux 100.000 Chemises, Bd Paoli.
22 - Un allumeur électrique, Rogliano Bd Paoli.
23 - Une sacoche dame, Orenga et fils Bd du Palais.
24 - Une paire chaussures enfant, Scinetro, Bd Paoli.
25 - Un saladier, Ferretti, Bd Paoli.
26 - Une écharpe, Belle Jardinière, Bd Paoli.
27 - Un rasoir mécanique avec écrin Poggi Adolphe, Bd Paoli.
28 - Un encrier, un rond de serviette Mme Romani, Bd Paoli.
29 - Un appareil photographique Kodak Silvestri, Bd Paoli.
30 - Un miroir et deux cadres, Fabiani Bd Paoli.
31 - Un coupe papier avec écrin, Café Marcaggi(?), Bd Paoli.
32 - Un cache-col, Franzoni, Rue Napoléon.
33 - Une boîte jeu d'échecs, Darthuy Place d'Armes.
34 - Deux portefeuilles, Agostini Charles Rue Napoléon.
35 - Une paire chaussures enfant, Locci Bd Paoli.
36 - Un encrier, Simonpaoli, Rue Napoléon.
37 - Un seau à biscuits, Campodonico Pl. Hôtel de Ville.
38 - Deux paires molletières américaines Puccii, Rue Saint Jean.
39 - Une statuette, Maurel, Bd du Palais
40 - Une écharpe, Le Printemps, Place du Marché.
41 - Un service à liqueur, Belgodere, Pl Hôtel de Ville.
42 - Une bouteille liqueur cyrnéenne Bourgeois, Bd Auguste Gaudin.
44 - Deux carafes, Ajaccio, Cours Di Favalelli.
45 - Deux vases à fleurs, Bertocchi, Rue Napoléon.
46 - Une bouillotte, Valery Rue Napoléon
47 - Deux vases, Viale fils, horloger, Bd Paoli.
48 - Un service à hors d'œuvre, Lota et Firmin, Bd Paoli.
49 - Un vaporisateur, Orsini, Coiffeur Bd Albert 1er.
50 - Une caisse pâtes alimentaires, Lizza-Guitton, Bd Paoli.
51 - Une caisse pâtes alimentaires, Lizza-Guitton, Bd Paoli.
52 - Un agrandissement du Conseil d'Administration par M. Tomasi, Photographe Bd Paoli.
53 - Un parapluie, Pozzo di Borgo, rue M'ot.
54 - Une boîte cigares, Emmanuelli, Bd Auguste Gaudin.
55 - Une lampe à pétrole, Tartaroli, Rue Napoléon.
56 - Un déjeuner Tête à Tête, Giambelli Meubles, Bd Paoli.
57 - Une coupe, Tous Jean, Bd Paoli.

Le temps matériellement court qui était dévolu à la délégation de « La Fraternelle Bastiaise » n'a pas permis à cette dernière de visiter tous les commerçants bastiais.

Il est presque certain que ceux qu'on n'a pas été visités auraient tenu à manifester eux aussi leur esprit de solidarité.

Nous les informons, dans ce cas, qu'ils peuvent encore manifester ce sentiment en voulant bien déposer leur don chez :

M. Silvestri, Commerçant, « Kodak » Bd Paoli.

M. Pozzo di Borgo, Tailleur, 2, Rue Miot.
MM. Negri, Commerçants, 23, Rue Napoléon.

— APPAREILS SANITAIRES —

CHARLES BLANC

VENTE DE BAIGNOIRES ::: :::
CHAUFFE-BAINS, LAVABOS, :::
GLACES :: CABINETS :: ::

Agent général pour la Corse : **Marcel LEVIE**
Dépôt et Magasins :

On nous communique

LES MEDAILLES MILITAIRES

M. Santelli, Président de la Section de Bastia, nous communique la lettre suivante qu'il a reçue du siège social de Paris à la suite de la réception du produit du bal donné dans la salle des Fêtes le 19 février.

Paris, 22 mars
Monsieur le Président
de la Section de Bastia

Cher Président,

Nous sommes heureux de vous accuser réception de la somme de trois mille francs (3.000 frs) que vous avez bien voulu adresser à l'œuvre de l'orphelinat et de la maison de retraite.

Nous avons le plaisir de constater que la 18me Section, sous la généreuse impulsion de son dévoué président, a bien voulu, elle aussi, apporter une part contributive à notre œuvre en collaborant à l'effort toujours croissant qu'elle poursuit.

Nous en sommes très touchés et au nom de nos veuves et orphelins nous vous adressons à vous, cher Président, ainsi qu'aux aimables dames patronnesses, à vos fidèles collaborateurs et camarades, l'expression de notre profonde gratitude.

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire Général :
signé : GERARD

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'admission à l'emploi de secrétaire stagiaire près les Commissariats de Police du ressort de la Préfecture de Police s'ouvrira le 16 mai 1927.

Ce concours aura lieu à Paris (Préfecture de Police).

Le dernier délai pour recevoir les demandes d'inscription est fixé au 21 avril.

Les personnes désireuses de postuler à ces fonctions peuvent prendre connaissance à la Préfecture de la Corse (1re division) et dans les Sous-Préfectures, de la note relative aux conditions d'admission à l'emploi et aux avantages qui y sont attachés.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Lundi 28 mars a commencé la retraite aux Dames. Les Messieurs peuvent aussi assister aux réunions qui auront lieu tous les jours à 5 h. 30. Le R. Père Prédicateur y traite les sujets suivants :

Explication du Pater. Le but suprême.
Lundi : L'épanouissement.
Mardi : Le germe qui croît ; la règle suprême.
Mercredi : Faire.
Jeudi : Laisser faire ; la ressource suprême.
Vendredi : Aujourd'hui pour aujourd'hui.
Samedi : Confessions.
Dimanche matin : Messe de communion à 7 heures. Allocution : Appel confiant parce que tout puissant.
Dimanche soir : Emotivité masculine et émotivité féminine. Influence des passions sur la liberté et de la liberté sur les passions.

CHAMPIONNATS DE TIR DES ECOLES PRIMAIRES, SECONDAIRES ET SUPERIEURES EN 1927.

Suivant autorisation du Ministre de l'Instruction publique, le 32me Championnat des Ecoles primaires, le 36me Championnat des Lycées et Collèges et le 30me Championnat des Ecoles supérieures seront tirés cette année pendant la période du 1er avril au 16 mai. Peuvent prendre part à ces concours, pour les Ecoles primaires et pour les Ecoles primaires supérieures, cinq élèves de chaque école, lesquels tirent chacun cinq balles à la distance de dix mètres avec la carabine scolaire. Cinq élèves de chaque établissement pour les Lycées et Collèges et dix élèves pour les Ecoles supérieures tirent chacun dix balles à la distance de deux cents mètres avec l'arme nationale. En outre, une épreuve additionnelle à la petite carabine à dix mètres est ouverte pour les élèves des Lycées et Collèges n'ayant pas quinze ans.

Un classement des tireurs est fait à la fin de ces concours pour l'attribution des prix offerts par le Président de la République, les Ministres et l'Union des Sociétés de Tir de France.

Ces concours sont absolument gratuits.

Le programme et les cartons nécessaires à ces concours sont envoyés aux chefs d'établissements ci-dessus désignés qui en font la demande à l'Union des Sociétés de Tir de France, à Paris, 16, Rue de Provence.

UNION DEPARTEMENTALE

Les secrétaires de tous les syndicats ouvriers de la ville sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, mercredi, salle de l'Assistance publique à 20 h. 30.

Ordre du jour : Administration du journal « La Voix Syndicale ».

PARTI REPUBLICAIN RADICAL-SOCIALISTE

Les membres du Comité central de Bastia sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mercredi soir, 30 mars, à 8 heures et quart, au local habituel, 9, rue de l'Opéra.

AVIS DE CONCOURS

Un concours d'admission aux fonctions de surnuméraire des Contributions directes, de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, sera ouvert dans le deuxième trimestre de l'année 1927.

Conditions d'admission. — Les candidats doivent être pourvus du diplôme complet de bachelier de l'enseignement secondaire et être nés entre le 1er juillet 1901 et le 30 juin 1909.

Le registre d'inscription des candidatures sera irrévocablement clos le 31 mars 1927.

Les candidats trouveront soit auprès du Directeur des Contributions directes à Ajaccio, soit auprès du Directeur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre, à Ajaccio tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission. Le programme des épreuves leur sera remis ou envoyé sur leur demande.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mercredi 30 mars 1927, 89me jour de l'année ; 276 à venir.

Aujourd'hui : Saint Jonas.
Demain : Saint Benjamin.

EPHEMERIDES. — 1919. La mission alliée à Dantzig est attendue.

ERRATUM

Dans l'avis de décès de Mlle Marie Mandrichi que nous avons publié hier, il faut lire : M. et Mme Vincent Rossi, née Mandrichi, et non : ... née Manfredi.

LES ANNALES

Beethoven, dont on fête le centenaire, a les honneurs des **Annales**, avec trois articles de Camille Mauclair, Henry Bordeaux et Georges Hussman. Lire, dans ce même numéro, un conte inédit de Tancrède Martel, les rubriques habituelles et si goûtées d'Yvonne Sarcey, de Henry Bidou, G. de Pawlowski, Gustave le Rou, Gérard Bauer etc. Un supplément musical est joint à ce fascicule qu'on trouvera partout en vente 1 franc.

Recette d'une Ménagère employant la « **VEGETALINE** » dans sa cuisine.

Crêpes : Faire une pâte assez épaisse avec de la farine, du lait, des œufs ; mettre un peu de cette pâte dans de la « VEGETALINE » très chaude, quand la crêpe est dorée des deux côtés, la saupoudrer de sucre.

Recette communiquée par Madame Edith Brettier à Laubressais de Clessé (Deux-Sèvres).

MINISTERE DE LA GUERRE

Les récompenses honorifiques ci-après ont été accordées pour services rendus aux œuvres de l'éducation physique, des sports et de la préparation militaire au titre de l'année 1926 :

Lettres de félicitations. — Santelli Louis adjudant moniteur d'instruction physique, à la 8e région ;

Bastiani Dominique, adjudant, maître d'armes au 7e rég. de spahis.

Tafani Dominique, adjudant au 173e rég. d'infanterie.

Pieri Jean, maréchal des logis au 371e rég. d'artillerie lourde sur voies ferrées moniteur départemental d'instruction physique, à la 15me région.

JUSTICE MILITAIRE

M. Strappoul, officier d'administration de 2e classe du pénitencier militaire du Maroc passe à la section d'exclus de Méchéria.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 **La Cap Corse**, documentaire ; Aubert présente Max Linder dans **Le roi du cirque**, super-comique en 4 parties ; Franck Merry dans **La Foudre enchaînée**, film dramatique en 3 parties.

Jeudi, en soirée : Lucienne Legrand dans **Mon curé chez les Riches**, d'après le célèbre roman de Clément Vautel.

Très prochainement : **La châtelaine du Liban**, adaptation cinégraphique de l'œuvre de Pierre Benoit.

***

FEMINA. — Une superproduction de la Gaumont Métro : **Révélation**, avec Viola Dana et Lew Cody.

Particularités remarquables : Les tableaux profanes de Sapho, de la Bacchante, de Salomé ; les scènes de jalousies ; le jardin du cloître ; la madone au voile, le miracle des roses ; l'orphelinat et l'enfant trouvé donnent lieu, dans une agréable diversité de sentiments, à des images charmantes et à des clichés parfaits.

Petites Annonces Économiques

PERDU jeudi dernier la somme de cinq mille francs sur le parcours de Bastia à Campile. Prière de les rapporter aux bureaux du « Petit Bastiais » contre bonne récompense.

REPRESENTATION : Portefeuille à vendre en Corse, brasseries générales, maroquinerie. Voir Devichi, Hôtel Marzocchi, Prunet.

INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE
CABINET TOILETTE

L. ROGLIANO

22, Boulevard Paoli - BASTIA
(Téléphone : 1-43)

Spécialité de tous travaux de plomberie et d'électricité
Maison de Confiance
LES MEILLEURES REFERENCES

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

Bougrat est condamné aux travaux forcés à perpétuité

Le Docteur Marseillais est-il victime d'une terrible erreur judiciaire ?

Me STEFANI RECLAME L'ACQUITTEMENT DE BOUGRAT

Aix, 29 mars

L'audience est ouverte à 13 h. 15. L'affluence est considérable.

M. le Président Bringuier donne la parole à l'avocat de la défense. Me Stefani s'attaque au système de l'accusation présenté hier par l'avocat général.

Il évoque le passé de Bougrat qui fut un fils parfait, un étudiant remarquable et un héros pendant la guerre. Bougrat verse des larmes lorsque son avocat évoque la mort de sa mère, l'angoisse de son père et le sort de sa fillette séparée de son père.

Me Stefani parle ensuite de l'expertise médicale passée au moment de l'affaire d'émission de chèques sans provision et qui déclara que la responsabilité de Bougrat était atténuée. Habilement, le défenseur met en relief le témoignage des co-détenus de son client, comme Gaulier de Roy. Il détruit les déclarations de ce dernier relatifs aux aveux de Bougrat sur la mort de Rumèbe et passe au crible les événements du 14 mars. Rumèbe, selon lui, est venu Rue Sénac une deuxième fois à 14 heures, l'après-midi et non à 11 heures.

Bougrat, dit Me Stefani, n'a pas tué ; il n'y a aucune preuve de culpabilité.

La défense fait état des expertises médicales qui, unanimement, affirment qu'aucune trace de poison n'a pu être relevée. Il s'agit donc d'un accident thérapeutique.

« Messieurs les Jurés s'écrit l'éloquent défenseur vous êtes liés par ce rapport ! vous n'avez rien pour condamner ».

Parlant de la détention du cadavre l'avocat souligne qu'elle est la preuve même qu'il n'y a pas eu assassinat. Il refute aussi les présomptions de vol, car tous les arguments peuvent être discutés.

Dans une émouvante péroraison Me Stefani met en garde les jurés contre une erreur judiciaire. Il attend avec confiance leur verdict.

Bougrat se lève et dit : « Laissez-moi jurer tout de même une fois que je ne suis coupable ni de vol ni d'assassinat.

Le Président donne lecture des quatre questions soumises au jury sur le meurtre, la préméditation et le vol.

LE DOCTEUR BOUGRAT

LE VERDICT

LE JURY ACCORDE A L'ACCUSE LES CIRCONSTANCES ATTENUANTES

Les jurés se retirent dans la salle de leurs délibérations. A 17 heures ils rentrent et le chef du jury donne lecture du verdict. La réponse est affirmative sur les quatre questions mais elle admet à la majorité les circonstances atténuantes.

La Cour rend son arrêt aux termes duquel Bougrat est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

A la Chambre

SÉANCE DU 29 MARS

M. Bouisson préside la séance qui est ouverte à 15 heures.

OUVERTURE ET ANNULATION DE CREDITS

On adopte le projet d'ouverture et d'annulation de crédits sur l'exercice de 1927 par 402 voix contre 135.

PROMESSES MINISTERIELLES

A noter qu'au cours du débat, M. Poincaré a fait la promesse d'apporter un texte législatif qui permettra aux fonctionnaires de prendre plus facilement leur retraite proportionnelle.

M. Tardieu a promis d'aménager les tarifs de transports de légumes et primeurs par chemins de fer.

Répondant à M. Chastanet M. Poincaré a donné l'assurance qu'un texte sera bientôt déposé pour l'octroi de futures concessions coloniales qui sauvegardera les intérêts des indigènes.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 mars

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin.

LE MONOPOLE DES ALLUMETTES

Après avoir expédié les affaires courantes, il a adopté le principe de l'affermage du monopole des allumettes.

DES SCANDALES D'INDOCHINE

Le Conseil a désigné M. Richard pour présider la Commission d'enquête qui va se rendre en Indochine.

LES EXPULSIONS DE LOCATAIRES

UNE CIRCULAIRE MINISTERIELLE

Paris, 29 mars

M. Barthou, ministre de la Justice vient d'adresser une circulaire invitant les Parquets Généraux à ne pas appliquer avec rigueur les expulsions de locataires de bonne foi victimes du terme d'avril.

Des modifications à la loi vont être apportées.

L'AFFERMAGE DU MONOPOLE DES ALLUMETTES

LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE CONVENTION

Paris, 29 mars

Le projet de convention entre le Gouvernement et la Société Générale des Allumettes porte l'association de l'Etat avec cette société.

Les prix de vente seront fixés par le ministre des Finances. La Société garantit à l'Etat le bénéfice actuel le bénéfice supplémentaire sera partagé. La durée du contrat est de 28 ans avec droit de propriété à l'Etat.

La société verse une caution de 80 millions de dollars à 5 et demi pour cent pour soixante ans. Le capital en actions ne peut pas appartenir à des étrangers ; les titres seront nominatifs. Les fonctionnaires demeurent comme tels ; la participation aux bénéfices et les autres avantages leur restent assurés.

La convention prévoit la modernisation de l'outillage.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

Paris, 29 mars

	cours précéd.	derniers cours
Livre	124.03	124.0[illegible]
Dollar	25.53	25.53
100 lires	117.40	116.8[illegible]
100 pesetas	441	443.50
100 frs suisses	490.50	491.25
100 florins	1024.75	1021.50

LE CONFLIT ITALO-SERBE

LE GOUVERNEMENT SERBE AURAIT ACCEPTE TOUTES LES SUGGESTIONS

Paris, 29 mars

Le Gouvernement de Belgrade aurait accepté sans restriction toutes les suggestions des grandes puissances touchant les modalités de l'enquête aux confins serbo-albanais.

MAIS L'ALBANIE MOBILISE SOUS LA DIRECTION D'OFFICIERS ITALIENS.

Paris, 29 mars

Le Gouvernement aurait informé les puissances étrangères que la situation en Albanie serait grave.

La mobilisation albanaise se poursuivrait sous la direction d'officiers italiens.

NOS AMBASSADEURS

M. CLAUDEL A PRESENTE SES LETTRES DE CREANCE

Paris, 29 mars

On mande de Washington que M. Paul Claudel, récemment nommé ambassadeur de France a remis hier ses lettres de créance à M. le Président Coolidge.

Beaucoup de tabac
• Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse -
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes

MARYLAND ALBAN · SUPÉRIEUR
(paquet blanc)

Avant de fixer définitivement votre choix en **T. S. F.**
passez aux Magasins de Vente et d'Exposition

G. GUIDUCCI
34-36 Boulevard Paoli - BASTIA
[Téléphone : 1-29]

POSTES - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIECES DETACHEES LAMPES, PILES - ETC., ETC... :: ::

Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent
BRUNET - RIBET & DESJARDINS
GRAVILLON - HYDRA

Installations complètes
Renseignements et démonstrations sur demande

T. S. F.
Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures, se trouvent
Aux Gds Magasins Louis MAUREL
Installations Complètes :: :: ::
:: :: :: Facilités de Payement.

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR !

RESTAURANT GLACIER
Angle du Cours Sebastiani et de la place du Marché
BASTIA

SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
SALLES RÉSERVÉES
La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses
Arrangements pour séjours de longue durée
ON PREND DES PENSIONNAIRES
Téléphone : 0.33

TELEPHONE 0.90
GRANDS MAGASINS

Louis Maurel

3, Boul. du Palais, BASTIA

Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.

APPAREILLAGE DE T.S.F.

Grand Assortiments à tous les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.

FACILITÉS DE PAIEMENT

COMPTABILITÉ
JAMET-BUFFEREAU

DE QUOI DEMAIN SERA FAIT ?

Une consultation **gratuite** vous édifiera sur ... de ma ... méthode **scientifique**. ... **PROFESSEUR ROXSA** ... Paris (XV) ...

Vient de paraître

SANTU CASANOVA

Primavera Corsa

Prix : 12 Francs.

En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (*franco poste*, 12 f. 65)

BUREAU d'ETUDES

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENT

Topographie - Nivellement
Cubatures et Métrés
Cadastrement
Etude de Projets — Direction des Travaux

Central Corse Immobilier

GÉRANCE - LOCATION - VENTE & ACHAT d'Immeubles et de Terrains

31, RUE DE L'OPÉRA, (1er Etage) BASTIA

ATELIER DE MECANIQUE DE PRECISION

JOSEPH ROMAGNOLI

40 Boulevard Paoli — BASTIA
(Intersection, avenue Carnot et boul. Paoli)

EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE
PHONOGRAPHES - SERRURERIE
MACHINES A ECRIRE
MOTEURS INDUSTRIELS

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

45, pl. St-Nicolas et 41 bd. Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement de papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

POUR ARRETER VOTRE *COMPTABILITE* FAIRE VOTRE INVENTAIRE ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES ADRESSEZ-VOUS A JAMET-BUFFEREAU
Experts-Comptables près des Tribunaux
29, Bd PAOLI - BASTIA

MARCEL ROUSSELLE

ACCORDEUR DIPLOMÉ ET RÉPARATEUR DE PIANOS
5, RUE DE L'OPERA BASTIA

PRIME A NOS LECTEURS

Le Petit Bastiais

OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS

Un Magnifique Portrait

d'une réelle valeur artistique **24** sur **30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyrosculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30** sur **40** centimètres de haut sans cadre au même prix.

Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de

29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.

35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.

Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SEPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en **buste** ou en pied sans modification.

Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.

Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

MinervA

Le plus moderne, le plus complet des Journaux consacrés à la femme.

12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens, tirées en héliogravure et en typographie.

10.000 lignes de texte inédit, 120 clichés photographiques, 1 Roman inédit, 2 nouvelles, de nombreux concours.

Le numéro

2, Rue de Clichy, 2 - Paris.

F. POUSSARIGUES
Directeur général

TARIF DES INSERTIONS

Avis de décès	40.00
Avis de Transfert	40.00
Avis de Remerciements	40.00
Avis de Messe	30.00
Avis de Messe et de Remerciements	45.00
Annonce Fiançailles	20.00
Annonce Naissance	20.00
Discours d'Obsèques, la ligne	1.50
Avis de dettes (2 insertions)	20.00
Petites Annonces (la ligne)	1.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

Publications de Modes

CASTON DROUET, Éditeur
29, RUE DE LA SOURDIERE, PARIS-1er

PARIS-ÉLÉGANT
SPÉCIAL POUR MODÈLES HABILLÉS
Le N° 7 fr.

PARIS-MODE
SPÉCIAL POUR MODÈLES SIMPLES
Le N° 5 fr.

PARIS-CHAPEAUX
Le N° 7 fr.

PARIS-TAILLEUR
PARAIT QUATRE FOIS PAR AN
Le N° 12 fr.

TOUTE LA MODE
TOUT CE QUI SE FAIT EN MODE
Le N° 10 fr.

NOUVELLE MÉTHODE DE COUPE
Le Volume 12 fr.

En vente dans les principales Librairies
Pour nos patrons, modèle prix pour Abonnés ...

L'ARGUS

publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

1400-1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...

Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fois les plus osés et les plus innocents de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...

Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document

Ouvrage conçu et publié sous la direction de M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in 4° 31 × 23, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en bistre, camaïeu, héliogravure ou coloriés à la main ; 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie extrêmement rares).

Les 5 volumes produits payables en 12 mensualités : 535 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.

Demander livraison-spécimen gratuit numéro 4, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villersexel, Paris (7e).

MAROC

VIENT DE PARAITRE :

LE PREMIER *ANNUAIRE DES COLONS*
Tous les noms — Toutes les adresses
Prix : Cinq francs
CHESNEAU, 5, Bd Montmartre, PARIS

CHIRURGIE de la TETE et du COU

Le Cabinet du Docteur Fourteau est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

Imp. R. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

52e ANNÉE — N° 91

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

JEUDI 31 MARS 1927

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de Province et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-05
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-65

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse, France, Colonies	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Étranger	15 fr.	27 fr.	50 fr.

LE PORT EN SUS

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

00153

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Libres Opinions

Le Sénat et les Femmes

Comme à chaque nouvelle consultation électorale. La Ligue française pour le Droit des Femmes s'est livrée à une timide manifestation en faveur du vote féminin ; une lettre ouverte a été adressée à chaque candidat, et c'est tout.

Les femmes françaises s'y prennent mal pour faire triompher leurs droits. Elles agissent avec une discrétion dont les hommes politiques ne leur sont nullement reconnaissants. Ils disent : Si les femmes tenaient vraiment à voter, elles emploieraient des méthodes plus actives, plus énergiques, plus susceptibles d'attirer l'attention de l'opinion publique.

Les hommes, on le voit, se raccrochent à tous les prétextes pour éviter de donner satisfaction aux féministes françaises. Il est inouï qu'ils en arrivent à leur faire grief de leur parfaite correction et se servent de ce que les femmes ont assez de raison et de patriotisme pour ne pas entraver, par une propagande tapageuse, l'œuvre du redressement financier pour négliger de faire droit à leurs sages revendications.

Cette sagesse, cependant, plaide admirablement en faveur des féministes de France ; elle démontre qu'en agrandissant le collège électoral du suffrage universel pour permettre aux femmes d'y entrer, nos législateurs ne courent vraiment aucun risque, puisqu'ils admettront ainsi à participer à leurs travaux la partie la plus raisonnable de l'opinion publique, celle qui songe le moins à se montrer turbulente et à gêner l'action des Chambres et du Gouvernement.

Nous le répétons : Pour nous, l'activité des féministes françaises est beaucoup trop timide pour réussir à s'imposer dans un Parlement où les formes ne triomphent qu'à force de faire pression sur le législateur.

Sans doute il y a là d'abord une question d'argent. Les Ligues de femmes ne sont pas riches, elles ne disposent que de tout petits crédits, elles n'ont pas les moyens d'entreprendre de grandes tournées de propagande pour préparer, galvaniser le pays, l'obliger à se prononcer : quelques affiches, quelques tracts, quelques rares manifestations originales dans la rue sont des moyens de combat inefficaces. Les Ligues des suffragistes devraient organiser sur des bases plus larges une propagande plus énergique, avoir des équipes de conférenciers des deux sexes, un journal combattit et répandu, etc. Tout cela coute très cher.

Le fait est que jusqu'ici, c'est le Sénat qui a fait obstacle le plus obstinément à leurs revendications. La Chambre leur a donné gain de cause à plusieurs reprises. Le Sénat, jamais.

Madame Maria Vérone le constatait ces jours-ci dans un journal parisien et enregistrait avec satisfaction l'échec, devant l'opinion, de certains de leurs adversaires sénatoriaux, tels que MM. François Albert, Poulle, de Selves, Ajam, antiféministes irréductibles.

Contre le vote des femmes, il n'y a d'ailleurs aucune raison valable. Le Sénat, chaque fois qu'il a discuté la question, l'a fait sur un ton plaisant, détaché, évitant d'aller au fond des choses et d'étudier le problème avec tout le sérieux et tout le soin désirables.

Il a suffi, par exemple, à M. François-Albert pour combattre le texte dont la Chambre avait saisi le Sénat d'émettre des craintes du point de vue réactionnaire et clérical.

La Femme, disent ces adversaires timorés, prendra son mot d'ordre au confessionnal. Elle grossira les rangs des partis de droite, elle leur apportera la majorité, puisqu'elle est le nombre et les partis de gauche se trouveront écrasés.

Ce n'est pas du tout notre avis. Cette considération, au surplus, est parfaitement égoïste et antidémocratique, contraire à l'idée de la justice pure, qui doit se manifester en dehors de semblables calculs. Si l'on mêle à l'idée de justice les intérêts particuliers des partis, jamais il ne sera possible aux femmes d'obtenir l'exercice de leurs droits.

Mais puisque nos sénateurs réfléchissent aux conséquences, aux répercussions qu'aurait sur les directions de la politique française l'admission des femmes dans les collèges électoraux, nous croyons pouvoir affirmer qu'ils se trompent lourdement quand ils supposent que la femme votera à droite. La vérité est qu'elle votera bien plutôt à gauche ; la suffragiste est une indépendante dont les idées sociales sont beaucoup plus avancées que les hommes ne se l'imaginent et qui a de plus tout un programme de réformes à formuler.

Dans le début surtout, les femmes se classeront en trois catégories ; il y aura les indifférentes, masse amorphe, qui ne votera pas ; il y aura les réfractaires, celles qui considèrent que le rôle de la femme n'est pas de se jeter dans la politique mais bien de demeurer au foyer ; celles-là sont surtout des catholiques qui, elles non plus, ne prendront pas part à nos batailles électorales. Mais il y aura les convaincues, celles qui veulent le triomphe de leurs idées et qui voient clairement qu'elle serait leur action parlementaire. Celles-là certes voteront, et nous savons qu'elles seront à gauche, qu'elles voteront rouge. Par conséquent, si l'octroi du droit de suffrage aux femmes doit donner à la politique une accentuation quelconque, nous sommes bien persuadés que ce serait une accentuation à gauche et que les partis modérés n'ont rien à gagner à la réforme demandée. Pourquoi donc faut-il que ce soient précisément ces mêmes partis qui ont adhéré le plus vite aux revendications de la Ligue pour le suffrage des femmes ? Est-ce que chez eux, l'idée de justice est plus forte que le souci de leurs intérêts personnels ? Nous ne savons.

Aujourd'hui, les femmes se rendant compte que les radicaux-socialistes sont ceux qui se montrent le moins favorables à leurs demandes cherchent à se faufiler dans les rangs de ce parti pour essayer d'y gagner des adhérents en faisant voir qu'elles ne sont nullement des « réactionnaires ». Elles ont tort. Pour réussir, leur action doit demeurer purement objective, sans quoi elles risquent de perdre à droite ce qu'elles gagneront à gauche et de se trouver aux prises avec les mêmes difficultés, avec une opposition différemment composée mais aussi irréductible.

Pol HARDUIN.

Ma Réponse à Jean Quiet

Un nombre inconsidéré de « Jean » depuis Jean-Pierre jusqu'à Jean-Darme se sont occupés des mutations dans le personnel enseignant. Nous avons entendu tous les sons de cloche et nous croyions close la série des « Jean ». — Quelle erreur fut la nôtre ! Jean-Quiet apporte à son tour sa pierre à l'édifice.

En personne très au courant des choses de l'école, il s'évertue à relever les nombreux abus commis dans un passé récent. Le Préfet en attrappe pour son grade ; il n'est pas tendre pour le Vice-Recteur ; le Conseil des inspecteurs est une méchante pétaudière ; quant aux délégués du personnel de quelle belle façon ne les habille-t-il pas.

Que Jean-Quiet se rassure. Je ne troublerai pas la quiétude dans laquelle il se complait depuis que, désabusé, il est rentré dans les rangs après avoir été lui-même pendant longtemps investi d'un mandat électif. Au surplus, je ne prendrai pas publiquement la défense de tous ceux qu'il met en cause : ils sont de taille à se défendre eux-mêmes. Et, s'il le veut bien nous laverons notre linge sale en famille à la prochaine Assemblée générale.

Que Jean-Quiet me permette simplement de lui faire observer qu'il est du nombre de ces grincheux qui estiment que seuls ils sont capables de faire proprement les choses et que tout va de travers quand ils ne sont plus au gouvernail. Ce en quoi j'estime qu'il peut avoir tort ; nul n'étant ici-bas indispensable.

Personnellement, je serais sans conteste, au sein du Comité consultatif, l'œil de... J'aurais préféré quelques précisions. En tout cas que Jean-Quiet sache que je suis au Comité Consultatif l'œil vigilant de tous mes collègues en général, et que je me suis efforcé jusqu'à ce jour de défendre leurs légitimes intérêts en toute équité, en toute justice. Et si par hasard un chef quel qu'il soit, s'avisait un jour de m'imposer silence au moment où j'aurais conscience de défendre la bonne cause, s'il m'arrivait pareille mésaventure, eh bien, Jean je cesserais d'être quiet, moi.

GENNARDI,
Conseiller départemental

Bravo, Campinchi !

La chambre des appels correctionnels jugeait samedi un gamin de dix-huit ans qui, sans ressources et sans travail, s'était emparé du sac à main d'une passante.

Condamné à dix-huit mois de prison ferme en première instance, il faisait piètre figure, et aux questions du président, ne put répondre que par un déluge de larmes. Son frère, un brave homme venu à la barre implorer la clémence, s'exprima de la même façon. Cette douleur finit par gagner l'assistance, d'autant plus que le jeune prévenu possédait d'excellents antécédents.

Le président hésitait, cherchant des yeux le défenseur indispensable à la consécration de toute cause, lorsque le gamin finit par avouer que l'avocat d'office qu'on lui avait donné, avait « oublié » de venir.

— Diable ! fit le président, c'est très ennuyeux pour vous !

Et déjà on s'attendait à un jugement sévère, vu l'accroissement considérable de la gent malfaisante, lorsque M Campinchi, qui attendait l'appel de son affaire, se leva et demanda communication du dossier.

Dix minutes plus tard, en quelques mots magiques qui replongèrent la salle dans un attendrissement ravi, il obtenait de la cour le pardon du coupable : trois mois avec sursis.

— Bravo, Campinchi !

(Le Carnet de la Semaine)

INSTRUCTION ET EDUCATION MENAGERE

QU'ON NOUS FASSE DES FEMMES UTILES

Un certain nombre de mères de famille, dont les filles suivent les cours de l'enseignement secondaire dans les lycées, viennent de s'unir pour adresser à M. le Ministre de l'Instruction Publique une réclamation que je trouve, pour ma part, aussi judicieuse qu'opportune.

On sait que de nouveaux programmes ont été récemment élaborés touchant cet enseignement : c'est à propos de leur application que ces mères de famille sollicitent l'intervention du grand maître de l'Université.

Elles font observer que ces nouveaux programmes sacrifient un enseignement qu'elles considèrent avec juste raison comme étant de la première importance : l'enseignement de la couture. Une heure par semaine seulement est accordée au travail de l'aiguille. Que voulez-vous que les jeunes filles apprennent en si peu de temps ?... A ce compte, quand elles sortiront du lycée, elles seront fort inexpertes en cette matière, à moins qu'elles ne trouvent au foyer familial les leçons qu'on leur aura si chichement mesurées à l'école.

Sans doute me direz-vous que ces jeunes filles, qui visent au baccalauréat, se destinent en général à des professions qui ne leur laisseront guère de loisirs pour cultiver l'art de l'aiguille... Soit !... Mais dussent-elles être avocates ou doctoresses, professeurs ou femmes de lettres, dussent-elles être même députées — car il se peut que, d'ici quelques années, la loi leur accorde l'électorat et l'éligibilité — ce ne serait point une raison pour ignorer tout de l'éducation ménagère.

Les filles nobles de la fin du moyen âge et de l'époque de la Renaissance recevaient, tout le monde le sait, une éducation parfaite au point de vue des lettres, des sciences, des sports. Elles étaient polyglottes, musiciennes, poétesses mais leur apprenait aussi tout ce qu'une femme doit savoir pour conduire un ménage. Elles n'étaient pas moins habiles à gratter les cordes de luth qu'à tenir la queue de la poêle, et elles maniaient avec la même dextérité l'épée et l'aiguille. Philis de la Tour du Pin, l'héroïne du Dauphiné, après avoir couru sus aux « Barbets » qui ravageaient le pays, rentrait au castel familial, reprenait les vêtements de son sexe et filait la laine.

Au XVIIe siècle, tous les hommes n'estimaient pas, à l'exemple de Chrysale, « qu'une femme en sait toujours assez

Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse ».

Les pédagogues, qui faisaient autorité en matière d'éducation n'étaient point de cet avis. Le Père du Bosc, cordelier, dans son livre sur « l'Honnête Femme » veut que rien ne soit négligé dans l'enseignement donné aux jeunes filles du monde. Il entend que l'esprit, le jugement, les belles-lettres, voire même les sciences permettent aux femmes de « paraître dans les conversations » et de trouver du bonheur dans la solitude « quand elles s'entretiennent elles-mêmes ». Mais s'il recommande aux femmes de savoir la musique, de connaître l'histoire et de pratiquer la philosophie, ce ne doit pas être au détriment des qualités de la bonne ménagère, laquelle doit commander ses servantes, donner l'exemple de la pratique des arts féminins et ne point laisser à d'autres « le soin de porter ses enfants. »

Napoléon lui-même, qu'on a accusé à tort de tant de duretés pour le beau-sexe, — Napoléon ne refuse nullement à la femme les bienfaits du savoir, mais il ne veut pas que la science pure étouffe chez elle les connaissances essentielles que doit posséder toute ménagère et toute mère de famille.

Quand il créa les maisons de la Légion d'Honneur, il en dressa lui-même le programme d'enseignement. Il voulut qu'on apprît aux filles des légionnaires pauvres l'histoire et la littérature, assez de physique « pour qu'elles puissent dissiper autour d'elles l'ignorance populaire » un peu de médecine usuelle, de la botanique, la musique, la danse, « mais pas celle de l'Opéra » ; mais il voulut aussi qu'on leur enseignât l'art de travailler à toutes sortes d'ouvrages féminins. « Il faut, écrivait-il au grand Chancelier Lacépède, que leurs appartements soient meublés du travail de leurs mains ; qu'elles fassent elles-mêmes leurs chemises, leurs bas, leurs robes, leurs coiffures, qu'elles puissent, au besoin, coudre la layette de leurs enfants... Je veux, disait-il en manière de conclusion, faire de ces filles des femmes utiles, certain que j'en ferai des femmes agréables. »

Quoi de plus sage qu'un tel programme ?

Or c'est là, j'imagine, ce que réclament aujourd'hui, de M. le Ministre de l'Instruction publique, les mères des jeunes filles instruites dans les lycées. La vie est chère, les difficultés de l'existence augmentent de jour en jour : qu'on nous fasse des femmes utiles : jamais nous n'en eûmes plus grand besoin.

Ernest LAUT.

Billet Parisien

Lui. — *Que pensez-vous de la nouvelle organisation du pays en temps de guerre ?*

Moi. — *Je pense qu'elle ne change pas grand'chose.*

Lui. — *Comment ! Comment ! Vous n'avez donc pas lu la loi ?*

Moi. — *Et vous ?*

Lui. — *Moi ?... Heu... C'est-à-dire, quelqu'un de compétent m'en a parlé.*

Moi. — *Oui, vous ne l'avez pas lue non plus. Personne ne l'a lue.*

Lui. — *Qu'en savez-vous ?*

Moi. — *On ne croit plus à la guerre. Et c'est peut-être le seul moyen que l'on ait de l'éloigner.*

Lui. — *Cependant, si elle éclatait de nouveau ?*

Moi. — *Eh bien, vous verriez notre belle jeunesse s'en aller courageusement, comme par le passé. Vous verriez nos ministères, nos états-majors et nos centres de subsistance déborder d'embusqués ; vous verriez des profiteurs s'enrichir ; vous verriez de faux aviateurs vivre aux crochets de leurs belles marraines...*

Lui. — *Vous oubliez la mobilisation morale. Tous ceux que leur âge ou leur sexe écarterait du devoir militaire seraient tenus de faire quelque chose pour la patrie.*

Moi. — *A-t-on dit quoi ?*

Lui. — *Ce que chacun voudrait.*

Moi. — *Bien, par conséquent. Votre mobilisation morale se traduirait, en fin de compte, par un flot de pessimisme. Le propre du mobilisé est de toujours grogner. Mais s'il est à l'avant, il marche tout de même. A l'arrière on grogne tout autant, mais on ne marche jamais. Et si, par malheur, afin que les civils vivent en communauté de sentiment avec les défenseurs du sol, quelqu'un s'avisait de fermer les théâtres, les cinémas et les dancing, alors ça serait la révolution. Les civils ne tiendraient pas. Et ils tiennent toujours, si l'on tolère qu'ils s'installent dans la guerre et qu'ils vivent joyeusement comme si elle n'était pas...*

Gabriel BAUR.

AVIS A NOS ABONNES

Nous rappelons à nos abonnés que les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées d'une bande et de 0 fr. 75.

A TRAVERS LA CORSE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO

Après les courses. — Le pari mutuel a fait le 24 mars, à l'occasion des courses d'Ajaccio, une recette nette d'environ 45.000 francs, bien qu'un grand nombre de joueurs n'aient pu avoir accès aux guichets trop rares.

Mariage. — Nous avons eu le plaisir d'apprendre le mariage célébré ces jours derniers à Menton, de M. [illegible] Paoli, avocat à la Cour d'Appel de Paris, conseiller général de la Corse, ancien chef de Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat de l'enseignement technique, chevalier de la Légion d'Honneur, avec Mlle de Gaffory, qui appartient à l'une des plus [illegible] familles de notre région.

Nous adressons à Mme et à M. [illegible] Paoli nos plus chaleureux souhaits de bonheur.

ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE

Ste-LUCIE DE TALLANO

Nécrologie. — M. [illegible] Antoine, juge de paix du canton de Levie, ancien Conseiller général du canton de Ste Lucie de Tallano est décédé à la suite d'une longue maladie qui ne l'avait pas empêché, jusqu'au dernier moment, d'exercer ses fonctions.

C'est un de nos amis les meilleurs et les plus considérés de l'arrondissement de Sartène qui disparaît. D'une impartialité reconnue de tous comme magistrat, il se distinguait en outre par des manières extrêmement courtoises et par une réelle culture.

Nous adressons à ses enfants nos plus cordiales condoléances.

LES CORSES AU CONTINENT

UNION DES COMBATTANTS ET MUTILES CORSES DE PARIS

Le Conseil d'Administration de l'Union des Combattants et Mutilés Corses a élu son bureau.

Président : M. Albertini Paul, chef de service à la Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité.

Vice-amiral Paglieri-Casili. — Pinelli, administrateur délégué des automobiles [illegible]. — Maître Guidicelli, avocat à la Cour. — [illegible] Mondoloni, sous-chef de bureau, Ministère des Finances.

Secrétaire général : M. Serra. — Trésorier, M. Olivesi. — Secrétaire adjoint : M. [illegible]. Trésorier adjoint : [illegible].

Commission de contrôle : MM. [illegible] Ferrucci, [illegible].

Commission de fêtes : [illegible] Serra, [illegible], Nogretti, [illegible].

Comité de rédaction : MM. [illegible].

Avocats-Conseils : Me Guidicelli, Me [illegible].

Service médical : Docteur [illegible] Thiers.

Chronique Sportive

Nous recevons de M. A. Pozzi, président de l'Etoile Filante, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

[illegible]

Veuillez agréer, etc.

Ce 30 mars 1927

POZZI

Président de l'Etoile Filante

NOEL SANTANDREA

BASTIA

PATRIMONIO WHITE-TOP — BLANC

Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays.

PATRIMONIO RED-TOP — ROSE

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LE CONFLIT ITALO-SERBE

L'ENQUETE MILITAIRE SERAIT ABANDONNEE

Paris, 30 mars

On a l'impression à Londres que le projet d'enquête militaire en Yougoslavie et en Albanie sera abandonné. Un Comité civil procéderait à l'enquête.

Mais on opine, pour prévenir à l'avenir le renouvellement de tels incidents, à provoquer l'ouverture de négociations directes entre Belgrade et Rome.

à Paris

LE MOUVEMENT DE BAISSE DES PRIX

Paris, 30 mars

La Commission de surveillance des prix, réunie ce matin sous la présidence de M. Morain a pris connaissance d'une lettre l'avisant que, à partir du premier avril, le charbon et l'anthracite allaient baisser de 70 à 110 francs par tonne suivant la catégorie et que le bois allait suivre également le mouvement de baisse.

Quant à la chaussure la commission a constaté que bien que les prix de gros aient diminué aucune baisse n'est survenue dans le détail. On a fait valoir que cette situation résultait de l'augmentation des transports, des impôts et de la main-d'œuvre. Une enquête est ouverte.

La baisse survenue dans les prix de gros pour le vêtement a atteint le détail.

TERRIBLE DRAME

IL TENTE DE TUER SA MAITRESSE, PUIS SE BLESSE GRAVEMENT

Nice, 30 mars.

A Cagnes sur Mer, un bucheron âgé de 65 ans nommé Casagrande partait ce matin vers 6 heures pour son travail lorsque, passant devant l'hôtel-restaurant de la Terrasse, il entendit des coups de feu et des cris « Au secours ! » Puis, une femme se mit à la fenêtre poussant de grands cris.

Le bucheron courut prévenir la gendarmerie et le commissaire de police Tosello Bancal qui se rendirent immédiatement à l'hôtel.

On enfonça la porte d'une chambre ; dans le lit, gisaient côte à côte un homme et une femme ; l'homme râlait, la tête ensanglantée, la matière cérébrale apparaissant par une blessure, la femme gémissait. L'homme tenait encore un revolver dans la main.

Après les premiers soins, la femme put donner quelques renseignements. Elle se nomme Marie-Anne Gautier née le 7 mars 1890 à Bastia, mariée au sieur Isidore Peysselon, cocher à Marseille qu'elle quitta il y a sept ans pour vivre avec son meurtrier Oreste Boncompagni, âgé de 38 ans né à Solarola (Italie), domicilié à Marseille, 52 Bd Roux, exerçant la profession de représentant de commerce.

La malheureuse a raconté que son compagnon avait la manie de la persécution ; à la suite de scènes fréquentes elle avait résolu de le quitter aujourd'hui.

Elle ajoute : « Comme je dormais il m'a tiré un premier coup qui m'a atteint au sein ; je me suis levée, j'ai couru à la fenêtre, il a continué à tirer. Puis, à bout de force, je suis venue me recoucher. Oreste s'est alors logé une balle dans la tête ».

Les deux blessés ont été transportés à l'hôpital Saint-Roch à Nice dans un état grave.

La femme porte quatre blessures intéressant particulièrement la région dorsale ; l'homme est dans le coma.

On a découvert dans les papiers de Boncompagni une lettre adressée à son père où il parlait d'en finir avec la vie et d'entraîner dans la mort sa maîtresse. Il avait sur lui une somme importante d'argent.

UN CRIME ATROCE

UN MECANICIEN TUE SA FEMME ET BRULE LE CADAVRE DANS UN FOUR DE CHAUFFAGE

Nancy, 30 mars

Un crime atroce où un mécanicien le nommé Jean Vermande, âgé de 27 ans a joué le rôle de Don Juan et de de Sade, vient d'être découvert.

Vermande au cours d'une discussion a étranglé puis brûlé dans un four de chauffage central dont il avait l'entretien, dans l'imprimerie où il travaillait, sa femme Angèle Schibi.

Le criminel et sa victime étaient mariés depuis deux ans et demi ; la jeune femme travaillait assidûment comme bonnetière. Lui, avait plusieurs maîtresses. La brouille survint entre eux.

Le 14 mars, des amis et la famille s'inquiétèrent de la disparition de la jeune femme ; les soupçons se précisèrent du fait que Vermandé entretint le four quatre jours durant alors que la température ne nécessitait pas un tel chauffage. Un camarade remarqua dans les cendres des ossements calcinés des boutons, des agrafes et d'autres objets féminins.

La justice ayant été avisée, un médecin légiste confirma la nature des cendres et des ossements.

Or, Vermandé disparut après avoir vendu son mobilier. On apprit qu'il était allé trouver le mari d'une de ses maîtresses Mme Windeck, et qu'il lui avait annoncé qu'il emmenait à Paris sa femme enceinte depuis trois mois. Des recherches furent faites une de ses victimes se trouvait à la Maternité à Nancy ou elle venait d'accoucher d'un enfant. Elle indiqua qu'elle avait demandé par lettre des fonds à Vermandé. Une surveillance fût établie autour des bureaux de Poste où l'on supposait que l'assassin viendrait chercher sa correspondance. Vermandé donna dans la souricière et fut arrêté.

NOUVELLES JUDICIAIRES

LE PROCES DELANGE-COLOMBO CONTRE LEON DAUDET

Paris, 30 mars

La Première Chambre du tribunal civil a fixé au 13 juillet le procès Delange-Colombo contre Léon Daudet.

On sait que M. Delange, contrôleur général au ministère de l'intérieur et M. Colombo, commissaire de police à la sûreté générale réclament chacun 100.000 francs de dommages-intérêts en raison des accusations portées contre eux par le directeur de l'*Action Française*.

LES ETRANGERS DANS NOS HOPITAUX

UN VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, 30 mars

M. Ambroise Rendu Conseiller municipal a fait adopter un vœu demandant que les frais d'hospitalisation des étrangers dans les hôpitaux de la ville soient payés par les Gouvernements respectifs.

UN CONFLIT MINIER ?

LES MINEURS CONFEDERES DE SAINT ETIENNE N'ACCEPTENT PAS LES PROPOSITIONS PATRONALES

Paris, 30 mars.

Les négociations entre le Comité des Houillères de St-Etienne et le Comité Fédéral des mineurs confédérés n'ont pas abouti. Ce dernier n'a pas accepté les salaires et en a référé à la Fédération Nationale du sous-sol à Paris.

LES REPARATIONS

LES VERSEMENTS de la BULGARIE

Paris, 30 mars

La Banque de Bulgarie va effectuer un versement de deux millions de francs-or au compte des frais d'occupation, et un autre de quatre millions de francs-or au titre des réparations.

LES VOLEURS DE FOURRURES

DOUBLE ARRESTATION

Paris, 30 mars

M. Guillaume commissaire de police aux délégations judiciaires a avisé M. Baril, marchand de fourrures à Nice, 41 rue de Paradis, de l'arrestation, opérée à Paris de deux femmes trouvées en possession d'un lot de fourrures estimé à 600.000 francs.

On croit qu'il s'agit des fourrures volées à M. Baril.

AU BAGNE

DIEUDONNE, DE LA BANDE A BONNOT, S'EST EVADE

Paris, 30 mars

Le Ministère de la Justice apprend que Dieudonné, complice de Bonnot, qui avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité, s'est évadé le 6 décembre du bagne.

TERRIBLE ACCIDENT

UNE ECHELLE SUR LAQUELLE TRAVAILLAIENT DEUX OUVRIERS, SE ROMPT

Nice, 30 mars

A Monaco, boulevard des Italiens deux électriciens de la Compagnie des Tramways de Nice-Littoral, réparaient le fil aérien. Ils étaient montés sur un charriot-échelle, lorsque un craquement retentit. Les deux ouvriers tombèrent sur le sol.

M. Pascal del Bobe, aide monteur âgé de 26 ans, domicilié à Roquebrune Cap Martin a été tué ; M. Vincent Bonfils, chef monteur, âgé de 35 ans demeurant 62 boulevard des Italiens à Monaco a été blessé.

LES MORTS DU JOUR

M. LUZATTI

Rome, 30 mars

M. Luzatti, ancien Président du Conseil italien est décédé hier après-midi.

LES SPORTS

ASSOCE

LE TOURNOI TRIANGULAIRE

Londres, 30 mars.

En match de foot-ball pour le tournoi triangulaire, l'armée anglaise bat l'armée française par cinq buts à deux.

Les armées française, anglaise et belge sont à égalité.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

	cours précéd.	derniers cours
L'or	124.84	124.92
Dollar	25.53	25.53
Lire	116.80	116.72
100 pesetas	453.50	459.50
100 frs suisses	491.25	491.25
100 florins	1021.50	1022.00

Nos Spectacles

REGENT-CINEMA. — En matinée à 3 h. Le Cap-Corse (Documentaire). MAX LINDER dans **Le Roi du Cirque**, super-comique en 6 parties. Franck MERRYL dans **La Foudre Enchaînée**, film d'aventures en 5 parties.

En soirée à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre. Regent-Journal. **Panfant de la fanfare**, comique. AUBERT présente : Lucienne LEGRAND et DONATIEN dans **Mon Curé chez les Riches**, adaptation cinégraphique du célèbre roman de Clément Vautel.

Prix des places : **Réservées** : 5 fr. ; **Fauteuils** : 3 fr. 50 ; **Premières** : 2 fr. 50 ; **Secondes** : 1 fr. 50.

Au prochain programme : TOM MIX dans **Le Dernier de sa Race**, superproduction en couleurs naturelles. Franck MERRYL dans : **Le Poing Final**, comédie sportive en 5 parties.

* * *

FEMINA-CINEMA. — Aujourd'hui en matinée à 3 h. 30, une superproduction de la Gaumont Métro : **Révélation**, avec Viola Dana et Lew Cody.

Particularités remarquables : Les tableaux profanes de Sapho, de la Bacchanale, de Salomé ; les scènes de **jalousies** ; le jardin du cloître ; la madone au voile, le miracle des roses ; l'orphelinat et l'enfant trouvé donnent lieu, dans une agréable diversité de sentiments, à des images charmantes et à des clichés parfaits.

En soirée, Les First National présentent Richard Barthelmess et Dorothy Gish dans **La Revanche du Paria**.

Le drame de l'amour et de haine le plus passionnant que vous puissiez voir.

L'histoire d'une de ces vies malheureuses et héroïques que vous côtoyez tous les jours dans la rue.

Comique de la Série Hamilton.

Cie d'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

87, Rue de Richelieu, PARIS

La plus ancienne des Compagnies françaises

Depuis l'origine de la Compagnie :

Capitaux assurés : 4 Milliards 622 Millions

Rentes Constituées : 163 Millions

Exercice 1926 :

Capitaux assurés : 208 Millions 904.553

Rentes viagères : 4 Millions 644.779

Tarifs et Renseignements gratuits sur demande adressée à la Cie ou à ses Agents :

MM. [illegible] & [illegible]

1 bis, Nouveau-Port, à Bastia

MON CURE AU REGENT

L'abbé Pellegrin, l'immortel héros des romans de Clément Vautel, sera dès ce soir l'hôte du « Regent-Cinéma ».

Il y paraîtra dans la meilleure œuvre de l'éminent écrivain : **Mon Curé chez les Riches**.

Condensée en quelques lignes, qui ne peuvent que trop imparfaitement en faire deviner la saveur, voici cette piquante — et combien vraie — satyre des mœurs de l'après-guerre, de l'« âge » des nouveaux riches :

L'abbé Pellegrin, curé de Sableuse, a fait toute la guerre comme brancardier. Il s'y est admirablement conduit, mais a rapporté de sa fréquentation des « poilus » un langage d'un pittoresque excessif qui scandalise fort son évêque Mgr Sibué. Excellent homme d'ailleurs toujours la main à la poche pour les pauvres, il ne se gêne pas, par contre, pour dire dans son argot de tranchées la vérité à « ces catholiques de façade qui ne sacrifieraient pas un cheveu de leur tête pour défendre la religion ».

Il fait bientôt la connaissance des nouveaux châtelains du pays : Cousinet, un mercanti de la guerre, vingt fois millionnaire sa femme, une ancienne divette de music-hall, Lucile de Lisac.

Cousinet, qui veut devenir député, s'assure la collaboration du curé en le prenant par son côté faible : la charité. Sa femme qui a gardé de son ancien métier, toute la liberté d'allure, lui conseille, dans le but d'aider à son élection, de prendre comme tâche de [illegible] le fils des anciens châtelains Pierre de Sableuse, qu'elle a connu autrefois pendant la guerre alors qu'elle jouait dans une revue où ses charmes n'étaient devenus un mystère pour personne. Mais ces souvenirs finissent par griser ceux qui les ont éprouvés. Et la jeune femme, un jour lasse de cette vie bourgeoise et dorée s'enfuit avec Pierre, au beau milieu de la campagne électorale. Cousinet, navré, sentant son élection compromise, sacrifie à son ambition son amour-propre d'homme et charge le bon abbé Pellegrin de partir à Paris pour ramener la « brebis égarée ». Mais les amoureux se sont cachés et le pauvre curé finit par échouer aux Folies-Bergères où il est en butte à de très désagréables quiproquos. Il finit cependant par rejoindre les fugitifs qu'il n'a aucun mal à ramener à Sableuse, car ils commençaient à regretter l'un et l'autre leur escapade.

Cousinet est élu, mais l'abbé Pellegrin a été de nouveau réprimandé par son évêque pour avoir trop scrupuleusement rempli sa mission. Et ayant, à cause de cela, refusé son concours au dernier moment à Cousinet, ce dernier, loin de lui être reconnaissant de ce qu'il a fait pour lui, juré de le faire déplacer. Le pauvre curé retourne à sa cure, dégoûté de la politique... et des femmes de théâtre !

L'interprétation de ce film est de tout premier ordre. Lucienne Legrand, et Donatien en sont les principaux protagonistes.

Nul doute qu'il n'y ait foule ces soirs-ci au Regent-Cinéma.

SERVICE DU BALAYAGE

Le nouveau service du balayage commencera le 1er avril. La population est prévenue que dans les grandes artères les poubelles seront enlevées par les soins de l'entrepreneur le matin vers 7 heures et remises en place dans les vestibules le soir vers 6 heures.

Le jet des immondices s'effectuera donc dorénavant, entre 6 heures du soir et 8 heures du matin.

A titre d'essai, ce service a été mis en pratique depuis hier.

LE BAL DE LA J. O. B.

C'est samedi prochain, 2 avril, à 22 heures, dans la Salle des Fêtes du Théâtre Municipal que s'ouvrira le Grand Bal offert par la *Jeunesse Olympique Bastiaise*, la jeune Société Sportive si pleine d'avenir. Cette soirée se présente sous les meilleurs auspices car rien n'a été négligé pour satisfaire les plus difficiles : décorations raffinées de la salle, cotillon monstre, surprises diverses et les plus agréables, buffet des mieux garnis et des moins exigeants.

Les danses seront conduites par l'orchestre des « Nas » dont la réputation n'est plus à faire. Cette jeune phalange d'artistes qui, comme on le sait va se rendre bientôt à Marseille pour assurer le bal inaugural de la Société la « Fraternelle Bastiaise » nous fait savoir qu'elle réserve aux invités de la *Jeunesse Olympique Bastiaise* la primeur d'un nouveau répertoire comprenant les tout derniers succès des dancings.

A samedi donc !

OLYMPE.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui jeudi 31 mars 1927, 90e jour de l'année, 275 à venir.

Aujourd'hui : St-Benjamin.

Demain : St-Hugues.

EPHEMERIDES. — 1919. Villain, l'assassin de Jaurès, est acquitté.

LEGION D'HONNEUR

Ont été nommés au grade de Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

M. Albert Anthyme-André-Jacques directeur des douanes à Bastia ; 33 ans 2 mois de services publics.

M. Radini Gaëtan, directeur de la Société d'énergie électrique des Cévennes ; 27 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

MINISTERE DE LA JUSTICE

La médaille d'honneur pénitentiaire a été décernée aux surveillants des établissements pénitentiaires coloniaux, dont les noms suivent :

M. Pastorini Benoît, surveillant de 1re classe ;

M. Bernardini, Charles François, surveillant de 2ème classe ;

M. Vesperini François, surveillant de 1re classe ;

M. Ambrosini, Jacques Antoine, surveillant de 1ère classe ;

M. Sabiani, César, surveillant de 2ème cl.

M. Costa Jean Thomas, surveillant de 2ème classe.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Dom DAMIANI & Cie, 33, Boulevard Paoli

MUSIQUE DU 173e R. I.

PROGRAMME

du Jeudi 31 Mars 1927

PLACE St-NICOLAS A 14 HEURES

CENTENAIRE DE BEETHOVEN

Egmont, (ouv. symph.)	BEETHOVEN
Allegro de la Symphonie en ut mineur	BEETHOVEN
Minuetto	BEETHOVEN
Andante et Allegro de la Symphonie en ré	BEETHOVEN

Le Chef de Musique :

J. MICHEL.

AUTOCARS - P.L.M.

La Société des garages du Sud-Est a l'honneur d'informer le public que le prix des billets d'autos-cars P. L. M. pour les circuits du Cap Corse et de Bastia-Ile Rousse ou vice-versa, seront modifiés comme suit à partir du 1er avril prochain :

Circuit du Cap Corse : 60 francs au lieu de 70 francs.

Circuit Bastia-Ile Rousse : 50 francs au lieu de 55 francs ou vice-versa.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

CHAMBRE CORRECTIONNELLE DE LA COUR D'APPEL

Présidence de M. Gavini Président de Chambre

00154 AUDIENCE DU 30 MARS

Acquaviva Ferdinand, Acquaviva Ange-Etienne et Piori Ange-Etienne avaient été condamnés par le Tribunal de Bastia à un mois de prison avec sursis et 50 francs d'amende pour avoir, à l'occasion des élections municipales qui avaient lieu dans une commune de Balagne acheté le suffrage d'un électeur Acquaviva Ange-François, en lui remettant une somme de six mille francs. La même peine avait été infligée à celui-ci.

Sur appel, après rapport de Monsieur le Conseiller Ajaccio, MMes de Montera et Acquaviva, défenseurs des prévenus déposent des conclusions tendant d'une part à ce que la procédure soit annulée pour vice de forme, et d'autre part, à ce que les poursuites soient déclarées prescrites. Ces conclusions sont combattues par Monsieur l'Avocat Général Ghilini.

La Cour faisant droit à la demande des défenseurs, annule la procédure, déclare les faits couverts par la prescription, et renvoie en conséquence les prévenus qu'ils en sont sans frais.

* * *

Quoique appartenant à une famille honorable, Alberti est complètement dévoyé. Il a un casier judiciaire impressionnant et s'est fait voleur par dilettantisme. La loi prononce la peine de la relégation contre ceux qui ont déjà subi un certain nombre de condamnations pour vol. Ce nombre Alberti l'a dépassé. Continuant la série de ses cambriolages, il pénétrait récemment la nuit à l'aide d'effraction dans la charcuterie de M. Bonin il y dérobait bonne quantité de jambons, saucisses, etc., et une notable somme d'argent.

Arrêté, ayant encore en possession une certaine quantité de viande il dut faire des aveux. Le Tribunal de Bastia l'avait condamné à trois ans de prison et à la relégation.

Sur appel, la Cour après rapport de M. le Conseiller Dumoulin, réquisitoire de M. l'avocat général Ghilini et plaidoirie de M. de Montera, défenseur d'Alberti, a confirmé le jugement de Bastia.

* * *

La veuve Casalonga laitière à Alata, a été surprise, débitant à ses clients du lait additionné d'eau dans les proportions de 38 %. Elle est d'ailleurs un peu coutumière du fait.

Décidé à donner une leçon salutaire, le Tribunal l'avait condamnée à quatre mois de prison.

Sur appel, la Cour après rapport de M. le Conseiller Costa, réquisitoire de M. l'avocat général Ghilini et plaidoirie de M. Colombani défenseur de la prévenue, a confirmé la peine de quatre mois de prison prononcée par le Tribunal et ordonné l'affichage de l'arrêt de condamnation.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. Grimaldi Juge-doyen

AUDIENCE DU 30 MARS

Jérémie Constant n'ayant pas fourni les aliments qu'il doit à sa femme et à ses enfants est poursuivi pour abandon de famille. Après plaidoirie de son défenseur M. de Montera, le Tribunal le condamne à 30 francs d'amende avec le bénéfice de la loi de sursis.

* * *

Pascal Basuri, de Santo Pietro di Tenda, a menacé un ouvrier qui travaillait sur la propriété de M. le notaire Basuri et s'est répandu contre ce dernier en invectives et menaces qu'il appuya de jet de pierres. Le Tribunal l'a condamné à quinze jours de prison avec sursis, et à payer à la partie civile représentée par M. de Montera, 50 francs de dommages-intérêts et les dépens.

* * *

Le Tribunal s'occupe ensuite d'une bagarre [illegible] entre jeunes gens à [illegible] ville. L'affaire plaidée par MM. de Montera et Ferracci est renvoyée à une audience ultérieure pour supplément d'information.

* * *

La police a pu se rendre compte que le boucher Zattara a vendu à septembre [illegible] de la viande au dessus du prix de la taxe. Le Tribunal de simple police, à raison de cette faute a condamné notre boucher à sept fois cinq jours de prison et sept fois quinze francs d'amende soit au total trente cinq jours de prison et 105 francs d'amende.

Sur appel du prévenu, le Tribunal correctionnel, après plaidoirie de M. Bianchi, défenseur de ce dernier a confirmé les peines prononcées par le Tribunal de simple police.

* * *

Une autre affaire de vente de viande au dessus de la taxe concernant le boucher, Vincensini, plaidée par M. de Corsi est renvoyée pour assignation de nouveaux témoins.

* * *

A peine âgé de quinze ans, le jeune Pietri est un précoce voleur. Le Tribunal, après plaidoirie de M. Colombani, son défenseur le condamne à deux mois de prison avec sursis.

Dans toutes ces affaires, Monsieur Angeli Substitut du Procureur de la République occupait le siège du Ministère Public.

AUDIENCE DE L'APRES-MIDI

Ottaviani, d'Erbajolo, est poursuivi pour vol de pierres. M. de Montera, son défenseur soulève une exception de prescription.

Le Tribunal ordonne un supplément d'information pour vérifier exactement la date du délit.

Dans ces affaires, Monsieur Alfonsi, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du Ministère Public.

REPONSE A M. TROJANI

Il est plus qu'évident, Monsieur, qu'il y avait dans les lignes des moins combattants aussi respectables que moi ; mais n'ayant jamais soutenu le contraire, je ne peux voir dans votre affirmation qu'un hors-propos, du remplissage pour la copie auquel je ne m'arrête pas. Vous faignez en outre d'ignorer — croyant que cela peut me gêner de le dire — à quel titre j'étais sur le plateau. N'ayant pas l'habitude de louvoyer je m'en explique aussitôt.

Je ne faisais pas partie du Comité — si jamais il y en a eu un — qui a invité M. Taittinger et d'Assomaja à venir à Bastia : je n'ai su leur venue que dimanche 27 — mais sollicité en qualité de Président de la Fédération du Nord de l'Ile par MM. Gallet-Vasquelin et le Capitaine Filippini de m'asseoir à leurs côtés, je ne me suis pas reconnu le droit de refuser.

Si, comme Président d'une Association d'anciens combattants à opinions politiques sans doute très diverses, il ne me convenait pas de patronner ouvertement une conférence politique, il était évident que j'avais toute latitude pour patronner une conférence patriotique le respect de l'idée de patrie n'étant pas, je suppose, le monopole d'un parti. Or, vous savez très bien, M. Trojani, que ce n'est pas comme député modéré venant examiner les problèmes de l'heure sous l'angle de telle ou telle doctrine politique que M. Taittinger parcourt la France comme Président des Jeunesses Patriotes. Me référant à l'esprit des conférences précédentes, sachant qu'en titre de Président des J. P., il avait parlé récemment à Bruxelles aux côtés de l'Ambassadeur de France, je n'ai pu voir en lui qu'un patriote ardent venant nous dire ses inquiétudes devant certains défauts de notre armure.

Sachant que l'immense majorité de nos mandants sont patriotes — j'ai cru trouver dans cette certitude une raison d'accepter. Sans doute le fait d'être un des chefs des Centuries républicaines appelées à défendre le régime et nos libertés à l'heure du Grand Soir contre les troupes communistes, exposait M. Taittinger à l'hostilité farouche de ces derniers, mais en tant que Président de la Fédération du point de vue où j'ai dû me placer pour accepter ou refuser, je ne pouvais en faire état, les communistes n'étant dans notre rang qu'une infime minorité.

Enfin le texte même de la Conférence « Rôle et devoir de la Jeunesse Française devant la question de l'Indépendance et de la sécurité du territoire » ne pouvait que trouver un écho favorable parmi nous, nous les poilus de 1914 qui ne nous sommes transformés en poilus de la Grande Guerre que pour que la France ne soit démembrée, pour que nos provinces du nord et de l'est — pour que la Corse — pour que toutes nos colonies qui constituent l'enjeu matériel de la Guerre (vous ne l'ignorez pas, je suppose) restent dans le patrimoine français.

Et maintenant libre à vous de me faire tous les procès de tendance que vous voudrez, de faire rentrer la politique où il n'y en a pas ; de ratiociner à perte de vue sur le plus pur doctrine cartelliste ou anti-cartelliste : je m'en ai cure.

Veuillez agréer mes meilleures salutations.

Dr FOURTEAN

Président de la Fédération du Nord de l'Ile Membre du Comité Départemental des Mutilés

POUR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

Aux termes de la loi du 11 Août 1926 :

« **Tout employeur de travailleurs étrangers est tenu de les inscrire dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage sur un REGISTRE SPECIAL** établi dans les conditions qui sont déterminées par arrêté des ministres du travail, de l'agriculture et de l'intérieur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des agents désignés à l'article 98 du présent livre ».

Ce registre est en vente à la Librairie du Petit Bastiais au prix de 4 fr. 50 (4 fr. 90 franco).

INSTALLATIONS, GAZ, ELECTRICITE et CABINET TOILETTE

L. ROGLIANO

13, Boulevard Paoli — BASTIA (Téléphone : 1-43)

Spécialité de tous travaux de plomberie et d'électricité

Maison de Confiance

LES MEILLEURES REFERENCES

Sauvez et augmentez vos Récoltes par une Installation Moderne et Pratique de

POMPES & MOTEURS

faite par le spécialiste PAUL DEVEZÉ, Rue des Vignerons, Marseille

On nous communique

L'APPRENTISSAGE COLONIAL A LA FAVEUR DU SERVICE MILITAIRE

Au moment où, pour la réalisation du service militaire d'un an, l'Armée et tout particulièrement les troupes coloniales vont avoir besoin d'être considérablement renforcées en soldats acceptant de servir au delà de la durée légale, au moment où, d'autre part, nos Colonies en pleine expansion sollicitent, en nombre croissant, aux jeunes français de belles carrières, il est doublement utile d'attirer l'attention des jeunes gens, de leurs familles et de leurs éducateurs, sur les facilités que leur offre le service dans les Troupes Coloniales pour les orienter vers des intéressants débouchés.

Les jeunes gens du contingent inscrits sur les tableaux de recensement de la classe devant être incorporé sont admis à accomplir leur service légal en Indo-Chine, à Madagascar, ou en Afrique Occidentale Française à leur choix, sous réserve de posséder une instruction primaire et, le cas échéant, une instruction professionnelle et d'accepter de contracter un engagement de deux ans.

Les engagés de cette catégorie seront à la Colonie groupés dans les unités stationnées dans les grands centres. Dès que leur instruction militaire sera suffisamment avancée, ils seront mis graduellement au contact de plus en plus direct de l'activité économique de la Colonie sous toutes ses formes. L'entrée en relations leur sera facilitée avec les fonctionnaires, industriels, commerçants, agriculteurs, qui, eux, ne manqueront point d'étudier, pendant leur service militaire ceux d'entre ces jeunes français qui leur paraîtront susceptibles de leur donner des aides et des collaborateurs et qu'ils auront ainsi découvert à pied-d'œuvre et sans frais. Réciproquement, nombre de jeunes gens trouveront ainsi suivant leurs aptitudes et leurs goûts, des situations telles qu'ils n'eussent pu en espérer d'aussi avantageuses en Europe et ceci sans bourse délier et tout en faisant **leur service militaire accompli dans la Colonie de leur choix.** Enfin pour garantir ces jeunes gens, ces anciens soldats contre toute erreur d'orientation, l'Etat leur maintient pendant un délai de deux ans après leur libération, le droit à leur rapatriement **sans frais.**

En ce qui concerne les soldats de carrière (engagés de 5 ans et rengagés), dont les troupes coloniales, au seuil du service d'un an vont poursuivre plus activement que jamais le recrutement, des dispositions également ont été prises dans le but de leur faciliter la recherche d'une carrière civile aux Colonies. En particulier ils bénéficient de la mise en pratique depuis mai 1926 des stages d'instruction professionnelle, de six mois au minimum avant la libération. Cependant pour eux cette dernière instruction a son effet dans la métropole qu'à la Colonie.

Des affiches largement diffusées placardées dans les locaux d'attente des administrations et services publics, exposent **les avantages assurés aux jeunes gens acceptant de servir dans les Troupes Coloniales au delà de la durée légale.**

Un bureau de renseignement spécial fonctionne au 4e régiment de **tirailleurs sénégalais à Toulon, Caserne du Mourillon.** Il est chargé de recevoir avec tous les égards qui leurs sont dûs jeunes gens et parents, militaires des réserves, caporaux et soldats, et de leur fournir toutes explications utiles et éventuellement, de leur faciliter les démarches nécessaires en vue de l'établissement des contrats.

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Vendredi 1er avril à 6 heures du soir, réunion à la Salle de l'Assistance Publique, pour examen de questions urgentes.

Présence indispensable.

UNION LOCALE

L'Union locale des Syndicats ouvriers convie tous ses adhérents et les usagers des ports, à assister au meeting de protestation qui aura lieu dimanche prochain au péristyle du théâtre municipal à 9 heures trente.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Lundi 28 mars a commencé la retraite aux Dames. Les Messieurs peuvent aussi assister aux réunions qui auront lieu tous les jours à 5 h. 30. Le R. Père Prédicateur y traite les sujets suivants :

Explication du Pater. Le but suprême.

Jeudi : Laisser faire : la ressource suprême.

Vendredi : Aujourd'hui pour aujourd'hui.

Samedi : Confessions.

Dimanche matin : Messe de communion à 7 heures. Allocution : Appel confiant parce que tout passant.

Dimanche soir : Emotivité masculine, émotivité féminine, influence des passions sur la liberté et de la liberté sur les passions.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'admission à l'emploi de secrétaire stagiaire près les Commissariats de Police du ressort de la Préfecture de Police s'ouvrira le 18 mai 1927.

Ce concours aura lieu à Paris (Préfecture de Police).

Le dernier délai pour recevoir les demandes d'inscription est fixé au 21 avril.

Les personnes désireuses de postuler ces fonctions peuvent prendre connaissance à la Préfecture de la Corse (1re division) et dans les Sous-Préfectures, de la note relative aux conditions d'admission à l'emploi et aux avantages qui y sont attachés.

GENDARMERIE

(Ordre du jour de l'Amicale)

« Les membres de l'Amicale des retraités non officiers de la gendarmerie de la Corse, réunis en assemblée extraordinaire, le 27 mars 1927, à 4 heures et demie, salle de l'Assistance Publique à Bastia :

« Considérant que la loi du 14 avril 1924 accorde aux uns et non aux autres retraités plus vieux, mais aussi méritants, les indemnités prévues par les articles 3 (paragraphes 6 et 7) et 41.

« Considérant que cette loi inique prive, en outre, les vieux retraités, d'une partie de leurs droits acquis, en réduisant l'ancien maximum d'annuités accompli et en supprimant le surmaximum créé par la loi du 16 avril 1920, pour récompenser les services rendus à la Patrie pendant la guerre de 1914-18.

« Considérant que les plus lésés de tous les retraités de l'Etat sont les gendarmes et les chefs de brigade dont les pensions sont les plus infimes.

« Considérant que ces militaires, retraités injustement, souffrent de l'abus de ces injustices.

« Demandent instamment et respectueusement qu'une loi juste, digne de la République, réparatrice des torts dont les exposants sont victimes, soit votée sans plus de retard, afin d'atténuer leur misère et relever moralement, matériellement et matériellement la gendarmerie qui, profondément mécontente d'être délaissée, s'affaiblit de plus en plus depuis l'application de la loi du 14 avril 1924 ingrate plus particulièrement à l'égard de ce corps militaire d'élite.

« Adressent le témoignage de leur confiance au gouvernement et au parlement.

« Félicitent MM. Madelaine, président de la Fédération ; Maurupt, président de l'Union Syndicale et Radou, directeur du Progrès pour leur inlassable action à la cause commune et juste ».

L'AMICALE.

SEANCES D'APPAREILLAGE

Les mutilés appareillables sont informés que les les séances d'appareillage auront lieu en Corse, aux dates ci-après :

Ajaccio : le mardi 26 avril.

Bastia : le jeudi 28 avril.

TELEPHONE 0.90

GRANDS MAGASINS

Louis Maurel

3, Boul. du Palais, BASTIA

Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.

APPAREILLAGE DE T.S.F.

Grand assortiments à tous les Rayons.

Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Petites Annonces Économiques

IL A ETE PERDU hier vers 13 h., sur le Bd Paoli, en face les Ecuries du Pange, une écharpe laineuse en soie, brodée rouge et un turban en laine rouge. La Personne qui les a trouvés est priée de rapporter ces objets au bureau du journal.

RESTAURANT GLACIER

Angle du Cours Tuiseriani et de la place du Marché

BASTIA

SERVICE A LA CARTE

REPAS SUR COMMANDE

SALLES RÉSERVÉES

La Modicité de ses prix le met à portée de toutes les bourses

Arrangements pour séjours de longue durée

ON PREND DES PENSIONNAIRES

Téléphone : 4.20

Faites tenir, contrôler votre COMPTABILITÉ par les Etablissements JAMET-BUFFEREAU 14, Boul. Paoli, BASTIA

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 b^d P^t Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement de papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

Location de Coffres-Forts
Compartiments depuis 20 fr. par an

MARCEL ROUSSELLE

Accordeur Diplomé
et Réparateur de Pianos
3, RUE DE L'OPERA — BASTIA

Vient de paraître

SANTU CASANOVA

Primavera Corsa

Prix : 12 Francs

En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (*franco poste*, 12 f. 65)

BUREAU d'ETUDES

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENT

Topographie - Nivellement
Cubatures et Métrés
Concours [illegible]
Etude de Projets — Direction des Travaux

Central Corse Immobilier

GERANCE - LOCATION - VENTE & ACHAT
d'Immeubles et de Terrains

31, RUE DE L'OPÉRA, (1er Etage)
BASTIA

ATELIER
DE MECANIQUE
DE PRECISION
JOSEPH ROMAGNOLI

40 Boulevard Paoli — BASTIA
(Intersection, avenue Carnot et boul. Paoli)

EXECUTION DE TOUS TRAVAUX
DE MECANIQUE

MACHINES A COUDRE
PHONOGRAPHES — SERRURERIE
MACHINES A ECRIRE
MOTEURS INDUSTRIELS

MARPISI

Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! — LE PLUS ESTIMÉ

POUR ARRETER VOTRE
COMPTABILITE
FAIRE VOTRE INVENTAIRE
ET VOS DÉCLARATIONS FISCALES
ADRESSEZ-VOUS
A JAMET-BUFFEREAU
Experts-Comptables près des Tribunaux
29, Bd PAOLI — BASTIA

PRIME A NOS LECTEURS

Le Petit Bastiais

OFFRE A TOUS SES LECTEURS ET ABONNÉS

Un Magnifique Portrait

d'une réelle valeur artistique **24** sur **30** centimètres de haut, inaltérable, dans un beau cadre bois pyrosculpté, exécuté d'après la photographie que vous désirez faire agrandir ou **30** sur **40** centimètres de haut sans cadre au même prix.

Pour bénéficier de cette superbe prime, il suffit de remettre à nos bureaux ou de nous adresser par poste : la photographie, dix entêtes de notre Journal et un mandat adressé à la direction du **Petit Bastiais** de

29 fr. 50 pour un grand portrait noir valeur 75 fr.

35 fr. pour un grand portrait sépia valeur 100 fr.

Bien spécifier au dos de la photographie 24 x 30 ou 30 x 40 et NOIR ou SEPIA. Ces prix s'entendent pour l'exécution d'une seule personne en buste ou en pied sans modification.

Trois semaines après vous recevrez notre prime, sans aucun autre frais, rendue franco à votre domicile.

Un échantillon d'agrandissement est exposé dans nos bureaux.

MinervA

Le plus moderne, le plus complet des Journaux consacrés à la femme.

12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens, tirées en héliogravure et en typographie.

16.000 lignes de texte inédit, 120 clichés photographiques, 1 Roman inédit, 2 nouvelles, de nombreux concours.

Le numéro [illegible]

2, Rue de Clichy, 2 - Paris.

F. POUSSARIOUSE
Directeur général

TARIF DES INSERTIONS

Avis de décès	40.00
Avis de Transfert	40.00
Avis de Remerciements	40.00
Avis de Messe	30.00
Avis de Messe et de Remerciements	45.00
Annonce Fiançailles	20.00
Annonce Naissance	20.00
Discours d'Obsèques, la ligne	1.50
Avis de dettes (2 insertions)	20.00
Petites Annonces (la ligne)	2.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

Publications de Modes

GASTON DROUET, Éditeur
29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er

PARIS-ÉLÉGANT
Spécial pour modèles habillés
Le N° 7 fr.

PARIS-MODE
Spécial pour modèles simples
Le N° 6 fr.

PARIS-CHAPEAUX
Le N° 7 fr.

PARIS-TAILLEUR
Paraît quatre fois par an
Le N° 12 fr.

TOUTE LA MODE
Tout ce qui se fait en mode
Le N° 10 fr.

NOUVELLE MÉTHODE DE COUPE
Le Volume 12 fr.

En vente dans les principales Librairies
Pour nos patrons, moitié prix pour Abonnés
Demander Tarif

L'ARGUS

publie une nouvelle édition de « Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.000 noms, contient plus de 10.000 titres de journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

1400-1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...

Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fois les plus osés et les plus innocents de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...

Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document
Ouvrage conçu et publié sous la direction de
M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in 4° 31 × 23, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en bistre, camaïeu, héliogravure ou coloriés à la main : 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie entièrement [illegible]).

Les 5 volumes brochés payables en 22 mensualités : 535 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.

Demander livraison-spécimen gratuit numéro 6, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villersexel, Paris (7e).

MAROC
VIENT DE PARAITRE :
LE PREMIER
ANNUAIRE DES COLONS
Tous les noms — Toutes les adresses
Prix : Cinq francs
CHESNEAU, 5, Bd Montmartre, PARIS

CHIRURGIE de la TETE et du COU

Le Cabinet du Docteur Fourteau est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

32e ANNÉE. — N° 92

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

VENDREDI 1er AVRIL 1927

00155

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 6-05
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
France, Colonies, Union Postale	15 fr.	27 fr.	50 fr.

LE PORT EN SUS

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

BULLETIN

Autour d'une Vacance

Des bruits assez singuliers courent sur les motifs de retard apporté à combler la vacance du siège épiscopal de la Corse. Si nous en parlons d'ailleurs, c'est parce que nous n'aurons pas été les premiers à le faire.

Nous sommes ainsi excusé d'entrer dans ce domaine spécial.

Nous le serons davantage lorsqu'on aura appris que les bruits auxquels nous faisons allusion concernent l'intervention à Rome d'un très haut personnage étranger, dont le nom est continuellement en vedette depuis quelques années, dans cette affaire de l'évêque de Corse.

On dit même qu'il aurait fait opposition à un choix décidé en principe et que le Vatican aurait tenu compte de ce veto.

Bien entendu, nous ne prenons pas tout à fait à notre compte des rumeurs qui pourraient ne pas être conforme à la réalité. Il n'en est pas moins très vraisemblable que le remplaçant de Mgr Simeone a donné lieu à des interventions d'où la politique étrangère n'est pas absente.

Ce nous sera simplement, l'occasion de rappeler que la Corse est encore terre française et que le quai d'Orsay n'ait apparemment pas décidé à négliger ce détail, pas plus que le Vatican, du reste.

Pour le moment nous n'en dirons pas plus long sur ce point précis.

Nous nous contenterons d'affirmer que nous avons confiance dans la décision à intervenir en ce qui concerne d'autres aspects de la question.

La querelle du simple au double évêché est, à notre sens, épuisée. Nous ne voulons pas la renouveler.

Nous ne voulons pas non plus au point où en sont les choses, ouvrir une discussion sur l'opportunité de la nomination d'un évêque auxiliaire destiné à suppléer l'évêque titulaire.

Pareillement, et pour les mêmes raisons, abstenons-nous d'indiquer nos préférences sur les origines du futur évêque de la Corse. Qu'il soit Corse ou continental, la question n'est pas essentielle : pourvu qu'il soit l'homme qui convient à un pays ayant eu le bonheur de ne jamais souffrir des querelles religieuses.

Mais nous devons nous faire l'écho d'une doléance parfaitement justifiée du clergé insulaire.

L'évêque de Corse peut ne pas être nécessairement originaire de l'Ile. C'était une tradition que de le choisir dans notre clergé. Pour une fois, qu'on a manqué à cette tradition on n'a pas eu à le regretter. On pourrait, derechef, n'avoir pas à le regretter.

L'évêque de Corse subit une double discipline : celle de ses chefs d'abord, celle, non moins forte, de l'Ile ensuite qui le plie à son ambiance historique.

De ce côté, nous n'avons pas beaucoup de sujets d'appréhension.

Mais si l'interruption de la tradition qui fait choisir en Corse les chefs du diocèse devait se prolonger, il ne serait pas mauvais qu'on fît à notre clergé l'honneur de distinguer un de ses membres pour l'envoyer sur le Continent.

Il serait injuste de prétendre qu'un pareil choix serait difficile dans l'Ile.

Ce n'est pas méconnaître la valeur de l'épiscopat français que de dire que vingt évêques environ émergent par leurs capacités reconnues.

Or nous avons, exerçant ou non en Corse, des prêtres d'une culture étendue qui ont fait, avec éclat, tout le cycle des études humanistes et religieuses, qui sont entourés de considération et auxquels ne manquerait pas le cas échéant, l'autorité nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Les Corses accèdent souvent aux plus hauts postes de l'administration française. Ils s'y distinguent sans peine. Il en serait de même dans l'administration religieuse si on voulait bien en faire l'expérience.

En d'autres temps, pas très éloignés de nous, on a vu de quoi étaient capable nos compatriotes destinés à ce domaine spirituel. Ce n'est pas aux Bastiais qu'on l'apprendra. Ici, encore il y a eu interruption de tradition. A se prolonger indéfiniment, cette interruption pourrait paraître arbitraire et systématique.

Dans ce pays qui est resté si fidèle à ses croyances qu'elles ne font jamais l'objet d'une discussion, il y a autant qu'ailleurs, des valeurs incontestées. Pour son prestige qui ne nous est pas indifférent, en dehors de toute considération politique nous demandons qu'on ne les néglige pas plus longtemps.

P. B.

Billet Parisien

Tous les paysans de chez nous mettent aujourd'hui la poule au pot le dimanche. Ainsi le voulut Henri IV, et son désir s'est réalisé quelque quatre cents ans après qu'il l'eût exprimé. Mais je soupçonne fort le petit comte de Viane, plus tard prince de Béarn et enfin roi de France et de Navarre, de ne pas être pour grand'chose dans cette prospérité d'après-guerre... Cela, d'ailleurs, n'empêche pas qu'il fut un roi éminemment populaire.

M. Pierre de Lanux a entrepris d'écrire **La Vie d'Henri IV** *en creusant la psychologie du royal personnage. Il a fait un livre fort attachant, digne d'un grand historien, fort agréable à lire — et parfois fort divertissant — ce qui n'est pas le propre, d'ordinaire, des ouvrages historiques.*

Vous a-t-on jamais présenté ainsi le Vert-Galant ?

« Il a vingt-trois ans. Il n'est pas grand, mais sec, musclé, aimant la paume, la marche, la chasse, la bataille. Fortement doué pour toutes les escrimes, endurci aux privations, éclatant d'optimisme et sans cesse en action, il y a en lui du bouc des Pyrénées : remuant, barbu, odorant, ne connaissant guère le repos. »

Voilà qui est joliment campé et bien vivant.

M. Pierre de Lanux nous convainc sans peine que le charme de son héros était incomparable, qu'il aimait le vrai et dédaignait les formes vides. L'intérêt de son existence guerrière, politique, amoureuse, n'a pas été surpassé en épisodes romanesques ou terribles. Son principal mérite fut le réalisme immédiat : rétablissement des situations désespérées, restauration royale, création rapide de la paix ; et aussi le réalisme à longue échéance : reconstruction économique de la France, alliances, idée moderne de l'ordre européen, établissements français d'Amérique, volonté efficace de paix religieuse.

Henri IV eut mieux que du génie. C'était un intuitif et un exécutif. Mais ses intuitions étaient profondes et son exécution efficace. Tel, il demeure le modèle de l'homme d'action qui sait ce qu'il veut et où il va, entreprend pour réussir et réussit ce qu'il tente, et dévoue ses efforts de quarante années à rendre un royaume à ses destinées et à l'affermir dans une prospérité véritable.

Et enfin, M. Pierre de Lanux défie qu'on trouve en trois siècles, et peut-être en toute notre Histoire, un seul prince ou homme d'Etat qui ait fait à la France une telle somme de bien et si peu de mal.

En résumé, et, passant sur le Pont-Neuf, nous tirons notre chapeau à la statue équestre du bon roi Henri, notre geste ne serait point ridicule et témoignerait que les fils du peuple savent se souvenir.

Gabriel BAUDÉ

Guillaume II pourra-t-il revenir ?

LA QUESTION DE M. BRAUN

Une lettre que le président du Conseil prussien, M. Braun, vient d'adresser au chancelier Marx, a provoqué une certaine émotion en Allemagne. Il s'agit du retour de l'ex-kaiser. M. Braun, social-démocrate et républicain convaincu demande au docteur Marx si le cabinet du Reich a l'intention de prolonger la loi sur la protection de la République qui vient à expiration le 1er juillet prochain ou quelles autres mesures il se propose de prendre pour empêcher Guillaume II de revenir en Allemagne.

L'expiration de la loi sur la protection de la République, en effet, peut être d'une importance décisive pour le retour de l'ex-kaiser. D'après le paragraphe 23 de cette loi, les membres des anciennes familles qui ont régné en Allemagne et qui résident aujourd'hui à l'étranger peuvent se voir interdire ou limiter par le gouvernement du Reich le séjour en territoire allemand pour autant que leur venue constituerait une menace pour la République. Au cas où ils contreviendraient à ces dispositions ils pourraient être expulsés.

On conçoit que, si la loi sur la protection de la République cesse purement et simplement d'exister à la date du 1er juillet, l'obstacle principal qui s'opposait au retour de l'ex-kaiser tombe. Que Guillaume II songe à rentrer dans ses anciens Etats, ou même qu'il s'y prépare, cela est d'autant plus vraisemblable qu'il y a quelques temps on s'en souvient, il s'est fait concéder, dans l'accord qui a été conclu entre la Prusse et les Hohenzollern, le droit d'habiter le château de Homburg.

On conçoit donc que les membres socialistes du cabinet prussien s'inquiètent. Ils en ont d'autant plus le motifs que la présence des nationaux allemands dans le cabinet du Reich n'est pas faite pour décourager les aspirations de Guillaume II. Le Ministre du Reich à l'intérieur, le nationaliste von Keudell à qui l'on demandait récemment, à la commission du budget du Reichstag quelle attitude il comptait prendre à l'égard de la prolongation de la loi sur la protection de la République, a répondu de façon fort équivoque et a paru surtout soucieux de ne pas s'engager. En séance plénière du Reichstag, le 18 mars, le même ministre a fait savoir que la justice et l'intérieur s'occupaient des dispositions de la loi sur la protection de la République qu'il conviendrait de maintenir. Pour le reste, il a ajouté que le retour en Allemagne de Guillaume II n'était pas un problème d'une brûlante actualité et que le cabinet prendrait position à cet égard quand il serait appelé à délibérer de la loi sur la protection de la République.

Il sera intéressant de voir quelle réponse le chancelier Marx fera à M. Braun. Le président du conseil prussien, en effet, a demandé à être promptement fixé, afin de pouvoir prendre, en ce qui concerne son gouvernement, les mesures nécessaires pour le cas où la loi sur la protection de la République viendrait à expiration sans être renouvelée.

L'automne dernier, le cabinet Marx ancienne manière avait résolu — la question ayant déjà été posée — de ne pas permettre un retour éventuel de Guillaume II en Allemagne. Une motion socialiste qui proposait des dispositions plus sévères, avait été rejetée, et le cabinet avait déclaré à ce moment qu'un projet serait déposé en temps voulu, le paragraphe 23 devant, à tout le moins voir sa validité prolongée.

M. Marx va-t-il se déjuger ? Les nationaux-allemands exercent sans doute sur lui une pression énergique. Il est possible que rééditant une tactique bien connue, le chancelier s'apprête à protester de ses sentiments républicains et à accuser M. Braun de l'empêcher par sa lettre intempestive d'y donner libre cours. « J'étais décidé — dira probablement le docteur Marx — à prolonger la loi sur la protection de la République ; mais je ne peux plus le faire à présent puisque je paraîtrai céder à l'influence du cabinet prussien. » C'est du moins d'après ce que les commentateurs de [illegible] laissent deviner, le sens dans lequel il semble que le gouvernement du Reich veuille s'engager.

Chronique Littéraire de Mars

Mars s'achève à Paris dans les gris et les brumes, de façon maussade. Mais passé l'enceinte de la capitale comme il fait bon ailleurs ! En Normandie où les vergers sont tout fleuris de grandes gerbes roses ou blanches, si légères qu'on croirait au moindre souffle, tels des papillons, voir s'envoler les fragiles fleurs des pêchers. En Touraine où les beaux marronniers bourgeonnant annoncent déjà le printemps vainqueur, dans les verdoyantes vallées pyrénéennes où, en dépit des neiges qui scintillent aux plus hauts sommets des montagnes, pâquerettes et boutons d'or dessinent des arabesques de clarté sur le vert velours des prairies ; sur les rives méditerranéennes, où, dans l'air attiédi qui sent les fleurs, les abeilles diligentes bourdonnent parmi les lilas, les tulipes et les jacinthes au parfum subtil.

Saison bénie des enfants qui en profitent pour faire un peu d'école buissonnière, des amoureux dont les sentiments — toute clarté, tout parfum, tout charme — s'harmonisent alors avec la riante nature. Qu'il fait bon, un livre à la main, suivre le cours sinueux du petit fleuve ou parcourir les étroits chemins bordés d'aubépines !

Mars, fertile en bourgeons l'a-t-il été en ouvrages littéraires ? Comment en douter !

Et voici d'abord un écrivain connu, *Pierre Benoît*, qui nous présente sous sa couverture bouton d'or *le Roi lépreux*. Que ce titre n'effarouche personne ! C'est un livre clair, facile à suivre, supérieurement écrit. L'action se déroule en partie dans la mystérieuse Asie, au royaume béni du roi Sisowath, en partie sur les bords de la Riviera, à Nice l'enchanteresse, dans le merveilleux décor d'une villa qui porte le nom des gracieuses servantes des dieux, dans le paradis d'Indra : la villa *Tedara*. Et voilà qu'au cours du récit apparaissent un *Monaldeschi* (de Bastelica) ; il joue même un rôle assez important, un beau rôle, cela va sans dire ; tour à tour nous sont présentés le brigadier de Battambang, *Barricini*, puis *Colonna*, *Ordanluccio*, *Orsini* et *Sarrola*. Toute une petite colonie corse reconstituée au Cambodge et qui force l'admiration des indigènes et des étrangers par ses qualités de bonne entente, d'entr'aide, de respect à la parole donnée. De l'amour contrarié en France, des voyages mouvementés à travers l'Indo-Chine, des complots politiques qui échouent, de l'archéologie, de l'amour heureux, telle est la trame de ce roman que je conseillerais volontiers de lire.

En passant, félicitons *Pierre Benoît* d'avoir su rendre si exactement les difficiles nuances du fier caractère corse alors que tant d'écrivains de second ordre le dénaturent parfois odieusement, pensant, en cela, sans doute corser le pittoresque de leurs récits.

M. *Léon Daudet*, de l'Académie Goncourt, publie *Le Rêve éveillé*, un vrai titre de roman, n'est-ce pas ? C'est pourtant un ouvrage tout scientifique, une étude abstraite et consciencieuse sur la profondeur de l'esprit. Je n'en conseillerai pas la lecture aux jeunes filles, non qu'elles puissent y trouver quoi que ce soit de choquant, mais parce que sûrement dès la quatrième ou cinquième page, elles refermeraient le livre, très désenchantées par les analyses de Maury, Freud, Maine de Biran, Havelock, Ellis, même Lucrèce. Mais les penseurs, les érudits, tous ceux qui veulent s'instruire et philosopher approfondiront avec intérêt cette étude très documentée, très fouillée, à la fois analytique et synthétique. L'intention de l'auteur, ainsi qu'il nous le dit, a été « de montrer la permanence du rêve humain en dehors du sommeil, ensuite la transformation progressive de ce rêve en éléments de méditation proprement dite et de plus en plus élevée ». Aux interprétations physiologiques et pathologiques des états et mouvements de l'esprit, au néo-matérialisme de Freud et de ses adeptes, Léon Daudet a opposé la méthode qui lui paraît plus sûre de l'introspection directe et du bon sens, montrer le combat permanent de ce qu'il y a de meilleur dans l'intelligence contre les instincts, même partiellement mués en sentiments, où l'instinct générique considéré par beaucoup comme le moteur unique ou primordial de la personnalité humaine.

Pour ceux que tentent les ouvrages mystiques, Emile Baumann réédite **St Paul**, un fort volume de trois cent cinquante pages amplement documenté. Personnellement, je n'aime que les traités mystiques écrits par des théologiens ; les auteurs profanes, surtout ceux de l'actuelle génération, ne me paraissent pas le moins du monde « à la page » — à la page religieuse. Ils ne parviennent jamais suffisamment à se défaire du style « roman » et certaines de leurs phrases, quelque soin qu'ils prennent, éclatent au cours de leurs récits, à la manière d'un coup de trompette retentissante au milieu d'une pure mélodie d'orgue d'une harmonie sacrée de Franck ou de Bach. Cependant *E. Baumann* a su employer les termes voulus, suivre pas à pas le grand apôtre à travers ses innombrables voyages, nous retracer avec clarté et détails le tableau de la société israélite de l'époque, de la Rome de César, de la Grèce et de l'Asie, des Gentils qu'évangélisa Saul... Ouvrage sérieux, profond, qui en est déjà à sa 62e édition.

Et dans le coin des poètes, Mme *Blanche Rendanhan*, lauréate des Pyrénées littéraires, un peu à la mémoire de Chénier célèbre le « charme du matin, le parfum léger des roses ». Certaines de ses stances font songer au musical Verlaine. Très initiée aux subtilités de la méthode, Blanche Rendanhan possède une technique sûre, une phrase exquisement harmonieuse. Comme tous les poètes féminins — la remarque n'est pas de moi — sa pensée incline vers la mélancolie et le désespoir.

Son recueil : *la Valle sur l'Eau*, contient un beau choix de poèmes : au fil du rêve, au fil des jours, au fil de la vie.

Suzanne d'ALOSSI

LES BEAUX COINS DE FRANCE

LE LAC D'ANNECY

Le ravissant joyau de nos Alpes Françaises c'est vraiment le Lac d'Annecy. Modeste dans ses dimensions, beaucoup moins considérables que celles des grands lacs et timide auprès des beautés mondiales qui l'entourent, parmi lesquelles le Mont Blanc, il offre au regard une douceur voilée et une élégance de lignes qui le charment. Sous les rayons du soleil couchant, ses eaux ressemblent à une soie changeante dont on ne peut détacher le regard. C'est alors qu'il fait bon redire avec le poète :

Heureux qui sur ces bords peut longtemps s'arrêter,
Heureux qui les revoit s'il a pu les quitter.

Le Roc de la Chère divise le Lac en deux parties inégales. A l'extrémité du Grand Lac se trouve Annecy avec ses vieilles maisons à arcades, sa belle cathédrale gothique, ses quartiers modernes et aussi ses anciennes rues tortueuses dans lesquelles est passé Saint-François de Sales... Le Petit Lac enserré étroitement entre des sommets élevés est tout à fait joli. Des villages poétiques le bordent et se touchent presque d'une rive à l'autre. A l'horizon se dresse le Semnoz.

Les environs d'Annecy sont des plus fertiles en curiosités et en excursions attrayantes : Chamonix et le Mont Blanc, la Tarentaise, le Dauphiné et la Grande Chartreuse, et celles, sans oublier les remarquables gorges dites « Abîmes du Fier ».

Dans un seul coin de notre France, que de beautés naturelles et variées. Pas besoin de passer les frontières pour voir des sites pittoresques et [illegible]